



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



*Biographie nouvelle des  
contemporains [1787-1820].*

Antoine-Vincent Arnault









**BIOGRAPHIE NOUVELLE**  
**DES CONTEMPORAINS.**

**TOME X.**

**DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15,  
DERRIERE L'ODÉON.**

**BIOGRAPHIE NOUVELLE**  
DES  
**CONTEMPORAINS,**  
OU  
**DICTIONNAIRE**

HISTORIQUE ET RAISONNÉ

DE TOUS LES HOMMES QUI, DEPUIS LA  
RÉVOLUTION FRANÇAISE,

ONT ACQUIS DE LA CÉLÉBRITÉ PAR LEURS ACTIONS, LEURS ÉCRITS,  
LEURS ERREURS OU LEURS CRIMES,

SOIT EN FRANCE, SOIT DANS LES PAYS ÉTRANGERS ;

PRÉCÉDÉE

*D'un Tableau par ordre chronologique des époques célèbres et des événemens remarquables, tant en France qu'à l'étranger, depuis 1787 jusqu'à ce jour, et d'une Table alphabétique des Assemblées législatives, à partir de l'Assemblée constituante jusqu'aux dernières Chambres des Pairs et des Députés.*

PAR MM. A. V. ARNAULT, ANCIEN MEMBRE DE L'INSTITUT ; A. JAY ;  
E. JOUY, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE ; J. NORVINS, ET AUTRES  
HOMMES DE LETTRES, MAGISTRATS ET MILITAIRES.

*Ornée de 300 portraits.*

TOME DIXIÈME.

J—LANJ

---

**PARIS.**

LEDENTU, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 31.

DUFOUR ET C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES,

RUE DU PAON, N° 1.

1827.

~~B 108.25~~

10152.27



7-33  
4-164  
1-9c





*Tourdan*

# BIOGRAPHIE

NOUVELLE

## DES CONTEMPORAINS.

---

### JOURDA

**JOURDAN (JEAN-BAPTISTE)**, maréchal de France, né à Limoges, le 29 avril 1762, s'enrôla en 1778, dans le régiment d'Auxerrois, et fit la guerre d'Amérique. Après la conclusion de la paix, il revint en France. En 1790, il était capitaine des chasseurs de la garde nationale de Limoges; il fut nommé, en 1791, commandant en chef du 2<sup>m</sup> bataillon des volontaires de la Haute-Vienne, qu'il conduisit à l'armée du Nord; il fit la campagne de la Belgique sous Dumouriez, et se distingua dans plusieurs occasions, notamment aux environs de Namur, lors de la retraite de l'armée. Le 27 mai 1793, il fut élevé au grade de général de brigade, et à celui de général de division, le 30 juillet suivant. Il commandait le corps de bataille à la journée de Honschoote, et fut blessé en enlevant les retranchemens ennemis à la tête de ses troupes. Deux jours avant, ils s'étaient emparé de Hout-Kerke, Herzeele, Bambeke et Rexproede. Le 26 septembre suivant, il remplaça le général Houchard dans le commandement de l'armée. Le 17 octobre, il

remporta la victoire de Wattignies, disputée avec acharnement dans un combat de 48 heures, et força le prince de Cobourg à lever le blocus de Maubeuge. Le comité de salut public appela alors Jourdan à Paris, pour conférer avec lui sur les opérations ultérieures. Enivré de ses succès, le comité voulait prendre l'offensive. Jourdan lui fit considérer que l'armée était composée de nouvelles levées, la plupart sans armes ni habits; qu'ainsi il valait mieux passer l'hiver sur la défensive, pour se mettre en état d'attaquer au printemps. Ses plans furent adoptés; néanmoins, on n'oublia pas sa résistance, et, dès que les troupes furent en état d'agir, Pichegru vint le remplacer. Le comité de salut public avait même pris un arrêté par lequel il ordonnait la destitution et l'arrestation du général Jourdan; mais des représentans du peuple près l'armée ayant pris sa défense, le comité se borna à faire proposer par Barère de le mettre en retraite. Cependant il fut réemployé peu de temps après, et



obtint le commandement de l'armée de la Moselle. Il ouvrit la campagne de 1794 par le combat d'Arlon, où les Autrichiens, forts de 16,000 hommes, furent complètement battus. Il reçut ensuite l'ordre de traverser les Ardennes, et de venir, avec 40,000 hommes, se réunir devant Charleroi à l'aile droite de l'armée du Nord, ce qu'il exécuta avec habileté. Les troupes placées sous le commandement de Jourdan reçurent le nom d'armée de Sambre-et-Meuse. Cette armée passa la Sambre, remporta la victoire de Fleurus le 8 messidor (26 juin), celle de Ourthe et de l'Aiwaille le 18 septembre, et celle de la Roër le 2 octobre suivant. Elle battit l'ennemi dans une foule de combats, reprit les places de Landrecies, Lequesnoy, Valenciennes et Condé, fit la conquête de celles de Charleroi, Namur, Juliers et Maestricht, et planta ses drapeaux sur le Rhin, depuis Clèves jusqu'à Coblenz. Ainsi furent conquises pour la France en une seule campagne, ces belles contrées qu'arrose le Rhin, qui lui sont restées pendant 20 ans, et que les désastres de 1814 ont seuls pu lui arracher. En 1795, Jourdan prit possession de la forteresse de Luxembourg, qui se rendit par capitulation. En septembre, il passa le Rhin de vive force en présence d'un corps de 20,000 Autrichiens, et s'empara de Düsseldorf. L'armée de Clairfayt, réunie sur la Lahn, n'osa point courir la chance d'une bataille, et se reploya au-delà du Mein. Jourdan la poursuivit, et prit position entre Mayence et Hochst, où passait la ligne de neutralité conve-

nue avec la Prusse. Pichegru, qui avait traversé le Rhin à Manheim, et qui, d'après les ordres du gouvernement, aurait dû s'avancer avec la majeure partie de ses forces sur le Mein, pour couper la retraite à Clairfayt, et opérer sa jonction avec l'armée de Sambre-et-Meuse, se borna à porter sur Heidelberg un corps de 10,000 hommes, qui, peu de jours après, fut complètement battu. Clairfayt, rassuré par l'inaction de Pichegru en relation avec les émigrés, tira des renforts de l'armée autrichienne du Haut-Rhin, franchit la ligne de neutralité au-dessus de Francfort, et manœuvra pour envelopper l'armée de Sambre-et-Meuse entre la Lahn, le Mein et le Rhin. Telles sont les causes de la retraite de Jourdan. Le gouvernement lui écrivit à ce sujet : « Oui, général, nous aimons à vous rendre la justice que vous méritez; nous approuvons la retraite que vous avez ordonnée, et nous sommes convaincus qu'elle était indispensable. Nous vous avons félicité lorsque vous avez conduit l'armée de Sambre-et-Meuse à la victoire; nous vous félicitons de l'avoir arrachée, par une retraite heureuse, à une perte presque inévitable. » Peu de temps après, le général Clairfayt ayant forcé les lignes de Mayence, Jourdan marcha au secours de l'armée de Rhin-et-Moselle. Après une courte, mais brillante campagne dans le Hunsrück, il convint d'un armistice, et la guerre ne fut reprise qu'au printemps suivant, époque à laquelle il passa de nouveau le Rhin, força le général Wartensleben à battre en retraite, s'empara de Francfort et

de Wurtzbourg, et se porta près de Ratisbonne. Mais ayant été attaqué par l'archiduc Charles, qui se retirait de devant Moreau, et venait au secours de Wartenleben, avec 40,000 hommes, il fut obligé de se replier sur le Rhin. Jourdan a publié, en 1818, un ouvrage ayant pour titre ; *Mémoires pour servir à l'histoire de la campagne de 1796*, dans lequel il est démontré que sa retraite fut occasionnée par la mauvaise direction que le gouvernement donna aux armées, et par le parti que prit Moreau, d'aller remporter une victoire facile sur le Leck, au lieu de suivre l'archiduc Charles. Jourdan ayant quitté le commandement de l'armée, fut nommé, en mars 1797, par le département de la Haute-Vienne, au conseil des cinq-cents. Le 23 septembre, il fut élu président, et le 21 janvier 1798, secrétaire. Le 24 septembre suivant, il fut réélu président, et donna sa démission le 14 octobre, annonçant que le directoire le destinait au commandement des armées. Dans l'exercice de ses fonctions législatives, il prit souvent part aux discussions, fit divers rapports, proposa et fit adopter la loi sur la conscription. Le directoire, qui par ses prétentions exagérées à Rastadt, et ses entreprises en Italie et en Suisse, avait armé toute l'Europe contre lui, non-seulement négligea de lever des armées capables de tenir tête à l'orage, mais encore commença les hostilités avant d'avoir réuni sur les points d'attaque tous les moyens dont il pouvait disposer; de sorte que l'armée du Danube, commandée par

le général Jourdan, ne comptait que 38,000 hommes, lorsqu'elle passa le Rhin, le 1<sup>er</sup> mars 1799, et entra en Souabe. Jourdan ne tarda pas à se trouver en présence de l'archiduc Charles, qui avait plus de 65,000 hommes sous ses ordres. Les hostilités commencèrent le 20 mars; le lendemain, trois divisions françaises soutinrent à Ostrach, contre toute l'armée autrichienne, le combat le plus opiniâtre, et n'abandonnèrent leur position qu'après avoir fait éprouver une perte considérable aux ennemis. Jourdan, convaincu qu'en persistant à lutter contre des forces aussi supérieures il compromettrait son armée, prit la détermination de se rapprocher du Rhin, dans l'espérance d'y recevoir les secours dont il avait besoin pour reprendre l'offensive. Il fit sa retraite en bon ordre, et fut suivi mollement par l'archiduc. S'étant aperçu, le 24, que ce prince avait mal disposé ses troupes aux environs de Stockach, il espéra que cette circonstance balancerait la disproportion de ses forces avec celles de son adversaire, et prit la résolution de tenter encore une fois le sort des armes. En conséquence, il attaqua l'archiduc le lendemain, à Liebingen, lui fit 4,000 prisonniers, prit 2 pièces de canon, coucha sur le champ de bataille et y séjourna le jour suivant. L'avantage remporté n'ayant pas été aussi considérable que l'espérait Jourdan, il continua sa retraite, et se porta vers les débouchés de la forêt Noire. Le 10 avril, il fut remplacé par Masséna. Réélu au conseil des cinq-cents, il y entra

en mai 1799. L'impéritie du gouvernement étant la cause des revers qu'essuyaient les armées, Jourdan proposa de déclarer la patrie en danger, dans l'espérance de faire adopter des mesures propres à retirer la France de la situation déplorable où elle se trouvait. Mais il échoua. Le 18 brumaire, il ne marcha pas sous la bannière du général Bonaparte, parce qu'il craignit que sous le prétexte de soustraire la nation à l'anarchie, on ne voulût lui ravir la liberté. Il fut exclu du corps-législatif, et momentanément condamné à être détenu dans le département de la Charente-Inférieure. Le 24 juillet 1800, il fut nommé ministre extraordinaire, puis administrateur-général en Piémont. Il extirpa le brigandage, rétablit l'ordre dans les finances, et fit régner la justice dans ce pays. En 1802, il fut appelé au conseil-d'état. En janvier 1803, il fut élu candidat au sénat-conservateur, par le collège électoral de la Haute-Vienne, et appelé ensuite au commandement en chef de l'armée d'Italie. Le 19 mai 1804, il fut fait maréchal de l'empire, et grand-cordon de la légion-d'honneur. En juin 1805, il reçut l'ordre de Saint-Hubert de Bavière, et commanda les manœuvres du camp de Castiglione, lors du couronnement de Napoléon comme roi d'Italie. Remplacé à l'armée par Masséna, au moment où la guerre éclata, il se plaignit amèrement à l'empereur, qui lui fit la réponse suivante : « Mon cousin, je reçois votre lettre du 3 vendémiaire; elle me fait une véritable peine, et je partage

» toute celle que vous ressentez. » Il est impossible d'avoir été plus » satisfait que je ne l'ai été de votre conduite, et d'avoir meilleure » opinion que je l'ai de vos talens. » Si j'ai envoyé Masséna en Italie, » c'est en cédant à ma conviction » intérieure, que dans une guerre » qui présente tant de chances et » dont le théâtre est éloigné du » secours du gouvernement, il fallait un homme d'une santé plus » robuste que la vôtre, et qui » connût parfaitement les localités. Les événemens se pressent » autour de nous avec une telle » rapidité, qu'il a fallu de telles » circonstances pour faire taire toute considération particulière. J'ai » dû envoyer en Italie l'homme » qui connaît le mieux l'Italie. Depuis les positions de la rivière » de Gènes jusqu'à l'Adige, il » n'est aucune position que Masséna ne connaisse. S'il faut aller » en avant, il a encore un avantage; ces contrées agrestes dont » il n'existe pas de carte même à » Vienne, lui sont également familières. Mon cher maréchal, » je conçois que vous devez avoir » de la peine; je sais que je vous » fais un tort réel, mais restez » persuadé que c'est malgré moi. » Si les circonstances eussent été » moins urgentes comme je m'en » flattais, vous eussiez achevé cet » hiver de bien connaître les localités, et ma confiance dans vos » talens et dans votre vieille expérience de la guerre m'eût rassuré. Mais vous connaissez le Rhin; » vous y avez eu des succès. La » campagne est engagée aujourd'hui; mais dans 15 ou 20 jours, » les événemens nécessiteront de

» nouvelles formations, et je pour-  
 » rai vous placer sur ce théâtre  
 » que vous connaissez le mieux,  
 » et où vous pourrez déployer tou-  
 » te votre bonne volonté. Je désire  
 » apprendre, par votre réponse,  
 » que vous êtes satisfait de cette  
 » explication, et que surtout vous  
 » ne doutez pas des sentimens que  
 » je vous porte. » En 1806, Jour-  
 dan fut envoyé à Naples en qua-  
 lité de gouverneur de cette ville ;  
 et en 1808, il passa en Espagne,  
 en qualité de major-général sous  
 le roi Joseph, qu'il suivit constam-  
 ment à titre de conseil. Abreuvé  
 de dégoûts et de contrariétés de  
 toute espèce, il sollicita son rap-  
 pel, qu'il obtint sur la fin de 1809.  
 Le général Clarke, ministre de la  
 guerre, lui écrivit à ce sujet : « J'ai  
 » soumis à l'empereur votre de-  
 » mande de rentrer en France; s'il  
 » l'accorde, je regretterai vivement  
 » la franchise, l'exactitude et le  
 » talent de votre correspondance.  
 » Je crains bien que Votre Excellen-  
 » ce ne puisse être suppléée par  
 » personne, dans les circonstances  
 » graves où nous nous trouvons. »  
 Jourdan vivait au sein de sa famil-  
 le, lorsque l'empereur, détermi-  
 né à faire la guerre à la Russie,  
 lui ordonna de retourner en Es-  
 pagne avec sa première qualité.  
 Ce fut pendant cette seconde pé-  
 riode que se fit la retraite de Ma-  
 drid, et que fut donnée la bataille  
 de Vittoria, le 21 juin 1813. On  
 a long-temps imputé au maré-  
 chal Jourdan le mauvais succès  
 de cette journée; mais il n'y com-  
 mandait ni de droit ni de fait, et  
 ses conseils éprouvèrent de nom-  
 breuses contradictions. On sait, de  
 plus, que dans ses fréquens rap-

ports au gouvernement, il avait  
 prédit ces revers qu'il n'était pas  
 en son pouvoir d'empêcher, et en  
 avait assigné les causes. Après la  
 bataille de Vittoria, il reentra en  
 France, et resta sans activité jus-  
 qu'à l'année suivante, où il fut  
 nommé gouverneur de la 15<sup>me</sup> di-  
 vision militaire. Le 3 avril 1814,  
 il envoya de Rouen son adhésion  
 à tous les actes du gouvernement  
 provisoire. Le 2 juin, il fut créé  
 chevalier de Saint-Louis. Après  
 le 20 mars 1815, il se retira à sa  
 campagne. Napoléon l'appela à  
 la chambre des pairs au mois de  
 juin, et l'envoya à Besançon, en  
 qualité de gouverneur de cette  
 place et de la division militaire.  
 Il présida le conseil de guerre qui  
 devait juger le maréchal Ney, et  
 qui se déclara incompetent. Le  
 roi de Sardaigne lui envoya, en  
 1816, son portrait enrichi de dia-  
 mans, comme un témoignage des-  
 tiné à rappeler son administration  
 du Piémont en 1800. Il fut nom-  
 mé, en 1817, gouverneur de la  
 7<sup>e</sup> division militaire, et, l'année  
 suivante, le roi l'appela à la cham-  
 bre des pairs.

**JOURDAN** (ANTOINE-JACQUES-  
 LOUIS), littérateur, né en décem-  
 bre 1785, à Paris, fut d'abord des-  
 tiné à la profession de médecin.  
 Il se livrait aux études nécessaires  
 à cette profession, lorsque appelé  
 aux armées en 1807, il y fut suc-  
 cessivement employé comme chi-  
 rurgien sous-aide, et comme aide-  
 major. Il a conservé ce dernier  
 grade et en a rempli les fonctions,  
 depuis son retour à Paris jusqu'au  
 licenciement de 1814, dans les  
 hôpitaux militaires du Gros-Cail-  
 lou et du Val-de-Grâce. M. Jour-

dan, privé de son emploi, et possédant plusieurs langues, entre autres, l'allemand, renonça tout-à-fait à l'exercice de la médecine pour se livrer à la littérature médicale. Indépendamment d'une foule de bons extraits d'ouvrages étrangers, et d'excellens articles dont il a enrichi le *Journal général* et le *Dictionnaire des sciences médicales*, il a publié plusieurs ouvrages dont les principaux sont : 1° *Traité de la Plique polonoise*, traduit de l'allemand de F. L. La Fontaine, Paris, 1807, in-8°; 2° *Histoire de la médecine, depuis son origine jusqu'au 19° siècle*, traduit de l'allemand de Sprengel, Paris, 1815, 7 vol. in-8°; 3° *Histoire de la philosophie moderne, depuis la naissance des lettres jusqu'à Kant, précédée d'un abrégé de la philosophie ancienne, depuis Thalès jusqu'au 15° siècle*, traduit de l'allemand de T. Bühle, Paris, 1816, 5 vol. in-8°.

**JOURDAN (JEAN-BAPTISTE)**, auteur dramatique, naquit à Marseille le 20 décembre 1711, et mourut à Paris le 7 janvier 1793. Fils d'un capitaine de vaisseau marchand, dès sa tendre jeunesse il accompagna son père dans ses voyages, et assista près de lui à plusieurs combats où il montra beaucoup de courage. Il avait cependant une autre vocation, et son goût pour le théâtre l'ayant conduit à Paris, il s'y occupa d'ouvrages dramatiques dont plusieurs furent représentés avec quelque succès sur le théâtre Italien, entre autres, *l'École des Prudes*, comédie en 3 actes, jouée en 1753 et non imprimée. Jourdan

avait hérité de sa famille une modique fortune qu'il ne parvint pas à augmenter malgré ses nombreux travaux. Il paraît, au contraire, qu'accablé des infirmités de la vieillesse, il se trouvait, lorsqu'il mourut, dans un état presque voisin de l'indigence. Les ouvrages qu'il a publiés sont : 1° *le Correcteur des bouffons, ou l'écoler de Prague*, 1753, in-8°; 2° *le Guerrier philosophe, ou Mémoires du duc de\*\*\**, 1744, 4 parties in-12; 3° *Histoire d'Aristomène, avec quelques réflexions sur la tragédie de ce nom*, 1745, in-12; 4° *l'histoire de Pyrrhus*, 1746, 2 vol in-12; 5° *les amours d'Abrocome et d'Anthia*, traduit du grec de Xénophon le Jeune, 1748, in-12; 6° *Vie de dame Olympe Matdachini*, traduit de l'italien de Gregorio Leti, avec des notes, 1768, 2 vol. in-12; 7° *Comparaison de Manlius et de Venise sauvée*, 1770. Un grand nombre d'ouvrages d'une moindre importance sont sortis de la plume de cet auteur.

**JOURDAN (ANDRÉ-JOSEPH)**, né à Aubagne en Provence, montra, dès le commencement, l'aversion la plus marquée pour la révolution. Il ne voulait point cependant en être le martyr, et se cacha pendant la terreur de 1793. D'abord inscrit sur la liste des émigrés, puis découvert et emprisonné, il ne dut son salut qu'à la journée du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). En 1795, il fut nommé député au conseil des cinq-cents par le département des Bouches-du-Rhône. Les principes qu'il avait professés jusqu'alors le firent bien accueillir d'une partie de l'assemblée. Il crut devoir soutenir ces principes,

qui se trouvaient en opposition avec ceux de la majorité des deux conseils, et défendit, toutes les fois que l'occasion s'en présenta, la cause des émigrés avec une chaleur remarquable. Il prétendit aussi défendre la liberté des cultes, qui n'était point attaquée, à l'occasion de l'établissement de la théophilantropie, qu'il repoussait. Mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est de s'être opposé à ce qu'on condamnât à mort les émigrés qui, avec le duc de M. de Choiseul-Stainville, furent jetés par un naufrage sur les côtes de France. M. Jourdan s'était, dans toutes les occasions, prononcé contre le directoire; il en fut considéré comme un ennemi dangereux, et se trouva compris dans le décret de déportation, qu'à la sollicitation de ce même directoire les deux conseils rendirent à la suite de la journée du 18 fructidor. M. Jourdan, parvenu à s'échapper, alla chercher un refuge en Espagne, et ne fut autorisé à rentrer en France qu'après la révolution du 18 brumaire. Porté sur la liste des candidats au sénat-conservateur en 1803, il fut ensuite nommé à la préfecture du département des Forêts. Après la restauration en 1814, M. Jourdan obtint le titre de conseiller-d'état en service ordinaire; et bientôt on joignit à ses attributions celles d'administrateur civil des cultes religieux, en remplacement de l'ancien ministre des cultes. Le retour de Napoléon en mars 1815 força M. Jourdan d'abandonner cette place, dans laquelle il fut réintégré après le 8 juillet, et qu'il quitta de nouveau, à cause du dépérissement de

sa santé, en 1816. Il avait préalablement rédigé et présenté au roi, l'ordonnance qui confie l'administration de tout ce qui avait rapport au culte catholique au grand-aumônier. Une nouvelle décision fit bientôt rapporter cette ordonnance, et le ministre de l'intérieur vit la surveillance de tous les cultes rentrer dans ses attributions.

JOURDAN (MATHURIN-JOUVE), dit JOURDAN COUPE-TÊTE, naquit dans un village du Vivarais. Il apprit le métier de maréchal-ferreur. Jeune encore, il partit pour ce qu'on appelle populairement faire son tour de France. Une brochure publiée à Paris, en 1822, porte que Jourdan était attaché à M. Delaunay, gouverneur de la Bastille en 1789, et que ce fut lui qui lui trancha la tête le 14 juillet. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jourdan habita Versailles après le 14 juillet 1789, et qu'il y exerçait la profession de marchand de vin, lors des événemens des 5 et 6 octobre. La voix publique le désigna alors comme ayant coupé les têtes des gardes-du-corps. C'est à cette époque qu'il se rendit à Avignon. Cette ville n'étant pas encore réunie à la France, pouvait servir d'asile à ceux que la procédure instruite contre les auteurs des assassinats du 6 octobre aurait menacés. Jourdan arriva à Avignon avec beaucoup d'argent et des lettres de recommandation pour Mainvielle et Duprat jeune, qui, à cette époque, étaient les chefs de la révolution d'Avignon. Il se livra à un petit commerce, et se fit inscrire dans la garde nationale. Au mois d'avril 1791, cette

garde se composait de 14 compagnies, et Jourdan, lors de la réélection annuelle des officiers, était parvenu à se faire nommer, depuis peu, capitaine de l'une de ces compagnies. C'est sur ces entrefaites que M. de La Vilasse, gentilhomme de Vaison, qui s'était déclaré avec ardeur pour la réunion du comtat à la France, ayant été assassiné par les papistes de cette contrée, des patriotes d'Avignon crièrent vengeance, et demandèrent à grands cris la guerre contre les Comtadins qui ne voulaient pas de leur réunion à la France. Le maire et plusieurs officiers municipaux d'Avignon, quoique très-patriotes, s'opposaient à cette guerre; mais elle fut résolue d'après les menées et les clameurs des frères Mainvielle, des frères Duprat, des frères Rovère et de Jourdan. L'armée avignonnaise se composa de 14 compagnies de la garde nationale, d'environ 200 déserteurs des régiments de Lorraine-dragons et de Soissonnais-infanterie. Un sieur Patrix en fut nommé général, et Rovère et Mainvielle aîné furent ses lieutenans. Cette armée partit bientôt après et rencontra l'armée comtadine, près de Fariou, à 4 lieues d'Avignon. L'armée comtadine fut mise en déroute; mais on fit un crime à Patrix d'avoir laissé les canons en arrière; on cria contre lui à la trahison, et on le fusilla sans jugement. Il fut ensuite question de lui donner un successeur: l'armée nomma successivement Mainvielle aîné et Rovère, mais ils refusèrent. C'est alors que Jourdan dit à très-haute voix: «Puisque personne ne veut

être général, moi, je le serai.» A ces mots, le cri de *vive le général* se fit entendre, et Jourdan devint général en chef, sans qu'aucune autre formalité accompagnât sa nomination. Les Avignonnais allèrent camper sous les murs de Carpentras; mais après un mois d'une espèce de siège, qui n'était seulement pas un blocus, ils rentrèrent à Avignon. Cette armée accusait la municipalité de ne lui avoir pas envoyé les munitions nécessaires, afin d'apporter des entraves à ses opérations. Elle cassa les officiers municipaux, et les fit arrêter, plus particulièrement ceux qui s'étaient opposés aux hostilités. Le maire, M. Richard, parvint à s'échapper. Il est mort il y a 2 ans à Paris, où il était venu chercher un asile. Ces infortunés magistrats, tous patriotes, furent, bientôt après, dans la nuit du 16 octobre, massacrés et jetés dans une grande tour dite de la Glacière. Jourdan était à la tête des bourreaux dans cette nuit affreuse. Des commissaires du roi arrivèrent bientôt après à Avignon; on instruisit une procédure contre ces assassins. Jourdan fut décrété, arrêté comme il traversait l'Ouvèze, fuyant sur un cheval, et amené dans les mêmes prisons sur le pavé desquelles étaient encore fraîches les traces du sang qu'il y avait versé. Les démarques de son aide-de-camp Rovère eurent pour résultat une amnistie en faveur des *glacéristes*; alors Jourdan sortit, mais furtivement, des prisons d'Avignon, et se retira à Marseille. Il fut du nombre de ceux qui entrèrent à Arles en 1792, sous les ordres de Re-

becqui, qu'un arrêté du département des Bouches-du-Rhône avait envoyé dans cette ville. L'année suivante, il revint à Marseille. Cette ville ayant levé l'étendard de l'insurrection contre la convention, Jourdan y fut arrêté, et resta en prison jusqu'à ce que l'armée commandée par le général Carteaux eût rétabli dans la ville l'autorité conventionnelle. Il retourna à Avignon, où Rovère et Poultier, représentans du peuple, envoyés en mission dans les départemens méridionaux, le nommèrent commandant en chef de la gendarmerie des départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. En cette qualité, il fut le pourvoyeur du tribunal de Vaucluse, que ces proconsuls avaient érigé en tribunal révolutionnaire. Ne sachant ni écrire, ni lire, signant ses ordres avec une griffe, il faisait arrêter les citoyens de la manière la plus arbitraire. Il en arrêta lui-même un des plus notables du pays, et l'envoya sous bonne escorte, d'Avignon à la Conciergerie de Paris, parce qu'il avait hautement improuvé les événemens de la Glacière, et la turpitude des représentans qui l'avaient nommé aux fonctions qu'il exerçait. Jourdan qui ne tarda pas à le suivre dans la capitale, se présenta à la société des *Jacobins*, et y reçut l'*accolade* fraternelle du président et un diplôme de sociétaire. De retour à Avignon, fier de l'accueil qui lui avait été fait à Paris, il ne garda plus de mesure, et se livra à toutes sortes d'extravagances atroces ou ridicules. Il ne marchait plus qu'en voiture à 4 chevaux, escorté par ses gendarmes. Il vi-

vait avec une femme de Bedarrides, qu'il avait enlevée à son mari. Il fit mettre en prison le maire et les officiers municipaux de Vedennes, parce qu'ils n'avaient pas gardé le chapeau bas en lui parlant, et fit faire feu sur des citoyens de la commune d'Eyragues, qui ne voulaient pas lui céder leurs chevaux. L'accusateur public ayant voulu réprimer ces excoès, Jourdan le fit arrêter lui et le greffier du tribunal. Tant de turpitudes et d'infamies reçurent enfin leur juste récompense. Le comité de salut public donna ordre de s'emparer de Jourdan, et de le livrer au tribunal révolutionnaire. A l'instigation de Rovère et de Poultier, Tallien parla en vain en faveur de ce misérable à la société des *Jacobins*. Jourdan fut condamné à mort et exécuté le 8 prairial an 2 (27 mai 1794). Quand il parut au tribunal, il avait sur sa poitrine un portrait de Marat, large comme une assiette. C'est à tort que la Biographie des frères Michaud et celle de Bruxelles disent que ce monstre fut puni de mort comme *royaliste* et comme *fédéraliste*. Il fut condamné à mort comme convaincu d'être complice d'une conspiration tendant à détruire la république par l'immoralité. Voici, au surplus, d'après le *Moniteur* du 13 prairial an 2 (1794), les motifs du jugement : « Comme convaincu de » conspirations formées dans le » département des Bouches-du- » Rhône, et notamment à Avignon » et dans son district, contre le » peuple, par suite desquelles les » biens nationaux auraient été di- » lapidés, en s'en procurant à vil



» prix l'adjudication par les intri-  
 » gues et la terreur; en abusant de  
 » l'autorité militaire, pour persé-  
 » cuter et incarcérer arbitrairement  
 » des citoyens, des fonctionnaires  
 » publics; en méconnaissant l'au-  
 » torité judiciaire, administrative  
 » et de police, et même de la re-  
 » présentation nationale, pour y  
 » substituer un pouvoir arbitraire  
 » et oppresseur. »

JOURDAN (JOSEPH - GABRIEL-AIMÉ), homme de lettres, officier de la légion-d'honneur, maître des requêtes, ancien premier commis des finances, etc., est né à Villers-Cotterets, département de l'Aisne, au mois de septembre 1771. Il étudiait le droit lorsque la révolution éclata. Formé à l'école des philosophes du 18<sup>m</sup> siècle, et passionné pour les ouvrages de l'un des plus célèbres d'entre eux, J. J. Rousseau, il adopta avec enthousiasme, mais sans exagération, les nouveaux principes. Attaché à la rédaction du journal *le Logographe*, il se chargea de rendre compte des séances de l'assemblée constituante, ce qu'il fit avec beaucoup de soin et d'impartialité. Partisan de la monarchie constitutionnelle, il fut suspect aux exagérés de 1793, et il courut plus d'un danger à cette funeste époque. Éloigné de toute fonction publique, il s'occupait de l'étude de l'histoire naturelle, et surtout de la botanique, lorsqu'il devint, en 1795, rédacteur en chef du *Moniteur*. Il combattit dans cette feuille le terrorisme, que quelques hommes exagérés s'efforçaient encore de ranimer. Il donna aussi d'excellens articles de littérature, et l'on aime à retrou-

ver l'âme et quelques portions du talent de son illustre maître dans ceux de la *Sépulture* et des *Souvenirs*. Ces deux morceaux, aussi bien pensés que bien écrits, ont inspiré le génie du poète: Legouvé les a reproduits avec bonheur dans deux pièces de vers qui portent les mêmes titres. M. Jourdan donna plus tard une marque touchante d'attachement et de respect à la mémoire de l'auteur du *Contrat social*. Le traducteur en prose de *Juvénal*, Dusault, ayant attaqué le philosophe de Genève, par suite de la vanité la plus ridicule et d'une insigne mauvaïse foi, dans une brochure qu'il publia en 1798, *De mes Rapports avec J. J. Rousseau*, M. Jourdan répondit par une autre brochure qui fut accueillie avec beaucoup d'intérêt, et unanimement approuvée. Sous le gouvernement consulaire, M. Jourdan quitta la rédaction du journal officiel, et devint secrétaire de l'agence des receveurs-généraux, qui, en l'an 11 et en l'an 12, partagea le service de la trésorerie nationale. Cette agence cessant ses opérations, M. Jourdan fut chargé de rendre compte de la liquidation, travail qui lui concilia la bienveillance du ministre du trésor, qui le nomma directeur de la caisse de service chargée de continuer les mêmes opérations. Depuis la première restauration, en 1814, M. Jourdan est devenu successivement premier commis des finances, ayant la division du mouvement général des fonds; membre et officier de la légion-d'honneur; enfin, par ordonnance du 19 avril 1817, maître des requêtes en service extraordinaire.

**JOURDES (GIUBERT-AMABLE)**, né à Rioms, département du Puy-de-Dôme, fut destiné par sa famille au barreau, et fit, à cet effet, de très-bonnes études. Ayant embrassé la cause de la révolution, il fut député à la convention en 1792 : mais, en qualité de suppléant, il n'entra dans cette assemblée qu'après la mort de Louis XVI. Il passa de la convention au conseil des cinq-cents, dont il sortit en 1798. Après avoir été nommé commissaire du directoire près le tribunal de cassation, il fut, en 1801, envoyé en Piémont, avec la mission d'organiser l'ordre judiciaire dans ce pays. De retour en France, M. Jourdes y a repris ses fonctions de substitut à la cour de cassation, et les a conservées presque sans interruption. Il a été nommé avocat-général près de la même cour, après la seconde restauration en 1815.

**JOURNU-AUBERT (N.)**, comte de Tustal, pair de France et commandeur de la légion-d'honneur, naquit, en 1755, à Bordeaux, où d'abord il fut négociant, puis administrateur du district de cette ville. Nommé, en 1791, député à l'assemblée législative par le département de la Gironde, il s'y occupa de divers rapports sur les colonies. Il ne fit point partie de la convention, et fut, en raison de ses opinions, obligé de se cacher pendant le règne de la terreur. Après la révolution du 18 brumaire, il fut appelé au sénat-conservateur, et devint ensuite un des régens de la banque de France. Nommé pair de France après le premier retour du roi, M. Journu-Aubert mourut le 31 janvier 1815.

Héritier d'une fortune considérable, et amateur des beaux-arts, il avait réuni l'un des plus beaux cabinets d'objets d'arts et de sciences que pût posséder un particulier. Il s'adonna avec succès à l'agriculture, et publia, en 1789, un *Mémoire sur l'infertilité des Landes, et sur les moyens de les mettre en valeur*.

**JOUVENCEL (LE CHEVALIER DE)**, fut, au commencement de décembre 1813, nommé, en remplacement de M. Gravelle de Fontaine, maire de Versailles, et dans le mois de mars 1814, chevalier de l'ordre de la Réunion. Il adressa aux habitans de cette ville, lors de l'approche de l'ennemi, une proclamation remarquable par son énergie, les engageant à courir aux armes et à défendre l'indépendance nationale. Lorsque le corps que commandait le maréchal duc de Raguse, indigné de l'entrée des alliés à Paris, était prêt à se soulever contre son général, le chevalier de Jouvencel, en sa qualité de maire, déploya, dans cette occasion, autant de présence d'esprit que de fermeté et de courage, et parvint à empêcher que la tranquillité ne fût troublée. Le 18 mai suivant, il obtint la décoration de la légion-d'honneur, après avoir été présenté au roi. Il avait résolu de n'accepter aucune fonction pendant les *cent jours*; cependant il reprit celle de maire de Versailles, pour se rendre aux vœux des habitans qui l'en sollicitèrent. Lorsque pour la seconde fois l'ennemi était aux portes de la ville, le 30 juin 1815, elle se trouvait alors de nouveau menacée du pillage; mais M. de Jouvencel obtint

une capitulation qui l'en préserva. Il résista courageusement aux réquisitions vexatoires des soldats étrangers, à qui, le 8 juillet, il déclara son sein en disant : « Tuez-moi, mais laissez la ville en repos. » Ce trait d'un si beau dévouement ne resta pas sans récompense. Le conseil municipal de Versailles voulant offrir à M. de Jouvencel un gage de la reconnaissance des habitans, lui fit don d'un riche service d'argenterie, sur lequel était gravé, avec leur hommage, le nom des journées qui consacraient ses titres à leur reconnaissance. Le chevalier de Jouvencel a rédigé sur les événemens arrivés dans cette ville en 1814 et 1815, des *Mémoires* très-intéressans qu'il a offerts au conseil municipal en 1817.

JOUY (VICTOR-JOSEPH-ETIENNE), ancien adjudant-général, membre de l'institut (académie française). Beaucoup d'hommes célèbres ont, comme M. Jouy, débuté par la carrière des armes et fini par celle des lettres. Un plus grand nombre, par cette analogie singulière, qui, surtout dans les états libres, existe entre le soc et l'épée, s'est reposé des travaux de la guerre par ceux de l'agriculture. Mais ceux-ci avaient un patrimoine à cultiver; et fort heureusement, M. de Jouy, qui n'en avait pas, s'est vu dans la nécessité d'acquérir le patrimoine du talent. Né en 1769, à Jouy (Seine-et-Oise), il avait à peine atteint sa 13<sup>me</sup> année quand il suivit, dans l'Amérique méridionale, en qualité de sous-lieutenant à la suite des colonies, le baron de Besner, qui venait d'être nommé gouverneur de la Guyane

française. Peut-être est-il naturel d'attribuer aux impressions qu'un pareil voyage dut produire sur un enfant de 13 ans, doué d'une organisation ardente, la vivacité, le coloris, et la variété pittoresque, qui caractérisent particulièrement les productions de ce littérateur. L'année suivante, comme si l'élève revenait de vacances, le voyageur du Nouveau-Monde revint prendre sa place sur les bancs du collège d'Orléans, à Versailles, où il acheva ses études. Mais il était de sa destinée d'aller encore échauffer son imagination sous le ciel des tropiques; et deux ans après, il alla rejoindre aux Indes orientales le régiment de Luxembourg, où il servit plusieurs années. Un événement extraordinaire, et dont le plus simple récit tiendrait trop de place dans une notice biographique, força M. Jouy à quitter ce régiment pour se rendre à la côte de Coromandel, et de là au Bengale, en qualité d'officier d'état-major attaché au gouvernement de Chandernagor. Le séjour qu'il a fait dans cette belle partie du monde, a fourni à plusieurs de ses ouvrages ces couleurs locales, ces tableaux vrais et attachans, qu'aucune imagination ne peut remplacer; la mémoire est aussi une des propriétés du talent, parce qu'elle est l'empreinte de l'observation. M. Jouy a été, et est à la fois, bon poète et bon prosateur, parce qu'il a bien observé, et bien choisi dans tout ce qui, depuis sa première jeunesse, a dû intéresser son esprit et son cœur. A la fin de 1790, il quitta la zone torride, et revint en France, où il trouva la révolution. Il



*E. Souy.*



entra en qualité de capitaine dans le régiment de Colonel-Général infanterie, et fit la première campagne de la guerre de la révolution, comme aide-de-camp du lieutenant-général O' Moran, près duquel il fut dangereusement blessé au combat de Bonsecours. Nommé adjudant-général sur le champ de bataille, après la prise de Furnes, il fut arrêté quelques jours après par les ordres du représentant du peuple Duquesnois, puis condamné à mort par contumace au tribunal révolutionnaire de Paris. Il échappa miraculeusement à l'échafaud, sur lequel périt son ami le général O' Moran, l'une des plus honorables victimes de la terreur. Réfugié en Suisse, M. Jouy passa 8 mois dans la petite ville de Brecagerten. Après le 9 thermidor, il rentra en France, reprit du service, et fut nommé chef d'état-major de l'armée sous Paris, commandée par le général Menou. Dans la journée du 2 prairial, il commandait un bataillon de jeunes gens qu'il avait formé lui-même, et auquel il avait procuré des armes. C'est à cette petite troupe que la convention nationale fut redevable en grande partie du triomphe qu'elle obtint sur les terroristes. Au 13 vendémiaire, il fut arrêté et destitué pour être entré en conférence avec les députés des sections de Paris, au camp du Trou-d'Enfer. Quinze jours après, remis en liberté, il fut envoyé à Lille pour commander la place; mais à peine arrivé, il y fut arrêté et incarcéré de nouveau, sous prétexte de liaisons politiques avec lord Malmesbury, et de connivence avec le

ministère anglais. M. Jouy était alors, comme il est à présent, l'ennemi des amitiés étrangères. L'accusation tomba avec son absurdité, et il fut réintégré dans ses fonctions. Mais, dégoûté par cette troisième persécution d'une carrière qu'il paraissait devoir parcourir avec éclat, il sollicita et obtint sa retraite. Le directoire y joignit un supplément de pension pour cause de blessures et à raison de ses honorables services. Il avait 30 ans quand il quitta l'épée pour prendre la plume. En 1800, il suivit à Bruxelles M. de Pontécoulant, premier préfet du département de la Dyle, et seconda avec beaucoup de zèle cet habile administrateur, dont le nom est si justement révérend dans un pays qu'il a élevé au plus haut degré de prospérité. L'amitié de M. Jouy pour M. de Pontécoulant l'avait seule attaché au travail administratif. La nature lui destinait une autre carrière, celle de la littérature, où il entra immédiatement après la nomination du préfet de la Dyle au sénat-conservateur. Les premiers pas qu'il fit dans la carrière académique furent marqués par des succès de vogue qu'obtinrent quelques vaudevilles faits en société avec MM. Delonchamp et Dieulafoy. Mais son début dans la carrière lyrique, le bel opéra de la *Vestale*, classa tout-à-coup l'auteur parmi les écrivains dramatiques dont s'honore la France. Le brevet de sa dignité littéraire lui fut donné par l'académie, et ce brevet fut le prix décennal fondé par Napoléon, qui protégeait, encourageait et récompensait tous les genres de gloire. L'o-

pinion publique avait déjà décerné, par un suffrage universel, que 12 années de succès ont continué sans interruption, la palme populaire à ce bel ouvrage, où le poète ne pouvait avoir de rival que le musicien. C'est nommer M. Sponcini, dont la verve brillante, originale et poétique, a fraternisé d'une manière si remarquable avec celle de M. Jouy. La poésie et la musique sont sœurs. Les auteurs de la *Vestale* et de *Fernand Cortès* l'ont prouvé. Ce dernier ouvrage partage constamment les succès de la *Vestale*, et présente certainement dans le final du second acte ce que la poésie et la musique réunies ont produit de plus grandiose et de plus pathétique. Les opéras des *Amazones*, musique de Méhul; des *Abencerages*, musique de M. Cherubini; et des *Bayadères*, musique de M. Catel, ces deux derniers surtout ont été très-favorablement accueillis du public, et sont restés au répertoire. Le talent de M. Catel, dans ce dernier ouvrage, s'est montré avec tout le charme et toute la mélodie dont il est susceptible, et il a ajouté un nouvel éclat à la juste réputation de ce grand compositeur. Plusieurs opéras-comiques ont aussi amusé les loisirs de la muse lyrique de M. Jouy, et font partie du répertoire du Théâtre-Feydeau. Mais une autre muse l'appelait sur un autre théâtre. Il donna quelques comédies en prose ou en vers au Théâtre-Français et à celui de l'Odéon. L'une d'elles, grand ouvrage en 5 actes et en vers, *l'Héritière*, est reçue, depuis 2 ans, au Théâtre-Français. C'est une gran-

de scène de mœurs, dont l'exécution a paru, aux amis qui l'ont entendue, aussi brillante que la conception en a semblé élevée et philosophique. Mais revenons au théâtre de notre académicien. La tragédie était aussi un domaine que l'âge mûr de M. Jouy s'était réservé. Il annonce dans son début par la tragédie de *Tippoo-Saëb*, qu'il avait conçue dans l'Inde, l'intention de s'ouvrir une route nouvelle entre ces deux genres, que l'on est convenu de distinguer par les noms de *classique* et de *romantique*. Un succès prodigieux a justifié cette année le bonheur de cette découverte littéraire. L'introduction sur la scène d'un personnage aussi moderne que *Tippoo-Saëb*, d'une victime contemporaine de la politique usurpatrice de l'Angleterre, parut alors une audace presque sacrilège contre les vieilles méthodes du Parquasse, où l'esprit de la coutume et celui du privilège avaient su se maintenir malgré tous les niveaux de la révolution. Cet ouvrage n'obtint qu'un succès d'estime. Dans la tragédie de *Bélisaire*, ce n'était pas le souverain qui était le malheureux; c'était le grand homme, le sauveur de l'empire; l'empereur était le coupable, le bourreau, l'ingrat. La scène était belle et instructive pour la société. Les impressions étaient toutes fraîches des malheurs d'un grand génie et du triomphe de ses ennemis couronnés. Un sentiment déchirant d'amour de la patrie régnait dans le noble caractère du héros aveugle, et sympathisait avec des plaies récentes et des émotions qu'aucune rigueur n'a jamais pu sou-

damner au silence chez les Français. Car il est bien remarquable que c'est surtout aux représentations théâtrales que se trahit et s'épanche, avec la franchise la plus vive et une expression presque héroïque, la conscience morale et politique de la nation. Les lectures de cet ouvrage, qui fut reçu avec acclamation au Théâtre-Français, avaient suffisamment donné à son auteur la mesure du succès qu'il eût obtenu sur la scène. Mais il était écrit que le beau rôle de *Bélisaire* serait refusé à Talma. La censure elle-même avait d'abord accueilli l'ouvrage. Mais la censure est scrupuleuse selon les gens : elle se crut séduite, elle l'était en effet, et elle se repentit. C'est à ce repentir d'inquisiteurs que le public demanda raison, dans le temps, de la non-représentation de *Bélisaire*. Le public la lui demanda *Bélisaire* à la main. L'auteur fit imprimer sa pièce avec une préface, où il rendait compte du *voto* prononcé par l'aréopage des ténébres. Ainsi *Bélisaire*, au lieu d'un triomphe public, n'eut qu'un succès général. Mais toutes les émotions furent privées, et l'admiration n'ayant pu être séditieuse parce qu'elle fut individuelle, la tranquillité de l'empire ne fut heureusement point troublée. M. Jouy fut généreux 2 ans après envers la censure, ou plutôt il s'était repentit à son tour. En réparation de l'outrage qu'il avait fait à la délicatesse de ce tribunal, en lui offrant dans le personnage de *Bélisaire* le tableau de l'héroïsme persécuté, pardonnant à son bourreau, il lui présenta le génie du crime, heureux de ses triomphes, et rassasié

de la mort des hommes, abdi quant avec sécurité au milieu de ses victimes son épouvantable magistrature. La censure adopta *Sylla*. C'était tout simple, elle avait refusé *Bélisaire*. Elle rendit même compte à l'auteur des motifs de sa préférence, en lui demandant le sacrifice de quelques vers qui respiraient franchement l'amour de la patrie et de la liberté. Le tact de la censure fut bien juste, car la tragédie de *Sylla*, après 60 représentations consécutives, poursuit, soit à Paris, soit dans les départemens, soit à l'étranger, la carrière d'un des plus grands succès dont les annales dramatiques aient conservé la mémoire : le genre était aussi nouveau que le triomphe de l'auteur. Montesquieu a été, a-t-on dit, la muse de M. Jouy pour la tragédie de *Sylla* : cela n'est pas exact. Ce qui est vrai, c'est que M. Jouy a trouvé dans le dialogue du dictateur avec un sage, l'heureuse idée de mettre sur la scène *Sylla* se justifiant de la férocité de son propre génie, et se déclarant, au nom de la liberté de Rome, innocent de tout le sang que sa tyrannie y a répandu. Cette idée est grande, elle est sublime même par son audace. Il n'y avait qu'un esprit supérieur qui pût l'enfanter, et qu'un grand talent qui osât s'en saisir. Mais l'histoire, et nous osons le dire à l'auteur lui-même, son génie éminemment tragique, lui a donné le personnage entièrement neuf de Roscius, la singulière audience des rois de l'Asie, la terrible image du sommeil et de la peur de cet homme qui empêcha Rome de dormir et de sou-



pirer, la belle scène du fils de Sylla qui, pour sauver son ami proscrit, le cache dans le palais de son père, à qui cet ami doit ôter la vie; enfin le grand coup de théâtre de l'abdication, que tout le monde attend, et qui saisit tout le monde d'une impression inattendue. Mais l'observateur de l'histoire, au milieu des succès de Sylla, est frappé d'un autre caractère, non moins original, et sans doute plus attachant. La tragédie de l'empereur *Julien* a été reçue à l'unanimité au Théâtre-Français. Tout ce que nous ajouterons, après avoir assisté à plusieurs lectures de cet ouvrage, c'est qu'il n'est le souvenir d'aucun poème dramatique, et qu'un intérêt jusqu'à présent inconnu sur la scène, sortant d'un caractère d'une invention absolument neuve, répand dans toute cette tragédie un charme tout-à-fait idéal, une clarté pure et magique, qui s'éteint au dénouement, comme l'astre de la vie de Julien, sur la tête couronnée de ce grand homme. Mais le *Roscus* français si sublime dans le rôle de Sylla, où sera-t-il pour montrer Julien à ses chers Parisiens ! Nous sommes arrivés, non au terme de la carrière dramatique de M. Jouy, mais à la clôture de son répertoire actuel. La philosophie nous le montre encore, sous une autre forme, le précepteur de la société. La France n'avait point d'ouvrage du genre du *Spectateur* d'Addison et Steele, du *Guardian*, du *Rambler*, etc. M. Jouy s'est plu à naturaliser parmi nous cette espèce de journal en action. Avant lui chez les Fran-

çais, Mercier seul avait essayé dans ses esquisses grossières, sans vigueur comme sans vérité, non le tableau, mais la caricature des mœurs du jour. Quinze volumes in-8°, traduits dans toutes langues littéraires de l'Europe, sont un monument assez imposant de ses travaux dans ce genre si instructif et si piquant, qui donna autrefois à la véritable comédie cette heureuse devise, *castigat ridendo mores*. Ces tableaux, où la nature et la société sont prises sur le fait à chaque instant, offrent certainement aux peintres comiques la palette la plus riche et la plus variée. C'est aussi une manière d'écrire l'histoire de son âge, dont les scènes les plus intéressantes ne se passent pas toujours sur le théâtre de la cour, de la politique ou de la guerre : ces courtisans, ces hommes d'état, ces guerriers rentrent aussi dans la vie privée; et il est piquant de les observer comme particuliers, dans les repos ou dans l'abandon de leur carrière publique. Ce sont les bulletins de la guerre et de la paix sociales en France, que l'*ermite* a recueillis; la réputation, les talents, les ridicules, les qualités, les vices, les vertus, les services, les ingratitude, sont les acteurs de cette collection vraiment dramatique, dont les éditions se multiplient chaque jour. L'essai du même auteur sur la *Morale appliquée à la politique*, est une grande pensée qui méritait d'être mûrie plus long-temps. Cet ouvrage, qui a servi de texte au cours que M. Jouy donna l'année dernière (1822), à l'Athénée de Paris, fut si vivement demandé par le public et par les

auditeurs des séances de cette académie, que l'auteur s'est refusé à lui-même le temps nécessaire pour le méditer davantage. Mais, tel qu'il est, cet écrit est important, riche d'aperçus, de principes, de style, et de pensées. Quelques chapitres y sont trop écourtés, et le manque de développemens s'y fait parfois sentir. Quelques autres paraissent s'écarter d'une classification méthodique. Un mois de travail dérobé à l'infatigable fécondité de M. Jouy, donnerait à cet ouvrage distingué toute la valeur qu'il doit avoir en France, où l'on ne pardonne pas à un écrivain de pécher par les formes. C'est le seul pays où cette sévérité soit connue; elle est inspirée par la raison. On a parlé avec beaucoup d'éloge d'un autre *Essai sur l'industrie française*. Dans cette carrière nouvelle pour l'auteur, et en dehors de son talent et de ses méditations connues, le plus pur patriotisme lui a servi de guide. Avec ce sentiment, il était bien sûr de ne pas s'égarer, et de remplir vis-à-vis du commerce de sa patrie, l'engagement qu'il avait pris. Cet ouvrage a été à son adresse, et a prouvé aux négocians et aux manufacturiers que les muses françaises ne sont pas exclusives, mais que tout ce qui intéresse à un degré élevé la prospérité nationale, tout ce qui doit démontrer la supériorité ou la rivalité de son industrie en Europe, est une noble carrière où se trouvent honorés de descendre les hommes de cette autre industrie, que l'on nomme littérature. Indépendamment des nombreux articles dont M. Jouy a alimenté pen-

dant tant d'années, et dont il nourrit encore à présent plusieurs journaux, et qui ont attaché son nom comme collaborateur à l'ancienne *Gazette de France*, à la *Minerve*, ou comme fondateur, à la *Renommée*, au *Courrier français*, au *Journal des Arts*, et au *Miroir des Spectacles et des mœurs*, il donna dans ses premiers débuts en littérature une collection élémentaire de l'histoire sacrée, profane et moderne, de la géographie et de la mythologie, divisée en jeux de cartes pour l'instruction des enfans. Ces jeux sont devenus classiques. Il était difficile à un polygraphe comme M. Jouy, et surtout à un aussi actif collaborateur d'écrits périodiques, d'éviter certaines tracasseries moitié politiques, moitié judiciaires. On n'a sans doute pas oublié le procès singulier qu'il eut à soutenir à la cour d'assises en 1819, contre la municipalité de Toulon, pour avoir osé blâmer ses habitans d'avoir livré leurs murs aux Anglais en 1793. Le procès était gagné de part et d'autre, puisque d'un côté, l'inflexible mémoire de cette affreuse époque était pour l'accusé, et que de l'autre un parti puissant se vantait du crime que repoussait si innocemment l'accusateur. M. Jouy parla devant tous les témoins de ce fait malheureusement historique, et comme on peut le penser, il fut absous. Un jugement bien remarquable du tribunal de 1<sup>re</sup> instance, à l'occasion d'articles incriminés du journal *le Miroir*, lesquels, en police correctionnelle, avaient fait condamner les rédacteurs à 3 mois de prison, a dernièrement vivement intéressé

la curiosité ou plutôt l'amitié publique, et par la plus juste appréciation de la nature et de l'intention de ces articles, a renvoyé absous MM Jouy, Arnault, Dupaty et les autres collaborateurs de ce journal. La littérature est aussi une religion, la persécution lui est favorable. En 1814, la mort du chevalier de Parny, qui arracha ce poète au spectacle de la guerre des dieux modernes, laissa une place vacante à l'académie. M. Jouy y fut appelé; il y était attendu, et on ne put pas le qualifier d'auteur d'ouvrages inédits. Voici au surplus la liste exacte de ses titres littéraires jusqu'au mois de décembre 1822 : 1° *la Paix et l'Amour*, divertissement à l'occasion de la paix; 2° (avec Longchamp) *la Fille en loterie; l'Arbitre; Comment faire?* vaudevilles, 1798; 3° (avec le même et Dieulafoy) *le Tableau des Sabines; le Vaudeville au Caire*, vaudevilles, 1799; 4° (avec Dieulafoy) *l'Intrigue dans les caves*, vaudeville, 1799; 5° (avec Année et Gersin) *le Carrosse espagnol*, vaudeville; 6° (avec Dieulafoy) *Milton*, opéra-comique, 1805; 7° *la Vestale*, grand opéra en 3 actes, 1810; 8° *les Bayadères*, grand opéra en 3 actes, 1811; 9° *les Amazones*, grand opéra en 3 actes, 1811; 10° *Tippoo-Saëb*, tragédie en 5 actes, 1813; 11° *les Abencerrages*, grand opéra en 3 actes, 1813; 12° *Fernand Cortez*, grand opéra en 3 actes, 1813; 13° *Zirphile et Fleur de Myrte* (avec M. Lefèvre), opéra féerie, en 2 actes, 1814; 14° *Bélisaire*, tragédie en 5 actes (non représentée), avec préface et discours préliminaire relatif aux persécutions dont cet ouvrage a

été l'objet (in-8°, 1820); 15° *l'Homme aux convenances*, comédie en 1 acte, en vers, (représentée au Théâtre-Français); 16° *l'avidé Héritier*, comédie en 5 actes et en prose (à l'Odéon); 17° *M. Beaufrils, ou la Conversation faite d'avance*, comédie en 1 acte et en prose (à l'Odéon et au Gymnase); 18° *le Mariage de M. Beaufrils*, comédie en 1 acte et en prose (à l'Odéon); 19° *Sylla*, tragédie en 5 actes, 1821; 20° *l'Ermite de la Chaussée-d'Antin, ou Observations sur les mœurs françaises au 19<sup>me</sup> siècle*, 5 vol. in-12 (trad. en angl. par Servan), chez Pillet, Paris, 1815; 21° *le Franc Parleur*, 2 vol. in-12 (trad. en angl., 1815); 22° *l'Ermite de la Guyane*, 3 vol. in-12, 1816; 23° *l'Ermite en province*, 3 vol. in-12, Paris, 1820; 24° *Morale appliquée à la politique*, 2 vol. in-8°, Paris, 1822; 25° *Essai sur l'industrie française*, 1 vol. in-12, Paris, 1821; 26° *Jeux de cartes historiques à l'usage de la jeunesse des deux sexes*, chez Vanacker, à Lille, et chez Renouard, à Paris, 12 jeux.

JOVELLANOS (DON GASPARD-MELCHIOR DE), poète espagnol, savant et homme d'état, né dans les Asturies en 1749, reçut de la nature les dispositions les plus heureuses. Avidé de connaissances, il obtint pendant le cours de ses études les plus grands succès. Il sortait à peine de l'enfance que déjà l'histoire, l'antiquité, la littérature ancienne et moderne lui étaient familières, et bientôt des essais lyriques le firent connaître comme un rival heureux des meilleurs poètes existans alors dans la Péninsule. Reçu, à 21 ans, membre de l'académie espagnole, il fut

presque dans le même temps nommé conseiller-d'état du roi Charles III, qui, tant qu'il vécut, lui témoignait la plus grande confiance, en le chargeant souvent de missions importantes, dont il s'acquitta toujours à la satisfaction du monarque. Après la mort de Charles III, les ennemis de Jovellanos s'acharnèrent contre lui, et cherchèrent les moyens de l'éloigner du conseil du nouveau roi. Ils n'y réussirent pas d'abord, et, pendant 4 ans, il résista à l'orage; enfin ses ennemis l'emportèrent, et il succomba. L'Espagne avait fait long-temps à la république française une guerre onéreuse; la paix qui venait d'être conclue en 1794, était plus onéreuse encore. Le trésor royal était vide, les sources de la prospérité publique épuisées, et l'on ne savait quel moyen employer pour lever des subsides. Un impôt sur le haut clergé, possesseur de richesses immenses, fut proposé par Jovellanos, et excita la haine implacable des hommes puissans; qui, en appelant cette mesure injuste et sacrilège, parvinrent à le faire exiler dans les montagnes des Asturies. Ce qui prouve cependant que cette accusation n'était qu'un prétexte à leur vengeance, c'est que son projet fut adopté en grande partie et mis à exécution. Rappelé de l'exil en 1799, Jovellanos remplaça au ministère de grâce et de justice, Llaguno. Il avait d'abord refusé cet emploi, lorsqu'un ordre réitéré du roi le força d'accepter. Comme il n'avait pas l'intention de se prêter aux vues ambitieuses du ministre favori, Godoï (le prince de la Paix), il prévint d'avance sa

nouvelle disgrâce. Il fut en effet, sans que le peuple qui l'aimait en sût le motif, exilé au bout de 8 mois à l'île Majorque, et renfermé dans le couvent des chartreux de Palma. On a cru, mais cela n'a jamais été prouvé, que dans une lettre adressée par lui au roi, en dévoilant les intrigues du favori, il avait parlé avec trop peu de ménagement de la reine. Ce ne fut qu'à la chute de Godoï, et lorsque les Français entrèrent en Espagne en 1808, que Jovellanos recouvra sa liberté. Il ne tarda pas à être élu membre de la junte suprême. Plus tard Joseph Bonaparte, assis sur le trône d'Espagne, le nomma ministre de l'intérieur, emploi qu'il n'accepta pas, malgré la prédilection marquée qu'il montra toujours pour les Français, et qui, dans un moment d'effervescence, devint la cause de sa mort. Les amis de l'ancienne dynastie, qui considéraient Jovellanos comme un partisan du nouvel ordre de choses, ayant suscité une émeute au commencement de 1812, il fut inhumainement massacré par le peuple. Jovellanos était l'ami des lettres et le protecteur des savans. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, on distingue les suivans : 1° *Recueil de poésies lyriques*, Madrid, 1780; 2° *Discours prononcé dans l'assemblée générale de l'académie des beaux-arts de Marseille*, en 1781, Madrid, 1782; 3° *Mémoire sur l'établissement des monts-de-piété*, Madrid, 1784; 4° *Mémoire lu à l'académie d'histoire, sur la nécessité d'un bon dictionnaire géographique*, Madrid, 1785; 5° *Réflexions sur la législation d'Espa-*

gne, Madrid, 1785; 6<sup>o</sup> *Lettre adressée à Campomanès, sur le projet d'un trésor public*, Madrid, 1786; 7<sup>o</sup> *Informe sobre la ley agraria*, Madrid, 1795. Dans le *Recueil de poésies lyriques* de Jovellanos, on trouve sa belle comédie intitulée *el Delinquente honrado* (l'Honnête Criminel), qui, après avoir obtenu le plus grand succès en Espagne, fut traduite en anglais, et jouée à Londres, où elle obtint un succès pareil. L'abbé Meylar, vicaire-général de Marseille, la traduisit aussi en français. Il faut se garder de la confondre avec la pièce française sous le titre de *l'Honnête Criminel, ou la Piété filiale*, par Fenouillot de Falbaire, représentée, pour la première fois, en 1768. Ce drame, en 5 actes et en vers, qui obtint beaucoup de succès, n'a point de ressemblance avec le sujet traité par Jovellanos. La comédie espagnole a été réimprimée à Bordeaux en 1818. Jovellanos parlait avec beaucoup de facilité les langues française, anglaise et italienne. Il a traduit de ces langues divers ouvrages, entre autres, le *Paradis perdu* de Milton. Ce qui lui fait le plus d'honneur, comme poète, est sa tragédie de *Pélage*, représentée à Madrid en 1790.

JOYAUT (A. A. A.), aide-camp de George Cadoudal, et l'un des co-accusés de ce général, né à Lénac (Morbihan), était fort jeune lorsque la révolution éclata, ce qui l'empêcha de prendre part aux premiers troubles de la Bretagne. Il vécut long-temps à Rennes dans une espèce d'inaction; mais dès que la *chouannerie* fut organisée dans les départemens environnans,

il y prit la part la plus active, en changeant toutefois de nom. Il adopta celui d'un homme qui, loin de porter les armes contre sa patrie, mourut glorieusement en combattant pour elle, et le *chouan* Joyaut se fit appeler *d'Assas*. Arrêté par ordre du directoire, en l'an 7 (1798), il fut amené à Paris et enfermé au Temple. Il n'y resta que peu de temps, et parvint à obtenir sa liberté, en rejetant le tort d'avoir pris parti contre le gouvernement sur son peu d'expérience et sur de perfides conseils. Cela ne l'empêcha pas néanmoins de figurer de nouveau dans l'insurrection de l'an 8, où il recruta publiquement pour l'armée royale. Ce fut alors qu'il devint aide-camp de George Cadoudal; mais, après la pacification de l'Ouest, il profita de l'amnistie pour se rendre à Paris. Il demeura dans cette ville sous prétexte d'affaires de commerce, mais en effet pour y préparer l'attentat du 3 nivôse, et la machine à juste titre nommée *infernale*, qui, dirigée contre un seul homme, fit périr et mutila tant de citoyens. Ce fut Joyaut qui, sous le costume d'un charretier, accompagna, dans la soirée du 3 nivôse, la charrette qui portait, ou à laquelle était adaptée cette machine. Après l'explosion, il parvint à se soustraire à toutes les recherches, gagna un port de mer, et s'embarqua pour Jersey d'où il passa à Londres. Là il participa aux nouveaux complots qui se tramaient contre le chef du gouvernement français, et de l'exécution desquels George Cadoudal était particulièrement chargé. Revenu en France avec ce dernier, il l'ac-

compagna à Paris, où la police, qui surveillait leurs démarches, les fit arrêter dans les premiers jours de juin. Joyaut fut encore une fois enfermé au Temple, et quelques jours après condamné à mort. Il n'avait alors que 26 ans. Lors de l'exécution, qui eut lieu le 5 mes-sidor an 12 (24 juin 1804), aucune altération ne se fit remarquer dans ses traits, et sur l'échafaud il fit entendre le cri de *vive le roi!*

**JUBÉ (AUGUSTE)**, baron de la Perelle, maréchal-de-camp, commandant de la légion-d'honneur, est né en 1765. Après avoir fait les campagnes de la révolution, il avait obtenu le commandement de la garde du directoire, qu'il perdit lorsque ce gouvernement fut renversé le 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799). Lors de l'institution du tribunal, M. Jubé en fut nommé membre, et donna en cette qualité son adhésion à la proposition, faite au sein de ce corps, de nommer le premier consul empereur. Lorsque le tribunal eut cessé d'exister, le général Jubé fut appelé à la préfecture du département de la Doire (à Ivree en Piémont). Il passa de cette préfecture à celle du Gers, où il fut remplacé en 1814. Créé, après la restauration, chevalier de Saint-Louis, il fut, sous le gouvernement royal, attaché au ministère de la guerre. Le baron Jubé de la Perelle a publié quelques ouvrages, parmi lesquels on distingue une *Histoire des guerres des Gaulois et des Français en Italie, depuis Bellovèse jusqu'à la mort de Louis XII*, un vol. in-8°; et une *Réponse au discours virulent pro-*

*noncé en 1818 par lord Stanhope, dans la chambre des pairs d'Angleterre, contre la France et la maison de Bourbon.* Le premier de ces ouvrages, publié en 1805, sert d'introduction à celui du général Servan sur le même sujet.

**JUBIÉ (PIERRE-JOSEPH-FLEURY)**, né dans la commune de la Sône, arrondissement de Saint-Marcelin, département de l'Isère. Son père fut anobli par Louis XVI, en récompense des services rendus par lui et sa famille à l'industrie manufacturière. C'était beaucoup autrefois pour un bourgeois d'être anobli; mais pour un citoyen, ce qui est tout c'est d'être utile. La culture en grand du mûrier, appropriée à la production de la soie, et l'introduction de l'art relatif à la préparation de cette matière, sont dues à la famille Jubié, qui est demeurée propriétaire des précieuses machines du célèbre Vaucanson. La médaille d'or fut accordée plusieurs fois à la manufacture de la Sône, après l'exposition des produits de l'industrie française. Avant la révolution, M. Jubié était inspecteur-général des manufactures. En 1787, il était membre de l'assemblée provinciale du Dauphiné, et fut administrateur du département de l'Isère en 1790, 1791 et 1792. En 1795, il fut appelé au conseil des cinq-cents; compris dans la proscription du 18 fructidor, il dut à l'importance de la manufacture qu'il dirigeait, le bonheur d'y échapper. En 1796, M. Jubié fut l'un des fondateurs de la caisse des comptes courans, dont la réunion à la banque de France fut faite sous son administration.

Alors il était chef d'une grande maison de banque, sous la raison *Jubié, Bastereiche et comp<sup>ie</sup>*. La mort de son associé, et des créances considérables sur le gouvernement pour divers services, lesquelles furent mises à l'arrière et sont encore à présent l'objet de ses réclamations, déterminèrent M. Jubié à renoncer aux affaires et à retourner dans son département. En 1802, il fut nommé membre du conseil-général. En 1803, il remplaça son père dans la sous-préfecture de Saint-Marcellin, et fut nommé député pour la session de 1804 à 1809. En 1815, M. Jubié présida le collège électoral de l'arrondissement de Saint-Marcellin, et fut deux fois candidat de ce même collège en 1815 et 1816. Ce fut au mois de décembre de cette dernière année que M. Jubié reçut le cordon de Saint-Michel. En 1819, il reçut le titre de conseiller du roi près le conseil-général des manufactures. Depuis 1816, il faisait partie du jury institué pour protéger les produits français contre la fabrication étrangère, et ne cessa ces fonctions qu'en 1820; il fut alors nommé secrétaire-général de la préfecture de la Seine-Inférieure. M. Jubié avait trois fils qu'il a eu le malheur de perdre : l'aîné, entre autres, de la manière la plus tragique en 1815, sous le fer d'un assassin; le second, ancien officier, mort récemment à l'âge de 29 ans; et le troisième, capitaine du génie, périt à l'âge de 21 ans, dans les glaces de la Russie.

JUERY ( P. ), député du département de l'Oise à l'assemblée législative, est né dans la

ci - devant province d'Auvergne. Nommé, après le 10 août 1792, l'un des commissaires chargés de vérifier la caisse de l'extraordinaire, confiée aux soins de MM. Amelot et Lecouteux-Lanoraye, il montra dans ses fonctions autant de zèle que d'impartialité. Il combattit le projet d'aliénation des forêts nationales; mais dans cette discussion, comme dans toutes celles où il montra de l'opposition, il le fit avec une modération remarquable. Il avait, le 8 août de cette même année 1792, sauvé la vie à M. Girardin, lorsque ce dernier fut attaqué au sortir de l'assemblée, en raison de son vote en faveur du général La Fayette. En 1802, l'arrondissement de Senlis, où M. Juery se trouvait sous-préfet, le nomma député au corps-législatif. Depuis qu'il a cessé d'être député, il exerce à Senlis la profession d'avocat consultant, et fait, de plus, valoir une manufacture de coton, établie à quelque distance de cette ville.

JUGLER (JEAN-FRÉDÉRIC), né à Wetteburg en Saxe, le 17 juillet 1714, et mort le 9 janvier 1791, se consacra de bonne heure à l'enseignement, dont il suivit la carrière avec beaucoup de distinction. Il passe pour un des meilleurs philologues de son temps. Ce savant actif et laborieux eut le malheur d'être frappé de cécité quelques années avant sa mort. Parmi les ouvrages qu'il a publiés, et dont quelques-uns lui font le plus grand honneur, on distingue : 1° *Bibliotheca historiae litterariae selecta*, Iéna, 1754—1763, 3 vol. in-8°; 2° *Dissertation sur l'usage des Bi-*

*bibliothèques*, Leipsick, in-8°; 3<sup>e</sup> *Mémoires pour servir à une Biographie juridique, ou Notices sur la vie et les écrits des hommes d'état ou jurisconsultes qui se sont illustrés en Europe*, Leipsick, 1773, 6 vol. in-8°. Jugler a fait aussi un grand nombre d'excellentes traductions. Il avait conçu le plan d'une *Histoire critico-littéraire de tous les ouvrages publiés à l'occasion du procès de Charles I<sup>er</sup>, roi d'Angleterre*, que sa cécité ne lui permit point d'exécuter. Il était, lorsqu'il mourut, conseiller du roi d'Angleterre, et inspecteur de l'académie équestre de Lunébourg.

JUIGNÉ ( ANTOINE-ÉLÉONORE-LÉON LE CLERC DE ), archevêque de Paris, naquit en cette ville, d'une ancienne famille originaire du Maine, le 2 novembre 1758, et mourut le 19 mars 1811. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut sacré évêque de Châlons-sur-Marne, le 26 avril 1784, et Louis XVI, qui avait pour lui une prédilection marquée, lui conféra, en 1781, le siège archiepiscopal de Paris. Pendant le rigoureux hiver de 1788 à 1789, il fit faire, aux pauvres de son diocèse, de nombreuses distributions de vivres et de bois, ayant, dit-on, pour cela engagé son patrimoine et vendu sa vaisselle d'argent. Nommé député du clergé aux états-généraux en 1789, il n'y montra pas d'abord un esprit conciliant, ni cette abnégation de l'intérêt personnel que recommande le divin auteur de la doctrine de l'Évangile. M. de Juigné manifesta, au contraire, l'intention de soutenir avec beaucoup de vigueur, et par tous les

moyens possibles, les privilèges exclusifs de l'ordre qu'il représentait. Dès-lors, en butte aux dénonciations et à la haine du peuple, il courut quelques dangers dans la journée du 24 juin. Sa voiture fut assaillie par un attroupelement populaire, on jeta des pierres et de la boue à l'archevêque, et il ne se tira qu'avec peine de la foule qui l'entourait. On avait en effet répandu le bruit que l'archevêque s'était présenté au roi, un crucifix à la main, afin de conjurer ce prince de ne pas sanctionner les décrets de l'assemblée nationale. Depuis s'étant réuni avec le clergé aux deux autres ordres, il montra plus de modération, et consentit, le 26 septembre, qu'on appliquât aux besoins de l'état, l'argenterie des églises et tout ce qui ne se trouvait pas nécessaire au culte : ce qui ne l'empêcha pas de s'opposer, le 14 avril 1790, à ce que les biens ecclésiastiques fussent déclarés nationaux. Il émigra vers la fin de cette même année; alla d'abord en Savoie, d'où il publia un mandement contre les sermens que l'assemblée exigeait des prêtres. Retiré en Allemagne en 1792, sa maison servit de refuge à tous les prêtres qui avaient refusé de se conformer aux nouvelles lois reconnues en France. Il rentra à Paris après la promulgation du concordat de 1802, auquel il donna son adhésion, et vécut depuis au sein de sa famille en simple particulier. Ce prélat était doué de la plus heureuse mémoire; on assure qu'il savait la Bible par cœur. Il a publié divers *Mandemens*, des *Lettres pastorales*, un



*Rituel, un Examen des principes du pastoral sur l'ordre, la pénitence, les censures et le mariage, et quelques autres écrits, dénoncés à l'assemblée nationale.*

**JULIEN (JEAN)**, ministre protestant, plus connu sous le nom de *Julien de Toulouse*, est né à Nîmes, département du Gard. Il était l'un des administrateurs du département de la Haute-Garonne, lorsque le collège électoral, tenu à Rieux, l'élut pour son président, et le nomma, à la presque unanimité, le 4 septembre 1792, député à la convention nationale. Dominé par un caractère ardent et par une imagination peut-être un peu trop exaltée, mais fidèle aux principes de morale et de tolérance qui devraient réunir en une seule toutes les croyances religieuses, il espérait que le nouvel ordre de choses opérerait les améliorations politiques demandées par la masse de la nation. La marche rapide des événemens, et le choc violent des passions, ne permirent pas à M. Julien de suivre, en politique, la marche lente et modérée qu'il avait adoptée pour l'enseignement de l'Évangile. Membre de la convention, il s'y montra, et nous aurons plus d'une fois l'occasion de le remarquer dans cet article, l'appui et le défenseur, lui ministre protestant depuis vingt années, des prêtres catholiques les plus opposés aux dogmes de sa croyance. Dans le procès du roi, l'un des premiers actes de cette assemblée si nombreuse et si diverse dans les élémens qui la composaient, il fut entraîné par une majorité impérieuse. L'homme le plus modéré,

dans des occasions extraordinaires, n'a pas toujours les moyens d'assurer son indépendance et sa sécurité; et M. Julien fut dans ce cas. Il céda à l'empire des circonstances, et vota avec la majorité. Toutefois ce ne fut pas sans combat, et il eut le courage de dire avant d'émettre son vote : « S'il fut » un moment depuis l'ouverture de » la convention, où nous ayons dû » faire taire toutes les passions, » imposer silence à toutes nos » préventions, c'est celui où nous » sommes appelés à prononcer sur » la vie d'un citoyen. Quant à moi, » je ferme les yeux sur l'avenir » heureux ou malheureux qui nous » attend; je ne consulte que ma » conscience : voilà ma règle, et » j'y puise l'arrêt pénible et dou- » loureux que je dois porter. » Dans cette explication pénible de la pensée, on voit l'homme subjugué; on ne voit pas le proscriptionnaire. Son discours, monument remarquable pour la circonstance, fait partie de la collection complète des opinions imprimées avec tous les documens à l'appui du procès. M. Julien avait combattu avec force le projet, du moment qu'il fut manifesté par la majorité de l'assemblée, de juger Louis XVI. « Quelle impartialité, avait-il dit, quelle droiture de jugement, quelle rectitude dans les idées pourrez-vous attendre d'un juge qui se sera porté pour accusateur, qui aura figuré comme partie, d'un juge qui déposera contre celui qu'il accuse ? » Ce fut d'après ces bases qu'il proposa le projet de décret en 10 articles qui termine son opinion, et dont le second est ainsi conçu : *Louis-*

*XVI sera jugé par un tribunal pris hors du sein de la convention.*

Le 21 février 1793, il fut élu secrétaire de l'assemblée; à la même époque, il présidait la société des *jacobins*, dont les principes n'inspiraient point encore l'effroi. Il fut ensuite nommé membre du comité de sûreté générale, avec *ALQUER* (voy. ce nom), si connu par sa modération et ses sentimens philanthropiques; mais ce comité, qui ne proscrivait point, n'eut pas une longue durée. Parmi les membres qui le recomposèrent, on remarqua Vadier, Vouland, Amar, du Barran, Élie Lacoste. Doué d'une grande activité et d'un grand amour pour le travail, il a pris une part importante aux opérations des comités et commissions dont il a été membre. Attaché à la commission des marchés, M. Julien fit deux rapports à la convention; l'un relatif à la réorganisation des différens services de l'armée de la Belgique, et à l'allocation des sommes très-considérables dues aux entrepreneurs-généraux. Le décret à cet égard fut conforme aux propositions qu'il avait faites, et au plan d'organisation joint à son travail. Le second, relatif à l'établissement des régies, n'eut pas de suite. Il fit décréter, dans l'intérêt du culte catholique, des peines sévères contre ceux qui commettraient, dans les églises, des profanations et des indécentes, et il s'éleva contre la suppression des frais de ce culte, comme pouvant exercer une grande influence sur la tranquillité publique. Il fut envoyé à Orléans pour vérifier les faits d'insubordination et d'inci-

visme imputés aux chefs de la légion Germanique; sa mission s'étendit aux départemens de la Vendée, où il ne fit que paraître, et rentra bientôt à la convention. Dans le court séjour qu'il y fit, il fut accusé d'y avoir entravé la liberté de la presse; et ses arrêtés, relatifs à la suppression de quelques journaux exagérés, furent cassés, sa conduite censurée. Malus et d'Espagnac sont dénoncés comme dilapidateurs; on parle de les traduire aux tribunaux. M. Julien prend leur défense: ils sont absous; mais lui est accusé par Lasource d'une indulgence criminelle. Néanmoins Malus est renvoyé à ses fonctions d'ordonnateur, et d'Espagnac comme entrepreneur. A la suite des événemens des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin 1793, et d'après quelques démêlés entre lui et Buzot sur les résultats de ces fatales journées, il insista fortement pour faire rendre un décret d'accusation contre cet estimable député. M. Julien reconnut plus tard combien il avait été heureux de ne pas l'obtenir. Il fut étranger à la proscription dont Buzot fut plus tard la victime. C'est à son énergie qu'on dut, le 18 juillet, le rapport d'un décret rendu la veille, qui déclarait le général Beysser traître à la patrie, et le mettait hors la loi, comme complice de la rébellion des autorités de Nantes. Ce décret fut converti en une simple traduction à la barre, où le général se justifia pleinement. Des troubles sérieux s'étaient manifestés dans le département du Gard. Les patriotes avaient été mis en fuite; des assassinats avaient été commis sur la

personne de plusieurs d'entre eux. Les autorités étaient coupables de tolérance ou d'insouciance. Quoiqu'elles sollicité par les parons des victimes, M. Julien veut éviter une réaction, et il se borne, dans son rapport, qui fut adopté, sauf quelques légères modifications, à demander la destitution de la municipalité et l'arrestation de plusieurs de ses membres. Il fait ensuite décréter l'élargissement des commissaires du pouvoir exécutif détenus à Brest; passer à l'ordre du jour, au nom du comité de sûreté générale, dont il était l'organe, sur la demande formée par le général Custine, de faire entendre, dans son procès, comme témoins, Houchard, général en chef de l'armée de Rhin-et-Moselle, ainsi qu'un grand nombre de commandans de places fortes, parce qu'il serait résulté de ce déplacement, la désorganisation de l'armée et la mise à la merci de l'ennemi de nos places et citadelles cernées de toutes parts; mais il proposa de faire entendre, devant les juges des lieux, tous ceux que Custine désignerait pour témoins. M. Julien fit un autre rapport sur la conduite militaire du général Westermann dans l'Ouest, accusé de trahison et de pillage. Il demanda son renvoi devant une cour martiale, qui l'acquitta. Sur un autre rapport de ce député, trois ministres du culte catholique à Orléans, traduits à Paris et détenus à la Conciergerie, sont mis en liberté, le jour même où Fouchier-Tinville les réclamait pour les traduire en jugement. Dans une autre circonstance, il fait mander à la barre le procureur-syndic du dis-

trict, le maire de la commune de Brest et son substitut, pour y rendre compte de l'arrestation arbitraire des commissaires du pouvoir exécutif envoyés dans cette ville. Chevalot, curé dans le département de la Haute-Saône, ayant été destitué de ses fonctions par l'évêque Flavigni, pour cause de mariage, M. Julien fait un rapport sur la pétition de ce prêtre fatigué d'un long célibat, et prononcer pour l'avenir l'annulation de toute destitution pour la même cause, fulminée par l'autorité ecclésiastique. Sur sa motion, la convention décrète que la société populaire de Toulouse a bien mérité de la patrie pour sa conduite envers l'armée des Pyrénées, à son passage par cette ville. Il dénonce celle de Tennerre, comme cause des troubles qui s'y étaient élevés, et fait mander la municipalité pour donner des explications à ce sujet. Ces fonctionnaires furent honorablement acquittés. Le département des Landes fut un de ceux du Midi où il se manifesta les plus grandes agitations, au sujet des événemens du 31 mai. Il ne s'agissait, d'après les renseignemens fournis par M. Julien à la tribune, que de séparer et de former en république fédérative les frontières occidentales, composées de départemens de la Gironde, de Lot-et-Garonne, du Gers, des Hautes-Alpes, des Basses-Pyrénées et des Landes. Quoique chargé du rapport sur les administrations rebelles, et malgré le soulèvement du Midi contre la convention, M. Julien crut mieux servir sa patrie en proposant des mesures peu sévères, qu'en demandant

du sang. A quelques arrestations de fonctionnaires se borna son ministère de rigueur, et l'orage fut aussitôt apaisé. Il fait prononcer la mise en liberté de Fabreguettes, arrêté par ordre de la convention, comme signataire des arrêtés insurrectionnels, pris par le comité central de Montpellier, dont il était secrétaire. Il fait également relâcher Maugé, président de la société populaire de Nanci, arrêté lors des troubles de cette ville, et fait traduire à la barre Villot, procureur-syndic de la commune, Génoude et Olheim, officiers municipaux, et destituer Duquesnoy, directeur des postes, ci-devant membre de l'assemblée constituante. Il propose de faire examiner la conduite de la compagnie des Indes, qu'il accuse d'avoir prêté, en 1792, des sommes énormes pour faire opérer la contre-révolution. Ce fut sur sa proposition qu'intervint le décret qui ordonna l'arrestation et la translation à Paris, de plusieurs citoyens notables de Lorient, et par une disposition subséquente, quel'administration du département de la Corrèze n'avait pas cessé de bien mériter de la patrie. Il fait prononcer également la mise en liberté des enfans Laguyomais de Bretagne, arrêtés sur un ordre du comité de sûreté générale. Affligé des scènes scandaleuses qui se passaient tous les jours à Paris, relativement aux femmes qui ne portaient pas de ceçardes, et des voies de fait dont ces femmes étaient les victimes, il fit décréter 8 jours de prison contre toutes celles qui, par mépris ou négligence, ne se décoreraient pas de

ce signe, et en cas de récidive, la réclusion jusqu'à la paix. Sur sa demande, un autre décret porta peine de mort contre les fournisseurs infidèles dans le service des armées. Pendant ce temps, il était dénoncé aux *Jacobins*, comme favorisant leurs dilapidations. Membre du comité de sûreté générale, il fut chargé de faire un rapport sur les administrations fédéralistes, c'est-à-dire rebelles. Ce travail remarquable, sous plus d'un rapport, et qui embrassait tous les points du territoire, toutes les intrigues de l'époque, lui fit une foule d'ennemis implacables dans le sein de la convention, dont il ménagea trop peu quelques membres influens, et au dehors. A la suite du tableau vigoureux de la situation de la France, et dans un projet de décret en 303 articles, les peines qu'il proposait contre ceux qu'on accusait de fédéralisme, par suite des événemens des 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin, à peu d'exceptions près, n'étaient que temporaires : des destitutions, des déplacements d'un département à un autre, des emprisonnemens plus ou moins prolongés, la privation ou suspension des exeroices des droits civils pendant un temps limité, étaient les châtimens les plus fréquens qu'il aurait voulu qu'on infligeât aux coupables de cette époque orageuse. La faction victorieuse au 31 mai, indirectement attaquée dans ce rapport, réunit tous ses efforts contre M. Julien, tandis que Robespierre, furieux de voir son attente trompée, le dénonçait aux *Jacobins* comme feuillant et contre-révolutionnaire, et Vouland à la con-

vention comme modéré, déclarant que ce travail n'atteignait point le but qu'on s'était proposé, et qu'il devait être regardé comme non avenu, ce qui fut décrété. La commune de Paris, sur le réquisitoire de Chaumette, ordonna que ce même travail serait brûlé dans le lieu ordinaire de ses séances; toutefois, cet arrêté surpris à la précipitation, fut rapporté quelques jours après, sur la proposition de Cubières-Palmezeaux. M. Julien, alarmé de ce déchainement, céda à l'empire des circonstances. Il fit une espèce de désaveu de son rapport, en déclarant qu'il avait pu être trompé par de faux documens qui lui avaient été transmis au nombre de plus de 3,000. Cette concession calma momentanément les passions. Par un principe de justice et d'humanité, il combattit la proposition de mettre hors la loi tout représentant du peuple qui se soustrairait au décret d'arrestation lancé contre lui sans avoir été entendu. Il fit approuver la conduite de La Planchette, son collègue de la Nièvre, envoyé en mission dans le département de Loir-et-Cher, et prononcer la mise en liberté du maire de Beauvais. Sans autre cause que la haine de quelques proscriptionnaires, et bientôt proscrit par un arrêté du comité de sûreté générale qui ordonnait sa mise en arrestation, M. Julien prit le parti de se soustraire à cette mesure inique; et lorsqu'il espérait en voir cesser l'effet, Élie Lacoste le fit comprendre dans la *conspiration dite de l'étranger*, où figurèrent, sous des prétextes divers, plus de 100 personnes, conventionnels et au-

tres. M. Julien fut en conséquence décrété d'accusation, et mis hors la loi, comme prévenu « d'avoir » trafiqué de ses opinions avec les » compagnies financières, et comme complice de la falsification » d'un décret concernant ces compagnies, » avec Fabre-d'Églantine, Delaunay d'Angers, etc. Plus heureux que ces derniers qui périrent sous la hache révolutionnaire, il échappa à toutes les recherches; et après avoir erré pendant une année sur les bords du lac de Constance, il revint en France, après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794); mais il ne rentra point à la convention, ayant été remplacé dans cet intervalle par Allard, son suppléant. Encore sous le décret de mise hors la loi, M. Julien réclama la cessation de sa proscription. Plusieurs membres de l'assemblée, entre autres, Dentzel, Rovère et Marec, appuyèrent sa demande, et le décret fatal fut rapporté. La crise du 30 prairial an 3 porta M. Julien dans une des municipalités de Paris (celle du Luxembourg). Il fait connaître à la convention les troubles survenus dans l'assemblée primaire dont il est président, et contre laquelle l'autorité, mal informée, avait fait marcher des troupes. Ce fut à peu près à cette époque qu'il fut chargé, par la société populaire de la rue du Bac, de rédiger une adresse, dont l'objet était de provoquer un décret qui déclarât la patrie en danger. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il fut arrêté et détenu pendant quelque temps à la Conciergerie, avec des membres des précédentes as-

semblées nationales, dont la plupart ne se connaissaient que de nom, et que l'on accusait d'avoir conspiré contre le gouvernement consulaire. Rendu à la liberté, et fatigué de tant de persécutions, M. Julien passa dans les départemens au-delà des Alpes, et se fixa à Turin, où il a exercé, pendant quinze ans, la profession d'avocat. Plusieurs de ses plaidoyers, insérés dans le recueil des *Causas célèbres*, prouvent qu'il a suivi la carrière du barreau avec distinction, et il la suit encore à Embrun, département des Hautes-Alpes, où il s'est retiré après l'évacuation de l'Italie par les troupes françaises. C'est donc à tort que des biographes, sans doute involontairement induits en erreur, ont prétendu que « M. Julien de Toulouse, après avoir cessé de faire partie de la convention, est rentré dans une obscurité dont il n'est plus sorti depuis, et qu'en 1816, il a été obligé de quitter la France par suite de la loi du 12 janvier (de cette année) rendue contre les conventionnels dits *votans*. » M. Julien n'a pu être porté sur aucune liste de proscription, n'ayant rempli aucune fonction publique depuis la convention nationale, et n'ayant point donné son adhésion à l'*acte additionnel aux constitutions de l'empire*. La carrière politique de M. Julien a été extrêmement orageuse; mais, dans tous les temps, dévoué à son pays, ill'a servi avec les meilleures intentions et avec le plus grand désintéressement.

JULIEN (DE PARME), né à Savigliano, en 1736, quitta, à l'âge de 7 ans, sa famille, qui, à cause

de son extrême pauvreté, ne pouvait lui donner aucun secours. Il reçut d'un maître d'école qu'il servait, les premiers élémens de son éducation, et acquit, on ne sait trop comment, des connaissances en peinture qui ne l'empêchèrent pas de lutter long-temps contre le besoin. Il alla à Rome, où les bienfaits du duc de Parme le fixèrent pendant quelques années. Sa vive reconnaissance pour ce prince le porta à ajouter le nom de Parme à celui de Julien. Dans la capitale des arts, les chefs-d'œuvre de Raphael et du Dominiquin exaltèrent son imagination. Il comprit toute la différence qui existait entre la manière de ces grands maîtres et celle qu'on lui avait apprise, et dès ce moment il résolut de marcher sur leurs traces. Protégé par M. de Felino, il vint à Paris, où il fut présenté au duc de Mancini-Nivernois. Ce dernier, qui était l'ami des arts et des artistes, le chargea de la confection des ornemens de sa galerie, et lui fit, pour prix de ce travail, une pension viagère qui lui facilita les moyens de produire quelques grands ouvrages, entre autres, un *Jupiter endormi entre les bras de Junon sur le mont Ida*. Ce peintre, qui, malgré son talent, ne parvint jamais à l'aisance, ayant, après la mort de son protecteur, placé ses tableaux chez le prince de Ligne, qui, en échange, lui faisait une pension, perdit toutes ses ressources par la banqueroute du prince, et tomba dans la plus grande détresse. Le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, en étant instruit, lui envoya des secours qui arrivèrent trop tard. Le

chagrin causé par la misère avait avancé les jours de Julien de Parme; il mourut le 30 juin 1799.

**JULIEN (PIERRE)**, membre de l'académie royale de peinture et de sculpture, et chevalier de la légion-d'honneur, naquit à Saint-Paulin, dans le département de la Haute-Loire, en 1731. Ce statuaire célèbre n'avait que 14 ans lorsqu'il entra chez un sculpteur et doreur de la ville du Puy-en-Vélay, qui lui donna les premières notions de son art. Il avait déjà fait quelques progrès lorsqu'un de ses oncles, jésuite, le fit venir à Lyon et le plaça chez l'architecte Perrache; ce dernier présidait l'académie de Lyon, où bientôt Julien remporta un prix. Perrache, qui avait deviné le génie de son élève, vit que le talent qu'il annonçait ne pouvait être perfectionné qu'à Paris, et prit le parti de l'y conduire lui-même. Guillaume Coustou, son compatriote, fut le maître auquel il le confia. Celui-ci, en sa qualité de sculpteur du roi, était chargé des travaux les plus importans; il eût été difficile de mieux placer le jeune Julien. Après avoir travaillé 10 ans sous la direction de son nouveau maître, en 1765 il se crut en état de concourir pour le grand prix de sculpture. Cette noble audace fut couronnée d'un plein succès; le prix lui fut décerné à l'unanimité. Les véritables juges du mérite virent avec autant de plaisir que d'admiration, qu'en profitant des leçons de son maître, et sans trop s'écarter des principes de son école, Julien avait senti que, pour parvenir à la perfection de l'art, il fallait se rappro-

cher davantage de la manière des anciens, dont on admira longtemps en France les modèles sans les imiter. Le sujet que Julien avait choisi était un bas-relief représentant *Sabinus offrant son char aux Vestales, obligées de fuir les Gaulois vainqueurs de Rome*. En 1768, il fut envoyé à Rome, comme pensionnaire, et demeura 4 ans dans cette ancienne capitale du monde, constamment occupé de l'étude de l'antique. Les deux belles copies qu'il fit pour le président Hocquart, de l'*Apolon du Belvédère* et du *Gladiateur combattant*, prouvent combien il avait profité de cette étude. Tandis que Julien était à Rome, le gouvernement chargea G. Coustou du mausolée du dauphin et de son épouse, inhumés dans la cathédrale de Sens. Coustou, sur qui la main du temps commençait déjà à s'appesantir, pensa avec raison que son élève Julien était le sculpteur le plus capable de le seconder dans cette grande entreprise, et lui associa Beauvais, son condisciple et son ami. Ce fut donc de ce beau monument que Julien s'occupa à son retour de Rome. La figure de l'*Immortalité*, qui est un chef-d'œuvre, est entièrement de lui; mais elle ne contribua que peu à sa réputation, la gloire de l'avoir faite se reportant sur Coustou, d'après les usages même de l'académie, qui ne cessait de considérer comme élèves les artistes qu'elle n'avait point encore admis dans son sein. On assure même que Coustou, pour jouir sans partage de l'honneur de l'exécution, conseilla à Julien de retourner à Rome, en l'assu-

rant que son talent n'était point encore assez formé. Celui-ci, qui avait déjà 45 ans, cédant enfin aux conseils de ses amis qui l'encourageaient à vaincre sa modestie, jugea qu'il était temps de se mettre sur les rangs pour entrer à l'académie, et commença les épreuves exigées par les réglemens. Il fit une figure représentant *Ganimède versant le nectar*, et la présenta sous les auspices de Coustou, alors recteur de l'académie. Cette figure, moins parfaite peut-être que celles qu'il a faites depuis, mais supérieure à celles que beaucoup de membres de l'académie avaient produites pour leur réception, ne fut point agréée; ce qui étonna beaucoup les hommes éclairés et impartiaux, qui considérèrent ce refus comme l'effet d'une basse jalousie. On alla même jusqu'à dire que Coustou, loin de favoriser son disciple, lui avait aussi refusé son suffrage. Ce coup accabla Julien, qui, dans le découragement où il tomba, eût abandonné son art, si des amis tels que MM. Quatremère de Quincy et Dejoux ne l'eussent encouragé à se remettre sur les rangs. Il céda à la voix de l'amitié, et présenta, en 1778, le modèle de son *Guerrier mourant*. Alors tous les suffrages assurèrent son triomphe, le modèle fut agréé; et Julien, chargé de l'exécuter en marbre, fut reçu académicien l'année suivante, dès que l'ouvrage fut terminé. Dès-lors il put prendre place parmi les sculpteurs français les plus célèbres. Chargé, par M. d'Angivilliers, de faire les statues de *La Fontaine* et du *Pous-*  
*sin*, il fit revivre sous son habile

ciseau l'admirable simplicité du *Bon-homme*. L'exécution de la statue de Poussin fut interrompue par la révolution; et l'auteur ne termina cette belle statue que peu de temps avant sa mort, arrivée le 17 décembre 1804. Il avait fait dans l'intervalle, la statue de la *Baigneuse*, destinée à la laiterie de Rambouillet, production charmante qui orne maintenant le palais de la chambre des pairs, et qu'on ne se lasse point d'admirer. Il fit aussi pour le château de Rambouillet deux bas-reliefs de 15 pieds de longueur sur 3 de hauteur, représentant, l'un *Apollon chez Admète*, et l'autre la fable de la chèvre *Amalthée*; ces morceaux qui depuis furent placés à la Malmaison, réunirent tous les suffrages. Julien exécuta aussi un des bas-reliefs de la nouvelle église de Sainte-Geneviève, que la révolution a fait disparaître, et plusieurs copies d'après l'antique, que le baron de Juy, son ami, lui avait commandées pour la ville de Lyon. Le plus grand plaisir de Julien fut de favoriser les jeunes gens qui se consacraient à l'étude des arts; jamais les succès de ses rivaux n'excitèrent sa jalousie, et sa modestie fut au moins aussi grande que ses talens. Pour perpétuer l'amitié qui les unissait, Claude Dejoux éleva, à la mémoire de cet artiste distingué, un mausolée qui orna le jardin des Monumens français, et qui depuis fut transporté au cimetière de Mont-Louis (appelé vulgairement du P. La Chaise). Julien était, lorsqu'il mourut, membre de l'institut de France.

JULIEN ( LE COMTE LOUIS-



**JOSEPH-VICTOR** ), maréchal-de-camp et commandant de la légion-d'honneur, né au mois de mars 1764, s'attacha, en 1789, à M. de La Fayette, qui, pendant les orages de la révolution, l'employa utilement en qualité d'aide-de-camp. Le parti constitutionnel, que ce dernier défendait, ayant été proscrit après la journée du 10 août 1792, et lui-même obligé de quitter l'armée qu'il commandait aux frontières à cette époque, M. Julien, que diverses circonstances avaient empêché de suivre son général, se trouvait à Paris en l'an 2 (1794). Il fut arrêté, et enfermé dans la maison d'arrêt du Luxembourg; mais la journée du 9 thermidor, ou plutôt les suites de cette journée, le rendirent à la liberté. Il reprit du service; fut nommé maréchal-de-camp en 1803, et obtint, peu de temps après, le titre de commandant de la légion-d'honneur. Pendant les *cent jours*, M. Julien fut nommé, par Napoléon, préfet du Morbihan, en remplacement du comte de Floirac, qui le remplaça à son tour, après la seconde invasion des étrangers.

**JULLIAN (PIERRE-LOUIS-PASCAL)**, né à Montpellier, d'une famille honorable, qui a occupé des places importantes dans la magistrature, la finance et l'armée. Il fut d'abord destiné par ses parens au premier de ces états; mais un de ses oncles, capitaine au régiment de Piémont cavalerie, et chevalier de Saint-Louis, l'ayant engagé à prendre le parti des armes, il venait d'acheter une lieutenance au régiment des gardes-françaises, quand la révolution du 14 juillet

1789 amena le licenciement de ce corps. Tournant alors de nouveau ses regards vers la magistrature, M. Jullian se rendit à Montpellier pour étudier le droit. A peine avait-il commencé ses études, qu'un décret de l'assemblée nationale vint supprimer les parlemens, le 6 septembre 1790. Ne sachant plus quelle profession embrasser, et ayant assez hautement énoncé des opinions contraires à la révolution, il se fit des ennemis dans sa ville natale, et courut même quelques dangers dans une émeute populaire, où le président de Bousseirolles, son ami, fut blessé d'un coup de feu. Il quitta alors Montpellier, et vint à Paris où résidait son père. Le roi venait d'être ramené de Varennes; les infortunes de ce prince exaltèrent la tête de M. Jullian, qui trouva le moyen de lui être présenté. Louis XVI l'accueillit avec bienveillance, et, depuis cette époque, il parut fréquemment au château des Tuileries. Il s'y trouvait dans la nuit du 9 au 10 août. D'après les informations qu'il avait recueillies, M. Jullian instruisit le roi des dispositions qu'on avait faites dans les sections pour venir assaillir le château à la pointe du jour. Il ne s'y trouva pas cependant au moment de l'attaque, parce que, trompé par des renseignemens postérieurs, qui annonçaient qu'elle n'aurait lieu que le 11, il s'était retiré pour prendre quelque repos, ayant déjà passé plusieurs nuits. Réveillé à 9 heures du matin, dans la matinée du 10, par le bruit du canon, il tenta vainement de retourner au château, dont toutes les issues

étaient gardées. Bientôt les cris de victoire du peuple et le massacre des Suisses, ne lui laissèrent d'autre ressource que celle de la fuite; il parvint à sortir de Paris le 11 août, entre quatre et cinq heures du matin, et se rendit à Clichy-la-Garenne, chez un de ses amis, où il demeura caché. Apprenant que des poursuites étaient dirigées contre lui, il se retira successivement dans une petite maison solitaire près de Versailles, puis dans une autre retraite que lui procura le propriétaire de la verrerie de Meudon. Enfin, il fut découvert le 8 octobre 1793, arrêté et conduit dans les prisons de Versailles, par ordre du comité révolutionnaire de cette ville, et subit une captivité de 13 mois. Mis en liberté 3 mois après le 9 thermidor, M. Jullian crut devoir marquer sa reconnaissance au parti thermidorien auquel il devait la vie. Poursuivant sans relâche les hommes accusés de terrorisme, il fut bientôt considéré comme l'un des chefs de cette jeunesse qu'on désignait sous le nom de la *jeunesse dorée*. Le 10 germinal an 3, il présenta à la convention une adresse dans laquelle il demandait le jugement de Billaud-Varennés et de Collot-d'Herbois. Ayant, dans cette séance, été dénoncé comme *chevalier du Poignard*, par Bourdon de l'Oise, plusieurs députés de la *Montagne* proposèrent de le mettre en arrestation; mais cette proposition n'eut pas de suites. Pendant les insurrections des 12 germinal et 1<sup>er</sup> prairial an 4, il se rendit successivement dans plusieurs sections qu'il engagea à se rallier pour

défendre la convention menacée. Dans la seconde de ces journées, il eut ses habits déchirés et fut au moment de partager le sort de l'infortuné Féraud. Le 13 vendémiaire, il se rangea du côté de la convention; il accompagna depuis le représentant Fréron à Marseille, pour y arrêter les progrès de la réaction. M. Jullian, dans un *mémoire* qu'il publia à son retour, s'applaudit d'avoir rempli cette mission sans qu'une seule goutte de sang eût été versée. Le 30 avril 1797, il fit insérer dans le *Moniteur*, un article courageux relatif au général La Fayette, injustement détenu dans les prisons de l'Autriche. Il demandait que, par un article du traité de paix qui allait se conclure entre la république française et l'empereur d'Allemagne, les fers de l'illustre prisonnier fussent brisés. Après la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), accusé d'avoir participé à une radiation d'émigrés, M. Jullian fut arrêté, et détenu au Temple pendant 6 mois. Traduit pour cette cause au tribunal criminel de la Seine, le 5 mars 1798, il fut acquitté à l'unanimité. En 1795, il avait connu à Marseille Lucien Bonaparte; ils renouèrent cette connaissance après le 18 brumaire; mais il ne fut jamais en faveur auprès de Napoléon, qui l'exila deux fois. Chef d'escadron de la garde nationale en 1809, il fut envoyé près du maréchal Bernadotte (aujourd'hui roi de Suède), alors chargé de repousser l'agression des Anglais contre Anvers, et fit près de lui, pendant deux mois, le service d'officier d'ordonnance. De retour à Paris,

M. Jullian fut encooremencé d'être enfermé à Vincennes ; il parvint cependant à obtenir la permission de se retirer en Franche-Comté, où il passa 14 mois chez le prince de Beauquemont, son ami. Après ce temps, il reçut du directeur des droits-réunis, une commission pour se rendre en Italie, dans l'intérêt de cette administration. Cette commission était une lettre d'exil, puisqu'on lui enjoignait de partir sur-le-champ, et de ne point repasser les Alpes sans un nouvel ordre. Il parcourut les divers pays de l'Italie, et, lorsque par suite des événemens de 1814, ce pays rentra de nouveau sous la domination autrichienne, M. Jullian revint en France, après s'être préalablement rendu à Parme, où était établi le quartier-général du roi de Naples (Joachim Murat), afin d'y chercher un appui contre les vexations que faisaient éprouver aux agens français leurs insolens vainqueurs. Il passa quelques jours à Paris, et retourna à Naples, où il se serait probablement fixé, sans le nouvel orage qui gronda sur ce pays. Rentré dans sa patrie en 1815, M. Jullian, témoin des scènes d'horreur qui désolèrent le Midi, et persécuté lui-même, se hâta de quitter encore une fois ce pays malheureux. Il s'est établi depuis dans les environs de Bruxelles, où il se livre à l'étude, et sans renoncer à sa patrie, où il fait de fréquens voyages. Il s'est aussi rendu en Espagne, et a publié un ouvrage sur la révolution de ce pays. Les autres écrits publiés par M. Jullian, sont : 1° *Mémoires sur*

*le Midi*, Paris, prairial an 4; 2° *Fragmens historiques et politiques*, Paris, 1804; 3° *Souvenirs de ma vie*, par M. de J....., 2 parties, vol. in-8°; 4° *Considérations politiques sur les affaires de France et d'Italie, pendant les trois premières années du rétablissement des Bourbons sur le trône de France*, Bruxelles, 1817. Ce dernier ouvrage est plein d'intérêt et de faits curieux.

JULLIAN (N.), de Carentan, était professeur à l'université de Paris lorsque la révolution éclata. Un grand dévouement au nouvel ordre de choses le fit remarquer dans la section du Panthéon, où il demeurait, et le fit choisir, en 1793, par le comité de salut public, pour remplir une mission secrète. On lui confia, à cet effet, une somme assez considérable en assignats. Bientôt il annonça qu'il avait été volé. Voulant détruire les soupçons que l'on formait sur sa probité, et qui l'avaient rendu l'objet de poursuites, il demanda à être mis en jugement, et obtint enfin cette faveur après 6 mois de sollicitations. Il fut solennellement acquitté en 1795. En 1800, il passa, en qualité de secrétaire-général, à la préfecture du département des Basses-Pyrénées, et depuis, il a été perdu de vue. M. Jullian avait publié, avant cette nomination, 1° *Elémens du bonheur public*, ouvrage d'éducation; 2° *Réflexions sur le retour des émigrés en France*.

JÜLLIEN (DE LA DRÔME, MARC-ANTOINE), né en 1745, au Péage de Romans, dans la ci-devant province du Dauphiné, député à la convention nationale

par le département de la Drôme. Après avoir consacré sa jeunesse à des travaux utiles, qui lui acquirent une honnête aisance, il était venu s'établir à Paris, pour y suivre l'éducation de ses enfans. Ses relations intimes et la correspondance qu'il entretenait avec l'avocat-général Servan à Grenoble, et quelques autres hommes distingués du Dauphiné, vers le commencement de la révolution; ses lettres brûlantes de patriotisme, qui furent lues avec avidité dans son département, attirèrent sur lui l'attention de ses concitoyens. Il fut élu par eux membre suppléant à l'assemblée législative en 1791, et l'année suivante, député à la convention. L'âme ardente et passionnée de Jullien le porta à se lier avec les hommes qui se prétendaient à cette époque les seuls amis sincères de la liberté. Ne trouvant pas les Girondins assez républicains, il se prononça fortement contre eux, et se fit de nombreux ennemis, tant au dehors qu'au sein même de l'assemblée nationale. On lui reprochait une exaltation extrême de principes révolutionnaires, un dévouement absolu au parti dit de la Montagne, et ses liaisons intimes avec les chefs de cette faction. Dans le procès des rois, il vota pour la peine la plus sévère, sans appel et sans sursis. Jullien ne parut cependant que rarement à la tribune; il y éleva un jour la voix pour arrêter le glaive levé sur un de ses compatriotes établi à Lyon, qu'on avait proposé de traduire, séance tenante, au tribunal révolutionnaire. Il plaça quelquefois, depuis, la cause d'au-

tres malheureux accusés: et il est juste d'observer que ce député, souvent et violemment attaqué par ses adversaires, n'occupa aucune de ces missions dans lesquelles plusieurs de ses collègues, chargés d'organiser la terreur, se firent une réputation si funeste; qu'il n'usa point de son crédit pour s'enrichir, et qu'il ne sollicita pas, après la session conventionnelle, de places lucratives. Employé, pendant quelque temps, en qualité de commissaire du directoire près de l'administration du département de la Drôme, il donna bientôt sa démission; et se retira entièrement des affaires pour se livrer à la littérature. Il a publié des *Opuscules poétiques*, qui obtinrent des éloges dans le *Mercur*, dirigé alors par La Harpe et Fontanes. Jullien est mort, dans sa campagne auprès de Romans, en 1821.

JULLIEN (M. A.), fils du précédent, est né à Paris en 1775, fit d'excellentes études à l'université de cette ville, et termina son cours de rhétorique pendant la dernière année des séances de l'assemblée constituante. Témoin des efforts énergiques d'un grand nombre de patriotes pour combattre et détruire les anciens abus, et pour fonder la liberté publique, le jeune Jullien fut de bonne heure associé à leurs sentimens et à leurs travaux. En 1792, il fit un voyage en Angleterre, et il y obtint l'amitié du célèbre lord Stanhope, l'un des chefs de l'opposition, auquel il avait été recommandé par le duc de La Rochefoucauld et par Condorcet. Lord Stanhope le mit bientôt à même

de connaître toutes les menées de Pitt et du ministère britannique, pour favoriser la contre-révolution et bouleverser la France. Tandis qu'on agitait ce pays dans l'intérieur, on provoquait au dehors les gouvernemens étrangers à l'envahir. La nécessité de prévenir une invasion, de conserver l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, fit adopter des mesures violentes et terribles, auxquelles se joignirent des actes de fureur et des vengeances populaires, qui fournirent plus d'une fois aux ennemis de la révolution les occasions d'en calomnier les principes, en la précipitant dans de coupables excès. M. Jullien, obligé de quitter l'Angleterre pour n'être pas atteint par les lois sur l'émigration, fut d'abord, à son retour en France, employé comme aide-commissaire des guerres à l'armée des Pyrénées commandée par le général en chef Servan, frère de l'ami de son père. Devenu ensuite commissaire du comité de salut public à Bordeaux, pendant une époque tristement fameuse, par l'exaltation des esprits et les fureurs auxquelles les différens partis se livraient, M. Jullien, à peine âgé de 18 ans, et dans toute la fougue d'une adolescence passionnée, remplit cette mission importante avec un zèle ardent. Des excès déplorables avaient été commis. M. Jullien en rejeta tout le blâme sur les députés en mission qui avaient des pouvoirs plus étendus que les siens. Il attaqua depuis, lui-même, la conduite du sanguinaire proconsul Carrier, et de quelques autres ultra-révolutionnaires, contre les-

quels il ne craignit pas de se prononcer avec énergie, et qui ne tardèrent point à se venger. M. Jullien avait obtenu du gouvernement le rappel de Carrier, en prouvant que ce député déshonorait, par ses cruautés, la mission qui lui était confiée. La ville de Nantes fit écrire à M. Jullien une lettre honorable, pour lui exprimer sa reconnaissance : mais Carrier, rentré dans le sein de la convention, se réunit, le 11 thermidor an 2 (1794), à l'un de ses collègues qui avait rempli à Bordeaux une mission presque aussi sanguinaire que celle de Carrier à Nantes ; et ces deux députés, dont l'un venait d'être nommé membre du comité de salut public, accusèrent de concert M. Jullien, et le firent arrêter sans qu'il pût obtenir d'être mis en jugement, malgré ses vives réclamations. Après une détention de 14 mois, il fut remis en liberté par un arrêté du comité de sûreté générale, qui déclarait que sa conduite publique avait été reconnue exempte de reproches. M. Jullien se chargea, bientôt après, de la rédaction de *l'Orateur Plébéien*, journal dans lequel il signala tour-à-tour, d'un côté, les imprudences et les folies de quelques hommes inconsidérés et exaltés qui voulaient une démocratie sans limites ; de l'autre, la marche fautive et ténébreuse d'un gouvernement faible et hypocrite, qui ne savait, ni consolider, ni établir sur des bases solides, la liberté publique. Il obtint ensuite, pour passer dans l'étranger, une commission de capitaine-adjoint à l'état-major dans une légion italienne. A l'époque des préliminaires de la paix

de Léoben, qui préparèrent le traité de Campo-Formio, le général en chef Bonaparte appela auprès de lui M. Jullien, et l'employa à des travaux particuliers et de confiance. Il lui fit rédiger, sous le titre de *Courrier de l'armée d'Italie*, un bulletin politique, semi-officiel, destiné à présenter tour-à-tour à l'armée la situation intérieure de la France, et à la France les sentimens et les vœux de l'armée. Sa rédaction ne satisfait cependant pas toujours celui qui l'employait, et M. Jullien éprouva une espèce de disgrâce; mais il n'en fut pas moins compris quelque temps après, sur la liste des personnes choisies par le général Bonaparte pour être employées dans l'armée expéditionnaire d'Égypte; il ne resta que 8 mois dans ce pays, et obtint, pour cause de santé, la permission de revenir en Europe. Il débarqua à Livourne, alla joindre le général en chef Championnet à Rome, fit auprès de ce général la campagne de Naples, fut nommé, par lui, secrétaire-général du gouvernement provisoire de la république Napolitaine, et reprit avec activité l'exécution du plan qu'il avait proposé, quelques années auparavant, au général Bonaparte, pour l'organisation indépendante et fédérative de l'Italie. Le général Championnet ayant été rappelé, et arrêté à son passage à Turin par les ordres du directoire-exécutif, M. Jullien partagea sa disgrâce, et fut lui-même emprisonné dans le fort Saint-Elme à Naples; puis renvoyé hors des états napolitains, sans qu'il lui fût permis de rentrer en France. Après la journée du 18 bru-

maire et l'établissement du gouvernement consulaire, M. Jullien fut employé dans la campagne d'Italie à l'armée de réserve. Après la mémorable bataille de Marengo, il fut chargé de rédiger un mémoire sur l'organisation des divers états de la péninsule italique. Ce mémoire présenté au premier consul, a depuis été imprimé dans le tome IX du *Recueil des pièces officielles sur Napoléon*, publié par M. Schœll en 1814 et 1815. Deux missions relatives à l'entretien des troupes françaises, furent successivement confiées à M. Jullien, l'une à Parme, l'autre en Hollande. Au retour de cette dernière, une conversation politique qu'il eut à la Malmaison avec le premier consul, fut suivie d'un ordre au ministre de la guerre de l'éloigner de Paris, et il fut attaché, comme membre du corps de l'inspection aux revues, à la 15<sup>e</sup> division militaire, où il resta jusqu'à la formation du camp de Boulogne. Il composa, pendant cette espèce d'exil, les deux ouvrages suivans : *Essai général d'éducation physique, morale et intellectuelle*; et *Essai sur l'emploi du temps*. Il fit aussi parvenir à l'empereur Alexandre, par suite d'un ukase de ce monarque inséré dans le *Moniteur de France*, deux mémoires, l'un exposant le *plan d'une école militaire et industrielle*, l'autre sur *l'organisation simplifiée des chancelleries, ou ministère de l'empire de Russie*. L'empereur lui écrivit une lettre flatteuse, accompagnée de l'envoi d'une bague enrichie de diamans. M. Jullien fit les campagnes d'Ulm et d'Austerlitz, à la suite desquel-

Les il obtint la permission de revenir dans sa famille à Paris. Chargé des détails de l'habillement des troupes, il conserva pendant 4 années, de 1806 à 1810, ces fonctions qui lui imposaient l'obligation de travailler tous les mois avec l'empereur; mais une nouvelle disgrâce l'éloigna encore de Paris et de la France. Envoyé à Milan, et chargé de l'inspection d'une partie des troupes françaises en Italie, il fut accueilli avec beaucoup de bienveillance par le prince Eugène, alors vice-roi. Mais ce prince, après son retour d'un voyage à Paris, ne lui fit plus un accueil aussi favorable. A la fin de 1813, M. Jullien fut arrêté à Mantoue par ordre de Napoléon. Il était accusé d'avoir fait un mémoire politique contre l'empereur. Ses papiers furent saisis, mais on n'en trouva point qui fussent de nature à le compromettre; il ne put néanmoins les recouvrer, ainsi que son entière liberté, qu'après l'abdication de Napoléon. Il revint alors en France, et fut envoyé à Grenoble par le ministre de la guerre, pour l'organisation et l'inspection des corps d'artillerie; mais à peine échappé aux poursuites de la police impériale, il fut bientôt disgracié comme bonapartiste. Il se rendit alors en Suisse, auprès de ses enfans et de son ami Pestalozzi. M. Jullien fut l'un des fondateurs du journal *l'Indépendant*, qui est devenu le *Constitutionnel*. Il avait déjà, vers la fin de 1817, publié divers écrits *Sur les élections* et le *Manuel électoral*, ouvrage qui obtint un succès mérité, et qui a eu plusieurs éditions. En 1819, M. Jul-

lien détermina un certain nombre de savans, de publicistes, de littérateurs et d'artistes, à se réunir à lui pour rédiger un *Journal central de la civilisation*, sous le titre de *Revue encyclopédique*. Ce recueil, qui paraît par cahiers mensuels depuis 7 années, présente un tableau abrégé et comparé des travaux utiles à l'humanité dans tous les genres et dans tous les pays. Indépendamment des ouvrages cités ci-dessus, il a encore publié : *Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi*, 1813, 2 vol. in-8°; *Mémorial horaire, ou Thermomètre de l'emploi du temps*, 1813, in-8°; *Agenda général, ou Mémorial portatif universel, livret pratique d'emploi du temps*, 3<sup>e</sup> édition, 1815, in-12.

JULLIEN (Auguste), frère du précédent, est né au Péage de Romans, en 1779; fit ses premières campagnes auprès de son frère en Égypte et en Italie; fut ensuite, pendant 8 années, secrétaire particulier du général Dejean, ministre de la guerre, et nommé successivement commissaire des guerres, sous-inspecteur aux revues, et sous-intendant militaire. On a de lui un *Essai sur l'ordre*, 1817, où il expose des moyens simples et faciles d'appliquer dans les sciences, et surtout dans l'administration publique, une méthode assez sûre pour que tout y soit convenablement classé, et qu'il ne puisse jamais s'y introduire aucune confusion ni aucun désordre.

JULLIEN (André), auteur de plusieurs ouvrages utiles, s'est particulièrement livré à de longues recherches sur les différens vignobles qui ont acquis quelque

célebrité dans toutes les parties du monde. Il a cherché à déterminer d'une manière précise leur étendue, leurs produits, la classification de leurs vins, et il est parvenu à former, pour l'étranger aussi-bien que pour la France, une espèce de *statistique vinouse*, qui est d'un grand intérêt. De ses aperçus, il résulte que les vignes qui couvrent 1,750,573 hectares sur la surface de la France, produisent annuellement, terme moyen, 31,112,452 hectolitres environ. Il a encore publié sur cet important sujet les ouvrages suivants : 1° *Appareils perfectionnés, propres à transvaser les vins et autres liqueurs, avec ou sans commanication avec l'air*, 1809, in-12; 2° *Manuel du sommetier, ou instruction pratique sur la manière de soigner les vins*, dédié à M. le sénateur Chaptal, 1813, in-12; 3° *Topographie de tous les vignobles connus, suivie d'une classification générale des vins*, 1816, in-8°. M. Julien a inventé une espèce de cannelles, nommées aërifères, pour transvaser les vins en bouteilles.

JUMELIN (J. B.), docteur-régent et professeur de l'ancienne Faculté de médecine, devint ensuite professeur de physique et de mathématiques au Prytanée français. Ses talens comme médecin et comme physicien lui avaient acquis de la célébrité, et lorsque M. de Choiseul-Gouffier fut nommé à l'ambassade de Constantinople, il le choisit pour être l'un des savans qui l'accompagnaient dans ce voyage. Arrivé dans la capitale de l'empire ottoman, Jumelin y fit, conjointement avec

l'abbé Spalanzani, son ami, des expériences microscopiques, dont les résultats amenèrent plusieurs découvertes précieuses. Pendant tout le temps qu'il séjourna dans cette ville, il s'occupa de recherches relatives à tout ce qui concerne l'histoire naturelle de la Turquie. On doit à ce savant l'invention d'une machine pneumatique d'une structure particulière, et celle d'une nouvelle pompe à feu. Comme physicien, il trouva aussi le moyen de prendre l'eau au haut des syphons recourbés, sans que le courant établi dans le syphon se trouvât interrompu. Il était parvenu, par un grand nombre d'expériences, à reconnaître tous les effets que peut produire l'électricité sur l'économie animale. En parcourant les rives de la mer Noire, il découvrit les ruines de la ville de Githium, dont avant lui aucun auteur n'avait parlé. Cette découverte devint l'objet d'un *Mémoire*, que depuis il présenta à l'institut. Il a publié plusieurs bons ouvrages, parmi lesquels on distingue un *Traité élémentaire de physique et de chimie*, dont le 1<sup>er</sup> volume parut en 1809, peu de temps avant sa mort. Le 2<sup>e</sup>, qui devait traiter des *Sciences physico-mathématiques*, est resté en manuscrit. Jumelin mourut à Paris, en 1809.

JUMILHAC-CHAPELLE (LE BARON DE), nommé, en septembre 1815, à la chambre des députés, par le département de Seine-et-Oise, fit partie de la majorité de cette chambre, avec laquelle il vota constamment. Lorsqu'au mois d'avril 1816, M. Lachèze-Murai proposa de remettre dans



les mains des prêtres les registres de l'état-civil, M. de Jumilhac appuya fortement cette proposition qui pourtant ne fut pas adoptée. Il publia alors des observations tendant à prouver qu'elle était essentiellement nécessaire sous le rapport des principes religieux. Il avançait même, sans le persuader, que les registres de l'état-civil étaient tenus par les municipalités avec si peu de soin, qu'il s'y commettait des erreurs telles, que les noms et prénoms d'une femme avaient été mis pour ceux de son mari mort, et qu'une jeune fille avait été enterrée comme étant du sexe masculin. Il s'appuyait surtout, en demandant le retour à l'ancien usage, de cette maxime : *A côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover*; et il ajoutait : « Pensée sublime, qui d'un seul trait retrace la destinée des empires et la folie des siècles qui les ont renversés. » Après la dissolution de la chambre de 1815, M. de Jumilhac fut réélu, toujours par le département de Seine-et-Oise. Il siégea, dans la session de 1816 à 1817, à l'extrême droite, mais ne parut plus à la tribune, et vota avec la minorité. Le baron de Jumilhac est mort peu de temps après cette session.

**JUNOT (ANDOCHÉ)**, duc d'Abrantès, général de division, colonel-général des hussards, et grand-cordon de la légion-d'honneur, naquit à Bussy-les-Forges, département de la Côte-d'Or, le 23 octobre 1771, et mourut le 29 juillet 1813. Il était, à l'époque de la révolution, étudiant en droit, et partagea, en 1792, cet enthousiasme guerrier qui appelait les

Français à la défense de la patrie. Parti dans l'un des bataillons de la Côte-d'Or, comme simple grenadier, il se fit remarquer dans toutes les circonstances par un courage à qui souvent on aurait pu donner le nom de témérité. Attaché, en 1796, au général Bonaparte, qui le nomma son aide-de-camp, il fit avec lui l'immortelle campagne d'Italie, où il déploya une intrépidité qu'on ne peut plus nommer rare, puisqu'elle est devenue l'apanage d'un si grand nombre de guerriers français. Il suivit en Égypte le vainqueur de l'Italie, montra dans toutes les occasions le même courage, et se distingua particulièrement au combat de Nazareth, où il ne craignit pas d'attaquer, à la tête de 300 cavaliers, un corps de 10,000 Musulmans, qu'avec le secours de Kléber il mit en déroute. De retour en France, il y participa à la révolution du 18 brumaire, et continua de remplir les fonctions d'aide-de-camp du premier consul. Au commencement de 1804, il fut nommé successivement commandant, puis gouverneur de Paris. Il passa ensuite à l'armée d'Angleterre, en qualité de général de division, et reçut le titre de colonel-général des hussards. Le 1<sup>er</sup> février 1805, il obtint la décoration du grand-aigle de la légion-d'honneur. Envoyé en ambassade à Lisbonne, la haute réputation dont il jouissait engagea le prince-régent à le nommer chevalier de l'ordre du Christ. En 1805, il quitta momentanément ses fonctions d'ambassadeur pour se rendre à l'armée d'Allemagne. A la bataille d'Austerlitz il combattit sous les

yeux de Napoléon, et fit des prodiges de valeur. Il retourna quelque temps après à Lisbonne; mais la bonne intelligence ayant cessé d'exister entre le Portugal et la France, il quitta le rôle d'ambassadeur pour reparaître comme général. Chargé de prendre possession du royaume de Portugal, lorsque la maison régnante de ce pays l'eût abandonné pour se retirer au Brésil, il le fit sans éprouver une grande opposition; il obtint par suite le titre de duc d'Abrantès, appartenant précédemment à l'une des plus illustres familles des bords du Tage. Il n'avait pour contenir ce pays que peu de troupes, et s'y maintenait depuis 2 ans, quand lord Wellington, à la tête d'une armée nombreuse, vint l'attaquer dans Lisbonne. Junot et les braves qu'il commandait soutinrent l'attaque des Anglais avec leur courage ordinaire; et si, en raison de l'infériorité du nombre, ils ne parvinrent pas à faire lever le siège à ces derniers, que protégeaient les habitans, ils en firent assez pour obtenir une capitulation des plus honorables. Par cette capitulation, qui eut lieu le 30 août 1808, l'armée française et son général quittèrent Lisbonne avec les honneurs de la guerre, et sortirent du Portugal sans aucune opposition. Cependant cet événement contrariait trop les projets de l'empereur Napoléon, pour qu'il n'en témoignât pas quelque ressentiment à Junot. Il fut disgracié et resta sans emploi jusqu'en 1812. A cette époque, Napoléon, voulant porter la guerre au sein de la Russie, eut besoin de s'entourer de nouveau de tous ses

braves. Il confia au duc d'Abrantès le commandement du 8<sup>me</sup> corps de la grande-armée; mais les diverses positions qu'occupait ce corps ne permirent pas toujours à son chef de signaler comme il l'eût voulu son bouillant courage. Il se conduisit néanmoins avec beaucoup de distinction, le 19 août, au combat de Valentina. A peine de retour en France, le duc d'Abrantès repartit pour aller prendre le gouvernement des Provinces-Ilyriennes, où il avait été précédemment nommé; mais bientôt attaqué d'une maladie dangereuse, ses facultés intellectuelles purent s'affaiblir. Ramené en France, chez son père, résidant à Montbard, le 22 juillet 1813, il y était à peine depuis deux heures que, dans l'un des plus violens accès de la fièvre qui le consumait, il sauta par une fenêtre, et se cassa la cuisse. Les transports qui l'agitaient dérangent tous les appareils, l'amputation fut jugée nécessaire et ordonnée. Ce fut par suite de cette amputation que le duc d'Abrantès mourut le 28 du même mois, laissant dans la désolation sa famille et tous les habitans de Montbard, dont, à une autre époque, il avait été le bienfaiteur. Sa tombe s'élève, sans ornement, au milieu de celles de ses compatriotes, avec lesquels il se confondit toujours, et son cœur repose au Panthéon. On ne lira pas sans intérêt l'anecdote suivante, dont l'authenticité nous est garantie par une personne qui a bien connu le général Junot. A son retour d'Égypte, il alla en Bourgogne voir sa famille, et s'arrêta à Montbard, lieu de ses études et de ses pre-

miers plaisirs, où rien ne laissait présager alors qu'il devait sitôt terminer ses jours. Son plus grand empressement en arrivant fut de courir chez ses anciens camarades, et de leur témoigner que la fortune n'avait point altéré les sentimens de son cœur. Dans le cours de ses visites, ayant rencontré son maître, que depuis longtemps il croyait mort, il se jeta à son col et le serra dans ses bras avec la plus vive émotion. Le vieillard, surpris de recevoir ces témoignages d'affection de la part d'un homme dont l'extérieur annonçait l'élevation et la richesse, reste confus et incertain. « Comment ! dit Junot, ne me reconnaissez-vous pas ? — Non, monsieur, je n'ai pas cet honneur. — Quoi ! vous ne reconnaissez pas le plus paresseux, le plus libertin, le plus mauvais sujet de vos écoliers ? — Serait-ce monsieur Junot à qui j'aurais l'honneur de parler ? » répondit enfin le maître. A ces mots, le général, qui ne peut s'empêcher de rire de la naïveté du vieillard, l'embrasse de nouveau. Quelque temps après, il lui fit une pension. Le duc d'Abrantès, ami des beaux-arts, et principalement de la peinture, possédait une collection de tableaux du plus grand prix.

JURIEN (PIERRE-ROCH), officier distingué de la marine française, commandait en 1809 la frégate *l'Italienne*, faisant partie de la division de Lorient sous les ordres de M. Troude. Deux divisions anglaises étant venues bloquer les ports de Lorient et de l'île d'Aix, et annonçant assez clairement l'intention d'occuper le mouillage de la rade des Basques, le capitaine

Jurien reçut de M. Troude l'ordre d'appareiller le 23 février au matin. Il mit à la voile, après avoir réuni à *l'Italiens* la *Cybèle* et la *Catypso*, avec lesquelles il vint mouiller aux Sables-d'Olonne. Il n'avait pas encore atteint le but qu'il s'était proposé, quand 5 vaisseaux anglais et une frégate l'attaquèrent. Aussi courageux que Jean Bart, le capitaine Jurien n'était pas homme à se laisser intimider par le nombre. Malgré l'inégalité des forces, et personnellement aux prises avec un vaisseau de 80 canons, il soutint pendant 3 heures le feu le plus meurtrier, et parvint à entrer dans le port des Sables. Après la première restauration, le roi chargea le capitaine Jurien d'aller, en vertu du traité de Paris, reprendre possession de l'île de Bourbon. Il partit de Rochefort le 13 novembre 1814, ayant sous ses ordres la frégate *l'Africaine* et les flûtes *l'Éléphant*, la *Salamandre* et la *Loire*; s'acquitta de sa mission avec autant de zèle que d'intelligence, et entra dans le port de Brest le 27 août 1815. La réputation du capitaine Jurien lui valut, pendant la traversée, de la part de lord Sommerset, gouverneur du cap de Bonne-Espérance, l'accueil le plus flatteur. Ce brave marin est au nombre des capitaines de vaisseau en activité. De tels hommes sauront en tous temps faire respecter le pavillon de la France.

JUSSIEU (ANTOINE - LAURENT DE), né à Lyon en 1748, vint étudier la médecine à la Faculté de Paris, et y fut reçu docteur en 1772. Dès l'année 1770, à l'âge de 22 ans, il fut choisi par Lemonier



*A. L. de Jussieu.*



pour faire au jardin du Roi les leçons de botanique que ce célèbre professeur, appelé auprès de Louis XV, en qualité de premier médecin ordinaire, se voyait obligé d'interrompre. M. de Jussieu, élève de Lemonier, dont il suivait les cours, et de Bernard de Jussieu, son oncle, rendit de grands services à la science, dont il facilita l'enseignement. L'école de botanique, la même qui avait été établie ou plantée par Tournefort, était trop resserrée. Les plantes y étaient placées sans ordre, et vivaient à peine dans un sol épuisé. M. de Jussieu sollicita vivement auprès de Buffon, alors intendant du jardin du Roi, un changement nécessaire; et quand celui-ci eut obtenu des fonds pour renouveler l'école, M. de Jussieu profita de cette occasion pour disposer les plantes suivant une méthode nouvelle, dont les bases sont consignées dans un Mémoire imprimé en 1773, dans le recueil de l'académie. La nomenclature de Linné avait succédé dans la science à celle de Tournefort. M. de Jussieu l'adopta pour la nouvelle école qui existe encore aujourd'hui, et mit ainsi le jardin de Paris en harmonie avec les autres établissements de ce genre en Europe. M. de Jussieu donna à l'académie deux *Mémoires*: l'un sur la famille des renoncules, dans lequel il cherche à fixer les principes pour la formation des familles des plantes; l'autre, qui a été cité précédemment, sur la méthode employée par lui pour la classification la plus naturelle, et qui devait servir de base à son *Genera Plantarum*. Dans les *Annales du Muséum*, et

dans les *mémoires* qui y font suite, il en a donné un grand nombre tendant en général à prouver, développer et compléter son grand ouvrage où furent établies les familles naturelles, et à le tenir au niveau de la science, qui s'étendait par les découvertes des botanistes et des voyageurs. C'est en 1789 qu'il publia le *Genera Plantarum*. Dès l'âge de 25 ans, en 1773, M. de Jussieu avait été nommé membre de l'académie des sciences. Il fut un des premiers membres de la société royale de médecine, fondée en 1776. L'année suivante, celle où la botanique perdit Bernard de Jussieu, Haller et Linné, il fut nommé administrateur de botanique au jardin du Roi, succédant à son oncle qui avait occupé cette place pendant 55 ans. Il continua à remplir les fonctions de M. Lemonier jusqu'en 1785, époque à laquelle le professeur renonça à sa chaire en faveur de M. Desfontaines. En 1804, il fut nommé professeur de matière médicale à la Faculté de Paris. Le jour même de son installation, la Faculté devait renouveler son président. M. de Jussieu fut choisi par ses nouveaux collègues, parmi lesquels il comptait plusieurs de ses anciens élèves. C'était à la fois un hommage rendu à ses talents, et en même temps une preuve d'affection qu'il recevait. En 1808, il fut nommé conseiller titulaire de l'université impériale. Il perdit cette place quand l'université fut détruite. Depuis la seconde restauration, il a reçu le cordon de Saint-Michel. Il était membre de la légion-d'honneur depuis la création de cet ordre. M. de Jussieu est en-

core professeur de matière médicale à la Faculté de médecine, et de botanique rurale au Muséum d'histoire naturelle. C'est l'un de nos savans les plus distingués et l'un des meilleurs citoyens.

**JUSSIEU (LAURENT-PIERRE DE)**, littérateur, neveu du précédent, est né à Lyon le 7 février 1792. M. de Jussieu, à qui de bonnes études ont fait sentir plus vivement la nécessité de répandre l'instruction jusque dans les dernières classes de la société, a en quelque sorte, à l'exemple de l'abbé GAULTIER (*voy. ce nom*), qui l'honora de son amitié, et sur la tombe duquel M. de Jussieu a exprimé les plus touchans regrets, consacré son utile jeunesse à l'éducation populaire. Il est le rédacteur-général, depuis l'origine, du *Journal d'éducation*, publié par la société pour l'instruction élémentaire; journal qui a puissamment contribué à la propagation de l'enseignement mutuel, non-seulement en France, mais encore dans les pays étrangers. Il a mis au jour plusieurs ouvrages d'éducation, au nombre desquels nous citerons plus particulièrement : 1° *Simon de Nantua, ou le Marchand forain*. Cet ouvrage a obtenu le prix fondé par un anonyme, et proposé par la société pour l'instruction élémentaire, en faveur du meilleur livre destiné à servir de lecture aux habitans des villes et des campagnes. La société a ajouté une médaille d'or au prix qu'elle décernait à cet ouvrage, qui a été approuvé par la commission d'instruction publique; il a été traduit en 7 langues (Paris, in-12, 1820, 2<sup>me</sup> édition avec figure). 2° *Antoine et Maurice*. Le

même succès a accompagné cette nouvelle production de M. de Jussieu. Elle a mérité le prix proposé par la société royale pour l'amélioration des prisons, en faveur du meilleur livre destiné à être donné en lecture aux détenus, (Paris, in-12, 1821). M. de Jussieu a aussi payé à l'état une partie de la dette que ses talens et ses principes lui avaient fait contracter, en publiant, comme un des traducteurs et éditeurs, le recueil des *Discours de Fox et de Pitt au parlement d'Angleterre*. Il coopère en outre à la rédaction de divers ouvrages périodiques.

**JUVET (HUGUES-ALEXIS)**, docteur en médecine, naquit en 1714, à Chaumont en Bassigny, et mourut à Bourbonne-les-Bains, en 1789. Il occupa long-temps la place de médecin de l'hôpital militaire de Bourbonne, et obtint celle d'intendant-général des eaux minérales, après la mort de Jean Baudry, dont il avait épousé la fille. Juvet a publié les ouvrages suivans : 1° *Dissertation sur les fièvres quartes*, 1750; 2° *Dissertations contenant des observations sur les eaux thermales de Bourbonne-les-Bains*, 1750; 3° *Réflexions sur les causes de l'intempérie de l'air régnant sur le climat de France*, 1757; 4° *Mémoire sur les eaux minérales*, 1757; 5° *Essai sur la gangrène interne*, 1763. Chacun de ces ouvrages forme 1 vol. in-12. Juvet s'occupait quelquefois de poésie latine; il composa pour la fontaine de Bourbonne le distique suivant :

*Auriferas dives jactet Pactolus arenas;  
Ditior hæc affert mortalibus unda salutem.*

Juvet n'était pas moins estimé pour ses talens que pour ses qua-

lités personnelles. Il est généralement regretté.

## K

**KAESTNER (ABRAHAM-GOTTHELF)**, savant mathématicien et professeur à l'université de Goettingue, naquit à Léipsick, en 1719, et mourut le 20 juin 1800. Son père et son oncle, jurisconsultes distingués, lui donnèrent des leçons de jurisprudence; mais il préféra l'étude des mathématiques, et Hausen, l'un de ses premiers maîtres dans cette science, lui fit adopter la méthode géométrique des anciens, à laquelle il s'est montré constamment attaché. A cette époque, Gottsched s'efforçait d'inspirer à ses concitoyens le goût de la bonne littérature allemande. Kaestner se lia avec lui, et forma son style d'après les principes de cet homme distingué. Tous ses ouvrages, en effet, scientifiques ou purement littéraires, prouvent qu'il a étudié les bons modèles. Kaestner étudia aussi l'astronomie. Il passait des nuits entières à observer le ciel étoilé; mais il n'avait qu'un vieux télescope à tube de bois, lequel manquait encore d'un oculaire. Ce fut avec cet instrument misérable et imparfait, auquel il adapta un verre convexe, qu'il tenta d'observer la comète de 1742. Ses observations ne lui paraissant pas dignes d'être décrites, il les chanta dans une *ode* qu'il a imprimée depuis dans ses *Mélanges*. Des relations d'amitié s'étant établies entre lui et J. Chrétien Baumann, opticien habile qui avait appris les mathé-

matiques par la seule lecture des ouvrages de Wolf, il lui dut la jouissance d'une lunette, dont l'objectif avait 6 pieds de foyer, et qui grossissait 23 fois. Cette lunette permit aux deux amis de voir la comète de 1744. Ils se procurèrent de meilleurs instrumens; et au moyen d'une lunette de 26 pieds, ils remarquèrent sur le disque du soleil, ces taches blanches et lumineuses qui y furent également observées par Schroeter de Liliental, avec des télescopes de la plus grande perfection. Kaestner épousa la sœur de Baumann; mais sa place de professeur extraordinaire de mathématiques, aux appointemens de cent rixdales, ne suffisant pas aux dépenses de sa maison, tenue sur le pied le plus modeste, il fit pour des libraires différentes traductions, telles que: les *Mémoires de l'Académie de Suède*; l'ouvrage d'Hellot, *l'Art de la teinture*; celui de Smith, sur *l'Optique*, etc. Il remporta un prix, à l'académie de Berlin, par une dissertation écrite en français, sur les devoirs qui résultent de la conviction que les événemens fortuits dépendent de la volonté de Dieu. Le mérite de Kaestner, comme professeur de mathématiques, fut enfin apprécié, et la chaire de mathématiques de l'université de Goettingue lui fut confiée. Il justifia le choix que l'on avait fait de sa personne, par la facilité et la clarté de son en-



seignement, et par les livres élémentaires qu'il a mis au jour, et qui ont concouru puissamment à répandre en Allemagne le goût de cette science. Kaestner voyait affluer à ses leçons des élèves qui venaient des points les plus éloignés du Nord. On vit même pendant la guerre de *sept ans*, Goettingue, comme partie du Hanovre, étant tombé au pouvoir des Français, des officiers de cette nation assister aux leçons de Kaestner, et s'y fortifier dans les mathématiques, ou prendre le goût de cette science. Ce professeur produisit une espèce de révolution dans l'enseignement, plus particulièrement sur la théorie du binôme, sur celle des équations d'un degré supérieur, et sur celle de l'équilibre des forces dans les leviers. Ses ouvrages élémentaires firent en quelque sorte oublier ceux de Wolf; mais Karsten, à son tour, a fait oublier ceux de Kaestner. Ce dernier, étant devenu directeur de l'observatoire de Goettingue, après Tobie Mayer, proposa l'un de ses élèves, Karsten Niebuhr, pour faire partie de l'expédition que la cour de Copenhague envoyait en Arabie, afin d'y opérer des découvertes utiles et scientifiques. L'élève de Kaestner seul survécut à ses compagnons de voyage, et rendit compte des découvertes qui avaient été faites. Kaestner et Heyne étant parvenus à rapprocher les membres de la société littéraire de Goettingue, que des discussions particulières avaient séparés, le premier s'occupait de la rédaction des mémoires de cette société, et y fournit, dans l'espace de 14 ans, 47 dissertations,

depuis le volume de 1756 à 1766, qu'il publia en 1771, jusqu'au 14<sup>me</sup> volume de *Commentationes*, dans lequel on trouve son *Specimen analyseos geometricæ cum algebraicâ comparatæ*. Kaestner a concouru à la rédaction de la *Gazette littéraire* de Goettingue: il y donna d'excellentes dissertations sur la physique, les mathématiques, l'astronomie, etc.; mais comme il était fort satirique, et qu'il avait beaucoup d'esprit, il ne laissait jamais échapper l'occasion d'égayer ses lecteurs aux dépens de ses confrères et de lui-même. A l'époque où les ouvrages de Kant occupaient le plus toutes les têtes germaniques, on lui demandait pourquoi il n'étudiait pas ces ouvrages qui avaient déjà tant d'admirateurs: «Je possède 12 langues, » répondait-il: «elles me suffisent; » et je ne veux pas, à mon âge, en apprendre une treizième. » Kaestner, ayant eu le malheur de perdre la sœur de son ami Baumann, épousa la veuve d'un officier français, et en eut une fille, qu'il maria à un de ses meilleurs amis, M. Kirsten. Kaestner a composé une foule d'ouvrages tous imprimés, et dont les titres seuls occupent 12 pages dans le *Dictionnaire* de Meusel. Nous citerons simplement ceux qui suivent: 1° *Prima quæ post inventam typographiam prodiit Euclidis editio*, Léipsick, 1750, in-4°; 2° *De habitu mathematicos et physica ad religionem*, Léipsick, 1752; 3° *Mélanges* (*Vermischte-Schriften*), Altenbourg, 1756, in-8°; 3<sup>me</sup> édition, 1783, in-8°, 2 parties; 4° *Mémoires de la société d'Harlem*, traduction du hollandais, Léip-

sick, 1758; 5° *Éléments d'arithmétique, de géométrie, de trigonométrie et de perspective*, Goettingue, 1756; 6° *Erläuterung, etc.* (nouvelle démonstration de l'immortalité de l'âme), Goettingue, 1767, in-4°; 7° les *Notices ou Éloges de Leibnitz, Tobie Mayer, Ræderer, Eræleben, Meister, Lichtenberg, etc.*; 8° *Histoire des mathématiques*, depuis le renouvellement des sciences jusqu'à la fin du 18<sup>me</sup> siècle, 1796-1800, 4 vol. in-8°. La mort de l'auteur ne lui permit pas de terminer ce savant ouvrage, qui ne va que jusqu'au milieu du 17<sup>me</sup> siècle. Kaestner avait, en 1768, écrit sa vie, que Baldinger a insérée dans ses *Biographies des médecins et des naturalistes vivans*, tome 1<sup>er</sup>, et dans l'*Histoire de l'université de Goettingue*, par Putter. Heyne a publié, dans le tome 15 du *Recueil de l'académie de Goettingue*, l'éloge de Kaestner. Une médaille d'or, en l'honneur de ce savant, avait été frappée en 1770, par le comte Guillaume I<sup>er</sup>, de Schaumburg et Lippe.

**KALB** (LE BARON ÉLIE DE), originaire d'Allemagne, et d'une famille protestante, est né en France en 1767. Son père, qui, sous le règne de Louis XVI, occupait le grade de brigadier des armées du roi, fut tué à la bataille de Campdenhousse, dans la guerre de l'indépendance des États-Unis. Destiné à l'état militaire, le baron de Kalb entra, en 1784, dans le régiment de Royal-Deux-Ponts, où d'abord il fut sous-lieutenant. Il devint lieutenant en 1787, et en 1792 il émigra pour aller rejoindre l'armée des princes. Il y fit partie

d'une compagnie qui, sous le titre de volontaires, se composait d'officiers réunis des régimens de Deux-Ponts et de Lamark. Lorsque les circonstances eurent rendu nécessaire le licenciement de cette compagnie, il alla offrir ses services à l'empereur d'Autriche, qui l'admit, en 1799, en qualité de cadet gentilhomme, dans les chasseurs tyroliens d'*Eliaz von Kell*. Il passa ensuite dans le régiment d'Erpach, où il fut fait officier, et rentra en France en 1802. Retiré dans la terre de Milon, propriété de ses ancêtres, qui ne se trouvait point vendue, il devint maire de cette commune par la faveur de M. de Gayres, préfet de Versailles, qui avait été son compagnon d'armes sur les rives du Rhin. Le baron de Kalb, nommé, le 16 mars 1813, chef de cohorte de la garde nationale de Rambouillet, et major-général des gardes nationales de Seine-et-Oise, vers la fin de la même année, renonça bientôt à ces dernières fonctions, qui lui semblèrent incompatibles avec celles de maire qu'il remplit toujours. La décoration du Mérite-militaire lui fut accordée en 1816 par le roi.

**KALKBRENNER** (CHRISTIAN), célèbre compositeur de musique, naquit à Munder, dans l'électorat de Cassel, en 1775. Il était issu d'une famille juive. Kalkbrenner, élève d'Emmanuel Bach, perfectionna, sous un si habile maître, les dispositions qu'il avait reçues de la nature, et par ses talens mérita d'être attaché, étant encore très-jeune, à la chapelle de l'électeur de Hesse. Il passa ensuite à Berlin. Le prince Henri, frère de Frédé-

ric II, lui confia la direction de sa chapelle et celle de son théâtre, où il a fait représenter, entre autres pièces, les opéras de *la Veuve de Malabar*, de *Démocrite*, et de *la Femme et le Secret*. Kalkbrenner publia, vers cette époque, un traité d'accompagnement. Il quitta Berlin en 1796, et voyagea en Allemagne et en Italie. S'étant rendu en France, il se fixa à Paris, et y publia, en 1802, une *Histoire de la musique*, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, que la mort de l'auteur, arrivée le 10 août 1806, ne lui permit pas de terminer, traite plus particulièrement de la musique des Hébreux. Il est écrit en français, bien que l'auteur fût Allemand. Il a aussi publié un *Traité de la fugue et du contre-point*, d'après le système de Ritsher. Sous le gouvernement impérial, Kalkbrenner fut attaché, comme maître de chant, à l'Académie impériale de musique, où il fit représenter l'opéra d'*Olimpie*, tentative malheureuse : la pièce n'eut qu'une seule représentation. Néanmoins il ne perdit pas courage, et fit recevoir par le jury, en l'an 8, *Œnone*, qui devait être représentée l'année suivante ; mais par suite de rétaras, indépendans de la volonté de l'auteur, ce ne fut qu'en 1806 que l'on s'occupa de représenter cette pièce. Kalkbrenner mourut lorsqu'il en préparait la mise en scène. M. Choron rapporte, dans son *Dictionnaire historique des musiciens*, que « différens morceaux de l'opéra d'*Œnone*, qui n'était d'abord qu'une *cantate*, avaient enlevé tous les suffrages dans plusieurs concerts où l'au-

teur les avait fait entendre. »

**KALKBRENNER (FRÉDÉRIC)**, fils du précédent, né en 1784, est élève de M. Adam, pianiste distingué. M. Kalkbrenner a donné plusieurs œuvres pour le piano, estimés des amateurs, tels que 2 œuvres de sonates, des fantaisies, une sonate à 4 mains, etc. En 1809, il s'occupait de la composition d'un grand opéra, paroles de M. Paganel.

**KALKREUTH (ADOLPHE-FRÉDÉRIC, COMTE DE)**, feld-maréchal prussien, gouverneur de Berlin. Né en 1736, et destiné dès son enfance à la profession des armes, il commença à se faire remarquer pendant la guerre de sept ans, où il servit en qualité d'adjudant-général du prince Henri de Prusse. Les qualités militaires qu'il déploya alors contribuèrent beaucoup aux succès obtenus par le prince. Nommé au commandement de l'armée de Pologne, en 1789, le désir de se signaler ne l'empêcha pas de se montrer, dans le cabinet prussien, du parti de ceux qui voyaient quelques dangers à faire la guerre à la France. Comme la guerre eut lieu, indépendamment de sa volonté, il y prit part en faisant les campagnes de 1792, 1793 et 1794. Dans toutes il se conduisit avec distinction, et fit également preuve de talent et de bravoure dans les chances diverses qu'éprouvèrent les armées dont il fit partie. S'étant emparé de Trèves, en 1794, il en résulta des discussions assez vives entre les officiers prussiens et les officiers autrichiens, qui se trouvaient ensemble à l'armée du Rhin. Ces derniers reprochaient au gé-

néral Kalkreuth de ne chercher, en faisant la guerre, qu'à compromettre les intérêts de la maison d'Autriche. Il réfuta cette accusation par la publication d'un mémoire, dans lequel il exposa clairement les faits qui justifient sa conduite. En 1805, il fut revêtu du commandement de l'armée prussienne, rassemblée en Poméranie. Nommé, en 1806, gouverneur de Thorn et de Dantzick, il devint, quelque temps après, inspecteur-général de toute la cavalerie prussienne, et colonel en chef des dragons de la Reine. En 1806, il quitta la Poméranie pour entrer en Saxe, à l'effet de joindre le corps qu'il commandait à la principale armée de sa nation. S'étant porté sur Weimar, vers la fin de septembre, il commandait, après la bataille d'Iéna, une partie de la réserve, qui ne donna point. Ayant sollicité en vain un armistice de 6 semaines, qui lui fut refusé par l'empereur Napoléon, il se retira à Brunswick. Il défendit depuis Dantzick assiégé par l'armée française aux ordres du maréchal Lefèvre, avec lequel il conclut, le 27 mai 1807, une capitulation par laquelle il obtint que la garnison ne serait point prisonnière de guerre. Ce fut lui qui, le 24 juin suivant, signa, au nom de son souverain, le traité de Tilsitt avec Napoléon. Il vena d'être nommé gouverneur de Berlin, au mois de janvier 1810, quand le roi de Prusse le chargea de se rendre à Paris, pour y complimenter l'empereur des Français, à l'occasion de son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise. De retour en Prusse, le comte

z. x.

de Kalkreuth fut nommé gouverneur de Breslau. En 1814, on lui confia le gouvernement du grand-duché de Varsovie; mais il le quitta bientôt pour celui de la capitale de la Prusse. Il mourut le 10 juin 1818, à Berlin. Il était âgé de 82 ans, et en avait passé 67 au service. Il avait des qualités estimables qui le firent regretter.

KAMENSKOI (LE COMTE); feld-maréchal russe, etc. Il fit avec beaucoup de distinction la guerre contre les Turcs, se fit principalement remarquer dans la campagne de 1789, où sa réputation militaire égala celle des meilleurs généraux russes connus jusqu'alors. Cependant la cruauté qu'il montra en plusieurs circonstances ternit l'éclat de ses belles actions, et empêcha même son gouvernement de l'employer pendant quelque temps. Paul I<sup>er</sup> avait montré pour lui des dispositions peu favorables; mais il fut mieux traité de l'empereur Alexandre, qui le remit en activité en 1802. Chargé, en 1806, du commandement en chef des armées russes, il montra d'abord beaucoup de mauvaise humeur aux généraux Beningsen et Buxhowden, auxquels il reprocha leur marche rétrograde à l'approche des Français. En vertu des pouvoirs illimités qu'il avait reçus, s'étant porté en avant au commencement de l'année 1807, il se fit battre à Czarnowo et à Nasielk. Ce double échec lui fit ôter le commandement. On le rappela à Pétersbourg, où ses partisans nombreux, regardant cette disgrâce comme une injustice, montrèrent assez de mécontentement pour que le mi-

4

nistère se crût obligé d'expliquer les motifs de sa conduite. Il ne lui fut pas difficile de faire connaître que les mauvaises dispositions faites par le général Kamenskoi, au commencement de la campagne, étaient les seules causes de ses deux défaites. Cela n'empêcha pas qu'en 1810, il fut employé de-réchef à l'armée de Moldavie, où il remplaça le prince Bagration. Au bout de quelques mois, il reçut la décoration de l'ordre de Saint-Georges de première classe, pour prix de la victoire éclatante qu'il venait de remporter à Schumla, sur l'armée turque commandée par le grand-vizir. Le général Kamenskoi est mort, le 17 mai de l'année suivante, à Odessa.

**KAMENSKOI (LE COMTE)**, lieutenant-général russe, frère cadet du précédent. Destiné dès son enfance à la profession des armes, il combattit en plusieurs occasions sous les ordres de son frère, et parvint rapidement aux premiers grades. Il fut, en 1807, l'un des officiers-généraux russes qui se distinguèrent à la défense des forts de Dantzick contre les Français. Ce fut à la belle conduite qu'il tint en cette occasion, qu'il dut, l'année suivante, le grade de lieutenant-général. Envoyé à l'armée de Finlande, il y soutint la réputation qu'il avait déjà acquise. A la fin de 1809, il battit les Suédois à l'affaire d'Améa, et fut nommé ensuite général d'infanterie. En 1810, il fit partie de l'armée de Moldavie, et contribua puissamment par sa valeur à chasser les Turcs de Schumla. Chargé, en 1812, du commandement d'un corps d'armée, il fut battu à Pro-

dubne, le 12 août, par les Français.

**KAMPEN (NICOLAS-GODFRED, VAN)**, né à Harlem en 1776, fut d'abord destiné au commerce de la librairie qu'il entreprit, mais qu'il abandonna bientôt pour se livrer tout entier à la culture des lettres. Il rédigea depuis, pendant quelque temps, la *Gazette de Leyde*, et devint ensuite professeur de langue allemande à l'université de Leyde. Ses principaux ouvrages sont un grand nombre de *mémoires*, dont plusieurs ont été couronnés par diverses sociétés savantes, nationales et étrangères; tels sont, entre autres, ceux qui ont pour titres: 1° *Essai sur l'histoire de la poésie, tant chez les peuples anciens que chez les peuples modernes, les plus connus et les plus civilisés*, couronné par la société d'Harlem, en 1807; 2° *Comparaison de la vertu et du bonheur des anciens, avec les mêmes avantages chez les modernes*; 3° *Mémoire sur l'utilité des traductions des auteurs grecs et latins*; 4° *Comparaison des 5 principaux poëmes épiques modernes, tant entre eux qu'avec ceux d'Homère et de Virgile*. Ces trois derniers mémoires ont également été couronnés par la société des sciences de Harlem. On doit encore à M. Kampen: 5° *Beautés morales des anciens*, 4 volumes in-8°, 1808; 6° *Description politique et géographique des Pays-Bas*, 1816, in-8°; 7° *Histoire de la domination française en Europe*, 1816, 3 volumes in-8°, etc. etc. Ces divers ouvrages, ainsi que tous ceux du même auteur que nous ne citons pas ici, ont fait accorder généralement à M. Van Kampen une grande éru-





*(Emmanuel) Kant.*

dation, et beaucoup de jugement.

KANT (EMMANUEL), l'un des plus célèbres métaphysiciens de l'Allemagne, est né à Königsberg en Prusse, le 22 avril 1724. Ses parens, dont la fortune était médiocre, le firent d'abord élever dans une école de charité, dont il sortit pour entrer au collège, puis à l'université de Königsberg. Il devint ensuite professeur de philosophie. Kant avait contracté, dès son enfance, dans la société de ses parens, le goût de cette inflexible probité qu'on retrouve partout dans sa conduite et dans ses écrits; et il avait d'ailleurs reçu de la nature une organisation telle, qu'il put, en quelques années seulement, suffire à des travaux qui lui firent embrasser la connaissance de tous les systèmes de métaphysique qui avaient paru avant lui, en même temps qu'il s'occupait aussi des langues, de l'histoire, des mathématiques, et en général de toutes les sciences. Nous nous garderons bien de conduire le lecteur à travers les routes tortueuses que Kant s'est frayées dans les sciences abstraites. L'ergotisme logico-métaphysique de ce philosophe, dont les systèmes ont prévalu dans une partie du monde savant, offre d'ailleurs une telle obscurité que l'auteur lui-même, subjugué par ses propres idées, s'égarait à chaque instant dans ses démonstrations sans pouvoir retrouver sa route. Aussi nous rangeons-nous volontiers de l'avis des personnes d'un très-bon sens qui, en donnant à Kant le titre de *Prince des métaphysiciens*, n'ont pas hésité à affirmer qu'il était impossible, après ce philosophe, de s'égarer plus

complètement dans les sciences abstraites. Mais si l'on ne déraisonna jamais avec autant d'érudition et peut-être d'esprit, personne assurément ne tint une conduite plus irréprochable que le philosophe de Königsberg, et l'on peut dire de lui qu'il établissait par ses mœurs ce qu'il avait le malheur de rendre inintelligible par ses raisonnemens; nous voulons parler de la morale, cette partie si simple de la philosophie qu'il a eu l'art funeste de présenter sous un jour tellement obscur (voyez sa *Métaphysique des mœurs*), qu'elle pourrait également servir à conseiller toutes les vertus et à justifier tous les crimes. La révolution religieuse qui a précédé en France la révolution politique, a sans doute empêché que le système de Kant ait été introduit parmi nous. Mais il a trouvé d'in-fatigables prosélytes dans son pays, et parmi la plupart des théologiens du Nord, qui, à l'imitation de tant d'autres peuples, *admirent d'autant plus qu'ils conçoivent moins*. La doctrine du philosophe de Königsberg se professe ou se prêche aujourd'hui dans la plupart des écoles et des églises d'Allemagne, sous le nom de *christianisme national*. Cette doctrine a presque été exclusivement adoptée dans les écoles du Nord, et même dans une partie de la Suisse. Les principaux ouvrages de Kant sont: 1° *Pensées sur la véritable évaluation des forces vitales*, 1748; 2° *Histoire naturelle de l'univers*, 1755; 3° *Théorie du Ciel, d'après les principes de Newton*, 1755; 4° *Traité des premiers élémens des connaissances humaines*, 1762, en



latin; 5° *Essai sur la manière dont on pourrait introduire en philosophie l'idée des grandeurs négatives*, en allemand; 1762; 6° *Unique base possible à une démonstration de l'existence de Dieu*, 1764, l'auteur, quelques années plus tard, détruisit toutes les opinions et tous les principes qu'il avait émis dans cet ouvrage; 7° *Critique de la raison pure*; 8° *Principes métaphysiques de la science du droit*, 1796, in-8°; 9° *Essai d'anthropologie rédigée dans des vues pragmatiques*; 10° *L'Homme considéré in concreto et in abstracto*, etc. etc. etc. Kant mourut à Königsberg, le 12 février 1804. Il avait cru pendant assez long-temps à la métempsycose; sa maxime favorite était l'idée comprise dans les deux vers suivants d'un auteur qu'il affectionnait:

*Summum crede nefas animam præferre pudori,  
Et propter vitam vivendi perdere causas.*

**KANTELAAR** (JACQUES), orateur et écrivain hollandais, est né à Amsterdam en 1759. Les grandes dispositions qu'il annonça dans le cours de ses études, qu'il fit à l'université de Leyde, lui gagnèrent l'amitié de H. Schuttens, célèbre professeur de langues orientales, qui lui en inspira le goût, et dans la connaissance desquelles il ne tarda pas à se faire remarquer par des succès brillans. Ce fut à ces progrès qu'il dut l'avantage d'être admis comme candidat en théologie, et d'être appelé successivement à remplir les fonctions de ministre des protestans réformés de Werwond, et ensuite de ceux d'Almelo. C'est là qu'il eut occasion de développer son patriotisme et ses talens oratoires, en défendant avec chaleur les réclamations des

citoyens de cette ville contre les droits seigneuriaux, sous lesquels ils étaient accablés par les Recheren, seigneurs d'Almelo; mais lorsqu'en 1787 les droits furent rétablis sur l'ancien pied, par l'intervention de la Prusse qui embrassa la cause des seigneurs, Kantelaar, pour se soustraire aux suites de la réaction, renonça à ses fonctions, et se retira à Amsterdam, où il se livra entièrement à l'étude des belles-lettres. Entre autres ouvrages, il y publia une traduction de la vie du fameux baron prussien de Trenk, 3 vol. in-8°. La révolution de 1795, qui rétablit les droits de l'homme sur les ruines des droits seigneuriaux que Kantelaar avait attaqués avec tant de force huit ans auparavant, le jeta dans une nouvelle carrière. La province d'O-ver-Yssel le nomma député à la première convention nationale qui se réunit à la Haye en 1796. M. Kantelaar ne tarda pas à prendre, dans cette assemblée, composée des hommes les plus éclairés de la république, le rang que ses talens lui assignaient. Il fut un des principaux et des plus éloquens orateurs de cette assemblée. Ses collègues furent étonnés d'entendre un prêtre discuter avec clarté et élégance les affaires les plus épineuses de haute politique et d'administration, et développer les vues d'un homme d'état consommé. Partisan zélé de la liberté, il ne proposa jamais de ces mesures odieuses et violentes qui nuisent à la plus belle des causes. Aussi fut-il accusé de *modérantisme* par le parti exagéré, qui, abusant d'un moment de triomphe, fit même incarcérer Kantelaar le

22 janvier 1798, avec tous ceux qui avaient professé les mêmes opinions; cependant son parti ayant repris le dessus, il recouvra sa liberté le 12 juin suivant. Plusieurs emplois honorables et lucratifs lui furent offerts; mais il les refusa tous, et préféra d'établir un bureau d'agence et de banque à la Haye, que la faiblesse de sa santé le força d'abandonner après 12 années de succès. On a, de cet écrivain, plusieurs ouvrages estimés : *Specimen observationum criticarum, ad quædam, V. T. loca*, 1791; *Eloge de H. A. Schuttens*, Amsterdam, 1794; *Discours sur l'influence qu'a exercée le progrès des lumières sur le sort des femmes*; *Traité sur la poésie pastorale*, couronné par la société des sciences d'Amsterdam, et imprimé dans le 2<sup>e</sup> volume de ses œuvres, 1813, in-8°; en 1793, il publia avec M. Feyth des *Considérations sur les belles-lettres*, 3 vol. in-8°; en 1816, avec le professeur Siegenbeck, un magasin littéraire sous le titre d'*Euterpe*. M. Kantelaar s'est aussi exercé dans la poésie légère; son *Élégie sur la mort d'un enfant*, qui est regardée comme un chef-d'œuvre, et son *Ode à Schimmelpenninck*, prouveront aux connaisseurs qu'il eût réussi dans le genre lyrique comme dans le genre élégiaque, si la poésie n'eût été pour lui autre chose qu'un objet de délassement. Aujourd'hui M. Kantelaar habite Amsterdam sa patrie, où il a établi une raffinerie de sucre. L'institut des Pays-Bas le compte au nombre de ses membres.

**KARASMIN (N.)**, savant littérateur russe, est, dit-on, l'un des

premiers écrivains de sa nation. L'empereur Alexandre l'a nommé conseiller-d'état, l'a décoré de l'ordre de Sainte-Anne, et lui a donné 60,000 roubles avec un logement dans une maison de plaisance qui a appartenu à l'impératrice Catherine II, pour le récompenser comme auteur d'une histoire générale de la Russie, dont les 9 premiers volumes, qui vont jusqu'à l'année 1560, ont paru en 1816. M. Karasmin professe une sincère estime pour la littérature française, et a traduit en russe les *Contes moraux* de Marmontel. On lui doit aussi une nouvelle intitulée *Julie*, que, par un juste sentiment de reconnaissance nationale, M. de Bouilliers a traduite en français. M. Karasmin a encore donné 4 volumes de *Lettres d'un Russe en voyage*, qui ont été traduits en allemand, et quelques poésies; parmi lesquelles on distingue celles qui ont paru sous le titre : *Aglaiâ*, Moscou, 1794, 2 vol. in-8°.

**KASTEËLE (PIERRE-LÉONARD-VAN DER)**, député de la convention hollandaise, est né dans la province de Hollande. Il fut pendant plusieurs années pensionnaire de la ville de Harlem; mais lorsque la révolution de 1795 éclata dans sa patrie, il devint membre de la convention nationale qui se réunit à la Haye. Il présida plusieurs fois cette assemblée, et s'y fit remarquer par l'éloquence et la logique pressante de ses discours. Sous le règne du roi Louis, il fut placé à la tête de la commission de l'arrière des finances. M. Van der Kasteële a aussi cultivé la poésie, et ses productions en ce genre ont eu du suc-

cès en Hollande. On a de lui une *traduction métrique d'Ossian*, qui est justement estimée; le premier volume seul de cet ouvrage a été publié, précédé d'une préface dans laquelle l'auteur agit la question, si les vers mesurés des Grecs et des Romains peuvent être employés avec succès dans la poésie hollandaise, et il penche vers cette opinion. Il a aussi publié de bonnes traductions de plusieurs odes de Klopstock et de Wieland, 1798, 1 vol. in-8°. M. Van der Kastele est mort en 1811.

**KASTNER** (C. W. G.). Après avoir successivement professé la physique et la chimie, dans les universités de Heidelberg, Francfort, Halle et Bonn, il prit les armes, et combattit pour l'indépendance de sa patrie. Il devint aide-de-camp du feld-maréchal Blücher; l'accompagna, à la fin des campagnes de 1814 et 1815, à Paris; et fut ensuite chargé d'une mission à Londres. La paix le rendit à ses premières occupations; et il est aujourd'hui compté parmi les meilleurs chimistes de l'Allemagne. Ses nombreux ouvrages jouissent de l'estime générale. Ils sont tous écrits en allemand. On a de lui: *Ofgrundriss der chemie*, 2 vol. in-8°, 1806, Heidelberg; *Beitraege zur begründung einer Wissenschaftlichen chemie*, 2 vol. in-8° 1806; *Grundriss der experimental physik*, 2 vol. in-8°; *Encyclopædische oder Zetzungen*, in-8°; *Physiologie der anorganischen natur*, Heidelberg, 1806, in-8°; *Einbitung in die neuere chemie*, Halle, 1814, in-8°; *Gewerbs freund*, dont il a jusqu'ici paru 8 v. in-4°; *Deutscher Sachbuch für die Pharmacie*,

Berlin, 1819, 5 vol. in-16. Cet ouvrage se continue. M. Kastner est associé à un grand nombre d'académies.

**KAUFFMANN** (MARIE-ANNE-ANGELICA-CATHERINE), l'une des femmes qui ont cultivé la peinture avec le plus de succès, naquit à Coire dans le pays des Grisons, en 1741. Dès son enfance, elle montra les plus heureuses dispositions pour la peinture et pour la musique; néanmoins elle se livra exclusivement à la peinture. Son père, peintre médiocre, mais homme de sens, lui donna les premières leçons de cet art, et la conduisit en Italie, où elle devait achever son éducation, en présence des chefs-d'œuvre des plus grands maîtres. Dès l'âge de 11 ans, Angelica jouissait, comme peintre, d'une réputation qui détermina l'évêque de Côme, ville où son père s'était fixé, à faire faire son portrait par la jeune artiste. Angelica reproduisit si habilement les traits du prélat, que les principaux personnages de la ville de Côme voulurent avoir des portraits de la même main; et Robert d'Este, duc de Modène et gouverneur de Milan, informé du mérite d'Angelica, se déclara son protecteur. Le cardinal de Roth l'appela à Constance, et se fit peindre par elle. Ses succès allaient toujours croissant; mais l'assiduité qu'elle apportait au travail altéra sa santé; et à l'âge de 20 ans, elle fut forcée de cesser momentanément de cultiver la peinture. Elle reprit alors l'étude de la musique, dans laquelle, en peu de temps, elle devint très-habile. Partagée entre ces deux arts, dans un tableau où

elle a voulu reproduire son penchant invincible, sa pensée constante, elle s'est représentée entre la musique et la peinture; chacune d'elles s'efforce de l'attirer : elle cède à la peinture; mais elle laisse en même temps apercevoir le regret d'être forcée de faire un choix. Angelica parcourut l'Italie, et fit à Rome, en 1764, un cours de perspective. Sur l'invitation de quelques seigneurs anglais qu'elle avait connus à Venise, elle se rendit à Londres. Les plus brillans succès marquèrent son séjour en Angleterre, où elle essuya aussi des chagrins qu'elle n'avait point encors éprouvés. Chargée de peindre les membres de la famille royale, au milieu des principaux seigneurs de la cour, séduits par ses talens et par les grâces de sa personne, elle resta insensible à leurs hommages. Un artiste anglais, dont elle avait refusé de devenir l'épouse, s'en vengea d'une manière bien peu digne d'un galant homme. Il choisit dans la basse classe du peuple un jeune homme bien fait, et d'une belle figure, le revêtit d'habits magnifiques, et lui fit étudier, quelque temps, les habitudes, le ton, le langage des personnes d'une haute condition. Le jeune homme, bien instruit de son rôle, se présenta à Angelica sous le titre du comte *Frédéric de Horn*; et parvint à abuser de la confiance et de la candeur de la jeune artiste. Elle l'aima et lui donna sa main. A peine le mariage est-il conclu, que le peintre anglais se hâte de dévoiler l'artifice qu'il a mis en usage. Cette découverte causa à la jeune épouse un chagrin qui lui ôta

presque l'usage de la raison. Ses amis parvinrent cependant à la calmer; ils l'engagèrent à porter plainte devant les juges, et à demander l'annulation de son mariage: elle suivit leurs conseils, et le mariage fut en effet annulé, le 10 février 1768, par un acte de séparation; mais avec la condition de faire au faux seigneur une pension viagère jusqu'à sa mort, qui arriva peu de temps après. Angelica trouva dans l'exercice de son art de nobles consolations; elle mérita de nouveau les suffrages du public, et son nom fut inscrit avec solennité sur le registre des membres de la société royale de peinture de Londres. Klopstock et Gessner célébrèrent, dans leurs écrits, le mérite et les grâces de cette aimable artiste. Vivement touchée des tributs flatteurs de deux hommes aussi distingués par leurs talens, elle leur envoya quelques tableaux de sa composition. Pressée par toutes les personnes qui lui étaient dévouées de faire un choix digne d'elle, en juillet 1781, elle épousa Zucchi, peintre vénitien très-estimé. Cette union fut heureuse; elle avait été formée par suite d'une estime réciproque. Angelica désirait depuis longtemps de revoir l'Italie, qu'elle s'était habituée à regarder comme sa patrie d'adoption. Peu de jours après son mariage, elle partit avec son mari pour Ostende; mais elle s'arrêta quelque temps dans cette ville, où elle composa, pour un riche amateur anglais, *Léonard de Vinci expirant dans les bras de François I<sup>er</sup>*. Elle se rendit ensuite à Naples, puis à Rome, où elle fixa enfin sa résidence. Dans la

cité même où Raphaël reçut ses sublimes inspirations, elle exécuta, pour l'empereur Joseph II, qui voyageait alors en Italie, le *Retour d'Arminius vainqueur des légions de Varus*, et la *Pompe funèbre par laquelle Énée honore la mort de Pallas*. Des succès constants, et les témoignages de la plus flatteuse considération, ne purent la consoler de la perte de son époux, qui mourut en 1795. Bientôt l'invasion de l'Italie par les Français la plongea dans une sombre inquiétude. En vain le général L'Espinasse exempta sa maison du logement des gens de guerre, et fit offrir à Angelica sa protection et tous les services qui dépendraient de lui : cette femme célèbre avait perdu son énergie ; le charme puissant des beaux-arts avait disparu à ses yeux ; plus d'illusion, plus de bonheur : une inquiétude continuelle l'obsédait, et répandit sur le reste de sa vie la douleur et l'ennui. Elle succomba à un chagrin vague, que nulle cause apparente ne motivait, le 5 novembre 1807, et fut inhumée dans la chapelle de Saint-André *delle Fratte*. Tous les membres de l'académie de Saint-Luc assistèrent à ses funérailles, et, comme aux obsèques de Raphaël, ses deux derniers tableaux furent portés à la suite de son cercueil. Les ouvrages d'Angelica Kauffmann sont répandus dans toute l'Europe, à Vienne, à Munich, à Londres, à Florence, à Rome, à Paris, etc. Tous se font remarquer par une grâce ravissante, et par un coloris qui était particulier à cette célèbre artiste. Elle avait, comme peintre de por-

traits, l'habitude d'attendre quelque temps avant d'esquisser ses figures, afin de saisir l'attitude favorite du modèle qu'elle devait peindre. Dans tous ses tableaux, on voit qu'elle s'était efforcée de mettre en pratique le précepte de son père : celui de bien saisir les effets du clair-obscur. Ces mêmes tableaux attestent aussi le soin qu'elle prenait d'éviter la confusion des figures, sa continuelle attention à raisonner les scènes qu'elle retraçait, enfin à dessiner avec goût ses draperies, de manière à ne pas trop envelopper ses personnages. Ce dernier soin faisait dire à un de ses amis, homme de goût et bon juge : « Vos figures angéliques pourraient marcher sans déranger leurs vêtements. » Angelica avait l'habitude de jeter sur le papier les réflexions que ses travaux lui inspiraient quelquefois, et elle gardait ces souvenirs avec soin. A sa mort on les a curieusement examinés. On lisait ces mots sur un de ses cahiers : « Un jour, que je trouvais de la difficulté à exprimer dans la tête de Dieu le père ce que je sentais, je dis en moi-même : Je ne veux plus tenter d'exprimer les choses supérieures à l'inspiration humaine, et je réserve cette entreprise pour le moment où je serai dans le ciel ; si cependant au ciel on fait de la peinture. » M. G. de Rossi a publié la vie d'Angelica sous ce titre : *Vita di Angelica Kauffmann pittrice*, Florence, 1810.

KAUFFMANN (N.), célèbre musicien et mécanicien de Dredde, a inventé et exécuté plusieurs instrumens de musique, tels que le *bellonéon*, le *cordaulodion* et

*l'harmonicorde*. Au double mérite qui le rend déjà si recommandable aux yeux des amis des arts, M. Kauffmann joint encore celui de très-habile exécutant. Il s'est fait entendre dans plusieurs villes étrangères, où ses soirées ont eu le plus grand succès, et ont été constamment suivies. Dans un voyage qu'il a fait à Paris, en 1817, il s'est montré jaloux d'obtenir les suffrages des artistes et des amateurs français, qui se sont plu à rendre justice à ses talens. On doit aussi à M. Kauffmann un *automate-trompette*, qui est généralement regardé comme un chef-d'œuvre de mécanique.

**KAUNITZ-RITTEBERG** (VENESLAS, PRINCE DE), qui a passé longtemps pour le plus habile diplomate et le plus grand homme d'état du 18<sup>me</sup> siècle, naquit en Autriche en 1710. Destiné d'abord par sa famille à l'état ecclésiastique, la mort de son frère aîné le fit renoncer aux honneurs de l'Église, et il entra très-jeune encore dans la carrière diplomatique. Chargé successivement de plusieurs missions importantes, il s'en acquitta à la satisfaction de l'empereur Charles VI, qui le nomma son chambellan, et qui le jugea digne de représenter l'empire germanique au congrès d'Aix-la-Chapelle, en 1748. Le prince de Kaunitz signa, au nom de l'empereur, le traité de paix mémorable qui fut conclu en cette ville. Il fut chargé ensuite d'une négociation qui offrait de bien plus grandes difficultés, et qu'il termina de la manière la plus heureuse. Il parvint à faire changer entièrement le système politique du cabinet de

Versailles. L'ancienne inimitié qui avait régné entre les maisons de France et d'Autriche, depuis Charles-Quint et François I<sup>er</sup>, fit place à une étroite alliance qui étonna toutes les nations. Par un mélange adroit de hauteur et de souplesse, le prince de Kaunitz arriva au but que l'on avait jusqu'alors jugé impossible d'atteindre. Il s'attacha d'abord à gagner la femme qui exerçait à cette époque la plus haute influence sur le monarque, et qui réglait presque à elle seule les destinées de la France. Négociant bien plus avec la marquise de Pompadour qu'avec le ministère, il obtint encore que l'orgueilleuse impératrice-reine, la pieuse Marie-Thérèse, appuyât ses négociations, en écrivant de sa main les lettres les plus flatteuses à la favorite de Louis XV. Ces grands moyens réussirent parfaitement. Le roi de France, qui avait fait une guerre si cruelle à Marie-Thérèse, devint son allié; et le roi de Prusse, qui avait été l'allié de la France, devint son ennemi. La France et l'Autriche s'unirent après trois siècles d'une discorde sanglante. Le traité fut signé à Versailles entre Louis XV et Marie-Thérèse, en mai 1756; et l'édifice politique, élevé par le cardinal de Richelieu, fut renversé; cette alliance, que bien des hommes d'état traitaient d'*union monstrueuse*, tourna en effet entièrement à l'avantage de l'Autriche. L'abbé de Bernis, depuis cardinal, à qui on fit honneur du traité, et qui y avait eu la moindre part, sentit un des premiers combien cette union pouvait devenir funeste à la France. Mais dès qu'il

veulut revenir sur ses pas, M<sup>me</sup> de Pompadour le fit disgracier. Le prince de Kaunitz, à la tête du ministère d'Autriche, sous Marie-Thérèse et sous l'empereur Joseph II, eut depuis constamment à lutter contre un génie du premier ordre. Le roi de Prusse, Frédéric II, qui n'avait point de maîtresse qu'on pût séduire, était aussi fort dans son cabinet qu'à la tête de ses armées. Il fallut souvent fléchir, et rabaisser devant lui l'orgueil de la maison d'Autriche. Frédéric démêla tous les plans du prince de Kaunitz, et les fit toujours avorter. Le projet le plus cher à l'empereur d'Allemagne était sans doute celui de réunir à ses vastes domaines l'électorat de Bavière. La courte guerre de 1778, et la paix de Teschen, à laquelle l'Autriche fut forcée de souscrire, mirent fin à ces projets d'envahissement. Ce fut la dernière défaite du prince de Kaunitz, et le dernier triomphe de Frédéric II. Le long ministère du prince se termina sans événements importants. Possédant des qualités très-estimables, chéri des trois souverains qui se succédèrent sur le trône, à la tête de l'administration de l'état, sans avoir jamais subi de disgrâce; comblé de biens et d'honneurs, le prince de Kaunitz mourut à l'âge de 84 ans, laissant l'héritage d'un nom sans tache, et une immense fortune à ses nombreux descendants.

**KAUNITZ-RITTEBERG-QUESTAMBERG** (LE PRINCE ALOYS), parent du célèbre ministre de Marie-Thérèse et chambellan de l'empereur d'Autriche, né le 20 juin 1794, entra de bonne heure dans

la carrière diplomatique, et fut successivement chargé par la cour de Vienne de diverses ambassades, à Dresde, à Copenhague, à Naples et à Madrid. Il fut remplacé dans cette dernière, en 1816, par le comte de Saurau, puis décoré de l'ordre de Saint-Étienne de Hongrie, et chargé d'une mission près de la cour de Rome. Le comte de Rittberg, propriété du prince de Kaunitz, se trouvant faire partie de la Prusse par l'acte du congrès de Vienne du 9 juin 1815, ce prince est devenu sujet de deux souverains.

**KAUTS** (CONSTANTIN-FRANÇOIS-ANTOINE DE), savant autrichien, né à Vienne en 1735, étudia d'abord la médecine et le droit, et se livra ensuite à des recherches approfondies sur l'histoire de son pays. En 1772, il fut nommé membre de la censure des livres dans les états de l'Autriche. On distingue parmi les ouvrages de ce savant : *l'Essai d'une histoire des savans d'Autriche*; une *Histoire pragmatique du marquisat d'Autriche*, et des *Éclaircissemens sur les armes de l'archiduché d'Autriche*. La croyance aux sorciers, aux vampires et aux enchanteurs était encore fort accréditée dans sa patrie; il publia, en 1771, un ouvrage intitulé *de Cultibus magicis*. Kauts mourut le 28 janvier 1797, à l'âge de 62 ans.

**KEATE** (GEORGES), membre de la société royale de Londres et de celle des antiquaires de la même ville, naquit vers 1730, et fit ses études au collège de Kingston. Il voyagea ensuite dans la plus grande partie de l'Europe, et s'arrêta quelque temps à Genève, où il

rechercha l'occasion de voir Voltaire, qui l'accueillit avec beaucoup de bienveillance. Il revint ensuite en Angleterre, et fut nommé assesseur du collège de droit du temple à Londres. Il mourut dans cette ville en 1795. On lui doit un grand nombre d'ouvrages, qui se distinguent généralement par beaucoup d'originalité dans les idées et d'élégance dans le style. Les principaux sont : 1° *Rome ancienne et moderne*, 1760, poème qui reçut un accueil favorable du public ; 2° *Tableau abrégé de l'histoire ancienne, du gouvernement actuel et des lois de la république de Genève*, in-8°. Cet ouvrage est dédié à Voltaire, qui s'était d'abord proposé de le traduire, mais qui changea ensuite d'avis, à cause d'un éloge pompeux que Keate fit de Shakespeare dans une épître adressée à Voltaire. 3° *Les Alpes*, poème, 1763 ; 4° *L'Abbaye de Netley*, poème, 1769 ; 5° *le Tombeau dans l'Arcadie*, poème dramatique dont le fonds est pris dans le célèbre tableau du Poussin, Londres, 1773 ; 6° *Esquisse d'après nature, dessinée et coloriée dans un voyage à Margate*, 1779, 2 vol. in-12. Cet ouvrage est, de tous ceux de Keate, celui qui a été le plus généralement goûté en Angleterre. 7° *L'Helvétide* ; c'est le fragment d'un poème en 10 chants que l'auteur avait entrepris sur la révolution suisse, et qu'il abandonna ensuite d'après les conseils de Voltaire. 8° *Relation des îles Pelew, composés sur les journaux et communications du capitaine Henry Wilson, et de plusieurs de ses officiers qui, en août 1783, y firent naufrage*, Londres, 1788, in-4°. Le pro-

duit de cette relation, très-bien écrite, eut une destination honorable : il fut tout entier consacré à soulager les victimes du naufrage qui en fait le sujet ; elle a été traduite en français.

KEATE (THOMAS), membre de la société royale de Londres, chirurgien de la famille royale, et chirurgien en chef des armées anglaises, a publié : 1° un recueil d'*Observations sur l'hydrocèle et la manière de traiter cette maladie* ; 2° un *Rapport sur les relations entre les divers comités chargés de veiller à l'état sanitaire des troupees*, 1808-1809. M. Keate est aussi estimé pour son caractère que pour ses talens.

KEATS (sir RICHARD-GODWIN), contre-amiral anglais, acquit de bonne heure la réputation d'un habile marin. Il n'était que simple lieutenant à bord du vaisseau le prince George, qui faisait partie de l'escadre envoyée aux Indes occidentales, sous l'amiral Rodney, et sur lequel le duc de Clarence était embarqué comme garde-marine : et déjà regardé comme un homme qui avait sur sa profession les notions les plus étendues, Keats fut chargé de l'instruction du prince dans cette partie. Ces rapports établirent bientôt une liaison intime. Keats fut constamment protégé par le prince, qui contribua avec zèle à son avancement. En 1789, le lieutenant Keats fut élevé au grade de capitaine. Dans l'action d'Algésiras, le 12 juillet 1801, il commandait le vaisseau le Superbe, que montait l'amiral Duckworth. A la bataille de San-Domingo, le 9 février 1804, le titre de colonel des royales ma-



rines lui fut accordé. Le 2 octobre 1807, il fut promu au grade de contre-amiral de l'escadre Bleue. C'est à lui que le marquis de la Romana, ainsi que les troupes espagnoles qui étaient sous ses ordres dans le nord de l'Europe, durent les moyens de s'échapper, pour retourner dans leur pays. En octobre 1808, il reçut le grand-cordon de l'ordre du Bain.

**KEITH** (**GEORGE ELPHINSTONE**, **LORD VICOMTE DE**), célèbre amiral anglais, etc., né en 1747, d'une ancienne famille d'Écosse, montra dès sa jeunesse du goût pour le service de mer, et se distingua bientôt dans la marine royale de son pays. Il y passa d'abord par tous les grades inférieurs, ainsi que l'exigent les lois anglaises qui n'admettent aucune exception, à cet égard, même pour les princes du sang royal. Nommé lieutenant de vaisseau en 1773, il fut promu au grade de capitaine en 1775. Élu deux fois, en 1774 et en 1780, membre du parlement par le comté de Dumbarton, et pour la troisième, en 1786, par le comté de Stirling, il figura parmi les membres indépendans de la chambre des communes, qui ne votaient constamment ni pour le ministère ni avec l'opposition. Il tenta vainement, en 1780, de réconcilier entre eux MM. Pitt, Fox et le duc de Portland. Employé dans la guerre contre les colonies d'Amérique, il s'y distingua, et commanda long-temps un vaisseau de 74 canons. En 1793, il faisait partie de la grande flotte de la Méditerranée, et commanda le *Robuste* dans l'escadre de l'amiral Hood. Il entra dans le port de Toulon

lorsque cette ville eut proclamé Louis XVII, et eut le commandement du fort de la Malgue. Cette expédition lui valut l'ordre du Bain et le grade de contre-amiral de l'escadre Blanche. Après la prise du cap de Bonne-Espérance, dont il s'empara en 1795, il fut créé pair d'Irlande avec le titre de baron Keith du Stone-Haven - Marischal. Peu de temps après, il rejoignit la flotte du canal aux ordres de lord Bridport, qu'il remplaça avec le titre de vice-amiral. En 1800, il fut chargé du bombardement de Gènes; de là il passa à la baie de Cadix avec le grade d'amiral, pour soutenir l'entreprise du général Abercrombie contre cette place. En 1801, il eut le commandement de la flotte qui transporta l'armée anglaise sous les ordres du même général en Égypte, où il contribua, par ses bonnes dispositions, au débarquement des troupes. Lord Keith, dont la gloire militaire avait été jusque-là sans tache, y porta atteinte à cette époque, par la violation de la convention d'El Arisch. Il exigea que tous les Français qui avaient promis d'évacuer librement l'Égypte se rendissent prisonniers de guerre. Le général Desaix lui adressa, à cette occasion, de vifs reproches sur sa foi punique; mais sa conduite fut approuvée par le gouvernement britannique, qui le combla d'honneurs et de biens. Il reçut les remerciemens des deux chambres du parlement, obtint la pairie d'Angleterre, la permission de porter l'ordre turc du Croissant, la place de chambellan, secrétaire et garde du sceau du prince de Galles, etc. La ville de Lon-

dres lui envoya la lettre qui lui donnait le droit de cité, dans une boîte d'or de grand prix. En 1803, il fut nommé amiral de Plymouth. Il avait le commandement de la flotte dans la mer Baltique, et eut ordre, en 1807, de venir présider la cour martiale formée pour juger les causes de l'échouement du vaisseau le *Conquistador* sur les bas-fonds de la baie de Quiberon. En 1814, le prince-régent lui donna le titre de vicomte. Lord Keith a épousé la riche héritière de William Mercer. Elle mourut après une année de mariage. Sa fille unique, Marguerite-Marie Elphinstone, a épousé, en 1816, après une longue résistance de son père, le général comte de Flahaut, ancien aide-de-camp de Napoléon.

**KELLER** (LOUIS - DOROTHÉE, COMTE DE), fils d'un ancien conseiller du duc de Wurtemberg, est né à Stedten, près d'Erfurt. Il commença ses études à Goettingue, les acheva à Strasbourg, et entra, dès qu'elles furent terminées, au service de Prusse, où il se distingua dans la carrière diplomatique. Il était très-jeune encore quand il obtint le titre de ministre plénipotentiaire près la cour de Suède. Après la mort du grand Frédéric, son successeur ayant jugé le comte de Keller digne de toute sa confiance, le continua dans ses fonctions, et lui confia bientôt l'importante mission de plénipotentiaire près de la cour de Russie. En 1789 il fut envoyé à la Haye, et concourut, avec les ministres d'Angleterre, d'Autriche et de Hollande, aux arrangements par lesquels l'autorité de la maison d'Autriche fut rétablie en

Belgique. Il assista, en 1793, à une réunion de diplomates et de généraux, qui, sans l'autorisation de leurs souverains respectifs, donnèrent à cette réunion le nom de Congrès, pour délibérer sur les propositions faites par Dumouriez fugitif, de subjuguier la France. Il fit, de concert avec M. de Stahremberg, ministre d'Autriche, rejeter ces propositions comme insuffisantes, et surtout parce qu'elles exigeaient de la part des coalisés des concessions trop fortes. Sur ces entrefaites, les Français entrèrent en Hollande, et mirent fin aux délibérations du prétendu congrès. Par la même cause, la mission du comte de Keller près des États-Généraux se trouvant finie, il resta dans l'inaction jusqu'en 1797, époque où il fut envoyé à Vienne en qualité de ministre plénipotentiaire. Il résida près de cette cour jusqu'en 1805, et donna alors sa démission, se proposant de vivre dans la retraite. En 1807, on lui offrit d'entrer au ministère des affaires étrangères en qualité de second ministre; mais son opposition au système politique de M. de Haugwits lui fit refuser cette place. Après l'organisation du royaume de Westphalie en faveur de Jérôme Bonaparte, le comte de Keller ne voulut point s'attacher au nouveau gouvernement de ce pays, bien qu'il en dépendît par ses propriétés. Il consentit néanmoins à être membre des états provinciaux convoqués à Cassel. Il voulut bien aussi remplir les fonctions de ministre du prince-primat, grand-duc de Francfort (le duc de Dalberg, en

son ami), auprès de l'empereur Napoléon. Le comte de Keller quitta Paris en 1813; et lorsque, par les événemens de la guerre, le royaume de Westphalie eut cessé d'exister, l'électeur de Hesse ayant repris le gouvernement de ses anciens états, ne manqua pas d'employer de nouveau ses talens diplomatiques, en le chargeant de défendre ses intérêts au congrès de Vienne. Dès que les opérations de ce congrès furent terminées, le comte de Keller rentra au service du roi de Prusse. Il fut nommé premier président de la régence d'Erfurt, en 1815.

**KELLERMANN** (FRANÇOIS-CHRISTOPHE, DUC DE VALMY), pair et maréchal de France, sénateur, grand-cordon de la légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, etc., naquit à Strasbourg, département du Bas-Rhin, le 30 mai 1735. Un goût prononcé pour l'état militaire lui fit prendre du service comme simple hussard, ayant à peine atteint sa 17<sup>e</sup> année. Son zèle, son intelligence, sa passion pour les armes, le firent distinguer et aimer de ses chefs; et ayant donné, pendant la guerre de sept ans, des preuves répétées de ses talens et de son courage, il devint officier et obtint assez rapidement le grade de colonel du régiment de Colonel-général hussards; en 1788, il était maréchal-de-camp. Il adopta avec enthousiasme les principes de la révolution, et fut envoyé en Alsace afin d'arrêter l'indiscipline des troupes que fomentaient en secret les officiers ennemis du nouvel ordre de choses. Il y réussit en partie; et pour retremper le moral des sol-

dat, il les engagea à fréquenter les sociétés populaires, pures alors de tout esprit de démagogie. La ville de Landau lui décerna, en reconnaissance de son zèle patriotique, une couronne civique, et des remerciemens solennels. A l'époque du 10 août 1793, le général Kellermann, comme tous les fonctionnaires publics et chefs de corps, adhéra aux événemens de cette journée, et prêta serment à la liberté et à l'égalité. Nommé peu de temps après commandant de l'armée de la Moselle, il fit sa jonction avec celle de Dumouriez, dans les plaines de la Champagne. Chargé de défendre la position de Valmy, le combat qu'il soutint le 19 septembre de la même année, décida le succès de cette campagne, et eut pour résultat remarquable, la retraite des troupes alliées. Il passa ensuite sous les ordres du général Custine, qui l'accusa à la convention nationale d'avoir négligé de s'emparer de Trèves et de Mayence. Indigné d'un semblable rapport, le général Kellermann écrivit à la même assemblée: « que cette dénonciation ne pouvait être que l'effet de la folie ou du vin. » A cette époque d'effervescence, les généraux étaient attaqués ou défendus au gré des hommes dont le parti avait le plus d'influence, sans égard aux difficultés de la position dans laquelle ces généraux se trouvaient; il fallait vaincre pour n'être pas accusé, et la victoire ne préservait pas toujours d'absurdes dénonciations. C'est ce qui arriva au général Kellermann. Il fut tour à tour protégé et accusé, soit dans son commandement de l'armée de la



*Le G<sup>ral</sup> Kellermann*



Moselle, soit lors du siège de la ville de Lyon, dont il conduisit les premières opérations sans beaucoup de succès. Fatigué d'être en butte à ces dénonciations journalières, il demanda à passer à l'armée des Alpes, où ses services contribuèrent à défendre nos frontières méridionales. Les dénonciations se renouvelèrent, et elles eurent assez de force, bien que dénuées de faits suffisans pour les motiver, pour le faire destituer et arrêter. Transféré à Paris, il fut conduit à la prison militaire de l'Abbaye, en septembre 1793, et y resta jusqu'à l'époque de sa mise en jugement au tribunal révolutionnaire. C'était après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), et il fut acquitté. En 1795, il reprit le commandement de l'armée des Alpes et d'Italie, et ne put se faire remarquer que par sa résistance à des forces bien supérieures aux siennes. Le général Bonaparte ayant été nommé, par le directoire-exécutif, commandant en chef de l'armée d'Italie, le général Kellermann conserva celui de l'armée des Alpes, qui fut regardée comme une réserve et une armée d'observation. Étant à Paris en 1797, et après avoir donné à la gendarmerie une organisation régulière, le général Kellermann reçut du directoire l'ordre de se rendre à Lyon et de mettre cette ville en état de siège. En 1798, se trouvant au théâtre d'Angers, il y reçut une couronne qu'il s'empressa d'envoyer aux autorités constituées. De retour à Paris, il fut nommé membre du bureau militaire établi près le directoire. Il

prit peu de part à la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et néanmoins il fut nommé membre du sénat conservateur, dont il devint président le 2 août 1801. Grand-cordon de la légion-d'honneur, le 3 juillet de l'année suivante, il obtint, peu de temps après, la plus honorable récompense de ses longs et utiles services; il fut nommé maréchal de l'empire. Il était pourvu de la sénatorerie de Colmar, lorsqu'en 1805 il se rendit dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin, pour y organiser les gardes nationales. Sa reconnaissance pour le chef du gouvernement, qui avait acquitté envers lui la dette de la patrie, lui fit proposer, au mois de juillet 1806, l'érection d'un monument en l'honneur de l'empereur Napoléon. Ce prince lui confia, lors de la campagne de Prusse, l'organisation des régimens provisoires à Mayence; et, en 1809, le commandement du corps d'observation de l'Elbe. En 1811, il le chargea de présider le collège électoral du département du Haut-Rhin. A la suite de la bataille de Hanau (30 et 31 octobre 1813), le maréchal Kellermann prit le commandement de toutes les réserves à Metz. Les événemens politiques de 1814 le trouvèrent, ainsi que tous les dignitaires et fonctionnaires de l'empire, prêt à se rattacher au gouvernement royal; et le 1<sup>er</sup> avril (1814), il vota la déchéance de l'empereur et la création d'un gouvernement provisoire. Après la première restauration, le roi le nomma commissaire extraordinaire dans la 3<sup>e</sup> division militaire, grand-croix de l'ordre

royal et militaire de Saint-Louis, et, le 4 juin, membre de la chambre des pairs. Le maréchal Kellermann, n'ayant exercé aucune fonction pendant les *cent jours*, reprit de droit sa place parmi les pairs, après la seconde restauration, en juillet 1815. Cet ancien et illustre guerrier mourut le 13 septembre 1820, à l'âge de 85 ans. Son cœur a été transporté, conformément à sa dernière volonté, à Valmy, « afin qu'il reposât parmi les restes de ses braves compagnons d'armes. »

**KELLERMANN** (N. MARQUIS DE VALMY), fils du précédent, lieutenant-général, grand-cordon de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Metz, département de la Moselle, vers 1770; il fut élevé à Paris, au collège des Quatre-Nations. Il fit ses premières armes près de son père et sous sa direction. En 1796, il était adjudant-général à l'armée d'Italie, où il montra une valeur et des talents héréditaires. Au passage du Tagliamento, il chargea la cavalerie de l'ennemi avec la plus grande intrépidité; il fut blessé de plusieurs coups de sabre dans cette action glorieuse. En 1800, combattant avec Desaix, sous les ordres du premier consul, il prit une grande part à la bataille de Marengo, à la suite de laquelle il fut nommé général de division. Cette même armée, commandée par Brune, fut témoin encore de la valeur du général Kellermann, au passage du Mincio. Passé à la grande-armée d'Allemagne en 1805, il prit part à la célèbre bataille d'Austerlitz et y fut blessé. Employé à l'armée de Portugal, il ne se fit

pas moins remarquer, et fut envoyé, après la perte de la bataille de Vittoria, en parlementaire aux généraux anglais; il signa, le 30 août 1808, au nom du général Junot, duc d'Abrantès, commandant en chef de l'armée française, la capitulation de Cintra. Le 20 mai de l'année suivante, il prit la ville de la Pola de Sena; au combat d'Alba de Termes, au mois de novembre de la même année, il défit le duc del Parque et couvrit momentanément la Vieille-Castille. Rappelé en France, et employé dans la campagne de 1813, il donna de nouvelles preuves de valeur, le 19 mai, au combat de Wessie, et le 20, à la bataille de Bautzen. Dans la campagne de France, en 1814, il fit des prodiges au combat de Nangis. À Provins, il chassa l'ennemi et lui fit éprouver une grande perte, notamment en prisonniers. Après la première restauration, le roi le nomma, le 6 mai 1814, membre du conseil de guerre, qui était immédiatement sous les ordres de ce prince. Le 2 juin, le général Kellermann devint chevalier de Saint-Louis et inspecteur-général de cavalerie dans les villes de Lunéville et de Nancy. Lors du départ de Napoléon de l'île d'Elbe, en mars 1815, le général Kellermann fut appelé au commandement de la cavalerie, que la prompt arrivée de ce prince à Paris ne permit pas de rassembler. Nommé membre de la chambre des pairs pendant les *cent jours*, il en fut éliminé après la seconde restauration. Le général Kellermann est aujourd'hui en disponibilité.

**KELGREN (HENRI)**, philosophe, littérateur et poète suédois, naquit en Scanie, le 1<sup>er</sup> décembre 1751. Il fit à l'université d'Abo, en Finlande, d'excellentes études. Après avoir obtenu le titre de maître-ès-arts, il donna, pendant quelque temps, des leçons publiques dans la même ville. Il se rendit ensuite à Stockholm, et fut chargé de l'éducation des deux fils du feld-maréchal comte de Meyerfeldt. Ses talens pour la poésie le firent bientôt connaître avantageusement. Encouragé par de nombreux succès, il suivit cette carrière, et se livra entièrement à la littérature. Il eut cependant de grands obstacles à vaincre. Long-temps sans fortune et sans protecteurs, il éprouva les atteintes du besoin, et fut constamment en butte aux attaques de tous les mauvais poètes. Gustave III l'employa enfin à corriger quelques écrits émanés de sa plume royale, et à mettre en vers les canevas d'opéras que ce prince lui fournissait. Lors de la fondation de l'académie suédoise, à l'instar de l'académie française, en l'année 1786, Kellgren fut un de ses 18 premiers membres, et obtint une pension avec le titre de secrétaire du roi. Sans négliger les arts d'imagination, il s'occupa, les dernières années de sa vie, de l'étude de l'histoire et de la philosophie; mais un travail continu ruina insensiblement sa constitution naturellement faible, et il succomba à la fleur de son âge, le 12 avril 1795. Son caractère aimable et ses talens lui avaient fait de nombreux amis, et sa mort occasiona les regrets les plus sincères. On

T. X.

frappa une médaille en son honneur; son convoi funèbre fut suivi par tout ce que la ville de Stockholm renfermait d'hommes de lettres et de savans distingués, et ses amis firent graver ces mots sur sa tombe : *Poetæ, philosopho, civi, amico lugentes amici*. Les ouvrages de cet écrivain ont fait époque non-seulement en Suède, mais dans tout le Nord. Ses poésies se recommandent par l'élévation, la grâce et la finesse qui y règnent; des idées profondes liées à des vérités utiles, rendues en style clair et précis, distinguent ses productions en prose. Le recueil des œuvres de Kellgren a paru après sa mort; il contient des *odes*, des *épîtres* et les *tragédies lyriques* de *Gustave Wasa* et de *Christine*. Ce sont les pièces dont on fait le plus de cas. On distingue encore dans ce recueil, des *traductions* d'*Horace*, de *Tibulle*, de *Voltaire*, et enfin des *Essais de philosophie morale*. Il se rendit surtout utile en combattant le mauvais goût et les prétentions des écrivains sans talens. Kellgren rédigea, pendant plusieurs années, la partie littéraire d'un journal intitulé *Stockholms posten*, dont les articles d'analyse et d'une critique toujours équitable et modérée, obtinrent un succès général.

**KELLY (JOHN)**, savant anglais, naquit, en 1750, à Douglas, dans l'île de Man, et mourut le 12 novembre 1809. La langue du pays où Kelly reçut la naissance, était un dialecte de la langue celtique. Il s'adonna de bonne heure à une étude particulière de ce dialecte, dont il composa, à l'âge de 17 ans, sans être aidé d'aucun livre, d'au-



cune communication quelconque, une *grammaire* et un *dictionnaire*. Il fut chargé par l'évêque de Sodor et de Man, le docteur Hildesley, de surveiller la traduction dans cet idiome de différens livres religieux, entre autres, l'*ancien Testament*, qui avait été confié au zèle de plusieurs ecclésiastiques. Kelly reçut les ordres, et devint successivement chef de congrégation, vicaire d'Ardleigk, et recteur de Copford près de Colchester. Ce fut en 1803 qu'il publia sa *Grammaire-pratique de l'ancienne langue gallique, ou de l'île de Man*, vulgairement appelée *le Manks*. Le complément de cet ouvrage intéressant, son *Dictionnaire triglote des langues arse, irlandaise et manks*, était à l'impression, et assez avancé dans le tirage, lorsque le feu prit à l'établissement des imprimeurs Nichols, et consuma entièrement le travail du malheureux Kelly. Ce fut quelques années après qu'il fut attaqué du typhus, dont il devint la victime; il était âgé d'environ 60 ans.

**KEMBLE (JEAN-PHILIPPE)**, célèbre acteur anglais, frère de mistress Siddons, la meilleure actrice que l'Angleterre ait jamais possédée, est né à Prescot dans le comté de Lancastre, de parens catholiques. Après lui avoir fait commencer son éducation en Angleterre, ses parens, qui le destinaient à l'état ecclésiastique, l'envoyèrent à Douai en Flandre, pour terminer ses études au collège de cette ville, où l'on croit qu'il eut Talma pour condisciple. Aux premières insinuations qui lui furent faites par ses directeurs, sur les

intentions de ses parens, sa répugnance pour l'état qu'ils voulaient lui donner fut cause qu'il prit la détermination de s'y soustraire par la fuite. De retour en Angleterre, ne pouvant pas raisonnablement se présenter à sa famille, il fut entraîné par son penchant et par le besoin dans une troupe de comédiens de province. Il joua successivement à Liverpool, à Edimbourg et à York, et fut favorablement accueilli. C'est dans cette dernière ville qu'il fit représenter une imitation de la comédie de Massinger : *Nouveau moyen de payer d'anciennes dettes*, et celle des *Erreurs*. Encouragé par les succès qu'il avait obtenus dans les villes du second ordre, il se décida à se montrer dans la capitale, et en septembre 1793, il débuta sur le théâtre de Drury-Lane, dans le rôle de Hamlet. Le succès brillant dont ce début fut couronné, l'enhardit à s'engager dans d'autres rôles; l'enthousiasme général qu'il excita, lui prouva qu'il avait réussi. Cependant, pénétré de la profondeur et des difficultés de son état, et moins satisfait de lui que ne l'étaient ses admirateurs, il résolut de visiter le continent, pour y étudier les différens théâtres, et surtout ceux de la capitale de la France, où il fit un séjour assez long. Il s'y lia avec Talma et les meilleurs acteurs de nos théâtres. Dans une espèce de conversation académique où l'on s'étendit de part et d'autre sur les auteurs qui avaient fait l'ornement et la gloire de la scène des deux nations, Kemble omit de nommer Molière. « Et » Molière, Molière! » s'écria-t-on de

toutes parts ? « Messieurs , répliqua Kemble , Molière n'est pas Français , c'est l'homme de la nature : il appartient à toutes les nations. » Le lendemain , allant avec un acteur , faire ce qu'il appelait un pèlerinage , il prend les rênes du cabriolet , et arrive sans s'égarer d'un pas aux Piliers des Halles , en face de la maison de Molière , et salue le berceau et le domicile de cet inimitable auteur , par les expressions les plus affectueuses que son cœur put lui fournir. Les acteurs de Paris ne furent pas les seuls à l'accueillir , et la manière honorable dont madame la baronne de Staël en parle dans ses mémoires , prouve qu'il fut admis dans les plus hautes sociétés. A son retour à Londres , riche des observations qu'il avait recueillies , tant à Madrid qu'à Paris , il reparut sur la scène pour y recevoir des témoignages toujours plus flatteurs de la satisfaction du public. Sa réputation fut dès-lors si solidement établie , qu'il fut chargé de la direction du théâtre de Covent-Garden. Les rôles d'Hamlet , de Macbeth , de Coriolan , de Beverley et d'Othello sont ceux qui ont principalement servi à établir sa réputation. Il est curieux de connaître l'événement assez singulier qui porta Kemble à s'engager dans les liens du mariage. On rapporte que la fille d'un ministre d'état conçut pour lui une passion si violente , que le père , pour en prévenir les effets , offrit à l'acteur une somme de 3,000 livres sterling , s'il se mariait tout de suite à toute autre femme que sa fille. Kemble accepta l'offre , et

épousa la veuve de M. Breretow. L'incendie du théâtre de Covent-Garden , arrivé en 1808 , lui occasiona des pertes considérables , et l'obligea de continuer sa carrière sur le théâtre de l'Opéra-Italien. En 1817 , cet acteur , justement admiré de ses compatriotes comme des étrangers , a quitté le théâtre. Sa représentation de retraite , dans le rôle de Coriolan , fut sans doute pour lui la journée la plus satisfaisante et la plus glorieuse de sa vie. Elle se termina par un banquet d'adieux , auquel Talma , alors à Londres , et plusieurs lords assistèrent. Après les toasts , lord Holland , président de la réunion , prononça un discours en présentant à M. Kemble un vase magnifique sur lequel devait être gravée l'inscription suivante : « A J. P. Kemble , écuyer , lors de sa retraite de la scène , dont il a été , pendant trente-quatre ans , l'ornement et l'orgueil , » etc. » Kemble ne fut pas seulement acteur dramatique célèbre ; mais nourri de la lecture des écrivains anciens et modernes , il a arrangé pour la scène anglaise , un grand nombre de pièces de divers auteurs , et quelques-unes de Shakespeare que l'on ne jouait plus. On a de lui : *la Ferme* , comédie , 1789 , in-8° ; *l'Amour sous plusieurs masques* , comédie , 1790 , in-8° ; *Lodoiska* , opéra-comique , in-8° ; *le Pèlerin* , comédie , 1797 , in-8°.

KEMBLE (CHARLES) , acteur célèbre et auteur dramatique anglais , frère du précédent , naquit à Brecknock , en 1775. Il fut envoyé en France à l'âge de 13 ans , et demeura 3 ans à Douai , où il ap-

prit la langue française, et acheva son éducation. De retour en Angleterre, il occupa d'abord une place dans le bureau de la poste; mais, entraîné par son goût vers le théâtre, goût irrésistible dans sa famille, il se rendit à Sheffield, où il commença sa carrière théâtrale. Il y remplit le rôle de *Roland*, de la comédie *Comme vous l'aimez* (As you like it), et obtint un grand succès. Après avoir joué tour-à-tour sur les théâtres de Newcastle et d'Edimbourg, il débuta à Londres, au théâtre de Drury-Lane, en 1794, par le rôle de *Malcom*, dans *Macbeth*. Ce début fut brillant, et M. Colman l'engagea aussitôt pour le théâtre de Haymarket. C. Kemble y resta jusqu'en 1802. A cette époque, il passa sur le continent pour rétablir sa santé chancelante. De retour à Londres, il se réunit à son frère au théâtre de Covent-Garden, et se maria en 1806 (voy. l'article suivant). M. C. Kemble a composé plusieurs pièces qui ont été accueillies avec faveur, telles que : *le Point d'honneur*, comédie, 1800, in-8°; *le Vagabond*, histoire dramatique, 1808, in-8°; *Intrigue et Contre-Intrigue*, farce, 1808, in-8°.

**KEMBLE (MARIE-THÉRÈSE DE CAMP, femme de CHARLES)**, comédienne et auteur dramatique, est née à Vienne, en janvier 1774. Son père, George-Louis de Camp, musicien, la destina au théâtre, et elle parut, à l'âge de 6 ans, dans le rôle de *Cupidon*, des ballets de Noverre. Etant passée au théâtre Le Texier, elle remplit, n'ayant encore que 8 ans, le rôle de *Zélie*, dans la comédie de la *Colom-*

*be*, dont M<sup>me</sup> de Genlis est auteur. Du théâtre Le Texier, elle passa au Cirque, où sa danse fut remarquée. Le prince de Galles s'intéressa à la jeune danseuse; et à la recommandation de S. A. R., elle fut admise au théâtre de Haymarket. Bientôt M<sup>lle</sup> de Camp quitta Haymarket pour Drury-Lane, où elle remplit le rôle de *Julie* dans l'opéra de *Richard-cœur-de-Lion*, de manière à assurer le succès de la pièce. M<sup>lle</sup> de Camp donna au théâtre où elle était engagée, une comédie, *les premières Fautes*, qui obtint tous les suffrages, et éveilla l'attention d'un certain M. Earle, qui se prétendit volé, et rappela la comédie des *Fautes naturelles*, laquelle avait paru presque incognito. L'auteur accusé se justifia victorieusement dans le *Morning-Chronicle*. M<sup>lle</sup> de Camp quitta, à la fin de 1806, le théâtre de Drury-Lane, pour celui de Covent-Garden, où elle épousa presque aussitôt M. Charles Kemble, acteur distingué de ce théâtre, et frère du célèbre acteur du même nom. M<sup>me</sup> Kemble a fait représenter, en 1808, *le Lendemain de noces*, intermède.

**KEMPELEN (WOLFGANG)**, baron, référendaire de la chancellerie hongroise à Vienne, et directeur des salines de Hongrie, naquit à Presbourg, le 23 janvier 1734, et mourut à Vienne, le 26 mars 1806. Il manifesta dès sa jeunesse un goût prononcé pour les arts mécaniques, et se livra avec ardeur à l'étude des sciences exactes. Bientôt il construisit lui-même des machines du mécanisme le plus ingénieux. En 1769, il offrit à la curiosité publique un

automate de sa composition qui jouait aux échecs, et exécutait toutes les combinaisons de ce jeu avec une telle précision, qu'il ne pouvait être gagné que par des joueurs de la première force. Cette étonnante machine fut annoncée dans tous les journaux de l'Allemagne, et les éloges les plus emphatiques y furent donnés à l'auteur. Il en méritait bien certainement, mais ils auraient été complètement justifiés s'il eût voulu faire connaître les véritables moyens employés par lui pour diriger cette machine, car il paraît démontré que ceux qu'on mettait en évidence n'atteignaient pas ce but. Le baron de Kempelen vint, en 1783, montrer à Paris son *Joueur d'échecs*. On pense bien que les curieux se portèrent en foule pour le voir. L'automate, assis devant un bureau monté sur 4 roulettes, était vêtu à la turque. Le bureau contenait un cylindre et des rouages, dont l'objet apparent était de faire mouvoir la machine. L'automate levait son bras avec lenteur, l'avavançait de même, et enlevait avec dextérité la pièce que le jeu indiquait de prendre pour la transporter sur la case où elle devait être. L'adversaire faisait-il une fausse marche, la pièce était incontinent reportée à la place qu'elle occupait précédemment, et un mouvement de tête de l'automate indiquait la satisfaction que fait éprouver une faute commise à celui qui en profite. Cette figure répondait aussi aux diverses questions qu'on lui faisait, en indiquant sur une table les lettres propres à former ses réponses.

Les observateurs en général doutèrent que l'opération eût lieu par l'effet de la mécanique renfermée dans le bureau. Il y en eut qui supposèrent qu'un nain qui s'y trouvait caché dirigeait seul les mouvemens. Ces conjectures se trouvèrent fausses. L. Dutens, qui examina avec une égale attention la figure et la table qui en dépendait, se convainquit de l'impossibilité d'y cacher l'enfant le plus petit. Kempelen convenait bien qu'il donnait lui-même la direction à la machine, bien qu'il s'en tint toujours éloigné à une distance de 6 pieds au moins; mais le problème ne se trouve pas résolu par cet aveu. Il avait aussi une autre figure qui, au moyen d'un soufflet et d'une trachée-artère, articulait des mots et même de petites phrases. Pour prouver qu'il n'y avait point de charlatanisme, il en publia la description sous ce titre : *le Mécanisme de la parole, suivi de la description d'une machine parlante, et enrichi de 27 planches*, Vienne, 1791, grand in-8°. Indépendamment de cet ouvrage, il a publié quelques poésies allemandes, et quelques pièces de théâtre parmi lesquelles on cite : *Persée et Andromède*, drame, et *l'Inconnu bienfaisant*, comédie. Sa *Presse à l'usage des aveugles*, est l'un de ses chefs-d'œuvre de mécanique les plus estimés. Dutens et Ch. Gottlieb de Windisch ont publié plusieurs lettres sur son *Joueur d'échecs automate* : les premières insérées dans le *Mercure de France*, juillet 1770; et les dernières, traduites en français, dans les *Annales encyclopédiques* de 1817, tom. V.

**KEMPER (JEAN - MELCHIOR)**, professeur de jurisprudence à l'université de Leyde, et député à la seconde chambre des états-généraux du royaume des Pays-Bas, est né à Amsterdam, le 26 avril 1776. Il publia, en 1796, son premier ouvrage intitulé : *Dissertatio juris de jurisconsultorum romanorum principio, quod contra bonos mores stat, id jure ratum esse non oportere*. Il se rendit à Leyde l'année suivante, pour y recevoir le grade de docteur en droit. De retour à Amsterdam, il ouvrit son cabinet d'avocat, et devint, en 1798, secrétaire de la société des *patriotes modérés*, formée dans le but de balancer l'influence d'une autre société de patriotes qui avaient adopté tous les principes de la révolution opérée le 22 janvier 1798. Sa conduite lui attira la haine du parti dominant, et lui aurait nécessairement fait perdre la chaire de professeur à l'académie de Harderwich, qui lui était destinée, si la révolution du 12 juin 1798 n'eût mis le pouvoir entre les mains du parti modéré. Porté, au bout de quelques mois, à la chaire de Harderwich, il y professa la jurisprudence jusqu'en 1806. A cette époque, il fut appelé à Amsterdam comme adjoint à M. Cras, dont il était l'élève ; et en cette qualité il fut chargé de l'enseignement du droit civil, tandis que M. Cras, à raison de son âge, ne s'était réservé que celui du droit naturel et du droit public. Trois ans après, M. Kemper fut chargé, à Leyde, de la chaire du droit de la nature et des gens. C'est lui qui fournit, en 1811, à MM. Cuvier et Noel, envoyés par le gouvernement fran-

çais, les renseignemens relatifs à l'état de l'instruction publique dans ces contrées. Dès les premiers revers de la France, en 1813, M. Kemper donna, pour ainsi dire, le signal de la désobéissance qui amena, quelques mois après, en novembre même année, une révolution, et qui replaça la Hollande sous la domination de la maison d'Orange. A cette époque, M. Kemper agit ouvertement, et seconda de tous ses moyens MM. Van Hogendorp et Van der Duyn, qui s'étaient placés à la tête de l'insurrection. Ce fut de ces duumvirs qu'il reçut la mission, avec M. Fannius Scholten, d'aller presser l'adhésion à la révolution de la ville d'Amsterdam. Ces commissaires réussirent dans leur mission, et la ville d'Amsterdam se prononça ouvertement pour la révolution qui venait de s'opérer dans le département des Bouches-de-la-Meuse et autres départemens de la Hollande. Le prince d'Orange, au nom duquel le duumvirat agissait, revint et fit son entrée solennelle à Amsterdam le 1<sup>er</sup> décembre. M. Kemper, qui l'avait accompagné, et qui montra, dès lors, son penchant pour l'extension du pouvoir d'un seul, l'engagea à prendre le titre de *prince souverain*, et ce ne fut pas sans peine que le prince se décida à le prendre; aussi s'empressait-il, dans sa proclamation du 1<sup>er</sup> décembre 1813, de déclarer qu'il n'acceptait la souveraineté, que sous la réserve expresse qu'elle serait, le plus tôt possible, réglée et circonscrite par une constitution. Les patriotes et les écrivains les plus éclairés blâmerent hautement M.

**Kemper**, d'avoir déferé ainsi, et presque de sa seule autorité, la souveraineté au prince d'Orange, et l'accusèrent d'avoir, par ce seul fait, porté le coup mortel à la liberté de la nation. M. Kemper retourna ensuite à Leyde, où il reprit ses leçons de droit, où il reçut l'ordre du Lion-Belgique, les titres d'écuyer et de conseiller-d'état en service extraordinaire, pour prix de ses services à l'époque de la révolution. Après avoir organisé les universités, il fut, en 1817, ramené dans la carrière politique par sa nomination à la seconde chambre des états-généraux pour la province de Hollande. Il s'y distingua par son adhésion constante aux mesures proposées par le ministère hollandais. M. Kemper vota pour toutes les lois fiscales de MM. Six et Appelius; pour la nouvelle loi, dite des 500 florins, en limitation de la liberté de la presse, et fit passer à l'ordre du jour sur les pétitions de MM. Guyet et Cauchois-Lemaire, citoyens français, qui demandaient l'autorisation de poursuivre en justice le ministre de la police, par les ordres duquel ils avaient été obligés, en violation de l'article 4 de la loi fondamentale, de quitter le territoire du royaume des Pays-Bas, où ils étaient établis. M. Kemper s'est prononcé une fois cependant, contre la proposition ministérielle et le projet de loi relatif au droit de chasse, que l'on présentait comme droit régalien, et qu'il considéra, au contraire, comme un droit inhérent à la propriété. Il fait partie de la commission chargée de la confection des codes qui doivent régir le royaume

des Pays-Bas. M. Kemper a publié les ouvrages suivans : *Oratio de jure Naturæ immutabili et æterno*, 1798; *Oratio de prudentiâ civili in promovendâ eruditione*, ibid.; *Oratio de litterarum studio calamitosâ reipublicæ temporibus optimo solatio et perfugio*, 1806; *Oratio de legibus populorum optimis incrementis vel decrescentis humanitatis indicium*, 1806; *Oratio de præstantiâ disciplinarum moralium cum cæteris disciplinis comparata*, 1809; *Discours sur différens sujets en langue hollandaise*, 1814; *Annales du droit français à l'usage des départemens hollandais*, 5 vol. in-8°; *Code criminel avec remarques*, 1 vol. in-8°; *Observations sur la loi du 4 mai 1814, relative à la conversion de la dette publique en Hollands*; *Opinion sur le projet de loi concernant la pêche du hareng, présenté à la seconde chambre des états-généraux dans la session de 1817*; *Oratio de cæcitate nostræ fati exemplo gentibus ac præsertim Belgis nunquam negligendo*; *Essai sur l'influence des événemens politiques et des opinions religieuses et philosophiques depuis 25 ans, et sur les progrès des lumières chez les peuples de l'Europe, sous le rapport de la religion et de la morale*: ce mémoire a été couronné par la société Teyler à Haarlem.

**KENDALL (JEAN)**, quaker, naquit en Angleterre, vers 1725, et y mourut en 1814, à Colchester, à l'âge d'environ 89 ans. Il a publié différens ouvrages sur des sujets de religion et de morale, et a traduit, avec beaucoup de soin, des extraits de notre immortel Fénelon, pour lequel il avait une

admiration toute française. Les ouvrages de Kendall sont écrits en anglais. On cite parmi les plus utiles : 1° *Abrégé de l'ancien et du nouveau Testament*, in-12, 1800 ; 2° *Essai moral sur le danger des spectacles*, brochure in-8° ; 3° *Extraits des œuvres de Fénelon*, 1 vol. in-12 ; 4° *Lettres sur des sujets religieux*, 2 vol. in-12 ; 5° *Poésies sur des sujets moraux et religieux, tirées de divers auteurs*, 1 vol. in-12 ; 6° *Extrait de Thomas à Kempis*, 1 volume in-12 ; 7° *Vie de Thomas Story*, prédicateur quaker, 1 vol. in-12 ; 8° *Précipites de la religion chrétienne*, par demandes et par réponses, 1 vol. in-12.

**KENNA (LE COLONEL M')**, commandant en second de l'armée des indépendans du Chili, a acquis, par ses talens et sa bravoure, une honorable célébrité parmi les guerriers de l'Amérique méridionale. Il s'est distingué dans différentes occasions, et plus particulièrement à l'affaire de Membrillar, qui eut lieu le 19 mars 1814. Vivement attaqué, dans cette affaire, par le chef des troupes royalistes, Gainza, dont les forces étaient beaucoup plus considérables que les siennes, il lui résista avec intrépidité, et parvint à le repousser après lui avoir tué et blessé un grand nombre d'hommes. M' Kenna reçut les plus grands éloges du commandant en chef de l'armée des indépendans, le général O'Higgins, et continua utilement à prendre part aux événemens militaires qui amenèrent enfin, dans le Chili, l'établissement d'un gouvernement conforme aux vœux des habitans de cette belle contrée. M'

Kenna est d'origine irlandaise, et n'a embrassé la cause des indépendans que par amour pour la liberté. Ce fut en 1813 qu'il obtint le commandement en second, dans lequel il s'est distingué, et dont il était digne par les services qu'il avait déjà rendus au commencement de la guerre de l'indépendance.

**KENT (AUGUSTE-ERNEST, COMTE DE DUBLIN, DUC DE)**, 4<sup>e</sup> fils du roi d'Angleterre Georges III, naquit à Londres, le 2 novembre 1767. Après avoir commandé quelque temps un régiment, il fut nommé général, et, le 30 mars 1820, gouverneur de l'importante place de Gibraltar. Il y montra beaucoup de sévérité envers les soldats, et une partie de la garnison se souleva contre lui. Un léger prétexte suffit aux mutins pour prendre les armes. Ils avaient envoyé auprès du prince une députation pour solliciter la permission de passer en fête la nuit de Noël. Le prince crut devoir la refuser pour le maintien de la discipline, et punit par les arrêts les régimens qui avaient fait solliciter la demande. Ceux-ci s'insurgèrent aussitôt, et voulurent faire partir le gouverneur, pour mettre à sa place le général Barnet. On leur opposa le 54<sup>e</sup> régiment, qui n'avait point pris part à l'insurrection ; il fit feu sur les factieux et les dispersa. La journée se passa en entier dans la confusion ; et le lendemain le trouble recommença avec plus de violence que la veille, malgré tous les efforts du général Barnet pour rétablir le calme. A dix heures du soir, le prince se mit à la tête de son régiment, se fit suivre d'une com-

pagnie de grenadiers et de deux pièces de campagne, et marcha contre les mutins; malgré le feu des canons et de la mousqueterie, ils firent une assez longue résistance, et ne furent vaincus et dispersés, après un grand carnage, que vers minuit. On les arrêta presque tous, et les chefs du complot furent traduits devant une cour martiale. Les habitans de la ville témoignèrent au prince, par une adresse, leur reconnaissance pour la fermeté qu'il avait mise à apaiser les troubles. Il quitta cependant, peu de temps après, ce gouvernement pour retourner en Angleterre. Il voulut le reprendre en 1808, sur le bruit que Gibraltar allait être assiégé; mais le roi, son père, lui refusa la permission d'y retourner. Au mois de juillet 1846, il fit partie de l'assemblée réunie à la taverne de Londres, pour venir au secours des manufacturiers. Il y fit une motion tendant à prouver que la détresse présente était l'effet nécessaire du passage de l'état de guerre à l'état de paix où l'on se trouvait : cette motion fut combattue par lord Cochrane; l'assemblée ne se sépara point cependant sans avoir fait une souscription qui produisit une somme considérable. En 1818, le duc de Kent épousa Marie-Louise-Victorine de Saxe-Cobourg, princesse douairière de Linange, sœur du prince Léopold qui avait épousé la princesse Charlotte, fille du prince-régent, aujourd'hui Georges IV. Le duc de Kent fut emporté, par une maladie aiguë, peu de temps après son mariage, dont il est issu une princesse héritière de la couronne. Il

a laissé d'honorables souvenirs en Angleterre, où il était à la tête des principales institutions philanthropiques. Ainsi que son frère, le duc de Sussex, il se distingua dans la chambre des pairs parmi les membres de l'opposition, et se prononça souvent avec énergie contre les mesures ministérielles.

**KENTZINGER** (L'ABBÉ FRANÇOIS-JOSEPH DE), né à Strasbourg, le 5 septembre 1757, était fils aîné du dernier syndic de la noblesse immédiate de la Basse-Alsace. M. de Vergennes l'appela à Versailles, pour lui confier la place de secrétaire de légation, à la suite du ministre plénipotentiaire du roi au cercle de la Basse-Saxe. Il remplit ces fonctions pendant cinq ans, et ne les quitta que pour aller les remplir de nouveau à Coblenz, avec le comte Constantin de Vergennes. L'abbé Kentzinger se conduisit dans ce poste, pendant l'émigration, de manière à mériter la confiance des princes, frères de Louis XVI, qui, en partant pour la campagne de Champagne, en 1792, le nommèrent leur chargé d'affaires. Des succès dans l'éloquence de la chaire avaient précédé ceux qu'il obtint dans la carrière diplomatique. L'installation de la municipalité, qui remplaçait l'unique magistrat de Strasbourg, en 1790, donna lieu à une cérémonie solennelle, qui attira un concours nombreux de spectateurs; l'assemblée se réunit dans la cathédrale; l'abbé Kentzinger, rentré en France par congé, avait été choisi pour prononcer le discours. Il parla d'une manière digne de son ministère, sur l'obéissance due à l'autorité légitime, et



satisfit également tous les partis. La municipalité ordonna l'impression du discours aux frais de la commune. L'abbé Kentzinger ne reparut en France qu'en 1816, après avoir séjourné 24 ans dans les états de l'empereur d'Autriche, où il était généralement estimé. Il jouit d'une pension que le roi lui a accordée sur le ministère des affaires étrangères. Il a publié différens écrits politiques qu'on a remarqués dans le temps; les *Considérations sur le traité de Bâle*, ouvrage dans lequel il annonce les maux qui menacent la Prusse, et qui fit beaucoup de sensation lorsqu'il parut. Il est encore auteur d'un ouvrage plus nouveau, qui ne fut pas moins remarqué que l'autre : *Lettre du général Palafox au général Lasebvre*.

**KENTZINGER** (ANTOINE-XAVIER DE), frère du précédent, naquit à Strasbourg en 1759, émigra en 1791, et fut, immédiatement après, nommé secrétaire principal du prince de Metternich, ministre plenipotentiaire de l'empereur d'Autriche au gouvernement général des Pays-Bas, qu'il accompagna également au congrès de Rastadt. Le roi l'a nommé maire de Strasbourg, en 1815, en récompense des services qu'il rendit à sa cause dans cet emploi. L'école de travail établie à Strasbourg a fixé les regards de M. Kentzinger, qui l'a mise dans un état florissant, et l'a rendue digne de servir de modèle en ce genre. Il a reçu la décoration de la légion-d'honneur et celle de l'Éperon-d'or.

**KENTZINGER** (JEAN-BAPTISTE DE), frère des précédens, est né à

Strasbourg, en 1767. Il servit d'abord d'agent secret aux princes, arriva à Coblantz en 1791, et fit la guerre sous leurs ordres. Il rentra en France en 1815, et fut nommé chevalier de Saint-Louis. Il exerçait, en 1818, les fonctions de vice-président du tribunal civil et de président de la cour prévôtale, à Strasbourg.

**KENTZINGER** (LE BARON CHARLES-LOUIS DE), frère des précédens, né à Strasbourg, le 13 décembre 1770, émigra en 1791, fut nommé capitaine au régiment de Wittgenstein à l'armée des princes, et fit la campagne de 1792 en cette qualité. Il quitta bientôt cette armée avec l'autorisation du roi, et passa au service de l'Angleterre. Il fit toutes les guerres de la révolution, et s'éleva au grade de lieutenant-colonel. En 1808, il fut nommé commandant en second de l'île d'Heligoland, où il reçut, en 1813, *Monsieur*, frère du roi, et M. le duc d'Angoulême, qui s'y étaient rendus dans l'intention de passer sur le continent. Dans le courant de cette année, une expédition dont il fut chargé l'attira sur l'Elbe et le Weser; il avait ordre de s'emparer des batteries qui avaient été construites à Cuxhaven, et d'arrêter les Hanovriens. Il débarqua en conséquence à l'embouchure de l'Elbe; mais, apprenant bientôt que le général Tettenborn venait d'entrer à Hambourg, avec l'avant-garde du corps d'armée russe que commandait le comte de Wittgenstein, M. de Kentzinger se hâta de seconder les desseins du général Tettenborn, en se réunissant à lui, et en lui fournissant toutes

les armées dont il avait besoin pour armer les Hambourgeois et les Hanovriens ; il rétablit ainsi les communications entre l'Angleterre et le nord de l'Allemagne, et contribua puissamment au succès de la coalition. Des services aussi importants l'élevèrent, à la suite de son expédition, au grade de quartier-maître-général du corps d'armée anglo-hanovrien que commandait le comte de Walmoden. Tant de faveurs ne purent le fixer en Angleterre : il demanda sa démission du service anglais dès que *Monsieur* fut arrivé en France, et revint dans sa patrie, où le roi le nomma colonel et chevalier de Saint-Louis. *Monsieur*, dans le même temps, le choisit pour secrétaire de ses commandemens, et bientôt après pour secrétaire-général du comité des gardes nationales du royaume. Le prince-régent d'Angleterre crut lui devoir aussi des récompenses, et lui conféra l'ordre des Guelphes en 1816 ; enfin, il fut créé baron par Louis XVIII.

**KENYON (LLOYD, LORD)**, célèbre jurisconsulte anglais, naquit, en 1733, dans le comté de Flints de Lloyd Kenyon de Brignon. Après avoir terminé ses études à l'école de Ruthin, dans le comté de Denbigh, son père, qui le destinait au barreau, le plaça en qualité de clerc chez un procureur, pour le familiariser avec les formes multipliées de la procédure. Il employa si utilement son temps, qu'au bout de quelques années il fut admis comme membre de la société d'avocats au collège de justice de Lincoln, et fut, peu de temps après, compté au nombre des meilleurs jurisconsultes. Nommé avo-

cat auprès de la cour de la chancellerie, il débuta dans cette nouvelle carrière par la défense de lord Gordon, dont il fut chargé, conjointement avec le célèbre Erskine. En 1782, il fut nommé procureur-général et premier juge de Chester, et les électeurs de Hindon dans le comté de Wilts le portèrent au parlement. Il remplaça, 2 ans après, le comte de Mansfield dans les fonctions de greffier, et le chancelier lord Thurlow le crut encore placé au-dessous de son mérite. En 1788, il fut élevé à la place de premier juge du banc du roi, avec le titre de baron. On a constamment rendu justice en Angleterre à l'intégrité et à l'équité de lord Kenyon. Magistrat incorruptible et sévère, on lui a cependant reproché de ne pas avoir toujours su se tenir en garde contre l'indignation que la seule apparence du crime excitait en lui. Il oubliait quelquefois que l'extrême justice dégénère en injustice dans certaines circonstances, et l'inflexibilité de son caractère le fit souvent accuser d'exercer ses fonctions avec une extrême rigueur. Il eut pour l'église anglicane la même ardeur de zèle qu'il avait pour la justice, et lord Kenyon en fut un des plus fermes soutiens. Il mourut en 1802. On a attribué sa mort au chagrin que lui occasiona la perte de son fils aîné.

**KERALIO (LOUIS-FÉLIX-GUINEMENT DE)**, naquit à Rennes en 1734. Il entra d'abord dans la carrière des armes, et parvint au grade de lieutenant-colonel. Keralio obtint ensuite sa retraite avec la croix de Saint-Louis, et vint se fixer à Paris, où il s'adonna à l'é-

tude des belles-lettres. En 1756, il fut appelé à Parme et adjoint au célèbre abbé de Condillac pour diriger l'éducation du jeune infant don Ferdinand. Pourvu ensuite, par la protection du duc de Choiseul, de la place de professeur de tactique à l'école Militaire, il devint, peu de temps après, inspecteur de cette école. On doit à Keralio un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels nous citerons : 1° *Recherches sur les principes généraux de la tactique*, Paris, 1769, in-12; 2° *Voyage de Gmelin en Sibérie*, traduction abrégée, 1767, 2 vol. in-12; 3° *Histoire naturelle des glaciers de la Suisse*, traduction de Gruner, 1770, in-4°, avec figure; 4° *Essai sur les moyens de rendre les facultés de l'homme plus utiles à son bonheur*, traduit de l'anglais de J. Grégorý, 1776, in-12. L'auteur du *Dictionnaire historique, littéraire et bibliographique des Françaises et des Étrangères naturalisées*, madame Fortunée Briquet, et M. Barbier, dans son *Dictionnaire des Anonymes*, attribuent cette traduction à madame Robert Keralio, fille de l'auteur, et dont on lira plus bas l'article. 5° *Histoire de la guerre des Russes et des Turcs en 1736-1739, et de la paix de Belgrade qui la termina*, 2 vol. in-12, 1777-1780-1789, avec cartes; 6° *Histoire de la guerre entre la Russie et la Turquie*, et particulièrement de la campagne de 1759, avec des notes et des observations, Saint-Petersbourg, 1773, in-4°, in-8°, et en 2 vol. in-12. Ces deux derniers ouvrages ont été traduits en allemand. La Harpe assure, peut-être un peu rigoureusement, que cette

histoire n'est qu'une gazette très-sèche. Keralio a été aussi l'un des rédacteurs du *Journal des Savans*. Il mourut à Grosley, dans la vallée de Montmorency, le 10 décembre 1793. Il était membre de l'académie des inscriptions de France, et de l'académie de Stockholm.

KERALIO (MARIE-FRANÇOISE-ABEILLE, DANE DE), femme du précédent, naquit en Bretagne. Elle a cultivé les lettres avec quelque succès, et a donné des traductions estimées de poètes étrangers. On cite plus particulièrement: 1° sa traduction de l'anglais des *Fables de Gay*, in-12, 1759; imprimée à Amsterdam, en 1764, in-8°; 2° une autre traduction du même auteur, *l'Éventail*, poème. Madame Keralio a transporté dans notre langue ces deux productions, avec un talent qui a été généralement apprécié. On ignore l'époque précise de sa mort.

KÉRALIO (MADAME ROBERT, LOUISE-FÉLICITÉ GUINEMENT DE), fille des précédens, est née à Paris en août 1758. Elle a coopéré quelque temps à la rédaction du *Mercure national* en 1789 et 1790, au *Censeur universel*, et a publié un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on cite: 1° *Essai sur les moyens de rendre les facultés de l'homme plus utiles à son bonheur*, ouvrage traduit de l'anglais (voy. le 1<sup>er</sup> article KERALIO); 2° traduction de différens morceaux des *Mémoires de l'académie de Sienne, en Italie*, Paris, 1777, 1 vol. in-12; 3° traduction des quatre derniers volumes de *l'Histoire du grand-duché de Toscane, sous le gouvernement des Médicis*, Paris, 4 vol. in-12, 1783; 4° *Voyage dans les*





*Kératry*

*Député.*

*Deux-Siciles de Henri Swinburne*, pendant les années 1777, 1778, 1779, 1780, traduit de l'anglais, Paris, 1785, in-8°, ouvrage qui réunit l'agrément à l'utilité, et que madame Robert Keralio a heureusement traduit; 5° *Histoire d'Elisabeth, reine d'Angleterre*, tirée des écrits originaux anglais, actes, titres et autres pièces manuscrites qui n'ont pas encore paru, 1786, 1787, 1788, 5 vol. in-8°. L'Histoire d'Elisabeth, fruit de dix années d'études, de recherches, de patience et d'un talent mûri par la réflexion, est une production très-remarquable et qui manquait à notre littérature, car nous étions privés de l'histoire et de la vie de cette princesse, si célèbre dans les annales de l'Angleterre; l'auteur a fait précéder cet important travail d'un discours préliminaire, où l'on trouve les connaissances d'un jurisconsulte distingué, et des vues politiques que ne désavouerait pas un homme d'état supérieur. Le style de madame Robert Keralio est sage, égal, facile; mais parfois un peu sec, et trop généralement didactique. 6° *Voyage en Hollande et dans le midi de l'Allemagne, sur les deux rives du Rhin, dans l'été de 1806*, traduit de l'anglais, 1809, 2 vol. in-8°; 7° *Amelia et Caroline, ou l'Amour et l'Amitié*, 5 vol. in-12, 1808; 8° *l'Étranger en Irlande, ou Voyage dans les parties méridionales et occidentales de cette Ile, pendant l'année 1805*, traduit de l'anglais de John Carr, 2 vol. in-8°, 1809; 9° *Alphonse et Mathilde, ou la Famille espagnole*, 1809, 4 volumes in-12; 10° *Éléments de construction, anglais-français*, 1810, in-8°; 11°

*Rose et Albert; ou le Tombeau d'Emma*, 1810, 3 vol. in-12; 12° *Fables de Dodley*, en anglais, in-12, 1810. Madame Robert Keralio avait le projet d'élever à la gloire des dames françaises qui ont cultivé les lettres, un monument digne en effet de sa noble destination: c'était le *Tableau de l'état des lettres dans les Gaules*. Elle a publié 14 vol. de cet ouvrage, qui devait en avoir environ 40, sous le titre de *Collection des meilleurs ouvrages français composés par des femmes*, 1786, 1787, 1789. Les volumes VII, VIII et IX qui étaient préparés, n'ont pas été imprimés, et l'ouvrage a été abandonné. Si cette tentative eût réussi, l'auteur eût rendu le même hommage au mérite des dames étrangères. Madame Robert Keralio a été admise à l'académie d'Arras et à la société patriotique bretonne.

KÉRATRY (AUGUSTE-HILARION), né à Rennes, le 28 octobre 1769. Ovide veut qu'on attende la mort d'un homme pour le proclamer heureux; il n'en est pas ainsi de la qualification d'homme vertueux: on peut la donner à tel homme qui n'a pas encore fourni sa carrière, sans crainte que la dernière moitié de sa vie démente le témoignage honorable de l'autre moitié. La source du bonheur est pour ainsi dire hors de notre domaine, et la main qui la dirige peut à chaque instant lui donner un autre cours; mais la source de la vertu est en nous-même, et n'a rien à craindre des causes extérieures, indépendantes de notre volonté. Ainsi donc, la plus rare des célébrités, celle d'une vie sans tache, peut être justement

acquise à celui qui est loin encore du terme qui met le sceau à tous les autres genres de réputation. C'est avec cette sécurité de l'avenir que nous allons parler de M. Kératry, certains que les biographes futurs ne trouveront rien à réformer à notre jugement. Il méritait d'avoir pour père un honnête homme, courageusement dévoué aux intérêts de sa province; c'était le patriotisme d'une époque, où le gouvernement absolu ne permettait guère à ce sentiment d'étendre plus loin ses limites : l'exil dont il fut frappé deux fois ne fit qu'ajouter à l'estime que lui portaient ses compatriotes, et lui méritèrent l'honneur d'être porté au fauteuil de président de la noblesse aux états de Bretagne. Cette remarque qui nous fournit l'occasion de dire que M. Auguste Kératry est issu d'une famille noble, est un trait de plus à ajouter à l'éloge d'un homme que n'atteignit aucun des préjugés de la classe privilégiée à laquelle il appartenait. Après avoir commencé ses études à Quimper, il quitta le collège dirigé par M. Le Coz, respectable ecclésiastique, mort archevêque de Besançon, pour terminer ses études à Rennes, sa ville natale. Auguste Kératry remporta le prix d'honneur en rhétorique, où il avait pour professeur le savant M. Germé, actuellement recteur honoraire de l'université de Rennes. M. Kératry, que ses droits héréditaires et sa position sociale appelaient au parlement de Bretagne, devint élève en droit, et eut pour camarade le général Moreau, alors prévôt de cette école (1787-1788). Pendant ces

deux années, M. Kératry dirigea ses études, tour-à-tour sérieuses et littéraires, d'après les principes qui motivaient en France une réforme politique. En 1789, il vint habiter un bien rural qu'il possédait dans le Finistère, et c'est de là qu'il adressa à l'assemblée constituante une pétition en faveur du partage égal dans les familles nobles; disposition légale, à l'adoption de laquelle il n'était point personnellement intéressé, bien que dernier né de sa famille, attendu que ses droits héréditaires étaient dès-lors fixés par la mort de son père. Vers cette époque, il fit plusieurs voyages à Paris, où il se livra plus particulièrement à la société de quelques hommes de lettres estimables, tels que Bernardin de Saint-Pierre, Legouvé, l'abbé de Vauxèles, etc. Rentré dans ses foyers lorsque la révolution, tombée entre les mains des arnachistes, achevait de se dénaturer, il fut un moment arrêté par ordre de l'affreux Carrier, qui venait d'arriver dans ce département, et sauvé par quelques amis de collège. Un mois après la mort du roi, il retourna dans le Finistère, où, sur un ordre du comité de surveillance, il subit une détention de 4 mois. Les habitants de la commune rurale où il avait son domicile, le réclamèrent avec tant d'instance, qu'il fut enfin rendu à la liberté. Depuis cette époque, M. Kératry, satisfait des différentes fonctions municipales qu'il exerça dans cette même commune, où l'attachement qu'on lui porte est un véritable culte, se livra sans réserve aux études philosophiques et littéraires, aux-

quelles il espérait consacrer sa vie, lorsque les suffrages honorables des habitans du Finistère l'appelèrent, en 1818, à la chambre des députés. Une nouvelle carrière s'ouvrait devant lui ; il y entra d'un pas ferme, en homme attaché à la révolution, dont il a constamment blâmé les excès, mais dont il espérait contribuer à faire triompher les principes. Cette marche dut lui concilier d'autant plus d'estime et de considération, qu'elle l'éloignait davantage des faveurs du pouvoir et des emplois publics. A peine honoré du titre de député, avant l'ouverture de la session, il combattit avec autant de force que d'éloquence, dans le *Journal Général*, l'opinion émise à la chambre des pairs par M. Barthélemy, et par laquelle on préludait à la destruction de la loi des élections. La manière dont il soutint à la tribune cette même loi du 5 février, dans la session de 1818, et dont il défendit avec M. Royer-Collard la nouvelle loi sur la liberté de la presse, désigna sa place dans la chambre sur ce qu'on appelait alors le *banc des doctrinaires*. Dans la session suivante, cette loi du 5 février fut entièrement détruite. Cette mesure qu'on peut appeler désastreuse, à laquelle les *doctrinaires* n'étaient étrangers que d'intention, rallia M. Kératry au parti de l'opposition. On sait quel courage et quel talent déployèrent plusieurs membres du côté gauche de la chambre, dans les discussions mémorables auxquelles donna lieu la nouvelle loi des élections que l'on parvint à substituer à celle du 5 février. M. Kératry parla le dix-septième

sur cette grande question politique, où tout semblait avoir été dit, et le discours qu'il prononça dans cette circonstance mérita d'être recueilli avec ceux des grands orateurs qui l'avaient précédé à la tribune. Le coup le plus funeste venait d'être porté aux espérances des patriotes par l'établissement des lois exceptionnelles. Le député du Finistère, à qui la censure ne permettait plus de s'exprimer librement dans les feuilles publiques, composa successivement trois brochures politiques dont le même mois vit épuiser plusieurs éditions. La première avait pour titre : *Documens historiques* ; elle parut au mois d'août 1820. Dans la seconde, *la France telle qu'on l'a faite*, l'auteur présentait un tableau fidèle des envahissemens successifs de l'aristocratie dans toutes les branches du pouvoir. La troisième, écrite en société avec le vertueux, le célèbre Lanjuinais, pair de France, était destinée à combattre le projet de la *loi des municipalités*, déjà présenté à la chambre par le ministère, et dont le rapport venait d'être fait avec des amendemens aggravans au nom d'une commission spéciale. On peut affirmer que c'est au zèle de ces deux citoyens bretons, et à leur association patriotique, que l'on doit l'abandon, ou du moins l'ajournement d'un projet qui tendait à la destruction de l'une des plus importantes garanties sociales. Ce dernier écrit a paru au commencement de 1821. Depuis cette époque, M. Kératry, convaincu de l'inutilité de ses efforts dans une chambre dont la majorité n'était plus que l'organe du mi-



nistère, n'a parlé que rarement à la tribune, et seulement pour y prouver à ses commettans qu'il n'avait point quitté le poste des libertés publiques. C'est ainsi qu'il a pris la peine de démontrer par une véritable description médicale, que le prétendu cordon sanitaire des Pyrénées n'était qu'une mesure hostile, prise contre les Espagnols; qu'il a cru devoir réclamer de l'humanité de la chambre, un dégrèvement des droits sur le sel, impôt si onéreux pour la classe indigente; qu'il s'est élevé avec une éloquente indignation contre l'odieux privilège des jeux de hasard et de la loterie, dont la plupart des gouvernemens de l'Europe se sont fait une honteuse ressource. Enfin, dans la session de 1822, à l'occasion du dernier budget du ministre des relations extérieures, M. Kératry a courageusement attaqué le système de civilisation rétrograde, suivi par la diplomatie actuelle de l'Europe. Nous aurons achevé d'esquisser la vie politique de cet honorable député du Finistère, en disant qu'il est depuis 14 ans membre du conseil-général de son département; que M. Mangin, procureur-général à Poitiers, a jugé à propos de le faire figurer dans un de ses réquisitoires, avec trois de ses plus illustres collègues, comme membre désigné d'un prétendu gouvernement provisoire, auquel le succès de la conspiration de Saurmur aurait donné naissance; enfin, que M. Kératry n'a pas seulement réclamé judiciairement, mais qu'il s'est associé à la plainte portée par M. Benjamin Constant au tribunal de l'opinion publique,

contre cette accusation. Après avoir suivi M. Kératry dans sa carrière administrative et politique, où nous remarquerons qu'il n'a jamais exercé de fonctions salariées, considérons-le comme homme de lettres, et rappelons ses titres principaux à cet autre genre de gloire. En 1791, il a publié un volume de *Contes et d'Idylles* à l'imitation de Gesner. L'abbé Aubert et La Harpe en ont rendu un compte très-avantageux dans les journaux du temps. Ses *Inductions morales et philosophiques*, dont nous ne saurions indiquer la date précise, portent l'empreinte d'un travail qui a quelque chose de *natif*, et dans lequel une imagination impatiente s'est néanmoins soumise à une marche régulière et systématique. Cet ouvrage riche de pensées, fort de style, et brillant d'images, suffirait pour assigner à son auteur un rang distingué parmi les écrivains de cette époque. Dans le cours de l'an 8, il a successivement publié son *Voyage de 24 heures*; deux éditions en furent promptement épuisées. En l'an 10, ses *Voisins dans l'Arcadie*, qui ont obtenu non moins de succès. L'année suivante, son *Habit mordoré*, production dans le genre de *Sterne*, qui se fait remarquer par ce mélange de tristesse et de gaieté que les Anglais ont caractérisé sous le nom d'*humour*. En 1811, il publia un petit poème en prose sous le titre de *Ruth et Noëmi*, sujet tiré de l'Écriture sainte, et traité par l'auteur avec cette simplicité antique et religieuse qui convient à ce genre de composition. En 1815, M. Kératry mit au jour un traité de

*l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme*, dont on ne peut faire un plus grand éloge qu'en disant qu'il ajoute des preuves nouvelles à des vérités sur lesquelles repose l'édifice social. Dans le cours de ses travaux politiques, cet écrivain laborieux a cherché dans la culture des arts, ou du moins dans l'appréciation de leurs chefs-d'œuvre, des consolations contre l'inutilité de ses courageux efforts. Le compte qu'il a rendu, dans le *Courrier français*, du *Salon de 1819*, a fourni la matière de plusieurs lettres charmantes qui ont été réunies en un corps de volume par le libraire Maradan, éditeur de presque tous les ouvrages de M. Kératry. On doit encore à ses studieux loisirs un *Traité sur les arts d'imitation*, dans lequel se trouvent, peut-être, les pages les plus éloquents qui aient été écrites sur ce sujet. Achéons de caractériser en quelques lignes le talent de M. Kératry. Contemporain assidu de la nature, il se plaît à suivre, avec une imperturbable attention, la même série de faits et d'idées, jusqu'à ce que le fil en échappe à ses yeux; son esprit, nourri dans la solitude, s'est ainsi conservé quelque chose de propre et d'original qui manque trop souvent parmi nous, même aux écrivains les plus distingués. Nous devons ajouter qu'il en résulte, dans ses ouvrages philosophiques et littéraires, l'emploi souvent exagéré de formes, d'images et d'expressions trop directement empruntées à ses études physiques de la nature et des arts. M. Kératry travaille en ce moment à un commentaire des *Considérations sur*

*le sublime*, d'Emmanuel Kant. Au moment où nous terminons cet article, en novembre 1822 (la date est nécessaire à constater), M. Kératry vient d'être réélu à la chambre des députés par le même arrondissement du département du Finistère, qui l'avait nommé en 1818.

KÉRAUDREN (PIERRE-FRANÇOIS,) médecin en chef des armées navales, et membre de la légion-d'honneur, est né à Brest, en 1769. Dès que ses études classiques furent achevées, il se livra spécialement à la médecine. Les cours qui se faisaient alors à Brest étaient très-estimés; il les suivit avec la plus grande assiduité, fit en peu de temps des progrès rapides, et se voua au service de la marine. Afin de pouvoir joindre utilement la pratique à la théorie, il fit plusieurs campagnes, dans lesquelles il observa avec le plus grand soin les maladies qui règnent ordinairement sur les vaisseaux, et parvint à découvrir de nouveaux moyens de les combattre et même de les prévenir. Au retour de ses voyages, il obtint à Brest une chaire de médecine navale, à l'école de cette ville. M. Kéraudren, autorisé à se rendre à Paris, vint accroître dans la capitale les connaissances déjà très-étendues qu'il possédait. Il reparut aux bords qui l'ont vu naître, avec le double titre de docteur et de médecin en chef de l'armée navale. Ce fut en cette dernière qualité qu'il fit un nouveau voyage, qui le mit à même d'adresser, à son retour, des mémoires au ministre de la marine, où, en rendant compte de ses découvertes, il indique les moyens

de perfectionner le service de santé maritime. Lors de l'expédition du capitaine Baudin, pour la découverte des terres australes, ce fut lui qui fut chargé de rédiger les instructions sanitaires dont Péron a fait dans sa relation le plus grand éloge. Depuis ce moment, M. Kéraudren, qui était médecin consultant attaché au ministère de la marine, fut chargé en cette qualité d'inspecter tous les ports, et d'y organiser le service de santé des hôpitaux et des escadres. Le zèle et l'intelligence qu'il mit à remplir ses fonctions lui valurent le titre d'inspecteur-général, et la croix de la légion-d'honneur, dont l'empereur le décora en 1804. M. Kéraudren a publié les ouvrages suivans : 1° *Réflexions sommaires sur le scorbut*, 1804, in-4°; 2° *Mémoire sur la syphilis dégénérée*. Cet ouvrage se trouve dans le 8<sup>m</sup> vol. des *Mémoires de la société médicale*. 3° *Projet de règlement sur les moyens de prévenir l'introduction par mer des maladies contagieuses*; 4° *Mémoire sur le mal de mer*; 5° un assez grand nombre d'articles insérés dans le *Dictionnaire des sciences médicales*, sur *l'hygiène navale*. En 1816, le roi a nommé M. Kéraudren chevalier de l'ordre de Saint-Michel.

**KÉRESPERTZ (LE COMTE DE)**, colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, embrassa de bonne heure l'état militaire. Il était, en 1788, capitaine dans le régiment des chasseurs des Pyrénées. Il émigra au commencement de la révolution, et fit les campagnes de l'armée des princes. Il fut nommé par le roi sous-préfet de Fou-

gères en 1815, et en exerça les fonctions après la seconde restauration. En mars 1817, il fut appelé à remplacer M. Watters à la préfecture de la Vendée.

**KERGARIOU (LE COMTE)**, exerça sous le gouvernement impérial les fonctions de chambellan, et fut créé comte par Napoléon, le 26 décembre 1811. Il fut nommé à la préfecture d'Indre-et-Loire, et en remplit les fonctions jusqu'au 15 octobre 1814. A cette époque, le roi le fit officier de la légion-d'honneur, et lui confia la préfecture du Bas-Rhin. Une ordonnance royale, en date du 2 août 1815, le remplaça de nouveau et le nomma préfet de la Seine-Inférieure.

**KERGARIOU-LOCMARIA (DE)**, officier de la marine française, avait servi d'une manière distinguée dans la marine royale jusqu'au moment où la révolution éclata. Il quitta la France et se réfugia chez l'étranger. Il reparut dans sa patrie avec les troupes qui débarquèrent à Quiberon en 1795. On connaît le résultat de cette expédition; M. Kergariou fut fait prisonnier par l'armée aux ordres du général Hoche, traduit devant une commission militaire, condamné à mort et fusillé le 30 du même mois. Son père, vieillard respectable par son âge et par ses vertus, avait été président du département du Finistère, dans les années 1792 et 1793. Accusé de fédéralisme après la chute du parti de la *Gironde*, il ne put échapper à la proscription qui en poursuivait les partisans; il comparut, en 1794, avec tous les administrateurs du Finistère, devant le

tribunal révolutionnaire de Brest, fut condamné à mort, et eut la douleur de ne subir son arrêt qu'après avoir vu périr ses infortunés collègues.

**KERGORLAY** (LOUIS-FRANÇOIS-PAUL, COMTE DE), membre de la chambre des députés, officier de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né en Bretagne vers l'année 1770. Après avoir servi pendant quelques années dans un régiment d'infanterie, il se retira à la campagne, vécut ignoré jusqu'en 1815, époque où les résolutions du congrès de Vienne étaient connues, et où Napoléon chancelant présentait à l'acceptation ou au refus des Français son *acte additionnel*. M. de Kergorlay publia alors une brochure sous le titre : *Des lois existantes et du 9 mai 1815*. Les opinions qu'il y énonçait et ses attaques directes contre la personne de Napoléon, fixèrent l'attention de la police. D'après un ordre du ministre Fouché, l'imprimeur Dentu fut arrêté. L'auteur devait l'être également; mais quoique les biographes Michaud prétendent qu'il ne se cacha point, toujours est-il de notoriété publique que M. Kergorlay ne fut point trouvé. L'on arrêta, il est vrai, son frère; mais l'auteur incriminé resta libre, grâce au dévouement fraternel. On ignore même les démarches qu'il fit alors pour réclamer contre l'erreur qui frappait son frère à sa place. Heureusement, le second retour du roi, en juillet de la même année, mit fin à la captivité de ce frère généreux. Au mois de septembre de la même année, M. de Kergorlay, celui qui n'avait point perdu sa liberté, fut

nommé à la chambre des députés par le département de l'Oise. Il se plaça à l'extrême droite et vota en faveur du projet de loi sur les crjs séditieux; mais toute fois après avoir proposé de remplacer la rédaction de l'article 7 par celle-ci : « Sont coupables d'actes séditieux » toutes personnes qui répandraient » ou accréditeraient, soit des alarmes sur l'exécution fidèle de la » charte constitutionnelle et des » lois qu'elle a confirmées; soit » des nouvelles tendant à alarmer » les citoyens sur le maintien de » l'autorité légitime, et à ébranler » leur fidélité. » Il avait exprimé les plus touchants regrets sur l'ancien temps, sur les parlemens, et s'était écrié : « Messieurs, le » roi s'est dépouillé de la puissance » législative qui n'appartenait » qu'à lui seul. » Opinion que la charte avait démentie à l'avance. M. de Kergorlay fut nommé secrétaire le 23 novembre. Lors de la présentation du projet de loi sur l'*amnistie*, le 6 janvier 1816, il fit ainsi connaître son opinion : « Je regarde ce titre de projet » comme défectueux. L'amnistie » que le roi avait le droit de proclamer, n'est pas l'objet de la » loi. Cette loi générale a pour » objet les exceptions à faire à cette loi rendue par l'autorité supérieure, celle du roi, et à lui réservée par l'art. 14 de la charte. » Nous devons prier le roi d'user » de son pouvoir dans sa plénitude, en retirant ce titre de projet » de loi. » L'évasion de M. de La Valette (voy. LA VALETTE), miracle de l'amour conjugal, excita dans l'âme de M. Kergorlay un sentiment d'indignation qu'il ex-

prima dans la discussion sur la responsabilité des ministres : « Quelle interprétation honteuse, » dit ce député, n'aurait-on pas lieu de donner à la prolongation de notre silence !... L'évasion d'un grand criminel a excité sur deux ministres ( M. Barbé-Marbois , garde-des-sceaux, et M. Decazes, ministre de la police ) des soupçons qui ne sont pas dissipés. Leur conduite postérieure n'a pas été propre à nous rassurer. L'un a bravé notre défiance et abusé de la confiance de la chambre des pairs, en conférant l'inamovibilité à une foule de juges que leur récente infidélité envers leur roi en avait rendus indignes. Il a jeté aussi la consternation dans les départements, qui ne peuvent attribuer de telles nominations qu'à une conspiration ouverte contre la royauté. L'autre emploie l'autorité arbitraire qu'il exerce sur les journaux, à y organiser une diffamation systématique contre les principes religieux et royalistes. Ce honteux héritage de Fouché, faiblement contenu encore par notre réunion, va prendre évidemment, aussitôt après la fin de notre session, un développement dont il est impossible de calculer les suites. » Le 19 avril, il fit, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'extinction des pensions ecclésiastiques, un rapport tendant à ce qu'il fût affecté 41 millions au clergé, et à ce que les biens non vendus fussent remis ou restitués aux établissements ecclésiastiques à titre de propriété incontestable. La ma-

rité de la chambre, animée des principes de M. de Kergorlay, donna lieu à l'ordonnance royale du 5 septembre 1816. M. de Kergorlay se présenta aux nouvelles élections : ce fut M. Tronchon, membre de plusieurs de nos anciennes législatures, qui fut élu. M. de Kergorlay, renommé en 1817, fait partie de la série qui a été renouvelée en 1822. Il avait publié, en 1815, outre sa fameuse brochure *Des lois existantes, etc.*, différens autres opuscules politiques, sur lesquels les journaux et ses amis ont gardé le silence.

**KERGORLAY** (FLORIAN, COMTE DE), frère du précédent, et déjà connu par son dévouement fraternel en 1815; siége à la seconde chambre, comme l'un des députés nommés par le département de la Manche, qui renouvela sa députation en 1823. M. de Kergorlay se place au côté droit. Il n'a encore trouvé l'occasion de se faire remarquer que par son vote fidèle à la majorité.

**KERGUELEN - TREMAREC** (YVES-JOSEPH DE), célèbre navigateur français, naquit en Bretagne, vers 1745, et mourut en 1797. Il montra dès sa jeunesse, ainsi qu'un grand nombre de ses compatriotes, un goût prononcé pour la navigation, entra de bonne heure au service de mer, et en 1767, à peine âgé de 22 ans, il avait déjà obtenu le grade de lieutenant de la marine. A cette époque, le gouvernement fit armer une frégate, à l'effet de protéger la pêche de la morue sur les côtes d'Islande. Kerguelen en reçut le commandement, sortit de Brest le 25 avril, et se trouva en

vue de l'Islande le 12 mai suivant. Le besoin de se procurer des rafraichissemens et du bois le fit relâcher, vers le milieu de l'été, à Bergen, en Norwège. Il fit cette navigation pendant le temps employé ordinairement par les pêcheurs à changer de parage pour la pêche, et en se frayant un passage au milieu des glaces. Kerguelen revint prendre sa station, le 17 août, vers le 69<sup>m</sup> parallèle nord. L'usage des bâtimens pêcheurs est de quitter ces mers du 25 au 30 août. A cette époque, les brumes et les mauvais temps commencent à s'y faire sentir, et à rendre la navigation périlleuse. Kerguelen, voyant que sa présence n'était plus nécessaire dans ces parages, mit à la voile, et entra dans le port de Brest le 9 septembre. A son retour, il fut chargé par le gouvernement de se rendre en Angleterre, pour y faire des observations sur la construction navale, et s'acquitta de cette mission avec autant d'intelligence que de zèle. En 1769, il reprit le commandement de sa frégate, pour une opération à peu près semblable à la première. Ce fut rempli, il revint en France, et présenta au roi une *Relation* de ses deux voyages. Occupé, pendant l'année 1770 et le commencement de 1771, à sonder et relever les côtes de France, il fit en même temps exécuter les travaux nécessaires pour indiquer aux marins la route et l'entrée des ports. On supposait alors aux terres australes une étendue immense, dont *Gonneville* n'avait découvert qu'un des points avancés : *Kerguelen*, dans l'espoir d'y faire de

nouvelles découvertes, en proposa le voyage. Dans les instructions qu'il reçut, on le chargea de parcourir une nouvelle route, indiquée par le chevalier de Grenier, comme étant la plus courte pour arriver aux Indes. Un astronome (*l'abbé Rochon*) fut attaché à l'expédition, qui partit de Brest le 1<sup>er</sup> mai, et arriva à l'île de France le 20 août. Afin de vérifier les avantages de la route que *l'abbé Rochon* avait déjà parcourue avec le chevalier de Grenier, *Kerguelen* se rapprocha de l'équateur ayant de se diriger vers le pôle sud. Il crut reconnaître, ainsi que le savant qui l'accompagnait, que les avantages offerts par cette nouvelle route étaient trop faibles en comparaison des dangers auxquels on était exposé en la parcourant. L'expérience, néanmoins, a depuis décidé cette question différemment. *Kerguelen*, reparti de l'île de France pour aller à la découverte des terres australes, le 16 janvier 1772, découvrit, les 12 et 13 février, par 50° 5' sud, des îles devant lesquelles il resta jusqu'au 18; mais les brumes et le mauvais temps ne lui permirent pas d'y demeurer plus long-temps. Après avoir chargé la corvette qui l'accompagnait, d'y déposer un acte de prise de possession, recueilli depuis par le célèbre capitaine anglais, *Cook* en 1776, il revint en France, annonça au ministre sa découverte, et en fit devant *Louis XV*, auquel il fut présenté, une description pompeuse. Le roi, espérant tirer de cette prise de possession de grands avantages, nomma *Kerguelen* capitaine

de vaisseau, et le décora de la croix de Saint-Louis, qu'il lui attacha lui-même. Cette double faveur excita l'envie, et lui suscita beaucoup d'ennemis, qui disaient hautement qu'il n'avait découvert que des glaces. Cela ne l'empêcha pas d'obtenir le commandement d'une nouvelle expédition pour aller vérifier la découverte qu'il avait annoncée. Parti pour se rendre à l'île de France, le 29 août 1773, il quitta cette île le 18 octobre, ayant sous ses ordres, indépendamment de sa frégate, deux autres petits bâtimens. Le 15 décembre, il vit pour la première fois la terre; et depuis ce jour jusqu'au 6 janvier 1774, il en reconnut plusieurs points, qui, d'après un relevé général, formaient plus de 80 lieues de côtes. Cependant le manque de vivres, le triste état des équipages et des bâtimens, et une mer continuellement agitée par des tempêtes, déterminèrent Kerguelen à quitter ces parages, pour se retirer à la baie d'Antougil (île de Madagascar), et de là au cap de Bonne-Espérance. Il rentra enfin dans le port de Brest le 7 septembre. A peine était-il de retour en France, qu'un officier de son équipage, auquel il avait apparemment donné quelque sujet de plainte, publia contre lui un mémoire, où il était accusé d'avoir mal rempli sa mission, et surtout d'avoir abandonné dans des parages déserts une de ses embarcations avec les officiers et soldats qui la montaient, lesquels ne furent sauvés que par une espèce de prodige; d'une mort inévitable. Les anciens ennemis de Kerguelen ap-

pesantirent encore les charges portées contre lui, et parvinrent à le faire arrêter et traduire devant un conseil de guerre, qui, malgré les attestations favorables de plusieurs officiers de l'expédition, le condamna à être déchu de son grade et enfermé au château de Saumur. Comme il paraît que l'animosité plus que la justice avait dicté ce jugement rigoureux, Kerguelen, après quelques mois de détention, fut rendu à la liberté. Il avait employé utilement le temps de sa captivité, en s'occupant à mettre en ordre ses divers mémoires relatifs à la marine. Depuis ce moment jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée, comme on l'a vu, en 1797, il fit encore avec ses deux fils plusieurs courses sur mer. Kerguelen a publié les ouvrages suivans : 1° *Relation d'un voyage dans la mer du Nord, aux côtes d'Islande, du Groenland, de Ferro, de Schetland, des Orcades et de Norwège, fait en 1767 et 1768*, cartes et figures, Paris, 1771, un vol. in-4°; 2° *Relation de deux voyages dans les mers australes et des Indes, faits en 1771, 1772, 1773 et 1774*, Paris, 1782, 1 vol. in-8°; 3° *Relation des combats et des événemens de la guerre maritime de 1778, entre la France et l'Angleterre, terminée par un précis de la guerre présente, des causes de la destruction de la marine et des moyens de la rétablir*, Paris, 1796, 1 vol. in-8°; 4° *Cartes marines de la Manche, des îles Orcades, etc.* Dans la relation que donna Cook, lorsqu'il eut pris possession de l'île découverte par le navigateur français, il dit : « J'aurais pu la

« nommer fort convenablement  
 « l'île de la Désolation; mais pour  
 « ne pas ôter à M. Kerguelen la  
 « gloire de l'avoir découverte, je  
 « l'ai appelée terre de Kerguelen.»

**KERR** (ROBERT), chirurgien écossais, mort à Edimbourg, en mai 1814. Sa vie honorable, mais obscure, n'a été révélée que par ses talens et ses ouvrages : vie paisible, qui lui a fait acquérir de justes droits à l'estime générale, et plus particulièrement à la nôtre, bien méritée par la considération qu'il portait à nos savans, dont il a su apprécier le mérite, et dont il a transporté les utiles connaissances dans sa langue maternelle. Kerr a publié : 1° *Élémens de chimie*, traduit du français de Lavoisier, 1789—1793, in-8°; 2° *Essai sur la nouvelle méthode de blanchiment par l'acide muriatique oxygéné*, traduit du français de Berthollet; 3° *le Règne animal, ou système zoologique de Linné*, 1792, in-4°; 4° *Histoire naturelle des serpens et des quadrupèdes*, 4 vol. in-8°, 1802; 5° *Mémoires de la vie de M. William Smellie*, 1811, 2 vol. in-8°; 6° *Histoire de l'Écosse durant le règne de Robert Bruce*, 1811, 2 vol. in-8°; 7° *Essai sur la théorie de la terre*, traduit du français de M. Cuvier, 1815, in-8°, etc. Ce dernier ouvrage, qui a paru après la mort de l'auteur, a été mis au jour par le professeur Jameson. Kerr était membre de la société royale et de la société des antiquaires d'Edimbourg.

**KERSAINT** (ARMAND-GUY-SIMON, COMTE DE), membre de l'assemblée législative et de la convention nationale, capitaine de

vaisseau, naquit à Paris, vers 1741, d'une famille noble de Bretagne. Destiné par sa naissance à la carrière des armes, il reçut une éducation analogue à cette profession. Son goût le porta au service de mer. Il se trouva, au commencement de la révolution, capitaine de vaisseau, et fut, dit-on, l'homme de mer le plus expérimenté de son temps. Il était cité surtout par la précision et l'habileté de ses manœuvres. Attaché au parti philosophique, les principes du nouvel ordre de choses convinrent à son esprit éclairé, et il les adopta avec franchise, mais avec sagesse. Distingué par ses talens et sa bravoure, plein d'espérance dans une révolution qui devait détruire de nombreux abus, dès l'aurore de cette révolution, en 1789, il publia un ouvrage très-remarquable, sous ce titre : *le Bon Sens*. Il y reprochait à découvert l'âme d'un homme de bien dévoué à la patrie et partisan de la liberté. Au-dessus de toutes les suggestions, désignant tout intérêt personnel, il attaquait énergiquement, dans son ouvrage, les privilèges, les droits féodaux, et jusqu'à l'existence, comme ordres dans l'état, de la noblesse et du clergé. Ses connaissances en marine et en administration le firent plusieurs fois appeler au comité maritime de l'assemblée constituante, afin d'éclairer ses membres, qui le composaient de ses lumières et de son expérience. Ses idées n'y furent pas toujours adoptées, et il s'ensuivit des discussions qui retentirent jusque dans les journaux. Kersaint fut nommé, en septembre 1791, administra-



teur du département de Paris, dont il présidait le corps électoral, et membre suppléant de l'assemblée législative, où il ne siégea que le 3 janvier 1792, à la place de Mosneron, qui avait donné sa démission. Le 23 juillet 1792, il dénonça le pouvoir exécutif, pour n'avoir pas déclaré la guerre au roi de Sardaigne. Il demanda ensuite la nomination d'une commission extraordinaire et spéciale, à l'effet d'examiner si, sous ce rapport, le roi n'avait pas encouru la déchéance. A la suite des événemens du 10 août, il fut envoyé, en qualité de commissaire, à l'armée de la Meuse; mais le général La Fayette, qui la commandait, le fit retenir à Sedan, où il était arrivé le 14 du même mois. Rendu à la liberté, il revint à Paris, et reprit ses fonctions à l'assemblée législative, où il continua à professer les mêmes principes. Il se prononça avec le même courage contre les usurpations de la nouvelle municipalité de Paris. (Voyez GARDER.) Redoublant d'énergie, en raison de la marche rapide des événemens et de l'exagération des différens partis, il les attaqua tour à tour dans leurs chefs les plus exagérés. Le département de Seine-et-Oise lui donna une preuve d'estime et de confiance, en le nommant, au mois de septembre 1792, membre de la convention nationale. Là, et dès le commencement de la session, il se lia avec le parti de la *Gironde*, par suite de ses relations avec plusieurs de ses chefs, et par suite de la conformité de leurs opinions, qu'il partageait avec autant de franchise que de loyauté. Compromis en

apparence, et sans y avoir donné lieu, dans des papiers trouvés à l'ouverture de l'armoire de fer, il se défendit avec chaleur contre les attaques de ses ennemis. Il prouva victorieusement qu'il avait rempli ses devoirs de député, par la lettre même qu'il avait adressée au roi, et dans laquelle il conjurait ce prince d'éloigner de sa personne les intrigans qui le trompaient et le trahissaient. Cette attaque violente ne l'intimida pas. Il se montra plus animé encore contre les partisans du système de la terreur, que l'on commençait à organiser. Lors du procès du roi, le 16 janvier, il vota la réclusion jusqu'à la paix, et le 20, il écrivit au président de la convention nationale pour lui donner sa démission. Dans cette lettre, insérée au *Maniteur*, il osa dire que « s'il avait été réduit à être le collègue des panégyristes et des promoteurs des 2 et 3 septembre, il voulait au moins défendre sa mémoire du reproche d'avoir été leur complice. » Les membres du parti de la *Montagne* se crurent désignés et insultés par cette lettre, et ils en attaquèrent l'auteur. Les *Girondins*, qui le comptaient dans leurs rangs, n'hésitèrent pas à prendre sa défense, et il fut mandé à la barre. Le 22, il se présenta, et tout en se justifiant, il ne put s'empêcher de laisser échapper des marques d'une profonde indignation. Il persista dans sa démission, et refusa de siéger dans le sein de la convention. Il serait difficile d'exprimer la sensation en sens divers qu'inspira cette preuve insitée d'énergie, que la majorité de l'assemblée qualifia d'audace et

d'impudence. Le triomphe du parti des *Montagnards* devint funeste à Kersaint. Robespierre et ses dignes collègues ne lui pardonnèrent point son mépris et le courage qu'il avait montré. En vain Kersaint essaya de se soustraire à l'orage : sa perte était jurée, et pour être différée, elle n'en fut pas moins certaine. Ses amis, espérant faire diversion à la proscription qui le menaçait, le mirent en concurrence avec Monge pour le ministère de la marine; ils ne firent que le remettre en évidence, et il fut arrêté après la révolution, du 31 mai 1793, refusant avec noblesse de chercher un asile sur les terres étrangères, où on le pressait de se rendre. Traduit au tribunal révolutionnaire, il fut condamné à mort, le 4 décembre suivant, comme conspirateur et comme fédéraliste. Il était âgé de 52 ans. Il a publié, outre sa brochure *le Bon Sens*, plusieurs autres ouvrages : 1° *Institutions navales; ou premières Vues sur les classes et l'administration maritime*, 1790; in-8°; 2° *Considérations sur la force publique et l'institution des gardes nationales*, 1790; 3° *Lettre en réponse à M. de Lameth*. On lui attribue le *Rubicon*, par l'auteur du *Bon Sens*, 1789; in-8°. M. de Kersaint a concouru à la rédaction du *Journal de la société de 1789*, avec Condorcet, Dupont de Nemours, etc. La fille de ce généreux citoyen a épousé le duc de Duras. Digne héritière des vertus de son père, elle a accepté la présidence d'une société de bienfaisance, et fait encore partie de la société établie pour l'encouragement de l'enseignement élémentaire.

**KERSAINT (N. COMTE DE)**, neveu du précédent, contre-amiral; commandant de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, ex-préfet maritime et ex-préfet du département de la Meurthe, entra de bonne heure au service de la marine, et parvint au grade de capitaine de vaisseau. Il était chef des mouvemens militaires du port d'Anvers; lorsque l'empereur le nomma, le 12 mars 1812; préfet maritime. Après les événemens politiques de 1814 et de 1815, il fut appelé par le roi, dans le courant de cette dernière année, à remplir les fonctions de préfet de la Meurthe; mais en septembre 1816, il fut remplacé par le baron Séguier. Il reprit alors le grade qu'il occupait dans la marine. L'empereur Alexandre, voulant le récompenser des soins qu'il avait eus des troupes russes pendant son administration supérieure du département de la Meurthe, lui envoya la décoration, en diamant, de l'ordre de Sainte-Anne. Le comte de Kersaint n'étant plus inscrit dans l'*Almanach royal* depuis 1818, on doit présumer qu'il a été mis en retraite.

**KERVÉLEGAN (AUGUSTIN-BERNARD-FRANÇOIS-GOARRE DE)**, député aux états-généraux, à la convention nationale; au conseil des anciens et au corps-législatif; est né le 19 septembre 1748. Il était, avant la révolution, sénéchal du présidial de Quimper, et avait publié, lors des premiers troubles de la Bretagne, un écrit intitulé : *Réflexions d'un philosophe breton sur les affaires présentes*, ouvrage dans lequel se trou-

vaient développées les vuns d'un homme de bien et d'un sincère ami de la liberté. Appelé par les suffrages du tiers-état de sa sénérchaussée, pour le représenter à l'assemblée des états-généraux, en 1789, il parut rarement à la tribune de cette assemblée : mais il fit partie du fameux comité breton que les députés du tiers-état de sa province formèrent à Versailles, et auquel se rallièrent ensuite presque tous les défenseurs de la cause du peuple. Nommé membre du comité de l'aliénation des domaines nationaux, M. de Kervélegan y eut de vives altercations avec plusieurs membres du parti qui défendait les privilégiés et les droits féodaux. A la suite d'une de ces disputes, il se battit au pistolet avec le vicomte de Mirabeau, frère du célèbre orateur, et le blessa. Élu par le département du Finistère à la convention nationale, en septembre 1792, il vota dans le procès du roi, pour la détention et le bannissement à la paix. Attaché au parti de la *Gironde*, il le soutint dans toutes les occasions. La feuille incendiaire que rédigeait Marat, fut dénoncée avec courage par M. de Kervélegan. Le 18 mai 1793, cet honorable député fut nommé membre du comité des douze, qui était chargé de la recherche des complots tramés à cette époque par la commune usurpatrice de Paris, laquelle, dans la nuit du 9 au 10 août 1792, s'était, de son propre mouvement, installée à l'Hôtel-de-Ville, et avait chassé les membres que séditieusement elle avait remplacés. Le 28 mai, il donna, ainsi

que ses onze collègues, sa démission. Mais cet acte de prudence ne le sauva pas de la proscription. Après la journée du 31 mai, il fut compris au nombre des membres que le parti de la *Montagne* ajoutait à ses autres victimes. M. de Kervélegan eut le bonheur d'échapper aux nombreuses recherches qui furent faites de sa personne, et ne put reparaitre qu'après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794). Nommé au comité de sûreté générale, il justifia le choix de ses collègues, par sa conduite énergique lors de l'insurrection du 1<sup>er</sup> prairial an 5, dans laquelle il fut grièvement blessé. Depuis il a été successivement appelé au conseil des anciens, au conseil des cinq-cents, et au corps-législatif, dont il faisait encore partie en 1815. M. de Kervélegan s'est retiré dans ses propriétés, et vit aujourd'hui éloigné des fonctions publiques, mais toujours honoré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens.

- KHIAN-LOUNG (EMPEREUR DE LA CHINE), naquit en 1711, et monta sur le trône après la mort de Young-Thing, son père, en 1735. Son premier acte de souveraineté, et surtout de justice, fut de rendre à la liberté et à leurs dignités les princes de sa famille; fils ou petit-fils de Khang-hi, que l'intrigue et la jalousie avaient fait jeter dans les prisons ou l'exil dans le sein de l'empire. Les premières années de son règne furent marquées par de pareils actes de clémence et de justice, mais aussi par de violentes persécutions contre les chrétiens. En 1753, il fit

tervint à main armée dans la querelle des princes tartares qui se faisaient la guerre, et plaça Amoursanan sur le trône qui lui était disputé par un chef de sa famille, nommé Dawadji. Amoursanan n'avait cependant obtenu qu'un pouvoir très-borné sous la protection de l'empereur : il ne put se résigner à son sort, et leva l'étendard de la révolte contre son bienfaiteur. Khian-Loung fit sur-le-champ courir sur Amoursanan; mais cette première expédition manqua par la défection des troupes tartares qu'on avait employées. Le prince tartare serait peut-être même parvenu à rétablir son autorité et à se soustraire à la domination chinoise, sans l'énergie de deux officiers supérieurs, l'un chinois et l'autre mandchou, qui décidèrent l'empereur à pousser la guerre avec vigueur. Ces deux généraux firent changer les chances; et Amoursanan, battu et fugitif, ne se crut en sûreté que dans la Sibérie, où il mourut presque aussitôt de la petite-vérole. L'empereur, irrité de n'avoir pu se saisir du rebelle vivant, voulut avoir au moins ses ossemens; mais la cour de Russie en refusa l'extradition, et se borna à les faire montrer aux officiers de l'empereur, pour donner la preuve certaine de la mort du Tartare. La chute d'Amoursanan fit passer sous la domination de la Chine, non-seulement les contrées immenses habitées par les Tartares, mais encore les villes habitées par les Mahométans. Maître, par cette guerre, d'une grande partie des régions intérieures de l'Asie, Khian-Loung voulut faire revivre les cé-

rémonies triomphales que les anciens souverains de la Chine pratiquaient à la fin d'une guerre glorieuse. Elles eurent lieu en effet à dix lieues de Pékin, sur la route par où devait revenir le général vainqueur Tchaohéi. Lorsqu'on fut près de l'autel de la victoire qui avait été dressé, l'empereur mit pied à terre, fut au-devant du général, le complimenta, et après avoir rendu grâce à l'esprit de la victoire, conduisit Tchaohéi dans sa tente, le fit asseoir auprès de lui, et lui présenta de ses propres mains une tasse de thé. Le général voulut, suivant l'usage, le recevoir à genoux, mais l'empereur s'y opposa et le releva. Les cérémonies terminées, le cortège défila au milieu d'une foule immense; le général à cheval, le casque en tête et armé de sa cuirasse, précédait d'un pas l'empereur, qui était assis sous un dais magnifique. En 1761, il y eut des fêtes publiques à l'occasion de la cinquantième année de la vie de l'empereur; mais ce fut surtout en 1767, qu'il donna à ces fêtes un éclat extraordinaire pour la cérémonie du labourage de la terre. Trois ans après, la nation des Tourgot, tribu mongole qui s'était établie sous la domination russe, se leva en masse, au nombre environ de 500,000 âmes, résolue de se soustraire à la domination de la Russie par une migration armée. Après bien des combats et des fatigues, elle arriva sur les bords de l'Ili, demanda à rentrer dans l'empire chinois, et à s'établir dans la contrée qu'habitèrent jadis leurs pères. L'empereur accueillit cette de-

mande avec les démonstrations de la joie la plus vive, fit donner tout ce qui était nécessaire à l'établissement de cette peuplade, attira son chef à la cour, et le combla d'honneurs. Un pareil événement est regardé en Chine comme le plus heureux et le plus honorable qui puisse arriver, et suffit à lui seul pour illustrer un règne. Un événement également heureux aux yeux des Chinois, eut lieu en 1775. C'était la réduction par la force des armes, ou plutôt l'extermination des Miao-tsen, petit peuple de race thibétane, qui s'était conservé indépendant dans la contrée montagnéuse et entourée de précipices où il s'était établi. Le général Akoui fut chargé de le soumettre à tout prix. Après des travaux et des fatigues inouïs, et à l'aide de l'artillerie, il poursuivit les montagnards, les chassa de toutes les gorges, les déposa de toutes les hauteurs, et les força à se réfugier dans le fort de Karaï, réputé imprenable. Il fut pourtant emporté, et les princes et les chefs furent conduits à Pékin, chargés de fers. L'empereur n'usa point cette fois de sa clémence ordinaire. Il fit mettre à mort non-seulement les princes et les chefs, mais presque tous les guerriers de ce peuple, souillant ainsi sa victoire et son règne par une insigne cruauté. Depuis cet événement, il perdit successivement sa mère, son fils aîné et son premier ministre. Mais l'âge et les infirmités de Khian-Loung ne l'empêchaient jamais de s'assujettir à toutes les cérémonies que les empereurs placent au nombre de leurs de-

voirs, et on le vit, à l'âge de 80 ans, se lever au milieu de la nuit pour donner des audiences. Il avait toujours annoncé que si la durée de son règne égalait la durée du règne de son illustre aïeul Khan-hi, il abdiquerait la couronne : c'est ce qu'il fit en faveur de son fils, quand il eut accompli la soixantième année de son règne en 1796. Il mourut en 1799, à l'âge de 87 ans. Ses connaissances, des vertus publiques et privées, l'ont fait placer au rang des meilleurs empereurs qui aient gouverné la Chine.

KICKX (JEAN), pharmacien, né à Bruxelles, en 1772, s'est fait avantageusement connaître par sa *Flora bruxellensis*, imprimée à Bruxelles, 1812, in-8°. On annonce de lui, comme devant bientôt être publiés, un traité latin sur les *Substances médicamenteuses simples*, et un *Système de minéralogie*, purgé et débarrassé de ces descriptions prétendues scientifiques qui rendent l'étude de cette science si pénible. Les talens et les connaissances de M. Kickx ont été, malgré sa modestie, honorablement reconnus dans son pays. Il a été membre du ci-devant jury de médecine, et fait aujourd'hui partie du conseil actuel de santé. Il est aussi membre de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.

KIENMAYER (MICHEL, BARON DE), feld-maréchal autrichien, etc., entra dès sa jeunesse dans la carrière des armes. La guerre contre les Turcs lui fournit l'occasion de se distinguer par ses talens et sa bravoure. Il obtint un avancement rapide, et devint colonel, vers la fin de la dernière

campagne. Dans la guerre que la révolution française amena, il fut d'abord employé comme général-major, et ensuite comme lieutenant-feld-maréchal; mais il n'éprouva plus que des revers, et ses campagnes contre les Français n'ajoutèrent point à sa gloire militaire. Dans l'année 1800, il passa à l'armée de Brisgaw. En 1805, il occupa la Bavière avec le corps qu'il commandait; à l'approche des Français, il se retira vers la Bohême, où il eut besoin de toutes ses forces pour soutenir leurs efforts après la capitulation d'Ulm. Il perdit le commandement de ce corps, et fut remplacé par le général Meerfeld, lors de sa réunion à l'armée russe aux ordres du général Kutusow. Il fut depuis chargé d'un commandement en Bohême, sous les ordres de l'archiduc Ferdinand, qui le détacha dans le Tyrol à la reprise des hostilités; mais quand le prince eut évacué Prague, par suite de l'armistice, il eut le commandement supérieur de toute la Bohême. En 1810, ses connaissances dans l'art vétérinaire lui firent confier l'inspection-générale des haras du royaume, afin de découvrir si la mortalité si fréquente des chevaux, n'avait pas sa cause dans quelques vices de ces établissemens. Le gouvernement de la Gallicie se trouvant vacant, il en fut provisoirement chargé; il le quitta vers la fin de 1814 pour celui de la Transylvanie.

KIEZER (DIETRICH-GEORGES), médecin, est né le 24 août 1779, à Harburg, en Hanovre, pays où son père était prédicateur, en même temps qu'il exerçait les fonc-

tions de professeur au gymnase de Harburg. Il termina ses études médicales aux universités de Goettingue et de Wurtzbourg, et devint médecin de la ville de Nordheim, où il demeura 6 ans. Il occupa la chaire de professeur de médecine à Iéna, en 1812, et fut un des premiers, après les désastres des Français, à proposer au duc de Weimar de lever une légion d'étudiants volontaires à cheval, à la tête de laquelle il se mit, et fit la campagne de 1814 contre la France. Pendant la seconde et facile invasion de notre territoire, après le désastre de Waterloo, en 1815, il devint médecin en chef de l'état-major du roi de Prusse, et directeur du grand hôpital militaire prussien de Liège, puis directeur de celui de Versailles, où la valeur française mit quelques instans son zèle et ses talens à l'épreuve. M. Kiezer, après la guerre, a repris ses fonctions de professeur ordinaire honoraire à Iéna, et a publié différens ouvrages utiles à la science. Voici les titres et les dates de ces productions: 1° *Dissertatio de anamorphosi oculi*, Goettingue, 1804, in-4°; 2° *Oken und Kiezer biétrage zur vergleichenden anatomie à physiologie*, Bamberg, 1806, in-4°; 3° *Aphorismen aus der physiologie der Pflanzen*, Goettingue, 1808, in-8°; 4° *Über die natur erkenntniss und heilung des schwarzen stuares*, Goettingue, 1810, in-8°; 5° *Der ursprung des darmkanals aus der vesicula umbilicales*, Goettingue, 1810, in-4°; 6° *Grundlage der pathologie und sherapie der menschen*, 1 theil, Iéna, 1812, in-8°; 7° *Mémoire sur l'organisation des*

*plantes*. Il a été couronné par la société Teyler, d'Harlem, 1813, Harlem; l'auteur y a joint 22 planches. 8° *Ueber das wezen und die bedeutung der exanthema*, Iéna, 1812, in-4°; 9° *Vorbauurgs und verhaltens maas regele beiansteimenden saul fieber epidemien*, Iéna, 1813, in-8°; 10° *Elemente des phytonomie*, 1 theil, Iéna, 1815, in-8°; 11° *Brugmans und Delpsch uber der hospitalbradd*, Iéna, 1816, in-8°; 12° *System der medicin: erster band, physiologie der krankheit*, Halle, 1817, in-8°; 13° *Archiv. für der thierischeo magnetismus*, Léipsick, 1817; M Kiezor est particulièrement recommandable par ses découvertes en anatomie et en physiologie végétale.

**KIKKERT** (Антоин), vice-amiral du royaume des Pays-Bas, officier de la légion-d'honneur et commandant de l'ordre militaire de Guillaume, etc., né à Vlieland en Hollande, le 17 novembre 1762. Il entra à l'âge de 14 ans dans la marine comme cadet. Son intelligence et sa bravoure lui valurent, en 1779, le grade de lieutenant. C'est en cette qualité qu'en 1782 il prit une part distinguée à la glorieuse bataille de Doggersbank, sur le vaisseau de ligne le *Batave*, commandé par le capitaine Bentink. L'audace et le calme qu'il montra dans cette action le firent décorer de la médaille d'argent, qu'obtinrent tous ceux qui avaient concouru à cette brillante victoire. Nommé successivement, en 1782 et 1786, premier lieutenant et capitaine, après diverses croisières dans la Méditerranée, et devant les îles Açores, il prit terre à l'île de Curaçao, qu'il ne quitta

qu'en décembre 1795. Pendant sa station, en 1790, les Nègres de l'île s'insurgèrent; mais après quelques petits combats, le capitaine Kikkert parvint à les soumettre et à les ramener à l'obéissance. Revenu dans sa patrie, sa belle conduite fut récompensée, en 1802, par le grade de contre-amiral, et en 1805, par le commandement des navires de guerre stationnés au nord de la rivière de l'Y, poste qu'il conserva jusqu'en 1807, époque à laquelle il fut confié au vice-amiral de Winter, sous lequel il servit encore environ un an. Promu, en 1808, au grade de vice-amiral, il prit le commandement de la station du Zuyderzée. Lors de la révolution de 1813, il s'empessa, dans une proclamation datée de Rotterdam, d'abjurer le service de Napoléon, de se déclarer pour la cause de l'indépendance nationale, et de faire flotter le pavillon hollandais sur la Meuse, où il avait fait arriver divers bâtimens armés, destinés à soutenir les efforts simultanés qui se faisaient sur tous les points pour reconquérir cette indépendance. D'un autre côté, il favorisa, par les mesures qu'il prit, l'occupation des postes de Brielle et Hellevoetsluis, seuls ports par lesquels les munitions de guerre d'Angleterre pussent être introduites dans la Hollande. Le roi des Pays-Bas récompensa le vice-amiral Kikkert de son dévouement à la maison d'Orange, en le nommant commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, et gouverneur de l'île de Curaçao.

**KILMAINE** (CHARLES-JOSEPH), général des armées de la répu-

blique française, naquit en Irlande de parens nobles. Il passa, dès sa jeunesse, au service de France, et se distingua pendant la guerre de l'Amérique, où il servit sous les ordres des généraux Biron et de La Fayette. De retour à Paris, après le traité de 1783, il continua à suivre la carrière militaire, dans le régiment de Lausun-hussards, et avait le grade de capitaine au commencement de la révolution. Fidèle à la patrie qu'il avait adoptée, il la servit avec zèle, et obtint bientôt, par ses talens et sa valeur, un avancement rapide et mérité. Nommé général de brigade, et employé aux armées des Ardennes et du Nord, il fut honorablement cité pour sa belle conduite à la bataille de Jemmapes. Il passa ensuite dans la Vendée, où il resta peu de temps, et fut envoyé à l'armée du Nord. Il y ouveilla de nouveaux lauriers, particulièrement au camp de César. Les preuves multipliées de zèle, de talens, de valeur et de patriotisme qu'il n'avait cessé de donner au nouveau gouvernement de la France, ne le mirent point à l'abri des proscriptions du temps. Il fut destitué, arrêté, et allait être mis en jugement lorsque la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) lui sauva la vie, lui rendit la liberté, et le replaça dans les rangs des braves. Il défendit la convention nationale contre les factieux, à l'époque des journées de prairial an 3 (mai 1795). Employé ensuite à l'armée d'Italie, sous les ordres du général en chef Bonaparte, il ajouta à sa réputation militaire par de nouveaux faits d'armes, tant sous les

murs de Mantoue que dans les plaines de Castiglione. Mandé à Paris pour l'exécution d'un plan de descente en Irlande, il fut nommé général en chef de l'armée d'Angleterre; mais cette expédition ayant été retardée, le général Kilmaine fut chargé, en 1798, par le directoire-exécutif, d'un commandement dans l'intérieur, qu'il quitta pour prendre le commandement de l'armée d'Helvétie. Il céda, l'année suivante, ce poste au général Masséna, et revint à Paris. Atteint, dans cette ville, d'une maladie aiguë, il mourut dans la journée même, le 15 décembre 1799. Le général Kilmaine fut vivement regretté de tous ceux qui avaient été à même d'apprécier son noble caractère et son invariable attachement à la France. Tous les braves qui ont servi sous ses ordres, honorent encore sa mémoire et citent avec vénération le nom de Kilmaine.

KING (ÉDOUARD), savant littérateur anglais, naquit en 1735 dans le comté de Norfolk. Après de longues études commencées à Cambridge et terminées dans la société de jurisprudence du Temple, il parvint à se faire nommer greffier de Lynn. Un *Essai sur le gouvernement anglais*, qu'il publia en 1767, lui ouvrit successivement les portes de la société royale et de celle des antiquaires, dont il devint, par la suite, président. Après plusieurs autres écrits, il publia, en 1788, des *Fragmens de critique*, dont le sort fut assez remarquable. Cet ouvrage parut d'abord condamné, par l'indifférence du public, à un éternel oubli; mais une seconde é-



dition fut recherchée, d'après les éloges qu'en avait faits l'auteur du fameux poème des *Poursuites littéraires*. Les *Fragmens littéraires* ne sont cependant remarquables que par les opinions bizarres et ascétiques qu'ils renferment. L'auteur cherche à prouver que saint Jean-Baptiste était un ange envoyé du ciel, et le même qui avait autrefois apparu dans la personne d'Élisée; que Jésus-Christ reparaitra une seconde fois sur la terre; que le soleil est une des maisons du ciel, et par sa connexion avec la terre, notre ciel, etc. Un second ouvrage plus considérable que le premier, plus érudit, mais tout aussi déparé par des assertions invraisemblables et absurdes, parut quelque temps après sous le titre d'*Histoire des anciens châteaux*. Doué d'une imagination ardente, la poésie ne lui fut pas étrangère, et il fit successivement paraître, des *Hymnes à l'Être suprême, imités des cantiques orientaux*, et une *Imitation de la prière d'Abel*. Comme économiste politique; il publia des *Considérations sur l'utilité de la dette nationale*; et comme amateur de l'astrologie, des *Remarques sur les signes du temps*, dans lesquelles il soutient que nos découvertes en histoire naturelle et en physique, et les événemens politiques de l'Europe, ne sont que l'accomplissement des prophéties emblématiques de l'Écriture. Mais ce nouveau Nostradamus s'attira, par ses doctrines hétérodoxes, l'animadversion de l'évêque Horsley, qui critiqua sévèrement et réfuta ses ouvrages. M. King avait sans doute une vaste érudition;

mais son imagination déréglée rendit l'emploi qu'il fit de ses talens peu utile à la société. Il mourut le 16 avril 1807.

KING (LORD PETER), membre du parlement anglais, est issu de lord-chancelier King, neveu du célèbre Locke. Lord Peter King, né en 1775, élevé à Cambridge, se rangea de très-bonne heure parmi les membres de l'opposition. Très-familier avec les matières de finances et de banque, il prit, en 1803, une part active à la suppression des paiemens en argent par la banque, et publia même à cette occasion des *Pensées et réflexions sur la suspension des paiemens en espèce aux banques d'Angleterre et d'Irlande*. En 1811, il fit connaître par la vote de l'impression, le discours qu'il avait prononcé au parlement, sur le *Bill du comte de Stanhope, relatif aux guinées et aux billets de banque*. Lord King reprocha vivement aux ministres, au mois de mars 1816, de n'avoir point réclamé, au congrès de Vienne, la rentrée des fonds que plusieurs puissances étrangères, entre autres, la Russie et l'Autriche, devaient depuis 1796 au gouvernement de la Grande-Bretagne. « Comment les ministres, » dit lord King, ont-ils pu se taire « à ce sujet dans le congrès? C'est » probablement encore une suite « de ce système de libéralité et » de générosité, qui paraît les avoir guidés aux dépens du peuple anglais. Il aurait mieux valu n'avoir pas de ministres » au congrès, que d'en avoir » un qui s'est rendu coupable » de la plus grande négligence

pour les intérêts de la patrie.

**KINGSTON** (ÉLISABETH CHUDLEIGH, DUCHESSE DE), dame anglaise célèbre par la singularité de ses aventures, naquit en 1720, dans le comté de Devonshire, d'une famille ancienne de ce pays. Elle était fort jeune lorsqu'elle eut le malheur de perdre son père, colonel en retraite. Elle devint, par l'intervention de M. Pultney, principal chef de l'opposition, que favorisait alors le prince de Galles, l'une des filles d'honneur de la princesse. La nature avait doué miss Chudleigh de toutes les qualités qui auraient pu la rendre l'ornement de son sexe. Dans le rang où elle se trouva tout à coup élevée, elle attira bientôt les hommages d'une foule d'adorateurs, parmi lesquels elle distingua le duc d'Hamilton. Ils avaient, d'un commun accord, déterminé l'époque de leur mariage, quand une tante de miss Chudleigh lui persuada que le duc était infidèle. Elle parvint ainsi à rompre ce mariage, et en favorisant les prétentions du capitaine Hervey, fils du comte de Bristol, elle détermina sa nièce à épouser secrètement ce dernier, le 4 août 1744. Cette union fut d'autant plus malheureuse que dès la première nuit des noces mistress Hervey conçut pour son mari une aversion invincible, et prit la résolution de ne plus le voir. Cependant, par un de ces contrastes que la mobilité de son caractère pouvait seule expliquer, dans la dernière entrevue qu'ils eurent pour arrêter les conditions d'une séparation à l'amiable, elle devint mère d'un enfant qui ne vécut que quel-

ques semaines. Alors, pour éviter les sollicitations de quelques nouveaux prétendants, et les reproches bien fondés du duc d'Hamilton, elle prit le parti de passer sur le continent, et cette détermination fournit un trait de plus de la bizarrerie de son caractère. Avant de s'embarquer, elle fit insérer dans tous les journaux anglais l'avis suivant : « Une jeune lady, maîtresse de sa personne, possédant une fortune honnête, et qui croit n'être point désagréable, est dans la résolution d'aller passer quelque temps dans les pays étrangers. Elle serait flattée que quelque jeune homme d'une famille honnête et d'une société agréable, voulût être son compagnon de voyage. Elle n'a aucun engagement de cœur, et elle souhaite que celui qui se présentera pour répondre à ses vœux soit aussi libre qu'elle, afin que rien n'empêche une union plus intime de succéder à cette première liaison. La réponse est attendue sous quinze jours par la voie des gazettes. On compte que le secret sera gardé jusqu'à ce que tous les arrangements soient pris. L'insdiscrétion ne serait point imputée. » La réponse suivante fut insérée dans les journaux, deux jours après : « Un homme entre deux âges, d'une figure passable, d'une bonne santé, offre ses services à la dame dont l'annonce est insérée dans la gazette d'hier; il a déjà voyagé, et il vit dans une parfaite indépendance. Si la dame en question croit qu'il puisse lui convenir, il est prêt à partir aussitôt qu'elle le désirera; elle voudra bien lui faire sa-

» voir ses intentions. » Lady Hervey eut une entrevue avec le personnage, qui était un major anglais. Ils firent le voyage ensemble; mais leurs humeurs ne sympathisant pas, ils furent bientôt las l'un de l'autre, et se séparèrent à Berlin. Le séjour de cette ville fut très-agréable à lady Hervey. Présentée au grand Frédéric, elle en reçut l'accueil le plus favorable : ce prince parut charmé de ses manières franches; et sur la demande qu'elle lui fit, il la dispensa de toute étiquette en sa présence. Il est vrai qu'elle avait employé un moyen aussi adroit que flatteur, en manifestant le désir « d'étudier à son aise, disait-elle, un prince qui donnait des leçons à toute l'Europe, et qui pouvait hardiment se vanter d'avoir un admirateur dans chaque individu de la nation britannique. » De Berlin, elle se rendit à Dresde, où bientôt par son esprit et le charme de sa conversation, elle sut captiver la bienveillance de l'Electrice, qui prit le plus grand intérêt à son sort, et la combla de présens. A son retour en Angleterre, elle ne manqua pas d'aller offrir son hommage à sa première bienfaitrice, la princesse de Galles, et charma cette princesse en lui faisant le récit de ses voyages et de ses diverses aventures. Au sein des plaisirs de la capitale et des cercles brillans dont elle faisait les délices, son cœur était tourmenté par l'idée de son union avec le capitaine Hervey. Le désir d'en faire disparaître les traces lui suggéra la pensée de se rendre à Lainston, où s'était faite la cérémonie de son

mariage : là, elle se fit représenter les registres de la paroisse qu'elle feuilleta; et tandis que le bon ecclésiastique, chargé d'en surveiller le dépôt, causait avec les personnes de sa suite, elle enleva adroitement le feuillet qui contenait l'acte qu'elle aurait voulu anéantir. Cependant son époux, qui était assez dangereusement malade, devint quelque temps après comte de Bristol et pair d'Angleterre. Cette double circonstance lui fit faire de graves réflexions. Prévoyant qu'elle pourrait devenir bientôt une riche douairière, elle se repentit de l'imprudente démarche qu'elle avait faite, et chercha, en séduisant le chapelain de Lainston par des présens, à faire rétablir sur les registres son acte de mariage. Elle y réussit; mais l'espoir qu'elle avait conçu fut trahi, et le comte de Bristol se rétablit parfaitement de sa maladie. Peu de temps après, la jeune comtesse inspira une vive passion au duc de Kingston, pair d'Angleterre, qui jouissait d'une fortune considérable, et qui lui offrit sa main. Un pareil parti devait nécessairement flatter son amour-propre; mais il fallait, pour opérer son divorce, obtenir le consentement du comte de Bristol. Celui-ci le refusa d'abord, disant : « Qu'il irait plutôt à tous les diables, que de récompenser la vanité de sa femme par le titre de duchesse. » Mais épris bientôt lui-même d'une femme charmante qu'il voulait épouser, il finit par accorder ce qu'on lui demandait, et lady Hervey, au comble de ses vœux, fut enfin unie solennellement, le 8 mars 1769,

au duc de Kingston. Il paraît que ce mariage ne remplit pas plus que le premier les espérances de la nouvelle duchesse. Le duc, d'une constitution délicate et d'une santé faible, avait des mœurs très-douces, qui formaient un parfait contraste avec le caractère turbulent et inquiet de sa femme. Ce contraste faisait éprouver des contrariétés aux deux époux, qui, l'un et l'autre, regrettèrent leur liberté. Le chagrin sans doute aggrava la maladie du duc, qui mourut en 1773. Par son testament, il léguait à son épouse la jouissance de sa fortune, mais il y mettait la dure condition de ne point se remarier. Elle fit tout ce qu'elle put pour faire supprimer cette clause, mais elle ne put y parvenir. Libre de s'abandonner à ses goûts, et rendue à la société, ses profusions, qui scandalisèrent le peuple de Londres, lui firent éprouver quelques désagrémens, qui la déterminèrent à s'éloigner de cette capitale pour voyager en Italie. Elle mit dans les apprêts de ce voyage le plus grand faste, et fit construire exprès un magnifique yacht, qui la conduisit à Rome, où son arrivée offrit quelque chose de l'appareil du débarquement de Cléopâtre à Tarse. Dans ce voyage, un aventurier adroit, et d'une figure agréable, qui se faisait nommer le prince d'Albanie, eut l'art de lui inspirer une passion très-vive. Elle était sur le point de lui donner sa fortune avec sa main, lorsqu'il fut arrêté pour d'anciennes escroqueries; il se suicida dans sa prison. Les héritiers du duc de Kingston, voulant faire casser le

testament qu'il avait fait en faveur de la duchesse, l'accusèrent de bigamie, en soutenant la validité de son premier mariage. Lorsqu'elle apprit cette nouvelle, elle se rendit chez son banquier, afin d'en obtenir de l'argent pour retourner à Londres. Cet homme, gagné par ses ennemis, refusa de la voir; mais elle a le courage de l'attendre avec un pistolet sur le seuil de sa porte, et par la fierté de sa contenance, le force à lui donner les fonds dont elle a besoin. Elle arriva en Angleterre au moment où une procédure contre elle était commencée; les parties adverses soutenaient que la cour ecclésiastique qui avait cassé son mariage était incompétente. Le bruit de ce procès retentit, non-seulement en Angleterre, mais sur tout le continent. Lorsqu'il fut jugé, une foule immense remplit la salle de Westminster; on y distinguait des membres de la famille royale, des ministres étrangers, et une grande partie de la chambre des communes. La duchesse parut devant ses juges avec une contenance noble et assurée. Elle était vêtue de noir, et accompagnée de deux femmes de chambre, d'un secrétaire, d'un médecin et de six avocats. Elle avait assisté à toutes les séances. Son maintien et ses réponses avaient intéressé vivement l'auditoire en sa faveur; cependant la majorité de la chambre des pairs la déclara coupable de bigamie. Au terme de la loi, un fer rouge devait lui être appliqué sur la main droite; mais les juriconsultes chargés de la défense firent valoir en sa faveur

l'un des privilèges de la pairie, qui exemptait de cette peine ceux des membres de ce corps qui l'avaient encourue. La belle veuve en fut quitte pour échanger son titre de duchesse de Kingston contre celui de comtesse de Bristol, après avoir reçu préalablement une vive rémontrance du grand-stewart. Une singularité remarquable se présente encore ici; c'est que, par ce jugement, le testament du duc de Kingston, considéré comme indépendant de son mariage, fut conservé. De cette manière, les biens immenses qu'il avait donnés à la duchesse de Kingston, restèrent à la comtesse de Bristol, ce qui ne remplissait pas le vœu de ceux qui avaient intenté ce scandaleux procès. Ils ne se tinrent pas pour battus, et formèrent le projet de la faire exiler dans quelque comté lointain, et de la déclarer incapable de gérer ses biens; mais elle prévint leurs desseins en s'embarquant pour Calais, d'où, après qu'elle y eut demeuré plusieurs mois, elle retourna à Rome, pour y arranger quelques affaires d'intérêt. Pendant le séjour qu'elle fit en cette ville, on lui construisait à Calais un vaisseau d'une forme nouvelle, et de la plus grande magnificence; elle revint s'y embarquer, et se fit ainsi conduire à Saint-Petersbourg, où elle reçut de Catherine II l'accueil le plus distingué. Des bords de la Newa, elle se rendit en Pologne, où le prince de Radziwil, à qui elle inspira une grande passion, lui donna les fêtes les plus somptueuses. Il considérait comme une faveur insigne l'avantage de devenir son é-

poux; mais il en fit en vain la demande. La comtesse de Bristol revint en France, où la singularité de ses aventures, son esprit, ses grâces et sa fortune attirèrent auprès d'elle les personnages les plus illustres, et la firent jouir de l'existence la plus brillante. Elle n'était plus jeune, mais elle n'avait point cessé d'être aimable, et sa figure offrait encore des restes de cette beauté dont le charme irrésistible avait fait dire assez singulièrement à un poète anglais:

Son œil commande de l'aimer.  
Son geste veut qu'on le lui procure.

La duchesse de Kingston, désirant se fixer en France, acheta le magnifique château de Saint-Assise, à deux lieues de Fontalbleau. C'est là qu'elle mourut, après une maladie de quelques jours, le 28 août 1788, à l'âge de 68 ans.

**KINKER (JEAN)**, membre de l'institut royal des Pays-Bas et de plusieurs sociétés savantes; est né à Nieuwer-Amstel, près d'Amsterdam, en 1764. Il se livra de bonne heure à l'étude de la poésie, puis de la politique et de la philosophie. La poésie paraît avoir été son occupation principale, et il lui doit des succès honorables que n'ont point troublés les dissensions politiques. Il a publié : 1° le *Messager de l'Hélicon*, 1788; 2° *Célie*, tragédie dont le sujet a été pris dans les *Croisades*; 3° *Fête séculaire*, allégorie dramatique, 1801; 4° *Almanzor et Zechrâ*, tragédie, 1804; 5° *Dieu et la liberté*; 6° *Prosodie hollandaise*, mémoire couronné par la société des arts et des sciences d'Amsterdam; 7° *Introduction à une théorie générale*

des langues, etc. On doit aussi à M. Kinker quelques traductions d'ouvrages français dans sa langue maternelle. Il a été nommé, en 1818, professeur de littérature hollandaise à Liège.

**KINSBERGEN** (JEAN-HENRI VAN), Comte de Doggersbank, lieutenant-amiral au service du roi des Pays-Bas, naquit, le 1<sup>er</sup> mai 1735, à Doesburg. Dès l'âge de 9 ans, il servit dans l'armée de terre, et entra dans la marine dès qu'il eut atteint sa 14<sup>me</sup> année. Il n'eut d'abord que le rang de cadet, fit quelques actions d'éclat, acquit de l'expérience dans plusieurs voyages de long cours, et s'éleva par ses talens et par ses services jusqu'au grade de lieutenant-amiral. L'inaction à laquelle le condamna la paix dont jouissait alors son pays, lui fit désirer de passer au service de la Russie; il en obtint la permission de son gouvernement, et s'y rendit en 1767. Il fut accueilli de la manière la plus distinguée par l'impératrice Catherine II et par ses ministres; on lui confia les forces maritimes de l'état, et sa conduite justifia bientôt la confiance qu'on avait en lui. L'ennemi s'était avancé dans la mer Noire, il y vole. L'escadre sous ses ordres, composée de 5 vaisseaux de ligne de 40 pièces de canon, et de quelques petits navires de guerre, avait en tête la flotte turque, forte de 13 vaisseaux de ligne, et de différens autres bâtimens. Kinsbergen ne balance pas un instant, il attaque l'ennemi, et reste vainqueur; quelques-uns de ses vaisseaux étaient maltraités, il s'éloigne pendant quelques heures, les répare, et revient à la char-

ge. Le combat se renouvelle; la ligne ennemie est coupée, et une victoire complète est le résultat d'une manœuvre aussi habile qu'audacieuse: les Turcs perdirent leur vaisseau amiral, qui fut coulé bas. La gloire ne fut pas le seul avantage que Van Kinsbergen retira de ce combat: il y fit l'essai d'un nouvel ordre de bataille, qu'il avait inventé, et dont le succès, dans cette journée, le fit adopter par la suite par les officiers de la marine anglaise et de la marine de France. Des signaux mobiles de son invention furent aussi essayés dans cette affaire: ils suppléaient à la perte de la vergue ou de toute autre partie du vaisseau, servant à l'exécution des signaux; leur mobilité les mettait à l'abri de tous les hasards de la guerre. Cet officier savait écrire comme il savait combattre: on remarqua alors un mémoire qu'il remit à l'impératrice Catherine II, sur la libre navigation de la mer Noire, et un projet de construction de chaloupes canonnières, qu'il adressa au ministre de la marine de Russie. Quelque brillante que fût la perspective que lui offrait le service de cette puissance, il voulut revoir sa patrie, et il y rentra en 1776. Une mission importante l'y attendait: la république des Pays-Bas était en guerre avec l'empereur de Maroc; il fut chargé de conclure la paix. Il développa dans cette occasion un nouveau talent, celui d'un habile négociateur. En 1781, à la fameuse journée du 5 août, il commandait 7 vaisseaux de ligne, sous les ordres de l'amiral Koutman, et contribua puissamment, par sa bra-

voure et par l'habileté de ses manœuvres, à la victoire que celui-ci remporta sur l'amiral Parker. L'état lui tint compte des services qu'il venait de rendre : il reçut en son nom une médaille d'or, le titre de contre-amiral, celui de premier adjudant de la marine auprès de l'amiral-général, et fut enfin nommé membre du comité secret de la marine. L'établissement du port du Helder, et ses améliorations continuées jusqu'en 1795, sont encore dus à ses heureuses conceptions. Quand la paix fut conclue avec l'Angleterre, la Russie et le Danemark se disputèrent l'avantage de posséder Van Kinsbergen, et lui firent les offres les plus avantageuses; il ne crut pas devoir les accepter : il se réservait pour sa patrie. Effectivement, il la préserva, en 1793, de l'invasion de Dumouriez, en s'opposant à ses opérations sur le Moerdyk; et en 1794, il fit un plan de défense pour les rivières de la Hollande, et particulièrement pour l'entrée du Zuyderzée. Jusqu'ici nous ne l'avons considéré que comme guerrier et diplomate, il va se montrer à nos yeux comme un administrateur distingué. Avant cette époque, les dépenses de la marine étaient acquittées par des produits incertains et par des secours précaires; il donna le conseil de faire porter sur le budget de l'état une somme suffisante pour cet objet important, et la chose eut lieu comme il l'avait proposée. Il concourut aussi à l'établissement d'un institut ou école militaire, pour lequel il fit assigner des fonds, ainsi que pour des pensions à accorder aux officiers hors d'état de servir. En

1795, il fut compris dans la mesure prise contre tout le corps des officiers de marine, pour cause d'opinions politiques, et licencié. Arrêté peu de temps après, il fut jeté en prison, et relâché sans forme légale. Il crut pouvoir alors accepter les propositions que lui fit de nouveau le roi de Danemark, de prendre du service dans ses états, mais avec la condition expresse de ne jamais porter les armes contre sa patrie. Les circonstances l'empêchèrent d'exercer aucun service actif, et il obtint sa démission en 1806. Louis Napoléon, à son avènement au trône de la Hollande, sut apprécier le mérite de cet officier, et le nomma son premier chambellan honoraire, maréchal du royaume, conseiller-d'état en service extraordinaire (section de la marine), grand-croix de l'ordre de l'Union; et comte de Doggersbank, pour perpétuer le souvenir de la gloire dont il s'était couvert à la journée de ce nom. Kinsbergen reçut les emplois dont on le revêtit; mais il refusa par désintéressement les traitemens qui y étaient attachés. Lorsque la Hollande fut réunie à l'empire français, Napoléon lui conserva son titre de comte, et le nomma sénateur; il en accepta la dignité, et en refusa les appointemens. Quoiqu'il fût le plus noble usage de ses richesses, il ne voulut plus les augmenter; quand il put avec ses seules ressources remplir ses projets de bienfaisance. La Hollande lui doit l'institut de la marine à Amsterdam, l'institut des sourds-muets à Groningue, les académies d'Utrecht et de Harderwijk, de même qu'une foule d'ins-

titutions particulières pour lesquelles il a dépensé des sommes considérables, et qui ont porté dans les campagnes et dans la petite ville qui avoisinent son habitation l'instruction et le bonheur. Peu d'officiers étaient plus instruits, et il en est peu qui aient plus écrit sur la marine. Quelques-uns de ses ouvrages sont restés inédits, et parmi ceux qui ont été publiés, plusieurs ont paru sous le nom d'un de ses élèves. Voici leurs titres en français : *Ordres, et Instructions concernant le service de la marine; le Service de vaisseau, par le chevalier Van Kinsbergen*, publié par C. A. Verhuel; *Exercice du canon sur un vaisseau de guerre*, publié par le même; *Manuel du marin, augmenté et rectifié par le chevalier Van Kinsbergen; le Service général du vaisseau, par le chevalier Van Kinsbergen*, publié par C. A. Verhuel; *Principes de la tactique de mer*, publié par le même. Catherine II a fait traduire cet ouvrage en langue russe, pour l'usage de sa marine. *Le grand-livre général des signaux de jour et de nuit*, avec un grand nombre de figures; *l'Artillerie pratique de marine; nouvelle Carte de la Crimée, avec une description de cette province* (cette carte est très-estimée); *Carte de la mer de Marmora; Description de l'archipel, avec une nouvelle Carte générale*, ouvrage excellent qui a été traduit en allemand en 1792, et publié avec des remarques; *Introduction à la guerre de mer, par le chevalier Van Kinsbergen*, publié par A. Makay; *Manuel politique à l'usage des jeunes officiers de marine, par le chevalier Van Kinsbergen*, publié par

J. H. Van Ollenhuisen; *sur la formation des Batteries de mer; Projet de l'établissement d'un fonds pour les veuves des marins, sans frais pour l'état; Rêve d'un marin; sur la nécessité de tenir en service un Corps permanent de Matelots; sur la formation d'une Académie de marine*. Van Kinsbergen était décoré de la grand' croix de l'ordre militaire de Guillaume; il avait été créé écuyer par le roi des Pays-Bas, et c'est ce qui l'a fait admettre dans l'ordre équestre de la province de Gueldre. Il a reçu encore plusieurs ordres étrangers, tels que ceux de Saint-Georges, du grand-cordon des ordres de Saint-André, d'Alexandre-Newski et de Sainte-Anne, par la cour de Russie; de la grand'croix de l'ordre de Dannebrog, par celle de Danemark. Van Kinsbergen était membre de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Berlin, et de plusieurs sociétés savantes. Il ne respirait que pour la gloire de son pays, et n'a cessé de multiplier les objets propres à former de grands hommes dans tous les genres, en mettant sous les yeux des jeunes gens les bustes de ceux dont la Hollande s'honore le plus. Ruyter était surtout son héros; il le prit pour modèle, il suivit ses traces toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, et il en fit faire le buste pour le placer dans l'institut consacré à l'éducation des jeunes marins. Van Kinsbergen est mort à l'âge de 84 ans; généralement estimé de ses concitoyens, dont le bonheur l'occupa sans cesse. Lorsqu'il ne fut plus, il eut encore des droits à la reconnais-



sance, en laissant deux élèves dignes de lui, l'amiral Verhuel, qui de son vivant fut nommé pair de France, et M. Van der Heiden, élevé dans ce moment à un poste supérieur dans la marine de Russie.

**KINSKI (JEAN, COMTE DE)**, général autrichien, né d'une famille distinguée, originaire de Hongrie. Il embrassa de bonne heure la profession des armes, et s'y distingua. Il introduisit d'heureuses innovations dans le service de la cavalerie, qui secondèrent les vues de l'empereur Joseph II. Aussi fut-il nommé le *faiseur* de l'empereur pour la cavalerie, comme M. d'Alvinzi l'était pour l'infanterie. Il obtint, dans les campagnes de 1793 et 1794, le commandement d'une division autrichienne dans les Pays-Bas. Mais les revers qu'il essuya prouvèrent évidemment que le talent de bien organiser une armée ne suppose pas toujours celui de la bien commander. Nommé depuis au commandement de la ville de Vienne, le comte de Kinski y mourut en février 1804. Le comte François Kinski, son frère, conseiller intime, chambellan de l'empereur et directeur de l'école des Cadets, y mourut aussi un an après.

**KIOSE-KIAJA**, pacha de Rudschuck, avait développé tant d'énergie et de fermeté dans son pachalik, que le vizir Mustapha-Beiractar, avec lequel il était lié d'amitié et de système, l'avait destiné au commandement-général des armées ottomanes sur le Danube. Lorsque les janissaires, dont le vizir avait voulu diminuer l'influen-

ce, firent la terrible révolution dans laquelle Mustapha-Beiractar périt, Kiose-Kiaja forma le projet de venger la mort de son ami, de lui succéder, et d'effectuer la réforme dont la première tentative lui avait coûté la vie. A la tête de 40,000 hommes de troupes asiatiques, il donna à craindre aux janissaires mutinés qu'il ne voulût marcher sur Constantinople; afin de détourner ce danger, ils employèrent tous leurs moyens pour soulever ses soldats. Kiose-Kiaja fit long-temps tête à l'orage, et se disposait à tirer une vengeance éclatante de ses ennemis: mais les janissaires l'emportèrent. Abandonné des siens, trahi par quelques gouverneurs voisins, et sachant que sa tête avait été mise à prix à Constantinople, il se vit forcé de chercher un asile à Bucharest, où il fut accompagné du vice-amiral Juzé-Bey, et de quelques autres personnages de distinction. Il parvint à sauver ses effets les plus précieux, et plus d'un million en or. La guerre paraissant imminente entre la Porte-Ottomane et la Russie, ces réfugiés furent invités à passer le Niester et à se rendre en Ukraine, où Kiose-Kiaja a fini par se fixer.

**KIPPIS (ANDRÉ)**, théologien et biographe anglais, naquit en 1727, à Nottingham. Il fut élève du docteur Doddridge, se voua à l'état ecclésiastique, et fut nommé, en 1746, ministre à Boston, au comté de Lincoln. En 1750, il passa à Dorking, dans le comté de Surrey, et le quitta en 1753, pour être pasteur d'une congrégation à Westminster. Kippis travailla aussi quelque temps au

*Monthly Review*, et se trouvait, en 1761, propriétaire d'un journal intitulé *Bibliothèque britannique*, qui n'eut point de succès. Deux ans après, plusieurs de ses amis ayant établi à leurs frais une académie pour l'éducation des ministres dissidens, Kippis en fut nommé professeur. Il fit paraître, en 1763, la *Défense des ministres protestans dissidans, relativement à leur dernière adresse au parlement*, ouvrage auquel répondit le docteur Jucker, et qui occasionna une dispute entre eux. En 1777, il donna une nouvelle édition de sa *Bibliothèque britannique*, dans laquelle il déploya toute son érudition et ses connaissances variées. Il a encore publié la *Vie du capitaine Cook*; la *Vie du docteur Lardner*; l'*Histoire des connaissances*, etc. Enfin on lui doit un grand nombre d'autres écrits; particulièrement, des *Sermons* et des *Traités*. Il avait reçu, à l'université d'Edimbourg, le grade de docteur, et était associé de la société royale et de celle des antiquaires, lorsqu'il mourut le 8 octobre 1795. Kippis est diffus, et pâle comme hétéroïen; mais ses ouvrages ne manquent ni de jugement ni de recherches.

KIRCHBERGER (NICOLAS-ANTOINE, BARON DE LIEBISTORF), philosophe suisse, naquit à Berne, le 13 janvier 1739, et mourut en 1800. Il appartenait à une famille ancienne, qui le destina à l'état militaire: il n'en consacra pas moins une partie de sa jeunesse à l'étude de la philosophie et des belles-lettres. Passé au service de Hollande, il commandait un dé-

tachement, formant la garnison du fort Saint-Pierre près de Maëstricht. Après avoir lu avec fruit les écrits de Leibnitz et de Wolf, il conçut le projet d'un grand ouvrage philosophique, et donna le plan, et en confia depuis l'exécution au conseiller Eckhartshausen, son ami. Kirchberger commença à fixer l'attention de ses compatriotes, par le discours qu'il prononça en 1765, dans une assemblée de jeunes patriotes bernois, et dans lequel il célébra l'héroïque générosité des habitans de Soleure, qui, pendant le siège qui soutint leur ville, en 1518, contre Léopold I<sup>er</sup>, duc d'Autriche, voyant, par la rupture du pont de l'Aar, une foule d'assiégés tomber dans la fleur, s'empressèrent de voler à leur secours, et parvinrent à les arracher à la mort. Les Soleurois ne se contentèrent pas de cette seule action généreuse; ils donnèrent à ces malheureux des vivres et des habillemens, et les renvoyèrent sans rançon. Un pareil trait d'humanité était fait pour exciter l'enthousiasme des enfans d'un peuple hospitalier, que l'égoïsme n'avait point encore corrompu. Kirchberger prononça son discours avec une onction qui pénétra les cœurs, et fut dès-lors considéré comme un écrivain éloquent et un bon citoyen. Quoique porté par ses goûts à l'étude de la philosophie, il ne s'y livra pas exclusivement, et s'occupa aussi avec succès de l'étude des sciences naturelles, qu'il appliqua spécialement à l'agriculture; ce qui rendit ses connaissances très-utiles à son pays. Membre de la société économique

et physique de Berne, il fit sous ses yeux plusieurs expériences agricoles, avec le gypse employé dans les prairies artificielles. Nommé membre du conseil souverain de Berne, en 1775, il exerça aussi les fonctions de bailli de Gottstadt, près de Bienne, pendant l'espace de 6 ans, et entretenit à cette époque une correspondance suivie avec Jean-Jacques Rousseau. Kirchberger, dont la philosophie était éclairée, et religieuse sans superstition, s'éleva avec force contre une secte d'*illuminans* ou d'*éclairés*, dont le chef était Frédéric Nicolaï, éditeur de la *Bibliothèque germanique*. Cette secte se propageait rapidement en Allemagne. Kirchberger engagea le chevalier de Zimmermann, son ami, à rédiger, ainsi que lui, des mémoires contre elle. Ces mémoires, qui parvinrent à l'empereur Joseph II, déterminèrent ce prince à prendre, de concert avec la cour de Berlin, des mesures capables d'arrêter les progrès de ces dangereux sectateurs. Ce philosophe fut lié jusqu'à sa mort, avec les hommes les plus recommandables de l'Allemagne.

**KIRKLAND (THOMAS)**, membre de la société royale d'Édimbourg, naquit en 1720. Après avoir fait d'excellentes études, il se fit recevoir dans une école de médecine, et acquit un nom distingué parmi les médecins et les chirurgiens qui brillèrent de son temps en Angleterre. Sa vie entière fut consacrée à la pratique de son art, et il dut la grande réputation dont il jouit, au rare désintéressement, aux talens distingués et aux succès avec les

quels il l'exerça. Des documens authentiques manquent à l'histoire de cet homme estimable : on ne peut douter néanmoins qu'il ait pris part aux discussions importantes qui s'établirent entre les premiers médecins de l'Europe, depuis le milieu du dernier siècle ; le titre seul de ses ouvrages prouve qu'il ne fut étranger à aucune des découvertes de cette époque. On a de lui un ouvrage sur la *Gangrène*, qu'il publia en 1754, et dans lequel il fixe les cas où l'application du quinquina est utile ou nuisible. Un *Essai sur les fièvres* suivit cet ouvrage. En 1767, M. Maxwell y répondit ; mais, une réplique appuyée sur des exemples, prouva que la suppression immédiate des fièvres est souvent très-avantageuse. En 1770, il réfuta les remarques de M. Pott sur les fractures compliquées. Ses *Observations* furent suivies, l'année d'après, d'un *Appendice* ; et en 1780, il publia un *Supplément* dans lequel, embrassant l'opinion de Bilguer sur l'abus des amputations, il affirma qu'à la campagne, où on les emploie rarement, il ne meurt pas un dixième des personnes atteintes d'une fracture même compliquée. On a encore des ouvrages de Kirkland sur la *fièvre et sur la coqueluche*, ainsi que des *Commentaires sur les maladies apoplectiques et paralytiques*. Ses *Examens de l'état présent de la chirurgie*, passent encore aujourd'hui pour un des ouvrages les plus remarquables de l'époque actuelle : il y considère l'analogie des maladies externes avec les maladies internes, et

cherché à démontrer combien il serait dangereux de séparer deux branches d'un art qui ont entre elles les rapports les plus intimes ; question qui, vingt fois résolue, a été de nouveau agitée de nos jours. Kirkland était membre de la société royale d'Edimbourg, et de plusieurs autres sociétés savantes. Il mourut à Ashby, au mois de janvier 1798, à l'âge d'environ 77 ans.

**KIRKPATRICK (JAMES)**, savant orientaliste, mort le 22 mars 1812, fut employé pendant longtemps par la compagnie des Indes, et devint son ambassadeur près les cours de Madadjî-Scindiah, et du grand-mogol Schah-Aalem. Il résida aussi quelque temps auprès de Nizam, ainsi qu'à Haïdéraal, pour le service de la même compagnie. Kirkpatrick était surtout versé dans l'étude de l'histoire, des antiquités, des religions et des langues de l'Asie. On lui doit : 1° *Description du royaume de Népal*, avec une carte et des planches, Londres, 1811, in-4°; 2° *Biographie des poètes persans*, traduite de Daoulet Schal, Calcutta, 1789, in-4°; 3° *Choix des lettres de Tippoo-sultan*, Londres, 1811, in-4°.

**KIRWAN (RICHARD)**, l'un des chimistes les plus distingués de l'Angleterre, fut d'abord destiné à la carrière du barreau; mais son goût l'entraînant vers les sciences naturelles, il s'y adonna tout entier. Bientôt il y fit assez de progrès, particulièrement dans la chimie, pour remporter à la société royale de Londres, le prix annuel fondé par Copley. Kirwan devint membre de cette société, et de la plu-

part des académies de l'Europe; il a beaucoup écrit. Ses ouvrages traitent de la logique, de la métaphysique, de la minéralogie, de la géologie et surtout de la chimie, dont il a agrandi le domaine. Nous n'en citerons ici que les principaux. 1° *Expériences et observations sur la pesanteur spécifique et les affinités de diverses substances salines*. 2° *Estimation de la température sous les différens degrés de latitude*, traduits en français et insérés dans le *Journal des Savans*, Paris, 1790; 3° *Observations sur les mines de houille*, 1789; 4° *Expériences sur la force des acides et la proportion des ingrédients des sels neutres*, 1790; 5° *Observations sur le magnétisme*, 1796; 6° *De l'état primitif du globe et de la catastrophe qui lui a succédé*, 1796. Cet ouvrage offre les rapprochemens sur l'état primitif du globe, avec la géologie actuelle. 7° *Essai sur la liberté humaine*; 8° *De la nomenclature chimique et minéralogique*, 1800; 9° *Elémens de minéralogie*, 1794, 2 vol. in-8°; 10° *Essai sur l'analyse des eaux minérales*; 11° *Logique*, 1809, 2 vol. in-8°; 12° *Nouvelles observations sur les proportions de l'acide carbonique, dans les trois acides minéraux anciennement connus, et sur les bases de divers sels neutres et autres composés*, 1797; 13° *Expérience sur une nouvelle terre, trouvée près de Sronthiau, en Ecosse*, 1794. Cette terre est celle qui a été placée naguère au nombre des substances encore indécomposables jusqu'ici, par tous nos moyens d'analyse chimique.

**KITE (CHARLES)**, chirurgien anglais, naquit vers 1768, à Grave-

send; dans le comté de Kent, fit de bonnes études, fut reçu chirurgien, et mérita par beaucoup de pratique et des ouvrages utiles, d'être reçu en qualité de membre du collège royal des chirurgiens. Il a publié : 1° *Sur les moyens de rappeler à la vie les asphyxiés*, in-8°, 1788; 2° *Essais et observations physiologiques et médicales sur la submersion des animaux, et sur la résine de l'acoroïdes resinifera, ou résine de Botany-Bay*, in-8°, 1795; 3° *Différens Mémoires, Dissertations et Articles* sur des matières médicales et chirurgicales, insérés dans les journaux de médecine et dans plusieurs autres recueils. Charles Kite mourut à Gravesend, vers 1811.

**KLAPROTH (MARTIN-HENRI)**, célèbre professeur de chimie, membre de l'académie des sciences de Berlin et de plusieurs autres académies, associé étranger de l'Institut de France, naquit à Berlin le 1<sup>er</sup> décembre 1743, et mourut dans cette ville le 1<sup>er</sup> janvier 1817. Doué d'un esprit observateur, d'un caractère réfléchi et d'une grande patience, il se livra à la minéralogie, dès que ses études furent terminées. Il avait pour cette science un penchant déterminé; mais il sentit bientôt que ce ne serait qu'en y réunissant l'étude de la chimie qu'il pourrait acquérir des connaissances certaines. C'est en se livrant avec une égale ardeur à l'une et à l'autre qu'il fit les progrès les plus rapides. On doit à ce savant et laborieux chimiste, la découverte de la zircone dans le jargon de Ceylan, et celle de la présence de la potasse dans des

productions volcaniques. Il trouva encore la potasse dans le grenat blanc, dit leucite; et dans le schorl rouge, un nouveau métal auquel il donna le nom de titane. Il trouva également un deuxième et un troisième métal dans la pechblende, et dans la mine d'or blanche, et les nomma, l'un, *urane*, et l'autre, *tellure*. Ses expériences répétées lui firent acquérir la preuve que la mine d'argent rouge était une sulfure d'argent et d'antimoine. Il a rédigé un *Système minéralogique*, dont les principes constitutifs des minéraux forment essentiellement la base. Un grand nombre d'analyses des substances fossiles, publiées par lui, se trouvent dans le *Journal de physique*, le *Journal des mines*, les *Annales de chimie*, etc. etc. C'est par des travaux dont l'importance égale le nombre que Klaproth s'est placé au nombre des chimistes les plus distingués. Ses *Mémoires de chimie* ont été recueillis et traduits en français par Tassart, Paris, 1807, 2 vol. in-8°.

**KLAPROTH (HENRI-JULES)**, fils du précédent, est né à Berlin le 11 octobre 1783. Il se livra avec ardeur, dès l'âge de 15 ans, à l'étude des langues asiatiques, et principalement du chinois. Les bibliothèques royales et particulières de Berlin lui fournirent d'abord de précieux secours, qu'il eut cependant bientôt épuisés; il se rendit alors, vers l'année 1801, à l'université de Halle; mais n'y trouvant, ni des professeurs assez instruits, ni les matériaux qu'il désirait, il se détermina, après un séjour de 15 mois, à continuer ses recherches à la biblio-

thèque de Dresde. Il se rendit l'année suivante à Weimar, où il fit paraître un journal très-estimé des savans, intitulé : *Asiatickhes Magazin* (12 cahiers in-8°, 1802 - 1805). Après la publication de ce journal, qui le fit connaître avantageusement, l'académie des sciences de Pétersbourg l'appela dans son sein, en qualité d'académicien-adjoint pour les langues et la littérature asiatiques. Le but principal des études et des recherches de Klaproth, était de fournir d'utiles éclaircissements sur l'histoire et la géographie de l'intérieur de l'Asie, et de déterminer les migrations des différentes peuplades qui habitent la partie la plus vaste et la plus anciennement peuplée du globe. Il sollicita et obtint, en 1805, la permission d'accompagner l'ambassade du comte Golowkin à Pékin. Déjà les voyageurs avaient traversé la Sibirie et le pays situé au sud du lac Baïkal, jusqu'aux frontières de la Chine, lorsqu'une dispute survenue entre l'ambassadeur et le vice-roi de la Mongolie ne permit pas d'aller plus loin. Cet incident contraria vivement M. Klaproth ; mais il recueillit des notes précieuses, et profita des connaissances qu'il avait acquises chez les différens peuples dont il venait de traverser le territoire. Il fit une étude particulière des langues, et forma des vocabulaires de tous les dialectes en usage dans ces contrées, qui lui fournirent les bases d'un grand travail sur le classement méthodique des habitans de l'Asie dans l'ordre de leurs races primitives. Il s'était, depuis long-temps, ap-

pliqué à connaître à fond la langue mandchoue, qui est d'un grand secours pour l'étude du chinois, et il eut occasion d'acheter à Irkoutsk en Sibirie, où il fit un séjour de 10 mois, beaucoup de livres chinois, mandchous, mongols et japonais. A l'approche de l'été de 1806, il se disposa à retourner à Pétersbourg, mais il voulut d'abord profiter de la belle saison pour longer et explorer une grande partie des frontières de la Chine. Il poussa ses excursions à travers les montagnes d'Altai jusqu'au lac Saïssan dans le pays des Eleuths. A son arrivée à Pétersbourg, en 1807, l'académie se l'adjoignit en qualité d'académicien extraordinaire ; en reconnaissance de ses nouvelles découvertes. Sur la proposition du comte Jean Potocki, qui s'était livré aux mêmes recherches que M. Klaproth, celui-ci fut chargé par l'académie de parcourir les montagnes du Caucase pour y continuer ses investigations savantes sur les peuples asiatiques. Ce voyage entrepris aux frais de l'académie, sous ses auspices et avec ses instructions, promettait une plus riche moisson de découvertes et d'observations que le premier. En effet, M. Klaproth y recueillit des notions précieuses sur les Khazars, les Coumans et les Petchenègues, tous peuples tartares qui ont figuré successivement dans le moyen âge ; enfin il parvint à reconnaître, dans le Caucase, les descendans des Huns, des Avares et des Alains. Il ne fut pas moins heureux dans l'acquisition de manuscrits rares, parmi lesquels les plus importants sont des

recueils complets de toutes les langues parlées dans cette contrée, et la traduction de la *Chronique géorgienne*; mais la pénurie des finances de l'académie de Russie le fit rappeler avant qu'il eût terminé toutes les recherches que la contrée exigeait. Il arriva à Pétersbourg en janvier 1809, après avoir perdu, aux environs du Caucase, ses compagnons, enlevés par une fièvre maligne, et à laquelle il n'échappa lui-même que par un bonheur extraordinaire. Ses utiles travaux, les dangers qu'il avait courus, et les succès qui avaient couronné ses efforts, lui donnaient, sans doute, droit à quelque récompense; mais on usa envers lui d'une grande parcimonie, même pour l'indemniser de ses frais, et il éprouva, de plus, des difficultés imprévues pour la publication de la relation de son voyage. Il ne lui fut permis, qu'en 1810, de faire paraître le premier volume de ses collections sur la littérature asiatique, sous le titre : *Archiv für die asiatische Literatur*, grand in-4°, accompagné de trois lettres à M. Montucci à Berlin, qui l'avait indirectement attaqué dans ses *Recherches philologiques*. Dégoûté de Saint-Pétersbourg, par les procédés peu généreux qu'on avait à son égard, il saisit l'offre qui lui fut faite d'une place de professeur à l'université de Wilna, à la demande du comte de Czartorinski; mais le nouveau ministre de l'instruction publique en Russie le retint au moment de son départ, en le chargeant de faire le catalogue raisonné des livres et manuscrits chinois et mandchoux dont

il avait enrichi la bibliothèque de l'académie par ses deux premiers voyages. Ce catalogue ne fut terminé que dans la fin de l'année 1810, et encore fallut-il qu'il se rendit à Berlin pour y faire graver les caractères chinois, nécessaires à la publication de son ouvrage. Cette dernière opération l'occupait pendant 14 mois, à la suite desquels il demanda, en 1812, son congé du service de Russie, qu'il n'obtint que long-temps après. En 1814, il entreprit un voyage en Italie, et après avoir parcouru ce pays pendant plusieurs mois, il vint en France, où il séjourna long-temps. Le roi de Prusse le nomma, en 1816, professeur des langues asiatiques, et il eut en outre l'autorisation de publier tous ses ouvrages aux frais de ce monarque. M. Klaproth a usé de cet avantage, et a déjà fait paraître plusieurs volumes de ses voyages.

KLASS (LES FRÈRES FRÉDÉRIC-CHRISTIAN, et CHARLES-CHRISTIAN), ont tous deux suivi avec succès la carrière des beaux-arts, le premier comme peintre paysagiste et graveur à l'eau-forte, et l'autre comme peintre d'histoire. FRÉDÉRIC naquit à Dresde en 1752, apprit à dessiner et à peindre sans maître, et ne réclama les conseils de Casanova, peintre distingué, que lorsqu'il était déjà en état de produire de bons ouvrages. Casanova le prit en amitié, et le dirigea dans ses travaux. Frédéric Klass, par de nouvelles études et une grande application, justifia bientôt les espérances qu'il avait données; et ses productions répandues dans toute l'Europe sont







*Kléber*

*G.<sup>al</sup> en Chef de la République Française.*

estimées des amateurs. Il excellait dans le *paysage*, qu'il a plus particulièrement traité. On lui doit, comme graveur à l'eau-forte, des *Vues* et des *Paysages montagneux* d'un travail peu fini, mais d'un effet très-pittoresque, et où se montre un goût piquant de composition. Sous la désignation de *Paysages montagneux*, on connaît de cet artiste un ouvrage de 32 pièces publié en 1775. Frédéric Klass avait été admis comme membre résident de l'académie royale de Saxe; il mourut quelques années après son frère. CHARLES, frère aîné de FRÉDÉRIC, et né comme lui à Dresde, s'adonna à la peinture historique, et reçut des leçons et des conseils de Casanova, qui le dirigea plus particulièrement dans cet art, que son frère dont le talent était plus formé. Charles a produit peu d'ouvrages; il avait été nommé inspecteur du cabinet des estampes de Dresde, et maître de dessin des pages. Il mourut en 1794, et eut pour successeur, dans l'emploi de maître de dessin des pages, son frère Frédéric.

KLAUBER (IGNACE-SÉBASTIEN), graveur allemand, naquit à Augsbourg. Son père, graveur assez médiocre, lui donna les premiers élémens de son art; mais voyant ses heureuses dispositions, il voulut le confier à un maître habile, et l'envoya à Paris étudier sous M. de Wille, bien digne, par une célébrité justement acquise, de diriger les talens d'un pareil élève. Le jeune Klauber répondit aux soins qu'on prit de lui, et fit en peu de temps des progrès si rapides, qu'il fut agréé par l'académie royale de

peinture, sur ses deux estampes, *l'Ecolier de Harlem*, et *le Sauveur du monde*, et qu'en 1787, il fut reçu au nombre de ses membres, sur les portraits de *Vanloo* et d'*Allegrain*. La révolution détermina Klauber à quitter la France, et à retourner dans sa patrie. L'impératrice Catherine l'appela bientôt à Saint-Petersbourg; il y remplit d'abord la place de professeur à l'académie impériale des beaux-arts, et fut ensuite nommé, par cette princesse, garde des dessins et estampes de son cabinet, en même temps qu'il fut décoré de l'ordre de Saint-Wladimir. Klauber était habile et laborieux: il a gravé, en Russie, un grand nombre de portraits, parmi lesquels on distingue particulièrement ceux de l'impératrice Elisabeth, de Stanislas-Auguste, roi de Pologne, et de Platon, métropolitain de Moscou. Cet artiste célèbre mourut à Saint-Petersbourg, le 25 mai 1817. Ses qualités morales, autant que ses talens, le firent universellement regretter.

KLÉBER (JEAN-BAPTISTE), l'un des généraux qui ont le plus illustré les armes de la France, naquit à Strasbourg en 1745, d'une famille estimable, mais peu riche. Jeune encore quand il perdit son père, il fut envoyé chez un ecclésiastique, son parent, pour y recevoir sa première éducation; mais il en fut bientôt rappelé par sa famille, et, dès l'âge de 16 ans, il se rendit à Paris afin d'y étudier l'architecture, pour laquelle il sentait de véritables dispositions. Chalgrin, l'un des architectes les plus distingués de son temps, fut son premier maître dans cet art,

et il profita de ses leçons. La carrière des beaux-arts ne paraissant pas devoir lui offrir des moyens de fortune, il retourna à Strasbourg, et il était encore indécis sur le choix d'un état, quand un hasard tout particulier le détermina pour la profession des armes, où il devait acquérir tant de gloire. Il était un jour assis dans un café auprès de quelques Bavaurois, que des jeunes gens insultèrent. Indigné de cette injuste agression, il prit vivement le parti des étrangers contre ses compatriotes, et provoqua ces derniers en duel. Les Bavaurois, pleins d'admiration pour le procédé hardi et généreux de Kléber, lui firent une description séduisante de l'état militaire, en lui proposant d'entrer à l'école de Munich. Le jeune Kléber, en les écoutant, se sentit pénétré du feu avec lequel ils lui parlaient; il accepta leur offre, et devint bientôt un des meilleurs élèves de cette école militaire. Le général de Kaunitz, dont il obtint la protection, le nomma lieutenant dans son régiment, où il resta depuis 1772 jusqu'en 1783. Ayant alors obtenu un congé pour revenir dans sa patrie, il se décida, d'après l'avis de sa famille, à donner sa démission pour obtenir un emploi civil plus avantageux à ses intérêts. M. de La Galaisière, intendant d'Alsace, lui fit obtenir la place d'inspecteur des bâtimens dans la Haute-Alsace, fonction qu'il remplit pendant 6 ans. La révolution française qui survint le trouva disposé à embrasser ses principes; il entra comme adjudant-major dans l'un des premiers bataillons de volontaires qui s'or-

ganisèrent. Il passa 6 mois à Ri-Beauvilliers, pendant lesquels il mit sur le pied de guerre le bataillon dont il faisait partie, qui devint bientôt un des meilleurs de l'armée. Il se rendit ensuite à l'armée du général Custine sous les remparts de Mayence, et sollicita une place d'aide-de-camp du général Ferrière, qui commandait à Porentruy; mais n'ayant pu l'obtenir, il porta toute son attention sur les travaux du siège, pendant lequel il montra tant de bravoure et de talens militaires, que sa conduite fut unanimement approuvée des généraux, qui témoignèrent à Kléber la plus flatteuse bienveillance. Rewbell et Merlin de Thionville, commissaires de la convention, le nommèrent adjudant-général; néanmoins, au moment où il rentrait en France à la tête d'une des colonnes de l'armée victorieuse; il fut arrêté à Nabel et conduit sous escorte jusqu'à Paris. Le ministre de la guerre le fit aussitôt mettre en liberté, et le honnora général de brigade, en le confirmant dans le grade auquel l'avaient élevé les commissaires de la convention. Appelé alors en témoignage dans le procès de l'infortuné Custine, Kléber déposa avec autant de courage que de loyauté, et partit, 2 jours après, pour la Vendée, avec la garnison de Mayence. Il avait conçu un plan d'attaque que les irresolutions du comité de salut public ne lui permirent jamais d'exécuter. La première bataille qu'il engagea fut celle de Torfou, dans laquelle il reçut une blessure profonde à l'épaule en chargeant à la tête des grenadiers d'avant-garde; il obtint

ensuite plusieurs avantages, surtout au combat du Mans, à celui de Savenay, et dans l'importante expédition contre l'île de Noirmoutiers, qu'il fut seul chargé de diriger. Les principaux chefs vendéens ayant alors été faits prisonniers, l'un d'eux, le prince de Talmont, sur le point de mourir, lui témoigna hautement son estime. Ce fut pendant cette campagne que se passa le beau fait d'armes qui rappelle dans nos annales militaires le fameux passage des Thermopyles. Les républicains étaient en retraite, et vivement poursuivis par un ennemi supérieur, après avoir essuyé un échec considérable. Kléber aperçoit un défilé, et reconnaît d'un coup d'œil qu'il est possible d'y arrêter la marche des ennemis en sacrifiant 300 hommes. Il appelle un officier dont il connaît l'intrépidité et le dévouement. « Vous allez occuper ce poste, lui dit-il; vous y serez bientôt attaqué par l'ennemi; vous y périrez : mais vous sauverez l'armée. » Il embrasse ensuite l'officier, et lui dit un éternel adieu. Le défilé est occupé par ces 300 hommes. Quelques heures après, ils avaient tous cessé de vivre; mais leur trépas conservait à la patrie une armée entière. Kléber, de retour à Paris, fut envoyé à l'armée du Nord, puis à celle de Sambre-et-Meuse, et se couvrit de gloire à la bataille de Fleurus, où les Autrichiens et les Anglais perdirent plus de 10,000 hommes, et furent mis dans une déroute complète. Le général Kléber, qui avait eu en tête le prince d'Orange, le pour suivit jusqu'au pont de Marchiennes, où il le battit encore.

x. x.

Il s'empara ensuite de Mons le 1<sup>er</sup> juillet, ayant sous ses ordres 3 divisions. Quinze jours après, il se rendit maître de Louvain, puis du célèbre poste connu sous le nom de la *Montagne de fer*, et plaça, en octobre 1794, le siège devant Maestricht, place dans laquelle il entra victorieux, après 11 jours de tranchée ouverte. Il servit encore l'année suivante à la même armée, commanda le passage du Rhin devant Dusseldorf, et eut une grande part des succès qu'obtint Jourdan au commencement de la campagne de 1796. Il battit les ennemis à Altenkirken, à Bufzbach, et s'empara de Francfort, où il trouva une nombreuse artillerie. Peu après, il continua de poursuivre les Autrichiens, qu'il atteignit près de la Rednitz, où il leur enleva 60 pièces de canon. Les dégoûts que le directoire faisait éprouver à la plupart des généraux, portèrent alors Kléber à se démettre du commandement : il vint à Paris, où il fut en quelque sorte conduit au directoire comme malgré lui, par le ministre Petiet; mais il quitta bientôt Paris, et il fit un voyage dans le département du Haut-Rhin, où ses amis se proposaient de le faire nommer membre du corps-législatif. Leur espérance fut trompée; Kléber revint à Paris, où il se trouvait à l'époque de la révolution des 18 et 19 fructidor. Ses ennemis, parmi lesquels on compte avec regret le général Hoche, cherchèrent alors, mais vainement, à le faire inscrire sur la liste des déportés. Ayant passé à l'armée d'Angleterre après le traité de Campo-Formio, Kléber fut nommé par le général en chef

8

Bonaparte pour faire partie de l'expédition d'Égypte. Le 30 juin 1798, Kléber débarqua devant Alexandrie, et reçut un coup de feu à la tête en escaladant les murs de cette place. Le général en chef lui ordonna ensuite de passer à Cathieh pour former le blocus d'El-Arish; et le 13 février 1799, il arriva, après une marche pénible dans les déserts, devant la ville de Jaffa, qui fut emportée avec ses forts. Accompagné du général Bon, il présenta, quelques jours après, le combat à Abdalla-Pacha, qui s'était retiré sur les hauteurs de Korsoum avec 2,000 chevaux et 10,000 Turcs. Kléber, enveloppé ensuite à Sed-Jarra, par 4,000 hommes, attaqua en même temps la cavalerie et le camp retranché des ennemis, qu'il enleva de vive force. Cette victoire fut suivie de celle à qui l'histoire a donné le nom de victoire du Mont-Thabor, remportée par les généraux Bonaparte et Kléber. De retour au Caire, et après le triomphe d'Aboukir, qui vengea la flotte française, le général en chef Bonaparte ayant résolu de revenir en France, nomma Kléber pour le remplacer dans le commandement-général de l'armée d'Égypte. L'armée encore forte de 15,000 combattans, se trouvait d'ailleurs dans une position très-critique. Kléber poursuivit les négociations commencées avec le grand-vizir, non qu'il en espérait quelque résultat bien avantageux, mais pour gagner du temps pendant lequel il présu- mait qu'on lui enverrait des secours. Sur ces entrefaites, le grand-vizir avançait de Damas, et une flotte

arrivée devant Damiette débarqua 4,000 janissaires. On fut obligé d'en venir aux mains: le carnage fut horrible; mais tous les janissaires furent taillés en pièces, à l'exception de 800 qui furent faits prisonniers. Cet avantage, quoique important, n'était rien moins que décisif, et il rendit même les négociations plus difficiles. Une armée de 60,000 hommes, sous les ordres du vizir, s'avancait en toute hâte, en se grossissant à chaque instant par de nouvelles troupes asiatiques; et déjà la tête en était arrivée à Jaffa, lorsque le commodore Sidney-Smith, sur la proposition de Kléber, entama des négociations plus régulières que celles qui avaient encore eu lieu jusque-là. Le général Desaix et M. Poussielgue traitaient sur le vaisseau amiral avec le commodore, qui en avait reçu le pouvoir du vizir, quand on reçut la nouvelle de la prise du fort d'El-Arish par l'armée ottomane, qui se montait alors à 80,000 hommes, avec 70 pièces de canon. Elle était en outre dirigée par des officiers européens, et Kléber n'avait à opposer à des forces aussi considérables que 8,500 hommes partagés en 5 corps. Dans cette position critique, il ordonna à ses plénipotentiaires de ne rompre les négociations qu'autant qu'on proposerait de traiter sur des bases qui compromissent la sûreté ou la gloire du nom français. Sir Sidney-Smith mit dans ces négociations de la franchise et de la loyauté. Après plusieurs notes officielles remises par le commodore anglais et approuvées par le vizir, on conclut enfin à El-Arish, le 24

janvier 1800, un traité qui portait en substance : « Que l'armée française évacuerait l'Égypte sous trois mois ; qu'elle serait nourrie jusque-là et pendant la traversée aux frais de la Porte ; qu'on lui fournirait des bâtimens de transport et une escorte de vaisseaux de guerre ; que de son côté elle n'inquiéterait aucun des alliés de la Porte jusqu'à son arrivée en France ; qu'on lui livrerait 3,000 bourses chacune de 300 piastres pour faciliter son départ, somme qui serait prise sur les magasins laissés par les Français ; que l'armée ne lèverait plus d'impôts ; qu'aucun habitant ne serait inquiété pour s'être réuni aux Français ; que les propriétés des sujets respectifs des deux puissances, confisquées depuis la guerre, seraient restituées, et les sujets arrêtés soit en France soit en Turquie, aussitôt remis en liberté, etc. » Kléber avait souscrit à toutes ces conditions, dans la crainte de ne recevoir aucun secours, et par la reconnaissance qu'il avait de l'esprit du directoire dont il ignorait encore la chute ; mais comme il s'occupait à faire exécuter ce traité, il reçut du commodore Sidney-Smith, ministre plénipotentiaire anglais près la Porte, une lettre qui lui annonçait : « Que le gouvernement anglais avait refusé d'approuver le traité d'El-Arish, et que le commandant de la flotte anglaise sur la Méditerranée avait ordre de s'opposer à son exécution. » A cet insigne manque de foi du gouvernement britannique, Kléber fit réarmer les forts, arrêter le départ des muni-

tions, et disposa tout pour une bataille, en excitant l'indignation de ses soldats par la publication d'une lettre de l'amiral Keith, du 8 janvier 1800, dans laquelle cet officier anglais lui confirmait les dispositions nouvellement prises par le cabinet de Londres. « Ce n'est que par une victoire qu'on répond à une aussi insigne lâcheté, dit-il à ses troupes ; préparez-vous à combattre. » Et en effet, il fit aussitôt assembler son conseil de guerre ; et dès la nuit suivante, il se rendit dans la plaine de Koubé, où tous ses soldats se rassemblèrent successivement. Quoiqu'ils n'ignorassent pas le nombre prodigieux de leurs ennemis, un seul cri de fureur se faisait entendre parmi eux, et tous brûlaient d'en venir aux mains. Dès les 3 heures du matin, le village de Matharieh, défendu par un retranchement et 16 pièces de canon, fut emporté à la baïonnette par quelques compagnies de grenadiers sous les ordres du général Reynier. L'armée turque arrivée en ce moment, enveloppa d'abord l'armée française ; mais cette attaque n'ayant pas réussi, les troupes ennemies se retirèrent en toute hâte à El-Hanka, où Kléber les poursuivit et les mit en déroute. Le jour suivant il partit pour Salahié, où il comptait trouver toute l'armée turque réunie ; mais il n'y rencontra qu'un butin prodigieux, et apprit que le vizir s'enfuyait à travers les déserts, escorté au plus de 500 hommes. Cette bataille qui eut lieu le 21 mars 1800, est connue sous le nom de bataille d'Héliopolis. Kléber vint aus-

sîtôt au Caire; mais il avait éclaté dans cette ville une insurrection terrible, sur le bruit faussement répandu, que les Français avaient été mis en déroute. La ville fut plusieurs fois sommée de se rendre, et après quelques attaques, elle signa, le 27 avril, une capitulation par laquelle Kléber y entra en vainqueur. Tant de succès avaient fait repentir le gouvernement britannique de sa perfidie, et le général français s'occupait à rétablir par une sage administration, le délabrement des provinces qu'il venait de conquérir, quand la main d'un fanatique musulman l'arracha à sa gloire et à ses triomphes. Il venait de faire un voyage à Gizeh, et était de retour au Caire le 14 juin 1801, jour auquel il fut invité à déjeuner chez le général Damas, qui occupait une maison attenante au quartier-général. Il était près de deux heures, quand Kléber sortit de la salle du festin, emmenant avec lui M. Protain, architecte, et engageant les convives à l'attendre pour le café. Ils se promenaient tranquillement tous deux sur une longue terrasse qui joignait la maison du général Damas à celle du quartier-général, quand un homme caché dans une citerne qui était à l'extrémité de cette terrasse, en sortit sans être vu, s'avança de même vers Kléber, occupé tout entier à la conversation qu'il avait avec M. Protain, et frappa ce général dans l'aîne gauche, d'un coup de poignard qui le blessa mortellement. Kléber se sentant frappé, s'appuya aussitôt sur le parapet de la terrasse, et n'eut que le temps de crier : *A moi, je suis*

*blessé.* Au même instant, il tombe noyé dans son sang. M. Protain qui n'avait pas encore remarqué l'assassin, étonné des mouvemens du général, regarda autour de lui, et aperçut un homme furieux qui s'avançait contre lui, un poignard levé. Quoiqu'il l'architecte ne fût armé que d'une légère canne, il en frappa plusieurs fois l'assassin, et il s'engagea entre eux un combat dans lequel ils se prirent corps à corps: M. Protain reçut six coups de poignard, qui le firent tomber sans connaissance auprès de l'infortuné général. L'assassin revint aussitôt sur Kléber, ignorant si le premier coup qu'il lui avait porté était mortel, et il le frappa encore de trois autres coups; mais le premier avait pénétré jusque dans l'oreillette droite du cœur. Pendant ce temps, l'alarme se répandait autour de la terrasse. Un soldat de la compagnie des guides avait entendu les derniers mots de Kléber, et accourait avec plusieurs autres, par les jardins de l'état-major. Ils aperçurent un homme qui s'enfuyait, et l'arrêtèrent à l'instant: c'était l'assassin. Les informations qu'on en tira apprirent qu'il était d'Alep, et qu'il se nommait Soleyman; qu'il avait été envoyé par Achmed-Aga, favori disgracié du vizir, qui lui avait promis le retour de sa faveur, sous la condition expresse qu'il ferait assassiner Kléber. Ce jeune homme exalté par le fanatisme religieux, se disposait à être reçu lecteur du Coran dans une mosquée, et avait déjà fait plusieurs pèlerinages à la Mecque, à Médine, etc. Il appelait combats sacrés, les guerres actuelles des musulmans contre leurs ennemis, et

crovait que l'extermination de tous les infidèles était le gage le plus assuré de la perfection de l'islamisme. Achmed-Aga, pour recouvrer la faveur du vizir, avait habilement profité des dispositions de Soleyman, à qui il avait donné les instructions nécessaires pour l'accomplissement de son exécration forfait. Soleyman était d'abord arrivé au Caire, vers le 5 mai 1801, et s'était logé à la grande mosquée. Après avoir attendu 31 jours Kléber, qui était alors à Gizeh, il avait formé le dessein d'aller trouver le général dans cette ville; mais à peine y était-il arrivé, que Kléber en était parti. Soleyman revint au Caire presque sur les pas du général, et parvint, le 14 juin, à se cacher dans la citerne dont nous avons parlé. Ce misérable, condamné à mort par un conseil de guerre, périt du supplice du pal, après trois jours des plus horribles souffrances. Son corps a été apporté en France, où il est déposé au Muséum d'histoire naturelle. Le général Menou prit le commandement de l'armée après la mort de Kléber, dont l'oraison funèbre a été prononcée solennellement à Paris, sur la place des Victoires, par M. Garat. Ce général était d'une taille héroïque, et avait dans sa conduite et dans ses mœurs, plus d'un trait de ressemblance avec les héros d'Homère. Son esprit était cultivé, porté aux grandes conceptions, et répondait aux proportions de sa stature athlétique; mais son caractère en avait aussi toute la vigueur. Kléber ne reconnaissait que deux supériorités, celle de l'amitié et celle du génie. Aussi n'était-il facile

qu'avec ceux qu'il aimait, et ne fut-il soumis qu'à Bonaparte. Après la levée du siège de Saint-Jean-d'Acre, il dit au général en chef : « Général, une petite tache ne gâte pas un bel habit. » Il était connu et recherché dans l'armée pour ses saillies heureuses; et l'étonnante facilité qu'il avait pour les jeux les plus subtils de l'esprit, pouvait rappeler l'adresse singulière de l'animal colossal, intelligent, brave et robuste, qui dans l'Asie amuse son maître quand il l'aime, et court triompher pour lui dans les combats. Un homme dont le jugement sur Kléber ne saurait être suspect, Napoléon, qui l'avait nommé son successeur en Égypte, disait souvent à Sainte-Hélène, que si Kléber n'eût pas été assassiné, l'armée anglaise eût été détruite, et l'Égypte serait restée à la France. Au moment où nous terminons cet article, paraît un volume de notes et de commentaires de Napoléon, sur divers ouvrages ou diverses pièces relatifs à son époque. Au nombre de celles-ci, se trouve le rapport du général Kléber au directoire, sur la situation de l'armée, sur celle de l'Égypte, et sur les circonstances politiques et militaires dans lesquelles Bonaparte lui a laissé le commandement-général. Un commentaire de Napoléon accompagne cette pièce importante. Le commentaire aussi est important; mais comme il combat une grande partie des assertions du général Kléber, il fait procès dans ce moment. Nous ne pouvons prononcer entre ces deux autorités imposantes, et nous devons nous contenter d'annoncer



l'existence de cette polémique posthume, qui va peut-être ouvrir un champ bien vaste aux discussions de ceux qui survivent, et remettre pour long-tems en jugement, à mesure que les productions de Sainte-Hélène verront le jour, celui qui les a dictées, les hommes dont il est appelé à parler, et les grands événemens qui ont, pendant 20 années, dominé la France et l'Europe sous son influence.

**KLEEMANN** (CHRÉTIEN-FRÉDÉRIC-CHARLES), peintre d'histoire naturelle, naquit à Altdorf, près de Nuremberg, en 1735, et mourut le 2 janvier 1789. Il eut pour maître son père; et se perfectionna sous la direction du célèbre naturaliste Roesel de Rosenhof, dont il épousa la fille. Après la mort de son beau-père, il hérita de ses ouvrages sur les insectes et sur les grenouilles, et les perfectionna. C'est à lui qu'on doit les gravures enluminées du *Catalogue systématique des Coléoptères*, par Voet. Il a publié plusieurs ouvrages dont les plus remarquables sont : 1° *du Hanne-ton*; 2° *Remarques sur quelques chenilles et papillons*; 3° *Raupenleben* (sur la vie des chenilles), de Jos. Mader, accompagné de beaucoup de notes intéressantes; 4° *Supplément à l'Histoire des insectes*, pour faire suite aux *Recherches entomologiques de Roesel*, continuées par Chr. Schwarz, 2<sup>me</sup> partie, 1792-1794. Le premier de ces ouvrages fut couronné par l'académie de Manheim. La réputation littéraire de Kleemann n'est point aussi étendue que celle qu'il s'est acquise comme peintre d'histoire naturelle.

**KLEIN** (ERNEST-FERDINAND), savant jurisconsulte prussien, membre de l'académie des sciences de Berlin, secrétaire-d'état au département de la justice, etc.; naquit à Breslau en 1743, et mourut le 28 mars 1810. Il passa du gymnase de Breslau à l'université de Halle, où il fit de très-bonnes études, et de retour dans sa ville natale, il fut reçu avocat. Le recueil de mémoires qu'il publia en 1779, sur le droit et sur la législation, fixa sur lui l'attention de ses confrères, et particulièrement celle du chancelier Cramer, qui l'ayant fait venir à Berlin, l'attacha à la rédaction du nouveau code prussien. Klein mit le plus grand zèle dans la confection du travail dont il était chargé; et on lui doit, ainsi qu'à Suarez son ami, les parties les plus importantes de ce code, entre autres, celles relatives aux délits et aux peines. L'académie des sciences de Berlin avait proposé un prix pour le meilleur mémoire sur la *puissance paternelle*. Elle couronna celui de Klein, et l'admit ensuite, en 1789, au nombre de ses membres. Il fut nommé directeur de l'université de Halle, et membre ordinaire de la Faculté de droit. Son zèle dans l'exercice de ces nouvelles fonctions fut le même que dans les précédentes, et quelques années après, ayant été rappelé à Berlin, il fut attaché au tribunal suprême. La commission de législation établie à Saint-Petersbourg le nomma, en 1805, son correspondant, et le gouvernement prussien lui confia l'emploi de secrétaire-d'état au département de la justice. Il reçut

du roi de Prusse l'ordre de l'Aigle-Rouge de troisième classe. Outre les ouvrages dont nous avons déjà fait mention, Klein a encore publié : 1° *Annales de la législation et du droit dans les états prussiens*, Berlin et Stettin, 24 vol. in-8°, 1788-1807. Cet ouvrage, ainsi que tous les principaux de cet auteur, sont en allemand. 2° *Principes du droit pénal allemand et prussien*, Halle, in-8°, 1799; 3° *Principes du droit naturel*, Halle, 1797, in-8°; 4° *Système du droit civil prussien*, Halle, 1801, in-8°; 5° *Archives du droit criminel*; cet ouvrage, fait en société avec Kleinschrod, forme 7 vol. in-8°, 1798-1809. 6° Un grand nombre de *Mémoires*, *Dissertations*, *Programmes*, etc., ont été imprimés séparément ou insérés dans différens recueils et journaux. Le 14<sup>m</sup> vol. de la *Bibliothèque générale Allemande*, est orné du portrait de ce célèbre jurisconsulte.

**KLEIN (LOUIS, COMTE)**, né en 1762 à Lunéville, d'un propriétaire aisé, fut employé fort jeune dans la maison du roi. La révolution lui ouvrit bientôt la route où il devait se distinguer. La vie du général Klein se place avec honneur parmi les plus belles vies militaires dont la France, trahie par la fortune, est encore glorieuse aujourd'hui. Il partit en 1790, comme lieutenant dans un régiment d'infanterie, passa dans un régiment de chasseurs à cheval, se distingua dans l'armée du Nord, y fut nommé adjudant-général, et assista dans ce grade au déblocus de Maubeuge. On le vit combattre avec courage, à Fleurus, dans

toutes les affaires qui eurent lieu sur la Meuse et l'Ourthe; on le voit au passage de la Roër, à la prise de Bonn, d'Audernach et de Coblenz. Promu au grade de général de brigade en 1795, c'est en cette qualité qu'il se trouva au passage de la Lahn, où sa valeur brillante attira sur lui l'attention, et lui mérita les éloges de Jourdan. Dans cette journée, le général Klein chargea deux fois la cavalerie ennemie, la culbuta entièrement, faillit périr lui-même dans les eaux, et n'échappa que par miracle : la gloire et une longue vie, que tant d'autres beaux faits d'armes devaient honorer, l'attendaient sur l'autre rive. Le 6 thermidor, il fit capituler Wurtzbourg; le 15, à la tête de l'avant-garde du général Championnet, il battit complètement l'ennemi à Sultzbach; avec 50 cavaliers seulement, il pénétra à Bamberg, et soutint longtemps dans les rues un combat inégal et meurtrier. Au moment où les Autrichiens le croyaient leur prisonnier, il se fit jour à travers leurs rangs, et trompa leur attente. Les 27, 28 et 30, il se distingua aux attaques de Langfeld, d'Abersemandorst et de Vallsbach. En 1796, Beurnonville lui confia le commandement de l'avant-garde de l'armée de Sambre-et-Meuse : avec moins de 6,000 hommes il met en fuite un corps d'armée autrichien de 11,000 hommes, placé entre Creutznach et Kayserlautern. Le grade de général de division lui fut conféré en 1799 : et Masséna le nomma chef de l'état-major de l'armée. Il contribua à la déroute

de Korsakow et entra à Zurich. Appelé, en frimaire an 8, au commandement de la cavalerie sur le Rhin, il reprit, le 9 prairial suivant, celui des troupes devant Kehl, et seconda Moreau dans sa marche sur Vienne. Après tant de travaux militaires, il prit quelque repos, et resta quelque temps dans ses foyers, comme commandant de la 1<sup>re</sup> division de dragons dans le département de la Somme. On le retrouve en 1805, au passage de Donawert. Il culbute l'ennemi, fait des prodiges de valeur, et contribue à la défaite des autrichiens à Alibuk, où le général O'Donnell est fait prisonnier. A Marsheim, il force le major Wernek à capituler, désarme 6 bataillons à Nuremberg, et dépeuple (pour ainsi dire) la colonne de l'archiduc Ferdinand, à force de lui faire des prisonniers. Ensuite il passe en Bohême avec le général Baraguey-d'Hilliers. Blucher lui donne l'assurance qu'un armistice vient d'être signé, à la suite de la bataille d'Iéna. Le loyal général français croit à la loyauté du général prussien, et laisse échapper les débris du corps ennemi. Klein se venge héroïquement de cette perfidie; peu de jours après il atteint les Prussiens dans leur retraite, les culbute et les disperse : cette faute généreuse, si brillamment réparée, n'en fut pas moins la cause d'une honorable disgrâce. L'empereur appela le général Klein au sénat, le 14 août 1807, et le combla d'honneurs et de distinction : l'année précédente, il avait épousé M<sup>lle</sup> d'Arberg, fille de la comtesse d'Arberg, dame d'honneur de l'impé-

ratrice Joséphine, et d'une des premières familles de la Belgique. Le général Klein avait depuis longtemps déposé l'épée, lorsque l'empereur tomba du trône; comme sénateur, il prit place à la chambre des pairs, le 4 juin 1814, et fut nommé chevalier de Saint-Louis, le 27 du même mois : il ne prit point de service pendant les cent jours, et entra de droit à la chambre des pairs après la seconde restauration.

**KLEIST DE NOLLENDORF (LE COMTE)**, débuta jeune dans la carrière des armes, et était parvenu au grade de colonel de hussards en 1793. Il servit en cette qualité sur le Rhin, dans l'armée prussienne, et se distingua au siège de Mayence ainsi qu'à l'affaire de Monbaech. Il reçut une blessure grave le 13 juillet 1794, à la bataille de Lautern. Nommé général-major, il fut employé ensuite en Pologne, et fit, la même année, après la reddition de Varsovie, une guerre à outrance aux corps polonais qui restaient encore armés après les revers de Kosciusko. Pendant la guerre de 1807, le général Kleist fut constamment employé; mais il n'y fit rien de remarquable. Au mois de juillet 1812, il commandait un corps de l'armée prussienne réunie contre les Russes avec les Français, et il remplaça, dans le grade de lieutenant-général, le général Yorek après sa défection. Le corps mis sous ses ordres fit partie de l'armée commandée par le roi Joachim Murat. Il fit la campagne de 1813, lorsque le roi de Prusse se fut déclaré contre la France, et le 20 mai, il se distingua à l'attaque des hauteurs de Burg. Le 29,

il se rendit avec le général russe Schouwaloff, à Pleiwitz, près du duc de Vicence, et signa un armistice qui suspendit les hostilités jusqu'au 8 juillet. Le 17 août, il se distingua de nouveau devant Dresde, et quelques jours après, à l'affaire de Kulm, où le général Vandamme fut fait prisonnier avec le corps qu'il commandait. Ce fut à la suite de cette affaire qu'il obtint le titre de comte de Nollendorf, du nom du village où le combat s'était engagé, lors de l'affaire de Léipsick : les troupes sous ses ordres faisaient partie de la colonne commandée en chef par le général Barclay de Tolly. Le 6 novembre, il fit bombarder le fort de Saint-Cyprien et la citadelle de Pétersberg; et le 7, il accorda une suspension d'armes au commandant de la place, qui avait opiniâtrement refusé de se rendre, après différentes sommations. Le 1<sup>er</sup> janvier 1814, il passa le Rhin, s'avança avec l'armée de Silésie devant Thionville, et le 9 mars, il était au combat de Laon, où il se distingua. Le 21, il chercha à atteindre, près de Culchy, les maréchaux Marmont et Mortier. Le 26, les Français furent obligés d'évacuer la Ferté-Gaucher. Après s'être signalé aux affaires de Sézannot, de Coulommiers, il se porta, le 28, sur Clay, et s'empara de Villeparisis et de Monsaigle, positions long-temps disputées par les Français, mais qui furent enfin obligés de céder au nombre. Le général Kleist ayant reçu ordre, le 30, de former l'attaque principale sur Paris, déboucha par Saint-Denis. Il éprouva, aux villages de la Villette et de la Chapelle, une

résistance des plus opiniâtres; enfin, au moment où il entra à la Chapelle, il reçut, par une estafette, la nouvelle de la capitulation. Ce général fut nommé, au mois de mai 1816, gouverneur du duché de Berg.

**KLENAU (LE COMTE JEAN DE)**, feld-maréchal autrichien, né en Hongrie, fit les premières campagnes de la révolution contre les Français. Lieutenant-colonel à l'armée de Wurmsér, en 1793, il eut souvent le commandement de corps détachés, avec lesquels, malgré le talent et la bravoure que ses compatriotes lui reconnaissent, il fut presque toujours malheureux. La campagne de 1799, en Italie, lui offrit des chances plus favorables; il obtint quelques succès, fut fait général-major, et contribua, après la retraite du général Macdonald, à dissiper les petits corps que ce général y avait laissés pour soutenir les partisans de l'indépendance italienne. Employé ensuite vers la rivière du Levant, il tenta, pour pénétrer dans Gènes, plusieurs attaques qui n'eurent aucun succès. En 1800, il passa à l'armée du Rhin. En 1805, il servait dans l'armée de Bavière, et se trouvait enfermé dans Ulm, lorsque Mack signa la capitulation par suite de laquelle cette ville fut remise à l'empereur Napoléon. Ce prince ayant distingué le général Klenau parmi les prisonniers, le félicita de son courage, et plaignit son malheur. Au mois d'avril 1812, il fut nommé conseiller intime de l'empereur d'Autriche, et lorsque cette puissance se déclara contre la France, en 1813, il fut

chargé de se porter sur Dresde, à la tête d'un corps d'armée qui fut mis en déroute le 27 août. Cette défaite ne l'empêcha pas d'être nommé, dans le mois d'octobre suivant, général de cavalerie. S'étant porté de nouveau vers Dresde, il y attaqua les débris de l'armée française, commandés par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, que les difficultés de sa position obligèrent de capituler. Les fonctions d'inspecteur-général de l'armée autrichienne furent confiées au général Klenau, en 1814.

**KLINGLIN (LE BARON DE)**, était, à l'époque de la révolution, maréchal-de-camp au service de la France. Se trouvant chargé en partie de l'exécution des ordres de M. de Bouillé, relatifs au départ de Louis XVI pour Varennes en juin 1791, il fut décrété d'accusation le 13 juillet par l'assemblée nationale. Il n'attendit pas qu'on l'arrêtât, et alla se réunir aux émigrés, dont il commanda un corps en 1792. Il passa ensuite avec le grade de général-major au service de l'empereur d'Autriche, et fut employé, en 1796 et 1797, à l'armée du Rhin. C'est là que, par une négligence funeste aux hommes de son parti, il laissa prendre ses équipages et fourgons. Après la retraite du général de Latour, on trouva dans les fourgons un grand nombre de lettres, qui prouvèrent les relations de Pichegru avec le prince de Condé, les émigrés, et plusieurs personnes de l'intérieur de la France. Cette prise, sur laquelle on accusa depuis le général Moreau d'avoir long-temps gardé le silence,

envoyée par lui au directoire, servit de base aux accusations dirigées contre Pichegru, après la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Klinglin avait été l'intermédiaire de la correspondance, et lorsque ces lettres furent publiées officiellement, un grand nombre d'individus se trouvèrent compromis. En 1800, le général Klinglin fut employé à l'armée de Brisgaw; la célébrité que lui avait donnée momentanément la prise de ses fourgons, ne fut point soutenue par des faits d'armes qui soient parvenus à la connaissance du public. Le général Klinglin est mort en Autriche.

**KLINGSPORRE (MAURICE, BARON DE)**, feld-maréchal suédois. Après avoir servi avec distinction en France, il revint dans sa patrie, où il obtint un avancement rapide, et la faveur des deux rois, Gustave III et Gustave IV Adolphe. Employé par le premier dans la guerre de Finlande, en 1788, il fut chargé dès la seconde campagne, après le renvoi du général Toll, du commissariat-général et des approvisionnements de l'armée, que son prédécesseur avait laissé manquer des objets les plus nécessaires. Il s'acquitta de cette commission difficile, dans un pays épuisé, avec zèle et intelligence, jusqu'à la paix de Wercèle. Le roi Gustave IV lui donna, en 1808, le commandement en chef de l'armée de Finlande, dans la guerre désastreuse avec la Russie, que ce prince s'attira à cette époque. Le feld-maréchal Klingsporre fit tout ce qui était humainement possible pour

défendre, pied à pied, la Finlande contre des armées quatre fois plus nombreuses que celles mises à sa disposition. Il sentit qu'il ne pouvait, sans compromettre ses troupes, s'exposer à des actions générales; mais il s'attacha à harceler, dans des affaires d'avant-postes, le général russe Buxhouden. Il fit brûler la flottille des lacs qui se trouvait dans les ports Saint-Michel et de Christina, avant que le général Zutschoff ne se fût emparé de ces places, afin qu'elle ne tombât pas au pouvoir de l'ennemi. Le général Klingsporre opposa ensuite, dans les défilés de Tawastehus, une résistance opiniâtre; mais il fut contraint de céder au nombre; et cette place, qui n'avait point été mise en état de soutenir un siège régulier, fut emportée dans le commencement du mois de mars. Les Russes s'emparèrent, peu de temps après, de l'île et des forts de Swarholm. L'occupation de cette dernière place devint d'un avantage décisif pour eux; ils y trouvèrent une artillerie nombreuse, dont ils se servirent pour former le siège de Swéaborg, la forteresse la plus importante de la Finlande. L'aile gauche de l'armée ennemie manœuvra pendant ce temps sur Abo, capitale de la Finlande, qui n'était point fortifiée, et s'en empara. Le maréchal Klingsporre dut alors déployer toutes ses ressources, et montra autant de talent que de bravoure. Poursuivi par l'avant-garde et le centre de l'armée russe, il disputa le terrain avec opiniâtreté, livra plusieurs combats meurtriers, et se retira, dans le

meilleur ordre possible, vers la province de la Bothnie orientale. Vainement l'aile droite des ennemis tenta de le tourner; il déconcerta toutes les manœuvres des Russes, et culbuta, à Sikojoki, les troupes qui ne cessaient de le harceler. Ayant reçu, peu de jours après, des renforts de volontaires bothniens et d'autres troupes, il eut avec les Russes, à Kewolax, une affaire générale, et remporta un avantage signalé. Il reprit ensuite l'offensive, attaqua l'avant-garde ennemie commandée par le général Balacheff, et la repoussa en lui faisant éprouver une perte considérable. Il avait été favorisé dans ce mouvement par le débordement des lacs, qui retardait la marche du principal corps d'armée russe; mais l'armée du maréchal Klingsporre, réduite, par les fatigues et les maladies, à un petit nombre de combattans, ne put pas profiter long-temps de ses avantages. Il chercha vainement à défendre la citadelle de Swéaborg, qui tomba au pouvoir des Russes avec toute son artillerie et sa garnison composée de plus de 6,000 hommes. Le maréchal Klingsporre tenta cependant de reprendre encore une fois l'offensive, et dirigea ses opérations avec la plus grande habileté. Il attaqua le corps commandé par le général Balaton, le défit, lui tua beaucoup de monde, et s'empara d'une grande partie de son artillerie. Le général Balaton reçut, pendant l'action, une blessure très-grave. Après cet avantage, les Suédois, qui avaient reçu de nouveaux renforts, chassèrent les Russes de la position de Saint-Michel, et se-

tondés par leur flottille du golfe bothnien, ils s'emparèrent du poste de Percho, battirent le général Rayewski, et auraient sans doute poussé plus loin leurs avantages, si le général Barclay de Tolly n'était venu avec une armée nouvelle prendre le commandement en chef de toutes les troupes russes, devant lesquelles le maréchal Klingsporre fut forcé de se retirer. Cette retraite ne put s'opérer qu'avec les plus grandes difficultés. Les vivres et les munitions de guerre manquèrent à la fois à l'armée suédoise, et son chef ne put en ramener que de faibles débris. Le maréchal Klingsporre, de retour à Stockholm, y trouva les affaires dans un état de crise violente. L'armée de l'Ouest venait de conclure un armistice avec les troupes danoises et norwégiennes, contre lesquelles elle avait long-temps combattu. Cette armée marchait sur Stockholm pour opérer un changement dans le gouvernement. Le mécontentement était général, et les Russes ne se trouvaient plus éloignés que de quelques lieues de la capitale. Dans la matinée du 13 février 1809, le roi, enfermé dans son appartement, avait donné l'ordre de ne laisser entrer personne. Ce fut le maréchal Klingsporre, suivi du général Adelcrentz et du maréchal de la cour Silversparre, qui força le premier la consigne, et qui, après un court entretien, engagea Gustave-Adolphe à changer de système de gouvernement ou à cesser de régner. La révolution de 1809 eut lieu (voy. l'article GUSTAVE IV). Le roi abdiqua; les états du royaume élevèrent sur le

trône le duc de Sudermanie (Charles XIII), qui se hâta de conclure avec la Russie une paix devenue nécessaire. Le maréchal Klingsporre est mort dans un âge très-avancé, en 1820.

**KLINKENBERG** (D.), a dû la réputation dont il a joui, à ses connaissances étendues en hydraulique, en géographie et en astronomie. On trouve dans les archives de la société de Harlem, plusieurs mémoires intéressans qu'il a donnés sur ces différentes sciences. M. Klinkenberg était membre de la société batave des sciences de Harlem, et correspondant de l'académie des sciences de Paris. Il mourut à la Haye, en 1799, âgé de 90 ans.

**KLOPSTOCK** (FRÉDÉRIC-GOTTLIEB), un des plus célèbres poètes de l'Allemagne, naquit à Quedlinbourg, le 2 juillet 1724. Ses parens avaient peu de fortune, et il était l'aîné de 10 enfans. Il étudia au collège de Pforta près de Naumbourg, et fit des progrès rapides. Le génie poétique dont la nature l'avait doué, et qui devait le placer un jour au premier rang des écrivains allemands, se développa de bonne heure. A peine adolescent, il fit des odes et des pastorales où l'on remarquait déjà de la verve et d'heureuses inspirations. Enflammé par la lecture de Milton et d'Young, il conçut bientôt le projet de donner à l'Allemagne un poème épique. Mais, ne possédant aucune fortune, il songea d'abord à se créer des moyens d'existence, choisit l'état ecclésiastique, et se rendit à l'université d'Iéna, pour étudier la théologie. Il ne put résister ce-



*Klopstock.*





pendant au goût inné qui l'entraînait vers la poésie, et se mit à travailler avec ardeur aux premiers chants de son poème qu'il intitula *la Messiade*. Sur ces entrefaites, il quitta Iéna pour Léipsick. C'est dans cette dernière ville qu'il termina les 3 premiers chants de ce célèbre ouvrage. Il les communiqua à quelques amis, et leur enthousiasme les livra au public. Imprimés en 1748, à Brême et à Halle, dans des recueils périodiques, ils firent la plus vive sensation, et le jeune Klopstock fut dès-lors regardé comme un des poètes les plus distingués de l'Allemagne. Encouragé par un aussi brillant succès, il publia des odes pleines de beautés. Des hommes d'un éminent mérite, parmi lesquels se trouvaient Bodmer, Breitinger et Gessner, avaient formé à Zurich une réunion littéraire, dont le but était le perfectionnement de la littérature allemande. Admirateurs du poème de la *Messiade*, ils s'empressèrent d'engager son auteur à se réunir à eux, et l'accueillirent avec transport. Klopstock séjourna 9 mois à Zurich; il retourna ensuite dans sa patrie, et sollicita une chaire au collège de Brunswick. Mais la fortune qui jusqu'alors l'avait moins favorisé que la gloire, commença aussi à lui sourire au moment où il s'y attendait le moins. L'ambassadeur danois près la cour de France, amateur passionné des beaux-arts, lut les 3 premiers chants de la *Messiade*; il devint dès-lors l'admirateur et le protecteur de Klopstock. A son retour à Copenhague, il recommanda vive-

ment l'auteur à son souverain. Le roi Frédéric V pressa Klopstock de se rendre en Danemark, et lui assigna une pension de 200 écus (2,000 fr. environ). C'est en allant à Copenhague, que Klopstock fit la connaissance à Hambourg de madame Moller, femme aimable et spirituelle qu'il épousa en 1754. Arrivé à Copenhague, il fut aussitôt présenté au roi, qui lui fit l'accueil le plus gracieux. Voyant alors son existence assurée, il voulut terminer ce poème qu'il s'était proposé pour but de sa vie. En 1755, les 10 premiers chants de la *Messiade* furent imprimés aux frais du roi. La force d'âme de Klopstock fut bientôt après mise à de rudes épreuves; la mort lui enleva son épouse, et, en 1771, il eut la douleur de voir le comte de Bernstorff, qui l'avait constamment protégé, disgracié et éloigné du ministère par Struensé. Il se rendit alors à Hambourg, et s'établit dans cette ville, où il vécut très-retiré, et ne la quitta plus que pour faire de courts voyages auprès du landgrave de Hesse, qui lui accorda aussi une pension. Quand la révolution française éclata, Klopstock se montra le partisan d'une sage réforme et l'ami de la liberté. Les hymnes patriotiques qu'il composa lui valurent le titre de citoyen français. Mais après les massacres des 2 et 3 septembre, lorsque le sang eut souillé la belle cause à laquelle il s'était dévoué, il renvoya le diplôme de citoyen français que lui avait adressé l'assemblée constituante. Tous ceux qui connurent Klopstock, respectèrent autant

ses vertus qu'ils admirèrent son talent. Ses mœurs étaient douces et pures. Jamais l'envie, l'égoïsme ou la vanité, passions communes à tant d'écrivains, ne souillèrent son âme noble et sensible. Sa conversation était pleine d'esprit, de goût et d'enjouement. Il recherchait l'entretien des femmes, et surtout des Françaises. C'est avec Klopstock que l'école vraiment allemande a commencé; il donna à la langue une harmonie dont on ne l'avait pas encore crue susceptible. Cet illustre écrivain mourut le 14 mars 1803. Dans la seconde partie de la *Messiede*, on trouve un admirable morceau sur la mort de Marie, sœur de Marthe et de Lazare; c'est le tableau de la mort du juste. Klopstock, sur le point d'expirer, récitait d'une voix faible ce passage, pour s'exhorter lui-même à bien mourir. Les funérailles de ce patriarche de la littérature allemande, furent célébrées à Hambourg avec une pompe extraordinaire. On y fit la lecture de ces mêmes vers sur la mort de Marie. La ville danoise d'Altona, voisine de Hambourg, s'empressa aussi de rendre à la mémoire de Klopstock d'éclatans honneurs. Outre la *Messiede*, fruit de 20 années de travail, et ses *Odes*, ce poète a fait quelques tragédies; la plus connue est la *Mort d'Adam*. Elle a été traduite en français et en italien. Il a aussi publié un *Discours sur la langue allemande*, et enrichi plusieurs journaux et recueils périodiques d'articles intéressans.

**KLUIT (ADRIEN)**, naquit à Dordrecht, le 9 février 1735. Il fit

d'excellentes études à l'université d'Utrecht. Son mérite l'ayant bientôt fait connaître avantageusement, il fut nommé professeur de langue latine, d'abord à Rotterdam, et ensuite à la Haye. En 1764, il passa en qualité de recteur à l'école latine d'Alkmaar, et fut ensuite appelé, dans la même qualité, à Leeuwarden, puis à Middebourg, où il occupa en même tems la chaire de professeur d'éloquence et de langue grecque. On lui offrit, en 1778, la chaire des langues anciennes et des antiquités, à l'université de Harderwick; mais il préféra celle des antiquités nationales à Leyde, que lui proposèrent les curateurs de l'université de cette ville. Le discours qu'il prononça à l'ouverture de son cours, et dans lequel il prouva que les habitans des Pays-Bas n'avaient fait qu'user d'un droit naturel en renonçant à l'obéissance au roi d'Espagne Philippe II, donna lieu à quelques attaques des partisans du pouvoir absolu, mais il réfuta victorieusement ses adversaires. Il fut obligé, en 1795, d'abandonner sa chaire, ses opinions politiques étant opposées à celles du parti dominant, mais elle lui fut rendue en 1802; et en 1806, il fut nommé professeur de statistique du royaume de Hollande. Sa fin tragique intéressa vivement le public. Le 12 janvier 1807, époque du désastre de Leyde, sa maison s'éroula et l'ensevelit sous ses débris ainsi que son épouse. Il était alors âgé de 72 ans. Kluit a publié un grand nombre d'ouvrages; le plus remarquable est son *Histoire de la constitution hollandaise*; 5 vol., 1802 et 1805.

Ses autres principaux écrits, sont: 1° *Indication du genre des noms substantifs hollandais*, par Hoogstraten, avec des remarques de A. Kluit, 1760; 2° *Vindicæ articuli ho, hæ, to, in novo testamento*, 5 petits vol. in-8°, 1768, 1771; 3° *Historia critica comitatûs Hollandiæ et Zelandiæ*, 4 vol. in-4°, 1771, 1788; 4° *Index chronologicus sive prodromus ad primas lineas historiæ federum Belgii federati*, Leyde, 1789; 5° *la Souveraineté des états de la Hollande, défendue contre la doctrine actuelle du gouvernement démocratique*, 1785-1788; 6° *Observations sur les droits de l'homme proclamés en France*, 1793; 7° *Observations sur la guerre avec l'Angleterre, et sur le commerce des Pays-Bas*, 1794.

**KLUYSKENS (JEAN-FRANÇOIS)**, premier officier de santé dans l'armée du royaume des Pays-Bas, membre de l'institut de ce royaume, de la société de médecine de Londres, de celle de l'école de médecine de Paris, d'Anvers, de Bruxelles, de Bordeaux, etc., est né le 9 septembre 1771, à Alost, dans la Flandre orientale. Son père, qui était chirurgien, et qui le destinait à sa profession, lui donna les premières notions de son art, et l'envoya en 1788, à Gand, pour y suivre des cours réguliers. Le jeune Kluykens, qui avait fait de très-bonnes études, développa une intelligence peu commune, et joignant l'application à ses dispositions naturelles, il obtint la médaille d'or qui s'accordait à l'élève le plus distingué de l'école. M. Kluykens fut ensuite attaché au régiment autrichien de Leloup-chasseurs, en qualité d'aide-chirur-

gien. Il se trouva à l'affaire de la Croix-aux-Bois, en Champagne, et reçut une blessure grave, qui l'empêcha de continuer son service. Il fut ensuite attaché à l'hôpital de Longwy, mais il se retira dans sa famille après la bataille de Jemmapes. Il alla ensuite à Paris, pour se perfectionner sous les maîtres célèbres de cette capitale; et étant retourné à la Haye, en 1794, il fut nommé chirurgien-major dans l'armée hollandaise. Il quitta cette place lorsque les Français se furent rendus maîtres de la Hollande, et se retira à Gand, pour y exercer sa profession. Ses talens ne tardèrent pas à y être connus, et le firent nommer chirurgien en chef de l'hôpital civil; il obtint en même temps le titre de professeur d'anatomie et de chirurgie à l'école élémentaire. Ses succès brillans augmentant chaque jour son crédit et sa réputation, il fut appelé à la place de chirurgien en chef de l'hôpital sédentaire établi à Gand. Il avait été nommé peu de temps auparavant membre du conseil municipal, lorsqu'en 1814 la Belgique passa sous un nouveau gouvernement. M. Kluykens devint chirurgien principal de l'armée des Pays-Bas. On ne peut donner trop d'éloges à l'activité avec laquelle, après la bataille de Waterloo, il organisa le service des hôpitaux, où un nombre effrayant de blessés se trouvèrent entassés. Il ne rendit pas un moindre service à la ville de Bruxelles, en la préservant par ses soins de l'épidémie dont elle était menacée, pendant les chaleurs de cet été et par l'encombrement des malades. La décoration de l'ordre du Lion

Belgique fut la récompense de ses soins et de son dévouement; il fut ensuite nommé membre de la régence municipale de Gand et des états provinciaux, et c'est à lui que la Belgique est redevable de l'établissement d'un hospice de maternité, et de cours pour les sages-femmes, de la propagation de la vaccine, de la fondation d'un grand hospice pour les aliénés, et en grande partie de la création d'une université à Gand. Outre les voyages que M. Kluyskens faisait régulièrement tous les ans à Paris, pour y prendre connaissance des nouvelles découvertes dont s'enrichissait la médecine, il entretenait des relations habituelles avec les hommes les plus instruits dans l'art de guérir. Il fut l'un des plus ardens propagateurs de la vaccine dans sa patrie, et ce fut lui qui découvrit le moyen d'avoir le meilleur vaccin, en indiquant l'époque où l'on devait le recueillir. M. Kluyskens n'est arrêté dans ses opérations par aucune difficulté, et il en a surmonté de très-grandes. On cite, entre autres faits remarquables, dans la Biographie de Bruxelles, le suivant: « Une jeune femme de Sonneghem, village situé à 3 lieues de Gand, vint, en 1812, trouver M. Kluyskens, et lui exposa qu'elle portait un enfant dans son sein depuis 16 mois. Après un mûr examen, le docteur resta convaincu que l'enfant était hors de la matrice, et qu'il s'était développé dans l'ovaire gauche, ou dans la trompe de Fallope. Il déclara donc à la malade qu'elle ne pouvait conserver ses jours qu'en se soumettant à l'opération césarienne;

la femme y consentit, et fut opérée avec autant d'adresse que de bonheur; l'enfant mort à terme fut extrait, et la mère parfaitement rétablie par les soins de M. Kluyskens, eut, depuis cette époque, 3 enfans dont elle accoucha très-heureusement. » M. Kluyskens a publié : 1° *Verhandeling over de koepokjes*, etc. Cet ouvrage, imprimé sur l'invitation du préfet de l'Escaut, fut distribué gratuitement. 2° *Introduction à la pratique des accouchemens*, traduit de l'anglais, 2 vol., Gand, 1802; 3° *Annales de littérature médicale étrangère*, ouvrage intéressant, commencé en 1809; 4° *Zoonomie, ou Lois de la vie organique*, traduit de l'anglais, et enrichi d'observations et de notes, 4 vol. grand in-8°, Gand, 1810; 5° *Mémoire sur la fièvre inflammatoire typhoïde, qui règne dans la province de la Flandre orientale*, in-8°, Gand, 1817; 6° *Dissertation sur l'ophthalmie contagieuse, qui règne dans quelques bataillons de l'armée des Pays-Bas*, 1 vol. in-8°, Gand, 1819. M. Kluyskens est encore l'auteur d'un grand nombre de discours et de mémoires; on cite particulièrement une *Dissertation sur l'efficacité de l'usage extérieur de l'acide muriatique dans la gangrène d'hôpital*.

KLYN (HENRI-HERMAN), poète hollandais, naquit à Amsterdam, en 1773. Il fait valoir dans cette ville une raffinerie de sucre. Son éducation fut toute commerciale; mais un goût naturel l'entraîna vers les belles-lettres et la poésie. Ses essais poétiques obtinrent du succès. Quoique son style n'ait pas toujours toute la correc-

tion désirable, on trouve souvent dans ses productions d'heureuses inspirations, et des morceaux pleins de verve. Il a publié : 1° *Recueil de poésies*, 2 vol., 1815; 2° *l'Astronomie*, poëme didactique, 1809, Amsterdam; 3° *les Passions*, poëme en 6 chants & 1812, la Haye; 4° *le Progrès des lumières*, poëme en 2 chants; 5° deux autres poëmes intitulés, l'un *Oldenbarneveld*, et l'autre *l'Homme*; 6° trois discours en prose, dont l'un intitulé : *l'Homme considéré comme un être susceptible de perfectibilité*. Son frère Bernard KLYN est comme lui raffineur de sucre à Amsterdam; comme lui, il s'est adonné à la poésie. Il a publié, en 1817, un recueil de poésies, dans lequel se trouvent plusieurs pièces remarquables, entre autres, celle intitulée : *Souvenirs de ma jeunesse*.

**KNIAZIEWICZ (N.)**, général polonais. Né, pour ainsi dire dans les camps, dès que ses forces le lui permirent, ce brave ceignit le sabre et mania le mousquet. Il se fit remarquer par son intrépidité et son patriotisme lors de l'insurrection de 1794 contre les Russes. Dans l'affaire de Gulkow, il eut un commandement sous Zajoncuk; il commanda également sous l'immortel Kosciusko, au camp retranché près de Varsovie, et prit part avec lui à la fameuse bataille de Macijowice, contre les deux armées russes réunies de Suwarow et de Fersen. Il serait difficile d'énumérer tous les brillans faits d'armes par lesquels il se distingua dans cette fatale journée. Après l'extermination de presque tous ses compagnons d'armes, il

fut pris sur le champ de bataille, l'épée à la main, et se défendant vaillamment quoique grièvement blessé. Enfermé pendant tout le temps que vécut Catherine II, il ne sortit de captivité qu'à l'avènement de Paul I<sup>er</sup> au trône de Russie. Le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut de se rendre en France, où il commanda en second sous le général Dombrowski les légions polonaises. A la reprise de Rome et à la conquête de Naples sous Championnet et sous Macdonald, il fit des prodiges de valeur. Ayant été choisi pour commander la légion polonaise qui se forma sur le Rhin, il ne démentit pas la haute réputation de bravoure qu'il avait acquise sur les champs de bataille dans la campagne de 1802, et contribua à la victoire de Hohenlinden. Voyant, après la paix de Lunéville, que l'espoir de l'indépendance de sa malheureuse patrie, espoir qu'il avait si long-temps nourri, n'était plus qu'une illusion, qu'aucune puissance de l'Europe ne consentait à réaliser, il demanda sa démission, ainsi que plusieurs officiers de sa légion, et se retira à la campagne en Pologne. Là, plein de souvenirs glorieux, et désabusé des espérances qui lui firent si souvent affronter la mort, il ne s'occupa dans sa retraite que de la culture de ses champs. Nouveau Cincinnatus, les honneurs sont venus l'y rechercher. Napoléon lui envoya, en 1803, la décoration de commandant de la légion d'honneur. L'empereur Alexandre le réintégra dans le grade de lieutenant-général de l'armée polonaise. Une riche héritière, en unissant son sort à celui du général Knia-

ziewicz, a depuis contribué, plus que tous les souverains, à réparer envers ce brave guerrier les torts de la fortune.

**KNIGGE (ADOLPHE-FRANÇOIS-FRÉDÉRIC, BARON DE)**, littérateur allemand, naquit dans une habitation de son père, située aux environs de la ville de Hanovre. Ses études, qu'il termina à Goettingue, un long séjour à la campagne et la disposition de son esprit, tournèrent toutes ses pensées vers la philosophie, et il visita quelques cours et plusieurs villes de l'Allemagne, plutôt pour y observer les hommes et les mœurs que pour y chercher des honneurs et de l'éclat. Il se fixa enfin à Breimen, et fut attaché à la collégiale de cette ville, où il mourut, le 6 mai 1796, à l'âge de 39 ans. Le genre de ses ouvrages est analogue aux habitudes de sa vie; ils traitent de philosophie, de morale et de littérature. Leur lecture est facile et agréable; mais les idées du baron de Knigge ont peu de profondeur. Cependant son traité *du Commerce des Hommes*, (iiber dem Umgang mit menschen), unit aux qualités habituelles de l'auteur, la grâce et la facilité, celle qui lui manque ordinairement, la profondeur. Cet ouvrage a obtenu et conserve encore un succès mérité; on l'a réimprimé plusieurs fois, en un ou plusieurs volumes. Meuser, dans son dictionnaire, parle avantageusement des ouvrages de ce philosophe.

**KNIGGE (PHILIPPE-CHARLES, BARON DE)**, de la famille du précédent, docteur en droit à Goettingue, exerça plusieurs emplois dans le pays de Hanovre, et publia en latin différens ouvrages

sur le droit germanique, parmi lesquels on remarque celui qui a pour titre : *Dissertatio inaug. juridica quæ castri germanici natura et indoles exhibetur*, Goettingue, 1747, in-4°. Le baron Ph. Ch. de Knigge avait été reçu chevalier de l'empire par l'empereur François I°. Il mourut en 1796, dans un âge assez avancé.

**KNIGHT (RICHARD-PAYNE)**, riche propriétaire et poète anglais, naquit au sein de l'opulence, et reçut une excellente éducation, dans laquelle il puisa le goût des lettres, qu'il cultiva avec le plus grand succès. Il a publié : 1° *Notice sur les restes du culte de Priape, existant encore à Isernia dans le royaume de Naples*, avec un Discours sur le culte de l'Priape, et sa liaison avec la théologie mystique des anciens 1786, in-4°. Cet ouvrage que l'auteur avait composé dans sa jeunesse, et où la pudeur et la décence ne sont pas toujours respectées, n'a jamais été mis en vente, 2° *Essai analytique sur l'alphabet grec*, 1791, in-4°; 3° *le Paysage*, poème didactique, 1794, in-8°; 4° *Revue du paysage, et essai sur le pittoresque, avec des remarques pratiques sur les ornemens champêtres*, 1795, in-8°; 5° *les Progrès de la société civile*, poème didactique, 1796, in-4°; 6° *Recherches analytiques sur les principes du goût*, 1805, in-8°; 7° *Monologue sur la mort de Charles James Fox*, 1806, in-8°. Il a aussi enrichi de divers articles, le *Journal classique*.

**KNIGHT (CORNÉLIE)**; dame anglaise, qui fit un long séjour en Italie, a fait paraître : 1° *Dinarbas*, suite du *Rasselas* du docteur John-

son, 1790; 2° *Marcus Flaminius, ou tableau de la vie privée, politique et militaire des Romains*, renfermé dans une suite de lettres d'un patricien à son ami, vers l'an 767 de la fondation de Rome, 1792, 2 vol. in-8°. C'est une heureuse imitation du savant ouvrage de l'abbé Barthélemi. M<sup>me</sup> Knight a fait pour Rome, ce que ce dernier avait fait pour la Grèce long-temps auparavant; elle a tracé habilement le tableau de l'empire et de ses habitans sous les règnes d'Auguste et de Tibère. Il existe une traduction française de cet ouvrage, sous le titre de *Vie privée, politique et militaire des Romains*. 3° *Description du Latium ou de la Campagne de Rome*, avec des vues dessinées par l'auteur, 1805, in-4°.

**KNOBELSDORF** (A. F., BARON DE), feld-maréchal prussien, chevalier de l'ordre de l'Aigle-Noir et de l'Aigle-Rouge, gouverneur de Custrin, avait le titre de lieutenant-général lorsqu'il commanda, au commencement de 1793, le corps-auxiliaire qui, à cette époque, se porta en Brabant. Cependant il n'y seconda que très-faiblement l'armée autrichienne. Chargé de se rendre ensuite sur le Rhin, la direction du blocus de Landau lui fut confiée; mais cette opération ne fut pas heureuse, et la reprise des lignes de Weissembourg par les Français, le força de l'abandonner. Il continua de servir, sans succès remarquables, la campagne suivante. Ce général était âgé de 76 ans lorsqu'il mourut à Berlin le 10 décembre 1799.

**KNOES** (OLAUS-ANDERSON), savant suédois, naquit vers le milieu du 18<sup>me</sup> siècle. Il obtint le

grade de maître-ès-arts, et enseigna long-temps en cette qualité à l'université d'Upsal. Son mérite l'éleva à une place de professeur au gymnase de Skara, dans la province de Vestrogothie; il y mourut le 16 février 1804. Le professeur Knoes avait fait une étude particulière de l'histoire littéraire, et entretenait des relations intimes avec le bibliothécaire Giørwell, qui s'occupait du même objet. Knoes a publié : 1° l'*Histoire de l'académie d'Upsal*; 2° une *Histoire littéraire de la Vestrogothie*; 3° des *Discours* et des *Lettres* imprimés séparément ou consignés dans les journaux de Giørwell.

**KNOX** (JOHN), libraire de Londres, né en Ecosse, acquit une fortune honorable dans cette profession, et consacra une partie de cette même fortune à des entreprises utiles à ses concitoyens. Aidé de souscriptions qu'il provoqua, il parvint à établir des ports et villages pour la pêche du hareng sur plusieurs points des côtes occidentales et septentrionales de l'Ecosse, où le besoin s'en faisait sentir. Ce fut dans 16 voyages, de 1764 à 1775, qu'il effectua cette importante opération, dans laquelle il fut puissamment secondé par la société Highlandaise, établie à Londres, et qui lui accorda toute sa confiance. Knox fit connaître les différentes excursions que son entreprise avait nécessitées, dans un ouvrage intitulé : *Tour through the Highlands of Scotland*, 1785, in-8°, lequel a été traduit en français, 2 vol. in-8°, 1790. Le sentiment patriotique qui l'avait constamment dirigé lui inspira le désir d'entreprendre à



ses frais, et de confier aux meilleurs graveurs de Londres, une belle collection des sites les plus pittoresques de l'ancienne Calédonie, ainsi que des monumens remarquables qui subsistent encore. La mort ne lui permit pas de mettre ce projet à exécution. Elle le surprit le 1<sup>er</sup> août 1791, étant à Dalkeith, en Ecosse.

**KNOX (JEAN)**, capitaine de vaisseau anglais, naquit à Edimbourg, et mourut à Dalkeith en 1790. Il a publié une relation de la campagne du Canada, dans laquelle il a été employé, et a donné des renseignemens que l'historien et le géographe pourront consulter avec fruit. Cet ouvrage est écrit en anglais : *An historical account*, etc. (Relation historique des campagnes faites en Amérique pendant les années 1757, 1759, 1760, contenant les événemens les plus remarquables de cette période, notamment les deux sièges de Québec, les ordres donnés par les amiraux et les officiers-généraux; la description des pays où l'auteur a servi, celle de leurs forts et garnisons, de leur sol, de leur climat et de leurs productions; un journal météorologique, ainsi que plusieurs pièces officielles; le mandement de l'évêque du Canada, les ordres du jour des Français, et des plans pour la défense du pays), Londres, 1769, 2 vol. in-4°.

**KOBELL (FERDINAND)**, peintre et graveur à l'eau-forte, naquit à Manheim en 1740. Destiné à la diplomatie, il commença ses études à l'université de Heidelberg; mais un travail sédentaire ne convenait point à son imagination active, il ne remplissait qu'impar-

faitement des devoirs pour lesquels il avait une aversion décidée, et il employait à dessiner tous les momens qu'il pouvait leur dérober. Son père crut triompher de son penchant, en le plaçant chez un secrétaire de la chancellerie, et en recommandant surtout qu'on le surchargeât d'écritures; mais le goût du jeune Kobell était invincible, et il l'emporta sur tous les obstacles. Un paysage qu'il était parvenu à peindre, et dans lequel l'électeur de Bavière, à qui on le présenta, reconnut le germe d'un beau talent, fit enfin cesser cet état de contrainte. Il reçut du prince une pension, et ce qui valait mieux pour lui, la liberté de se livrer au goût qui le dominait. Il fut bientôt connu chez l'étranger; et le prince, jaloux de posséder un artiste habile dans ses états, l'envoya à Paris pour se perfectionner. Il y fit un séjour de dix ans, revint dans sa patrie en 1795, et fut nommé par l'électeur, son peintre de paysage. Des sites bien choisis, un coloris frais et suave, distinguent les tableaux de cet artiste. Les amateurs recherchent ses dessins, bien qu'ils soient très-nombreux. Kobell joignait au talent de peindre celui de graver. Son burin fin et spirituel s'attachait surtout aux scènes champêtres de petite et de moyenne grandeur : 60 pièces en ce genre, de l'effet le plus agréable, composent son œuvre. Non moins recommandable par ses mœurs et son caractère que par ses talens, il ne vit autour de lui que des amis et des admirateurs. Il mourut en 1796. Les deux fils qu'il a laissés, Guillaume et Henri, ont reproduit les

vertus et les talens qui distinguaient leur père.

**KOBELL (N.)**, peintre de paysages, né à Amsterdam, mourut en 1813, à la fleur de son âge. Des paysages et des tableaux d'animaux, exposés au salon du Louvre en 1810, 1812 et 1814, lui ont fait une réputation méritée. Sa manière se rapproche de celle de Paul Potter, qu'il avait particulièrement étudiée. Une mort prématurée l'a empêché d'atteindre la perfection à laquelle ses talens et son application pouvaient lui donner l'espoir de prétendre.

**KOCH (CHRISTOPHE-GUILAUME DE)**, professeur de droit public à Strasbourg, écrivain distingué par ses laborieuses recherches, a tenté avec quelques succès de débrouiller le chaos qui enveloppe l'histoire du moyen âge. Il naquit d'une famille protestante, le 9 mai 1737, à Bouxwiller, dans une partie de l'Alsace qui appartenait alors au landgrave de Hesse-Darmstadt. Son père était conseiller et membre de la chambre des finances de ce prince. Le jeune Koch reçut ses premières instructions dans l'excellente école de la petite ville où il était né, et entra, en 1750, à l'université protestante de Strasbourg, où il acheva ses études. Il s'attacha principalement à celle du droit, et acquit les connaissances les plus étendues dans cette partie, auxquelles il joignit bientôt l'art particulier de déchiffrer et de juger les anciennes chartes. Il avait pour maître le célèbre Schœpflin, qui, ayant reconnu tout le mérite de son élève, en fit son ami, et l'associa, au bout de quelques années, à ses tra-

vaux. L'élève se trouva bientôt en état de continuer après son maître l'espèce d'école politique que le professeur Schœpflin avait fondée à Strasbourg, et à laquelle sa haute réputation fit accourir de toutes parts des jeunes gens appartenant aux premières familles de l'Europe. C'est de cette école dont Koch devint le chef, après la mort de Schœpflin, arrivée en 1771, que sortirent depuis un grand nombre de ministres et d'hommes d'état. La réputation de Koch s'étendit encore en 1761, par la publication de son *Commentatio de collatione dignitatum et beneficiorum ecclesiasticorum in imperio romano germanico*, opuscule qui fut le prélude du *Commentaire sur la sanction pragmatique germanique*, qui ne fut publiée qu'en 1789. En 1762, il reçut les grades académiques, et vint à Paris, où les savans les plus distingués l'accueillirent honorablement. Il passa un an dans cette capitale, où il recueillit des matériaux précieux pour la continuation de l'*Historia Zaxingo-Badensis*, dont le premier volume seulement avait été rédigé par Schœpflin, bien que l'ouvrage entier ait été publié depuis sous le nom de ce savant. Ce dernier ayant, lorsqu'il mourut, laissé son cabinet d'antiquité et sa riche bibliothèque à la ville de Strasbourg, à condition que Koch en serait nommé conservateur, ce vœu fut rempli; et Koch, nommé professeur, fut dès lors autorisé à ouvrir des cours. Il refusa, en 1779, la chaire de droit public germanique que lui offrit le gouvernement d'Hanovre, à l'université de Goettingue. En 1780, il reçut

de l'empereur Joseph II le titre de chevalier de l'empire, et peu de temps après, il obtint à Strasbourg la chaire de droit public, qu'il remplit jusqu'à ce que l'université de cette ville cessa d'exister. Député à Paris en 1789 par les protestans d'Alsace, il sollicita près de l'assemblée constituante le maintien de leurs droits civils et religieux, en rappelant les traités sur lesquels ils étaient fondés. Il obtint la sanction de ces droits par le décret du 17 août 1790, qui déclara que les biens ecclésiastiques protestans ne faisaient point partie des biens mis à la disposition de la nation par le décret du 1<sup>er</sup> novembre 1790. Peu de temps après, le cri de guerre qui, en appelant aux armes une jeunesse belliqueuse, l'enlevait aux études, vint interrompre une carrière où Koch s'était illustré. Appelé dès lors à rendre à son pays des services d'un autre genre, il se voua tout entier aux affaires publiques, et fut nommé, par le département du Bas-Rhin, député à l'assemblée législative. Là, il se montra partisan de la monarchie constitutionnelle, et s'opposa aux hommes dont le but évident était de renverser le trône pour établir l'anarchie. Nommé président du comité diplomatique, il employa tous ses moyens pour conserver la paix, et dans un rapport qu'il fit au mois de mars 1792, il avança que la déclaration de guerre à l'Autriche annonçait de grands malheurs. Après la journée du 10 août, il écrivit aux autorités constituées de son département pour exprimer son opposition personnelle sur les mesu-

res qui avaient préparé et qui suivirent cette journée. Il espérait alors que ces autorités partageraient ses sentimens, et que la France entière se déclarerait contre les violences de la révolution. Mais cet espoir fut complètement déçu, et le vœu hautement exprimé de Koch attira sur lui le ressentiment du parti vainqueur, qui le fit incarcérer. Il ne recouvra la liberté qu'après une captivité de 11 mois, et lorsque Robespierre et ses complices eurent été anéantis. Ses concitoyens ne tardèrent pas à lui donner une nouvelle marque de leur confiance en l'appelant au directoire du département. Il défendit constamment les intérêts de ses administrés pendant le cours de ses fonctions, qu'il se hâta de quitter le plus tôt qu'il lui fut possible, pour se livrer de nouveau à ses travaux littéraires. Il s'en occupait avec fruit depuis 6 ans, lorsque le sénatus-consulte du mois de mars 1802 le nomma membre du tribunal. Il n'accepta cette place que dans l'espoir d'être encore utile à ses compatriotes, et notamment à ceux qui professaient le même culte que lui. Il eut en effet une grande part à la nouvelle organisation de ce culte, et au rétablissement de l'académie protestante de Strasbourg. Après la suppression du tribunal, il refusa d'occuper de nouvelles places et retourna au sein de sa famille. Le gouvernement lui fit, sans qu'il l'eût sollicité, une pension de retraite de 3,000 francs. Le titre de recteur de l'université de Strasbourg lui fut déféré en 1810 par le grand-maître de l'université de

France. M. Koch termina son honorable carrière le 25 octobre 1813. Indépendamment des ouvrages de Koch déjà mentionnés dans cet article on cite les suivans : 1° *Tables généalogiques des maisons souveraines de l'Europe*, Strasbourg, 1782, 1 vol. in-4°; 2° *Abregé de l'histoire des traités de paix entre les puissances de l'Europe, depuis le traité de Westphalis*, Bâle, 1796, 4 vol. in-8°; 3° *Tableau des révolutions de l'Europe depuis le bouleversement de l'empire romain en Occident jusqu'à nos jours*, orné de tables généalogiques et de cartes géographiques, Bâle, 1802, Paris, 1813-1814, 4 vol. in-8°; 4° *Table des traités entre la France et les puissances étrangères, depuis la paix de Westphalis jusqu'à nos jours, suivie d'un recueil de traités et actes diplomatiques qui n'ont pas vu le jour*, Bâle, 1802, 2 vol. in-8°. Koch, dit un de ses biographes, possédait une sagacité peu commune, une grande pureté d'âme, une patience à toute épreuve et un calme imperturbable.

**KOECHLIN (Jacques)**, député par le département du Haut-Rhin à la chambre des députés, membre de la légion - d'honneur, est né à Mulhouse. Son grand-père, Samuel Kœchlin, fonda, en 1746, dans cette ville, la première manufacture d'indiennes connue, qui depuis a reçu une si grande extension, par les soins de ses petits-fils. Ce fut dans cette fabrique que feu M. Oberkamp acquit les connaissances qui depuis l'ont mis à même de former un établissement pareil à Jouy, et qui ont rendu son nom célèbre dans les fastes de

l'industrie nationale. Peu de temps après la révolution de 1789, le gouvernement français ayant rétiré à la petite république de Mulhouse le privilège qu'elle avait d'introduire en France ses produits industriels, M. Kœchlin, père du député actuel, transporta son vaste établissement dans l'intérieur; mais à peine Mulhouse fut-il réuni à la France, que MM. Kœchlin frères y établirent de nouveau le même genre d'industrie. Sous leur habile gestion, cette manufacture a prospéré; elle est devenue une des plus considérables du royaume, et elle occupait, il y a peu de temps encore (1823), plus de 6,000 ouvriers. Lors de l'exposition de 1819, le jury chargé de juger les produits de l'industrie nationale, après avoir discerné la médaille d'or aux frères Kœchlin, a demandé au gouvernement et a obtenu de lui la croix de la légion-d'honneur pour un des frères de M. Jacques Kœchlin, ce dernier se trouvant déjà depuis long-temps membre de la légion. Jusqu'en l'année 1813, M. Jacques Kœchlin n'était guère connu que par ses grandes entreprises industrielles et sa bienfaisance; il était considéré comme un père par ses nombreux ouvriers. Il avait fondé et largement doté un institut pour les orphelins dans sa ville natale. A cette époque, l'estime de ses concitoyens, celle des fonctionnaires supérieurs du département, l'appelèrent à la mairie de Mulhouse. Son intégrité dans l'exercice de ses fonctions, était généralement reconnue; mais sa conduite ferme et énergique en 1814, lui valut de plus l'ho-

neur d'être destitué par les chefs des armées étrangères lors de leur première invasion en France. Réintégré sous le ministère de M. Decazes, il fut destitué de nouveau à l'époque de la loi électorale du 29 juin 1820, et huit jours avant les élections du collège du département du Haut-Rhin. Il n'en fut pas moins nommé à la presque unanimité de ce collège, député à la seconde chambre. Sa conduite pendant cette session est connue de la France entière. Réélu en 1822 par le même collège électoral, M. Kœchlin fut chargé de présenter à la chambre une pétition de 132 électeurs, demandant une enquête judiciaire sur la promenade militaire de deux escadrons de cavalerie dans le département du Haut-Rhin, qui n'eut pour résultat définitif que l'arrestation du colonel Caron et du sieur Roger. La pétition déposée par M. Kœchlin n'ayant point été prise en considération, et lui-même n'ayant pu la soutenir à la tribune, il crut alors de son devoir de faire imprimer, sous sa responsabilité personnelle, une relation de tout ce qui s'était passé à cette époque dans le département qui l'avait nommé et qu'il représentait. L'écrit de M. Kœchlin a été depuis saisi; et lui-même, absent, a été condamné par défaut à 5,000 francs d'amende et à un an de prison. Il vient de faire opposition à ce jugement. Chéri de tous ceux qui ont le bonheur de le connaître particulièrement, M. Kœchlin est révérend dans son département par la masse des citoyens. Le jour de sa nomination à la chambre des députés fut un jour d'allégresse

générale à Mulhouse, et tous les habitans illuminèrent spontanément leurs maisons.

KOEHLER (JEAN-BERNARD), naquit à Lubeck en 1742, et dès 1757 il publia une dissertation latine sur l'*Hyménée* et *Talassion*, divinités qui présidaient aux mariages chez les Grecs et chez les Romains. Cette production fit concevoir une opinion favorable de ce jeune homme, âgé alors de 17 ans, et lui mérita des encouragemens. Kœhler fut nommé, en 1766, professeur d'histoire et de philosophie dans l'université de Kiel; il publia alors un programme fort intéressant sur une nouvelle édition d'Hésiode, pour laquelle il avait fait des recherches immenses et consulté toutes les variantes des manuscrits de Paris, qu'il avait collationnés. Plusieurs écrits de M. Kœhler restèrent long-temps inconnus. Mais M. Wolf vient d'annoncer qu'il est possesseur de ces manuscrits, et qu'il se propose d'en faire usage. En 1765, Kœhler publia des remarques détachées sur *Dion Chrysostôme*, et en 1767, des notes et des observations sur *Théocrite*, dont les savans ont porté un jugement favorable. Kœhler était instruit dans la littérature orientale. Aussi, à la fin de son livre sur *Théocrite*, plaça-t-il un essai de corrections sur les écrivains arabes. On a de lui : *Verisimilium juris specimen*, en 1771; une édition des *Institutes* de Justinien, d'après celle de Cujas, avec des notes, en 1772; et deux livres, *Interpretationum et Emendationum Juris romani*, en 1792 : tous ouvrages qui prouvent qu'il s'occupa beaucoup de la jurispru-

dence ancienne. Néanmoins, il ne perdait pas de vue les lettres grecques; il avait publié, en 1778, une traduction allemande de l'*Iphigénie en Aulide*, d'Euripide, accompagnée de remarques critiques. Il occupa, depuis 1781 jusqu'à 1786, une chaire de grec et de langues orientales à Koenigsberg. C'est dans cet intervalle qu'il publia ses *Observationes criticae ad Ecclesiastæ caput ultimum*, 1781, réimprimées avec des corrections en 1783, in-4°. Ce savant, connu par des ouvrages estimés, et qui avait fourni de bons articles à différens recueils périodiques, passa les dernières années de sa vie dans un état voisin de l'indigence; il mourut le 3 avril 1802.

KOERNER (THÉODORE), naquit à Dresde, en 1788. Dès l'enfance il s'annonça comme poète par une imagination ardente. Schiller, intimement lié avec son père, conseiller du gouvernement saxon, sut démêler les dispositions du jeune homme pour la littérature, et se fit un plaisir de les cultiver. En 1811, il acheva ses études à Léipsick. Il reçut bientôt une défense formelle de fréquenter aucune des universités de la Saxe, parce qu'enthousiaste de l'indépendance germanique, il mettait tout en œuvre pour propager une doctrine que son gouvernement ne professait pas. Il se retira à Vienne, et, abandonnant ses idées politiques, il se mit à travailler pour le théâtre. Ses pièces eurent un brillant succès, et le firent rechercher dans les meilleures sociétés. Il leur dut encore la place de secrétaire de la régie du théâtre de

la cour, avec un traitement de 2,000 florins. Parmi les pièces qui établirent sa réputation, on distingue particulièrement *Toni* et *Zriny*, drames en 5 actes. Après la retraite de Moscou, les affaires de l'Allemagne commençant à changer de face, Koerner sentit son courage s'enflammer. Rien ne put le retenir à Vienne, ni l'amour, ni son goût décidé pour les lettres, ni l'existence la plus heureuse. Il fit le voyage de Breslau pour s'enrôler, comme simple soldat, dans le corps prussien des chasseurs à cheval de Lutzow. Il dut à sa valeur dans le combat de Lutzen le grade de sous-officier. Son corps étant tombé ensuite dans une embuscade, il fut grièvement blessé; il s'échappa néanmoins à travers les bois, et y resta toute la nuit sans secours. Ce ne fut que le lendemain au matin que des paysans, l'ayant rencontré, l'enlevèrent et le cachèrent chez eux jusqu'à sa convalescence. Les lettres le consolèrent de cette retraite forcée: il en charma les ennuis, en composant des chants belliqueux. Il quitta son asile le plus tôt possible, et, à la faveur d'un déguisement, il regagna l'armée prussienne. A l'affaire du 8 octobre, il se distingua de nouveau, et fut nommé lieutenant sur le champ de bataille. Mais il termina bientôt sa glorieuse carrière; la mort vint l'arrêter le 18 dans les plaines de Léipsick, n'ayant pas encore 25 ans. La noblesse et l'énergie distinguent toutes ses productions. Nouveau Tyrtée, ses chants ne respirent que l'amour de la gloire et de la patrie. Le recueil de

ses poésies a été publié à Vienne en 1814, sous le titre de *la Lyre et l'Épée*.

KOLLER, général autrichien, fut un des commissaires chargés de conduire, en 1814, Napoléon à l'île d'Elbe, et remplit honorablement cette mission. Il sut avec adresse et fermeté soustraire l'empereur aux dangers qui le menacèrent dans le midi de la France, où plusieurs attroupemens avaient été formés dans les villes qu'il devait traverser. A Aix et à Orgon, le général Koller revêtit Napoléon de son uniforme d'officier-général autrichien, et parvint ainsi à le faire passer sans insulte à travers la plus vile populace ameutée, et qui manifestait déjà les intentions les plus hostiles. Napoléon lui exprima sa reconnaissance lors de son arrivée à l'île d'Elbe. Pendant la traversée, après lui avoir témoigné le désagrément d'avoir eu pendant tout le voyage des témoins incommodes de sa conduite, il ajouta avec une sorte d'abandon : « Quant à vous, général, je me suis montré tout nu ; mais dites-moi franchement si vous ne croyez pas que toutes ces scènes scandaleuses ont été sourdement excitées par le gouvernement provisoire, qui voulait me faire assassiner par la populace. » Le général Koller lui répondit : « Qu'il était persuadé que le gouvernement français ne se serait pas permis une conduite si contraire aux vues des puissances alliées. » Ces renseignemens sont consignés dans une relation de ce voyage, qui parut l'année suivante. Pendant les dix jours que le général Koller resta

à l'île d'Elbe, il gagna de plus en plus la confiance de Napoléon. M. Koller lui ayant un jour répété plusieurs fois : « Votre majesté a tort, » Napoléon lui dit : « Est-ce ainsi que vous parlez à votre empereur ? » — « Notre souverain, répliqua le général, trouverait très-mauvais que ses serviteurs ne lui dissent pas toujours la vérité. » — « En ce cas, reprit l'empereur, votre maître est bien mieux servi que je ne l'ai jamais été. » Avant de quitter l'île d'Elbe, le général Koller, qui avait fait venir un navire de Gènes, chargé par Napoléon de conclure avec cette ville une convention de commerce, s'acquitta de cette dernière mission avec autant de promptitude que d'avantage pour les intérêts de l'île et de son nouveau souverain.

KOLLI (LE BARON DE), Piémontais, avait pris un vif intérêt à la cause du prince des Asturies, qui, après avoir détrôné le roi son père, se trouvait lui-même privé de la couronne, et détonu en France au château de Valençay. Le baron de Kolli était en Angleterre en 1810. Il concerta, avec le ministère anglais, le plan de délivrer le prince (aujourd'hui Ferdinand VII) et les autres infants espagnols. Le baron de Kolli avait reçu des pleins-pouvoirs, et des instructions particulières du marquis de Wellesley. Son projet était d'enlever les princes, de les amener sur la côte de France, où ils auraient trouvé, pour les recevoir, une escadre anglaise commandée par l'amiral Cockburn. Il quitta Londres à cet effet, et vint à Paris pour y pré-

parer ses moyens, et de là se rendre à Valençay, lieu de la résidence des princes d'Espagne. Il touchait au moment de l'exécution, lorsque par une imprudence son plan fut découvert. Le 24 mars, le ministre de la police, Fouché, instruit de ses desseins, le fit arrêter et conduire devant lui. Le baron de Kolli a depuis déclaré que ce ministre lui proposa de changer de rôle, et de s'introduire auprès des princes, mais de les trahir en les engageant à faire une fausse démarche, dont ils seraient ensuite devenus les victimes. M. de Kolli rejeta, comme il le dit encore, cette indigne proposition, et fut enfermé dans le château de Vincennes, dont il ne sortit qu'après le retour du roi, en avril 1814. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un autre individu, porteur des lettres de créance qu'on avait enlevées à Kolli, et ayant beaucoup de ressemblance avec lui, fut présenté à Ferdinand, qui, redoutant quelque piège, ne voulut point l'accueillir, et s'opposa à ce qu'il fût introduit auprès de ses frères don Antonio et don Carlos. Ferdinand se hâta même de dénoncer cet individu, et de faire part au commandant du château, M. Berthémi, des propositions qui lui avaient été faites, afin de ne pas laisser croire un seul instant qu'il voulût se prêter à un plan d'évasion. L'imposteur fut renvoyé, et le vrai Kolli, dès qu'il eut recouvré sa liberté, se hâta de recueillir et de publier les pièces relatives à sa mission, afin d'éclairer les souverains sur la pureté de ses intentions. Mais malgré tous ses efforts, on assure

qu'il ne put jamais obtenir la restitution des diamans saisis sur lui lors de son arrestation.

KOLONTAY (HENRI), vice-chancelier polonais, naquit dans le palatinat de Cracovie, d'une famille noble, mais peu riche; ses parens le destinaient à l'état ecclésiastique. Après avoir fait ses études à Rome, et suivi la carrière des lettres, il devint recteur de l'université de Cracovie. Il s'occupa 12 ans de l'éducation publique, et en 1788, la diète de Pologne l'appela dans son sein. C'est alors qu'un champ plus étendu s'ouvrit à son ambition et à ses connaissances. Cette assemblée avait de grands objets en vue; elle méditait des lois importantes pour le bonheur de la patrie, elle voulait une constitution qui rendit le gouvernement de la Pologne plus stable. Kolontay la servit sous ces deux rapports; il publia différens écrits pour disposer l'opinion aux changemens qui se préparaient, et fut un des principaux rédacteurs de la constitution du 3 mai 1791. La place de vice-chancelier de la couronne récompensa alors son zèle et ses services; mais la constitution ayant été renversée par les armes russes en 1792, il perdit son rang et ses titres, et fut obligé de prendre la fuite. Il se retira à Dresde avec son ami le comte Ignace Potocki. Sur la fin de 1793, Kosciusko l'instruisit qu'une insurrection était prête à éclater en Pologne; et bientôt après les insurgés ayant obtenu des succès au combat de Wraclawice, Kolontay prit place au conseil national, et fut chargé de diriger les



finances. Le parti russe ou royaliste qui le détestait, lui reprochait de l'inflexibilité dans le caractère, de la dureté dans les manières et de l'exaltation dans les principes; il l'accusait surtout de servir la cause du peuple aux dépens des nobles, et de jouer, dans son pays, le rôle de Robespierre. Toutes ces plaintes se propageaient secrètement; mais après la perte de la bataille de Maujowice et la prise de Kosciusko, les ennemis de Kolontay ne gardèrent plus aucune mesure: ils l'accusèrent ouvertement d'avoir voulu faire égorger le roi, sa famille, ses partisans et les prisonniers russes, afin que, l'atrocité de pareils crimes ôtant tout espoir de pardon, le peuple ainsi que l'armée vissent la nécessité de sa défendre jusqu'à la dernière extrémité. Kolontay se réfugia en Gallicie, mais il y fut arrêté et renfermé à Olmutz. Il ne dut sa liberté qu'à Alexandre I<sup>er</sup>, qui la demanda et l'obtint, à son avènement au trône. Depuis cette époque, Kolontay est resté étranger aux affaires publiques.

**KOMARZEWSKI** (JEAN-BAPTISTE), ancien lieutenant des armées du roi et de la république de Pologne, chevalier de plusieurs ordres, membre des sociétés royale de Londres et littéraire de Varsovie, etc., naquit à Varsovie, d'une famille noble, mais pauvre. Komarzewski (on doit prononcer KOMAGESKI) reçut une très-bonne éducation, et, protégé par un des ministres du roi Stanislas-Auguste, il eut l'honneur d'être présenté à ce prince, qui l'accueillit avec bonté, lui confia bien-

tôt plusieurs missions importantes près des cours de Russie, d'Allemagne et de Constantinople, et, ayant eu à se louer de son zèle, de son intelligence et de sa fidélité, le récompensa successivement, en le décorant de l'ordre de l'Aigle-Blanc de Pologne, en le faisant chef des bureaux de la guerre, en le nommant lieutenant-général de ses armées et son premier aide-de-camp, enfin en lui donnant l'intendance-générale des mines, dont une à titre de propriété. Komarzewski fut constamment dévoué à son roi et à sa patrie, dont il défendit l'indépendance dans le conseil et à l'armée. Le partage de cette illustre Pologne devenant inévitable, le roi ordonna au général Komarzewski, auquel il avait accordé la plus tendre amitié, de s'éloigner d'une patrie qui allait passer sous une domination étrangère. Komarzewski obéit, et se rendit en Russie, où l'impératrice Catherine II l'avait appelé, et où elle voulut lui confier les fonctions les plus honorables. Le général Komarzewski refusa les offres de cette princesse, et n'accepta de toutes ses bontés que l'ordre de Saint-Alexandre Newsky. Paul I<sup>er</sup>, le pacifique successeur de la conquérante Catherine, Paul I<sup>er</sup> qui, honorant le malheur de Stanislas-Auguste, lui avait notifié son avènement au trône, en le qualifiant de roi, malgré son aldication; qui, deux années après, avait décoré de la couronne royale la dépouille mortelle de son ancien ami, et accompagné son cortège funèbre avec les marques d'une sincère douleur, Paul I<sup>er</sup> réitéra des offres d'autant plus ac-

ceptables, alors, que la double cause de l'attachement de Komarzewski ne subsistait plus; il pouvait, sans trahir ses sermens, s'attacher à un nouveau maître; mais il était Polonais, et il resta attaché à son roi, quoiqu'il eut cessé d'exister, et à sa patrie, quoiqu'elle se trouvât rayée du nombre des nations. Éloigné de la terre natale, sans patrie, sans famille, Komarzewski reprend ses anciens travaux, et rentre dans le domaine des sciences, qu'il avait momentanément quitté. Il fut reçu à l'unanimité membre de la société royale de Londres, et proclamé, d'enthousiasme, membre de la société littéraire de Varsovie. Stanislas Auguste avait ordonné que MM. de Perthes, colonel-géographe de S. M., et Komarzewski, général employé près de la personne du roi, dresseraient, d'après la grande carte topographique inédite de Pologne, et la levée des plans de tous les cantons, une carte, qui procurerait aux voyageurs, aux militaires et aux hommes d'état les renseignemens les plus essentiels sur le territoire polonais. Ce travail eut lieu; des circonstances en empêchèrent la mise au jour; mais enfin il parut à Paris, en 1809, par les soins de Komarzewski, lequel, après avoir parcouru l'Italie, l'Angleterre, plusieurs régions du Nord, s'était fixé pour toujours dans la capitale de la France. Le *Moniteur* fit un éloge mérité de ce travail; il dit que : « *La carte hydrographique de Pologne est la* » meilleure que l'homme d'état, » le militaire, le géographe ou le » voyageur puissent consulter sur

» la constitution physique de la Po- » logne. » Komarzewski composa et exécuta seul un instrument à l'usage des mines, qu'il nomma *graphomètre souterrain*, et qui mesure en même temps et invariablement la *direction*, l'*inclinaison* et la *distance*. La classe des sciences physiques et mathématiques de l'institut ayant chargé des commissaires de faire un rapport sur cet instrument, les commissaires s'exprimèrent ainsi dans leur rapport : « de conseil des mines de France » se proposait depuis long-temps » de chasser la boussole des tra- » vaux des mines; des ingénieurs » ont déjà projeté et dessiné un » graphomètre qui paraît très-pro- » pre à atteindre ce but; mais il » n'est pas encore exécuté. M. » Komarzewski a imaginé son gra- » phomètre souterrain; il consiste » en une plaque circulaire que l'on » place solidement, et dans une po- » sition horizontale, par le moyen » d'un niveau à bulle d'air cylin- » drique. Cette plaque en plate- » forme est divisée sur son timbre » en degrés, et en même temps en » heures, suivant la méthode des » mineurs; sur cette plaque repose » une alidade mobile circulaire- » ment, qui sert à indiquer les de- » grés, et par conséquent les di- » rections; cette alidade est sur- » montée d'une autre plaque ver- » ticale, à laquelle elle est solide- » ment fixée; cette plaque verti- » cale est tronquée par sa partie in- » férieure, et sa forme représente » les deux tiers d'un cercle; elle » est divisée en 120 degrés de cha- » que côté; elle sert, à l'aide de » deux alidades garnies de cro- » chets, à indiquer les angles d'in-

» clinaison. » Après avoir établi la supériorité du graphomètre souterrain sur la boussole, et avoir démontré l'application du premier, les commissaires terminent ainsi : « Nous pensons que le graphomètre souterrain bien exécuté, et après y avoir apporté quelques perfectionnemens, pourra remplacer avantageusement les anciens instrumens en usage dans les mines, sans en avoir les inconvéniens, et qu'il est à désirer que ce savant le fasse graver, afin qu'il puisse être exécuté par les artistes français et introduit dans nos mines ». Au bas du rapport est l'adoption par la classe des conclusions des commissaires. Encouragé par ce rapport, l'auteur du graphomètre souterrain a réalisé le vœu de l'institut, et l'instrument perfectionné a paru en 1803. Par la mise au jour de ces deux ouvrages, Komarzewski s'était avantageusement fait connaître, et ne pouvait qu'espérer du succès d'un travail qu'il méditait depuis long-temps, et publia sous le titre modeste de *Coup-d'œil rapide sur les causes réelles de la décadence de la Pologne* (Paris, 1 vol. in-8°, 1806). Les bases de ce travail tendent à prouver que la Pologne, jadis édifice colossal, a eu ses fondemens sapés dès le 14<sup>e</sup> siècle; que dans le 16<sup>e</sup>, on en arracha les plus fortes colonnes, et que depuis ce temps les lois qui devaient le raffermir le précipitèrent vers sa ruine : ces lois tardives amenèrent l'anarchie, qui bientôt livra à toutes les horreurs de l'ambition, de la haine, de la discorde, un pays immense, fertile et peuplé, mais dénué de dé-

fense, parce qu'une armée sur pied et des places fortes étaient censées préjudiciables à la liberté. Le travail entier tend à prouver que le roi n'était ni faible, ni lâche; que la nation n'est ni fouguese, ni barbare, ni sauvage. Après avoir parcouru les divers siècles de la Pologne en observateur qui est digne d'écrire l'histoire de son pays, après avoir semé au milieu de sa narration des idées et des observations importantes, après avoir discuté et apprécié les faits, après avoir distribué, avec la même équité, aux souverains, aux peuples et à tous ceux qui ont figuré dans les affaires publiques, l'éloge et le blâme, il prouve que les désastres de la Pologne ne proviennent que des systèmes d'un petit nombre d'olygarques qui, pour se faire des partisans, employaient tantôt le poids des richesses, tantôt les ressorts de la crainte ou de l'espérance, et qui, avec l'apparence d'un zèle ardent à servir l'état, ne cherchaient au fond qu'à satisfaire leurs passions. Un éloge touchant du monarque auquel Komarzewski avait consacré toutes ses affections, termine noblement cet ouvrage. A la connaissance approfondie des mathématiques, aux sciences moins difficiles de la minéralogie et de l'hydraulique, à sept langues qu'il possédait, parlait et écrivait par principes, Komarzewski joignait plusieurs arts d'agrément, tels, entre autres, que le dessin et la musique; il leur dut quelques momens de tranquillité dans ses longues infortunes. C'est à Paris, en 1810, à l'âge de 66 ans, que Komarzewski termina sa car-

fière, également regretté de ses anciens et de ses nouveaux compatriotes. M. Bazot, au nom de plusieurs sociétés de bienfaisance, dont Komarzewski faisait partie, prononça sur sa tombe son *éloge funèbre*, qui fut imprimé en 1810, et réimprimé en 1814.

KONING (JACQUES), commissaire au tribunal de 1<sup>re</sup> instance à Amsterdam, s'est distingué dans la carrière littéraire par un *Mémoire sur l'invention de l'imprimerie*, que la société des sciences à Harlem trouva digne d'être couronné, en 1816. Le but de ce mémoire est de résoudre en faveur de Harlem, la contestation encore indécise entre cette dernière ville et celle de Mayence, sur l'invention de l'imprimerie, que M. Koning attribue à Laurent Coster, fils de Jean de Harlem. Cependant, d'après les recherches de l'auteur, faites dans les archives des églises de Harlem, il avoue qu'il n'a pas pu retrouver le nom de Laurent, fils de Jean sacristain (Coster) que l'écrivain Junius, dans son ouvrage *Batavia*, publié en 1588, avait le premier cité comme l'inventeur de l'art d'imprimer avec des caractères mobiles. Le savant Gerard Meerman, dans ses *Annales typographicæ*, et plusieurs autres écrivains hollandais, soutiennent la même opinion, qui a toujours été combattue par les savans des autres pays et que le mémoire de Koning, quoique couronné par la société de Harlem, est loin de prouver d'une manière convaincante. La suscription des premiers livres sortis des presses de Mayence, et les témoignages de tous les écri-

vains contemporains attribuant l'honneur de l'invention de l'imprimerie à Guttemberg, Fust et Schœffer, qui ont travaillé dans cette ville, établissent avec plus d'évidence que Mayence a des droits mieux fondés que Harlem à l'honneur d'une des découvertes les plus utiles à l'humanité.

KONIRENBURG (JEAN), professeur de théologie au collège des protestans-rémonstrans d'Amsterdam, avant la révolution de 1795. Il devint, en 1798, membre de la convention nationale de la république Batave, et fit partie de la commission chargée de la rédaction d'une nouvelle constitution. Pendant le temps qu'il passa dans cette assemblée, il resta attaché au parti des patriotes; mais il sortit de la carrière politique pour retourner à sa chaire et à ses travaux littéraires. Indépendamment des discours qu'il prononça dans des occasions plus ou moins remarquables, on a de lui : 1<sup>o</sup> *Mémoire sur la banque d'Amsterdam*; 2<sup>o</sup> *Essai sur la génie de Raphaël et d'Angélique Kauffman dans la peinture*, Amsterdam, 1810; 3<sup>o</sup> *Dialogues sur les mythes, ou Paraboles qu'on trouve dans l'Écriture sainte*, 1809; 4<sup>o</sup> *Éloge d'Élisabeth Bekker et d'Agathe Decken*; 5<sup>o</sup> *Histoire de la révolution de 1813*, publiée en 1816; 6<sup>o</sup> *Mélanges de littérature, de physique et de morale*, Amsterdam, 1818. M. Konyrenburg s'est aussi essayé dans la poésie par une tragédie de *Constantin-le-Grand*; mais il a abandonné depuis la carrière du théâtre. Parmi les diverses traductions dont il s'est occupé, on distingue celle de l'ouvrage de

M. Engel sur l'*Imitation mimique*, Harlem, 1790, 2 vol. in-8° avec figures.

**KONOPKA (JEAN)**, naquit à Slonim, en Lithuanie, le 27 décembre 1777. Il fut d'abord officier au service de Pologne, et passa, en 1795, au service de France. Sa bravoure le fit bientôt distinguer; il parvint aux grades supérieurs, et en 1807, il fut promu à celui de général de brigade des lanciers polonais de la garde. Il se couvrit de gloire en Italie, à Friedland, dans les journées de Mailen, de Ciudad-Real et de Badajoz en Espagne. A ce dernier combat, 3<sup>e</sup> régimens anglais ayant dépassé la gauche de l'armée française, Konopka les attaqua avec ses lanciers, les défit entièrement, leur prit 5 drapeaux et 500 hommes, et contribua puissamment à cette brillante victoire. Les Anglais accusèrent les Polonais d'avoir souillé la gloire de cette action par leur cruauté, et d'avoir refusé de faire quartier aux prisonniers. Mais le général Konopka en ayant ramené 500 au quartier-général, cette accusation tombe d'elle-même. En 1812, il fut chargé de lever un second régiment de lanciers de la garde dans le duché de Varsovie, et il en fut nommé le chef. Il n'avait encore pu réunir que 500 hommes, avec lesquels il se crut en état de tenir la campagne et de provoquer l'ennemi. Cette audace le perdit : après la plus vigoureuse résistance, accablé par le nombre, il fut pris avec les débris de son régiment, le 30 octobre, à Slonim, lieu de sa naissance, Sa caisse et tous ses effets militaires tombèrent également entre

les mains de l'ennemi. On croit que ce brave est mort pendant sa captivité en Russie.

**KONOVNITZIN (PIERRE)**, général russe, chevalier des ordres de Saint-Alexandre-Newsky, et de Saint-George, naquit en 1754, dans le gouvernement de Pskoff. Il entra au service, comme sous-officier dans l'artillerie, le 14 mars 1772. Nommé capitaine en 1788, et employé à cette époque dans l'armée de Finlande, il y resta jusqu'en 1791, où il passa à l'armée de Moldavie avec le rang de major. Il devint, au mois d'août, aide-de-camp du prince Potemkin, et fut promu, le 12 février 1792, au grade de colonel. Il servit en Pologne en 1793 et 1794, et fut cité honorablement dans les journées de Chelm et de Slonim. Le grade de général-major lui fut accordé en 1797. L'année suivante, la noblesse de Saint-Petersbourg le choisit pour former et commander la milice de son gouvernement. Il se distingua pendant la guerre de Finlande, dans plusieurs affaires sur terre et sur mer, et obtint en 1809 le grade de lieutenant-général. A la même époque, le commandement de la 3<sup>e</sup> division militaire lui fut confié; et après la rupture du traité avec l'Angleterre, il fut chargé de la direction de toutes les forces destinées à défendre les côtes de la Baltique, depuis Polanghen jusqu'à Hapsal. Il eut sous ses ordres, en 1812, une division d'infanterie. Les 14 et 15 juillet, on remarqua sa belle conduite près de Witepsk et à la défense de Smolensk. Il occupait la moitié de cette dernière ville, et repoussa,

pendant douze heures, trois assauts consécutifs. Le général Konovnitzin commandait le centre de l'armée russe, le 26 août, à la bataille de Borodino, et se trouva à toutes les affaires de cette campagne, dont la plus remarquable fut la bataille de Krasnoi. Au mois de janvier, il était à la tête des grenadiers; et à l'affaire du 20 avril où Napoléon commandait en personne, il renforçait avec ce corps le flanc gauche de l'armée russe; il y fut atteint d'un coup de feu. De nouveaux services rendus par le général Konovnitzin à la bataille de Léipsick, lui méritèrent des décorations de plusieurs ordres, et la haute faveur de l'empereur de Russie.

KOOTEN (THÉODORE, VAN), humaniste et poète latin, naquit à Leenwarde, le 22 octobre 1749. Il fit ses études à Francker, où ses talents trouvèrent un maître distingué, Jean Schrader, qui fut son ami, et qui lui donna une grande preuve d'intérêt, en plaçant le *Specimen emendationum* du jeune auteur à la suite de ses propres *Emendationes*, en 1772. Kooten fut recteur de l'école latine de Campen en 1772, et de Middelbourg en 1779, et enfin, en 1784, il succéda à son maître, mort vers la fin de 1782. Le parti patriote ayant succombé par suite de l'invasion prussienne, lors des troubles politiques de la Hollande en 1787, il fut obligé de quitter son poste et sa patrie; il vint en France avec son ancien collègue, et son ami Walckenaer, fils du célèbre helléniste. En 1795, il retourna en Hollande avec lui sous d'autres auspices, et y exerça un

emploi honorable dans l'administration publique. Quelques années après, M. Walckenaer ayant été nommé à l'ambassade d'Espagne, Van Kooten le suivit, et revint encore avec lui en Hollande lorsqu'elle fut terminée, et ne l'a plus quitté depuis cette époque; il est mort chez son ami dans une maison de campagne entre Harlem et Leyde, en 1814. Van Kooten a laissé : 1° *Incerti auctoris (vulgò Pindari thebani) Epitome Iliados homericæ*, Leyde et Amsterdam, 1809, in-8°. L'impression de cet ouvrage était commencée depuis 1774, elle fut interrompue par des circonstances politiques : un seul exemplaire échappé à la destruction d'une édition à laquelle il ne manquait que la préface, passa de mains en mains dans celles de M. Henri Weyting, recteur à Campen, qui termina enfin cette entreprise. 2° *Deliciæ poeticæ*, (faisant suite à celles de Van Santen), *Fasciculi VII*; les trois premiers à Dunkerque, les quatre derniers à Amsterdam, 1792-1805, in-8°. Les meilleures pièces de cette collection, et heureusement les plus nombreuses, sont de M. Van Kooten. Il excellait dans la poésie latine. Sa diction est élégante, correcte et pure; il s'était surtout proposé Tibulle pour modèle. Parmi les pièces qu'il a composées, on distingue particulièrement celle *ad Batavos*, en vers alexandrins, 1794 (fasc. IV), et une *Élégie sur l'inconstance des choses humaines* (fasc. VII, pag. 254-260, et datée de 1801).

KOPEC, officier polonais, donna l'exemple du courage à ses compatriotes, pour arracher son

pays au joug de l'étranger; et quoique ses efforts n'aient pas été couronnés du succès, son nom ne mérite pas moins d'être associé à celui de Kosciusko, puisqu'il combattit pour la même cause. Kopec, major de cavalerie au service de la Pologne, fut un de ceux que l'on contraignit, après la campagne de 1791, de s'incorporer dans l'armée russe. Il se promit bien de profiter de la première occasion favorable, pour se soustraire à la violence qu'on lui avait faite. Cette occasion se présenta en 1794; alors, malgré le soin avec lequel il était surveillé, il osa le premier s'éloigner de l'Ukraine à la tête de son corps, et marcher sur Dubno pour se réunir à Kosciusko. La jonction se fit, et il prit alors le commandement d'une brigade; Kopec servit pendant le reste de la campagne d'une manière distinguée. Il se fit surtout remarquer au premier siège de Varsovie que les Prussiens tentèrent inutilement, et qu'ils furent forcés d'abandonner. Ce brave officier ne put échapper à la vengeance de Catherine; il tomba entre ses mains, et fut relégué en Sibérie.

**KORSAKOW** (Корсаков) général russe, se fit d'abord connaître comme major du régiment des gardes Semenowsky; l'excellente tenue de ce beau corps, et la précision de ses manœuvres, avaient fait particulièrement distinguer l'officier chargé de son instruction. Korsakow fut nommé par l'impératrice pour accompagner le comte d'Artois en Angleterre, et monta avec ce prince la frégate *la Vénus*. Il passa quelque temps à Londres,

débarqua ensuite en Flandre, et se rendit auprès du prince de Cobourg, qui commandait alors l'armée autrichienne. Il assista à la bataille de Fleurus, qui lui fournit depuis l'occasion de se rendre agréable à sa souveraine, en lui rendant un compte exact et détaillé des opérations militaires de cette campagne, dont la fin devint si honorable pour l'armée française et si désastreuse pour ses ennemis. Il fut bientôt après envoyé en Perse, pour y servir sous les ordres du prince Zoubow. Lors de l'avènement de Paul I<sup>er</sup> au trône impérial, le général Korsakow fut rappelé, et tomba momentanément dans la disgrâce de l'empereur. Mais ce prince passionné pour les manœuvres et évolutions militaires, rendit bientôt ses bonnes grâces à un officier qui avait déjà développé des talents distingués comme tacticien. La faveur dont il jouit bientôt auprès du souverain, lui fournit encore l'occasion de retracer le tableau de la campagne de 1794; il mit au jour les fautes des généraux autrichiens, entra dans le détail de leurs manœuvres et de leur tactique; en s'appesantissant sur leurs erreurs, il insista surtout sur les moyens à employer pour battre et soumettre les Français, chose facile, selon lui, vu leur indiscipline et leur mauvaise tenue. Paul I<sup>er</sup>, qui avait créé un nouveau système militaire, crut avoir trouvé l'occasion d'en prouver l'excellence, en chargeant de son exécution un général qui entrait si bien dans ses vues; en conséquence, il ordonna à Korsakow, qu'il envoyait avec une ar-

mée pour seconder l'archiduc Charles, d'agir de concert avec le prince, pour le plan général de la campagne, mais de séparer son armée de celle de l'archiduc, et de combattre de manière que ses exploits et sa gloire appartinssent en propre à l'armée russe, qui n'avait jusque-là servi qu'en auxiliaire des Autrichiens en Italie. Bientôt 40,000 Russes se trouvèrent au centre de la Suisse. Le prince Charles fit retirer la plus grande partie de ses troupes, et laissa à Korsakow la gloire de combattre seul Masséna. Celui-ci établit son quartier-général à Zurich, les combattans n'étaient séparés que par la Limath. Le 24 septembre 1799, les Russes se disposaient à attaquer les Français; ceux-ci les prévinrent en descendant des plateaux voisins. Le passage de la Limath ayant été emporté presque sans résistance, plusieurs postes forcés, et quelques-uns tournés, Korsakow se vit réduit à rassembler la plus grande partie de ses forces aux portes de Zurich et dans Zurich même; et là, s'engagea la bataille sanglante qui décida du sort de la Suisse et de toute la campagne. Les Russes soutinrent leur réputation, firent des prodiges de valeur, et le champ de bataille était jonché de leurs cadavres lorsqu'ils l'abandonnèrent. On a prétendu que Korsakow, déconcerté par les manœuvres rapides et multipliées de l'armée française, et peut-être mal secondé par de jeunes officiers-généraux sans expérience, ne conserva point dans cette action mémorable le sang-froid qui caractérise un grand gé-

néral. Le corps de Condé qui arrivait de Constance, décida Korsakow à suspendre sa retraite, et à se reporter en avant, pour seconder les tentatives de Suwarow, cherchant à déboucher par les petits cantons. Cette marche donna lieu à un second combat près de Diesenhoven; il fut aussi sanglant que le premier, sans être plus heureux. Les Russes furent entièrement défaits, et ne purent plus tenir tête aux Français victorieux. Korsakow ayant réuni ses débris à ceux de Suwarow, se trouva sous les ordres de ce général, et le suivit à Augsbourg et à Prague. Les deux généraux furent disgraciés à leur retour en Russie. Mais à l'avènement d'Alexandre I<sup>er</sup>, Korsakow rentra en faveur, reçut l'ordre de Saint-Alexandre-Newsky, et fut nommé général de la cavalerie.

KOSADAWLEW, ministre de l'intérieur de l'empire de Russie; et conseiller intime de l'empereur Alexandre, se distingua dès sa jeunesse par ses talens et son patriotisme. Après avoir fait d'excellentes études à l'université de Léipsick, sous la direction du savant et respectable professeur Plattner, le Nestor de la philosophie allemande, M. de Kosadawlew voyagea pendant quelques années. À son retour dans sa patrie, il fut jugé digne de seconder les vues du souverain; et après avoir rempli avec distinction des fonctions importantes, l'empereur Alexandre lui confia, en 1816, le portefeuille du ministère de l'intérieur. M. de Kosadawlew a fait preuve, dans ce poste, de connaissances étendues, et a signalé son



administration par plusieurs établissemens d'une utilité éminente. Ce fut sur son rapport que l'empereur commença, cette même année, le grand œuvre de l'affranchissement des serfs dans l'intérieur de son vaste empire. Les propriétaires nobles de la province de l'Esthonie avaient déjà, en 1814, pris la résolution généreuse d'abolir la servitude et d'affranchir tous les paysans de leurs domaines. Ils reçurent l'autorisation nécessaire du gouvernement ; et cet acte de patriotisme, qui mérita et obtint de justes éloges, a trouvé depuis de nombreux imitateurs. Le ministère de M. de Kosadawlew se distingue par un exercice sage et modéré de l'autorité qui lui a été confiée. Il n'est pas de l'avis de ces administrateurs qui croient que leur pouvoir doit se faire sentir à chaque instant à leurs administrés. Quelqu'un lui demandait un jour pourquoi les plantes et les fruits de l'étranger réussissaient mieux en Russie que les manufactures et autres établissemens industriels, qui sont cependant aussi les fruits du travail et de la patience. « C'est que » l'administration, répondit cet » homme d'état, ne se mêle pas des » serres chaudes et des cultures, » mais qu'elle les abandonne à » l'intelligence des propriétaires. »

**KOSCIUSKO (THADÉE)**, guerrier citoyen, un des derniers comme des plus illustres défenseurs de la liberté et de l'indépendance de sa malheureuse patrie, la Pologne. Né vers l'an 1755, d'une famille noble, mais pauvre, il reçut sa première éducation à Varsovie dans le corps des Cadets. Il s'y

fit remarquer par sa bonne conduite, son application à l'étude, les connaissances qu'il acquit en mathématiques, et son habileté dans l'art du dessin. Le jeune Kosciusko obtint pour premier prix de son mérite déjà distingué, d'être mis au nombre des quatre élèves envoyés dans les pays étrangers pour y perfectionner leurs connaissances, et qui voyageaient aux frais de l'état. Il passa plusieurs années en France, constamment appliqué à l'étude des sciences, et particulièrement à celles qui ont rapport à l'art militaire, ne se délassant de ses travaux que par la culture des lettres et des beaux-arts. De retour en Pologne, il entra au service, et fut nommé au commandement d'une compagnie; mais sa patrie n'ayant point alors un besoin urgent de son bras, et la bannière de la liberté flottant dans le Nouveau-Monde, Kosciusko se hâta de traverser l'Atlantique, et alla offrir ses services au général Washington. Le héros de l'Amérique eut bientôt l'occasion d'apprécier la valeur et les talents militaires du guerrier polonais; il le fit son adjudant, lui accorda toute sa confiance, et l'employa dans les circonstances les plus difficiles. Compagnon des La Fayette, Lameth, Dumas et autres guerriers français, il acquit des droits à leur estime et à leur amitié. Il fut comblé d'éloges par le célèbre Franklin, et reçut les remerciemens publics du congrès des treize provinces unies. L'ordre de Cincinnatus lui fut aussi accordé; mais il cessa bientôt, ainsi que la plupart des républicains de l'Amérique, de se distinguer des autres



*Thaddeus Kosciuszko.*

*Général Polonais.*



citoyens par une décoration extérieure qui n'ajoutait rien à sa gloire, et qui blessait les lois de l'égalité. Après la paix et la reconnaissance solennelle de l'indépendance des États-Unis de l'Amérique par l'Angleterre et par toutes les puissances de l'Europe, Kosciusko revint en Pologne. Il y vécut dans la retraite jusqu'en 1789. A cette époque, le roi Stanislas et la diète polonaise avaient tenté quelques efforts pour s'opposer à l'influence dominatrice de l'impératrice Catherine II et de ses alliés. Kosciusko fut nommé général-major par la diète. En 1791, le 3 mai, cette diète, le roi et toute la nation polonaise adoptèrent avec enthousiasme une constitution libérale; mais ils avaient négligé de solliciter auprès de la grande autocrate de toutes les Russies, la permission d'être libres et heureux; elle envoya une armée pour châtier ce peuple qu'elle traitait déjà de rebelle. Le jeune prince Joseph Poniatowsky fut chargé de défendre son pays contre l'invasion des Russes. Kosciusko eut sous lui le commandement d'une division, fit des prodiges de valeur pendant toute cette campagne, et excita un enthousiasme général dans l'armée, par sa brillante conduite à l'affaire sanglante de Dubińska. Mais son zèle, et son sang versé pour sa patrie, ne purent la sauver du joug étranger. Le faible Stanislas, épouvanté des menaces de celle qui ne lui avait pas toujours montré fant de rigueur, se hâta de négocier, et se soumit enfin à toutes les volontés de Catherine. Dès que le honteux traité d'asservissement fut conclu, Kosciusko et 16 autres des princi-

paux officiers patriotes donnèrent leur démission. Il se vit, peu de temps après, forcé de s'exiler de sa patrie subjuguée par les Russes, et il se retira à Léipsick. L'assemblée législative de France honora son patriotisme en lui déférant à cette époque le titre de *citoyen français*. Vers l'année 1793, une généreuse résolution germa de nouveau dans l'âme des Polonais. Déterminés à secouer le joug accablant sous lequel ils gémissaient, tous les yeux se portèrent sur Kosciusko. C'était lui que les nobles, les guerriers et le peuple, désiraient voir à la tête de cette grande entreprise. Le général russe Igelstrom commandait alors à Varsovie; il se tint, à son insu, plusieurs conciliabules nocturnes dans cette capitale; et par un bonheur remarquable, il ne se trouva pas un seul traître dans la foule des patriotes réunis. L'exil en Sibérie eût été leur sort à la première dénonciation. Après avoir concerté leurs mesures, ils envoyèrent, au mois de septembre, des députés vers Kosciusko. Il communiqua les propositions qui lui étaient faites à Ignace Potocki, à Kalontay, et autres exilés polonais. Tous lui conseillèrent de se rendre aux vœux des patriotes, et tous promirent de joindre leurs efforts aux siens. Il se porta de suite sur la frontière, et reconnut bientôt combien les moyens mis à sa disposition étaient encore faibles et insuffisants. Son retour en Pologne fut même bientôt ébruité, et donna l'alarme aux Russes. Kosciusko, aussi habile, aussi prudent que brave, vit qu'il n'était point temps d'éclater encore. Il envoya son ami fidèle

et son frère d'armes, Zajonczeck, à Varsovie, pour prendre de nouvelles mesures, et surtout pour retenir les autres chefs qui voulaient agir trop précipitamment. Lui-même, il fit, avec quelque éclat, un voyage en Italie, qui calma les soupçons des Russes. Mais il revint, par une voie détournée, en Pologne, au commencement de l'année 1794. Zajonczeck l'avait averti que les patriotes de Varsovie étaient prêts à commencer le mouvement, et qu'il n'y avait plus de temps à perdre; que les Russes avaient repris toutes leurs inquiétudes, et qu'ils licenciaient successivement tous les corps nationaux. Kosciusko entra dans la ville de Cracovie au mois de février, dans le moment même où le général Madalinsky venait d'être sommé par Igelstrom de licencier son régiment. Mais, au lieu d'obéir, Madalinsky leva l'étendard de la liberté, et chassa les Russes de Cracovie. Le 24 mars, les citoyens de cette ville dressèrent l'acte de l'indépendance polonaise, et répandirent leurs proclamations dans tout le royaume. Kosciusko fut déclaré chef suprême de la force nationale, et on l'investit d'une dictature générale, tant pour les affaires militaires et civiles, que pour les relations politiques avec les puissances étrangères. Sa sagesse et sa modération étaient connues, et l'on ne donna d'autres limites à son pouvoir que celles de sa vertu. Il se montra constamment digne de cette haute confiance, et jamais ses ennemis mêmes, ne purent lui reprocher d'avoir abusé de son autorité. Le premier usage qu'il en fit fut de

sortir de Cracovie, et de se mettre à la tête de 4,000 hommes, la plupart n'ayant pour armes que des piques et des faux emmanchées. Avec ce faible corps, et sans artillerie, il n'hésita point d'aller à la rencontre d'une armée de 12,000 Russes, amplement pourvue de tout l'attirail de la guerre. Il n'y avait pas un moment à perdre, d'autres troupes ennemies étaient en marche pour joindre celle-ci. Kosciusko exhorta ses soldats à suivre son exemple, et à vaincre ou à périr. Il attaqua avec la plus grande impétuosité les Russes, près de Wraclawec, les battit complètement, leur enleva 12 pièces de canon, et fit 3,000 prisonniers. Ses soldats se montrèrent dignes de leur chef. On vit un corps de paysans armés de leurs faux se jeter sur les batteries russes et les enlever. De nouvelles levées vinrent bientôt le joindre, et il se trouva, au commencement du mois de mai, à la tête de 9,000 combattans. L'exemple de Kosciusko et de Madalinsky avait été suivi avec succès à Varsovie. Après un combat dans les rues de cette ville, combat meurtrier qui se prolongea pendant 3 jours, le général Igelstrom et tous les Russes en avaient été chassés par les patriotes. Ce qui restait de régimens polonais se soulevait de toutes parts. Des paysans armés du palatinat de Sandomir, et un corps réuni par le général patriote Grochowsky, vinrent joindre le libérateur de la Pologne, qui battit de nouveau en plusieurs rencontres les Russes, et les chassa de l'intérieur du pays. Il se rendit ensuite à Varsovie pour y organiser le

gouvernement. Mais l'approche d'un nouvel et formidable ennemi le força bientôt à en sortir pour livrer de nouveaux combats. Le roi de Prusse entra en Pologne à la tête d'une armée de 40,000 hommes. Kosciusko n'en avait environ que 15,000 à lui opposer. Il eut l'audace d'attaquer les Prussiens près de Szcekokiny, dans la mémorable journée du 8 juin. La bataille fut sanglante, et la victoire long-temps disputée. Après avoir eu 2 chevaux tués sous lui, et perdu beaucoup de monde, Kosciusko parvint cependant à prendre une forte position au-devant de Varsovie, et à couvrir cette ville que les Prussiens ne purent emporter. Mais ils se vengèrent sur Cracovie, le berceau de la révolution, place importante contre laquelle ils envoyèrent un corps considérable qui s'en empara. A cette nouvelle, le peuple de Varsovie, transporté de fureur, se porta à de grands excès. Des agitateurs ameutèrent la populace, et forcèrent les prisons. Plusieurs prisonniers furent massacrés; et deux évêques, accusés de connivence avec les ennemis de l'état, furent pendus. Kosciusko, qui voulait la liberté et non la licence, rentra indigné dans Varsovie, où il fit aussitôt traduire les auteurs de ces atrocités devant les tribunaux. Après une enquête légale, ils subirent la peine prononcée contre eux, et les plus coupables expièrent leurs forfaits sur l'échafaud. Le roi de Prusse ayant réuni de nouvelles forces auxquelles plusieurs corps russes venaient de se joindre, reprit bientôt l'investissement de Varsovie. Mais il employa

vainement toutes les ressources de la puissance et de la ruse pour réduire cette capitale. Les citoyens furent menacés d'une destruction totale; on offrit aux officiers polonais la conservation de leurs grades et de nouvelles faveurs s'ils voulaient abandonner Kosciusko. Tous renouvelèrent leur serment de vaincre ou de périr avec lui. Pendant 2 mois, des combats sanglants se livraient presque tous les jours. Un assaut général fut enfin résolu; mais les patriotes repoussèrent les Prussiens et les Russes, qui éprouvèrent une perte immense. Frédéric-Guillaume se trouva alors forcé de lever le siège, et de se retirer en toute hâte vers la Pologne prussienne, où une insurrection générale venait d'éclater. Kosciusko détacha plusieurs corps à sa poursuite, et comptait se mettre lui-même à la tête d'une petite armée pour pénétrer en Lithuanie. Mais le général russe Suwarow, depuis si fameux, y était déjà entré, et avait battu le patriote Sierakowski près de Brzesc. D'un autre côté, le général Fersen s'avavançait à marches forcées et à la tête d'un corps considérable, pour se joindre à Suwarow. Kosciusko résolut de tenter à tout prix d'empêcher cette jonction. Il quitta Varsovie le 29 septembre. Mais la fortune qui avait jusque-là secondé sa valeur, le trahit bientôt. Des ordres qu'il avait envoyés au général Poninski furent interceptés par les Russes. Le corps de ce chef ne put le joindre, et le passage important d'une rivière fut forcé par l'ennemi; enfin, dans la journée du 4 octobre, Kosciusko fut attaqué par l'armée du général

Fersen, trois fois supérieure en nombre à la sienne. La bataille de Macijowice, la plus sanglante et la plus funeste pour les Polonais, dura une journée entière; deux fois les Russes furent repoussés, et des prodiges de valeur rendaient encore la fortune incertaine quand Kosciusko tomba sans connaissance percé de coups. Il avait fait jurer aux siens de ne point l'abandonner vivant au pouvoir des Russes; et l'on assure que des cavaliers polonais ne pouvant l'emmener, lui donnèrent encore quelques coups de sabre sur la tête, et le laissèrent pour mort sur le champ de bataille. Les Cosaques s'apprétaient déjà à dépouiller son corps ensanglanté, quand il fut reconnu par quelques officiers. Dès qu'ils eurent prononcé le nom de Kosciusko, les Cosaques même lui témoignèrent le respect dû au courage et au malheur. Tous les secours de l'art lui furent prodigués, et on lui montra les plus grands égards. Mais l'ordre arriva bientôt de le transporter à Pétersbourg, où Catherine, quelquefois généreuse, mais alors trop irritée pour l'être, le fit plonger dans un cachot. Il aurait sans doute terminé sa vie dans les fers, ou serait allé grossir le nombre des malheureux Polonais qui languissaient déjà dans les déserts de la Sibérie, si la mort de l'impératrice n'était venue changer sa destinée. Un des premiers actes de l'empereur Paul I<sup>er</sup>, fut de rendre hommage aux vertus de Kosciusko. Non-seulement il le fit remettre sur-le-champ en liberté, mais il lui assigna une pension dont, à la vérité, le fier Polonais ne voulut jamais rien toucher, et dont il

lui renvoya le brevet dès qu'il eut remis le pied sur un sol à l'abri de l'influence russe. Quand ses nombreuses blessures furent cicatrisées, Kosciusko se rendit en Amérique, où il fut accueilli comme devait l'être un héros citoyen, qui avait prodigué son sang dans les deux mondes pour la sainte cause de la liberté. En 1798, il revint en France, où les mêmes hommages lui furent rendus. A Bayonne, où il débarqua, on le reçut avec les honneurs militaires dus à un général en chef français. A Paris tous les partis le fêtèrent à l'envi; et ses compatriotes de l'armée d'Italie, ayant trouvé, en 1798, lors de la prise de Lorette, le sabre d'un ancien sauveur de la Pologne et de l'Allemagne; Jean Sobiesky, qui avait vaincu les Turcs sous les murs de Vienne, jugèrent Kosciusko seul digne de posséder cette arme, et la lui envoyèrent. Kosciusko préférait le séjour de la France à tout autre et y demeura long-temps; mais il ne voulut accepter ni emploi ni commandement. Il habitait presque toujours une campagne qui appartenait à son ami M. de Zeltner, ancien ambassadeur de la république helvétique en France. Le héros polonais, dans cette humble retraite, occupait ses loisirs de travaux champêtres, et comme le grand Condé à Chantilly, se livrait à la culture des fleurs. Mais il ne cessait de suivre des yeux les destinées de sa patrie, et de donner d'utiles conseils à ses concitoyens. En 1806, on le flatta quelques instans d'un nouvel espoir, et l'on fit luire à ses yeux l'image de la Pologne res-

suscitée. Mais ce rêve brillant s'évanouit bientôt. On n'en répandit pas moins sous son nom des proclamations, contre lesquelles il protesta; mais aucun journal n'osa publier ses réclamations. Fourché mit tout en œuvre pour le gagner ou l'intimider. « Je ne me mêlerai jamais, lui dit Kosciusko, de vos entreprises en Pologne, à moins qu'on n'assure à ma patrie un gouvernement national, une constitution libérale et ses anciennes limites. — Et si l'on vous y fait conduire par la force armée? répond le duc d'Otrante. — Alors je dirai à la Pologne entière, que je ne suis pas libre et que je ne prends part à rien. — Eh bien, nous nous passerons de vous, » furent les dernières paroles du ministre irrité, qui s'en passa en effet, ainsi que de gloire et de succès. Le reste est connu. En 1814, lors de l'invasion des étrangers en France, Kosciusko se trouvait dans une maison de campagne, aux environs de Fontainebleau. Des pillards dévastaient la commune qu'il habitait; il s'élança au milieu d'eux, protégea les citoyens, et s'adresse avec indignation aux officiers d'un régiment polonais qu'il rencontre, et dont les soldats n'étaient pas les moins ardens au pillage. « Lorsque je commandais de braves soldats, s'écria-t-il, ils ne pillaient point, et j'aurais sévèrement puni les subalternes qui se seraient permis des désordres pareils à ceux que nous voyons, et plus sévèrement encore les chefs qui les auraient autorisés par leur coupable insouciance. — Et qui

êtes-vous, pour nous parler avec autant d'audace? lui demanda-t-on de toutes parts. — Je suis Kosciusko. » A ce nom, les soldats jettent leurs armes, le supplient de leur pardonner le tort dont ils venaient de se rendre coupables, se prosternent à ses pieds, et, suivant l'usage de leur nation, se couvrent la tête de poussière. Le village fut sauvé, les généraux ennemis vinrent tous lui rendre hommage, et l'empereur Alexandre ayant appris que Kosciusko habitait ce lieu, ordonna qu'on lui fit donner une garde d'honneur; conduite par laquelle ce prince s'honorait encore plus lui-même qu'il ne favorisait le général polonais. Tous les environs du domicile de celui-ci furent depuis exempts et de pillage et de contributions. Mais quelques ménagemens qu'on eût pour sa personne, il ne put supporter long-temps le spectacle déchirant qu'offrait à cette époque le pays qu'il aimait le plus après sa patrie. Kosciusko quitta la France, voyagea quelque temps en Italie, et se retira enfin dans les environs de Soleure en Suisse. C'est de là qu'est daté le dernier acte marquant de sa vie. Par une disposition formelle, prise devant les autorités et enregistrée par le notaire public, en 1817, il abolit la servitude dans son domaine de Siecnowicze en Pologne, déclarant libres et exempts de toutes charges, redevances et services personnels, les anciens serfs de ses terres. Il fit apposer la signature de tous ses amis présens, M. Zeltner, le colonel Grimm et autres, à cet acte de bienfaisance,



auquel il voulut donner la plus grande solennité, pour assurer les droits de ses paysans rendus à la liberté. Un accident déplorable vint, peu de temps après, mettre un terme à sa glorieuse vie. Son cheval s'abattit sous lui dans une course à la campagne, et Kosciusko, grièvement blessé, expira peu de jours après sa chute. D'amers regrets éclatèrent à cette nouvelle, dans l'ancien et dans le nouveau monde. Tout ce qui se trouvait d'hommes distingués dans la contrée où il mourut, suivit son convoi. Le corps fut d'abord déposé dans une église de Soleure; mais sa patrie reconnaissante réclama bientôt les restes de ce grand homme. Un général polonais fut chargé de se rendre en Suisse pour les chercher, et M. de Zeltner accompagna le corps de son ami jusqu'à sa dernière demeure. Les dames de la Pologne prirent d'un commun accord le deuil, et le portèrent comme pour un père. Ses cendres reposent maintenant dans l'église métropolitaine de Cracovie, entre celles de Jean Sobieski et de Joseph Poniatowski. Un monument colossal lui sera élevé; les braves de plusieurs pays ont désiré en faire les frais. Mais sa mémoire durera plus encore que les momuments élevés par la main des hommes; et sa gloire, pure de toute souillure, que le malheur même n'a jamais pu flétrir, se perpétuera d'âge en âge. Le nom de Kosciusko sera prononcé avec vénération, tant qu'il existera des êtres qui honoreront la vertu et qui chériront la liberté.

**KOSPOTH**, général autrichien,

servit, en 1793, sous les ordres du général Wurmsér de la manière la plus honorable. Ce fut surtout le 13 octobre qu'il déploya le plus grand talent, à la prise des lignes de Weissebourg, où il dirigea une des colonnes qui contribuèrent au succès de cette journée. Une pareille conduite était un titre pour être employé de nouveau; il le fut en effet dans toutes les affaires qui eurent lieu à la fin de novembre devant les lignes de Haguenau, et il mérita les mêmes éloges. Il reparut encore, les années suivantes, à l'armée qui combattit sur le Rhin; il y reçut la récompense de ses services, ayant été nommé feld-maréchal-lieutenant en 1796; et en 1800, il commandait une division vers Constance, où il obtint de nouveaux succès.

**KOSTER (HENRY)**, naquit en Portugal de parens anglais. Il voyagea dans le Brésil, y résida 6 ans, et, après avoir acquis une parfaite connaissance de ce pays, publia à Londres, en 1816, un ouvrage intéressant, accompagné d'une bonne carte de la rade, du port et des bancs de sable de Pernambuco. Après avoir fait un voyage par terre de Pernambuco à Séara, il s'embarqua pour Maranham et Itamaraca, qu'il observa avec soin. Les détails qu'il donne sur ces contrées lointaines portent le caractère de la plus grande exactitude. Nous n'avions encore que des notions très-vagues sur une partie du Brésil qui n'avait pas été décrite depuis Barboza, Piso et Marcgraw. La relation de M. Koster augmente nos connaissances; mais il est à regretter que

cet voyageur n'ait pas étendu plus loin ses recherches et ne nous ait pas donné une description complète du Brésil. En 1818, M. Jay a publié, à Paris, une traduction des voyages de M. Koster, ornée de planches et de cartes.

**KOTSCHOUBEY** (LE COMTE DE), né vers l'année 1770, d'une ancienne famille de Russie, fut nommé, par l'impératrice Catherine, dès l'année 1793, à l'ambassade de Constantinople. A l'avènement de Paul I<sup>er</sup>, il fut rappelé. Quoique le nouvel empereur ne lui eût pas conservé le même degré de confiance que lui avait accordé Catherine, il nomma le comte de Kotschoubey vice-chancelier et secrétaire-d'état aux affaires étrangères; mais cette faveur passagère fut suivie d'une disgrâce complète. A l'avènement de l'empereur Alexandre, il fut de nouveau employé, et chargé provisoirement du portefeuille des affaires étrangères. Nommé ensuite au ministère de l'intérieur, il conserva ce poste jusqu'au traité de Tilsitt; mais s'étant déclaré contre le système continental et contre l'alliance avec Napoléon, il dut se retirer une seconde fois. Après les événements de 1812, le comte Kotschoubey rentra en faveur, et a depuis fait constamment partie des commissions de gouvernement établies pendant les fréquentes absences de l'empereur.

**KOTZEBUE** (AUGUSTE-FRÉDÉRIC-FERDINAND DE), naquit le 3 mai 1761, à Welmar, où son père était conseiller de légation. Ses dispositions poétiques se manifestèrent dès l'âge de 6 ans. Il com-

mença, au gymnase de sa ville natale, son éducation qu'il perfectionna dans les académies de Duisbourg et d'Éna. Il s'était surtout distingué dans l'étude du droit, et l'on croyait qu'il choisirait la carrière de la jurisprudence : il en fut autrement. Kotzebue fut homme de lettres; il voulut être homme de lettres universel; et il n'est pas une branche de littérature dans laquelle il ne se soit exercé, à l'épopée près. Il était âgé de 20 ans, lorsque le comte de Goertz, ami de son père, et alors ministre de Prusse en Russie, l'appela à Saint-Pétersbourg. Kotzebue se rendit dans cette capitale, en qualité de secrétaire de M. de Bauer, général du génie. Ce dernier recommanda, par testament, son secrétaire à l'impératrice, qui s'empressa d'accomplir les dernières volontés d'un officier qui l'avait fidèlement servi. Cette princesse nomma Kotzebue conseiller titulaire, et le plaça dans l'administration de Revel, où il devint, en 1783, assesseur au premier tribunal, et ensuite président du gouvernement, place qu'il occupa pendant 10 ans, avec le grade de lieutenant-colonel. Ayant reçu sa démission, il se retira, en 1795, dans une petite propriété qu'il possédait à 48 werstes de Narva, et qui lui venait de sa femme (il s'était marié en Russie). Dans cette retraite, il se consacra entièrement à la littérature dramatique, et c'est à elle qu'il doit particulièrement sa réputation. Il s'était essayé de bonne heure dans cette carrière. Tout en achevant son droit à Éna, il avait compo-

sé, pour une société, une pièce qui obtint du succès. Dès-lors il connut sa vocation, et fit représenter à Saint-Pétersbourg plusieurs pièces qui contribuèrent à lui concilier la bienveillance de l'impératrice. Appelé, en 1792, à la direction du théâtre de Vienne, Kotzebue quitta la Russie pour se rendre dans cette capitale; mais il se démit bientôt de la place qu'on lui avait confiée, et partit pour Weimar. Il était depuis 3 ans de retour dans sa patrie, quand, sollicité vivement par sa femme de retourner en Russie, il céda à ses prières, et repartit pour Saint-Pétersbourg, où il avait laissé ses deux fils qu'on élevait dans le corps des cadets russes. A peine arrivé sur les frontières de l'empire, il fut arrêté par ordre de Paul I<sup>er</sup>, qui le soupçonnait d'être l'auteur de pamphlets révolutionnaires, dans lesquels il était personnellement attaqué. Kotzebue fut déporté à Kurgau en Sibérie: il rend compte, dans son ouvrage intitulé *l'Année la plus remarquable de ma vie*, de son voyage, de la grossière dureté des sbires qui le conduisaient au lieu de son exil, des vaines tentatives qu'il fit pour leur échapper, des dangers sans nombre qu'il courut, et des privations de toute espèce qu'il eut à souffrir. On prétend que l'imagination active du dramaturge a beaucoup ajouté aux événemens réels dont il fait le récit. Quoi qu'il en soit, on ne peut refuser de l'intérêt à cette relation. Il y raconte aussi que Paul I<sup>er</sup>, l'ayant rappelé, l'accueillit très-bien, lui fit même des excuses, et lui con-

fia la direction du théâtre de Saint-Pétersbourg, emploi qu'il ne conserva que peu de temps. Le désir de revoir son pays et sa famille, l'engagea à demander sa démission, qui ne fut acceptée qu'après la mort de Paul I<sup>er</sup>. Le 29 avril 1801, Kotzebue partit de Pétersbourg, et arriva bientôt après à Weimar. Ayant eu dans cette dernière ville quelques démêlés avec Goethe et les frères Schlegel, il se rendit à Paris, où les gens de lettres les plus distingués et les meilleures sociétés s'empressèrent de l'accueillir. Il répondit à la bienveillance qu'on lui avait témoignée, par une basse ingratitude. Dans son ouvrage publié sous le titre de *Mes souvenirs de Paris*, ouvrage rempli de jugemens faux et d'anecdotes hasardés, il outrage, il calomnie les hommes qui lui ont ouvert leur maison et l'ont admis dans leur intimité. L'injustice avec laquelle il traite les Italiens dans ses *Souvenirs de Rome et de Naples*, n'est pas moins révoltante. Vers la fin de 1803, Kotzebue entreprit, de concert avec M. Merkel, un journal intitulé *le Sincère* (*Der Freymüthige*), dans lequel Napoléon était attaqué avec virulence. S'étant brouillé quelque temps après avec M. Merkel, ce dernier révéla, dans son journal *le Sincère*, des faits peu honorables pour son ex-collaborateur. Jusqu'en 1813, Kotzebue consacra tour-à-tour son temps aux matières littéraires et politiques, et on lui attribua une foule de proclamations et de pièces diplomatiques qui partaient du cabinet de Saint-Pétersbourg. Il suivit le

czar dans la campagne de 1815, comme écrivain politique de l'armée, fut nommé ensuite consul-général de Russie à Kœnigsberg, et appelé à Saint-Pétersbourg en 1816, pour être attaché aux affaires étrangères. En 1817, l'empereur l'autorisa à retourner dans sa patrie, et le nomma son correspondant littéraire en Allemagne, avec un traitement de 15,000 roubles, le chargeant en outre de lui rendre compte de l'esprit public dans ce pays. La correspondance de Kotzebue n'est qu'un tissu de calomnies et de diffamations contre les Allemands qui professent les idées libérales, et ce sont les écrivains les plus illustres de l'Allemagne. Il se plaisait à y travestir leur doctrine, et à y dénaturer leurs idées. Le hasard ayant donné de la publicité à ces bulletins, un cri général s'éleva contre l'insidieuse servilité de leur rédacteur. Les étudiants des universités qui avaient combattu avec un si noble dévouement l'oppression étrangère, étaient surtout grossièrement insultés dans les rapports de l'écrivain allemand, devenu l'ennemi de la gloire nationale. L'un d'eux se rendit à Manheim, ville que Kotzebue habitait depuis quelque temps; demanda à lui parler, le 23 mars 1819, et, ayant été introduit dans son cabinet, le frappa de trois coups de poignard. (Voyez l'article SAND.) Kotzebue mourut sur-le-champ, et fut enterré le surlendemain. Il laissa 14 enfans, dont un fils capitaine de vaisseau au service de Russie, et qui jouit d'une réputation honorable. (Voy. l'art. suivant.) Comme auteur

dramatique, Kotzebue a quelque imagination, une grande entente de la scène; il dispose ses situations avec art, et sait obtenir d'heureux effets qui naissent principalement de l'opposition des caractères. Il a donné, sous son nom, près de 300 pièces de théâtre; tout cela n'est pas le fruit de son invention. On sait qu'il en a acheté une grande partie à des étudiants, et qu'il n'a fait que les retoucher. En outre Kotzebue, qui a quelquefois été traduit, a souvent traduit aussi. Parmi ses pièces, il en est plusieurs qui sont imitées des auteurs français, telle, entre autres, que *l'Homme de quarante ans*, titre sous lequel il déguise la *Pupille de Fagan*; telle que *la petite Ville d'Allemagne*, faite d'après la *petite Ville* de M. Picard. Il ne doit toutefois qu'à lui seul ses plus grands succès. *Gustave Vasa*, *les Hussites*, *Octavie*, *la Prêtresse du soleil*, *les Espagnols au Pérou*, *Hugo Grotius*, lui appartiennent en toute propriété, ainsi que *les Deux Frères* et *Misanthropie et Repentir*, drames qui tous deux ont été naturalisés sur notre scène. Kotzebue ne se renferma pas dans la littérature dramatique; il a composé plusieurs romans. On n'a guère accueilli que celui qui est intitulé: *les Malheurs de la famille d'Orthenberg*. Il voulut enfin être historien, et publia *l'Histoire de l'ancienne Prusse*, et *l'Histoire de l'empire d'Allemagne*; mais ces deux ouvrages, empreints de la plus révoltante partialité, sont tombés dans le discrédit. Ses jugemens, en objets d'arts, étaient souvent

aussi faux que ceux qu'il portait sur les hommes. Il n'a jamais vu, disait-il, dans la *Vénus de Médicis*, « qu'une très-jolie servante » surprise en grand déshabillé par » le jeune maître de la maison, » dont elle ne se presse pas trop » de fuir les regards lascifs ; » et dans le groupe du *Laocoon*, « que » les convulsions repoussantes » d'un scélérat que le bourreau » fait périr sur la roue. » Le caractère de Kotzebue, entaché de plusieurs défauts capitaux, tels que la présomption, l'envie et la cupidité, a, très-malheureusement pour lui, trop influé sur ses écrits. Kotzebue fut surtout libelliste. Il fit, sous le masque de l'anonyme, une guerre peu honorable pour lui, contre les littérateurs les plus estimés de l'Allemagne. Goëthe, dont la supériorité l'importunait, fut lui-même l'objet de sa critique virulente. Malgré l'âcreté et l'injustice des jugemens dont ils étaient remplis, les journaux qu'il dirigea n'obtinrent pas de vogue ; il n'en recueillit que du déshonneur. Les préventions répandues contre Kotzebue devinrent si fortes à la longue, qu'on ne lui tint plus même compte de ce qu'il faisait de bien, et qu'on cherchait une cause honteuse à ses actions honorables. Ainsi, quand il écrivait dans l'*Abeille* et la *Feuille populaire*, en faveur de l'indépendance de sa patrie, quand il excitait les peuples de l'Allemagne à secouer le joug que leur imposait la France, on l'accusa de n'écrire que dans l'intérêt des princes qui le salariaient. Il fut sans cesse en opposition avec ses propres prin-

cipes. Tout en prêchant l'égalité et l'indépendance au théâtre, il écrivait dans l'ombre en faveur de la tyrannie et de la servitude. Les rois, au reste, ne furent pas ingrats envers cet écrivain. L'indignation, produite par la perfide apostasie de Kotzebue, ne se tourna malheureusement pas en mépris dans toutes les âmes ; elle devint fureur dans celle de Sand, et une lâcheté fut punie par un assassinat.

KOTZEBUE, fils du précédent, officier distingué de la marine russe, livra sa vie à des dangers plus réels que ceux auxquels s'exposa son père, et néanmoins rencontra dans les entreprises périlleuses de la carrière qu'il avait embrassée, moins de peines, d'anxiétés et d'ennuis, que ce dernier dans sa longue polémique. Lieutenant de vaisseau au service de la Russie, Kotzebue fils reçut de l'empereur Alexandre, en 1814, le commandement du brick *le Rurick*, et la commission d'entreprendre un voyage autour du monde, en doublant le cap Horn, et cherchant par le Kamstchatka un passage au pôle arctique. Pendant 16 mois, il erra sur ces mers désolées, où il trouva un grand nombre d'îles sans habitans. Plusieurs savans qui l'accompagnaient, et entre lesquels on cite M. Wormsfield, Danois, et M. Clemisseau, Français, firent, de concert avec lui, des observations scientifiques, qu'ils publièrent après leur retour, le 16 janvier 1816. Leur voyage offre des particularités curieuses. M. Kotzebue fils touchait le sol de l'Allemagne, quand il apprit que son père venait d'être assassiné.





*Le Prince Kourakine.*

*Flatters.*

*Fremy del. et Sculp.*

**KOURAKIN** (LE PRINCE ALEXANDRE), naquit en 1752; il fut élevé avec Paul I<sup>er</sup> et admis dans sa société intime. Constamment attaché à sa personne, il l'accompagna dans ses voyages en Prusse et en France. Il fut nommé ministre et vice-chancelier de l'empire de Russie, en 1798; se démit de ces fonctions en 1802, et fut nommé, peu de temps après, à l'ambassade de Vienne. En 1807, l'empereur Alexandre chargea le prince de Kourakin de conclure les négociations entamées à Tilsitt, où il signa la paix avec la France. Il fut créé, à cette occasion, conseiller privé de première classe avec le rang de feld-maréchal. En 1808, le prince Kourakin fut nommé à l'ambassade de Paris, où il fit un séjour de 4 années. Lors de la fête que le prince de Schwarzenberg donna à l'empereur Napoléon pour célébrer son mariage avec une archiduchesse d'Autriche, le prince Kourakin courut les plus grands dangers. Le feu ayant pris à la salle, il tomba sur les marches de l'escalier, fut foulé aux pieds, et fut emporté couvert de blessures, dont quelques-unes ne purent être entièrement cicatrisées. Le prince Kourakin ne quitta Paris que dans le mois de mai 1812, lorsque la guerre contre la Russie était décidée, et lorsque tous les moyens de conciliation avaient épuisés. Il existe une correspondance officielle entre les agens français, le comte de Romanzow et le prince Kourakin, contenant tout ce qui a précédé la rupture des négociations : elle est d'un grand intérêt politique, et atteste les talens et la sagesse

de l'ambassadeur russe. Il se rendit, en quittant Paris, à sa maison de campagne près de Sèvres, et y attendit long-temps ses passeports. Ce qui rendait sa situation plus désagréable, c'est que toute communication étant interceptée entre la France et les frontières de la Pologne, il ne pouvait ni écrire à son souverain, ni se rendre auprès de lui. Il éprouva des pertes considérables à l'incendie de Moscou, mais ses malheurs particuliers ne firent qu'augmenter son attachement pour son prince et pour son pays. En 1814, le sénat, qui venait de déférer à l'empereur Alexandre le surnom de *Béni*, envoya le prince Kourakin pour le complimenter et le saluer de ce titre. Une maladie le retint à Berlin, et pendant quelque temps il ne prit point de part aux affaires publiques. Quelque temps après, Alexandre lui donna une preuve de confiance, en l'attachant à son conseil-d'état; il y resta jusqu'en 1817; alors le prince, dont la santé était considérablement affaiblie, demanda et obtint la permission de s'absenter et de voyager en pays étranger. Le congé, en lui conservant ses appointemens, pensions et argent de table, porte ces propres mots, que « quand le prince Kourakin aura obtenu du soulagement dans son état actuel, il ne se refusera pas sans doute à être de nouveau utile à sa patrie. » Au mois de septembre de l'année 1822, il se trouvait à Paris. Ce prince est bailli de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et en a été chancelier pendant plusieurs années; il est aussi chevalier grand croix de l'ordre royal de la lé-



gion-d'honneur, des ordres de Prusse, de Danemark, et de Bavière.

**KOUTOUSOFF DE SMOLENSK** (MICHEL-LAVRIONOVITCH-GOLEMITCHEFF, PRINCE DE), généralissime, ministre d'état, etc., naquit en 1745. Il acheva son éducation à Strasbourg, où il apprit les langues française, allemande, et acquit des connaissances très-étendues. A 16 ans il commença sa carrière militaire, en qualité de caporal dans l'artillerie. Peu de temps après, il fut fait officier, et à 17 ans, il était lieutenant dans le régiment commandé par Suwarow. En 1762, il fut choisi pour aide-de-camp par le prince Holstein-Beck, et le 21 août de la même année, il obtint le grade de capitaine. En 1764 il passa en Lithuanie, fit 5 campagnes contre les Polonais, et servit depuis sous les ordres de Romanzoff, qui obtint de si glorieux succès contre les Turcs. Le jeune Koutousoff s'était fait remarquer au combat de Ribaja-Mognila, le 10 juin 1770; à celui de Pruth, le 5 juillet; au passage de la Logne, ainsi qu'à la bataille de Kagont, où Romanzoff remporta une victoire signalée. Koutousoff n'obtint le rang de major qu'à la fin de cette année, et fut nommé lieutenant-colonel au mois d'octobre 1771, après la mémorable bataille des Postes, où 40,000 Turcs furent taillés en pièces. Il se trouvait en Crimée, en 1772 et 1773, et assista à la bataille d'Olchesky, sur le Dniéper; s'empara d'un fort, près d'Isourne, et fut blessé dans l'attaque. Honorablement cité, pour sa conduite dans toutes les affaires importantes de cette guer-

re, l'impératrice Catherine II le nomma colonel le 27 juin 1782, et brigadier le 28 juillet de l'année suivante, au moment où il retournait en Crimée. Koutousoff réunissait aux talens militaires, les qualités-morales qui concilient l'estime; deux célèbres généraux russes, rivaux de gloire, Romanzoff et Potemkin, qui devaient commander dans la guerre qui venait de se renouveler contre la Turquie, et qui faisaient un cas particulier de Koutousoff, voulurent tous deux l'avoir sous leurs ordres. Le 21 novembre de la même année, il fut nommé général-major. Depuis 1787, le 28 août, jusqu'au mois de juillet 1788, il fut chargé, ayant sous ses ordres un corps d'armée séparé, de couvrir la frontière, et d'empêcher l'ennemi de passer le Bog; mais trouvant peu d'occasions de se signaler dans ce genre de guerre, il obtint la permission de rejoindre l'armée de Potemkin, qui l'employa au siège d'Oczakoff. Le 28 août, l'ennemi fit une sortie, et tomba avec furie sur le corps de Koutousoff : il résista avec fermeté, et développa les plus grands talens; mais il reçut une blessure grave dont il ne guérit que par une sorte de miracle. A peine rétabli, il vint rejoindre le prince Potemkin, qui le chargea de couvrir les frontières de la Turquie et celles de la Pologne. Il montra, dans cette nouvelle mission, une activité qui déjoua tous les projets de l'ennemi; et le résultat de ses manœuvres habiles, fut la victoire signalée qu'il remporta à Cochrane; il se trouva encore à la prise d'Ackermann et de Bender. En 1790, il fut envoyé

avec ses troupes, à l'armée de Suwarow, qui assiégeait Ismaïlow ; il y prit le commandement de la 6<sup>e</sup> colonne, et marcha à sa tête, à l'assaut terrible qui coûta la vie à plus de 30,000 Turcs. Il fut fait lieutenant-général, le 25 mars 1791, et envoyé sur-le-champ pour commander les troupes qui se trouvaient entre le Pruth, le Dniester et le Danube. Il allait remporter de nouveaux avantages, lorsque le prince Repnin qui commandait en chef, lui ordonna de le joindre; et le 28 juin, il se distingua à la bataille de Matchine, qui fut gagnée par les Russes, et qui termina la guerre. On put remarquer alors que Koutousoff n'était pas moins heureux qu'habile ; 3 généraux presque toujours divisés d'opinions, Potemkin, Suwarow, et Repnin, le recommandèrent à l'impératrice; il occupait le commandement de l'Ukraine, qu'il quitta bientôt pour aller à Constantinople y remplir les fonctions d'ambassadeur; elles durèrent depuis le 4 juin 1793, jusqu'au 24 mai 1794. A son retour, l'impératrice lui marqua sa satisfaction, en lui donnant le commandement de la Finlande, et en le nommant directeur du 1<sup>er</sup> corps des cadets. En 1796, le roi de Suède était venu à Saint-Petersbourg, et Koutousoff, chargé de l'accompagner, le reconduisit jusqu'à Lovisa. Paul I<sup>er</sup> lui continua la faveur dont il avait joui sous Catherine II. Il lui en donna une preuve, en le chargeant de décider la Prusse à entrer dans son système, mission délicate qui eut un plein succès. A son retour, il fut nommé au commandement des troupes de Fin-

lande. Bientôt il eut deux autres missions qui l'honorèrent sans l'occuper. La première le mettait à la tête des troupes russes, en Hollande, en remplacement du général Hermann, qui avait essayé un échec; mais il apprit à Hambourg, que la paix était conclue. La seconde fut d'aller à la rencontre du roi de Suède, qui revenait en Russie, et de l'accompagner; le prompt départ du monarque mit bientôt fin à cette mission. Le comte de Pahlen ayant été disgracié après la mort de Paul I<sup>er</sup>, Koutousoff fut nommé, par l'empereur Alexandre, au gouvernement militaire de Saint-Petersbourg. Cette place où l'esprit de conciliation est surtout nécessaire, ne pouvait convenir à personne mieux qu'à lui, et il l'eût probablement conservée; mais la guerre entre la France et l'Autriche ayant éclaté, il fut chargé de commander l'armée qui devait se réunir aux Autrichiens. Ceux-ci venaient d'être battus à Ulm; c'était une circonstance peu favorable aux Russes. Koutousoff employa toute son habileté pour rendre cet avantage inutile aux Français: il passa, puis repassa le Danube, et eut un engagement sérieux à Crems, qui n'arrêta pas la marche des Français, mais qui valut au général russe, de la part de l'empereur d'Autriche, le grand-cordon de Marie-Thérèse. Les Russes se retirèrent en Moravie, les Français les suivirent, et les deux armées furent en présence à Austerlitz. Ce fut près de cette petite ville qu'Alexandre convoqua un conseil de guerre. Les avis furent partagés; les uns voulaient une affaire générale, s'appuyant sur la valeur

de leurs troupes et sur l'affaiblissement des Français. Koutousoff fut d'un avis opposé, et prouva par de solides raisons, qui ne furent point accueillies, qu'on avait tout à craindre en attaquant l'armée française, et tout à espérer en faisant un mouvement rétrograde, parce que, d'un côté, on opérerait une jonction avec le général Benningsen, qui s'avancait avec un renfort considérable, et que de l'autre on concerterait les opérations ultérieures avec l'archiduc Charles, qui revenait d'Italie par la Styrie. Un jeune aide-de-camp de l'empereur de Russie détruisit tous ces raisonnemens : c'était le prince Dolgorouky; jeune, fougueux, méprisant les autres nations et exaltant la sienne, parlant sans cesse de l'honneur national, s'adressant à l'imagination plutôt qu'à la raison, il persuada sans convaincre, fit revenir à son avis les chefs qui avaient parlé les premiers, et l'attaque fut résolue; on prit toutes les dispositions nécessaires pour la faire réussir, et l'on assigna à chaque colonne le rang qu'elle devait occuper. Une seule chose dérangerait le plan sagement conçu des alliés; tout était disposé pour l'attaque, et rien pour la défense. Napoléon instruit que ses ennemis allaient l'attaquer, les prévint; le succès ne fut pas un seul instant douteux, la victoire fut complète. La gloire de Koutousoff ne souffrit point de la perte de cette bataille, il s'était opposé à ce qu'elle eût lieu. Il se rendit en Ukraine, dès que la paix fut conclue, et de là à Pétersbourg. Il eut, en 1808, le commandement de l'armée de Moldavie, et

en 1809, il fut nommé gouverneur de la Lithuanie. Après la mort du comte de Kamensky, il prit le commandement de l'armée, destinée à combattre les Turcs : ils furent battus, mais on ne pouvait connaître l'issue des négociations qui suivirent. Koutousoff voulant seconder les vues de son maître, qui désirait terminer une guerre qui divisait ses forces, après avoir remporté quelques avantages sur les Turcs, et leur avoir enlevé plusieurs forteresses, parvint à envelopper le grand-vizir Nadir-Pacha, qui fut forcé de se rendre à discrétion le 26 novembre 1811, avec une armée supérieure à celle des Russes. Le titre de comte et le don du portrait de son souverain, enrichi de diamans, fut le prix de cet important succès. Koutousoff devait servir son pays d'une manière plus utile encore, comme négociateur. Il avait reçu l'ordre de conclure la paix à tout prix; il dépendait de lui qu'elle fût plus ou moins prompte, plus ou moins avantageuse : la paix qu'il signa à Bucharest, le 16 mai 1812, surpassa l'attente d'Alexandre sous ces deux rapports. Aussi ne crut-il pas trop payer un pareil service, en élevant à la dignité de prince celui à qui il le devait. Cependant la guerre avait éclaté entre la France et la Russie. Toutes les espérances se portèrent vers Koutousoff; Alexandre ne se borna pas à remplir le vœu général, il le nomma encore président du conseil-d'état, et le 8 août, généralissime de ses armées. Comblé de tant de faveurs, ce général livra, le 26 du même mois, à Napoléon, la bataille de la Moscowa,

la plus sanglante de toutes celles qui eurent lieu dans cette guerre. Les Russes la perdirent malgré les talens et la bravoure de leur chef, qui néanmoins reçut le titre de feld-maréchal, et ne put empêcher Napoléon de pénétrer dans Moscou. Ce prince occupa cette ville autant de temps qu'il crut que les propositions de paix qu'il avait faites à Alexandre seraient acceptées; quand il eut perdu tout espoir de ce côté, il songea à quitter un lieu qui ne lui offrait plus aucune ressource; on sait quelles furent les suites de cette détermination tardive. Malgré l'état affreux dans lequel l'armée française fut réduite, elle offrit cependant encore une masse imposante, et sut, à force de valeur, repousser les attaques journalières d'un ennemi supérieur en forces. L'heureux Koutousoff, si puissamment secondé par les élémens déchaînés et notre mauvaise fortune, recueillit les fruits et les honneurs du triomphe: il fut décoré du grand-cordon de l'ordre de Saint-George, et reçut le surnom de Smolensky. Dès le mois de janvier suivant (1813), les Russes pénétrèrent en Prusse; mais tandis que son armée rassurait l'indépendance de l'Allemagne, le prince Koutousoff éprouvait une maladie cruelle, suite de ses longs travaux, et était au moment de terminer sa carrière. Il mourut, le 16 avril 1813, à l'âge de 68 ans, dans la petite ville de Bunslau en Silésie. Il avait concouru à assurer le triomphe des armées russes, et obtenu toutes les récompenses auxquelles il pouvait aspirer; il ne lui a manqué que d'en jouir plus long-

temps. Au reste, il était digne de sa fortune; dès l'enfance il avait étudié l'art militaire, il en connaissait les principes, et en avait long-temps médité les opérations: Il ne donnait jamais rien au hasard: plus semblable en cela à Romanzoff qu'à Suwarow, et plus heureux que tous deux, puisqu'il jouit constamment de la faveur de son souverain; il est vrai qu'il obtint à la guerre, de plus grands succès que tous ceux qui l'avaient précédé, et qu'il eut de plus grands obstacles à surmonter. Il avait le caractère liant et des mœurs douces; élevé en France, il avait conservé le goût de la littérature française, il cultivait les arts, et parlait purement plusieurs langues.

KRAFFT (J. Ch.), architecte; né à Vienne et résidant à Paris, s'est fait connaître par la publication des ouvrages suivans: 1° ( conjointement avec Ransonnette ) *Nouvelle architecture française, ou Plans, coupes et élévations des plus belles maisons et hôtels, construits à Paris et dans les environs*, 1801-1802, in-fol.; 2° *Plans, coupes et élévations de diverses productions de l'art de la charpente, exécutées tant en France que dans les pays étrangers*, 1802-1805, 4 parties, in-fol.; 3° *Portes cochères, portes d'entrée, croisées, balcons, entablemens, et détail de menuiseries et de serrureries*, 1812, in-fol.; 4° *Productions de plusieurs artistes français et étrangers, relatives aux jardins pittoresques*, 1811, in-fol.; 5° *Recueil des plus beaux monumens anciens et français*, 1812, in-fol.

KRAHE ( LAMBERT ), peintre allemand, naquit à Dusseldorf,

vers l'an 1730. C'est en Italie, et principalement à Rome, qu'il perfectionna son goût pour la peinture sous Subleyras et Benetti, car il n'avait apporté de sa patrie que des dispositions et quelques élémens. A son retour à Dusseldorf, il fut nommé premier inspecteur de la galerie de cette ville. Il paraît que cet artiste se borna à la théorie de son art, et à la restauration de la galerie, puisqu'on ne cite de lui aucun ouvrage important. Sans l'aventure du jeune Schmitz, son nom n'eût peut-être pas passé à la postérité. Cependant son enthousiasme pour la peinture, qui lui fit prendre tant d'intérêt aux élèves qui se faisaient remarquer par d'heureuses dispositions, a sans doute contribué à augmenter le nombre des bons peintres. Abordé un jour par un jeune homme assez simplement mis, qui lui offre à acheter un cahier de dessins, Krahe l'ouvre, et surpris d'y trouver les germes d'un grand talent, demande le nom de l'auteur; le jeune Schmitz se nomme, et ajoute qu'il pourrait faire mieux, s'il n'était obligé, pour vivre, de travailler au métier de boulanger chez son père, ce qui ne lui permettait de se livrer au dessin que les jours de fêtes. Krahe l'invite à revenir le lendemain. Il avait eu le temps d'examiner plus attentivement les essais du jeune boulanger; il le retient le lendemain, le loge chez lui et le traite comme s'il eût été son propre fils. Sous les auspices de Krahe, le jeune Schmitz joignit à l'étude du dessin, celle de la géométrie et de l'histoire. Et après avoir acquis

quelques connaissances élémentaires, il fut envoyé par son protecteur à Paris pour se perfectionner dans le dessin, auprès du célèbre graveur Wille. Celui-ci l'accueillit avec affection, développa ses talens et le renvoya à son bienfaiteur. Les progrès de Schmitz avaient été prodigieux, et Krahe n'eut pas de peine à le placer dans la galerie de Dresde, où il lui confia des travaux qui demandaient une main habile. Soutenu dans son assiduité au travail par les deux plus puissans leviers, la reconnaissance et l'amour, Schmitz ne fréquenta pendant deux ans que la maison de Krahe. Il y fut si vivement affecté un jour, par les apprêts d'une fête qui devait être donnée pour célébrer le mariage d'Henriette Krahe, fille aînée de son protecteur, dont il était devenu passionnément amoureux, qu'il tomba dangereusement malade, et fut alité pendant près de 4 mois. Dans le cours de sa maladie il en découvrit la cause à M. Krahe; et le projet de mariage ne s'étant pas réalisé, celui-ci résolut de faire cesser les peines de son élève, et se rendit chez lui avec sa fille pour lui annoncer sa détermination. Mais quel fut l'étonnement de Krahe, lorsque le lendemain, au lieu de voir Schmitz accourir chez lui, il apprend qu'il est parti pour Munich, avec toutes ses planches et tous ses dessins. Huit jours s'écoulèrent sans qu'il fût possible d'apprendre les motifs de cette fuite. Mais Schmitz revient, se jette dans les bras de Krahe, et s'écrie. « A présent je suis digne d'Henriette; j'ai aussi

« quelques revenus. » Son voyage à Munich avait produit ce changement dans sa fortune. Il s'y était jeté aux pieds de l'électeur, et lui ayant exposé sa situation, il en avait obtenu une pension de 600 florins, en considération de sa reconnaissance envers son bienfaiteur et de ses talens. Son union avec Henriette fut conclue en 1782. Depuis son mariage, Schmitz a gravé un *groupe d'enfans* peint par Rubens; *Jésus et saint Jean* d'après Sarcellino, et l'*Apparition de Jésus à la Madeleine*, du Barroche. On a encore de lui dans le *Voyage pittoresque de Naples*, une *Vue de la petite cour supérieure de la maison de campagne de Pompée*. Schmitz mourut à Dusseldorf, et ne survécut pas long-temps à son beau-père, qui termina aussi sa carrière à Dusseldorf, en 1790, emportant les regrets de tous les jeunes artistes, qu'il avait aidés de ses conseils et de ses bienfaits pendant tout le cours de sa vie.

KRAMP, mathématicien allemand, successivement médecin à Spire, et professeur de physique expérimentale à l'école centrale de Cologne, s'est fait un nom parmi les savans et les mathématiciens par plusieurs ouvrages généralement estimés. Son analyse des *Réfractions astronomiques*, surtout, lui assigna une place distinguée dans la république des lettres. Cet ouvrage, d'après le jugement de l'institut, fut solennellement proclamé, en 1798, comme la meilleure production de l'année; il fut réimprimé à Strasbourg et à Léipsick, en 1799, in-4°. Ses *Éléments d'arithmétique universelle*,

publiés en 1808, furent l'objet d'un examen spécial dans la classe des sciences mathématiques de l'institut, et il en fut rendu compte en 1810, dans son rapport sur le progrès des lumières. Voici comment le rapporteur s'en explique: « Cet ouvrage peut être lu avec fruit et avec intérêt, même après les nombreux traités d'algèbre qui ont paru dans toutes les langues. L'auteur y expose un calcul des dérivations, un peu différent de celui d'Abogart. Il s'en sert pour bannir toute idée d'infini des calculs différentiel et intégral qu'il ramène aux méthodes purement algébriques. On lui reprochera, peut-être aussi, un néologisme qui a ses inconvéniens dans les sciences mathématiques comme dans la littérature; mais il s'attache dans sa préface à démontrer que ses notations étaient indispensables pour le développement de ses idées. » On a encore de lui en allemand : 1° *Histoire de l'Aréostatique sous les rapports historique, physique et mathématique*, Strasbourg, 1783, 2 vol. in-8°, avec un supplément publié en 1786; 2° *l'Art des accouchemens*, traduit du français de Sacombe, Manheim, 1796, in-8°, et plusieurs mémoires que l'on trouve dans différens recueils périodiques.

KRASICKI (LÉNACE), comte de Siezen, archevêque de Gnesne, etc., naquit à Doubiecko, le 3 février 1735, d'une famille illustre dans les sciences et dans les armes. Ses parens le destinèrent dès son enfance à l'état ecclésiastique, et il obtint sans peine des dignités et des richesses, qu'il eût

payées de son sang dans la carrière militaire; il devint successivement prince-évêque de Warmie, et archevêque de Gnesne. La littérature, qu'il cultiva avec succès, rendit son nom célèbre. Krasicki fut l'un des plus illustres écrivains polonais du 18<sup>o</sup> siècle. Passionné pour l'indépendance de sa patrie, et ne pouvant la défendre avec son épée, il la servit tant qu'il put avec sa plume. Quand la Pologne fut partagée pour la première fois en 1772, et que, par suite de la domination prussienne, il fut forcé de renouer au sénat de sa patrie, il ne trouva de consolations que dans les lettres, et se consacra entièrement aux travaux du cabinet. Il avait une conversation vive et enjouée, qu'il conserva malgré ses malheurs. Le grand Frédéric, qui aimait à l'entendre, l'honora d'une constante amitié. Ce prince lui dit un jour en plaisantant : « Monsieur l'archevêque, j'espère bien que vous me ferez entrer en paradis sous votre manteau épiscopal. — Non, sire, répondit le prélat, votre majesté me l'a rogné si court, qu'il me serait impossible d'y cacher de la contrebande. » Le comte Krasicki montrait dans ses écrits plus de goût, d'agrément et de facilité que Naruszewicz et Trembecki, ses contemporains; mais il était moins nerveux et moins correct. Il excellait surtout à saisir les ridicules qui tenaient aux habitudes nationales, et en faisait une peinture fidèle. Parmi une foule d'ouvrages de ce poète, on distingue : 1<sup>o</sup> la *Mychoïde*, sujet tiré de l'ancienne chronique de l'évêque Kadlu-

beck, selon laquelle les rats et les souris avaient mangé le roi Popiel. Krasicki trouva dans cette fable, la matière d'un poème héroï-comique en 10 chants; il éte traduit en français par Dubois. On cite encore : 2<sup>o</sup> la *Monomachie, ou guerre des moines*, en 6 chants, dont l'exécution fut peut-être due à une plaisanterie de Frédéric. Ce prince, en donnant au prélat polonais l'appartement de Sans-Souci que Voltaire avait autrefois occupé, lui fit observer avec un sourire malin, que le souvenir du poète qui l'avait précédé, allait sans doute l'inspirer heureusement. Cette observation ayant vivement frappé l'imagination de l'archevêque, réchauffa sa verve, et cet ouvrage original passe pour son chef-d'œuvre. 3<sup>o</sup> L'*Antimonarchie*, aussi en 6 chants, poème inférieur au premier; 4<sup>o</sup> plusieurs livres de *Fables*, qui en contiennent d'excellentes, dont toutes les langues pourraient s'honorer; 5<sup>o</sup> des *Satires* un peu froides, comparées à celles de Naruszewicz; 6<sup>o</sup> la *Guerre de Chocim*, poème épique en 12 chants : c'est plutôt un récit historique de la victoire remportée sous le règne de Sigismond, par Choczkiwiz, sur le sultan Osman, qu'un véritable poème épique; on y trouve de beaux vers; 7<sup>o</sup> des imitations de *Fingal*, des chants de *Selma*, et d'autres poèmes d'Ossian : elles sont loin d'offrir la touche mâle de l'original; 8<sup>o</sup> des *Lettres* et *Mélanges*, en prose et en vers; l'instruction, la gaieté et la raison semblent réunies pour en faire un tout aussi agréable qu'utile. C'est dans ses ouvrages en prose sur-

tout qu'il attaque les défauts ou les ridicules de ses compatriotes, et l'on dit qu'il les en corrigea en partie. Les ouvrages de Krasicki font encore aujourd'hui les délices des hommes de goût de sa patrie. Il a encore publié une *Encyclopédie élémentaire* et une *Histoire de Varsovie*, qui figurent avantageusement parmi ses autres ouvrages. Le comte Krasicki mourut à Berlin, le 14 mars 1801, âgé de 66 ans, et fut généralement regretté. La plupart de ses ouvrages ont été recueillis et publiés par Dmachowski, Varsovie, 1805 et suiv., en 10 vol. in-8°.

**KRASINSKI (LE COMTE VINCENT)**, général polonais, était issu d'une famille ancienne et célèbre dans l'histoire de la Pologne. Passionné pour la liberté, il abandonna sa patrie, quand il la vit sous le joug des Russes, et passa au service de France, où il devint colonel du 1<sup>er</sup> régiment de cheveu-légers-lanciers et chambellan de l'empereur Napoléon. Il se distingua dans différentes affaires par son courage; il s'illustra surtout au passage du Niémen, qu'il traversa le premier à la nage. Il se trouva à toutes les affaires de cette campagne et s'y couvrit de gloire. Cette brillante conduite lui valut, en 1813, le grade de général de brigade, et celui de général de division en 1814. Le 13 mars de cette année, il se signala encore auprès de Reims, et contribua particulièrement à la reprise de cette ville, en coupant la route de Béri-au-Bac. L'ennemi forcé de se retirer en désordre, laissa au pouvoir des Français 22 pièces de canon, 5,000 prisonniers et 100 voitures de ba-

gages et d'artillerie. L'abdication de Napoléon mit fin aux hostilités, et le général Krasinski reconduisit les débris de ses troupes en Pologne. Le jour qu'il entra à Posen fut un jour de fête; il fut reçu aux acclamations de toute la ville, célébrant également et son patriotisme et ses belles actions. Les autorités vinrent à sa rencontre, et dans un discours que leur adressa le comte de Krasinski, on remarqua le passage suivant : « Les aigles que vous voyez planer au-dessus de nos têtes, et les armes qui brillent dans nos mains, sont la preuve de la confiance du jeune monarque sous lequel nous vivons, et de la haute protection qu'il nous accorde. Le monde entier lui rend justice, mais c'est à la postérité à l'en récompenser, en le plaçant au rang de ces héros que l'admiration des siècles transmet aux autres siècles. Fidèles à notre devoir, nous n'abandonnâmes un trône chance-lant, que quand celui qui l'avait élevé, l'abandonna lui-même. Ce n'est qu'avec sa permission que nous nous adressâmes à l'empereur Alexandre, dont l'âme magnanime nous promit bienveillance et protection. » Le monarque russe, au mois de novembre de la même année, chargea le comte de Krasinski de passer en revue, à Varsovie, la garde impériale lithuanienne, et le nomma commandant de cette ville. Plusieurs membres de la famille de ce général ont droit aux éloges de leurs contemporains. Krasinski, évêque de Kaminiec, sut intéresser la France entière à la confédération de Bar; et à sa voix,



pour la secourir, une foule d'officiers français accoururent sous les ordres des généraux de Vioménil, Dumouriez et Choiseul. On voit encore, à la même époque, le grand-maréchal du même nom obtenir, de la Porte-Ottomane, par son habileté les plus grands avantages pour sa nation. On ne pourrait citer tous les Krasinski célèbres, mais il serait injuste de passer sous silence le capitaine Pierre Krasinski, blessé à Somma-Sierra, près de Madrid, dans la fameuse charge de cheveu-légers polonais de la garde, commandée par le général, son parent.

**KRAUSE (CHARLES-CHRÉTIEN)**, médecin saxon, naquit à Dolitsch, en 1716, d'une famille pauvre. Ses parens s'efforcèrent cependant de lui faire donner une bonne éducation, et il profita des sacrifices au-dessus de leurs forces qu'ils s'étaient imposés. Il termina ses études à Léipsick, après les avoir commencées à Halle et continuées à Hambourg, et fut reçu, en 1753, docteur en médecine; il devint, en 1762, professeur d'anatomie et de chirurgie. Krause s'est également fait remarquer comme professeur et comme praticien, et il a composé une assez nombreuse collection de dissertations académiques, dont les plus importantes ont été réunies et publiées, en 1787, par C. G. Kühn, sous le titre de : *Opuscula medico-practica*. Krause a donné de bonnes traductions : 1° de l'*Ostéologie*, d'Alexandre Monroe (1761, in-8°); 2° du *Traité de l'Hydropisie*, de Donald Monroe, in-8°, 1762, réimprimé en 1777; 3° des *Mémoires du collège des médecins de*

*Londres*, 3 vol. in-8°. On cite encore sa belle édition de Celse, Léipsick, 1768, in-8°, et les amateurs la réunissent à la collection des *Variorum*. Krause mourut le 26 avril 1793.

**KRAY (BARON DE)**, général-feld-zeugmeister au service d'Autriche, commandeur de l'ordre de Marie-Thérèse, propriétaire d'un régiment d'infanterie, naquit en Hongrie, d'une famille distinguée. Il prit jeune encore le parti des armes, fit la guerre contre les Turcs en qualité de colonel, et fut nommé général-major à la paix, en récompense de ses services. Il se conduisit d'une manière honorable en 1793, 1794 et 1795, dans les Pays-Bas, et sur le Rhin. En 1796, il fut employé à l'armée de Wartensleben, et dès l'ouverture de la campagne s'y distingua d'une manière particulière; il fut élevé au grade de feld-maréchal-lieutenant. De Kray continua à montrer la valeur la plus brillante dans toutes les affaires qui eurent lieu, en août et en septembre, dans la Franconie, aux batailles d'Altenkirchen, Forcheim, Bamberg, Wetzlar, Gies-sen, etc., où il développa de grands talens et exécuta des manœuvres savantes. Au commencement de l'année 1797, cette même armée, que commandait Werneck, éprouva des pertes si considérables, et fut mise par le général Hoche dans une telle déroute, que la plupart des officiers-généraux qui y servaient furent inculpés, et traduits à un conseil de guerre tenu à Vienne. De Kray fut acquitté; mais sans doute, pour disculper dans l'opinion le chef aux dépens

des inférieurs, il fut condamné à 15 jours d'arrêts. Il passa, en juillet, à l'armée d'Italie, et, après la mort du jeune prince d'Orange, il prit le commandement en chef des troupes autrichiennes. La manière brillante dont il ouvrit la campagne de 1799, prépara les succès qu'obtinent bientôt Mélas et Suwarow. On lui confia alors la conduite du siège de Mantoue, que l'approche de l'armée de Macdonald fit suspendre un instant; mais il vint à bout de s'en emparer, après deux mois de travaux. L'accueil flatteur que lui fit l'empereur François, quand il se rendit à Vienne, en février 1800, dut lui faire espérer de nouvelles faveurs, et il fut en effet nommé au commandement de l'armée du Rhin, que quittait l'archiduc Charles. Ses succès ne répondirent pas à l'attente du monarque; constamment repoussé et vaincu par les Français, il fut forcé de se retirer jusque sur les bords du lac de Constance. La paix interrompit bientôt les opérations militaires du général de Kray. Il se rendit à Vienne, où il mourut, au mois de janvier 1801. Il a laissé la réputation d'un des généraux les plus habiles qui aient commandé les troupes autrichiennes, pendant la guerre de la révolution française.

**KRAYENHOFF** (CORNEILLE-RÔDOLPHE-THÉODORE), lieutenant-général et inspecteur-général du génie au service du royaume des Pays-Bas, est né à Nimègue, en 1759. Son père ayant éprouvé des passe-droits dans la carrière militaire, avait renoncé au service, et s'était établi pharmacien à Amsterdam. Le jeune Krayenhoff se

rendit à l'école de Harderwyck, pour y apprendre la médecine. Il fit d'excellentes études, reçut le grade de docteur, et exerça quelque temps l'état de médecin à Amsterdam. Mais il employait tous ses loisirs à l'étude des mathématiques et de l'art militaire. En 1795, quand les troubles politiques éclatèrent en Hollande, le docteur Krayenhoff prit les armes, et se voua entièrement à l'état pour lequel la nature l'avait doué des dispositions les plus heureuses, que l'étude avait développées. Il parvint rapidement aux premiers grades. Nommé lieutenant-colonel ingénieur, et contrôleur-général des fortifications hollandaises, il fut chargé par le gouvernement en 1798, de faire une nouvelle carte de la république batave. Cette commission ne pouvait être confiée à des mains plus habiles, il la remplit avec succès, et la carte qu'il livra bientôt, est une des plus belles et la plus exacte qu'on ait faites en Hollande. En 1799, au mois d'août, une armée anglo-russe occupait la Nord-Hollande; on le nomma chef d'une brigade d'ingénieurs, et il eut le bonheur de délivrer son pays de ces hôtes incommodes. Le 17 décembre 1805, il fut élevé à la place de commissaire-général du gouvernement batave, auprès du quartier-général de Louis Napoléon. Il justifia la confiance dont on l'avait honoré, dans les campagnes de 1805, 1806 et 1809 en Zélande, où il rendit des services importants. Peu de temps après l'avènement de Louis au trône de Hollande, M. Krayenhoff fut nommé successivement aide-

de-camp du roi, directeur-général du dépôt de la guerre, général-major, et enfin, en 1809, ministre de la guerre. Lorsqu'il fut question de réunir la Hollande à l'empire français, désespéré de voir sa patrie perdre son existence politique et son indépendance, il osa engager le roi Louis à la résistance, proposa les mesures les plus énergiques, et voulut mettre la ville d'Amsterdam en état de défense. Mais l'abdication de Louis et la soumission des Hollandais rendirent son zèle et ses conseils inutiles. Le général Krayenhoff resta quelque temps sans fonctions; mais Napoléon, qui savait apprécier l'énergie et les talens, et qui prenait les hommes utiles partout où il les trouvait, le nomma, par son décret du 21 septembre 1810, inspecteur-général du génie, place qu'il a occupée, jusqu'à ce que la Hollande eût recouvré son ancienne indépendance, par suite des événemens de 1813. Le général Krayenhoff embrassa avec chaleur le parti patriotique, et fut nommé, le 24 novembre, gouverneur d'Amsterdam. A cette époque, il fut chargé du siège de Naarden, ville dans laquelle les Français s'étaient renfermés. Mais ceux-ci résistèrent vaillamment à toutes ses attaques, et ne capitulèrent que lorsqu'ils furent informés que Paris avait ouvert ses portes aux armées alliées. Le 17 janvier 1814, on lui confia le commandement de la 1<sup>re</sup> division militaire des provinces unies des Pays-Bas, et quelque temps après, la place d'inspecteur-général du génie, qu'il remplit encore

aujourd'hui. M. Krayenhoff joint au courage et aux talens militaires, des connaissances profondes dans la partie qu'il préside, et dans celle du *Waterstaat* (administration des ponts-et-chaussées) qu'il dirigeait également, sous la république batave, avec le titre de commissaire-inspecteur du *Waterstaat*, et membre du comité central de cette administration. M. Krayenhoff est aussi un écrivain distingué: on lui doit une traduction de l'ouvrage de Jacquet sur l'électricité, auquel il a joint un grand nombre d'observations particulières et de notes. Une société savante de Toulouse avait proposé un prix, sur l'*Électricité physique et médicale*: son mémoire, écrit en latin, remporta le prix. Il a été traduit en français par le professeur Van Swinden. On lui doit encore une description étendue de la composition de sa belle carte du royaume de Hollande, ainsi qu'un projet concernant la clôture de la rivière du Lek. Ces deux ouvrages qu'il a adressés à l'institut des Pays-Bas, ne sont pas encore publiés. M. Krayenhoff, estimable sous tant de rapports, est commandeur de l'ordre militaire de Guillaume, et chevalier de la légion-d'honneur.

KREIG (JEAN-FRÉDÉRIC), général français, naquit à Lahr, en Brisgaw, en 1730. Sa famille avait été forcée de s'exiler de France après la révocation de l'édit de Nantes. Mais le jeune Kreig y entra à l'âge de 16 ans, obtint du service, et fit, avec distinction, toutes les campagnes des guerres d'Hanovre sous le maréchal de Saxe. Il fut nommé, par le maré-

chal de Broglie, capitaine de cavalerie après la malheureuse bataille de Rosbach, où il avait presque seul eu le bonheur de se distinguer, et après la bataille de Minden, il fut nommé major. Il reçut 16 blessures au combat de Clostercamp, en protégeant la retraite de l'armée française; resta sur le champ de bataille, et ne fut sauvé que par la générosité du grand Frédéric, qui le fit enlever mourant, et lui fit accorder des soins particuliers. Après sa guérison, qui avait exigé un traitement de 3 ans, il résista à toutes les sollicitations de ce prince, qui l'engageait à servir dans ses troupes; revint en France, et y fut longtemps malheureux. Ses services étaient oubliés, et il n'obtint enfin qu'avec peine une sous-lieutenance. Parvenu de nouveau au grade de capitaine, il commandait une batterie flottante au siège de Gibraltar en 1782; ces batteries ayant été détruites, il s'échappa à la nage malgré de nouvelles blessures, et eut le bonheur de sauver aussi la vie à plusieurs de ses frères d'armes. La révolution le trouva capitaine au régiment de Nassau; il devint bientôt aide-de-camp du général Wimpfen, commandait en second au siège de Thionville, et ce furent ses vigoureuses sorties et ses habiles manœuvres qui forcèrent les ennemis à la retraite. Ils ne s'en vengèrent pas en braves; ils thirent le feu, en se retirant, à une petite propriété qu'il avait à Oberkirck, dans le Brisgaw. Il devint, bientôt après, colonel d'infanterie, puis général de brigade, et enfin, général de division. Arrêté en 1793, il fut conduit à

Paris, et resta 15 mois dans les fers. Rendu à la liberté, il alla combattre les Vendéens, remporta plusieurs avantages, et revint à Paris. Appelé par le directoire pour prendre le commandement en cette ville, il remplit 18 mois ce poste difficile dans les circonstances où l'on se trouvait alors, obtint enfin sa retraite, et alla se fixer à Bar-sur-Ornain, où il mourut, en février 1803. Kreig, généralement estimé, était chéri des pauvres qu'il soulageait, et des soldats qu'il traitait en frères. Il comptait 54 ans de service effectif, et 35 blessures. Il avait été nommé, quelques années avant sa mort, membre du conseil-général de son département.

KREUTZER (RODOLPHE), célèbre compositeur de musique et l'un de nos premiers virtuoses sur le violon, est né à Versailles, département de Seine-et-Oise, en 1767. Son père, musicien attaché à la chapelle du roi, lui donna les premiers principes de son art, et le plaça ensuite sous la direction de A. Stamitz, qui cultiva les heureuses dispositions du jeune Kreutzer pour le violon. Il parut, à peine âgé de 13 ans, au concert spirituel, où il exécuta avec un art, un aplomb qui excitèrent l'enthousiasme, un concerto de violon qu'il avait composé. Ses progrès, ses talens se développèrent si heureusement, qu'à 19 ans il fit répéter, dans la petite chapelle du château, devant toute la cour, deux grands opéras, qui furent écoutés avec beaucoup d'intérêt: ils lui méritèrent la protection de la reine, et l'honneur de faire partie des concerts particuliers de

cette princesse. Prouvant bientôt qu'il ne possédait pas moins la théorie de son art que l'exécution, il publia plusieurs concertos, et fit représenter successivement plusieurs opéras, qui furent accueillis avec faveur : celui de *Paul et Virginie* le fit classer parmi les premiers compositeurs en ce genre. M. Kreutzer, entré comme professeur au Conservatoire, lors de la création de cet utile établissement, fut envoyé, en 1797, en Italie, pour y recueillir les ouvrages des maîtres de l'école italienne. Jaloux de puiser à toutes les sources pour perfectionner son talent, il voyagea depuis en Allemagne et en Hollande. De retour à Paris, il devint premier violon de la chapelle et de la musique particulière de l'empereur, et premier violon de l'Académie impériale de musique. Il est actuellement premier professeur de violon à l'École royale de musique et de déclamation, et premier chef d'orchestre de l'Académie royale de musique. Ses différens ouvrages sur notre première scène lyrique, comme à l'Opéra-Comique, ont obtenu le succès le plus flatteur. Nous allons faire connaître la nomenclature de ses ouvrages. A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE : 1° *Astyanax*, opéra en trois actes, paroles de Dejaure, 1801, composition remarquable par de beaux chœurs et un air du caractère le plus tragique; 2° (avec Nicolo) *Flaminius à Corinthe*, opéra en un acte, paroles de Guilbert et Lambert, 1801; 3° *Aristippe*, opéra en 2 actes, paroles de MM. Giraud et Leclerc, 1808, ouvrage plein de grâces; 4° *la Mort d'Abel*, opéra en 3

actes, paroles de M. Hoffman, 1810; 5° *le Triomphe du mois de Mars*, opéra en un acte, paroles de M. Dupaty, 1811; 6° (avec MM. Méhul, Paer et Berton) *l'Oriflamme*, opéra en un acte, paroles de MM. Étienne et Baour-Lormian, 1814; 7° *la Princesse de Babylone*, opéra en 3 actes, paroles de M. Tigée, 1815 : cet ouvrage se ressent un peu de l'extrême froideur du poëme; 8° (avec MM. Persuis, Spontini et Berton) *les Dieux rivaux*, opéra en un acte, paroles de MM. Dieulafoi et Brifaut. 9° Il a composé la musique de plusieurs ballets : en 1806, *Paul et Virginie*; en 1808, *Antoine et Cléopâtre*; en 1809, *la Fête de Mars*; en 1813 (avec MM. Persuis et Berton), *l'Heureux retour*; en 1817, *le Carnaval de Venise*; en 1818, *la Servante justifiée*; enfin, en 1820, *Clari*. La musique des ballets d'*Antoine et Cléopâtre*, de *la Fête de Mars* et de *Clari*, est délicieuse, et vaut celle des meilleurs opéras. A L'OPÉRA-COMIQUE : 1° *Jeanne d'Arc*; 2° *Lodoiska*, ouvrage intéressant, et dont l'ouverture est toujours entendue avec plaisir; 3° *Paul et Virginie*, dont la musique simple et naïve participe du génie de Bernardin de Saint-Pierre; 4° *le franc Breton*; 5° *Charlotte et Verther*; 6° *le petit Page*; 7° *François I<sup>er</sup>*; 8° *Jadis et Aujourd'hui*; 9° *l'Homme sans façon*; 10° *le camp de Sobieski*; 11° *Constance et Théodore*; 12° *le Béarnais* (1814); 13° *la Perruque et la Redingote* (1814); 14° enfin, en 1816, *le Maître et le Valet*. M. Kreutzer a encore composé la musique des chœurs d'une espèce de mélodrame inti-

tulé : *la Journée de Marathon, ou le Triomphe de la Liberté*, lequel fut représenté, en 1794, rue de Richelieu, sur le théâtre qui depuis devint celui de l'Opéra. On doit à M. Kreutzer des *concertos de violon*, des *symphonies concertantes* pour deux violons, des *quartetti*, des *trios*, des *duos* et des *sonates* de violon. Il est auteur, avec M. Baillot, de l'excellente *Méthode de violon*, rédigée pour l'enseignement du Conservatoire de musique.

KREUTZER (N.), frère puîné du précédent, est un de nos meilleurs violonistes; il joue avec un rare talent les concertos de Viotti. M. Kreutzer jeune est professeur survivancier de son frère, à l'École royale de musique et de déclamation, et troisième violon de l'Académie royale de musique. Il ne paraît pas s'être livré à la composition.

KRIEGER, officier distingué de marine danoise, était parvenu au grade d'adjudant-général, et commandait une division de chaloupes canonnières en 1808. Il fit, avec les faibles moyens mis à sa disposition, tout ce qu'on pouvait attendre de l'officier le plus brave et le plus expérimenté. Un convoi anglais très-considérable avait mis à la voile des côtes de la Suède, sous l'escorte de 2 frégates de cette nation et de plusieurs autres bâtimens de guerre, et passait à la hauteur de Dragœ. M. Krieger n'écoutant que son courage et l'honneur de sa nation, n'hésita pas à les attaquer avec la division qu'il avait sous ses ordres; des forces aussi inégales devaient tout au plus faire espérer qu'on pût balancer

celles de l'ennemi. M. Krieger fit bien davantage: il soutint un combat de 6 heures, pendant lequel il brûla plusieurs bâtimens du convoi, en prit 10 autres, parmi lesquels était un brick de guerre, et désempara une des frégates. Le glorieux succès qu'il remporta en cette occasion, avait eu pour témoin le roi de Danemark, qui était placé au port de Dragœ, et qui avait été spectateur du combat. Aussi récompensa-t-il dignement le courage et l'habileté de l'adjudant-général, en l'élevant sur-le-champ au rang de commandeur. Il est amiral aujourd'hui. M. Krieger a soutenu sa réputation pendant toute la durée de la guerre.

KRIVTZOFF (LE COMTE DE), colonel des Cosaques de la garde impériale. Après s'être distingué par de beaux faits d'armes et une intrépidité à toute épreuve, il s'est encore honoré par son humanité et sa généreuse conduite envers les blessés et les malades français. Les soins qu'il prodigua aux prisonniers après le désastre de Moscou, lui ont acquis des droits éternels à la reconnaissance des braves de toutes les nations, et particulièrement des Français. Quinze cents malheureux trahis par la fortune, et presque tous mutilés ou couverts d'honorables blessures, se trouvaient abandonnés dans un hôpital dont les Russes venaient de s'emparer. La populace de Moscou, exaspérée par les maux qu'elle avait soufferts pendant l'occupation de cette capitale, et par l'incendie récent du Kremlin, allait les immoler à sa rage. Le colonel Krivtsoff, qui avait alors la

jambe cassée d'un coup de feu, oubliée ses propres maux, se traîne à l'entrée principale de l'hôpital, fait un rempart de son corps aux 1500 Français qu'on voulait égorger, et a le bonheur de les sauver tous. A l'affaire de Kulm, lorsque la victoire était déjà décidée, un des derniers boulets qui furent tirés lui emporta la cuisse. On ne put lui conserver la vie qu'en faisant l'amputation le plus haut possible. L'opération qui présentait les plus grandes difficultés, fut exécutée si habilement, et si complètement guérie, que M. Krivtsoff put voyager peu de temps après. Il commença par visiter l'Allemagne et la Suisse, et se trouvait, en 1816, à Paris. Il y assistait à toutes les séances de la société de l'instruction élémentaire, à l'effet de s'instruire et de rapporter dans sa patrie le bienfait de cette utile institution; et en cela, il suivait autant les dispositions de son cœur que les intentions de son souverain. La générosité qui l'avait signalé à la reconnaissance des Français, avait, long-temps auparavant, acquitté le bienfait qu'il leur empruntait alors. Il voulut encore qu'ils lui fussent redevables d'une invention utile, du modèle d'une cuisse et d'une jambe artificielles, qui réparaient en quelque sorte la perte qu'il avait faite de l'une et de l'autre. Il les déposa chez le docteur Montègre, rédacteur de la *Gazette de santé*. Ce modèle avait été confectionné pour lui, avec beaucoup de talent, par un mécanicien anglais; et, à l'aide de la machine construite sur le modèle, il marchait avec beaucoup de facilité. La description de

ce modèle, présenté d'après les intentions bienfaisantes de l'officier russe au conseil d'administration, fut insérée dans le bulletin; et déjà, deux artistes français étaient parvenus à l'imiter en 1817. Le colonel Krivtsoff joint à un caractère noble et à la plus haute valeur des connaissances très-étendues, et cultive avec succès la littérature et les beaux-arts.

**KRUDENER (N., BARON DE)**, ambassadeur de Russie près la cour d'Espagne, naquit en Livonie, d'une des plus anciennes familles de cette partie du territoire russe. A la suite de ses études, qui furent très-soignées et très-brillantes, il se consacra à la diplomatie, et devint, en 1796, ambassadeur de la cour de Saint-Petersbourg à celle de Madrid. Les rapports politiques entre ces deux puissances ayant cessé vers cette époque, il ne put remplir sa mission, et se retira dans ses terres. Son gouvernement le nomma, en 1798, ministre à Copenhague, et ensuite à Berlin. Il mourut dans cette dernière ville, d'une attaque d'apoplexie, le 14 juin 1802. M. de Krudener, que ses qualités personnelles ont généralement fait regretter, passait pour un des publicistes les plus distingués de l'Europe. Sa femme, dont l'article suit, a donné à son nom un autre genre de célébrité.

**KRUDENER (VALÉRIE, BARONNE DE)**, illuminée du 19<sup>m</sup> siècle, faite, peut-être, pour devenir l'une des femmes les plus utiles et les plus distinguées de son temps, s'est livrée à une vocation mystique, à un illuminisme exalté, à un enthousiasme religieux, que la

raison n'avouait pas, que repoussait l'état actuel des esprits, et qui frappèrent de stérilité et même de ridicule les plus aimables dons, les plus remarquables facultés de l'intelligence. Fille du comte de Wittenkoff, gouverneur de Riga, arrière-petite-fille du célèbre maréchal Munich, elle est née en 1765. Une physionomie ravissante; un esprit facile et léger; des traits mobiles, qui expriment toujours le sentiment et la pensée; une taille moyenne et parfaite; des yeux bleus, toujours sereins, toujours vifs, dont le regard pénétrant semblait vouloir (comme disait si bien Diderot), *traverser le passé ou l'avenir*; des cheveux cendrés retombant en bouclés sur ses épaules; quelque chose de neuf, de singulier, d'imprévu dans ses gestes et ses mouvements: tels étaient les avantages physiques qui distinguaient la baronne Valérie de Krudener, ambassadrice à Berlin en 1788. Idolâtrée du monde, elle l'aimait. Son rang, son esprit, ses qualités, faisaient d'elle une des premières femmes de l'Europe. Une passion fatale qu'elle inspira au secrétaire de légation du baron de Krudener, son mari, alors ministre de Russie à Venise, rendit son nom plus célèbre encore; et un roman plein de charme, où elle raconte avec une sensibilité profonde le sort du malheureux jeune homme qui s'était suicidé pour elle, acheva de fixer, sur l'héroïne de son propre roman, l'attention de l'Europe. Cet ouvrage, intitulé *Valérie*, est écrit avec un enthousiasme et une verve qui annonçaient déjà une âme tumultueuse et ardente qui

devait bientôt regarder comme trop humbles les régions vulgaires de la société humaine, et chercher, loin de toutes les idées communes et de toutes les pensées raisonnables, une atmosphère plus épurée. Au commencement de la révolution, elle fit un voyage et un séjour dans nos provinces méridionales avec sa belle-fille, Sophie de Krudener, mariée depuis à un Espagnol, et ses deux enfans. Un an après, elle retourna en Allemagne. Depuis ce temps, jusqu'en 1805 ou 1806, M<sup>me</sup> de Krudener échappe à l'histoire; et quand on la voit reparaitre sur la scène, la brillante ambassadrice de Prusse, la touchante historienne de Valérie se montre sous la forme de Magdeleine pénitente. C'est une femme envoyée de Dieu et animée d'une vocation irrésistible. Le vase des parfums est brisé. Elle oublie tous les succès, toutes les amitiés, toutes les vanités du monde. Elle pleure sur les hommes, sur leurs erreurs, et sur sa propre jeunesse. Veuve depuis quelques années, elle partage sa vie entre sa mère, et ces œuvres de charité qu'elle prodigue, et qui bientôt attirent sur elle les regards inquiets des gouvernemens. Une foule de malheureux à qui elle donne asile, subsistance et amitié, la suivent en tous lieux. Valérie se dit appelée à rétablir sur la terre le *règne de Christ*. Jamais tant de générosité, de grâce et de dévouement ne se sont unis à une persévérance plus ardente dans cette mission ultra-évangélique. Mais les rois trouvèrent mauvais que l'on catéchisât dans les carrefours, et qu'avec le ton



d'une inspirée on *soulevât à Christ* la population de leurs états. Durement renvoyée avec les fidèles qui composaient son cortège, des domaines du roi de Wurtemberg, tant soit peu philosophe et rude chrétien, elle trouva un asile plus doux et une hospitalité plus généreuse sur les terres de Bade. Cependant elle devenait une puissance : les cabinets se liguèrent contre ses prédications, et elle ne marcha plus que par négociation de royaume en royaume. Les événements de la terre suivaient leur cours. Napoléon tomba. Valérie crut ce moment favorable pour la conversion de la terre, dont elle avait embrassé si courageusement l'entreprise. Elle suivit à Paris Alexandre, qu'elle nommait *l'oint du Seigneur*, et qu'elle regardait sérieusement comme choisi d'en haut pour être le régénérateur du monde. Là, livrée à toutes les erreurs d'une imagination ardente, elle n'oublia rien pour les faire partager. Dans des conférences mystiques, dont un jeune prédicant genevois, nommé Empeytas, partage les travaux, elle explique les prophéties antiques, celles du Nord, et appelle à son secours, les visions, les voix entendues du ciel, les rêves du jour et les songes de la nuit. Les puissances de la terre viennent, trois fois par semaine, assister à ces théurgiques et mystérieuses assemblées : la pourpre de l'autocrate du Nord s'humilie devant la parole de cette femme extraordinaire. La voix publique assure même que la cérémonie religieuse du camp de la Vertu et la *sainte alliance* sont l'ouvrage de Valérie.

Puisse-t-elle ne pas avoir à se repentir trop amèrement des effets de son éloquence et de ses prestiges sur les destins futurs des nations et des rois de l'Europe! Soumise elle-même à l'empire de cette foi brûlante à laquelle elle soumet aisément ceux qui la voient et l'entendent sans méfiance, cette femme que l'on ne peut blâmer sans la plaindre, et que le philosophe doit voir avec plus de compassion que d'étonnement, a souvent égaré son esprit dans les régions de la mort et de la vie éternelle, et dans le commerce des anges. C'est ainsi qu'après la mort du jeune et infortuné La Bédoyère, auquel, avant ce moment, elle avait donné tant de larmes, elle n'en versa plus que de joie. Elle l'avait vu, disait-elle, brillant de la gloire céleste. Elle lui avait parlé : il lui avait répondu : « Je suis heureux ! » David (c'est le nom que M<sup>me</sup> de Krudener donna à l'empereur Alexandre) quitta la France, et M<sup>me</sup> de Krudener le suivit. Depuis ce temps, sa vie a été une série de tribulations, qu'elle reçut comme des bienfaits du ciel. Ses amis d'Allemagne l'avaient oubliée, et ses fidèles l'abandonnèrent : on lui interdit l'entrée de la France; en Suisse, elle erra de canton en canton, poursuivie par la surveillance des magistrats. Cependant le canton d'Argovie lui offrit un asile. Aidée de M. Empeytas, elle prêcha longtemps à Arau et dans les environs; des milliers de fidèles accoururent des bords des lacs et des montagnes, pour partager le pain de vie des mains de la fondatrice du nouveau culte. Elle-même, debout sur un

monticule, prêchait souvent cinq ou six heures en plein air; et ces longues improvisations, ces longs voyages, l'absence du sommeil et de la nourriture, n'altéraient point la santé de Valérie. De ce corps fragile, où la délicatesse avait précédé les années, une voix d'oracle sortait, et les infirmités semblaient fuir la missionnaire de la charité. « Voyez! dit-elle, » ne suis-je pas moi-même un » miracle perpétuel? » Valérie, catéchisant les souverains, les grands, les pécheurs et les pauvres du 19<sup>e</sup> siècle, offrait la plus fidèle traduction du beau passage de Virgile, où il peint si bien la possession de Dieu dans une femme inspirée. Cependant la loi humaine se déclara ouvertement contre la loi divine annoncée par la baronne de Krudener. La charité chrétienne, qui unit tous les hommes, ultras et libéraux, carbonaris et serviles, d'un lien de fraternité et d'indépendance, sembla aux gouvernemens une insurrection descendue du ciel pour régénérer l'ordre social. On dispersa le troupeau. La parole de l'humble pythonisse fut déclarée séditieuse, et la législatrice retourna dans sa patrie. Malheureux emploi des dons les plus rares! écarts déplorables d'une imagination brûlante, qui a fait de l'amour le lien du ciel et de la terre, et qui, dominée du sentiment de sa force intérieure, a cru tout possible à cette puissance et à cette ardeur de volonté!

**KRUNITZ** (JEAN-GEORGES), docteur en médecine, est né à Berlin en 1728. Il fit ses études à Goettingue, Halle et Francfort-

sur-l'Oder. C'est dans cette dernière ville qu'il obtint le grade de docteur, après avoir publié sa dissertation inaugurale, de *Matrimonio, multorum morborum remedio*, Francfort, 1799, in-4°. Il professa ensuite et pratiqua la médecine dans cette ville; mais obtenant peu de succès comme professeur et comme praticien, il renonça à la médecine, et vint s'établir à Berlin, où il se fit remarquer comme un des écrivains traducteurs et compilateurs les plus infatigables de l'Allemagne. On assure que le docteur Krunitz ne livrait pas moins de trois feuilles par jour à l'impression. Une maladie dont il fut affecté pendant les dernières années de sa vie ne mit point obstacle à sa fécondité, et les exercices les plus modérés étaient devenus trop fatigans pour lui; néanmoins il ne trouvait de distractions à ses maux que dans ses travaux littéraires. Krunitz était trop pressé d'écrire pour soigner son style et pour éviter une extrême prolixité. On peut cependant retirer quelque fruit de ses ouvrages. On y trouve souvent de précieux renseignemens, et le lecteur est étonné de l'immense érudition de l'auteur. Ses principaux écrits sont, outre une foule de traductions de bons ouvrages français : l'*Encyclopédie économique-technologique, ou Système général de l'économie politique, domestique et morale, de géographie, de l'histoire naturelle et des arts*. Plusieurs articles fort étendus de cette encyclopédie, tels que *le Curé de campagne*, 1794, et les *Ecoles rurales*, ont été imprimés à part. Il a traduit de l'anglais, l'*Histoire de*

*l'électricité*, par Priestley, 1772 ; *l'Histoire naturelle des corallines*, par Ellis, 1767, in-4°, etc. Il a encore publié un recueil d'articles choisis sur l'agriculture, l'économie domestique, les arts et les manufactures, 3 vol. in-8°, avec fig., Léipsick, 1768. C'est lui qui a dressé les tables de matières de plusieurs grands ouvrages, entre autres, celles de la traduction allemande de *l'Histoire naturelle de Buffon*. Il a fourni à plusieurs feuilles périodiques un grand nombre de mémoires sur la médecine, l'histoire naturelle, etc. Plusieurs sociétés savantes l'avaient admis au nombre de leurs membres. On ignore l'époque précise de sa mort.

**KRUS (JOSEPH-LOUIS-CASIMIR)**, naquit à Lucerne, d'une famille distinguée, et fut destiné à la magistrature. Il commença par fréquenter le gymnase de sa ville natale, et fit ensuite ses études en philosophie et en jurisprudence, à l'université de Fribourg dans le Brisgau. Il parcourut depuis la France et l'Italie, et se fixa quelque temps auprès du prince abbé de Saint-Gall, qui l'avait chargé de l'administration de ses domaines. De retour à Lucerne, M. Krus fut élu membre du conseil-d'état. Ses talens et son patriotisme lui acquirent bientôt une prépondérance marquée dans le gouvernement de son canton. Deux partis divisaient alors les conseils de Lucerne, et se livraient (depuis 1764 jusqu'en 1769) à des discussions continuelles qui troublaient l'état. Malgré les efforts constans de M. Krus pour concilier ces partis, la paix ne put se rétablir et le sang

coula. Des haines et des rivalités de famille furent transformées en complots contre l'état, quelques imprudences de jeunesse furent regardées comme des conspirations, et on en profita pour former des accusations graves, dont le résultat fut une sentence de mort contre le fils d'un des premiers magistrats, et le bannissement de son malheureux père. M. Krus, qui après des efforts infructueux pour rétablir la paix entre ses collègues, les avait abandonnés à leurs passions, reparut pour s'opposer à l'exécution d'une sentence injuste; il ne put y réussir, mais fit contribua à démasquer l'hypocrisie du parti victorieux, dont le chef fut banni par une espèce d'ostracisme, mesure qui rendit enfin la paix à sa patrie. Devenu administrateur des bailliages italiens, il sut profiter des deux années pendant lesquelles il occupa ce poste, pour se lier d'amitié avec le comte Firinan à Milan, et obtint, par ce moyen, de précieux avantages pour ses administrés. De retour à Lucerne, il fut nommé avoyer et premier magistrat du canton, que dès-lors il représenta souvent dans les diètes de la confédération. M. Krus, pour éviter à sa patrie les maux de la révolution et de l'invasion étrangère, avait fortement appuyé le système d'une parfaite neutralité, et s'était même, dans cette vue, prononcé franchement pour l'abandon des privilèges patriociens : cette conduite prudente et modérée lui valut la haine des exagérés, et il fut privé de ses emplois; il vécut dans la retraite jusqu'en 1801. Alors le gouvernement

helvétique, qui voulait conserver à la Suisse sa constitution unitaire, crut ne pouvoir arriver à ce but qu'en opérant l'union des volontés et des esprits. Ayant résolu de s'adjoindre les anciens magistrats, les plus connus par leurs talens, leur probité et leur patriotisme, il appela M. Krus au conseil législatif. Mais cet homme respectable, qui avait vieilli dans d'autres habitudes, qui ne voyait que des choses et des formes nouvelles à la place de celles qui lui étaient familières, se dégoûta bientôt d'un poste où il ne pouvait agir, où ses moyens lui devenaient inutiles, et commença à regretter l'ancien système de gouvernement. Il crut le retrouver dans l'acte de médiation proposé à la Suisse par Napoléon, et il s'empressa d'accepter la place d'avoyer que lui déférèrent ses concitoyens : cette illusion ne tarda pas à se dissiper; quelques formes anciennes avaient à la vérité reparu, mais l'indépendance nationale et la liberté des délibérations n'existaient plus que nominalement. Ne pouvant tenir secret le chagrin qu'il en ressentait, il se condamna à former une sorte d'opposition, défendant toujours avec force ce qui était juste et honnête, ou ce qui lui paraissait tel, mais montrant quelquefois, par habitude sans doute, un peu trop d'humeur contre toute création libérale et généreuse. Il mourut en 1805, âgé de 71 ans.

**KRUSEMARK** (LE BARON DE), général et ambassadeur prussien, etc., naquit en Prusse, d'une famille distinguée par ses services militaires. Ayant acquis des con-

naissances diplomatiques, et au fait des intérêts des cours, il fut chargé de plusieurs missions par le cabinet de Berlin. Le roi de Prusse, en 1806, avait fait, auprès de Napoléon, plusieurs démarches tendant à maintenir la paix; mais toutes les tentatives à ce sujet n'ayant produit aucun résultat favorable, Frédéric-Guillaume fit partir pour Saint-Petersbourg, avec une lettre de sa propre main, adressée à l'empereur Alexandre, M. de Krusemark, qui réussit à renouer entre les deux monarques une coalition dont ils se promettaient le plus grand succès, et qui n'aboutit qu'au traité de Tilsitt. Dans le courant de 1809, il fut nommé ambassadeur de Prusse près la cour de France; il en remplissait encore les fonctions en 1813, entretenant constamment la bonne intelligence entre les deux états; mais les désastres de Moscou occasionèrent une rupture qui le força à quitter la France. L'importance des événemens d'alors donna lieu à la correspondance la plus active entre le prince de Hardenberg, le duc de Bassano et lui; on l'a recueillie, elle forme un ensemble de documens précieux pour l'histoire complète de cette époque. En 1814, et lorsque la paix eut été signée à Paris, le général Krusemark fut nommé envoyé extraordinaire de la cour de Berlin près celle de Vienne; il est mort dans cette dernière ville, en 1821.

**KRUSENSTERN** (LE CHEVALIER A.-F. DE), entra de bonne heure dans la marine russe, s'y distingua par ses connaissances et son caractère entreprenant, et parvint au grade

de capitaine de vaisseau. Il servit sur les flottes anglaises pendant les années de 1793 à 1797, et passa à Canton, en Chine, les années 1798 et 1799. Doué d'un esprit observateur, il vit tout d'un coup l'avantage immense que les Russes pouvaient retirer d'un commerce direct avec la Chine, en y transportant les pelleteries de leurs possessions sur les côtes de nord-ouest de l'Amérique. De retour en Russie, il n'eut rien de plus pressé que de soumettre à son gouvernement un projet tendant à donner des secours à la compagnie russe d'Amérique, afin de procurer aux négocians établis sur les côtes de nord-ouest et aux îles Aleutiennes, les moyens de faire un commerce direct avec la Chine et le Japon. Ce projet eut le sort de la plupart des projets utiles, ne fut point goûté d'abord; mais accueilli depuis par l'empereur Alexandre, à qui le comte de Romanzoff, ministre du commerce, le présenta aussitôt que ce prince fut monté sur le trône, M. de Krusenstern fut muni des pleins-pouvoirs nécessaires, et quitta la rade de Falmouth le 5 octobre 1803, avec plusieurs bâtimens sous ses ordres. Celui sur lequel il se trouvait en personne, nommé la *Nadeshda* (l'Espérance), et un autre, la *Neva*, était commandé par le capitaine Lisansky. La *Nadeshda* fut de retour à Cronstadt le 19 août 1806. Il a paru trois relations de ce voyage : 1° *Voyage autour du monde, fait de 1804 à 1806*, par le capitaine A. F. Krusenstern (en allemand), Saint-Petersbourg, 1810, 3 vol. in-4°, et atlas; 2° *Lisansky (Uroy). Voyage autour*

*du monde* (en russe), *ibid.*, 2 vol. in-8°. Il en a été annoncé une traduction allemande par M. Pansner. 3° *Observations faites dans un voyage autour du monde pendant les années 1803 à 1807*, par Langsdorff, Francfort, 1812, 2 vol. in-4°. Les découvertes de ce voyageur sont précieuses, surtout parce qu'elles ont pleinement confirmé celles qu'avait faites avant lui le célèbre et infortuné La Peyrouse, et celles que quelques Hollandais avaient annoncées depuis ce dernier; de sorte qu'il reste peu de choses à faire maintenant pour compléter la reconnaissance entière de cette contrée. M. de Krusenstern a déterminé de la manière la plus précise, la position de Nangasaki et celle du détroit de Sangaar. Il a aussi examiné de plus près et avec plus de soin que Bronghton même, qui voyageait en 1796, la côte occidentale de l'île de Jedso, le détroit de La Peyrouse, qu'il a traversé; on lui doit encore d'avoir mieux reconnu que ses prédécesseurs, la côte orientale de l'île de Saghalien, l'extrémité nord de cette île, et la côte nord-est qui se rapproche de la côte de Tartarie, et du détroit qui a arrêté la marche de La Peyrouse. C'est aussi dans ce voyage qu'il rencontra, sur les côtes de Noukaïwa, l'une des îles Mendoça, dans le grand Océan, où il avait été obligé de relâcher, un matelot français qu'un naufrage y avait jeté quelques années auparavant. C'est le fameux Joseph Cabris, qui s'est exposé si long-temps aux regards des Parisiens. Au moment de tomber sous le casse-tête des sauva-

ges, il avait touché le cœur de la fille du roi, était devenu son époux, prince de la famille royale, et enfin grand juge - du pays. M. de Krusenstern l'avait enlevé à toutes ces faveurs de la fortune. Si cet enlèvement était l'effet d'une violence dont ces anthropophages, de qui il paraît que Cabris avait commencé à adoucir les mœurs, eussent à se plaindre, il serait affreux d'avoir peut-être à reprocher à M. de Krusenstern d'aggraver le sort de tous ceux qui tomberont dans leurs mains. En 1815, il fut chargé d'une nouvelle expédition ; il s'agissait encore d'un voyage autour du monde, pour examiner le détroit de Behring, l'Océan glacé, et pour trouver un passage de la côte nord-ouest de l'Amérique à Archangel, par le continent d'Amérique ou celui d'Asie. Dès que le bruit de cet armement se fut répandu, le capitaine russe vit une foule d'officiers accourir vers lui, et demander à être ses associés. On connaît déjà quelques particularités de ce voyage, mais la relation n'en a pas encore été publiée.

**KUH (ÉPHRAÏM-MOÏSE)**, poète allemand, né à Breslau en 1731, était d'une famille israélite. Il annonçait les plus heureuses dispositions et une grande ardeur pour l'étude. Son père, qui était négociant, le crut propre à briller dans une autre carrière, et voulut en faire un savant rabbin : mais les subtilités de la scolastique des Hébreux rebutèrent le jeune Kuh ; son imagination vive ne put s'en accommoder, et il montra pour ce genre de connaissances

une répugnance qui décida son père à renoncer à l'espoir d'avoir un rabbin dans sa famille. Il finit alors par le destiner à l'état où il s'était enrichi lui-même. Il avait un frère à Berlin, fameux sous le nom d'Éphraïm, et connu pour avoir été chargé de l'entreprise de la refonte des monnaies, sous Frédéric. C'est à lui qu'il adressa son fils, et le jeune Kuh entra ainsi dans le commerce. Parmi les connaissances qu'il fit dans cette ville, se trouvaient Mendelssohn, Ramler, Lessing et d'autres grands écrivains. Kuh, séduit par leur exemple, négligea bientôt le soin de sa fortune, pour se donner tout entier aux lettres, et surtout à la poésie ; et la passion des livres se joignant au défaut d'économie, tort assez rare chez les Israélites, il se vit ruiné en peu d'années, au point qu'il ne lui resta d'autres moyens de subsister qu'une pension que sa famille fut obligée de lui faire. Trois caisses énormes, remplies de livres, le suivaient dans tous ses voyages ; c'est ainsi qu'il parcourut la Hollande, la France et l'Italie. Il revint, deux ans après, en Allemagne, rapportant de ses courses une mélancolie qui dégénéra bientôt en aliénation mentale, accompagnée d'accès de fureur. Ce triste état lui laissait cependant quelques instans lucides, et c'est alors qu'il composa ses meilleures pièces de vers. Un médecin habile parvint à le guérir de sa mélancolie ; mais Kuh ne fit que changer de malheur, et il est douteux qu'il ait gagné au change : il devint paralytique en 1785. Il mourut à Breslau le 3 avril 1790.

Son manuscrit, tout entier de poésies, contenait plus de 5,000 pièces. Ramler se chargea après sa mort de les recueillir, et d'en faire un choix. C'est ce choix qu'il a publié et fait imprimer à Zurich, en 1792, en 2 petits volumes. Ils renferment particulièrement des épigrammes, des madrigaux, des chansons dans le genre de Catulle ou d'Anacréon; des fables, dans lesquelles il a cherché à se rapprocher de la manière de Phèdre; et enfin une ode à la Divinité, qu'on dit avoir été retouchée par le célèbre philosophe Mendelssohn. Le *Muséum allemand* et le *Martial de Ramler* contiennent aussi quelques poésies de Kuh. Moïse Hirschel, son compatriote et son co-religionnaire, a rédigé sur ce poète une notice intéressante.

**KULENKAMP** (Louis), professeur à l'université de Goettingue, naquit à Brême en 1724, fit de bonnes études, et fut nommé, jeune encore, à la place de professeur, dans laquelle il rendit d'utiles services à la jeunesse. Il se fit connaître avantageusement dans les lettres par une dissertation latine sur *Nisroch*, idole des Assyriens, dont il est question dans le chap. 37 d'Isaïe; et dans le chap. 19 du 4<sup>m</sup> liv. des Rois. Cette dissertation fut honorablement accueillie. Kulenkamp a composé peu d'ouvrages; le plus remarquable est un *Specimen* d'observations et de corrections sur l'*Etimologicum magnum*, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Wolfenbittel, Goettingue, 1765, in-4°. Les encouragemens que Kulenkamp recut pour ce travail. au-

quel il avait apporté autant de soin que de talent, lui donnèrent l'idée d'en préparer une nouvelle édition. Différens travaux lui firent ajourner ce projet, et il mourut, sans l'avoir exécuté, dans le courant de l'année 1797.

**KUSZANZY** (ALI), pacha à deux queues, chef des Kersales, au service de la Porte-Ottomane, etc, appartient par sa naissance aux derniers rangs de la société; mais son courage et son énergie l'ont élevé au poste périlleux de chef des Kersales serviens, et il est l'un des plus braves guerriers de ces contrées. Kuszanzzy-Ali ayant traité, en 1804, avec les Serviens insurgés, promit de mettre à leur disposition les deys turcs vivans ou morts, mais ayant eu à se plaindre de ces mêmes Serviens, il conduisit ses prisonniers à Bekir-Pacha, et ne voulut point évacuer Belgrade, qu'il avait le projet de garder pour son compte. Proscrit par le divan, par suite de sa défection, et n'ayant pour résister à Czerni-Georges, qui venait l'attaquer à la tête des Serviens, que ses propres forces, il fit toutes les dispositions nécessaires, et se défendit vaillamment. Épuisé par de nombreuses attaques; une longue résistance et une grande détresse, il se détermina enfin à envoyer des députés aux assiégeans, offrant de rendre la forteresse et la ville, à la double condition d'être employé par les Serviens et de conserver son organisation militaire. Quoique Czerni-Georges dût tout à la fortune, qu'il fût brave et qu'il sût estimer le courage, il se montra outré de la résistance de Kuszanzzy.

zy-Ali, et refusa d'écouter aucune proposition. L'intrepide chef des assiégés résista encore, mais inutilement; et après la prise de la ville basse par les Serviens, il se retira, le 13 décembre 1807, dans la forteresse supérieure, d'où il s'échappa, non sans peine, et marcha sur Widdin, où il espérait se réunir à Passwan-Oglou. La mort de ce chef lui fit refuser l'entrée de la ville. Il s'en éloigna; mais il revint bientôt et fut admis. Il devint même commandant en second de la place sous Idris-Pacha. La Porte-Ottomane lui ayant rendu sa confiance, en 1809, il fit de nouveau la guerre aux Serviens, et commanda l'avant-garde de l'armée turque. Depuis ce temps il a été perdu de vue. Kussanzy-Ali est estimé non-seulement par son courage, mais encore par des qualités qui ne sont pas toujours le partage de ces chefs indépendans. Il était humain et généreux. On cite comme une preuve de son énergie, la lettre qu'il écrivit à Czerni-Georges, et que les journaux du temps ont rapportée. Il y déclarait qu'il périrait les armes à la main dans la forteresse de Belgrade, si les conditions qu'il proposait n'étaient point accordées. Sa défense en effet étonna même ses ennemis.

**KUTTNER** (CHARLES GOTTLÖB), savant voyageur saxon, naquit à

Wiedemar, près de Delitsch, en Saxe, le 18 février 1755. Il fit d'excellentes études à Léipsick, et exerça pendant huit ans, à Bâle, la profession d'instituteur. Son instruction et sa moralité lui firent confier l'éducation d'un jeune lord irlandais, avec lequel il fit plusieurs voyages dans les principales contrées de l'Europe; il accompagna ensuite quelques riches Anglais qui voyageaient également pour s'instruire. Kuttner n'était pas seulement un homme studieux et avide de connaissances, il était bon observateur des hommes et des choses, et ses voyages renferment de nombreux renseignements que l'on consulte avec fruit. Il possédait à fond plusieurs langues, et a publié, outre les ouvrages dont nous allons faire connaître les titres, un grand nombre d'observations, de mémoires et d'extraits, sur des matières intéressantes, qui ont été insérés dans les recueils et journaux littéraires de l'Allemagne. On lui doit : 1° *Lettres sur l'Irlande et sur la Suisse*; 2° *Voyages en Allemagne, en Danemark, en Suède, en Norvège et dans une partie de l'Italie*; 3° *Observations sur l'Angleterre, les Pays-Bas et la France*. Ce savant estimable s'était retiré dans sa patrie, et mourut à Léipsick, le 11 février 1805, regretté de ses concitoyens.

## L

**LABANTE** (G. M.), professeur de langue italienne à Paris, s'est fait connaître par une bonne traduction en italien des *Œuvres d'I-*

*socrate*, dans laquelle il a reproduit avec avantage une grande partie des beautés du rhéteur grec. Cet ouvrage a été imprimé en 2



vol. in-12. L'auteur y a ajouté des notes estimées, la vie d'Isocrate par Plutarque, plusieurs passages de la traduction française de l'abbé Auger, de Denys d'Halicarnasse et de Cicéron.

**LABAREYRE (ALEXANDRE-LAURENT-GARNIER DE)**, commandait en 1814 la garde nationale de Valence, et fut le premier qui proclama dans cette ville le rétablissement de la maison de Bourbon. Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe en 1815, M. de Labareyre, qui remplissait encore les mêmes fonctions, prit, pour s'opposer à son passage, des mesures qui furent rendues vaines par la force des événements qui ramenèrent Napoléon à Paris. Dès ce moment, M. de Labareyre fut destitué, et pour éviter l'arrestation dont il se croyait menacé, il alla se joindre au duc d'Angoulême, qu'il servit avec autant d'activité que de zèle dans l'organisation des corps royaux de la 7<sup>me</sup> division militaire, que le prince lui confia lorsqu'il fut entré dans Valence. Obligé de quitter de nouveau cette ville après la retraite des troupes royales, il se réfugia d'abord dans le Vivarais, puis à Lyon, et vint ensuite à Paris. On attribue à tort à M. de Labareyre un ouvrage intitulé : *Exposé succinct des événemens qui ont eu lieu dans le département de la Drôme, depuis l'invasion de Bonaparte, jusqu'au 7 avril 1815*, Paris, 1815.

**LABAROLIÈRE (LEBARON)**, général au service de la république, fut élevé à Lunéville, dans la maison d'éducation du roi Stanislas, et entra très-jeune dans la carrière des armes. Il était, au commencement de la révolution, lieu-

tenant-colonel des chasseurs à cheval de Lorraine, et fut employé, en 1792, dans l'armée de Dumouriez. L'année suivante, il passa à l'armée des côtes de la Rochelle, sous les ordres du général Biron, et fut chargé du commandement en chef de toutes les forces d'Angers et de Saumur, réunies au pont de Cé. M. Labarolière se porta sur Martigné-Bryant, où il campa le 15 juillet. Bientôt il fut attaqué par les généraux Laroche-Jacquelin et Bonchamp, qui commandaient une armée de 15,000 Vendéens. L'avant-garde des républicains fut d'abord repoussée; mais M. Labarolière eut bientôt réparé cet échec, en faisant porter quelques demi-brigades sur les hauteurs. Ce mouvement décida de la victoire, et les royalistes dispersés se retirèrent jusque sur Coron. Le 17, ils revinrent attaquer les républicains, et cette fois ils eurent l'avantage. Dans ces temps déplorables, un général ne pouvait être malheureux impunément. M. Labarolière fut destitué; mais il fut rappelé en 1796. Il resta quelque temps encore à l'armée de l'Ouest, chargé du commandement de la division de Rennes, qu'il perdit bientôt pour n'être plus réemployé. Sous le gouvernement impérial, il obtint la croix de la légion d'honneur, et la place de receveur-général du département du Gard.

**LABARRE (N.)**, général au service de la république. Il avait fait les guerres d'Amérique avec le général La Fayette. De retour en Europe, il reprit du service dans l'armée française. A l'époque où nombre d'officiers donnèrent leur démission, il ne crut pas devoir

les imiter; et il continua de servir sous les drapeaux français, quoiqu'ils eussent changé de couleur. Employé au siège de Toulon en 1793, il se distingua, le 17 novembre de la même année, à l'attaque du fort Pharon. Appelé ensuite à l'armée des Pyrénées, il déploya des connaissances militaires et le courage le plus héroïque aux batailles de Collioure, de Boulou, et enfin au combat entre Roses et Figuières, où il reçut une blessure mortelle, qui l'enleva à la patrie le 17 juin 1794. La convention décréta que les actions militaires de ce brave seraient gravées sur une des colonnes du Panthéon, de ce temple alors consacré à perpétuer la mémoire des grands hommes, mais qui depuis peu a été rendu au culte catholique. Le général de Labarre était un homme remarquable par sa loyauté et son courage; il fit application aux intérêts qui divisèrent la France en 1789, des principes qu'il avait puisés à l'école de Washington, et ne pouvait pas croire que défendre le sol occupé par la majorité de la nation, ce ne fût pas défendre la patrie.

**LABARRE (LOUIS-JULIEN-CAS-TELS)**, musicien compositeur, est issu d'une famille noble de la cidevant province de Picardie; il est né à Paris, le 24 mars 1771. Son goût pour la musique se manifesta de très-bonne heure, et il prit des leçons de violon du célèbre Viotti. Voulant étudier son art sur la terre classique de la musique, il se rendit en Italie. En 1791, il alla à Naples, et apprit la composition au conservatoire de la Pietà, à l'école de Nicolo

Sala, professeur des plus distingués. De retour en France en 1793, il se mit sous la direction de Méhul, et deux ans après, il devint premier violon du théâtre Molière, où il fit jouer, en l'an 6, un opéra en 1 acte, *les Époux de seize ans, ou Auguste et Marianne*, qui n'eut que 3 représentations, le poème ayant paru d'une extrême froideur. Le 5 pluviôse an 7, M. Labarre fut admis à l'académie de musique, par suite du concours qui eut lieu au conservatoire. Il est auteur de 3 *Œuvres de duos* pour le violon, de deux recueils de *Romances*, d'une *scène des adieux du Cid à Chimène*, enfin de *Caprices et airs variés* pour le violon.

**LABARTHE (EMMANUEL-FÉLICITÉ, COMTE DE)**, d'une des plus anciennes familles de la Guienne, né en 1769, entra, à l'âge de 15 ans, dans les gendarmes de la garde du roi, et obtint, en 1788, la place de commissaire des guerres, avec le grade de capitaine. L'année suivante, il fut envoyé à Londres par M. de Montmorin, auprès de l'ambassadeur de France, et à son retour, il servit dans l'armée du maréchal Luckner, comme aide-de-camp du général Jarry. Forcé de renoncer au service, après l'émigration de son général, il ne reparut qu'en 1795 dans la Guienne, où il remplit les fonctions de chef d'état-major de l'armée royale. Ce corps fut détruit sous le gouvernement consulaire, et les principaux chefs furent traduits devant des commissions militaires. Toutefois M. de Labarthe obtint sa liberté, après quelques mois d'emprisonnement; mais une partie de ses propriétés

fut confisquée. Les désastres de la campagne de Moscou lui permirent de faire de nouvelles tentatives en faveur de la famille des Bourbons; il revint en 1813 à Paris, et y forma, dit-on, avec quelques royalistes, le projet d'attaquer l'empereur dans le sein même du corps-législatif. Le renvoi inattendu de cette assemblée aurait seul fait manquer l'exécution de ce dessein. Ce fut lui qui fit connaître au comte de Lynch, maire de Bordeaux, le lieu où étaient détenus les frères Polignac. Il concerta avec eux le plan du mouvement que M. de Lynch exécuta depuis. Au retour de Louis XVIII en 1814, il fut nommé secrétaire honoraire de la chambre et du cabinet du roi, chevalier de Saint-Louis, et aide-de-camp du duc d'Aumont, avec le grade de colonel. Au mois de mars 1815, il était avec son général dans la Normandie, et il fut obligé de se retirer avec lui en Angleterre, après avoir inutilement tenté de faire prendre les armes à la population. M. de Labarthe se rendit aussitôt à Caen, et dès le commencement du mois de juin, il retourna en Angleterre avec des instructions. De là, il passa dans l'île de Jersey, où se formait un corps destiné à agir contre la Normandie. Ce corps, commandé par le duc d'Aumont, débarqua près de Bayeux, et se porta sur Caen, où commandait le général Vedel, lorsqu'on apprit la nouvelle de la rentrée du roi dans Paris. Les hostilités cessèrent alors, et le comte de Labarthe reprit ses fonctions d'aide-de-camp du duc d'Aumont, ainsi que celles

de secrétaire de la chambre et du cabinet du roi.

LABARTHE (P.), employé au ministère de la marine, est auteur de plusieurs ouvrages sur la marine, les colonies, etc. 1° *Essai sur l'étude de la législation de la marine, tant ancienne que moderne*, avec les notices des décrets rendus par trois des assemblées législatives sur cette matière, rangés par ordre méthodique, in-8°, 1796; 2° *Voyage au Sénégal, pendant les années 1784 et 1785*, d'après les mémoires de Lajaille, in-8°, 1802; 3° *Voyage à la côte de Guinée, ou description des côtes d'Afrique, depuis le cap Tagrin, jusqu'au cap de Lopez-Gonzalez*, in-8°, 1803; 4° *Harmonies maritimes et coloniales*, contenant un précis des établissemens français en Amérique, en Afrique et en Asie, in-8°, 1815; 5° *Intérêts de la France dans l'Inde*, in-8°, 1816. On attribue encore à M. Labarthe, les *Annales maritimes et coloniales*, imprimées en 1799, 1 vol. in-8°.

LABASSÉE (MARÉCHAL-DE-CAMP, BARON), né le 11 février 1764, en Saintonge, s'est distingué dans les campagnes de la révolution, et particulièrement à la bataille de Marengo, où il commandait un régiment. Il fut nommé général de brigade en 1803, et commandant de la légion d'honneur en 1804. En 1808, le général Labassée entra en Espagne, fut employé à l'armée du Nord, et montra beaucoup de courage à la prise d'Oviédo, les 18 et 19 juin 1809. En 1814, après la rentrée des Bourbons en France, il fut décoré de la croix de Saint-Louis, et pourvu du commandement de

la 2<sup>me</sup> subdivision de la 14<sup>me</sup> division militaire à Cherbourg. Huit jours avant le débarquement de Napoléon au golfe Juan, il écrivait à Louis XVIII : « Sire, l'armée » toujours fidèle à l'honneur, à son » prince, à la patrie, ne servira » point l'ambition de ses plus » cruels ennemis; elle servira jus- » qu'à la mort son souverain légi- » time. J'en jure par les sentimens » qui m'animent pour votre augus- » te personne; j'en jure par le bon » esprit qui règne parmi les trou- » pes stationnées dans le comman- » dement des troupes que votre » majesté m'a confié. *Vive Louis » XVIII!* nous n'en voulons pas » un autre. » Après les événemens du 20 mars, le général Labassée quitta le commandement de Cherbourg, et fut envoyé à l'armée d'observation du Jura, où il fut employé dans la 4<sup>me</sup> division des gardes nationales de l'empire. Depuis cette époque, il n'est plus en activité.

LABASTAYS (N.), docteur médecin, gradué en France et en Espagne, médecin de l'hôpital municipal et militaire de Lorient, a publié différens ouvrages, parmi lesquels on remarque les suivans : 1<sup>o</sup> *Précis d'une nouvelle théorie des maladies chroniques, particulièrement des scorbutiques et purulentes*, 1780, 1 vol. in-12. Cet ouvrage a été réimprimé, même format, en 1801. 2<sup>o</sup> *Traité de l'affection vénérienne*, 1789, in-8<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Da culte philosophique*, 1794, in-8<sup>o</sup>. La singularité de ce mémoire l'a fait traduire en allemand. L'auteur y prend le titre de physicien et de philosophe. 4<sup>o</sup> *Traitément des maladies cutanées*, 1 vol. in-12.

LABATTU, officier français au service des indépendans de l'Amérique, fut nommé, en 1812, commandant en chef de l'armée de Carthagène, conjointement avec don M. Cortès-Campomanès, officier espagnol qui avait embrassé la même cause. Tandis que ce général obtenait des succès importants dans les départemens de Tola et de San-Benito, Labattu chassa les royalistes de tous les points fortifiés, situés sur la rivière de Magdalena, tels que San-Antonio, El Penon, Guaymaro, etc., etc. Labattu vola aussitôt à de nouvelles victoires, et s'embarqua sur le lac dit Cienega de Santa-Marta, pour marcher sur la ville de ce nom. Plusieurs bateaux armés s'opposaient à son passage; il les détruisit et s'empara ensuite de la ville. Ces nouveaux avantages semblaient devoir assurer la liberté de toute la province de Rio-Hacha, d'autant plus que l'esprit de la plupart des habitans était entièrement porté vers les idées d'indépendance; mais la conduite impolitique de Labattu fit perdre les avantages qu'il avait obtenus par ses armes. Les habitans de Santa-Marta se révoltèrent, et quoiqu'il y eût dans le port plusieurs vaisseaux de guerre qui le soutenaient, il fut contraint de s'embarquer pour Carthagène. Cette retraite donna aux royalistes la facilité de faire venir de la Havane et de Maracaybo, des renforts qui mirent la ville à l'abri de nouvelles attaques. Quelque temps après, Labattu fut encore chargé d'une autre expédition qui ne réussit pas mieux que la première, ce qui détermina le gouverne-

ment à cesser de l'employer en qualité de commandant en chef.

**LABAUME (EUGÈNE)**, capitaine au corps royal des ingénieurs-géographes, chevalier de la Couronne-de-fer, est né à Nîmes, vers 1780. Son père exerçait la profession d'avoué. Le jeune Labaume, destiné au service militaire, entra de bonne heure dans le corps du génie. Il passa bientôt dans le royaume d'Italie, et fut nommé par le vice-roi Eugène Beauharnais, auquel il avait été recommandé, sous-lieutenant-ingénieur-géographe. Ces fonctions ne furent pas celles qui l'occupèrent le plus; le prince le dispensait de la plus grande partie du service, et l'employait à des objets qui étaient pour lui d'une importance particulière; voulant réunir aux parcs de sa maison de plaisance des portions du territoire de Monza, il chargea le jeune Labaume d'en lever les plans. Il le fit ensuite passer à Venise, pour mesurer les lagunes, et de là dans le Frioul, pour tracer une carte du cours de la Brente; enfin il l'envoya à Paris, en 1810, avec la mission ostensible de quelques travaux topographiques. M. Labaume profita du long séjour qu'il fit dans cette capitale, pour prendre rang parmi les écrivains: il publia une *Histoire abrégée de la république de Venise*, 2 v. in-8°, Paris, 1811. Des journalistes de Paris crurent sans examen ce qu'il annonça dans sa préface, qu'il avait puisé ses matériaux dans les auteurs vénitiens, et donnèrent les plus grands éloges à son ouvrage, en témoignant, comme lui, quelque mépris pour l'histoire de Venise,

fait par l'abbé Laugier. Mais la chose fut examinée de plus près en Italie, et l'on reconnut, en faisant des comparaisons, que l'histoire de M. Labaume n'était que l'abrégé, et souvent une copie littérale de celle de Laugier; que le premier n'avait consulté aucun des titres originaux des anciennes histoires vénitiennes, et qu'enfin il avait puisé dans la *Dictionnaire historique de Chaudon*, l'aventure romanesque de Blanche Capello; et la barbare démonstration d'amour de Mahomet II envers Irène. Tous ces détails sont consignés dans un journal italien intitulé: *Annali di scienze e lettere*. Néanmoins le vice-roi, à qui l'ouvrage était dédié, redoubla de bienveillance pour l'auteur, l'éleva au grade de lieutenant-ingénieur-géographe, et, à son départ pour la campagne de 1812, le nomma l'un de ses officiers d'ordonnance; c'est en cette double qualité que M. Labaume fit la campagne de Russie, il échappa à ses désastres, et en revint avec la décoration de la légion-d'honneur. Il habita Milan jusqu'à la fin de 1813, époque à laquelle le vice-roi se rendit dans le Frioul; et à l'approche des Autrichiens, il se retira avec lui sur le Mincio. L'abdication de Napoléon ne changea rien aux bonnes dispositions du prince, qui, pendant son séjour à Paris, fit employer son protégé par le général Dupont, alors ministre de la guerre. M. Labaume ne fut point employé pendant le ministère du maréchal Soult, duc de Dalmatie, qui le remplaça; il alla habiter l'ancien état vénitien, où il avait une propriété. Il avait pu-

blié pendant son dernier séjour à Paris, une histoire de la campagne de Russie, sous le titre de *Relation circonstanciée de la campagne de Russie*, en 1812, ornée des plans de la bataille de la Moskowa et du combat de Malo-Jaroslavetz. Cette histoire, incomplète sans doute, puisqu'elle ne comprend que les opérations du corps que commandait le prince Eugène, est cependant intéressante, et joint en général à l'exactitude des faits, le mérite du style; elle a été imprimée trois fois, et traduite en anglais en 1815. Après le retour du roi, M. Labaume obtint une place au bureau topographique du ministère de la guerre, et est devenu un des trois historiographes de ce ministère.

**LABAUME (MELCHIOR)**, maréchal-de-camp, naquit à Châlons-sur-Saône, en 1736. Officier-général au commencement de la révolution, il se retira à Thiais, près de Choisy-le-Roi; mais dénoncé pendant le règne de la terreur, il se vit bientôt arrêté comme suspect, fut traduit à Paris, et enfermé dans les prisons du Luxembourg. Enveloppé dans la prétendue conspiration des détenus de cette maison d'arrêt, il fut livré au tribunal révolutionnaire, et condamné à mort le 10 juillet 1794.

**LABBÉ (MARIE)**, femme Galas, est née à Monthois, département des Ardennes. Consacrée à célébrer tous les titres à la gloire ou à l'estime publique, la *Biographie nouvelle des Contemporains* ne passera pas sous silence l'un des plus honorables traits du caractère français. C'est une femme qui le fournit, et qui nous rappelle ces

beaux temps de Sparte et de Rome, où les mères sacrifiaient héroïquement à la patrie les plus chers objets de leur tendresse. En 1799, sous le gouvernement consulaire, l'ordre du départ des conscrits de la commune de Monthois, chef-lieu de canton, étant arrivé, la plupart des mères se jetèrent en pleurant dans les bras de leurs fils, et énervaient ainsi le courage de ces jeunes gens qui ne connaissaient encore que les affections domestiques. Marie Labbé, indignée de cet acte de faiblesse, s'avance au milieu d'elles. « Eh quoi! » vous pleurez, leur dit cette femme courageuse, quand la patrie » a besoin de vos enfans? Retenez » ces larmes qui les rendent aussi » faibles que vous. J'avais cinq fils, » trois sont partis volontairement; » l'un deux est mort sur le champ » de bataille; le quatrième part » aujourd'hui; le cinquième, âgé » de 18 ans, me reste. Mais si ses » bras vigoureux sont nécessaires » à la défense de la liberté, il est » prêt à partir, et le sacrifice en est » fait ». Ces paroles, dignes de cette Spartiate qui remettant un bouclier à son fils partant pour la guerre, lui dit, en l'embrassant, *pars, et reviens avec ou dessus*, électrisèrent tous ceux qui les entendirent; toutes les larmes se séchèrent, et les assistans, les mères et les jeunes soldats s'écrièrent: *Vive la république!* C'est ce dévouement à la patrie, qui pendant le cours de la révolution s'est à la fois montré chez tous les citoyens, qui a porté le nom français chez tous les peuples, et leur a fait acquérir tous les genres de gloire.

**LABBEY (JEAN-BAPTISTE)**, pro-

fesseur de mathématiques, a été attaché en cette qualité aux écoles centrales, pendant le cours de la révolution. On lui doit : 1° la traduction, du latin en français, avec des notes et des éclaircissemens, de l'*Introduction à l'analyse infinitésimale*, par L. Euler, Paris, 1797, 2 vol. in-8°; 2° *Traité de statique*, 1812, in-8°; 3° *Lettres à une Princesse d'Allemagne*, suivies de l'*Éloge de Condorcet*, nouvelle édition, avec des notes, 2 ol. in-8°, 1812.

**LABBEY - DE - POMPIÈRES** (GUILLAUME-XAVIER), né le 3 mai 1751, embrassa très-jeune la carrière militaire. Il était, à l'époque de la révolution, chevalier de Saint-Louis et capitaine d'artillerie, arme dans laquelle il servit pendant 24 ans. Une dénonciation, dont l'injustice fut reconnue plus tard, le fit incarcérer, et il subit une détention de 18 mois. Rendu à la liberté, il devint président de son district, et exerça différentes fonctions gratuites, telles que celles de président des hospices civils de sa résidence. Devenu ensuite conseiller de préfecture, il occupa longtemps, par intérim, la place de préfet, et en 1813, il fut élu membre du corps-législatif. Dans la chambre de 1814, M. Labbey-de-Pompières prononça plusieurs discours, qui furent imprimés, ceux entre autres sur la liberté de la presse, sur le budget, sur le projet de loi relatif à la naturalisation des habitans des départemens réunis à la France, sur la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, sur le projet de loi des douanes, sur la franchise du port de Marseille, sur les im-

positions établies par le préfet de la Meurthe, etc. Dans tout le cours de cette session, il n'émit aucune opinion qui ne fût favorable à la cause du peuple. Nommé, en 1815, membre de la chambre des représentans, par le département de l'Aisne, il fut un des cinq membres de la commission des inspecteurs de la salle, et parut peu à la tribune pendant cette session. Réélu par ce même département, en 1819, à la chambre des députés, et fidèle à la cause de la liberté, qu'il avait défendue avec autant de courage que de talent dans toutes les occasions, il s'opposa de tous ses moyens aux décrets qu'il croyait contraires aux droits nationaux et aux véritables intérêts du trône constitutionnel. Il avait promis aux électeurs du département de l'Aisne de siéger auprès de ses honorables amis, MM. Dupont de l'Eure, La Fayette, d'Argenson, etc. Il remplit son mandat avec le dévouement qu'on attendait de lui, et avec une énergie que son grand âge et la faiblesse de sa constitution ne permettaient guère d'espérer. Lors de la discussion sur le changement de la loi des élections, session de 1819, il prononça un discours éloquent, dans lequel il établissait l'inconstitutionnalité de cette loi, et les dangers qu'elle devait entraîner après elle. « Quand » la charte, dit-il, est violée, le » pacte social est rompu, le corps » politique est dissous, la loi n'est » plus qu'un fantôme; il ne reste » que l'arbitraire et la force, pré- » curseurs de l'anarchie. Avec une » perspective aussi funeste, dans » un péril aussi imminent, nous

» nous écrivions, avec un noble pair :  
 » *C'est de cette tribune que doit*  
 » *partir le premier cri d'alarme.*  
 » Mais les Français ont entrevu la  
 » liberté ; ils la veulent, ils l'au-  
 » ront, fussent-ils briser sur la  
 » tête de leurs ennemis les chaînes  
 » qu'ils voudraient leur donner. »  
 Peu de temps après, il s'éleva a-  
 vec non moins de force contre la  
 censure des journaux, et il établit  
 qu'il n'y a plus de liberté, lors-  
 qu'on ne peut plus penser ce qu'on  
 veut, et lorsqu'on ne peut plus  
 écrire ce qu'on pense. Dans la dis-  
 cussion sur les comptes arriérés,  
 il prouve que, d'après la manière  
 dont ils étaient présentés, la cour  
 des comptes ne pouvait trouver de  
 moyens assez sûrs de contrôler  
 exactement toutes les opérations  
 en recettes et en dépenses. Il se  
 plaignit qu'ils renfermaient une  
 foule de dépenses qui n'avaient été  
 ni demandées ni consenties, dans le  
 nombre desquelles figurait l'achat  
 de plusieurs hôtels, dont le prix  
 était même porté au-delà de ce  
 qu'ils avaient été achetés. M. Lab-  
 bey-de-Pompières proposa des ré-  
 ductions sur les budgets des diffé-  
 rens ministères, et il soutint que la  
 dépense du ministère de la justice  
 était exorbitante, qu'elle s'élevait  
 à 18 millions aujourd'hui, tandis  
 qu'elle n'allait qu'à 10 millions en  
 1810, à une époque à laquelle la  
 France se composait de 17 départe-  
 mens de plus. Dans la session de  
 1820, M. Labbey-de-Pompières dé-  
 fendit les intérêts de la nation avec  
 le même zèle et avec le même ta-  
 lent ; mais il se distingua surtout  
 dans les séances des 9 mars et 18  
 avril, en combattant la proposi-  
 tion de M. Sirieys-de-Mayrinhac.

« Quels sont donc, dit-il, les droits  
 » de ceux qui veulent nous imposer  
 » silence ? Viennent-ils d'une autre  
 » origine que les nôtres ? Alors, qu'ils  
 » nous montrent leurs pouvoirs.  
 » Ainsi que nous, ne les tiennent-  
 » ils que du peuple ? Qu'ils daignent  
 » aussi nous écouter. . . . . qu'on  
 » n'espère pas étouffer nos justes  
 » plaintes. Nous sommes envoyés  
 » pour exposer les besoins de la  
 » nation, pour défendre ses inté-  
 » rêts, peindre ses tourmens, ex-  
 » primer ses désirs. . . . Je le répè-  
 » te, ce n'est pas de vous que je  
 » tiens le droit d'émettre ici ma  
 » pensée ; la charte l'a reconnu ce  
 » droit, elle me l'assure, comme  
 » elle vous fait un devoir de m'en-  
 » tendre. Je déclare que je l'exer-  
 » cerai dans toute sa plénitude, et  
 » qu'une fois à la tribune, je n'en  
 » descendrai qu'après avoir émis  
 » toute ma pensée, à moins qu'on  
 » ne m'en arrache de vive force.  
 » Eh ! que n'a-t-on pas le droit de  
 » dire à cette tribune, quand on a  
 » entendu y proférer, y répéter ce  
 » blasphème anti-social, ce blas-  
 » phème impie, qu'il est une classe  
 » que sa naissance met au-dessus des  
 » autres, et à qui son rang ne per-  
 » met pas de réparer par le trafic  
 » ou l'industrie les brèches de sa  
 » fortune. . . . Ne vous y trompez  
 » pas, messieurs, ce n'est pas le  
 » trouble qu'on redoute, c'est la  
 » publication de la vérité ; c'est le  
 » despotisme des ministres qu'on  
 » vous propose d'établir. Ils veu-  
 » lent vous ôter la parole, parce  
 » qu'ils veulent renverser la liber-  
 » té, et qu'elle n'a plus d'autre  
 » refuge que cette tribune. *Ceux*  
 » *qui veulent renverser la liberté,*  
 » dit Montesquieu, *craignent les*



« écrits qui peuvent rappeler l'esprit  
 » de la liberté... Messieurs, à tou-  
 » tes ces prétentions je n'opposerai  
 » qu'un mot; je le tirerai de l'his-  
 » toire, et c'est aux ministres que  
 » je l'adresse : *Tarquin usurpa le*  
 » *pouvoir du peuple; il fit des lois*  
 » *sans lui, il en fit même contre*  
 » *lui : il aurait réuni les trois pou-*  
 » *voirs dans sa personne; mais le*  
 » *peuple se souvint un moment qu'il*  
 » *était législateur, et Tarquin ne le*  
 » *fut plus.* » Dans sa proposition  
 pour la suppression de l'impôt sur  
 le sel, il excita fréquemment les  
 murmures du côté droit, et il cita  
 à propos ce passage de Montes-  
 quieu, dans lequel l'auteur pré-  
 sente les quatre manières dont l'a-  
 ristocratie établit ses privilèges,  
 par rapport aux subsides : « La  
 » première, de n'en point payer;  
 » la seconde, de s'en exempter par  
 » la fraude; la troisième, de se les  
 » faire rendre, sous prétexte de  
 » rétributions ou d'appointemens  
 » pour emplois; la quatrième, de  
 » rendre le peuple tributaire, et  
 » de partager les impôts levés sur  
 » lui. » Le 8 février 1822, lors de  
 la discussion générale du projet  
 de loi relatif aux feuilles périodi-  
 ques, il prononça un discours re-  
 marquable, qu'il termina ainsi :  
 « Les hommes dont la conscience  
 » est pure bravent la médisance,  
 » comme Sully, comme vous, mes-  
 » sieurs, et vous le prouvez en  
 » rejetant la loi. Cependant, si elle  
 » doit être adoptée, il ne me reste  
 » qu'à m'écrier avec douleur : Voyez  
 » d'ici ce lieu où des nations étaient  
 » enchaînées aux pieds d'un colosse  
 » de bronze ! Habitans de la Flan-  
 » dre, de l'Alsace, de la Franche-  
 » Comté, elles figuraient vos aïeux !

» Tel est le sort réservé à toute na-  
 » tion où les ministres ne savent  
 » gouverner qu'avec des milliers  
 » de gendarmes pour asservir la  
 » patrie, des représentans pour la  
 » vendre, et un cachet sur la bou-  
 » che de quiconque oserait se plain-  
 » dre. » Le 17 avril, dans la dis-  
 cussion relative au budget des re-  
 cettes, il s'éleva contre l'impôt sur  
 le sel, qu'il soutint être inique,  
 immoral et nuisible : inique, en  
 ce qu'il portait particulièrement  
 sur la classe indigente; immoral,  
 en ce qu'il favorisait la fraude; et  
 nuisible, parce qu'il privait les  
 bestiaux d'un aliment salutaire et  
 productif. Le 23 juillet suivant,  
 session de 1822, après avoir pro-  
 posé différentes réductions sur le  
 ministère des affaires étrangères,  
 il laissa à la conscience du ministre  
 le soin de faire disparaître de ses  
 comptes les dépenses secrètes,  
 « cette honte des gouvernemens,  
 » cet aliment des dénonciations....  
 » Sept cent mille francs, ajoutez-  
 » t-il, pour explorer les contre-ré-  
 » volutions étrangères, quelle pi-  
 » tié ! Le prix des sueurs du peuple  
 » destiné à river les fers de ses voi-  
 » sins, quel siècle ! » C'est ainsi  
 que, le 13 du même mois, en de-  
 mandant un dixième de réduction  
 sur le budget du même ministère,  
 il avait émis le vœu de voir un  
 jour disparaître totalement cette dé-  
 pense, qui ne servait, comme il le  
 dit, qu'à river les fers des peuples.  
 « La diplomatie actuelle, s'écria-  
 » t-il, n'est-elle point en ce mo-  
 » ment même occupée à renouer  
 » toutes ses intrigues, et toutes ses  
 » démarches ne tendent-elles pas  
 » à livrer à la furie d'une horde de  
 » lâches assassins cette nation mal-

« heureuse (les Grecs) qui, depuis  
 » trois siècles, expie, sous le joug  
 » le plus dur, le crime de lèse-ty-  
 » rannie d'avoir donné la civilisa-  
 » tion à l'Europe? La diplomatie  
 » voit d'un œil sec les torrens de  
 » sang qui inondent l'Orient, et  
 » des massacres épouvantent l'uni-  
 » vers sans troubler son impassibi-  
 » lité. » M. Labbey-de-Pompières  
 siège encore aujourd'hui (1823) à  
 la chambre des députés.

**LA BÉDOYÈRE (CHARLES-AN-  
 GÉLIQUE-FRANÇOIS-HUCHET, COMTE  
 DE)**, d'une famille noble et ancien-  
 ne, né à Paris en 1786. L'année  
 de sa naissance, mourut son aïeul,  
**MARGUERITE-HUGHES-CHARLES-MA-  
 RIE-HUCHET DE LA BÉDOYÈRE**, si con-  
 nu alors par la passion que lui a-  
 vait inspirée la belle et vertueuse  
**AGATHE STICOTÉ**, actrice du théâtre  
 Italien, qu'il épousa malgré sa fa-  
 mille. Son père, procureur-général  
 au parlement de Bretagne, après  
 l'avoir déshérité, eut facilement  
 le crédit de faire casser son ma-  
 riage. Mais l'amour et le talent  
 surent triompher de l'orgueil no-  
 biliaire et magistral, et il dut à  
 des mémoires pleins d'intérêt et  
 de verve qu'il publia, non-seule-  
 ment la restitution de la femme  
 qu'il avait choisie, mais encore  
 celle d'une partie de son héritage;  
 les infortunes de M. et de M<sup>me</sup> de  
 La Bédoyère donnèrent, dans le  
 temps, à Arnaud de Baculard, le  
 sujet de son roman, *Les Epoux  
 malheureux*. Ce sont aussi les in-  
 fortunes de son petit-fils qui font  
 la matière de cette notice. Charles  
 avait toutes les qualités qui font  
 qu'on est malheureux et distingué.  
 Il était beau, spirituel, mélanco-  
 lique, emporté, abstrait, franc

jusqu'à la rudesse, passionné pour  
 les grandes actions, pour les  
 grands talens, mais encore plus  
 pour les beaux sentimens et pour  
 les hautes vérités de la morale et  
 de la politique, assez insouciant  
 des dehors de la vie, vrai solitaire  
 de la société, où il n'avait que des  
 accès d'abandon, loyal en tout  
 point, brave en toute occasion, a-  
 n<sup>ni</sup> du danger et du merveilleux,  
 d'un commerce facile et attachant,  
 enjoué par distraction, rêveur par  
 nature. Ses qualités comme ses  
 défauts étaient prématurés. Ses  
 défauts n'étaient que l'excès de  
 ses qualités. Charles vivait de  
 principes plutôt que de sentimens;  
 mais comme il était doué d'une  
 organisation ardente, il donnait à  
 tout ce qu'il sentait la fougue  
 d'une passion, et c'était avec une  
 sorte de délire qu'il était amou-  
 reux de la raison. En 1806, à pé-  
 ne âgé de 20 ans, il sortit tout-à-  
 coup des habitudes d'une société  
 où il avait puisé peut-être l'exal-  
 tation de ses idées avant leur dé-  
 veloppement, pour prendre le par-  
 ti des armes. Du salon de la  
 célèbre baronne de Staël, il se  
 trouva soldat à Mayence; et peu a-  
 près, officier dans le corps des  
 gendarmes d'ordonnance de la  
 garde impériale. L'époque était  
 grande alors; elle rappelle encore  
 la bataille d'Iéna, la bataille d'Eylau,  
 la bataille de Friedland, la  
 paix de Tilsitt. Charles servit avec  
 distinction dans la seconde com-  
 pagnie, et fut cité parmi les braves  
 dans la campagne de Poméranie.  
 En 1808 et 1809, le prince Eugè-  
 ne, dont il était l'ami, se l'attacha  
 comme aide-de-camp. En Espa-  
 gne, à la bataille de Tudela, le

maréchal Lannes, qui se connaissait en hommes de guerre, fit une mention honorable du jeune La Bédoyère, qui, malgré une blessure grave, enleva une pièce de canon. De l'armée d'Espagne, il passa à celle de Pologne, et mérita, par la distinction de ses services dans la fatale retraite de Moscou, d'être appelé au commandement du 112<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne. Le vieux régiment et le jeune colonel se couvrirent de gloire aux batailles de Lutzen et de Bautzen en Saxe, en 1813. Ce corps faisait partie de la division Gérard. Rien ne manquait à son illustration. Charles fut blessé à la tête de son régiment. Rentré en France avec l'armée qui survivait à peine aux victoires et aux trahisons, le colonel La Bédoyère fit la fameuse campagne de 1814, chef-d'œuvre militaire du plus grand capitaine des temps modernes. Après l'abdication de Napoléon, il revint à Paris, où il perdit le commandement du 112<sup>me</sup> régiment, lequel fut incorporé par la suppression de son numéro. L'échelle militaire suivait la réduction de l'échelle politique. En 1815, Charles fut nommé colonel du 7<sup>me</sup> d'infanterie de ligne en garnison à Grenoble. Après le débarquement de Napoléon, qui n'avait encore été rejoint que par quelques détachemens, le colonel du 7<sup>me</sup> lui amena, à Vizille, le premier régiment. En abordant Napoléon, La Bédoyère lui dit : « Sire, les Français vont tout faire pour V. M. , mais il faut aussi que V. M. fasse tout pour eux : plus d'ambition, plus de despotisme; nous voulons être libres et heu-

reux. Il faut abjurer, Sire, le système de conquête et de puissance, qui a fait le malheur de la France et le vôtre. » Après cette courte harangue, on se mit en marche. La Bédoyère suivit Napoléon avec son régiment. Pour quiconque a connu intimement ce malheureux jeune homme, il n'est point douteux qu'en trahissant le serment qu'il avait prêté au roi, il n'ait envisagé une telle action comme le plus grand sacrifice qu'il croyait pouvoir faire à la patrie. Cet amour de la patrie, lequel, dès ses plus jeunes ans, avait exalté son âme de tous les grands souvenirs de la Grèce et de Rome, avait pris, depuis la première restauration, le caractère d'une idée fixe, d'une passion unique et dévorante, qui avait envahi toutes ses facultés. Aussi ce n'était point à la cause de Napoléon que le colonel La Bédoyère se dévouait : c'était à la cause de la liberté; car il était révolté du despotisme, rehaussé même, et presque ennobli qu'il eût été par la gloire, et rien ne pouvait arrêter les mouvemens de l'indignation que lui causait tout acte arbitraire. Aussi, quand fut publié le décret qui confisquait les biens des membres du gouvernement provisoire de 1814, il ne put s'empêcher de dire en présence de Napoléon : « Si le régime des séquestres et des proscriptions recommence, tout sera bientôt fini; » et quand il reçut sa nomination d'aide-de-camp de Napoléon, il en fut surpris. « Je n'ai rien fait pour lui, » disait-il, je n'ai rien fait que pour la patrie. » Il avait été nommé général de brigade à son arrivée

à Paris, et peu après, il fut lieutenant-général, et appelé à la patrie. La journée de Waterloo eut lieu. Le général La Bédoyère resta un des derniers sur le champ de bataille, et revint à Paris siéger dans la chambre des pairs. Mais le désespoir qu'il apportait de Waterloo, où, suivant son idée dominante, il venait de voir périr ce qu'il appelait la patrie, l'entraîna dans la fameuse séance du 22 juin, où fut agitée si tumultueusement la question de l'abdication que Napoléon venait de faire en faveur de son fils. La véhémence, l'égarément des paroles que La Bédoyère prononça, le firent interrompre plusieurs fois, et plusieurs fois même rappeler à l'ordre. Paris capitula. La Bédoyère suivit l'armée au-delà de la Loire. Le 3 juillet, à l'époque du licenciement de cette armée, ne voyant point de sûreté pour lui en France, il se disposait à partir pour l'Amérique. Il avait déjà son passe-port et une lettre de crédit. Mais la voix de la nature parlait aussi violemment à son âme que la voix de la patrie. Ses yeux se fermèrent sur tous ses périls. Il voulut, avant de s'exiler, peut-être pour jamais de la France, dire un dernier adieu à sa jeune femme et à son enfant. Cependant, il n'ignorait point le sort qui l'attendait s'il était arrêté : lui-même, après Waterloo, il avait prononcé sa sentence, quand il avait dit : « Si les chambres s'isolent de l'empereur, tout est perdu. Les ennemis seront sous peu de jours à Paris. Alors, que deviendra la liberté et que deviendront tous ceux qui ont embrassé la cause nationale? Quant

à moi, mon sort n'est pas douteux, je serai fusillé le premier. » La fatalité dont peut-être ce jeune homme ne repoussait pas l'influence, l'entraîna à sa perte. Il arriva à Paris par la diligence, et descendit dans le faubourg Poissonnière chez une amie de M<sup>me</sup> de La Bédoyère. Mais il n'était pas venu seul de l'armée dans cette diligence. Le jour même il fut arrêté. Traduit, le 4 août 1815, devant une commission militaire, lié par sa propre conviction, il ne chercha pas à repousser l'accusation dont il était l'objet, et il accepta sa sentence comme il aurait accepté sa grâce. Il marcha froidement à la mort comme dans un jour de combat; et s'il mourut sans faiblesse, il ne mourut pas sans regret. Le pouvait-il? il ne cessa d'avoir présente la cause si chère de sa mort, sa femme et son enfant : et de plus, il fut assisté, jusqu'au dernier moment, par l'abbé Dulondel de Caïn, qui l'avait vu naître, qui l'avait élevé, qui le vit mourir. Ah! sans doute ce respectable ecclésiastique n'oubliera jamais le 19 août 1815, où périt sous ses yeux, à la fleur de l'âge, à 29 ans, celui dont il était le premier ami.

LABELINAYE (M. B.), né à Fougères, d'une famille noble. Il entra de bonne heure dans la carrière militaire, où il se distingua par sa bravoure, et obtint la croix de Saint-Louis. A l'époque de la révolution, il quitta le service et se fixa à Paris. Arrêté en vertu de la loi du 17 septembre contre les personnes suspectes, et traduit ensuite au tribunal révolutionnaire, il y fut condamné à la peine de

mort, le 28 juin 1794, à l'âge de 54 ans.

**LABERTÈCHE** (N.), officier-général, né le 14 octobre 1764 à Sédan, entra au service en 1779, dans les volontaires de la marine, et reçut 2 ans après le brevet de sous-lieutenant. Il fit en cette qualité la guerre d'Amérique, et il ne revint en France qu'après que l'indépendance des États-Unis eut été reconnue. Il fut alors incorporé dans la compagnie écossaise des gendarmes de Lunéville, et entra, au commencement de la révolution, dans la gendarmerie nationale. Il était capitaine dans ce corps à la bataille de Jemmapes, où il donna des preuves d'une rare valeur. Le général Beurnonville et lui étaient entourés de 18 dragons ennemis; M. Labertèche chargea sur eux, en tua quelques-uns, mit les autres en fuite, et délivra ainsi le général. La couronne de chêne et le sabre d'honneur que la convention lui accorda, ne furent pas les seules récompenses qu'il obtint pour ce beau fait d'armes; il ne tarda pas à être nommé colonel par le général Beurnonville, devenu ministre de la guerre, et que l'assemblée avait chargé de son avancement. Nommé bientôt après commandant de l'école du Champ-de-Mars, le général Labertèche ne fut pas tout-à-fait étranger, dit-on, au projet des principaux membres de la convention qui fondaient sur les élèves de cette école l'espoir de triompher à la journée du 9 thermidor. Dénoncé pour ce fait à la convention, et traduit à la barre, il ne dut son salut qu'aux services qu'il avait rendus à la patrie; il obtint

même une pension de retraite, avec laquelle il se retira à Sédan. En 1815, le général Labertèche fut chargé du commandement du château de cette ville; il s'empressa, avant l'arrivée même des Prussiens, de faire arborer le drapeau blanc sur les remparts de la place. Il avait été nommé, en 1812, chevalier de la légion-d'honneur.

**LABESNADIÈRE** (**LE CHEVALIER DE**), conseiller-d'état, officier de la légion-d'honneur, etc., était, avant la révolution, membre de la congrégation de l'Oratoire. Ses principes, conformes aux idées libérales, le firent admettre, après la suppression des maisons religieuses, au ministère des affaires étrangères, d'abord en qualité de simple commis. M. de Labesnadière passa bientôt sous-chef, et enfin chef de division. C'est alors qu'il put faire connaître l'étendue de ses connaissances en diplomatie. La réputation qu'elles lui donnèrent le fit remarquer par l'empereur Napoléon, qui voulut le voir, et qui, à la suite d'un entretien qu'il eut avec lui, le nomma, le 1<sup>er</sup> janvier 1813, conseiller-d'état et membre de la légion-d'honneur. Le retour des Bourbons n'a fait qu'apporter un changement favorable à l'état de M. de Labesnadière; conservé au conseil-d'état, il a, en outre, été chargé de la direction des travaux politiques du ministère des affaires étrangères. Il faisait partie des envoyés français au congrès de Vienne, lors de la révolution du 20 mars. Rentré en France à cette époque, il fut nommé membre de la chambre des représentants, et fut du nombre des commissaires en-

voyés, le 27 juin, par le gouvernement provisoire, aux généraux des armées ennemies campées sous Paris. M. de Labesnadière fait toujours partie du conseil-d'état.

**LABILLARDIÈRE (JEAN-JULIEN)**, né à Alençon, étudia d'abord la médecine, et se livra ensuite entièrement à la botanique. Il apprit les premiers élémens de cette science à Montpellier, et aussitôt ses études terminées, il alla en Angleterre, où il resta 18 mois. M. Labillardière y trouva, dans les riches collections des plantés de toutes les parties du globe, des moyens de s'instruire, et le célèbre Bancks les lui facilita. A peine rentré en France, il se dirigea vers les Alpes, où il fit des recherches, ainsi que dans les montagnes du Dauphiné, avec Villars. A Turin, il fut guidé par MM. Bellardi et Balbi. Il entreprit ensuite le voyage du Levant, ayant une mission du gouvernement français. Après être resté quelque temps à l'île de Chypre, il partit pour la Syrie, et ne put avancer que lentement dans ce pays, à cause de la guerre et de la peste. Il parcourut les restes de la forêt du Liban, où il s'arrêta pour mesurer la hauteur de la montagne du Sannin, et après y avoir recueilli quelques plantes, et fait des observations sur les mœurs des habitans et sur la culture du pays; il se rendit à Damas, où il fixa le terme de ce voyage. M. Labillardière revint en France, avec une belle collection de plantes, par l'île de Candie, la Sardaigne et la Corse; il commença, quelque temps après son arrivée, la publication de son ouvrage, intitulé :

*Icones plantarum Syriæ rariorum descriptionibus et observationibus illustratæ, decas prima*, Paris, 1791, petit in-4°, avec figures. Ce travail, seulement terminé en 1812, a long-temps été interrompu par les voyages et les entreprises que lui fit faire son amour pour les découvertes utiles. La même année 1791, qu'il avait fait paraître la première décade de son ouvrage, il accepta du service dans l'expédition de d'Entrecasteaux, envoyé, à cette époque, à la recherche de l'infortuné La Peyrouse. L'expédition partie de Brest le 28 septembre, relâcha à l'île de Ténérife, dont M. Labillardière visita le pic; de là, elle prit terre au cap de Bonne-Espérance, et ensuite à la Nouvelle-Hollande. M. Labillardière recueillit partout une grande quantité de plantes, ainsi que dans les îles de la mer du Sud et de la Sonde qu'il parcourut également. Il aurait encore augmenté son herbier, composé de 4,000 plantes en majeure partie nouvelles, sans la guerre avec l'Angleterre. Arrêté à l'île de Java, dépouillé des richesses qu'il avait acquises au milieu des périls de toute espèce, dans lesquels succombèrent une grande partie de ses compagnons, entre autres son ami Riche, et d'Entrecasteaux lui-même, il ne parvint à regagner l'Europe qu'avec les plus grandes peines. Cependant M. Labillardière obtint la restitution de son herbier à la sollicitation de Banks. En 1798, il publia sa *Relation du Voyage à la recherche de La Peyrouse*, 2 vol. in-4°, et in-8°, avec atlas. En 1800, il fut admis à l'ins-

titut, en remplacement de Lhérier, et en 1804, il commença à faire paraître, par livraisons, la description des plantes qu'il avait recueillies dans la Nouvelle-Hollande. Cet ouvrage terminé en 1806, et intitulé *Novæ-Hollandiæ plantarum specimen*, 2 vol. in-fol., contient 265 plantes, avec des figures parfaitement exécutées, et forme la collection la plus complète des plantes de la Nouvelle-Hollande. Le docteur Smith a donné à un genre d'arbustes de cette contrée, de la famille des *apocynées*, le nom de M. Labillardière.

**LABINTINAYE (AGATHON-MARIE-RENÉ DE)**, major de vaisseau, naquit à Rennes le 24 mars 1758, et entra très-jeune au service de la marine. Au combat d'Ouessant, le 7 octobre 1779, le jeune Labintinaye montait la frégate *la Surveillante*, en qualité d'enseigne de vaisseau. Plein d'ardeur, il s'élançait à l'abordage de la frégate anglaise *le Québec*, lorsqu'il eut le bras droit fracassé par un coup de mitraille. Le courage seul ne distinguait pas ce jeune officier: il avait des connaissances étendues; elles furent appréciées par les états de Bretagne, qui, malgré sa jeunesse (il n'avait que 22 ans), lui donnèrent voix délibérative dans leurs assemblées. Labintinaye, quoiqu'il n'eût plus qu'un bras dont il pût se servir, continua à rester en activité jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée sur mer en 1792. Il avait été nommé major de vaisseau avant la révolution.

**LABLACHE (LE COMTE DE)**, député de la noblesse du Dauphiné aux états-généraux. Partisan des réformes, il fut un des premiers

de l'ordre de la noblesse à se rendre à la chambre du tiers-état. Il se fit remarquer dans toutes les discussions relatives aux questions de finances, et s'opposa surtout vivement à la création des assignats, qu'il présentait comme devant exercer une influence destructive sur le crédit et la prospérité de la France. Il contribua à l'adoption de plusieurs décrets sur les contre-seings, et termina sa carrière politique en apposant sa signature aux protestations des 12 et 15 septembre 1791. Après avoir long-temps vécu retiré dans une terre qu'il possédait aux environs de Paris, il y mourut en 1802.

**LABLACHÈE (LOUIS)**, plus connu dans le corps où il servait sous le nom de **LACRAUSSÉE**, naquit à Portiermourt, département de l'Oise, le 13 mars 1770, et entra au service dans les carabiniers du 2<sup>m</sup> régiment d'infanterie légère. Ce brave prit part à toutes les campagnes de la révolution, et fit partie de l'armée d'Egypte. Sa valeur éprouvée le fit choisir pour être l'un des quinze plus intrépides soldats qui devaient les premiers escalader les murailles de la forteresse de Saint-Jean-d'Acrc. Treize y périrent, et quelque temps après, son camarade étant mort, il fut le seul qui pût rendre témoignage d'un si beau trait de dévouement. A l'affaire dite des *trois cents braves*, il donna de nouvelles preuves de bravoure, et y fut grièvement blessé. Il ne quitta point le rang des simples soldats; son éducation, ses habitudes, sa modestie l'y retenaient; mais il fut un de ceux qui furent désignés dès la création de la légion-d'honneur

pour en faire partie. Le 14 brumaire an 13, il reçut la décoration de cet ordre, et mourut le 14 brumaire an 14, regretté de tous ses camarades.

**LABLANCHERIE** (MANNES-CLAUDE-PARIN DE), naquit à Langres, le 29 décembre 1752, et mourut à Londres, en 1811. Après avoir fait ses études à Paris, il entreprit des voyages, et visita les possessions françaises de l'Amérique; mais révolté de la manière dont on traitait les Nègres, il ne tarda pas à revenir dans sa patrie. Il ouvrit alors un bureau de correspondance générale pour les sciences et les arts, destiné à faire connaître les progrès de l'industrie en Europe. Cette utile entreprise n'eut qu'un succès momentané. Au commencement de la révolution, Lablancherie émigra en Angleterre, et il alla s'établir à Londres, dans une maison qui avait appartenu au célèbre Newton. Cette circonstance, dont il sut profiter habilement, lui fit faire la connaissance de plusieurs personnages importants, entre autres du duc de Bucelengh, qui obtint pour lui une pension du gouvernement anglais, ainsi que l'autorisation d'ajouter le nom de Newton au sien. Les titres ne donnent pas le génie, et Lablancherie resta obscur malgré son nouveau nom. Il a publié: 1° *Extraits du Journal de mes voyages, ou Histoire d'un jeune homme, pour servir d'école aux pères et aux mères*, 2 vol. in-12, Paris, 1776, ouvrage d'une conception heureuse, mais qui laisse beaucoup à désirer; 2° *Correspondance générale sur les sciences et les arts, ou Nouvelles de la répu-*

*blique des lettres, depuis 1778.* Ce journal, commencé le 22 janvier 1779, a changé diverses fois de titre: il forme une collection de 8 vol. in-4°. 3° *Essai d'un tableau historique des peintres de l'école française, depuis Jean Cousin, en 1500, jusqu'en 1783*, ibid., in-4°.

**LABLANDINIÈRE** (JACQUES-PIERRE-COTELLE DE), naquit à Laval en 1709, et est mort en 1795. Il entra dans l'état ecclésiastique, et après avoir été directeur au séminaire d'Angers, curé de Soullaines, et prieur de Ballée dans le Maine, il devint doyen de la collégiale de Saint-Cloud, avec le titre de second supérieur des prêtres du Mont-Valérien, et grand-vicaire et archidiacre de Blois. En 1755, l'abbé de Lablandinière publia une *Lettre sur l'Assemblée du clergé*, contre laquelle la sénéchaussée d'Angers prononça une sentence, le 3 mars 1756. Quelque temps après, à la mort d'Audebois de La Chalinière, il s'occupa de la rédaction des *Conférences d'Angers*, auxquelles il travailla depuis sans interruption. Cet ouvrage, qui a joui d'une grande réputation, a été aussi fortement attaqué en 1785. L'auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* a reproché à l'abbé de Lablandinière d'y avoir soutenu une morale relâchée, particulièrement dans le volume qui forme le traité des *Actes humains*. En 1787 et en 1789, Maulrot publia contre lui sa *Défense du second ordre*, 3 vol. in-12, et la *Défense des Prêtres dans le synode*. Lablandinière, pourvu de plusieurs bénéfices, s'était déclaré dans tous ses écrits en faveur des prérogatives dont le



haut clergé était en possession. En 1789, il se montra opposé à la constitution civile du clergé, et perdit son revenu. Il fut alors accueilli dans la maison d'une religieuse, où il termina sa carrière à l'âge de 86 ans.

**LABLÉE (JACQUES)**, né à Beaugency, le 26 août 1751, d'un négociant de cette ville. Il était avocat au parlement de Paris, lorsque la révolution éclata. En 1790, il fut nommé officier municipal, et l'un des 60 administrateurs de la Commune. Tandis qu'il présidait la section du Luxembourg, on fut averti qu'un attroupement de 5 à 6000 personnes s'était porté au petit Luxembourg, occupé par *Monsieur* (aujourd'hui Louis XVIII), et voulait y entrer. Le bruit du départ du prince y avait donné lieu. M. Lablée conçut le projet de le délivrer du danger auquel il le voyait exposé. Il sut arrêter la multitude à la porte du palais, où il entra accompagné d'une députation, et reçut une déclaration du prince, qui calma l'effervescence populaire : il fit part à l'assemblée nationale de ce qui venait d'arriver. Un attroupement également considérable, qui s'était formé autour des Tuileries, venait aussi de se dissiper. M. Lablée fut conduit par les officiers municipaux à l'Hôtel-de-Ville, où, sur le réquisitoire du procureur-général-syndic, le maire lui vota des remerciemens. On vota en outre l'impression du procès-verbal de l'événement. En 1795, M. Lablée fut nommé administrateur-général des subsistances militaires. Peu après, il fut arrêté, et détenu six mois au Luxembourg. On produi-

sit contre lui le procès-verbal de l'événement que nous venons de rapporter, et son opinion sur le procès de Louis XVI, insérée au *Fanal parisien*, ouvrage périodique dont il était rédacteur. Échappé à la mort, il fut nommé, en 1798, contrôleur-général des services de la guerre dans le Midi, sur la présentation de Louis Bonaparte. N'ayant pas voulu faire partie de l'expédition d'Égypte, il resta dans la 8<sup>me</sup> division militaire, et en administra les services. Il fut ensuite employé dans l'administration des droits-réunis. En 1814, le roi le nomma chevalier de l'ordre de la légion-d'honneur, et lui donna une pension de 1200 fr. sur la liste civile. Il a publié, en 1777, des *Essais de poésies légères*, avec Sylvain Maréchal. En 1780, une petite comédie héroïque, intitulée *Apelles et Campaspe*, qui a eu 3 éditions, mais n'a été représentée que sur des théâtres de société. En 1785, des *Opuscules lyriques*, et *Werther à Charlotte*, héroïde. En 1800, une *Lettre au ministre Carnot*, relative à l'inspection des services de la guerre. La même année, des *Romances historiques*, qui ont eu 4 éditions. Successivement, des romans ayant pour titres : *Sylvine, fille séduite*; *l'Homme aux six femmes*; *le Chevalier à l'épreuve*; *la Roulette* (qui a eu 6 éditions); *Amour et Religion*; *Eddinde, ou le Prix du courage*; *l'Écarté*; *Aventures d'une joueuse*; *les six Nouvelles*; une traduction des *Visions de Quêvedo*; les *Rendez-vous de la Colline*; et un grand nombre de contes à l'usage de la jeunesse. Avec M<sup>me</sup> la comtesse de Genlis, le *Petit Journal*

du *Dimanche*. On a encore de lui des *Considérations sur les jeux de hasard*, un *Tableau chronologique des ordres de chevalerie*, une traduction libre en vers français de *la Mort d'Abel*, dont le libraire Eymery prépare (1823) une 2<sup>e</sup> édition; une traduction libre en vers français des *Satires d'Young*, dont il a paru 2 éditions. M. Lablée a publié successivement, comme éditeur, plusieurs recueils poétiques : le *Journal des Muses*; les *Troubadours modernes*; le 1<sup>er</sup> volume des *Quatre Saisons du Parnasse*; les *Annales poétiques*; le *Choix décennat*; le *Nouveau Parnasse chrétien*; la *Lyre sacrée*; la *Couronne poétique de Napoléon*, etc., etc. M. Lablée a encore publié différentes brochures sur des sujets de jurisprudence, d'administration et de politique. Il n'a point mis son nom à la plus grande partie de ses ouvrages.

**LABOISSIÈRE (JEAN-BAPTISTE)**, avocat avant 1789, se prononça en faveur de la révolution, et fut nommé, en 1791, par le département du Lot, député à l'assemblée législative. L'année suivante, il fut réélu à la convention nationale; lors du procès de Louis XVI, il demanda que le rapport sur les faits imputés à ce prince fût fait par les comités réunis, et qu'ensuite la convention le jugeât elle-même sans en appeler au peuple. Il cita à l'appui de son opinion l'exemple des dieux, « qui, dans l'Olympe, se jugeaient entre eux. » Cependant, Laboissière vota pour la mort, avec la réserve de Mailhe, réserve qui, comme on le sait, tendait à sauver le roi. Après la session conven-

tionnelle, il entra au conseil des anciens, et devint secrétaire de cette assemblée le 21 novembre 1797. L'année suivante, il sortit du conseil, et fut envoyé dans le département du Lot comme commissaire du directoire près l'administration centrale. Après l'établissement du gouvernement consulaire, il passa comme juge au tribunal civil du département de la Seine, dont il cessa de remplir les fonctions quelques années après. On ignore ce qu'il est devenu.

**LABOISSIÈRE (N.)**, général de division, fit la campagne de 1794 en Allemagne, et fut fait prisonnier au combat de Trips-ladt. Rendu à la liberté, il se distingua, en 1796, sur le Rhin, notamment à la bataille de Biberach et au passage du Val-d'Enfer. Il se rendit ensuite à l'armée d'Italie, y fit la campagne de 1799 et celle de 1800 dans le Tyrol. Le général Laboissière cessa, à cette époque, d'être employé; mais il reparut, en 1813, à l'armée d'Allemagne, où il eut le commandement d'une division de cavalerie. Depuis ce temps, il a été perdu de vue.

**LABOISSIÈRE**, était chanoine et vicaire-général à Perpignan, lorsqu'il fut nommé, en 1791, député du clergé aux états-généraux. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, seule occasion où il fut remarqué.

**LABORDE (JEAN-PIERRE)**, né le 15 novembre 1765, avait été employé dans l'administration des finances de sa province avant la révolution, et lorsqu'elle éclata, il était secrétaire-général de l'assemblée provinciale de Comminges. En 1791, il fut nommé juge

au tribunal de Lombès, et après la révolution du 9 thermidor, il obtint la place d'administrateur du district de l'île Jourdin. Maire de la ville de Lombès en 1795, il fut élu, la même année, député au conseil des cinq-cents par le département du Gers. Le 30 mai 1796, il fit décréter que les biens des ecclésiastiques déportés seraient restitués à leurs héritiers, et en 1797, il fit accorder des indemnités aux habitans de Landrecies pour les pertes qu'ils avaient éprouvées pendant le siège de cette place. Sorti du conseil dans le mois de mai 1799, il entra au nouveau corps-législatif, où il resta jusqu'en 1806. Dans le mois de janvier 1813, M. Laborde fut réélu par le département du Gers, et au commencement du mois d'avril 1814, il donna son adhésion à la déchéance de l'empereur Napoléon. A l'arrivée de Louis XVIII, il fit partie de la députation envoyée au-devant de ce prince à Compiègne; et de retour dans la capitale, il fut l'un des membres de la commission chargée de préparer le projet de règlement pour l'assemblée. M. Laborde parla en faveur du projet de loi par lequel on devait exclure les députés devenus étrangers à la France par suite du traité de Paris. Il appuya les projets de loi des ministres sur la liberté de la presse, sur les finances; et il se prononça pour la restitution entière des biens des émigrés non vendus. Enfin, le 22 décembre, il parla en faveur du projet des ministres sur la réduction des membres de la cour suprême de cassation. Dans cette session, M.

Laborde vota constamment avec les ministres; il fut nommé membre de la légion-d'honneur. Pendant les *cent jours*, il fit partie de la chambre des représentans.

LABORDE (J. P.), ouré de Corneillan, fut choisi par le clergé de la sénéchaussée de Condom, pour le représenter aux états-généraux de 1789. Il y embrassa le parti national, et prêta le serment civique et le serment religieux. En 1795, l'assemblée électorale du département du Gers le porta au conseil des cinq-cents. Il y contribua à un acte de justice, en faisant décider la restitution des biens des prêtres déportés à leurs héritiers. Sorti du conseil en mai 1799, il fit partie du corps-législatif qui succéda à cette assemblée.

LABORDE (LE BARON), adjudant-commandant, avait embrassé de bonne heure la profession militaire. Il était officier d'infanterie en 1793, lorsqu'à la suite du 31 mai plusieurs départemens se disposaient à faire marcher des forces contre la convention, il fut arrêté dans les environs de Lisieux, par des agens du général Wimpfen, commandant les forces fédérales du Calvados. On le soupçonnait d'être chargé par le comité de salut public d'une mission secrète. Mis en liberté par suite des événemens, il fit dans le pays un assez long séjour, ce qui donna lieu de croire qu'il avait reçu du gouvernement l'ordre de surveiller les partisans de la *chouannerie* qui étaient en grand nombre. M. Laborde, de retour à Paris, fut attaché à la police militaire, comme adjoint à l'état-major du général Mouliz. Il obtint sous le

gouvernement consulaire le grade de lieutenant-colonel, et se montra depuis aussi dévoué à Napoléon empereur, qu'il l'avait été à Bonaparte premier consul. Ses services furent cependant circonscrits dans l'enceinte de la ville de Paris, où il exerça une police très-vigilante. Ce fut lui qui arrêta, dans la matinée du 27 octobre 1812, le général Mallet, au moment où celui-ci allait décharger sur lui son second pistolet, après avoir, d'un premier coup, fracassé la mâchoire au général Hulin. Le baron Laborde ayant terrassé Mallet, le désarma et le fit arrêter. L'empereur, qui était alors en Russie, se montra, à son retour, reconnaissant envers M. Laborde; il lui fit compter une somme d'argent considérable, lui accorda le rang d'adjudant-commandant et le titre de baron. Quoique cet officier n'ait point été employé depuis le retour du roi, et qu'il ait cessé de porter l'uniforme, il habite toujours la capitale.

**LABORDE (JEAN-JOSEPH DE)**, ancien banquier de la cour (qu'il ne faut pas confondre avec M. de Laborde, valet de chambre du roi), a été un des hommes de ces derniers temps le plus distingués par son génie pour le commerce, ainsi que par le bon emploi qu'il fit de ses richesses. Il était d'une ancienne famille du Béarn, nommée Dort, établie à Bielle, chef-lieu de la vallée d'Essan. Elle prit le nom de Laborde en 1620, lorsque l'héritière de la plus grande partie des biens de la famille Dort épousa M. Tressarin. Depuis cette époque, la branche cadette qui continua d'habiter Bielle prit le nom

de Dort Laborde. Jean-Joseph de Laborde, né en 1724, entra, à l'âge de 15 ans, dans la maison de commerce d'un de ses oncles établie à Bayonne. Il s'y fit connaître en peu de temps par beaucoup de sagacité et une activité infatigable. Les principales opérations de cette maison consistaient dans l'acquisition des marchandises de l'Inde, et le transport en échange de nos produits indigènes; elle faisait aussi un grand commerce avec l'Espagne, et c'est dans ce dernier pays que M. de Laborde a fait les plus fortes opérations. Il s'y était acquis un si grand crédit et une telle considération, que le gouvernement espagnol, en 1758, ne consentit à prêter 50 millions au gouvernement français, que sur la garantie personnelle de M. de Laborde. Connu bientôt dans toute l'Europe, il fut aussi apprécié par les ministres du roi de France, et surtout par le duc de Choiseul, qui ne négligea rien pour se l'attacher, et qui le chargea de presque tous les services importants de la guerre et de la marine, qu'il soutint par d'immenses avances de fonds dans les temps les plus difficiles. C'est alors qu'il fut nommé banquier de la cour. Mais lors de la disgrâce du duc de Choiseul, il se retira entièrement des affaires, pour jouir en repos d'une fortune honorablement acquise. Il conserva cependant encore 6 vaisseaux, qui servaient principalement aux transports de tous les produits des immenses habitations qu'il possédait à Saint-Domingue. Ces vaisseaux y rapportaient sur leur lest des pierres de taille numérotées, qui servaient à construire les seuls

édifices en pierre qui existent encore aujourd'hui dans cette colonie. La principale raison qui engagea M. de Laborde à se retirer des affaires, était la crainte qu'on pût l'accuser d'accaparement, ou de spéculations quelconques sur des marchandises. En effet son crédit était si grand, et sa correspondance si bien établie avec toutes les maisons considérables de l'Europe, qu'il aurait pu paralyser la vente de toutes les denrées qu'il eût voulu accaparer, et doubler ou tripler ainsi en un moment sa fortune. On eut la preuve de ce qu'il aurait pu faire, lorsque pendant la guerre d'Amérique, il arrêta pour le service du roi tout l'or monnayé qui se trouvait dans les différentes places de l'Europe, et fit porter 12 millions de cette monnaie à Brest et au Havre, pour le paiement de la marine et de l'armée, ce qui rétablit sur-le-champ le crédit de l'état. Après avoir renoncé aux affaires, il se livra à son goût pour les arts, et principalement pour l'architecture. Ayant acheté successivement plusieurs grandes terres, il les embellit et y fit construire des habitations magnifiques. Le château de Saint-Ouen, qui appartient aujourd'hui à M. Ternaux; celui de Saint-Leu, au duc d'Orléans; de la Ferté-Vidame, au duc de Penthièvre; et celui de Méréville, furent élevés par ses ordres. Ce fut surtout dans ce dernier lieu, un des plus agréables et des plus pittoresques des environs de Paris, que M. de Laborde dépensa des sommes considérables. On lui doit aussi les plus beaux hôtels de la Chaussée-d'Antin. Toute cette

partie de Paris était alors un grand jardin dépendant de son hôtel de la rue Grange-Batelière, au coin du boulevard. Le goût des constructions et des travaux de la campagne s'accordait chez lui avec la passion de la bienfaisance, qu'il avait au plus haut degré. Les travaux qu'il faisait exécuter attiraient autour des lieux qu'il habitait, une population nombreuse qui finissait par s'y établir. C'est à cette circonstance qu'un poète fit allusion, dans un quatrain qu'on trouva un jour sur une des fabriques du jardin de Méréville.

Ici, Laborde au fruit de ses utiles veilles

Donnait un emploi généreux :

Par bienfaisance il créait des merveilles,  
Et par amour des arts il faisait des heureux.

L'aisance qu'il répandait autour de lui dans ses terres ne l'empêchait pas de faire des aumônes considérables à Paris. Il y consacrait régulièrement 24,000 francs par an, dont 12,000 étaient remis au curé de Saint-Eustache, sa paroisse. En 1788, il souscrivit pour 400,000 francs, lors qu'une nouvelle construction de quatre grands hôpitaux fut proposée pour la ville de Paris. Il mettait dans sa manière d'obliger une délicatesse qui en augmentait le prix, et il était bien rare, lorsqu'on s'adressait directement à lui, qu'on éprouvât un refus. Quelquefois aussi il y mettait de la gaieté. Un seigneur de la cour très-dérangé vint un jour le trouver, et lui dit : « Monsieur de Laborde, vous allez être bien étonné, que n'ayant pas l'honneur de vous connaître, je vienne vous prier de me prêter 100 louis. » Monsieur, lui répondit-il, vous allez être bien plus étonné encore

« que moi, ayant l'honneur de vous connaître, je vous les prête. » Quoique aimant la magnificence, M. de Laborde était très-modeste et simple dans ses manières. Le roi avait érigé pour lui la terre de Laborde en marquisat, mais il ne voulut jamais en porter le titre. Il disait souvent à ses enfans : « J'ai acquis de la fortune pour vous, vous devez acquérir de la gloire pour moi ; celui qui ne sait pas mériter le bonheur n'est pas digne d'en jouir. » Aussi avait-il fait embrasser à ses fils la carrière la plus périlleuse, celle de la marine. L'aîné, après avoir fait avec distinction la guerre d'Amérique, quitta le service militaire pour exercer la charge de garde du trésor royal. Il fut nommé député du tiers aux états-généraux de 1789, par le bailliage d'Étampes, et siégea au côté gauche de l'assemblée constituante. Il y fut chargé de plusieurs rapports importants sur les finances, qui furent imprimés par ordre de la chambre. Deux autres fils de M. de Laborde, également placés dans la marine, périrent malheureusement pendant le voyage de La Peyrouse. Leur mort fut due à un acte de courage et de généreux dévouement. On en trouve le récit dans la relation de ce voyage, et La Peyrouse leur fit élever un monument au port des Français, sur la côte de la Californie. Le quatrième des fils de M. de Laborde est aujourd'hui (1823) membre de la chambre des députés, nommé par le département de la Seine. (Voyez l'article suivant). Pour prix d'une vie utile et honorable, M. de Laborde de-

vait au moins espérer une mort tranquille ; mais il n'en fut pas ainsi. Il subit le sort d'un grand nombre d'hommes distingués de la même époque, et la hache révolutionnaire, qui frappa Malesherbes et Lavoisier, atteignit également cet homme de bien. Il était au milieu de son jardin de Méréville, entouré de ses nombreux ouvriers, lorsque les gendarmes vinrent le saisir pour le conduire au tribunal révolutionnaire. A cette nouvelle, tous les habitans de la commune se présentèrent au nombre d'environ 1,200 avec des pioches et des fourches pour le délivrer, et il eut beaucoup de peines à leur persuader qu'il ne courait point de danger, et qu'on ne devait pas s'exposer pour lui à une résistance inutile. Ces braves gens envoyèrent une députation pour le réclamer auprès de la convention, mais cette démarche même hâta sa perte. Il périt le 18 avril 1794.

LABORDE (ALEXANDRE-LOUIS-JOSEPH DE), fils du précédent, naquit à Paris le 15 septembre 1774, et fut élevé, ainsi que ses frères aînés, à Jully. Il serait entré comme eux dans la marine, mais les approches de la révolution jetaient déjà quelques incertitudes sur diverses situations, et rendaient le choix d'un état plus difficile. M. de Laborde père se rappelant que l'empereur Joseph, lors de son voyage en France, et pendant un séjour prolongé dans la terre de la Ferté, satisfait de l'accueil qu'il y recevait, avait témoigné le désir de voir entrer au service d'Autriche un des enfans du propriétaire, celui-ci prit tout d'un

coup la résolution d'envoyer le dernier de ses fils à Vienne, avec une simple lettre à l'empereur pour toute formalité. Le jeune de Laborde fut très-bien reçu, et nommé sur-le-champ sous-lieutenant dans le régiment de Venueslas-Colloredo, et aide-de-camp du général de ce nom, chargé alors du commandement de l'armée qui se rassemblait en Russie pour entrer en Pologne. Deux ans après, il fut nommé capitaine dans les chevé-légers de Kinsky, et fit, en cette qualité et en celle de chef d'escadron, cinq campagnes; fut blessé deux fois, et obtint l'honneur bien rare, pour les étrangers, d'être mentionné avec éloge dans les *Annales de l'armée autrichienne*, composées sous la direction, et imprimées par ordre du gouvernement. Si un Français est excusable de n'avoir pas quitté à cette époque le service étranger, c'est sans contredit M. de Laborde. Il était entré au service d'Autriche avant la révolution, lorsque cette puissance était encore alliée à la France. Son père avait depuis été jeté en prison, et n'en sortit que pour aller finir sur l'échafaud sa longue et honorable vie. Au milieu des horreurs de la guerre, M. de Laborde conserva toujours un cœur français. Transporté blessé dans la ville de Heidelberg, où le général Oudinot, fait prisonnier par le régiment de Kinsky, venait aussi d'être conduit, dès qu'il put sortir, il alla trouver ce général, lui offrit ses services, visita avec lui les autres prisonniers français, et leur prodigua des secours et des soins. Aussitôt qu'il put rentrer en France, il quitta le

service d'Autriche, et revint dans sa patrie peu de temps après le traité de Campo-Formio. Il se livra avec ardeur à l'étude des langues anciennes, des lettres et des arts; parcourut ensuite l'Angleterre, la Hollande et l'Italie, et se prépara au voyage d'Espagne, qu'il méditait depuis long-temps, désirant décrire ce pays si peu connu alors, et si intéressant sous plusieurs rapports. Après avoir exécuté ce projet, il publia le *Voyage pittoresque et historique de l'Espagne*, 4 vol. in-fol., et l'*Itinéraire de l'Espagne*, 5 vol. in-8°. Il ajouta bientôt à ces publications la description des *Vases grecs du comte de Lamborg*, une des collections les plus précieuses; un *Voyage pittoresque en Autriche*, 2 vol. in-fol.; un grand travail sur les *Monumens de la France classés chronologiquement*. Ce dernier ouvrage n'est pas encore terminé. Les différens travaux de M. de Laborde lui méritèrent d'être reçu à l'institut (académie des inscriptions et belles-lettres) et attirèrent sur lui les regards du chef du gouvernement. L'empereur l'emmena avec lui en Espagne, et l'année suivante en Autriche; le nomina successivement maître des requêtes au conseil-d'état, président de la liquidation des comptes de la grande-armée, et directeur des travaux publics de Paris. Il publia, en 1812, un *Recueil de projets de travaux d'utilité publique à exécuter dans Paris*, dont on a déjà exécuté une partie, et cet ouvrage est consulté encore pour tous les travaux de ce genre. On y distingue surtout un système perfectionné pour les

égouts, ainsi que pour la distribution des eaux jusqu'aux étages les plus élevés des maisons, un modèle de trottoirs en dalles de granit, et des projets de belles fontaines publiques. Le gouvernement ayant nommé, en 1820, une commission pour indiquer l'emplacement le plus favorable à la construction d'une salle d'opéra, M. de Laborde en fut nommé rapporteur. Après avoir discuté dans son rapport les avantages et les inconvéniens de tous les projets présentés, il proposa de construire cet édifice dans le jardin de Frascati, sur le boulevard, vis-à-vis du prolongement de la rue Vivienne, formant un *pseudopériptère*, ayant face d'un côté sur le boulevard, et de l'autre vis-à-vis la rue Vivienne, étant ainsi isolé de toutes parts, et offrant aux voitures l'avantage de stationner sur la place de la Bourse et sur les Boulevards. Ce projet fut adopté par le conseil des ministres; mais on prit le parti de construire d'abord une salle provisoire qui entraîna des frais si considérables, qu'il est douteux qu'on en bâtit de long-temps une autre. M. de Laborde était chef de bataillon de la garde nationale de Paris, et se trouvait, le 31 mars 1814, posté avec une compagnie de grenadiers au-devant de la barrière de Clichy. Il fut envoyé dans la nuit par le maréchal Moncey, avec M. Tourton, au camp russe, pour traiter d'une capitulation honorable pour la garde nationale. A son retour, il fut nommé colonel d'état-major de cette garde, et eut le commandement aux Tuileries pendant les dix derniers

jours qui précédèrent le 20 mars. Il fit ensuite un nouveau voyage en Angleterre pour prendre connaissance de différentes améliorations et institutions nouvelles. A son retour, il publia le premier ouvrage qui ait paru sur l'*Enseignement mutuel*, et fut, pendant 3 ans, secrétaire-général de la *Société centrale*, qui fonda cette institution. Il publia de plus différens ouvrages sur l'administration et l'économie politique. Son travail sur l'*esprit d'association*, et son rapport sur les prisons de Paris, donnèrent lieu à plusieurs améliorations dans le régime intérieur de ces dernières. Rentré dans le conseil-d'état en 1818, il en fut de nouveau exclu peu de temps après. Son attachement aux institutions nouvelles d'une utilité reconnue, et le besoin qu'il éprouvait d'attaquer tous les abus et de chercher à soulager les maux de l'humanité, le firent accuser d'opinions libérales. Mais repoussé par le ministère, il fut adopté par la nation; et reçut bientôt le témoignage le plus flatteur de l'estime générale par sa nomination à la chambre des députés. M. de Laborde fut élu, en 1822, par le grand collège du département de la Seine. Il a paru plusieurs fois à la tribune, et s'est prononcé avec autant d'énergie que d'éloquence sur des matières importantes. Il a voté contre la proposition d'une nouvelle loi des douanes, qu'il a signalée comme contraire à toutes les saines doctrines en économie politique; a hautement improuvé la conduite de certains agens de l'autorité envers le colonel Dufay : son discours improvisé à ce



dernier sujet produisit un grand effet dans l'assemblée. M. de Laborde a épousé M<sup>lle</sup> de Labre, fille de l'ancien ministre de France à la cour de Russie, et nièce de l'abbé Sabatier de Labre, conseiller au parlement, qui proposa un des premiers à ce corps la convocation des états-généraux. Dans la session de 1823, il a voté contre la guerre d'Espagne.

**LABORDE MÉRÉVILLE** (F. L. J. DE), fils du banquier de la cour, et frère aîné du précédent, était garde du trésor royal au commencement de la révolution. Il fut nommé, par le tiers-état d'Étampes, député aux états-généraux de 1789, et s'y prononça d'abord avec modération pour une sage réforme politique. Il parut plusieurs fois à la tribune nationale pour y discuter des questions de finances, et fit quelques rapports sur ces matières, ainsi que sur la caisse d'escompte dont il était un des principaux actionnaires. Au mois de septembre 1790, il fut au nombre des commissaires chargés de recevoir l'argenterie que les églises de France offrirent en don patriotique, et il fit, à la même époque, pour son propre compte, un don de 50,000 livres. Après la clôture de la session de l'assemblée constituante, il se retira en Angleterre, et mourut à Londres en 1801.

**LABOREAU** (JEAN-BAPTISTE), naquit en 1752, à Saint-Claude, et mourut le 20 décembre 1814, à Sens, où il était receveur des domaines. Après avoir fait de bonnes études dans son pays, il vint à Paris, où il cultiva le dessin avec succès. Il passa ensuite en

Angleterre, y vécut quelque temps du produit de son art, se fit connaître, et finit par être nommé secrétaire de l'ambassadeur de France. Laboreau revint dans sa patrie, après avoir habité Londres pendant 15 ans. Il a publié, sous l'anonyme, la traduction du *Précis philosophique et politique de l'Angleterre*, par O. Goldsmith, 2 vol. in-12, Londres, 1776. En 1786, M<sup>me</sup> Brissot a donné une traduction de cet ouvrage sous le titre de *Lettres philosophiques*, etc., 2 vol. in-8°.

**LABORIE** (ANTOINE-ATHANAS-ROUX DE), né en 1769, dans le département de la Somme, se fit connaître par un *Eloge du cardinal d'Estouteville*, qui remporta, en 1788, le prix proposé par l'académie de Rouen. Il semble avoir eu le projet de se consacrer à l'éducation de la jeunesse. A cet effet, il passa quelques mois, vers la fin de 1789 et le commencement de 1790, à l'institution de l'Oratoire; mais les événemens de la révolution changèrent probablement sa résolution. Dès-lors il s'occupa des affaires publiques, et ne se livra pas exclusivement à la politique spéculative. En 1792, il était secrétaire du ministre des affaires étrangères (M. Bigot de Sainte-Croix). Compromis par les papiers trouvés chez ce ministre après la journée du 10 août, il évita les poursuites de la police en se retirant en Angleterre, où il passa quelques années. Revenu en France avant la révolution du 18 brumaire, comme il avait eu précédemment des relations avec M. de Talleyrand-Périgord, devenu ministre des relations extérieures, il obtint la place de pre-

mier secrétaire dans le cabinet particulier de ce ministre. Tout en s'occupant des affaires du ministère, il ne négligea pas les siennes. Mettant à profit les renseignemens que la correspondance diplomatique lui procurait, il en alimenta plusieurs journaux, et particulièrement le *Journal des Débats*, à la prospérité duquel son industrie ne fut pas inutile, et à la propriété duquel il fut associé pour ce service. M. Laborie fonda aussi à cette époque, de compagnie avec M. Suard, le *Publiciste*, journal qui, néanmoins, obtint peu de succès, et mourut au bout de quelques années de mort violente, lorsqu'il allait expirer de mort naturelle. Dans la seconde année du consulat, M. Laborie disparut subitement. Il s'était soustrait par la fuite aux recherches du gouvernement. Par quelles causes les avait-il provoquées? Nous ne répéterons pas ce qui a été débité dans le temps, et ce que les Biographies étrangères ont répété. Nous ne consignons ici sur des objets d'une certaine nature, que ce qui a été juridiquement constaté. M. Laborie chercha encore une fois asile en Angleterre, où il resta jusqu'en 1805, époque à laquelle Napoléon, devenu empereur, consentit à son retour. Rentré en France, il chercha et trouva dans son industrie des ressources contre la mauvaise fortune, et se fit inscrire sur le tableau des avocats. Il ne plaida pas, mais il fit des mémoires dans plusieurs causes d'une importance reconnue. L'accusation dont il avait été frappé ne lui avait pas cependant aliéné tous ses amis, et il était

même resté en relation avec un personnage puissant qui, lui-même, avait fini par encourir la disgrâce du chef du gouvernement. Cette position explique le crédit dont on l'a vu jouir lors de l'entrée des alliés à Paris le 31 mars 1814, et l'on ne s'étonna pas de le voir nommer secrétaire-adjoint du gouvernement provisoire. Le zèle de M. Laborie justifia la confiance dont il était honoré. Chargé de faire imprimer la fameuse déclaration de l'empereur de Russie, de ne traiter avec aucun des membres de la famille Bonaparte, il la porta, dès le jour même de l'arrivée d'Alexandre, à l'imprimerie des frères Michaud, qui rivalisaient avec lui de zèle et d'activité. Remise à 2 heures après midi, on avait déjà tiré 10,000 exemplaires de cette pièce à 7 heures du soir, et 2,000 étaient à la disposition du monarque, qui se trouvait logé chez le prince de Bénévent (M. de Talleyrand), nommé tout récemment, par le sénat, président du gouvernement provisoire. Pendant les cent jours, M. Laborie suivit le roi à Gand; il y travailla à la rédaction du journal officiel, publié par les ordres de ce prince, sous le titre de *Moniteur universel*. Après la seconde abdication de Napoléon, M. Laborie rentra en France, et fut, dans le mois d'août, nommé à la chambre de 1815 par le corps électoral du département de la Somme. Dans cette chambre, dissoute par l'ordonnance royale du 5 septembre 1816, non-seulement il fut constamment uni à la majorité, mais il se signala par son exagération entre les plus exagérés. Il y montra surtout

une prédilection marquée pour le clergé, dont il proposa, dans un rapport fait en comité secret, d'améliorer le sort. A la suite d'une opinion émise sur le budget, dans la séance du 18 mars, il offrit un tableau de cette session assez digne de remarque, et termina par une profession de foi dans laquelle les principes de la majorité de la chambre étaient solennellement consacrés. Lors des élections de 1816 pour la formation d'une nouvelle chambre de députés, les collèges d'arrondissement d'Amiens et de Doullens présentèrent M. Laborie pour candidat; mais tous les efforts des électeurs qui partageaient ses principes ne purent lui acquérir la majorité, et repoussé de la législature, il voulut entrer dans l'administration, et tourna ses regards vers la préfecture de la Somme. De grands personnages l'appréciaient, dit-on, et pourtant M. Laborie n'exerce, depuis cette époque, que l'honnête profession d'avocat.

**LABOUDERIE (JEAN)**, prédicateur et licencié en droit, né à Chalinargues, petit bourg du département du Cantal, le 13 février 1776. Après avoir étudié les langues anciennes au collège de France, il embrassa l'état ecclésiastique, et était vicaire de Notre-Dame de Paris en 1815. Le jour de l'exécution d'un misérable nommé Dautun, condamné à mort pour avoir assassiné son frère, dont il partagea ensuite le corps en morceaux, qu'il jeta dans différentes rues de Paris, Labouderie fut appelé auprès de ce monstre, pour lui donner les secours de son mi-

nistère; mais aussitôt que Dautun aperçut cet ecclésiastique, il l'accabla d'injures et refusa son ministère. M. Labouderie a publié les ouvrages suivans : 1° *Pensées théologiques*, in-8°; 2° *un Mot sur la constitution, par un vicaire de Paris*, 1814; 3° *Fragment d'un discours prononcé à Notre-Dame, le jour de l'Assomption*, 1815; 4° *Discours sur le baptême d'un juif converti*, Paris, 1815; 5° *Adresse aux Parisiens par un ami, de l'ordre et de la paix*, 1815; 6° *Oraison funèbre de M. de La Roue, archiprêtre de Notre-Dame*, octobre 1815; 7° *Discours prononcés à Notre-Dame, le 7 mars 1817, à l'occasion du baptême, du mariage, et de la première communion d'un juif converti*; 8° *Considérations adressées aux aspirans au ministère de l'église de Genève, faisant suite aux Considérations de M. Empey-tas sur la divinité de Jésus-Christ, avec une réponse à quelques questions qui m'ont été proposées par M. Dellac, avocat à la cour royale de Paris*, 1817, in-8°; 9° *Précis historique du méthodisme, suivi d'un discours pour l'abjuration d'un jeune homme de cette secte*, in-8°. L'abbé Labouderie a encore publié plusieurs sermons.

**LABOUILLERIE (LE BARON ROULLET DE)**, fut d'abord employé dans les bureaux de la marine; il parvint à se faire connaître, et obtint la place de caissier particulier du premier consul. Il passa ensuite à l'armée des côtes d'Angleterre, où il fut trésorier-général, et à son retour, il fut nommé administrateur de la caisse d'amortissement. Pendant la campagne de 1809, il remplit à Vienne la place

d'administrateur des fonds du pays conquis, et après la paix, il devint trésorier-général du domaine extraordinaire. M. de Laboullerie était maître des requêtes au comité des finances. En 1814, il fut conservé dans ses fonctions, et nommé intendant du trésor de la liste civile, puis secrétaire-général du ministère de la maison du roi. Pendant les *cent jours*, en 1815, il ne fut point employé; mais au retour des Bourbons, il fut réintégré dans les places qu'il occupait avant leur départ. Dans le mois d'août 1816, il fut appelé à la chambre des députés par le département de la Sarthe, et dans le mois d'octobre suivant, il présida le comité des finances en l'absence du ministre. Dans le mois de février 1817, il prononça un discours sur l'état des finances, qu'il termina en engageant la chambre à adopter le projet de loi avec les amendemens de la commission. Il a été différentes fois attaqué par les membres du côté gauche, pour des actes de son administration. Le baron de Laboullerie, qui était un des employés les plus zélés du gouvernement impérial, à montré le même dévouement aux différens ministres qui se sont succédé sous le gouvernement royal. Siégeant à la droite dans la chambre des députés, il a constamment voté avec les ministres, et a su conserver jusqu'à ce jour (1823) les fonctions de conseiller-d'état, auxquelles il a obtenu de joindre celles plus lucratives encore de sous-secrétaire-d'état du département des finances.

LABOULAYE (JEAN-BAPTISTE-LOUIS FROC DE), membre de la

chambre des députés, est né à Versailles. Après avoir servi dans l'administration de la marine, où il obtint la place de commissaire en 1786, et celle de secrétaire du conseil en 1788, il fut chargé, en 1791, d'une mission en Angleterre, par le ministre Bertrand Molleville. A son retour, il fut nommé chef d'administration à Lorient, et fut envoyé dans différens ports pour effectuer l'échange des prisonniers avec les Anglais. Arrêté à cette époque par ordre du comité de salut public, il resta détenu pendant un an dans les prisons de Saint-Malo, et à sa sortie, après le 9 thermidor, il fut appelé auprès de l'amiral Villaret-Joyeuse pour occuper la place d'intendant de l'armée navale. En 1795, il devint secrétaire-général du ministère de la marine, et passa ensuite ordonnateur à Nantes et à Lorient. En 1804, il entra au ministère des affaires étrangères, et en 1814, il fut nommé commissaire du roi pour traiter de l'échange des prisonniers en Angleterre. Choisi, à la fin de la même année, pour secrétaire d'ambassade à Constantinople, il se trouvait avec le marquis de Rivière à Marseille au commencement de mars 1815. La manière dont il se prononça à cette époque, en faveur de la cause des Bourbons, le contraignit à se cacher après la retraite de M. le duc d'Angoulême; mais il n'en fut pas moins nommé à la chambre des représentans par le département de la Marne. Réélu à la chambre dite *introuvable*, dans le mois de septembre suivant, M. Froc de Laboulaye ne fut pas du nombre des députés écar-

tés par l'ordonnance du roi du 5 septembre 1816; il fut de nouveau choisi par le département de la Marne. Ce député, placé dans les rangs ministériels, parla, en 1818, en faveur de la liberté de la presse, et s'inscrivit, en 1819, contre la proposition faite par M. Barthélemy à la chambre des pairs. En 1820, il fit le rapport contre la loi sur la liberté de la presse, fut nommé conseiller-d'état en service ordinaire, le 12 juillet de la même année, et en 1821, il vota en faveur de la nouvelle loi d'élection. Le ministère a réuni, en 1822, M. Froc de Laboulaye aux amis de l'ordre constitutionnel; dans cette session, il a voté avec eux, et a prononcé plusieurs discours qui ont produit une vive impression dans l'assemblée et dans le public.

**LABOULINIÈRE (PIERRE)**, fut d'abord secrétaire-général de la préfecture des Hautes-Pyrénées; il fut nommé, en 1814, sous-préfet de l'arrondissement de Beauvais. M. Laboulinière, qui, au retour de la famille des Bourbons, avait manifesté beaucoup de royalisme, servit néanmoins avec zèle pendant les *cent jours*. Destitué au retour du roi, il a obtenu depuis une nouvelle sous-préfecture dans le département de Seine-et-Oise. On a de lui : 1° *Précis d'idéologie*, 1804, in-8°; 2° *de l'Influence d'une grande révolution sur le commerce, l'agriculture et les arts*, discours couronné à l'académie de Lyon et dédié à Louis Bonaparte, 1808, in-8°; 3° *Histoire politique et civile des trois premières dynasties françaises*, 1808, 3 vol. in-8°; 4° *Considérations poli-*

*tiques sur la France et les divers états de l'Europe*, 1808, in-8°; 5° *des Factions et des Conquêtes, ou Précis des écarts politiques et militaires de la révolution française*, 1815, in-8°. M. Laboulinière est correspondant de l'académie de Turin et de plusieurs sociétés savantes.

**LABOURDONNAIE**, maréchal-de-camp avant la révolution, se prononça pour elle; il fut employé à l'armée de Flandre sous le général Dumouriez, et chargé de la direction du siège de la citadelle d'Anvers; il fut ensuite envoyé à l'armée de l'Ouest contre les Vendéens. Accusé par Bourdon de l'Oise d'avoir mal-à-propos fait porter sur les derrières 5,000 hommes que lui avaient envoyés les commissaires du département de la Manche, il parvint avec peine à justifier non ses manœuvres militaires, mais au moins ses intentions. Il n'en fut pas moins destitué peu de temps après, et n'a point, à ce qu'on sache, été employé depuis.

**LA BOURDONNAYE (LE BARON DE)**, chevalier de la légion-d'honneur, nommé maire de la ville de Rennes en 1812, s'est distingué par son dévouement au gouvernement impérial, et depuis au gouvernement royal. Dans une adresse à l'impératrice Marie-Louise, à la fin d'octobre 1813, il s'exprimait ainsi : « La bonne ville de Rennes s'empresse de faire parvenir à Votre Majesté l'expression des sentimens d'amour et de respect dont elle est pénétrée pour ses souverains, et qui, s'il était possible, augmenteraient encore dans le moment où, lors-

» que nous voyons notre magna-  
 » nime empereur sacrifier son re-  
 » pos à la défense de l'empire, nous  
 » voyons son auguste compagne  
 » se consacrer tout entière aux  
 » soins qu'entraîne l'administra-  
 » tion intérieure. » Présenté au  
 » roi le 9 mai 1814, il lui adressa le  
 » discours suivant : « Le retour de  
 » Votre Majesté a comblé de joie  
 » les habitans de la ville de Ren-  
 » nes ; c'est avec transport que les  
 » Bretons voient renaître un gou-  
 » vernement paternel pour lequel  
 » ils soupiraient depuis si long-  
 » temps, et qui peut seul concilier  
 » la puissance avec la justice. A la  
 » première nouvelle de cet événe-  
 » ment, l'allégresse publique a é-  
 » claté par un mouvement spon-  
 » tané, et le souvenir de nos longs  
 » malheurs a paru effacé dans un  
 » jour. » Le baron de La Bourdon-  
 » naye n'a point été conservé dans  
 » ses fonctions de maire.

**LABOURDONNAYE (FRANÇOIS-  
 RÉGIS, COMTE DE)**, né le 19 mars  
 1767, servit avant la révolution  
 dans le régiment d'Austrasie, et  
 fut officier municipal à Angers,  
 en 1789. Attaché dès-lors au parti  
 dont il est maintenant l'un des  
 orateurs les plus exaltés, il émi-  
 gra en 1792. Après avoir servi  
 peu de temps sous les ordres du  
 prince de Condé, il rentra en  
 France, alla se joindre aux Ven-  
 déens, et se battit avec distinction  
 sous leurs drapeaux. Le gouver-  
 nement consulaire ayant adopté  
 pour devise *union et oubli*, M. de  
 Labourdonnaye en profita, et fut  
 nommé membre du conseil-général  
 du département de Maine-et-  
 Loire, maire d'Angers, et enfin,  
 en 1817, candidat au corps-légis-

latif. Comme tant d'autres mem-  
 bres de l'ancienne noblesse, il a-  
 baissa son orgueil devant le chef  
 de l'empire français; quand Na-  
 poléon revint d'Espagne, il lui  
 présenta une adresse, au nom du  
 conseil-général du département.  
 Les désastres de la campagne de  
 Russie réveillèrent des prétentions  
 éteintes depuis long-temps, et la  
 chute de l'empereur fit naître l'es-  
 poir de les réaliser. Le rétablissem-  
 ent de l'ancien régime dans toute  
 sa pureté, devint l'objet de tous  
 les soins de la vieille oligarchie.  
 Le comte de Labourdonnaye, ap-  
 pelé à la chambre de 1815 par  
 le département de Maine-et-Loire,  
 s'y montra le plus introuvable  
 de cette chambre. Le 11 novem-  
 bre, il lut le projet de loi, appelée  
 depuis *loi d'amnistie*, dans lequel  
 il proposait de poursuivre, par ca-  
 tégories, tous ceux qui avaient  
 pris part à la révolution du 20 mars.  
 « Les exemples, dit-il, pour être  
 » salutaires, doivent être choisis de  
 » préférence parmi ces vétérans de  
 » la révolution, ces conspirateurs  
 » rassasiés d'honneurs, de puissance,  
 » de richesses, dont la prospé-  
 » rité, objet de tant d'envie, a en-  
 » flammé tant d'ambitions, exalté  
 » tant d'espérances, et produit tant  
 » de coupables projets. C'est en  
 » précipitant ces hommes superbes  
 » de la hauteur où leurs crimes  
 » les ont élevés, que vous donne-  
 » rez des leçons utiles de modéra-  
 » tion et de vertu. C'est en prou-  
 » vant, par des exemples fréquens,  
 » ces vérités triviales de l'incons-  
 » tance de la fortune et de la puni-  
 » tion certaine, quoique tardive,  
 » des forfaits, que vous ramènerez  
 » à cette morale publique qui,

» seule avec la religion, fait la for-  
 » ce des états, et supplée à l'im-  
 » puissance des lois... Trop long-  
 » temps séduit par des apparences  
 » de soumission, par quelques ser-  
 » vices hypocrites, par des protes-  
 » tations de fidélité, le gouverne-  
 » ment a épargné des hommes que  
 » l'on vit, à toutes les époques de  
 » la révolution, en diriger les mou-  
 » vemens et en aiguiser les poi-  
 » gnards!... Il ne suffit pas de re-  
 » chercher les coupables, de vou-  
 » loir les punir; il faut encore que  
 » la justice, d'accord avec la ven-  
 » geance nationale, les désigne, et  
 » que la clémence et la politique  
 » les isolent de cette multitude é-  
 » garée ou séduite, derrière la quel-  
 » le ils surent toujours si habile-  
 » ment se cacher. Ce ne sera pas  
 » dans l'ordonnance du 24 juillet  
 » que vous irez les chercher; vous  
 » la rejetterez cette ordonnance,  
 » monument irrécusable de la lé-  
 » gèreté, de la faiblesse des uns, de  
 » la trahison des autres.» Lorsque  
 M. Michaud proposa de voter des  
 remerciemens en faveur des in-  
 dividus qui s'étaient armés pour  
 la cause royale pendant les *cent*  
*jours*, M. de Labourdonnaye s'éle-  
 va contre l'ordre du jour, et pro-  
 posa à la chambre de déclarer que  
 les troupes royales de la Vendée,  
 de l'Ouest et du Midi avaient bien  
 mérité de la patrie. Le 2 janvier  
 1816, dans la discussion relative  
 aux anciens membres de la con-  
 vention qui avaient voté pour la  
 mort dans le procès de Louis  
 XVI, et qui avaient accepté des  
 places après l'événement du 20  
 mars, le comte de Labourdonnaye  
 s'écria : « Nous concevons que  
 » les crimes postérieurs des régi-

» cides ne sont pas une récidive de  
 » leur premier crime; mais ce ne  
 » sont plus des coupables ordinai-  
 » res. Des hommes qui ne possè-  
 » dent aucune vertu, puisque la  
 » clémence n'a pu les désarmer,  
 » sont toujours dangereux, et le  
 » bannissement de pareils hommes  
 » est commandé par l'intérêt pu-  
 » blic.» Cette opinion si formel-  
 lement contraire au texte de la  
 charte constitutionnelle, n'en fut  
 pas moins accueillie par une im-  
 mense majorité. Dans la même  
 session, on a vu M. de Labour-  
 donnaye se prononcer vivement  
 contre le ministère de la police, et  
 proposer d'examiner si le produit  
 des impôts sur les jeux, sur les  
 journaux, etc., devait être perçu  
 par ce département. Son animo-  
 sité contre les ministres de 1815  
 lui avait fait faire cette proposi-  
 tion, qui, cependant, ne fut point  
 adoptée; elle avait des adversaires  
 intéressés trop puissans. Dans les  
 sessions suivantes, ce député re-  
 nouvele son attaque, et toujours  
 par le même motif. C'est ainsi  
 que dans la discussion sur la loi  
 contre la liberté individuelle (1816  
 à 1817), après avoir reproché au  
 ministre Decazes d'avoir indiqué  
 sommairement le nombre des  
 personnes arrêtées et détenues en  
 vertu de ses ordres, il s'éleva con-  
 tre l'arbitraire et l'immoralité de  
 la police, à cause, disait-il, des  
 moyens qu'elle offrait à un chef  
 ambitieux de devenir dictateur.  
 Dans son discours contre le pro-  
 jet de loi sur les élections, il avait  
 excité contre lui les murmures,  
 et s'était fait rappeler à l'ordre.  
 Dans celui contre le projet de cen-  
 sure des journaux, on fut étonné

de l'entendre faire l'éloge de la liberté de la presse, comme seule capable de créer un esprit public. Mais sous le ministère suivant, composé en partie d'hommes attachés à la patrie, lorsqu'on pensa un instant qu'un rapprochement entre les libéraux et les ultras ne serait pas entièrement impossible, au moyen de concessions réciproques, le comte de Labourdonnaye fit bientôt évanouir toute espèce d'espérance par un discours dans lequel il avança, malgré l'évidence des faits, que les ouvrages dont le gouvernement favorisait le débit étaient ceux dirigés contre la charte, la morale publique et la légitimité. On est autorisé à conclure que M. de Labourdonnaye avait voté contre la loi sur la censure des journaux, seulement parce qu'elle ne devait pas être exercée par des hommes de son choix. La loi sur le recrutement, que la France doit au maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et qui tendait à mettre le gouvernement à même d'avoir continuellement sur pied des armées nombreuses, sans donner l'éveil à des puissances jalouses de notre ancienne gloire; cette loi nationale fut l'objet des attaques de M. Labourdonnaye. L'organisation des légionnaires-vétérans, et l'avancement par ancienneté, sont les articles contre lesquels il se prononça principalement. Il termina en demandant la réforme générale de l'administration et des états-majors, et une loi sur la responsabilité des ministres. Votant ensuite contre le budget, sans discuter celui de la justice, il se plaignit du ministre ainsi que de celui de la

police, en parlant de l'écrit du colonel Fabvier, intitulé : *Lyon en 1817*. « Qui maintiendra, dit-il, la dignité de la magistrature, si le ministère public ne poursuit pas un écrit qui accuse une cour prévôtale d'avoir rendu des arrêts sanguinaires, des arrêts qui ne ressemblent que trop aux jugemens en masse de 1793? Pour quoi tant de sévérité pour les écrits qui attaquent les actes des ministres, et d'indifférence pour ceux qui attaquent les cours souveraines? » Labourdonnaye vota contre le budget du ministère de la police, qu'il présenta comme ayant été la cause des troubles par une réaction continuelle. De là, il parla de la prépondérance que pouvait avoir un ministre de la police, par les moyens qu'il avait de soudoyer et de préparer le crime; enfin, il parla des agens dont elle se servait, et il les représenta comme initiés à toutes les conspirations. L'année suivante, le comte de Labourdonnaye fut opposé à la résolution de la chambre des pairs, relative à la loi des élections, et il termina son discours par une violente sortie contre les ministres, à cause de la création de nouveaux pairs. Dans la discussion sur la presse, il rompit, le premier du côté droit, le silence que les membres qui siègent à cette partie de la chambre paraissaient avoir adopté, à l'exemple de la majorité des pairs. Le 17 mai, il parla contre la pétition en faveur des bannis, et bientôt après, lors de la discussion sur le budget de la guerre, il s'écria : « Quarante mille hommes de plus ou de moins ne sont rien dans la



» balance de l'Europe. Les souve-  
 » rains plus ou moins prochaine-  
 » ment attaqués par les progrès des  
 » doctrines subversives de toute so-  
 » ciété, sentent enfin que c'est con-  
 » tre cet ennemi qu'il faut se réu-  
 » nir. Vainement voudrions-nous  
 » nous dissimuler que c'est parmi  
 » nous que s'est établi le foyer de  
 » ces doctrines incendiaires. C'est  
 » du plus ou du moins de tran-  
 » quillité de la France que les  
 » souverains attendent le salut de  
 » l'Europe; l'influence politique de  
 » la France sera en raison des pro-  
 » grès qu'aura faits son gouverne-  
 » ment dans le rétablissement de  
 » l'ordre, de la morale et de la re-  
 » ligion. Ce n'est point avec des  
 » armées plus ou moins nombreu-  
 » ses que nous conquerrons cette  
 » influence. N'est-ce point assez  
 » qu'une loi de recrutement, con-  
 » traire au système monarchique,  
 » ait développé dans l'armée un  
 » esprit de guerre et de conquête?  
 » Faut-il, en augmentant cette ar-  
 » mée, accroître son influence,  
 » propager son esprit, le rendre  
 » national, en faire l'esprit du gou-  
 » vernement? » Au commencement  
 » de la session de 1819 à 1820, M.  
 » de Labourdonnaye s'opposa à  
 » l'admission de M. Grégoire à la  
 » chambre des députés, et il s'écria  
 » qu'il devait être chassé comme  
 » indigne et comme régicide. Le 14  
 » février, ce fut lui qui proposa l'a-  
 » dresse faite au roi au sujet de l'a-  
 » sassinat du duc de Berri. Dans la  
 » discussion sur la loi suspensive de  
 » la liberté individuelle, il prétendit  
 » qu'il n'était pas question de  
 » savoir si cette loi était contraire à  
 » la charte, mais si elle était néces-  
 » sitée par les dangers de l'état; il

ajoutait que lorsqu'on injuriait les  
 missionnaires et qu'on nommait  
 un régicide député, on ne pouvait  
 refuser aux ministres le droit  
 d'emprisonner. Le 21 mars, il  
 parla en faveur de la nouvelle loi  
 sur la censure, et il attribua tous  
 les malheurs de la France aux é-  
 crivains libéraux qui renversaient  
 la légitimité et la religion en prê-  
 chant l'égalité et la souveraineté  
 du peuple. Le 17 avril, il déclara  
 que les ministres avaient toujours  
 le droit de parler sur toutes sortes  
 de questions, et que les députés  
 n'avaient pas toujours le droit de  
 leur répondre. Le 28 du même  
 mois, il demanda le rappel à l'or-  
 dre de M. Manuel, pour avoir ci-  
 té un chef vendéen pensionné sur  
 la liste civile, après avoir été des-  
 titué pour des causes infamantes.  
 Dans la discussion sur la nouvelle  
 loi des élections, il s'éleva contre  
 celle du 5 février 1817, parce  
 qu'elle avait amené à la chambre  
 un régicide et des hommes tels  
 que M. Manuel; enfin, il prétendit  
 qu'on pouvait modifier les lois, et  
 que d'ailleurs la charte avait été  
 octroyée et non pas consentie.  
 Dans la session suivante, lors de  
 la discussion sur les pétitions, il  
 traita de paroles anarchiques cel-  
 les du général Meynaud de La-  
 vaud, qui, en déplorant les consé-  
 quences funestes de l'arbitraire,  
 avançait que « si les ministres  
 » sont responsables devant la loi  
 » envers le roi, ils le sont aussi de-  
 » vant la nation et l'armée. » M.  
 » de Labourdonnaye demanda mê-  
 » me à ce sujet le rappel à l'ordre  
 de ce député. Le même jour, dans  
 la même discussion, il s'écria que  
 la France ne voulait plus de dépu-

tés du côté gauche; son rappel à l'ordre fut alors demandé par MM. de Corcelles et Alexandre Lameth. Il parla, le 23 février, comme rapporteur de la commission chargée du projet de loi sur la circonscription des arrondissemens électoraux. Rapporteur de la commission des recettes, il présenta son rapport le 10 mai 1821, et il termina son discours par des considérations sur la nécessité de réduire la contribution foncière. Le 12 juillet, lorsque M. Labbey-de-Pompières prouva que la grande propriété payait à peine le dixième de la contribution foncière et le centième des contributions indirectes, il reprocha à l'auteur de ce discours de n'avoir pour but que d'appeler l'animadversion publique sur la majorité de la chambre. La carrière législative de M. de Labourdonnaye est encore (1823) en pleine activité; et naguère les vœux de son parti et les craintes de la nation le citaient comme successeur prochain d'un ministre opposé, dit-on, à la guerre d'Espagne.

**LABOUREAU (JEAN-BAPTISTE)**, né en 1753, à Arnay-le-Duc, était médecin avant la révolution. Il se montra l'un des partisans les plus prononcés de la cause populaire, et se fit recevoir membre de la société des Jacobins; mais les liaisons qu'il eut successivement avec les chefs de plusieurs partis faillirent lui devenir funestes. En 1794, il fut incarcéré comme ennemi de Robespierre, et il le fut de nouveau peu de temps après, comme ayant pris part à la conspiration dite des *Hébertistes*. Il

eut le bonheur d'être le seul des prévenus dans cette affaire, acquitté par le tribunal révolutionnaire, et il reparut ensuite aux Jacobins, où deux jours après son acquittement, il fit l'éloge du tribunal qui l'avait prononcé, discours qui respirait encore la terreur qu'il avait éprouvée devant ce tribunal de sang. Le 30 prairial, Laboureau reparut dans la société populaire du Manège formée à cette époque; mais depuis la dissolution de cette société il a cessé de se mêler des affaires publiques, et il s'est uniquement occupé de sa profession.

**LABRADOR (LE CHEVALIER DON PEDRO-GOMEZ)**, était conseiller-d'état du roi d'Espagne, et ministre de Charles IV à la cour de Florence, avant la révolution de 1808. La réputation dont il jouissait comme diplomate lui valut alors l'honneur d'accompagner Ferdinand VII à Bayonne. Dès les premières conférences que don Pedro Labrador eut à cette époque avec M. de Champagny, ministre de Napoléon, il fit voir qu'on tenterait en vain de le faire entrer dans les vues de l'empereur, et fut bientôt remplacé, sous le prétexte qu'il n'était pas d'un rang égal à celui du duc de Cadore. Don Pedro Labrador suivit le roi d'Espagne en France, et il partagea son exil jusqu'en 1814. A cette époque, il rentra dans sa patrie, fut nommé conseiller-d'état, et peu de temps après ambassadeur en France et au congrès de Vienne. Il y fit partie du comité général des huit puissances qui avaient eu part au traité de Paris; et dans la discussion sur l'abolition de la

traite des Noirs, il s'opposa fortement à l'abolition immédiate réclamée par lord Castlereagh. Il représenta que cette mesure compromettrait les intérêts de l'Espagne, à cause de la situation des colonies de Cuba et de Porto-Rico, dans lesquelles l'introduction des Nègres était nécessaire pour le soutien d'établissements nouvellement commencés, et que d'ailleurs l'Espagne, par le traité du 5 juillet 1814, s'était, il est vrai, engagé à s'occuper de l'abolition de la traite, mais qu'elle l'avait ensuite fixée à 8 ans, et seulement d'après les instances de l'ambassadeur anglais. Don Pedro Labrador termina son discours en disant que l'Angleterre pressait trop la conclusion d'une affaire que le parlement britannique avait discutée pendant plusieurs années, et qui était dans le seul intérêt de l'Angleterre. S'il ne montra pas dans cette circonstance une grande philanthropie, au moins prouva-t-il qu'il n'était nullement dupe de la politique du gouvernement britannique. A la fin du mois de mars 1815, il reçut l'invitation faite au roi d'Espagne par les plénipotentiaires de Russie, d'Angleterre, de Prusse et d'Autriche, d'accéder au traité d'alliance conclu contre Napoléon le 25 du même mois, et il répondit que l'Espagne ne prendrait part à aucun traité, que comme partie principale. Le chevalier Labrador soutint avec la même fermeté l'honneur de sa nation dans le mois de juin de la même année, et refusa de participer à aucun acte contraire à la restitution immédiate des duchés de Parme, Plai-

sance et Guastalla; mais ses efforts furent infructueux. Les quatre grandes puissances disposèrent de ces états sans égard aux droits de l'Espagne, et le chevalier Labrador en fut réduit à la formule ordinaire d'une protestation, et au refus de sa signature. Le congrès de Vienne terminé, il retourna en Espagne, et fut ensuite nommé à l'ambassade de Naples.

LABRAGERESSE (PRIVAT-BONNET DE), docteur en médecine, naquit vers 1724, à Mende, et est mort dans cette ville le 15 novembre 1804. On a de lui un *Mémoire sur la rage*, inséré dans les mémoires de la société royale de médecine, et un autre ouvrage intitulé *la Pulsatille*; ils sont très-estimés, et Labrageresse leur doit sa réputation dans le monde savant. Ses talens comme praticien l'ont aussi fait connaître avantageusement, et il jouissait de l'estime de ses concitoyens au double titre de savant et d'honnête homme.

LABRETONNIÈRE (N.), nommé en 1821 membre de la chambre des députés par le département de la Drome. Son admission occasiona des débats assez vifs par les réclamations des députés du côté gauche de l'assemblée, qui, sans lui contester d'avoir réuni en sa faveur le vœu de la majorité des électeurs de Montelimart, se plaignaient de l'omission des formalités exigées impérieusement par la loi, et qui seules rendent une élection valide. Les députés du côté droit et du centre soutinrent que les électeurs ayant procédé de bonne foi, cela suffisait pour valider l'élection. Ils ne prévoyaient pas sans

doute les nombreux abus auxquels une pareille conclusion ouvrait la porte, et malgré les réclamations les plus fortes, M. Labretonnière fut admis et se plaça au centre.

**LABRIFFE (AUGUSTE, COMTE DE)**, était sous-lieutenant au régiment des dragons de la Reine avant la révolution. Admis au nombre des courtisans de Napoléon, il fut nommé son chambellan. L'empereur le chargea, en 1811, de porter à Naples la nouvelle de la naissance de son fils. Le comte de Labriffe fut décoré à cette occasion du grand-cordon de l'ordre des Deux-Siciles. Après les événemens de 1814, il fut nommé capitaine dans la garde nationale à cheval de Paris, lors de l'arrivée de Monsieur en cette ville; devint ensuite sous-lieutenant des cheveu-légers, et fut décoré de la croix de Saint-Louis. Dans le mois de juillet 1815, il présida le collège électoral du département de l'Aube, qui le choisit pour son député à cette chambre, qui fut dissoute par l'ordonnance du 5 septembre. Il y avait fait preuve de modération, en votant avec la minorité. En 1816, le comte de Labriffe obtint le commandement des dragons de la Manche, et la même année, il fut réélu à la chambre des députés.

**LABROQUÈRE (FRANÇOIS-RAYMOND-LUC DE)**, professeur de droit en l'université de Toulouse, naquit dans cette ville le 18 octobre 1725. Les rares talens qu'il déployait lorsqu'il fréquentait le barreau, lui firent des ennemis qui lui disputèrent, non par une honorable lutte de talens, mais par

de lâches calomnies, la chaire de professeur, et ils l'emportèrent. Labroquère ne se découragea point; plusieurs fois il rentra dans la lice; enfin au quatrième concours, en 1766, il fut nommé, et l'approbation de ce choix fut générale. Depuis lors, jusqu'à l'époque de la révolution, il exerça ses fonctions avec autant de dignité que de science et de succès. Labroquère écrivait et parlait le latin et le français avec une égale pureté. Parmi ses ouvrages, on compte les traités suivans, tous marqués au coin des véritables connaissances : 1° *Institutionibus juris civilis*; 2° *De seroitutibus*; 3° *De Solutio matrimonio*; 4° *Mémoire sur les noces des Romains*; 5° *Mémoire sur les différens peuples placés entre l'Armorique et l'Aquitaine pendant les premiers siècles de l'empire romain*. Ce savant professeur mourut en 1810.

**LABROUSSE (SUZANNE)**, née à Vauxin, dans la ci-devant province du Périgord, vers 1743, se crut appelée dès son enfance à devenir une prophétesse, une sainte. Son imagination ardente lui représentait sans cesse la béatitude éternelle; c'était l'objet de tous ses vœux. Couchée sur le dos, elle passait des journées entières à contempler le ciel, et pour y monter plus tôt, elle tenta, âgée de 9 ans, de s'empoisonner, en avalant des araignées. Cette espèce de folie ne fit que s'accroître, et à 20 ans, elle voulut courir le monde pour réformer l'église et les mœurs des grands. Elle céda néanmoins aux sages conseils de l'évêque de Périgueux, et retarda, pour le moment, son pèlerinage. Mais, quand

la révolution éclata, le chartreux DON GERLE (voyez ce nom), autre illuminé, ayant proclamé, dans l'enceinte même de l'assemblée constituante, le nom de Suzanne Labrousse, dont il exaltait les vertus prophétiques, rien n'arrêta plus cette visionnaire. Elle entreprit le voyage de Rome, pour y prêcher le pape lui-même, disant qu'elles s'élèverait dans les airs aux yeux des habitans de cette ville, si le souverain pontife refusait d'accéder aux conditions qu'elle lui proposerait. Le saint-père, au lieu d'écouter les sermons de Suzanne, la fit enfermer au château Saint-Ange, d'où elle ne sortit qu'en 1798, lors de l'entrée des troupes françaises en Italie. M<sup>lle</sup> Labrousse revint à Paris, et ne pouvant prophétiser et pérorer publiquement, elle composa des ouvrages mystiques, commenta la *Bible* et l'*Apocalypse*. Elle n'était pas dénuée, à ce qu'il paraît, de quelque éloquence; car elle a fait des prosélytes parmi des hommes distingués. L'évêque Gontard, entre autres, fut un de ses prôneurs. « C'est dans les cahiers de M<sup>lle</sup> Labrousse, écrivait-il en 1792, qu'il faut apprendre à connaître la religion, non point cette religion que les vices de l'ancien clergé ont rendue si différente de son origine, mais cette émanation pure des lumières célestes, etc. » Parvenue à un âge très-avancé, elle habite encore aujourd'hui la capitale, et rachète ses erreurs passées par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. Elle a publié, en 1797, un volume de prophéties.

LABROUSSE-BEAUREGARD,

après avoir été chanoine régulier de Chacelade, devint prieur-curé de Champagnolles. En 1789, le clergé de la sénéchaussée de Saintes l'élut député aux états-généraux. Il se fit peu remarquer pendant l'assemblée constituante, et signa les protestations des 12 et 15 septembre contre les décrets de cette assemblée.

LABROUSTE (FRANÇOIS-MARIE-ALEXANDRE), ex-membre du conseil des cinq-cents et du tribunal, ex-administrateur de la caisse d'amortissement, membre de la légion-d'honneur, s'est fait remarquer pendant la durée de ses fonctions législatives par des travaux importans d'utilité publique. Le département de la Gironde le nomma, en 1795, député au conseil des cinq-cents. Au mois de juillet 1797, M. Labrousse soumit les projets de résolution pour la réunion des lois sur les fermages. Le trésor public poursuivait une rentrée de 20 millions; et le travail à ce sujet, nonobstant les arrêts du conseil, était sans cesse retardé. Le 25 juillet, il insista fortement pour la discussion de deux projets qu'il présentait sur cette affaire. Enfin ils furent adoptés avec différens amendemens. Dans la séance du 4 septembre (1797), il demanda la radiation du nom de Duprat de la liste des députés départés; dans celle du 14 octobre suivant, il combattit la proposition de l'établissement d'une inspection-générale pour le recouvrement des contributions directes; et dans celle du 24 novembre de la même année, il exposa l'état d'abandon dans lequel se trouvaient les hospices civils de Bor-

deaux. Sur sa proposition, un message au directeur-exécutif fut décrété, à l'effet de réclamer toute l'exécution de la loi du 16 vendémiaire an 5. Le 30 janvier 1799, il prit part à la discussion sur l'impôt des sels, et vota en faveur de l'impôt; le 2 mai, voulant soustraire à la mort les émigrés naufragés à Calais, il proposa leur déportation. La révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) ayant fait renouveler la législature, M. Labrouste, qui avait été renommé au conseil des cinq-cents pour 1799, devint membre du tribunal, dont il fut élu secrétaire le 24 octobre 1803. Il fit partie de cette assemblée jusqu'à sa dissolution en 1807. Administrateur de la caisse d'amortissement depuis cette époque, il perdit cette place en 1815, par suite de la suppression de la place même; mais il fut nommé, le 26 juin 1816, en qualité de commissaire-liquidateur pour l'apurement des comptes de tous les comptables de l'ancienne administration, sous la surveillance immédiate du ministre des finances. On doit à M. Labrouste des *Considérations sur la cuisse d'amortissement*, Paris, 1816. Il avait donné, au mois de mai 1804, une preuve d'un grand désintéressement, en refusant la place de directeur des droits-réunis du département du Rhône, à laquelle il avait été nommé. M. Labrouste, après avoir occupé des places éminentes et rendu des services réels à son pays, est aujourd'hui l'un des receveurs particuliers des contributions de Paris.

LABUS (JÉRAN), archéologue, né vers 1776, dans le Brescian, d'une

famille originaire de France, étudia à Brescia, ensuite à Padoue, et il se disposait à embrasser l'état ecclésiastique, lorsque les Français changèrent la forme du gouvernement de son pays. Les chefs de la nouvelle république Cisalpine reconnurent en lui tous les talens propres à remplir des fonctions importantes, et malgré sa jeunesse, ils l'envoyèrent dans le Véronais, où il justifia la confiance qu'on avait eue en lui. Sous le gouvernement de Napoléon, il fut chef de division dans les bureaux de l'intendance-générale des biens de la couronne; mais son amour pour l'étude l'empêcha de rechercher une place plus importante, dans la crainte qu'elle lui laissât moins de loisirs. L'étude de l'antiquité, dont il avait puisé le goût près du célèbre archéologue Morcelli, avait pour lui le plus grand attrait: aussi passe-t-il pour un des hommes les plus habiles dans l'explication des monumens. Il a fait part de ses découvertes dans différens ouvrages en italien, aussi estimés pour la pureté du style que pour l'importance des sujets, et il a donné une édition de trois opuscules de l'abbé Morcelli.

LABUSSIÈRE, simple employé au comité de sûreté générale, mérite de trouver place dans une biographie, comme bienfaiteur de l'humanité et comme un des nombreux exemples de l'ingratitude des grands. Il appartenait à une famille honorable; mais la révolution l'avait contraint à remplir une place de commis dans les bureaux du comité de sûreté générale. Il sut donner de l'importance à ses fonctions, en travaillant une par-

tie des nuits à détruire les pièces qui devaient servir à poursuivre une foule de personnes innocentes. On porte à 400 le nombre de celles qu'il sauva par ce moyen, et parmi lesquelles étaient les acteurs du Théâtre-Français. Labussière fit connaître ces actes par des mémoires qu'il publia en 1805; les comédiens français donnèrent une représentation en sa faveur; mais nous sommes fâchés de dire que cet exemple de reconnaissance ne fut point imité par plusieurs personnages importants qui doivent leur existence au citoyen courageux qui s'est dévoué pour les sauver. Labussière est resté dans un état voisin de l'indigence.

**LACATHELINIÈRE** (Louis-RIPAUT DE), l'un des chefs des armées vendéennes, le plus connu par le courage et en même temps par la cruauté. A la première insurrection des départemens de l'Ouest, dans le mois de mars 1793, il souleva les paysans du pays de Retz, et à leur tête, il commença à se faire connaître par la prise du port de Saint-Céré et de Bourg-Neuf. L'arrivée du général Beysser le contraignit à se retirer sur le Bocage; mais bientôt après, il opéra sa jonction avec Charette, et marcha avec lui sur Nantes, d'où ils furent repoussés avec perte. Contraint, après cet échec, de rentrer dans le pays de Retz, Lacathelinière y fut attaqué par la garnison de Mayence, qui l'en chassa malgré la courageuse résistance qu'il opposa longtemps à ses ennemis. Il parvint cependant à se réunir encore à Charette, se battit avec lui à Torsou et à Montaigu, et s'en sépara

de nouveau après le passage de la Loire. Dans l'hiver de 1794, il fut attaqué par plusieurs colonnes républicaines, et dans l'impossibilité où il était de résister à toutes ces forces, aussi-bien que de se joindre à d'autres chefs, il voulut licencier ses troupes jusqu'au retour de la belle saison. Toutefois les officiers vendéens, entraînés par l'exemple de Charette, le déterminèrent à renoncer à ce projet, et à faire de nouvelles levées. Le succès sembla d'abord favoriser son audace; Lacathelinière battit, vers la fin de février, la première colonne républicaine qui se présenta à l'entrée de la forêt de Princé; mais vaincu à son tour par de nouvelles troupes, et blessé de deux coups de feu, il fut contraint de se cacher dans une ferme, où il fut découvert dès le lendemain même de cette affaire. Conduit à Nantes, il y fut condamné à mort et fusillé. Ce chef réunissait, à une haute valeur et à des talens militaires très-distingués, cette fermeté dans les conseils qui entraîne les esprits. Mais ses bonnes qualités étaient obscurcies par sa férocité. Les cruautés qu'il exerçait de sang-froid envers les malheureux prisonniers, ses concitoyens, ont flétri sa mémoire, et ont donné lieu à ces terribles représailles qui dévastèrent et ensanglantèrent les belles provinces de l'Ouest de la France.

**LACAZE** (JOSEPH), fils, négociant de Libourne, né en 1751, fut député à la convention nationale par le département de la Gironde, au mois de septembre 1792. Lacaze avait adopté avec sincérité les principes de la révolution, et







*Lacépède.*

il fut chargé par ses concitoyens de remplir plusieurs fonctions administratives, avant d'être revêtu de leur confiance et de leur mandat à la convention. Dans le procès du roi, il vota le bannissement à la paix et la réclusion pendant la guerre. Attaché au parti de la *Gironde*, il fut dénoncé par Marat, comme entretenant une correspondance *anti-jacobine* avec son collègue Valazé. Il donna à l'assemblée toutes les explications qu'elle désirait, et offrit de soumettre cette correspondance au plus rigoureux examen. Lacaze ayant signé les protestations contre la révolution du 31 mai 1793, fut décrété d'accusation le 3 octobre, et livré au tribunal révolutionnaire, qui le condamna à mort le 30 septembre 1794 (9 brumaire an 2). Il périt ayant à peine atteint sa 42<sup>e</sup> année. L'année suivante, il fut demandé à la convention la célébration annuelle d'une pompe funèbre en l'honneur de cette victime de la terreur, et des amis de la liberté qui avaient péri sur l'échafaud.

LACÈNE (PIERRE-JEAN), lieutenant au 58<sup>m</sup> régiment de ligne, est né vers 1792, à Bordeaux, département de la Gironde, et fut élevé à l'école militaire de Saint-Cyr. Il entra comme sous-lieutenant de voltigeurs dans le 3<sup>m</sup> régiment qui faisait partie de la 5<sup>m</sup> division du 1<sup>er</sup> corps. Au combat en avant de Mosaïck, et à l'attaque faite par la division du général Compans dans les premiers jours de septembre 1812, le sous-lieutenant Lacène, alors à peine âgé de 20 ans, s'élança l'un des premiers dans une redoute, en

chassa les Russes, et s'étant emparé d'une pièce de canon, il fit feu sur eux. Nommé lieutenant peu de jours après, il fut blessé d'un coup de feu à la jambe à la bataille de la Moskowa, et fait prisonnier dans la retraite le 10 décembre suivant. Etant parvenu à s'échapper des prisons de Russie, il allait traverser le Niémen pour rejoindre ses drapeaux, lorsqu'il fut arrêté par les postes ennemis. On le conduisit à Orembourg sur l'Oura, dans la Tartarie d'Asie, où il est resté jusqu'aux événemens de 1814. De retour dans sa patrie, il a reçu de son corps et du prince d'Eckmuhl les témoignages les plus flatteurs, et il sert aujourd'hui dans le 58<sup>m</sup> régiment de ligne. Le brillant début de M. Lacène promettait à la grande-armée un brave qui se fût montré bien digne de lui appartenir.

LACEPÈDE (BERNARD-GERMAIN-ÉTIENNE LAVILLE, COMTE DE), est né à Agen, le 16 décembre 1756, d'une famille noble. Destiné par ses parens à la carrière des armes, il servit d'abord quelque temps en Bavière; mais entraîné par un penchant irrésistible vers l'histoire naturelle, il quitta le service militaire pour se livrer entièrement à son étude favorite. Buffon introduisait alors en France, par la magie de son style, le goût de cette science qu'on y avait long-temps négligée. Ce grand peintre de la nature, et son collaborateur Daubenton, distinguèrent le jeune Lacepède, qui devint leur meilleur élève. Ils purent obtenir la place de garde de cabinets au jardin du Roi, à Paris,

emploi qu'il occupait encore lorsque la révolution éclata. Il s'était déjà fait connaître par son *Histoire naturelle des quadrupèdes ovipares et des serpens*, qui annonçait le continuateur de Buffon. Cet ouvrage était tracé sur le même plan que les œuvres du Pline français; mais M. de Lacepède, ayant bientôt senti la nécessité d'adopter une méthode dans les sciences, et connu le danger de s'abandonner à tous les élans du génie, d'où résultent des écarts, embrassa quelques idées linnéennes, et son *Histoire naturelle des poissons*, 1798, 5 vol. in-4°, composée pendant la révolution, est rédigée d'après un système qui se rapproche de celui du naturaliste suédois. M. de Lacepède avait donc un nom déjà européen quand il entra dans la carrière politique qui s'ouvrait devant lui. Il fut d'abord nommé administrateur de Paris. Appelé ensuite par cette ville à l'assemblée législative, il fut élu, le 28 novembre 1791, président de la même assemblée, et se fit toujours remarquer par la modération de ses principes. Ne se dévouant à aucun parti, il voulut conserver une attitude indépendante, ce qui était fort dangereux alors. C'est pendant sa présidence que l'assemblée fit une adresse au roi contre les émigrés réunis sur les bords du Rhin, et que la création de la haute-cour nationale d'Orléans fut décrétée. C'est lui qui accueillit, au nom de l'assemblée, l'hommage du club des Whigs d'Angleterre, avec lesquels les représentans de la nation française s'unirent de sentimens. De concert avec M. Français de

Nantes, il demanda, à cette occasion, que des lettres de naturalisation fussent accordées au fils du respectable docteur Priestley, dont quelques sicaires du ministère britannique avaient brûlé la maison, à cause de son attachement connu à la révolution française. Après la session, M. de Lacepède reprit ses occupations littéraires, et traversa sans accidens et sans fonctions les temps orageux de la révolution. En 1796, il fut nommé membre de l'institut, et trois ans après, celui de Bologne l'admit au nombre de ses associés. Il fut principalement chargé d'organiser l'expédition commandée par le capitaine Baudin. M. de Lacepède désigna lui-même, pour faire partie de cette expédition, deux jeunes savans qui se sont distingués depuis, MM. Bory de Saint-Vincent et Péron. En 1799, le premier consul Bonaparte l'appela au sénat-conservateur, dont il fut élu président en 1801. En 1803, lors de l'organisation de la légion-d'honneur, il fut nommé grand-chancelier de cet ordre; en 1804, il fut créé titulaire de la sénatorerie de Paris, et décoré, en février 1805, du grand-aigle de la légion. Comme membre du grand-conseil d'administration et président du sénat, M. de Lacepède porta la parole dans toutes les occasions solennelles qui signalèrent la domination impériale. Entièrement dévoué à Napoléon, il consacra son éloquence à l'éloge de ce dernier et à l'apologie de toutes ses entreprises. Le 12 janvier 1814, il osa cependant parler de paix à l'empereur, à la tête du sénat, et prononça ces paroles remarquables :

« Nous combattons entre les tom-  
 beaux de nos pères et les ber-  
 ceaux de nos enfans. Obtenez la  
 paix, Sire, et que votre main ;  
 tant de fois victorieuse, laisse é-  
 chapper les armes après avoir si-  
 gné le repos du monde. » Lors  
 de l'installation du gouvernement  
 provisoire, il fut privé de la pla-  
 ce de grand-chancelier de la légion-  
 d'honneur, qui fut confiée  
 momentanément à M. de Pradt.  
 Le 4 juin 1814, M. de Lacepède  
 fut nommé pair de France par une  
 ordonnance royale. Au retour de  
 Napoléon de l'île d'Elbe, il refusa  
 la place de grand-maître de l'uni-  
 versité, qui lui était proposée ;  
 mais il accepta celle de grand-  
 chancelier de la légion-d'hon-  
 neur, et continua de siéger à la  
 chambre des pairs, dont il fut ex-  
 clu par l'ordonnance du roi du 24  
 juillet 1815. Il a été rappelé de-  
 puis dans ce premier corps de l'é-  
 tat. Pendant le cours de sa vie po-  
 litique, et lorsqu'il remplissait les  
 plus hautes charges, M. de Lace-  
 pédé ne cessa jamais d'assister ré-  
 gulièrement aux séances de l'ins-  
 titut, de concourir à l'examen des  
 mémoires, et de faire, quand ses  
 autres occupations le lui permet-  
 taient, ses cours au jardin des Plan-  
 tes, dont il était aussi l'un des plus  
 zélés administrateurs. Les titres et  
 les cordons ne changèrent point  
 son caractère, qui fut toujours ai-  
 mable et bienveillant. Il a publié,  
 en 1804, l'*Histoire naturelle des*  
*cétacés*, qui, de même que son *His-*  
*toire des quadrupèdes ovipares* et  
*celle des poissons*, peut être con-  
 sidérée comme la continuation des  
 œuvres de Buffon. On retrouve  
 dans les ouvrages de ce savant na-

turaliste cette élégance de style ;  
 ces observations profondes qui  
 rappellent l'excellente école à la-  
 quelle il appartient. M. de Lace-  
 pédé éprouva de grands chagrins  
 domestiques ; la perte des person-  
 nes qu'il avait le plus aimées in-  
 terrumpit ses travaux, et a peut-  
 être privé la France de quelques  
 ouvrages utiles, qu'il aurait pu lui  
 donner encore. Il ne s'est point  
 livré exclusivement aux sciences  
 et à la politique ; au milieu de ses  
 graves occupations, il a encore  
 trouvé le temps de cultiver les let-  
 tres et les arts. Passionné pour la  
 musique, il a porté fort loin ses  
 connaissances dans cet art ; on en  
 peut juger par son ouvrage intitu-  
 lé : *La Poétique de la musique*,  
 1785, 2 vol. in-8°. Il a aussi pu-  
 blié deux romans, qui ont été fa-  
 vorablement accueillis du public :  
*Ellival et Caroline*, 2 vol. in-12 ;  
*Charles d'Ellival et Caroline de*  
*Florentino*, suite d'*Ellival et Ca-*  
*roline*, 3 vol. in-12. Outre les ou-  
 vrages précédemment cités, M. le  
 comte de Lacepède a encore don-  
 né : *Essai sur l'électricité naturelle*  
*et artificielle*, 1781, 2 vol. in-8° ;  
*Physique générale et particulière*,  
 1782 et 1784, 2 vol. in-8° ; *Eloge*  
*de M. J. L. duc de Brunswick*,  
 1786, in-8° ; *Eloge historique de*  
*Daubenton* ; *Vues sur l'enseigne-*  
*ment public*, 1790, in-8° ; *Notice*  
*sur Dolomieu*. M. de Lacepède a  
 travaillé aux *Annales du Muséum*  
*d'histoire naturelle*, à la *Ména-*  
*gerie du Muséum* et au *Magasin*  
*encyclopédique*. Il a aussi com-  
 posé des symphonies et des sona-  
 tes. On recherche avec empres-  
 sement les *Discours d'ouverture*  
 de ses cours au jardin des Plan-

tes , qui forment 1 volume in-4°.

**LACHABEAUSSIERE** (ANGRÈS-ÉTIENNE-XAVIER POISSON DE), littérateur, secrétaire perpétuel de la société philotechnique et de celle des Enfans d'Apollon, membre de plusieurs sociétés littéraires de France et de l'étranger, naquit à Paris, le 4 décembre 1752, et mourut dans cette ville, le 10 septembre 1820. Il fit ses études avec éclat au collège des Quatre-Nations, le même dans lequel son père, avocat distingué au parlement de Paris, avait été pensionnaire en qualité de gentilhomme flamand. Lachabeaussière, d'abord destiné à l'état ecclésiastique, préféra la profession des armes, et fut admis dans les gardes-du-corps de M. le comte d'Artois, aujourd'hui *Monsieur*. Ce fut dans ce corps qu'il se lia de la plus tendre amitié avec Daleyrac, qui y servait aussi, et qu'ils composèrent ensemble leur premier ouvrage, *l'Éclipse totale*, opéra-comique qui eut beaucoup de succès, et qui fut suivi d'un autre non moins favorablement accueilli, *Azémia, ou les Sauvages*. Ce fut encore Daleyrac qui fit la musique de *Gulistan, ou la Hulla de Samarcande*, paroles de Lachabeaussière et de M. Étienne. D'autres compositeurs se chargèrent de faire la musique des jolis opéras de *Caroline de Lichtefeld*, de *l'Embarras du choix*, etc. Il fit, en outre, plusieurs comédies, parmi lesquelles on remarque *les Marris corrigés*, *la Conscience dangereuse*, *les Deux Fourbes*, etc. Le vaudeville lui doit: *Attendre et Couvrir*, *Lasthénie*, etc. Après un long intervalle employé à des travaux littéraires d'une autre nature, et

peu de temps avant sa mort, il fit recevoir au théâtre Feydeau deux ouvrages dont l'admission eut lieu à l'unanimité, et qui sans doute seront bientôt donnés au public; ils ajouteront à la gloire de cet estimable et spirituel auteur. On connaît, par la lecture qu'il en a faite dans différentes sociétés littéraires, sa traduction en prose poétique de *l'Énéide*, et l'on s'étonne que l'auteur n'ait pas rendu cet ouvrage public. Sans décider la question tant et depuis si longtemps agitée, de l'utilité et du degré de fidélité des traductions en prose, même poétique, des poètes, on ne verrait pas sans intérêt, paraître un ouvrage auquel Lachabeaussière a mis tous ses soins, et pour lequel il avait une grande prédilection. Peu de poètes ont réuni autant de grâces qu'il en a développé dans ses poésies. On a de lui une traduction en vers libres d'*Anacréon*, et nombre d'*apologues*, dans lesquels la morale la plus pure se trouve embellie par l'harmonie habituelle d'une poésie pleine de pensées douces et d'images ingénieuses qui flattent le cœur et plaisent à l'esprit. A un talent distingué, Lachabeaussière unissait la modestie. Il aimait à obliger, et ses conseils, guidés par le goût, ont été souvent utiles à ses jeunes confrères. Il leur rendait même un autre genre de services, aussi bien qu'aux hommes de lettres qui formaient sa société habituelle. Amateur enthousiaste de l'art de la comédie, et paraissant sur les théâtres de société avec un succès qui eût fait honneur à un acteur de profession, il récitait devant eux, avec toute

l'inspiration qu'ils auraient pu y mettre eux-mêmes, leurs propres productions, et leur fournissait ainsi les moyens de juger d'avance l'effet qu'elles devaient produire. Lachabeaussière a couru des dangers à l'une des époques les plus orageuses de la révolution. Il fut arrêté, lui, sa femme et ses filles, sur la présomption qu'il avait donné un asile secret au député Julien de Toulouse, qu'il ne connaissait même pas. Inscrit sur la liste du tribunal révolutionnaire pour le 10 thermidor, quelques jours avant cette époque, il composa des vers pour sa femme, et chargea un de ses compagnons d'infortuné de les lui faire parvenir à la maison d'arrêt, dite de la Bourbe, où elle était enfermée. La révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) lui fit rendre la liberté, ainsi qu'à sa femme, ses filles et tant d'autres infortunés, victimes de la tyrannie de Robespierre. En 1796, Lachabeaussière fut désigné par le conseil des cinq-cents, comme un des hommes de lettres à employer pour l'instruction de la jeunesse. En 1798, il devint administrateur de l'Opéra; mais l'année suivante, on lui intenta un procès en dilapidation, dont le justifia pleinement un jugement solennel. Depuis ce temps jusqu'à sa mort, il ne s'occupa plus que de travaux littéraires. Outre ses pièces de théâtre, il a publié: 1° *Catéchisme français, ou Principes de morale*, en vers; 2° *Œuvres diverses*, dans lesquelles on remarque des essais de traductions en vers d'Homère, de Virgile, d'Horace, etc., 1811, in-8°; 3° *Poésies galantes et gracieuses d'Anacréon*,

*Bion, Moschus, Catulle et Horace*, traduites ou imitées en vers, 1803, in-8°; 4° *Apologues morales*, in-8°, 1814; 5° la traduction de *Tibulls*, publiée sous le nom de Mirabeau, et qu'il a réclamée comme étant son ouvrage.

LACHABEAUSSIERE (POISSON DE), minéralogiste, membre de la légion-d'honneur, frère puîné du précédent, est né le 6 août 1755. Il a rempli successivement les places d'agent temporaire, d'inspecteur et de directeur dans les mines des ci-devant provinces du Limousin, de la Navarre, et dans le département de la Loire-Inférieure. Il a eu pendant quelque temps la direction des salines de Cette dans l'ancien Languedoc. En 1793, il ne fut pas employé, à cause de ses opinions politiques, dans le corps qui s'organisait alors. En 1815, la réunion de la direction-générale des mines à l'administration des ponts-et-chaussées, fit perdre à M. de Lachabeaussière l'emploi qu'il occupait dans les bureaux de la direction-générale. Les auteurs d'une biographie rapportent, qu'ayant servi en 1776, dans les gardes-du-corps de M. le comte d'Artois, aujourd'hui *Monsieur* (et nous pensons qu'ils confondent M. Lachabeaussière le minéralogiste, avec son frère le littérateur, qui y servit bien réellement, circonstance dont ils ne parlent pas), il entra, en 1814, comme surnuméraire, dans les gardes de la porte du roi; mais le licenciement de ce corps le priva de son emploi, et il se trouva, ajoutent les mêmes biographes, après 40 ans de services, sans place et sans pension. M. de

Lachabeaussière a coopéré, dans la même année, avec M. Viton de Saint-Allais, à la publication du 1<sup>er</sup> volume du *Nobiliaire universel*. Il a fait imprimer, en 1816, une pièce de *Vers sur le retour de Louis-le-Désiré*. Peu de temps avant la publication de cet opuscule, il reçut du roi la décoration de la légion-d'honneur.

LACHAISE (LE BARON DE), ancien maréchal-de-camp et préfet du Pas-de-Calais, est né à Autun en 1744. Il était officier supérieur dans le régiment de cavalerie Royal-Normandie, avant 1789, et il parvint au grade de général de brigade dans les premières campagnes de la révolution. Il se retira ensuite à Beauvais, où il occupa d'abord différentes fonctions publiques, et dont il était devenu maire en 1803, lors du passage du premier consul Bonaparte dans cette ville pour le camp de Boulogne. M. de Lachaise fut, à cette époque, nommé préfet du département du Pas-de-Calais, dont le collège électoral le présenta l'année suivante comme candidat au sénat-conservateur. Pendant toute son administration comme préfet, le baron de Lachaise fit exécuter avec une rigueur inflexible les décrets impériaux, et montra un dévouement sans bornes à ce gouvernement. Comme orateur, il remporta la palme sur tous les panégyristes de l'époque. « Tranquilles sur nos destinées, disait-il à Napoléon (devant l'état-major de l'armée au camp de Montreuil), nous savons tous que pour assurer le bonheur et la gloire de la France, pour rendre à tous les peuples la liberté du

» commerce et des mers, et fixer » enfin la paix sur la terre, Dieu » créa Bonaparte et se reposa. » En 1814, le baron de Lachaise se prononça avec la même éloquence pour la cause royale, et obtint la croix de la légion-d'honneur du duc de Berri, qu'il avait reçu chez lui. Il perdit sa place en 1815, au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et n'a pas été employé depuis la seconde rentrée du roi. Le baron de Lachaise vit retiré à Beauvais.

LACHAPELLE (LE COMTE DE), maréchal-de-camp, eut, en 1790, le commandement des troupes chargées de maintenir la tranquillité dans Lyon; mais il fut bientôt accusé d'être entré dans une conspiration royaliste découverte à cette époque, et fut destitué dans le mois de décembre de la même année. Le comte de Lachapelle émigra alors, rejoignit les princes, et fut nommé major-général de leur armée en 1792. En 1795, il fit partie du corps de débarquement commandé par lord Moira, et accompagna le comte d'Artois à l'île Dieu. Arrêté en 1802, à Bayreuth, avec plusieurs autres émigrés, il perdit sa correspondance, et ne tarda cependant pas à obtenir sa liberté. Il est mort en Angleterre.

LACHAPELLE (L'ABBÉ DE), naquit vers 1710, et se livra à l'étude des mathématiques, science à laquelle il a rendu des services très-importants. Vivant dans la retraite, où il pratiquait la philosophie, il partagea son temps entre le travail et la société de quelques savans. Il n'en fut pas moins nommé censeur royal, membre des académies de Lyon et de Rouen,

et de la société royale de Londres. Il est mort à Paris vers 1792. On lui doit plusieurs découvertes utiles, consignées dans ses nombreux ouvrages; les principaux sont : 1° *Discours sur l'étude des mathématiques*, in-12, Paris, 1743; 2° *Institutions de géométrie*, 2 vol. in-8°, 1746; *Traité des sections coniques et autres courbes anciennes, appliquées et applicables à la pratique des différens arts*, in-8°, 1750; 4° *l'Art de communiquer ses idées*, avec des notes critiques et philosophiques, Paris, in-12, 1763; 5° *le Ventriloque, ou l'Engastrimythe*, 2 part. in-12, Londres et Paris, 1772 : ouvrage intéressant, et le plus complet qui existe encore sur ce sujet, dans lequel l'auteur prouve qu'on peut expliquer les oracles et plusieurs faits miraculeux, au moyen de l'engastrimysme, ou de la faculté qu'auraient certains individus de jeter à de grandes distances des voix dans l'air, ou d'en faire sortir de la terre. Les effets de cette faculté étaient connus dans les temps anciens, et c'est de cette manière qu'on explique l'évocation de l'ombre de Sainuel par la pythonisse d'Endor devant Saül. Enfin, en 1774, l'abbé de Lachapelle a publié son *Traité de la construction du scaphandre, ou du bateau de l'homme*, Paris, in-8°. Au moyen de cet appareil, fait de liège, l'homme peut marcher sur un fleuve, et l'auteur a fait plusieurs fois lui-même l'essai de cette découverte sur la Seine.

**LACHAPELLE** (MADAME VEUVE), célèbre sage-femme et professeur en chef à l'hospice de la Maternité, naquit à Paris vers 1776. Sa mère, M<sup>me</sup> Duguès, professeur

d'accouchement à l'Hôtel-Dieu, l'instruisit de très-bonne heure dans la pratique de son art; et cette intéressante élève donna, à l'âge de 15 ans et demi, des preuves d'un talent précoce et de beaucoup de présence d'esprit dans un accouchement difficile où elle eut le bonheur de sauver la mère et l'enfant. Mariée à 22 ans, et veuve peu de temps après, elle se consacra tout entière aux devoirs de son état, et devint, en 1794, sage-femme et professeur en chef à l'école ou hospice de la Maternité. Elle y rendit d'importans services, et y forma d'excellentes élèves; l'une d'elles (dont l'article paraîtra au *supplément général*), M<sup>me</sup> Boivin, connue par plusieurs bons ouvrages, lui a succédé. M<sup>me</sup> Duguès était morte victime de son dévouement, en soignant une femme atteinte d'une maladie contagieuse. M<sup>me</sup> Lachapelle a consumé ses forces dans l'accomplissement de ses devoirs. Outre les travaux et les soins de son professorat, chaque jour elle faisait trois visites au lit des malades, et consacrait le reste de son temps à l'éducation de son neveu, M. Duguès, qui, déjà, a obtenu des succès dans la carrière de la médecine. Elle passait le peu de momens de loisirs que lui laissaient de nombreux travaux; dans la culture d'un jardin de botanique : ses amusemens étaient encore utiles à la science. La vie de cette excellente femme, que ses élèves ne désignaient jamais que sous le nom (consacré à l'école) de la *bonne M<sup>me</sup> Lachapelle*, a été constamment sédentaire et laborieuse; quoique riche à plus de 20,000 francs de rentes,



elle ne prit de voiture que dans les dernières années de sa vie. Il serait difficile de nombrer toutes ses bonnes œuvres, comme d'exprimer ses longues souffrances. Atteinte, dans sa 43<sup>me</sup> année, d'une maladie de l'oesophage cardiaque, qui la força de s'abstenir de toute espèce d'alimens solides, elle fut, pendant plus de 2 années, en proie aux horreurs de la faim. Le 7 octobre 1821, la mort mit cependant un terme à cette longue agonie, et M<sup>me</sup> Lachapelle fut, au moment suprême, ainsi qu'elle l'avait été pendant tout le temps de ses souffrances, un modèle de résignation et de douceur. Le conseil-général des hospices lui a fait rendre les honneurs funèbres. Ses élèves, précédées de cent jeunes filles vêtues de blanc, les médecins les plus distingués de la capitale, et des personnes des plus notables, accompagnaient sa dépouille mortelle, qui a été déposée au cimetière de l'Est (dit du P. La Chaise). Trois discours ont été prononcés sur sa tombe. Le dernier, dit le *Moniteur*, celui de M<sup>me</sup> HOLLEVILLE (voy. ce nom), ancienne élève de l'école, et membre de l'athénée des arts, était adressé à ses compagnes, et exprimait de la manière la plus touchante les sentimens de respect, de reconnaissance et de regrets qu'elle partage avec elles. M<sup>me</sup> Lachapelle voulant que les fruits de son expérience ne fussent point perdus, les a consignés dans deux ouvrages qui jouissent d'une estime méritée : l'un sous le titre de *Recherches sur les maladies des nouveau-nés*, vol. in-4°; et l'autre sous celui de *Pratique des accou-*

*chemens, ou Recueil de mémoires et observations sur les points les plus importans de l'art*, Paris, 1821, 1 vol. in-8°. Elle a publié des observations intéressantes dans le 1<sup>er</sup> vol. de l'*Annuaire des hôpitaux*. Liée d'une ancienne et constante amitié avec le célèbre accoucheur BAUDELOQUE (voyez ce nom), elle lui fournit, ainsi qu'au conseil d'administration des hospices, des observations nombreuses pour les tableaux officiels qu'ils ont publiés. On a remarqué que M<sup>me</sup> Lachapelle qui a été le premier professeur de l'hospice de la Maternité, où il se fait par an de 4 à 5,000 accouchemens, et où elle pratiqua pendant 20 ans, sans interruption, toutes sortes d'accouchemens de quelque nature qu'ils se présentassent, ne terminait presque jamais un accouchement contre nature ou laborieux, c'est-à-dire, avec les instrumens ou forceps, sans consulter les auteurs anciens ou modernes les plus estimés. On a remarqué aussi qu'une prévention populaire voudrait faire interdire aux sages-femmes l'emploi de ces instrumens. Cependant, il est constant que toutes les élèves sages-femmes instruites à l'école de la Maternité, par ordre, et la plupart aux frais du gouvernement, reçoivent pour question de concours : *Description des instrumens et manière de s'en servir*.

LACHATRE (LE DUC DE), né, vers 1750, dans le Berri, était maréchal-de-camp et grand-bailli d'épée du Berri en 1789, lorsqu'il fut nommé député de la noblesse de cette province aux états-généraux. M. de Lachâtre ne se fit remarquer à l'assemblée constituan-

te que comme signataire des protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les décrets de cette assemblée. Il émigra ensuite avec les princes, et servit à l'armée de Condé en 1792 et en 1793. Après le licenciement de cette armée il leva le régiment *Royal-Émigrant*, au service de l'Angleterre. Ce corps fit partie de l'expédition de Quiberon en 1795, et le duc de Lachâtre continua à le commander jusqu'à son licenciement en 1802. Il se retira alors à Londres, avec le traitement de colonel de l'armée anglaise, et en 1805, il fut accrédité par les princes auprès du cabinet de Saint-James. En 1814, il fut conservé près de ce gouvernement comme ambassadeur de France, et dans le mois d'août 1815, il a été nommé membre de la chambre des pairs, et duc l'année suivante. Rentré en France, dans le mois de mai de la même année, il a été employé auprès du roi comme premier gentilhomme de la chambre.

LACHENAL (WERNER DE), naquit à Bâle en 1736, et fit ses études à l'université de cette ville. Il se livra ensuite à la médecine, et fut nommé, en 1776, professeur d'anatomie et de botanique. Les observations et les recherches de Lachenal ont beaucoup servi à Haller dans son *Histoire des plantes suisses*. Il était lié avec ce botaniste, à qui il a écrit un grand nombre de lettres, imprimées dans les *Épîtres latines à Haller*. Il a aussi fait des suppléments au grand ouvrage de son ami, qui sont renfermés dans les *Acta et nova acta helvetica*.

LACHEVARDIÈRE (A. L.), é-

tait chef de bureau à la caisse de l'extraordinaire au commencement de la révolution. Il se prononça avec chaleur pour la cause populaire, et devint un des principaux orateurs de la section de la Halle-aux-Blés. Après la journée du 10 août, il fut nommé vice-président de la commission administrative, remplaçant le département de Paris. Le 15 avril 1793, Lachevardière parut à la barre de la convention, à la tête d'une députation de la section de la Halle-aux-Blés, et demanda l'exclusion de l'assemblée des députés de la Gironde, ainsi que de plusieurs autres membres qu'il qualifiait d'ennemis du peuple. Il fut ensuite envoyé dans la Vendée, et il y montra autant de sévérité dans l'exécution des ordres du gouvernement, que d'activité dans les mesures à prendre pour la défense du pays. De retour dans la capitale, il assista assidument aux séances des Jacobins, et il y dénonça le député Goupilleau de Fontenai, qu'il accusa de fautes graves. Il prétendit même que la convention était coupable d'avoir envoyé ce député en mission dans son propre pays, et il fut aussitôt accusé lui-même par Bentabole d'avilir l'assemblée nationale. Lachevardière aurait été exclu de la société sans la protection de Robespierre, qui prit hautement sa défense. Il dévoila ensuite les intrigues du gouvernement anglais, qu'il accusa d'être l'auteur des malheurs de la France, et il fut, après, chargé de rédiger un acte d'accusation contre tous les rois ennemis de la république. Lachevardière se retira pendant quelque

temps, après la chute de Robespierre; mais il reparut lors de la révolution du 18 fructidor, et obtint la place de secrétaire-général du ministère de la police, dont Sotin avait le portefeuille. En 1798, il passa au ministère de la guerre, et ne tarda pas à être nommé consul à Palerme. Dans le voyage qu'il fit pour s'y rendre, Lachevardière fut pris par les Anglais, et eut le bonheur de s'échapper presque aussitôt. Il était lié avec Gohier et Moulin, et il fut nommé par eux membre de l'administration du département de la Seine, après la journée du 30 prairial, qui les avait fait entrer au directoire. La révolution du 18 brumaire renversa ses protecteurs, et non-seulement il perdit sa place, mais il fut même condamné à la déportation. Le général Menou, avec qui Lachevardières'était trouvé dans la Vendée, et qu'il avait même défendu de diverses inculpations, obtint la suspension de cette mesure. Par la protection de ce général, il fut même nommé, en 1802, secrétaire des relations commerciales à Hambourg. Lachevardière, revenu depuis à Paris, n'a plus occupé de fonctions publiques.

LACHÈZE - MUREL, né en 1745, était, avant la révolution, lieutenant-général au bailliage de Martel-en-Querci, et fut nommé, en 1789, député aux états-généraux par le tiers-état de ce bailliage. Mandataire du peuple dans cette assemblée, M. Lachèze-Murel vota constamment avec le parti opposé à toutes les améliorations du système social, réclamées par ses commettans. Après le 14

juillet, il se prononça contre l'envoi d'une députation au service funèbre célébré en l'honneur des vainqueurs de la Bastille, et il s'éleva contre le supplice de la décapitation dans la discussion du code pénal. Sa conduite comme député lui attira quelques persécutions en 1793; il fut arrêté et incarcéré à la Conciergerie, où il resta jusqu'après le 9 thermidor. Appelé, en l'an 6, au conseil des anciens, il n'y parla que rarement, et fut nommé, en 1809, par Napoléon, président du collège électoral de Figeac, département du Lot. M. Lachèze-Murel sacrifia comme tant d'autres à l'idole de l'époque, et il ne lui épargna pas la flatterie dans son discours d'ouverture. Napoléon succomba. Habile à profiter des circonstances, M. Lachèze-Murel rappela, en 1814, ce qu'il avait fait à l'assemblée constituante en faveur du pouvoir illimité. Ses anciens services ne furent point oubliés; il obtint des lettres de noblesse, la croix de chevalier de la légion-d'honneur, celle de chevalier de Malte, et il fut en même temps nommé conseiller-d'état. En 1815, M. Lachèze-Murel fut député par son parti à cette fameuse chambre *introuvable*, qui est amené une nouvelle révolution sans l'ordonnance salulaire du 5 septembre 1816, et s'y montra, malgré son âge avancé, un des plus ardens promoteurs des lois d'exceptions et des mesures les plus rigoureuses. Cherchant à détruire, l'une après l'autre, toutes les institutions nationales adoptées pendant les 20 dernières années en France, il fit un long

discours dans lequel il engagea la chambre à s'occuper de suite du projet, de rendre aux curés et aux desservans les fonctions d'officiers de l'état civil. Après avoir fait, dans ce discours, la description des avantages de cette manière d'administrer jusqu'en 1789, « Hélas! » s'écria-t-il, la France avait mérité par ses crimes de perdre le bonheur dont elle jouissait; et cette première assemblée, tant exaltée par les apôtres de l'impiété et les ennemis de tout ordre, mais contre laquelle l'histoire formera une si terrible accusation, déranger l'ordre des choses que j'ai rappelé, et décréta qu'il serait établi, pour tous les Français sans distinction, un mode uniforme pour constater les naissances, les mariages et les décès. » M. Lachèze-Murel prétend ensuite prouver que ce mode, qu'il appelle anti-religieux, a été une des causes de la dépravation qu'il suppose dans les mœurs, et il termine par ces paroles : « L'évangile ne détermine aucune forme de gouvernement. » Comment en aurait-il déterminé, lorsque son divin auteur disait que son royaume n'était pas de ce monde? Il les approuve toutes; il oblige seulement à respecter le gouvernement qui est établi, et à obéir à ceux qui sont les dépositaires de la puissance, non par le fait, mais lorsqu'ils ont pour eux la sanction du temps. » M. Lachèze-Murel demanda, pendant la même session, qu'on annulât les élections trop précipitées, et se plaignit de la promptitude que plusieurs députés mettaient à se faire inscrire pour a-

voir la parole. Il vota, au reste, constamment avec les ministres quand ils proposaient des lois de rigueur; mais il se prononça fortement contre eux lorsque l'expérience des malheurs de la France et du mécontentement général que leurs mesures y excitaient, les eut ramenés à des opinions plus modérées. Il demanda alors avec instance qu'une loi sur la responsabilité des ministres, dont le principe était consacré par la charte, reçût un entier développement; il fut même chargé, sur la proposition de M. de La Bourdonnaye, de faire un rapport au nom de la commission nommée pour faire une enquête sur les allégations relatives à la conduite de quelques-uns des ministres de cette époque. M. de Lachèze allait présenter ce travail à l'assemblée, quand la dissolution inopinée de la chambre introuvable vint le priver de ses fonctions législatives. Il présenta depuis, conjointement avec l'ex-député Sirieys de Marinhas, à la nouvelle chambre où ni l'un ni l'autre n'avaient été appelés, une dénonciation en forme, dans laquelle il accusait le préfet Lezai-Marnesia et trois autres magistrats du département du Lot, de s'être servis de voies illégales pour influencer les élections et pour donner l'exclusion aux candidats désignés comme *ultra-royalistes*. Un procès en calomnie fut intenté contre MM. Lachèze et Sirieys, et ils furent condamnés à cent francs d'amende et aux frais.

LACHÈZE (P.), député à l'assemblée législative par le département du Lot, devint ensuite président du tribunal de Martel. Au

mois de mars 1797, il fut nommé par le même département au conseil des anciens. Son élection, déclarée nulle d'abord, à cause d'une scission qui avait eu lieu dans l'assemblée électorale, fut validée peu de temps après, et son concurrent Sallelles, qui avait siégé quelques jours au conseil, en fut exclu par suite de la journée du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). Entré au corps-législatif au mois de décembre 1799, M. Lachèze en a fait partie jusqu'en 1804. Il n'a point rempli de fonctions législatives depuis cette époque.

**LACHNITH (LOUIS-VINCESLAS)**, compositeur de musique, ancien maître de la musique et des spectacles des ducs régnans de Deux-Ponts, est né à Prague, en 1756. Il avait déjà un talent très-distingué sur le cor, lorsqu'il vint à Paris, en 1773, et il le perfectionna en prenant des leçons et des conseils de M. Rodolphe. On entendit ce virtuose plusieurs fois avec un vif plaisir au concert spirituel; mais il fut obligé, pour cause de santé, de renoncer à l'exécution, et il se livra à l'étude de la composition, dans laquelle le dirigea le célèbre Philidor. M. Lachnith a formé à son tour des élèves distingués, et a donné un nombre assez considérable d'ouvrages. 1° Il a composé, avec M. Adam, une *Méthode de doigté*, et y a ensuite ajouté deux parties; elle a été adoptée par le Conservatoire. 2° Il est seul auteur de 18 *œuvres* de musique, tels que *symphonies*, *quatuors*, *concertos*, *sonates* pour le piano et pour la harpe, et d'une grande quantité de musique ar-

rangée. 3° Ses ouvrages dramatiques consistent en quelques opéras-comiques représentés, savoir: *l'heureuse Réconciliation*, au théâtre des Italiens; *l'Antiquaire*, au théâtre de Monsieur; et *le mauvais Fils*, au théâtre Montansier. 4° M. Laehnith a arrangé, pour l'Académie impériale de musique, 1° *les Mystères d'Isis*, d'après les airs de *la Flûte enchantée*, de Mozart. « Il a ajouté, disent les auteurs du *Dictionnaire historique des Musiciens*, des récitatifs, et a fait aussi l'air de Boechoris, *Soyez sensibles*, etc., auquel celui de Mozart sert d'accompagnement, et qui est répété dans trois couplets, avec le chœur et la danse. » 2° L'oratorio de *Saül*, pasticcio formé des chefs-d'œuvre des plus grands maîtres. M. Lachnith dut cette idée heureuse au désir qu'il avait de remplacer les concerts spirituels, qui n'existaient plus. 3° Enfin, *la Prise de Jéricho*, autre oratorio dans le même genre. Il s'associa, pour l'arrangement de ces deux oratorios, un de ses confrères les plus distingués, M. KALK-BRENNER, père. (*Voyez* ce nom.) M. Lachnith a, dit-on, en portefeuille *les Fêtes lacédémoniennes*, opéra en 3 actes, paroles de M. Santerre; un *œuvre de symphonies*, exécuté aux concerts de la loge olympique, et un *œuvre de quatuors* pour le violon.

**LACLOS (PIERRE - AMBROISE-FRANÇOIS CHODERLOS DE)**, naquit à Amiens en 1741. Il entra, en 1759, en qualité d'aspirant, dans le corps royal d'artillerie; et l'année suivante, il fut fait sous-lieutenant. Il était capitaine en 1778, lorsqu'il fut envoyé dans

l'île d'Aix pour y construire un fort. En 1789, il fut attaché à la personne du dernier duc d'Orléans, comme secrétaire surnuméraire, et suivit ce prince en Angleterre vers la fin de la même année. M. de Laclos revint à Paris à l'époque de la fédération, et fut chargé, par une société célèbre, de rédiger le *Journal des Amis de la Constitution*: le dernier numéro de cet ouvrage est du mois de juillet 1791, époque où il y eut scission dans cette société. M. de Laclos prit alors le parti de la retraite; il renonça même au service militaire, mais il le reprit en 1792 avec le grade de maréchal-de-camp. Nommé, la même année, gouverneur de tous les établissemens français dans l'Inde, il travaillait à réunir les moyens de réussir dans cette mission difficile, lorsqu'il fut destitué et arrêté dans les premiers mois de 1793. M. de Laclos, qui avait fait une étude approfondie de l'art militaire, envoya de sa prison aux comités du gouvernement des plans de réforme et des projets d'expérience sur une nouvelle espèce de projectile. On lui accorda la liberté de faire ses essais à la Fère et à Meudon. Le succès justifia ce qu'il avait avancé; mais on ne lui permit pas de pousser ses recherches plus loin. Mis de nouveau en prison, il n'en sortit que quelques mois après la journée du 9 thermidor. Ce fut alors qu'on le nomma secrétaire-général de l'administration des hypothèques, et telle était l'heureuse facilité de son esprit, que ce genre de travail, tout nouveau pour lui, parut néanmoins lui être familier. Après la réforme de cette administration, il reprit ses

expériences militaires; qui furent aussi heureuses que les précédentes. Le premier consul qui les avait ordonnées, agréa la demande que lui fit M. de Laclos de rentrer au service, et le rétablit dans le grade de général de brigade. Il reçut l'ordre de se rendre à l'armée du Rhin, où il fut employé dans l'artillerie; passa de là en Italie, pour commander en second l'artillerie de siège, et commanda ensuite l'artillerie de réserve de la même armée, sous le général Marmont. Depuis son retour en l'an 10, il fut honoré de deux missions particulières. Enfin, malgré la faiblesse de son âge et l'altération visible de sa santé, M. de Laclos sollicita et obtint, en l'an 11, l'honneur d'aller commander l'artillerie de l'armée qu'on destinait pour les côtes d'Italie. Un voyage si long, des soins si pénibles, que son zèle ne lui permettait pas d'interrompre, et l'excessive chaleur du climat, eurent bientôt achevé de ruiner ses forces. Il mourut à Tarente, le 5 octobre 1803. L'activité d'esprit dont M. de Laclos était doué ne trouvait point assez d'alimens dans les études de l'état militaire qu'il avait embrassées dès son jeune âge, et il y associa bientôt la culture des lettres. Des *Poésies fugitives* qui feraient la réputation de tout autre, ne sont qu'une faible partie de la sienne. L'ouvrage qui lui a donné de véritables titres à la célébrité, c'est le roman des *Liaisons dangereuses*, que l'on blâma et qu'on lut avec la même fureur, et dont la singulière destinée fut de nuire à son auteur en raison même des succès qu'il obtint. Ce roman est une peinture des mœurs

de la bonne compagnie, telles qu'elles étaient alors. Ces mœurs sont révoltantes; malheureusement elles existaient, et le tableau n'était que trop fidèle. Les modèles que le peintre avait représentés frémissent à la vue de ces images de leur dépravation; ils ne purent pardonner à M. de Laclos d'avoir offert au grand jour ce mélange de perfidie, de libertinage et de cruauté que le bon ton avait mis à la mode, et dont l'horreur était cachée sous les grâces de la politesse. Leur vengeance fut cruelle : ils insinuèrent que dans ces mœurs, le peintre ne produisait que sa propre morale, et que son livre était moins un roman qu'une confession; ainsi, par une de ces inconséquences dont le monde seul peut donner l'exemple, l'estime qu'on ne pouvait refuser à l'écrivain, on voulut l'ôter à sa personne, et l'indignation qu'on devait au vice découvert fut la récompense de celui qui l'osait démasquer. Cette impression a été pour l'auteur des *Liaisons dangereuses* une source d'injustices et de persécutions qui ont rempli sa vie d'amertume. M. de Laclos adressa, en 1786, à l'académie française, une lettre sur le prix qu'elle proposait pour l'*Éloge du maréchal de Vauban*. Dans cette lettre, écrite avec les ménagemens que ce sujet demandait, il cherchait à réduire à leur juste valeur les services peut-être trop vantés du maréchal. La cour crut devoir répondre par de la hauteur à une opinion que les places fortes de M. Vauban devaient réfuter, ou plutôt qu'elles n'appuyaient que trop bien, puisque après avoir mis d'a-

bord tant de peine à les construire, on en eut si peu dans la suite à les prendre. Doué d'un esprit fort et souple à la fois, M. de Laclos a prouvé, dans les différens emplois qu'il a exercés, qu'il était fait pour tout embrasser. On a de lui plusieurs écrits sur la guerre, sur les finances et sur quelques autres branches de l'économie politique. Il avait, sur le gouvernement de nos possessions dans l'Inde, les vues d'un véritable homme d'état. Ses *Instructions aux bailliages*, écrites en 1789, feront toujours honneur à la justesse de son esprit et à la droiture de ses intentions. Peu d'hommes enfin, parmi nos contemporains, ont été plus recommandables à plus de titres.

LACOMBE (FRANÇOIS), d'Avignon, naquit en 1735, et mourut dans les premières années de la révolution, à Montpellier, où il était commissaire de police. Il a traduit quelques ouvrages de l'anglais, et en a composé plusieurs qu'il a publiés presque tous sans nom d'auteur : 1° *Lettres historiques et philosophiques du comte d'Orrery sur la vie et les ouvrages de Swift*, traduit de l'anglais, in-12, 1753; 2° *Lettres choisies de Christine, reine de Suède*, in-12, 1759; 3° *Lettres secrètes de Christine, reine de Suède, aux personnes illustres de son siècle*, Paris, in-12, 1762; 4° *Lettres de milord Shaftesbury sur l'enthousiasme, avec sa vie*, traduit de l'anglais, Paris et Londres, in-12, 1762; 5° *Dictionnaire du vieux langage français*, 2 vol. in-8°, 1765-1767; 6° *le Mitron de Vaugirard, Dialogue sur le blé, la farine et le pain, avec un Traité de boulangerie*, Paris,

Amsterdam, in-8°, 1776; 7° *Observations sur Londres et ses environs, avec un Précis de la constitution d'Angleterre et de sa décadence*, in-8°, 1780. Cet ouvrage a été réimprimé sous le titre de *Tableau de Londres et de ses environs*. Dans le mois de septembre 1795, la convention accorda une pension à la veuve de Lacombe.

LACOMBE (DOMINIQUE), évêque d'Angoulême, né en 1749, à Montrejean, près de Toulouse, adopta les principes de la révolution, et fut un des premiers de son ordre qui prêtèrent serment de fidélité à la constitution civile du clergé. Il fut ensuite nommé curé de la paroisse de Saint-Paul, à Bordeaux, et en 1791, député à l'assemblée législative. Le 7 avril 1792, il donna sa démission, et retourna à Bordeaux, où il contribua à sauver la vie à plusieurs citoyens estimables, proscrits sur l'accusation absurde d'être fédéralistes. De ce nombre fut M. Tarteiron de Gange, riche négociant et protestant zélé, envers lequel la conduite du prélat catholique fut des plus honorables. En 1798, M. Lacombe fut sacré évêque métropolitain de la Gironde, en vertu de la décision prise, dans une réunion tenue à Paris, en 1797, par le clergé constitutionnel de France. En 1801, il assista au second comité des prêtres constitutionnels, donna ensuite sa démission, demandée alors à tous les prélats, et obtint, en 1802, le siège d'Angoulême. La nomination de M. Lacombe et de 11 autres évêques constitutionnels, avait éprouvé de grandes difficultés de la part du clergé non conformiste et du

pape. On leur imputait à crime de s'être crus citoyens en même temps que prêtres, et le souverain pontife leur fit demander, par le cardinal Caprara, une rétraction que Lacombe et deux de ses collègues ne voulurent point donner. Il eut à ce sujet un entretien avec le légat, dont il rend lui-même compte, de la manière suivante, dans une lettre adressée, le 4 juin 1802, au vénérable prêtre *Binos, ancien chanoine de Saint-Bertrand*. « Je déclarai que je ne faisais l'abandon de la constitution civile du clergé, que parce qu'elle ne nouvelle loi la rendait impraticable; que loin de me repentir d'y avoir été fidèle, je regardais comme les meilleurs actes de ma vie, tous ceux qu'elle m'avait prescrits, et auxquels je me féliciterai toujours de m'être prêté. Si quelqu'un ose vous dire que nous nous sommes rétractés, ne craignez pas de lui dire : *Mentiris impudentissimè*. On vous dira peut-être que M. le légat nous a donné l'absolution, que la preuve en est dans les registres de la légation : vous direz avec moi que M. le légat, au mépris des règles usitées dans l'administration du sacrement de pénitence, au mépris de ces paroles célèbres d'une infinité de papes : *Nisi vere contritis et confessis*, a donné une absolution qui n'était ni voulue, ni demandée; que lorsque le *decretum* en a été remis par l'évêque Bernier à quelques-uns d'entre nous, ils en ont fait justice en le jetant au feu, en présence de celui de qui ils l'avaient reçu, sous les yeux du citoyen Portalis, ministre des cul-



tes, qui nous a assuré en avoir agi de même, lorsque M. le légat lui a transmis un semblable *decretum*, pour le relever et l'absoudre des censures qu'il a pu encourir en prenant part à la révolution. Vous direz de plus que le constitutionnel Lacombe n'a pas été gratifié de ce *decretum*. Sans doute qu'on a craint qu'il fût moins patient que les autres; qu'après avoir déclaré hautement qu'il en ferait plainte à qui de droit, il le renverrait, bien et dûment conditionné, à son auteur, avec une lettre bien propre à attester que, s'il est plein de respect pour le siège apostolique, il ne l'est pas également pour ceux qui, ayant sa confiance, prodiguent et risquent témérairement ses grâces. » L'abbé Bernier, si connu par la conduite qu'il avait tenue dans la guerre de la Vendée, où ce membre d'une église qui abhorre le sang, fat loin de détourner les yeux quand on versait celui de ses concitoyens; cet abbé militant, dévoué depuis au premier consul et nommé par lui évêque d'Orléans, a publié que « les 12 évêques constitutionnels réélus avaient donné des marques de résipiscence, et qu'ils s'étaient conformés aux dispositions du décret d'absolution, qu'ils avaient reçu avec tout le respect convenable. » Ce fait, démenti par M. Lacombe, est cité dans la Biographie des frères Michaud, qui parlent en outre, en style peu historique, de la *jactance*, des *inconséquences* et des *rodomontades* du prélat constitutionnel, et qui s'étendent, avec complaisance, sur les

désagrémens et mortifications qu'il doit avoir essayés dans ces derniers temps, et particulièrement lors du passage d'un prince à Angoulême. Ces détails, d'ailleurs peu intéressans, ne sont point parvenus jusqu'à nous. M. Lacombe occupe encore aujourd'hui (1825) le siège épiscopal d'Angoulême, où ses mœurs pures, sa bienfaisance et l'exercice de toutes les vertus chrétiennes le font honorer et chérir de ses concitoyens.

LACOMBE (J. B.), président de la commission militaire dite révolutionnaire de Bordeaux, fut un des hommes les plus féroces, et l'un des instrumens les plus abjects du pouvoir. Il naquit à Toulouse, où il fut instituteur avant la révolution; mais sans esprit, comme sans connaissances, il fut contraint de quitter cette ville, et il alla s'établir à Bordeaux, qu'il quitta encore, pour éviter la peine que lui avaient fait encourir différentes escroqueries. Il se retira alors dans un village du département de la Gironde, et il y ouvrit une école qu'il tint jusqu'à la révolution du 31 mai, qui renversa le parti des *Girondins*. La confusion qui régnait à cette époque dans Bordeaux, permit à Lacombe d'y reparaitre. La violence de ses opinions le fit remarquer des proconsuls en mission dans cette ville, qui le jugèrent digne d'être l'exécuteur de leurs ordres sanguinaires, et le nommèrent, en conséquence, président de la commission militaire, appelée ensuite commission militaire révolutionnaire. Cet homme odieux s'empara des dépouilles de ses victimes: aussi, pour en augmenter le

nombre, il faisait lui-même des listes de proscription, et arrêtait les malheureux qui y figuraient. Lorsque Julien fut envoyé à Bordeaux par le comité de salut public, pour remplacer les représentans, il parvint à le tromper, et, de cette manière, à conserver son pouvoir jusqu'à la chute de Robespierre. Il fut alors traduit lui-même devant le tribunal qu'il avait présidé, et condamné à la peine capitale. On rapporte que l'accusateur public le fit taire au moment où il allait prouver qu'il était moins coupable que ceux qui avaient établi la commission militaire; mais qu'il n'en prononça pas moins ces paroles : « Si vous avez des reproches à me faire, vous m'avez aussi de grandes obligations. Si j'avais suivi les ordres des représentans, j'aurais fait périr le double de victimes, et beaucoup de ceux qui m'écoutent n'existeraient plus. » Quoi qu'il en soit, il fut accompagné jusqu'au lieu du supplice par les malédictions du peuple, à qui sa mort faisait pousser des cris de joie.

LACOMBE (MADEMOISELLE), comédienne assez médiocre, à l'époque de la révolution, voulut se montrer sur un plus vaste théâtre que celui de Thalie, et devint l'une des héroïnes de ces temps de troubles. Elle figura principalement dans l'attaque du château des Tuileries le 10 août 1792, et parut, le sabre à la main, au milieu des assaillans. Les fédérés, pour prix de sa bravoure, lui décernèrent, après cette journée, une couronne civique qu'elle déposa le 25 du même mois sur le

bureau de l'assemblée législative. Le 26 août 1793, elle parut à la barre de la convention, y prononça un discours en qualité d'orateur de la *Société des Républicains*, et demanda l'épuration de toutes les administrations, la destitution des administrateurs traitres, et l'expulsion des fonctions publiques de tout ce qui appartenait à la caste des nobles. L'exaltation de ses principes n'empêcha pas qu'elle fut dénoncée aux Jacobins le 16 septembre suivant, par Chabot, Bazire et Renaudin, qui frappaient souvent sur leurs amis comme sur leurs ennemis. Cette dénonciation, néanmoins, n'eut pas de suites fâcheuses pour elle; mais la convention, lasse de ses représentations, la renvoya au comité de sûreté générale, qui ne les accueillit pas mieux. On assure que sous le gouvernement directorial, M<sup>lle</sup> Lacombe a été attachée à la police de Paris. Quoi qu'il en soit, il paraît que les différens rôles qu'elle a joués ne l'ont point enrichie. Elle a disparu entièrement de la scène politique; on la croit morte depuis quelques années.

LACOMBE (JACQUES), naquit à Paris en 1724, exerça la profession d'avocat, et se fit ensuite recevoir libraire. Il s'est fait connaître par un grand nombre d'ouvrages, en général estimés, dont nous ne citerons que les principaux : 1° *Progrès des sciences et des beaux-arts sous le règne de Louis XVI*, ode imprimée dans le recueil de l'académie d'Angers, et qui avait obtenu le prix proposé par cette société en 1749; 2° *Dictionnaire portatif des beaux-arts*, in-8°, 1752, réimprimé différen-

tes fois, et traduit en italien; 3° *le Salon*, en vers et en prose, ou *Jugement des ouvrages exposés au Louvre en 1753*, in-12; 4° *Abrégé chronologique de l'histoire ancienne*, in-8°, 1757; 5° *le Spectacle des beaux-arts*, in-8°, 1758, réimprimé en 1762; 6° (avec Macquer) *Abrégé chronologique de l'histoire d'Espagne et de Portugal, commencé par le président Hénault*, 2 vol. in-8°, 1759, 2<sup>me</sup> édition, 1765; 7° *Histoire des révolutions de l'empire de Russie*, in-8°, 1760, traduit en allemand; 8° *Histoire de Christine, reine de Suède*, in-8°, 1762, traduit en anglais; 9° *Abrégé chronologique de l'histoire du Nord*, 2 vol. in-8°, 1762; 10° *Scipion à Carthage*, opéra en 3 actes, an 3; 11° *Précis de l'art dramatique des anciens et des modernes*, 2 vol. in-8°, 1808, ouvrage posthume, composé avec Champfort. Lacombe a encore travaillé au journal intitulé *l'Avant-Coureur*, au *Mercur de France*, et il a fourni à *l'Encyclopédie méthodique le Dictionnaire des arts et métiers mécaniques*, 8 vol.; celui *des chasses, des pêches*, etc., 1 vol.; celui *de l'art aratoire et du jardinage*, 1 vol.; celui *des amusemens des sciences*, 1 vol.; *l'Encyclopédiana*, 1 vol.; enfin, le *Dictionnaire des jeux mathématiques et des jeux familiers*, 1 vol. Lacombe est mort à Paris en 1801. Le *Dictionnaire des musiciens* dit qu'il était beau-père du célèbre Grétry.

**LACOMBE-DE-PREZEL** (HONORÉ), frère de Jacques, naquit en 1725, et mourut au commencement de la révolution. Comme son frère, il a exercé la profession d'avocat, et comme lui, il s'est

occupé de littérature. Il a fait paraître plusieurs dictionnaires: 1° *Dictionnaire d'anecdotes, de traits singuliers et caractéristiques*, 2 vol. in-8°, 1756; 2° *Dictionnaire iconologique, ou Introduction à la connaissance des peintures, médailles, estampes, etc.*, in-12, 1756; 3° *Dictionnaire portatif de jurisprudence*, 3 vol. in-12, 1763; et 4° *Dictionnaire des portraits historiques*, ouvrage dans lequel l'auteur a montré beaucoup de goût dans le choix de ses sujets, 3 vol. in-8°, 1768. On a encore de lui les *Progrès du commerce*, in-12, 1760, et les *Pensées de Pope, avec un Abrégé de sa vie, extraites de l'édition anglaise de Warburton*, in-8°, 1766.

**LACOMBE-SAINTE-MICHEL** (JEAN-PIERRE), né vers 1740; d'une famille noble du Languedoc, avait servi avec distinction pendant 25 ans dans le 7<sup>me</sup> régiment d'artillerie, où il avait été décoré de la croix de Saint-Louis, lorsque la révolution éclata. A cette époque, son corps reçut l'ordre de marcher sur Paris; Lacombe manifesta dès lors, et surtout à la journée du 12 juillet 1789, des principes de liberté qui n'étaient pas conformes à ceux du maréchal de Broglie. La nuit suivante même, il fut destitué; mais en 1791, il fut nommé par le département du Tarn député à l'assemblée législative. Lacombe-Saint-Michel demanda qu'on prit des mesures sévères contre les officiers qui abandonnaient leurs drapeaux, et surtout contre ceux qui sortaient de leur patrie et qui s'armaient chez l'étranger pour y porter la guerre civile. Il s'occupa ensuite de l'ad-

administration de l'armée nationale, fit augmenter le nombre des corps de l'artillerie à cheval, et fit porter le décret de peine de mort contre les commandans de places assiégées qui ouvriraient leurs portes sans s'être défendus aussi long-temps que les réglemens le prescrivent. Lacombe se battit à l'affaire du 10 août, et il contribua puissamment à la défaite des Suisses. Il alla ensuite en mission au camp de Soissons, à l'armée du Midi et en Savoie, et il fut nommé député à la convention nationale. Il y vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sur-sis. Envoyé quelque temps après en Corse, en qualité de commissaire, il pourvut aux approvisionnemens de cette île, que le gouvernement paraissait avoir oubliée depuis long-temps, et il y fit exécuter les décrets des assemblées constituante, législative et conventionnelle, relatifs à la religion catholique. Cependant, il ne tarda pas à être attaqué par les Corses, qu'il battit dans les mois de pluviôse, ventôse et germinal an 2, se défendit encore quelque temps contre les Anglais, auxquels il refusa de rendre Bastia, et fut enfin obligé de se rembarquer faute de moyens. Rentré à la convention, il fut bientôt envoyé en mission à l'armée des Ardennes, dont il annonça les succès à l'assemblée. En 1795, Lacombe-Saint-Michel fit partie du comité de salut public, et fut ensuite nommé membre du conseil des anciens. Il y présenta différens rapports sur l'organisation de l'armée, et fut élevé à la présidence le 28 octobre 1797. L'année sui-

vante, il sortit du corps-législatif, reentra dans l'armée, et fut ensuite appelé à l'ambassade de Naples. Les dégoûts que ses opinions lui attirèrent à cette cour lui firent demander son rappel, qu'il obtint au commencement de 1799. Rentré en France, il fut employé d'abord comme général de brigade, puis comme général de division, et enfin, comme inspecteur-général d'artillerie. Il se distingua dans la campagne de 1805 en Italie, et fut pourvu d'un commandement en Hanovre lors de la campagne de Prusse en 1806. Lacombe-Saint-Michel passa ensuite en Espagne, et fut décoré de l'aigle de la légion-d'honneur le 27 juillet 1808. Chargé, en 1809, de la direction du siège d'Ostalie, il fut contraint de l'abandonner, épuisé par l'âge et par les fatigues. Il reentra alors en France, où il mourut, le 27 janvier 1812, dans son château de Saint-Michel. Il était membre de l'académie de Melun.

LACOSTE(N.), ministre de Louis XVI, était, avant la révolution, premier commis dans les bureaux de la marine. Les connaissances qu'il avait acquises dans cette place l'avaient mis à même d'en remplir une plus importante, et il fut bientôt envoyé en mission dans les Iles-du-Vent, pour y établir le nouveau régime colonial. Des querelles qu'il eut avec M. de Béhague, gouverneur de la Martinique, le contraignirent à repasser en France, et à son arrivée, il dénonça cet officier-général à l'assemblée et à la société des amis de la constitution, dans laquelle M. Lacoste fut alors admis. Dans le mois de mars 1792,

Louis XVI lui confia le portefeuille du ministère de la marine, au grand mécontentement des royalistes exclusifs et exagérés qui ne voyaient dans M. Lacoste qu'un roturier, dont les principes n'étaient nullement en harmonie avec les leurs. Cependant le nouveau ministre, malgré ses brusqueries, et même ses violences, était un homme de bien, qui ne craignit pas de donner au roi de nombreuses preuves d'attachement. Le 10 juillet 1792, M. Lacoste remit son portefeuille ainsi que tous les autres ministres, et devint ensuite ambassadeur en Toscane. Mais il fut, quelque temps après, arrêté et traduit, dans le mois de février 1793, devant le tribunal criminel de la Seine, qui l'acquitta. Depuis cette époque, M. Lacoste vécut dans la retraite jusqu'en 1800, que le premier consul l'appela au conseil des prises, supprimé en 1814.

LACOSTE (ÉLIE), député de la Dordogne à la convention nationale, exerçait, avant la révolution, la médecine à Martignac. Il se prononça avec chaleur pour la cause populaire, et fut nommé administrateur du département de la Dordogne. Élu, en septembre 1791, député à l'assemblée législative, il fut réélu l'année suivante à la convention nationale; il y vota la mort de Louis XVI sans sursis ni appel. Lacoste siégea constamment à la *Montagne*, et cependant il se conduisit avec quelque modération à l'armée du Nord, où il fut envoyé en mission. Pendant la terreur, il fit partie du comité de sûreté générale, et dans le mois de prairial an 2, il fit le rapport de la conspiration dite de Batz, ou de l'étranger,

dont le but était, selon lui, d'assassiner Robespierre et Collot-d'Herbois. Le 1<sup>er</sup> messidor, il fut nommé président de l'assemblée, et à la révolution du 9 thermidor, il se joignit à tous les membres des comités du gouvernement pour renverser Robespierre, dont ils connaissaient les intentions hostiles à leur égard. Le même jour, Lacoste dénonça à la convention Labretèche, comme l'un des exécuteurs des mesures prises contre elle; le 11 du même mois, il fit décréter la suspension du tribunal révolutionnaire, en partie voué à Robespierre, et le fit remplacer par une commission. En révolution, les vainqueurs ne s'arrêtent guère au point marqué par la justice. Le parti qui avait triomphé au 9 thermidor ne tarda pas à vouloir exercer des réactions; mais lorsque Lacoste entendit Lecointre de Versailles dénoncer les membres de l'ancien comité de salut public, non-seulement il le combattit avec force, mais il demanda même son arrestation. Quelque temps après, plusieurs membres de ce comité furent mis en accusation: Lacoste tenta de nouveau, mais vainement, de les défendre; il fut lui-même dénoncé par Gouly, le 9 prairial, pour avoir participé à l'insurrection des premiers jours de ce mois, et il fut arrêté comme membre des anciens comités du gouvernement. Lacoste obtint sa liberté après l'amnistie du 4 brumaire an 4, et se retira dans son pays, où il continua de pratiquer la médecine jusqu'à sa mort, arrivée en 1803.

LACOSTE (LE MARQUIS DE), était, en 1789, résident près le duc de

Deux-Ponts, lorsqu'il fut nommé député aux états-généraux par la noblesse du Charollais. Le marquis de Lacoste embrassa la cause du peuple à l'assemblée constituante, et dans la séance du 5 août 1789, il demanda même que les biens du clergé fussent mis à la disposition de l'état, pour subvenir à ses besoins. Ayant ensuite émigré, il fut arrêté en 1793; mais il obtint sa liberté quelque temps après, et cessa de prendre part aux affaires publiques.

LACOSTE (JEAN-BAPTISTE), avocat et député à la convention nationale par le département du Cantal, vota la mort de Louis XVI sans appel ni sursis. M. Lacoste, presque toujours en mission, ne prit ensuite qu'une très-légère part aux délibérations de l'assemblée. Après avoir parcouru les départements de la Haute-Loire, du Rhin et de la Moselle, il fut envoyé près des armées du Nord, où il donna des preuves de courage. A Haguenau, il servit lui-même les pièces de canon, et à la défaite de Hocha, à Kaiserlautern, il resta dans le fort de la mêlée. En 1795, M. Lacoste accompagna l'armée qui fit la conquête de la Hollande, et dans cette invasion, comme dans toutes les autres, il se fit autant remarquer par son intrépidité et son désintéressement, que par l'exactitude avec laquelle il fit exécuter les décrets de la convention et les ordres du gouvernement. Quelque temps après son retour, les députés Faure et Dentzel l'accusèrent, à la séance du 1<sup>er</sup> juin 1795, d'avoir organisé la commission qui ensanglanta l'Alsace, sous la direction de l'accusateur public Schnei-

der. Delahaye, quoique proscrit au 31 mai, comme Girondin, prit la défense de M. Lacoste, qui alors était malade, et demanda pour ce député l'autorisation de rester chez lui sans gendarmes, « attendu », dit-il, qu'il n'a pas le moyen de les payer. » L'assemblée parut étonnée, mais M. Lacoste n'en fut pas moins décrété d'arrestation. Il fut nommé préfet du département des Forêts, après l'établissement du gouvernement consulaire. En 1815, appelé par Napoléon à la préfecture de la Sarthe, il fut en conséquence atteint par la loi d'amnistie du 12 janvier 1816. Il s'était d'abord retiré en Belgique; mais par suite de mesures, provoquées par le gouvernement français, il a été obligé de quitter ce royaume.

LACOSTE (PIERRE-FRANÇOIS), né à Plaisance, près de Toulouse, a été long-temps professeur à Clermont-Ferrant, département du Puy-de-Dôme. Il s'est particulièrement livré à l'étude de l'histoire naturelle, et a été reçu membre de l'académie des antiquaires de France. Il a publié : 1<sup>o</sup> *Lettre de M. l'abbé Lacoste, de Plaisance, vicaire de la Dalbaule, à un curé non conformiste*, in-8<sup>o</sup>, 1791, et la réponse à cette lettre, intitulée : *Réponse à la lettre d'un curé non conformiste*, in-8<sup>o</sup>, 1791; 2<sup>o</sup> *Discours sur les devoirs des citoyens envers la patrie*, Toulouse, in-8<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Discours pour une fête civique*, Toulouse, in-8<sup>o</sup>, 1793; 4<sup>o</sup> *Discours sur les obligations que les Français se sont imposées en acceptant la constitution*, Toulouse, in-8<sup>o</sup>, an 4; 5<sup>o</sup> *Discours sur les vertus républicaines*, Toulouse, in-8<sup>o</sup>, an 4. Cet ouvrage a été imprimé par

ordre du département. 6° *Observations sur l'agriculture des montagnes de l'Auvergne*, in-8°, Clermont; 7° *Réflexions sur la nécessité de se rallier tous à la constitution et de la maintenir*, in-8°, 1801; 8° *quelques Observations concernant l'agriculture dans les montagnes du département du Puy-de-Dôme*, in-8°, 1801; 9° *Discours sur les dispositions des habitans du département du Puy-de-Dôme pour les sciences*, in-8°, 1801; 10° *Discours sur les avantages qui résultent de l'étude de l'histoire naturelle*, avec des notes, in-8°, 1801; 11° *Observations sur les volcans d'Auvergne, suivies de notes sur divers objets recueillis dans une course minéralogique*, in-8°, 1802, 2<sup>me</sup> édition, 1803; 12° *Lettres minéralogiques et géologiques sur les volcans de l'Auvergne, écrites dans un voyage fait en 1804*, in-8°, 1815; 13° *Histoire naturelle de l'Auvergne et des départemens environnans*, dont il a lui-même rassemblé tous les matériaux, 3 vol. in-8°.

LACOSTE (HENRI VERDIER DE), appartient à une famille de Nîmes, estimée dans le commerce. Dès le commencement de la révolution, il se fit connaître par son amour pour la liberté, pour cette liberté éclairée qui, tenant le milieu entre la tyrannie et la licence, peut seule assurer le bonheur des peuples. Ses principes lui firent embrasser la cause des Girondins; il voulut s'opposer aux attentats commis contre la représentation nationale les 31 mai, 1 et 2 juin 1793, et fut décrété d'accusation par la convention comme l'un des chefs du parti fédéraliste. Lacoste

parvint à se sauver et à sortir de France. Il fut alors mis hors la loi, et inscrit sur la liste des émigrés; mais après la chute de Robespierre, il reentra dans sa patrie, où après avoir exercé différentes places administratives, il fut nommé, en l'an 8, membre du corps législatif. En l'an 13, il ne fut pas réélu par le sénat, et devint chef de division aux archives de la police générale. Après la chute de Napoléon en 1814, il fut envoyé par le roi dans les départemens de l'Ouest; mais la franchise et le courage avec lesquels il s'expliqua sur les causes des malheurs qui désolaient la France, irrita contre lui un ministère dévoué au parti réactionnaire, et Lacoste fut alors rappelé; dans le mois de mai 1815, il fut nommé, par l'arrondissement de Nîmes, député à la chambre des représentans. Dès les premiers jours, Lacoste se montra opposé au gouvernement de Napoléon; et aussitôt que l'acte additionnel aux constitutions de l'empire eut paru, il fit imprimer une brochure intitulée: *Appel aux promesses de l'empereur*. Cette brochure, dans laquelle l'auteur s'exprime avec beaucoup d'énergie, ne lui attira cependant aucune espèce de persécution. Après la bataille de Waterloo, Lacoste s'éleva en comité secret contre le rapport des ministres, et il fut l'un des premiers à demander la déchéance de Napoléon. Dans la séance du 28 juin, il se rendit l'interprète de la nation, en demandant à l'assemblée qu'elle exprimât la reconnaissance des Français envers l'armée. Après le second retour du roi, Lacoste a travaillé à la rédaction de

plusieurs journaux, entre autres à la *Quotidienne* : il est mort vers 1821. Lacoste est auteur du drame de *Washington*, qui a été représenté avec quelque succès, en 1813, sur le théâtre de l'Odéon, ci-devant de l'Impératrice.

LACOSTE (J. A. DE), président du tribunal de la Rochelle en 1791, fut élu par le département de la Charente-Inférieure à l'assemblée législative. Il ne fit point partie de la convention, mais, en 1795, il entra au conseil des anciens, où il se montra favorable au directoire, notamment à l'époque du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). M. de Lacoste sortit du conseil en 1799, et n'a point été appelé depuis dans les chambres législatives.

LACOSTE (ETIENNE-CLÉMENT), maréchal-de-camp, commandant de la légion-d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, etc., etc., naquit, le 27 décembre 1773, à Romans, département de la Drôme, et entra au service en 1792, dans un bataillon de volontaires. Le 17 novembre de la même année, il fut nommé lieutenant, passa à l'armée des Alpes, et fut employé au siège de Toulon comme officier d'éclaireurs. Lacoste servit ensuite à l'armée des Pyrénées-Orientales, et il mérita le grade de capitaine adjudant-major à l'attaque de la redoute de la Seine, redoute dans laquelle il s'élança l'un des premiers, et où il fit 15 prisonniers. Il avait été blessé à cette affaire d'un coup de feu à la bouche; il le fut de nouveau à la bataille de Saint-Laurent de la Mouge, le 26 thermidor. Le capitaine Lacoste fit ensuite partie de

l'armée d'Italie, et se distingua à la bataille d'Arcole. Après cette mémorable campagne, il passa en Egypte avec le général Bonaparte, et donna des preuves d'une grande valeur au premier assaut de Saint-Jean-d'Acrc, où il reçut un coup de feu; à la bataille d'Hesber; à celle du 10 brumaire an 8, où il fut fait chef de bataillon sur le champ de bataille; enfin, à celle d'Alexandrie, où il eut la jambe cassée. De retour en Europe, Lacoste fit les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Sa conduite à la bataille d'Eylau lui valut le grade de colonel; il quitta le 96<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne pour prendre le commandement du 27<sup>me</sup> régiment d'infanterie légère, avec lequel il entra en Espagne en 1808. Il contribua à la prise de Bilbao, de Saint-Ander et de Burgos, et se distingua aux batailles d'Epinosa, de Medelin, de Talavera de la Reyna, d'Ocana, à Almonacid, et à l'affaire de Chiclana. Après la campagne de Russie, lorsque l'armée française quitta la ligne du Tage, le colonel Lacoste rentra en France, et passa en Allemagne comme général de brigade. Après avoir rendu des services importans dans la campagne de Saxe, il accompagna l'armée dans sa retraite sur le Rhin, et fut tué, en 1814, dans une reconnaissance.

LACOSTE (LE COMTE), général de brigade du génie, aide-de-camp de Napoléon, officier de la légion-d'honneur, etc., fit la campagne de 1807 en qualité de colonel du génie, fut blessé à la bataille de Friedland, et mérita les plus grands éloges pendant le siège



de Dantzick. Le courage et les connaissances dont il fit preuve à l'attaque de cette ville le firent connaître de l'empereur Napoléon, qui l'attacha à sa personne en qualité d'aide-de-camp, avec le grade de général de brigade. En 1808, Lacoste passa en Espagne, et fut chargé de la direction des travaux du siège de Sarragosse, où il déploya la plus grande intrépidité. Cette ville était à la veille de se rendre, lorsqu'il fut tué, le 21 février 1809, par une balle qui l'atteignit au front. Le général Lacoste, aussi recommandable par ses connaissances que par son courage, a emporté en mourant les regrets de toute l'armée.

LACOURDRAYE (DE LOYERS, CHEVALIER DE), fut, en 1789, député aux états-généraux par la noblesse du Poitou. Nommé membre du comité de la marine, lorsque l'assemblée nationale fut constituée, la dissidence prononcée de ses opinions avec celles de ses collègues le porta à donner sa démission, en février 1791. Pendant toute la durée de l'assemblée constituante, il vota constamment avec la minorité, et signa les protestations des 12 et 25 septembre. M. de Lacoudraye n'a point fait partie des assemblées suivantes.

LACOUR, peintre, naquit en 1746, à Bordeaux, où il fut professeur de dessin à l'école centrale. Il apprit les premiers élémens de son art dans l'atelier de Vien, et alla ensuite se perfectionner à Rome, où il fit une étude particulière des chefs-d'œuvre, tant antiques que modernes, qui enrichissent cette ville. De retour en France, Lacour, malgré tous les

avantages qu'on lui promettait dans la capitale, s'établit à Bordeaux, où il fut nommé professeur de dessin. On n'enseignait alors que les premiers principes de l'art à l'académie de cette ville, Lacour y introduisit l'étude de la peinture; et grâce à ses soins et à sa sollicitude vraiment paternelle envers ses élèves, il en forma en peu de temps de très-distingués, et qui lui ont fait le plus grand honneur. Lacour peignait avec succès dans plusieurs genres, et ses tableaux d'histoire sont estimés. Il a exposé au Louvre différentes productions, parmi lesquelles on a remarqué un *Aspave endormi sur son trésor*, un *Mendiant*, des *Paysages*, des *Têtes d'études*, et des *Marines*. La plus grande partie de ses ouvrages existe à Bordeaux, et il en a orné presque toutes les églises de cette ville. Un de ses tableaux les plus estimés représente la *façade des Chartrons*; mais son chef-d'œuvre est celui qui représente *saint Paulin, archevêque de Bordeaux, accueillant dans son palais une foule de malheureux persécutés*. Ce tableau est le dernier ouvrage de Lacour; il le fit étant déjà atteint de la maladie qui l'enleva aux arts, le 28 janvier 1814.

LACOUR (N. GUYOT, BARON DE), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de Saint-Henri de Saxe, issu d'une famille noble, naquit à Carignan, département des Ardennes. Il entra fort jeune au service, en 1787, en qualité de cadet, au régiment de Royal-Auvergne. Nommé successivement sous-lieutenant et lieutenant dans le même

14



*Lacretelle aîné.*

corps, il était, en 1793, capitaine aide-de-camp du général de Fontbonne. Son attachement au nouvel ordre de choses, qu'il ne servit néanmoins que dans les rangs de l'armée, le fit adjoindre aux adjudans-généraux. Il fit la belle campagne de Hollande, en qualité d'adjudant-général sous Pichegru, et celle d'Allemagne sous Moreau, dont il fixa plus d'une fois l'attention par son courage et ses talens. Fait prisonnier ainsi que plusieurs officiers-généraux, en Suisse, il fut d'abord accusé avec assez de bienveillance par Surwarow; mais bientôt ce général russe le traita avec une extrême rigueur. Cependant, il lui rendit la liberté sur parole. Il fut nommé, en 1801, général de brigade, et investi du commandement des départemens de l'Yonne, de la Mayenne et de la Loire. Il passa, en 1803, en qualité de commandant d'une brigade, à l'armée d'Italie, et eut la gloire de terminer le siège de l'importante place de Gaëte. En 1806, le général Lacour se rendit au corps d'armée du maréchal Davoust, en Pologne. Il fit la campagne de 1809, en Autriche; se distingua plus particulièrement au pont de Landshut, qu'il emporta malgré la supériorité de l'ennemi, ce qui lui mérita la mention la plus honorable dans les bulletins de l'armée, et dans les relations historiques de cette époque. Blessé à mort à la bataille de Wagram, il reçut la visite de l'empereur Napoléon, qui, après lui avoir témoigné les regrets les plus flatteurs et les plus touchans, lui conféra, avant de le quitter, le grade de général de division: mais

le général Lacour expira, à Vienne, le 28 juillet, 22 jours après la bataille. Il fut regretté de tous ses compagnons d'armes. En vertu d'un décret de l'empereur, du 1<sup>er</sup> janvier 1810, la statue de ce brave devait être placée sur le pont de la Concorde.

LACOUR - D'AMBESIEUX (N.), avocat de Grenoble, fut nommé, en 1789, député aux états-généraux par le tiers-état du Dauphiné. Au mois d'août 1790, il fut élu secrétaire de l'assemblée; et lors du voyage de Louis XVI à Varennes, en 1791, il fut chargé de se rendre en qualité de commissaire dans les départemens de l'Ain, de la Haute-Saône, du Jura et du Doubs, pour y veiller au maintien de la constitution. M. de Lacour-d'Ambesieux n'a point fait partie des assemblées législatives qui se sont succédé sous diverses dénominations depuis cette époque.

LACRAMPE (N.), homme de loi avant la révolution. Nommé député à la convention nationale, par le département des Hautes-Pyrénées, il y vota la mort du roi; il entra ensuite au conseil des cinq-cents avec les 2 tiers des conventionnels, et fut réélu en 1798. Après la révolution du 18 brumaire, il fut appelé au corps législatif, et cessa de faire partie de cette assemblée en 1804. Depuis cette époque, M. Lacrampe a cessé de prendre part aux affaires publiques.

LACRETELLE (PIERRE-LOUIS), aîné, est né à Metz en 1751. Le biographe est heureux de rencontrer une de ces belles vies que distinguent une grande probité poli-

tique et littéraire, un talent remarquable consacré à l'utilité des hommes, et l'alliance de tous ces titres à l'estime publique. Fils d'un des avocats les plus distingués de Metz, M. Lacretelle a fait ses premiers essais dans la carrière judiciaire, sous la direction de son père, au barreau de Nanci. En 1778, il vint à Paris, fut inscrit au tableau des avocats, et ses premiers écrits attirèrent sur lui l'attention des philosophes; plusieurs *discours, mélanges et mémoires* annoncèrent une pensée forte, un style énergique, une faculté rare d'investigation philosophique chez M. Lacretelle, encore jeune. En 1781, il obtint, en concurrence avec M. Garat, un second prix à l'académie française, pour un *Éloge de Montausier*. Si l'ouvrage de son rival renfermait une grande quantité de vues, d'images et d'aperçus, celui de M. Lacretelle était peut-être conçu avec plus de force, et présenté sous un aspect plus vrai et plus sévère. En 1783, il publia son excellent *Discours sur le préjugé des peines infamantes*: l'académie le couronna comme l'ouvrage le plus utile et le mieux fait de l'année. Tout le monde sait que cet ouvrage a exercé sur la réforme judiciaire une haute et salutaire influence. L'académie demanda, l'année suivante, une morale élémentaire et populaire sous le titre de : *Catéchisme de morale*. M. Lacretelle, inspiré par la lecture du programme, conçut l'ouvrage sous un plan plus étendu : il envoya quelques fragmens de son travail. L'académie (chose rare dans les hommes, et plus rare encore dans les assemblées) ap-

plaudit à l'écrivain dont la pensée avait été plus vaste que la sienne, et recula de deux années le terme du concours pour donner à M. Lacretelle le temps d'achever son ouvrage : la révolution approchait; l'académie fut détruite, et le prix ne fut pas adjugé. Ami de Malesherbes, et choisi par ce grand homme pour confident et dépositaire de ses pensées secrètes et intimes, M. Lacretelle, en 1787, sur la demande de ce ministre, fut associé par le roi à une commission chargée de présenter des projets de réforme. Depuis quelques années, il était collaborateur du *Mercur*, et contribua beaucoup, avec M. Garat et Laharpe, à la vogue de cet ouvrage, qui exerçait alors une sorte de suprématie littéraire. Ses articles, étendus et raisonnés, étaient plus que de simples morceaux de critique. Dans l'espace d'atmosphère où vivait M. Lacretelle, il ne pouvait qu'embrasser les principes d'une révolution désirée, provoquée, appelée par les espérances de tous les hommes honnêtes, par les désirs de tous les talens, par toutes les supériorités en mérite et en vertu. Cependant M. Lacretelle sut se montrer à la fois ardent à adopter les principes régénérateurs, et modéré dans les moyens de les faire triompher. Premier élu de sa section, à Paris, lors des élections de 1789, premier élu pour la première commune de Paris, suppléant à l'assemblée constituante de 1789, membre de l'assemblée législative en 1792, membre du jury national suivant la constitution de 1795, il fut enfin membre

du corps-législatif de la législation consulaire. Pendant cette époque si orageuse, il ne montra pas moins de courage que d'humanité et de patriotisme. Au moment de la suppression des académies, il était désigné pour entrer à l'académie française après M. Garat, son ami; lors de la restauration des académies, sous le nom d'institut national, il fut un des premiers élus de la seconde classe. En 1802, il publia des *Œuvres diverses*, et en 1817, des *Fragmens politiques et littéraires*, dont l'apparition causa des discussions vives sur plusieurs points importants qu'avait agités l'auteur. Il a été l'un des fondateurs et des collaborateurs de l'ouvrage périodique si honorable, connu sous le titre de la *Minerve*. Après avoir traversé la révolution sans reproche, mais non sans danger; après avoir échappé aux faveurs et par conséquent aux disgrâces du consul Bonaparte et de l'empereur Napoléon, il vit aujourd'hui dans la retraite. La modicité de sa fortune ne le rend pas même admissible à la fonction d'électeur. En essayant d'apprécier le talent de M. Lacroix, nous y trouvons quelques-unes des plus belles parties de l'écrivain. Il atteint la profondeur, et discute avec patience et vigueur. Des combinaisons nouvelles et inattendues sortent souvent de sa plume, et toujours avec quelque utilité pour les hommes. Dans ses ouvrages judiciaires, il a été plus qu'un bon auteur; il a été bon citoyen: il a signalé avec hardiesse et chaleur ces détentions arbitraires, ce trafic de la liberté des hommes, habitude des mo-

narchies absolues. Il examine ailleurs quelle réparation est due par la société aux accusés reconnus innocens; enfin, il a flétri cette antique et folle opinion qui faisait rejaillir sur une famille innocente la honte du crime commis par un de ses membres. C'est surtout dans ce dernier ouvrage qu'il est éloquent, neuf, dramatique, et qu'il applique avec une véhémence sage et une chaleur d'âme guidée par un esprit vigoureux, la philosophie à la législation: aussi deux écrivains bien remarquables, Thomas et Chénier, professèrent-ils pour cet ouvrage une admiration aussi vive qu'elle était méritée. Les autres écrits de M. Lacroix portent à un degré plus ou moins élevé, le même caractère de force et de jugement. Un drame, intitulé *le Fils naturel*, plus fortement conçu que celui de Diderot, offre une foule de situations neuves et un tissu d'événemens qui, pour n'être pas rangés selon les lois de l'art dramatique, n'en n'ont pas moins un puissant intérêt. Il serait à désirer que M. Lacroix donnât aujourd'hui une complète édition de ses *œuvres*, où il rassemblerait ses travaux sur *la science et l'éloquence judiciaire*, ceux de ses écrits qui tiennent à *la philosophie et à la littérature*, enfin ses *ouvrages politiques*. Il occupe d'ailleurs parmi les écrivains de ces derniers temps un rang qui ajoute à l'intérêt de son nom et de ses œuvres. Placé entre les pères de notre rénovation politique, les Voltaire, les Diderot, etc. etc., et les écrivains du premier quart du 19<sup>me</sup> siècle, il offre, pour ainsi dire, la transition entre cette épo-

que de philosophie théorique et notre époque de philosophie appliquée. Il a reçu les leçons et entendu la voix des encyclopédistes, et il voit aujourd'hui l'Europe entière lutter pour leur application. Il sera compté lui-même au nombre des écrivains qui ont concouru le plus efficacement aux progrès de la raison humaine.

LACRETELLE (CHARLES DE), frère puîné du précédent, aujourd'hui professeur d'histoire ancienne, et censeur royal des ouvrages dramatiques, a peu de rapports intellectuels avec M. Lacretelle aîné. On ne peut lui reprocher ni la philosophie, ni la profondeur, ni l'attachement à ces hautes pensées, à ces fécondes doctrines, à ces sages investigations qui distinguent son frère aîné. Journaliste au commencement de la révolution, M. de Lacretelle ne se fit pas remarquer par cette vivacité de traits, par cette justesse de vues, nécessaires pour réussir dans la discussion périodique des faits, des événemens et des principes. Il rédigea des feuilletons avec la gravité de l'histoire, et quelque temps après, essayant d'écrire l'histoire, il y porta la diffusion des journaux. Continuateur de Rabaud-Saint-Étienne, il sacrifia aux idées du jour ses sentimens intimes, dont nous ne voulons point contester la sincérité, mais qu'il n'avoua que plus tard, et qu'aujourd'hui enfin il professe ouvertement. Il admit d'abord la nécessité de la liberté publique, contre laquelle il trouva ensuite des argumens si péremptoirs, et brûla, comme un autre, son grain d'encens sur l'autel du héros qui avait arraché la

France à l'anarchie, et qui eut le malheur de perdre sur le rocher de Sainte-Hélène l'admiration de M. Charles de Lacretelle. Il donna successivement 5 petits volumes sur la révolution française. Le style enluminé et la brillante prétention qu'on remarque dans cet ouvrage, rappellent souvent le genre *strapassé* des peintres de la dernière école Italienne. Son *Histoire de France pendant le 18<sup>e</sup> siècle* offre avec le même genre de mérite, un défaut plus grand peut-être, celui d'une affectation de toujours penser, qui répugne singulièrement aux penseurs véritables. M. de Lacretelle est un des nos plus habiles écrivains dans l'art de faire jouer leurs phrases comme si elles étaient profondes, et de donner à ses antithèses et à ses épithètes un faux semblant d'énergie et de nouveauté. Cependant on doit reconnaître que l'*Histoire de France pendant les guerres de religion*, bien qu'un peu lâche de style, est généralement mieux écrite, plus simple, plus riche de recherches. On a comparé le genre de M. de Lacretelle à un tambour qui, sans une forte compression, ne donne aucun son à l'oreille; mais qui, tendu avec violence, devient assourdissant. Il y a dans cette figure quelque chose de satirique sans doute; mais il est trop vrai que cet écrivain, tantôt diffus et tantôt affectant une brièveté Tacitienne et fatigante, manque à la fois le double but qu'il se propose, celui du naturel et celui de la concision. Membre de l'académie française, où il remplaça Esmenard, décoré de la croix de la Réunion, et noble par ordonnance, il a entièrement

abjuré ces vœux philosophiques qui font vivre les œuvres de l'esprit, et ces hautes pensées générales qui, rattachant aux récits et aux méditations de l'écrivain les grands intérêts sociaux, les soutiennent, et (comme dit Bacon) « leur servent de lest et les » font suraager au milieu du tourment des âges. » Dans son dernier ouvrage, l'*Histoire de l'Assemblée constituante*, il s'est porté, avec une grande hardiesse, l'accusateur public de la France et de l'Europe : il a osé citer à la barre des cours et des cabinets, ce long cri de joie dont les peuples ont salué à la fin du 19<sup>me</sup> siècle le réveil de la liberté. Cette généreuse effervescence, ce dévouement aux intérêts de la patrie, ce nouvel héroïsme, qui est venu rendre la vie et la lumière aux peuples monarchiques, que la décadence et l'excès d'une civilisation corrompue entraînait au tombeau. Il a cru pouvoir flétrir les gloires françaises, attaquer les amours, les regrets, les souvenirs de son pays, souiller les renommées des premiers talens et des plus nobles caractères qui se soient dévoués à la défense de la régénération sociale. Dans ce dernier ouvrage, M. de Lacretelle est, comme écrivain, au-dessous de lui-même. Il ne pouvait guère en être autrement. Il est un sanctuaire hors duquel le talent (quel qu'il soit) ne peut espérer de salut : c'est celui où résident ces trois déesses immortelles, la vérité, la justice et la philosophie. M. de Lacretelle occupe depuis 20 ans la place de censeur des pièces de théâtre; il doit être, à ce titre, plus particu-

lièrement responsable de l'état de dégradation où l'art dramatique est tombé en France, au milieu de tant d'éléments de succès que la censure est parvenue à disperser.

LACROIX (ISAAC-JACOB), graveur au pointillé et en taille-douce, naquit à Payerne, dans le canton de Berne, vers 1751, d'une famille pauvre; mais qui, voyant les dispositions qu'il montrait pour le dessin, s'imposa des sacrifices, et favorisa son inclination en le mettant sous la direction de Miollet. En sortant de l'école de cet artiste, à qui il dut d'excellens principes de dessin, le jeune Lacroix passa chez Christian de Mechel, à Bâle. Là, il apprit la gravure au pointillé et en taille-douce. Une étude de plusieurs années fortifia son talent, et le mit en état de travailler avec succès aux *medailles* de Hedlinger, à la *Dans des morts*, et à la *galerie de Dusseldorf*. Néanmoins, il considéra le temps qu'il passa chez ce maître comme une suite de ses études, et comme entièrement perdu pour sa réputation. Dunckler et Eichler furent à ses yeux ses véritables maîtres, et il attribua à leurs leçons et à leurs conseils les progrès qu'il fit par la suite. Il accompagna en Italie un de ses amis nommé Ducros. Les deux voyageurs séjournèrent quelque temps à Bologne et à Florence, et se rendirent à Rome, but de leur voyage; ils'y fixèrent pendant plusieurs années. Tous les monumens des arts attirèrent l'attention de Lacroix. Il en dessina un grand nombre, et eut le bonheur de se lier d'amitié avec deux artistes célèbres, Hackert, peintre, et Volpato, gra-



veur, auxquels il dut d'excellens conseils et la meilleure direction dans son art. Hackert lui confia la gravure de son tableau de la *Vue de Césène*, composition capitale, et dont le burin de Lacroix rendit avec beaucoup de fidélité l'esprit et tous les genres de mérite. Hackert, enchanté du talent de son traducteur, le chargea de graver, comme pendant de la *Vue de Césène*, son tableau de la *Vue de l'église de Saint-Pierre de Rome*. Lacroix ne put conduire jusqu'à la fin cette seconde entreprise, que Volpato termina. Le climat de Rome, contraire à la santé de l'artiste suisse, le força de retourner, sans délai, dans sa patrie, où il arriva après 4 années d'absence. Il s'y occupa exclusivement de sujets et ornemens typographiques, et fut enlevé aux arts dans un âge peu avancé, vers les premières années du 19<sup>m</sup> siècle. Il a laissé la réputation d'un graveur distingué et d'un honnête homme. On rapporte de cet artiste une grande preuve de modération et de générosité. Un graveur, jaloux de la préférence que lui avait donnée Hackert, en lui confiant le soin de graver sa *Vue de Césène*, s'introduit chez lui pendant son absence, et sous un prétexte éloigné le jeune élève de Lacroix, puis croise de deux coups de taille la planche de ce tableau presque entièrement terminée. Lacroix rentre dans ce moment même; il saute sur son épée, et va se précipiter sur son odieux rival. « Malheureux ! » dit-il, je pourrais te tuer; mais je t'abandonne à tes remords. » Ce fut là toute sa vengeance.

LACROIX (SYLVESTRE - FRAN-

çois), membre de la légion-d'honneur, professeur de mathématiques et l'un des premiers géomètres de l'Europe, auteur de plusieurs ouvrages très-répandus et traduits dans diverses langues, est né à Paris, en 1765. Monge, dont il suivait les leçons, lui fit obtenir, en 1782, une place de professeur de mathématiques des gardes de la marine à Rochefort. Condorcet l'appela à Paris, en 1786, pour le suppléer au lycée qu'on venait de fonder; il le fit entrer, en 1787, à l'école Militaire, qui fut supprimée l'année suivante. En 1788, M. Lacroix devint professeur à l'école d'artillerie de Besançon; en 1793, examinateur des aspirans et élèves du corps de l'artillerie, et en 1794, chef de bureau à la commission de l'instruction publique, lorsqu'on vint à s'occuper de réorganiser cette partie. A la première école Normale, Monge le prit pour l'un de ses adjoints dans l'enseignement de la géométrie descriptive. Il fut, dans la même année (1794), professeur de mathématiques à l'école centrale des Quatre-Nations, et en 1799, professeur d'analyse à l'école Polytechnique: il quitta alors son emploi de chef de bureau. En 1805, à la transmutation des écoles centrales de Paris en lycées, il y devint professeur de mathématiques transcendantes. En 1809, il fut appelé, en cette qualité, à faire partie de la Faculté des sciences de Paris, à l'organisation de l'université, et nommé en même temps doyen. La même année, il passa de la place de professeur d'analyse dans l'école Polytechnique, à celle d'examinateur perma-

ment des élèves de cette école. En 1815, sur la double présentation des professeurs du collège de France, et des membres de la classe des sciences mathématiques et physiques de l'institut, il fut nommé à la chaire du collège de France, vacante par la mort de M. Mauduit, qui avait été son premier maître, et il donna sa démission des places qu'il occupait à l'école Polytechnique et au lycée. En 1821, malgré les instances qui lui furent faites par la commission de l'instruction publique, il renonça aux fonctions de doyen de la Faculté des sciences, pour se renfermer dans celles de l'enseignement, qu'il continue aujourd'hui. M. Lacroix avait déjà, en 1787, remporté le prix proposé par l'académie des sciences, sur les assurances maritimes. Il fut, deux ans après, nommé correspondant de cette académie, et successivement, en 1799, membre de l'institut; en 1806, chevalier de la légion-d'honneur. Il a composé, pour l'enseignement, des traités qui forment un cours de mathématiques pures, en 7 vol. in-8°; et qui ont été souvent réimprimés et traduits dans les langues étrangères : quelques-uns de ces ouvrages sont à la 15<sup>me</sup> édition. Mais l'ouvrage le plus important de M. Lacroix est son traité de *Calcul différentiel et du calcul intégral*, en 3 vol. in-4°, qui a eu 2 éditions, et dans lequel il sut rassembler tout ce qu'il y avait de plus nouveau et de plus profond sur cette branche de mathématiques. Le jury chargé de la proposition des grands prix décennaux, plaça cet ouvrage immé-

diatement après celui de la Mécanique analytique de Lagrange, comme méritant une distinction particulière. Dans un traité élémentaire du calcul des probabilités, et qui est également à sa 2<sup>e</sup> édition, M. Lacroix s'est proposé de mettre à la portée de ceux qui ne connaissent que les éléments d'algèbre, la démonstration des résultats fondamentaux du calcul des probabilités, et les bases de ses applications, soit aux jeux, soit aux sciences morales et politiques. Une raison ferme, une véritable philanthropie, qui cherchent à écarter de séduisantes erreurs et les frappent sans ménagemens, se font remarquer dans cette production, qui doit être considérée non-seulement comme un traité de mathématiques, mais encore comme un excellent traité de morale. Ou joint ordinairement cet ouvrage au cours de mathématiques, ainsi que les *Essais* du même auteur sur *l'enseignement en général, et sur les mathématiques en particulier*. Ces *Essais*, publiés en 1805, au moment de la suppression des écoles centrales, et réimprimés avec quelques additions en 1816, ont principalement pour but de faire connaître ce qu'avaient été ces écoles; ce qu'elles auraient pu devenir si on les eût conservées, encouragées; et enfin combien leur enseignement était conforme à ce qu'exigeaient l'état des connaissances, les progrès de l'esprit humain, et les vœux de tous les hommes éclairés du 18<sup>me</sup> siècle. Dans la préface, on lit ce qui suit : « Ê-  
» tranger à tous les partis, et placé  
» dans des circonstances qui m'ont  
» permis de n'être qu'observateur

» dans la crise violente que nous  
 » avons éprouvée, je n'ai rien à  
 » dissimuler, rien à considérer der-  
 » rière moi, qui puisse m'empê-  
 » cher de dire la vérité tout en-  
 » tière, ou du moins ce que je  
 » prends pour elle. (Pag. 3 et 4. édi-  
 » tion de 1816.) » Enfin, M. Lacroix  
 a publié d'abord, à la tête de la  
 traduction française de la Géogra-  
 phie de M. Pinkerton, ensuite à  
 part et fort augmentée, une *In-  
 troduction à la géographie mathé-  
 matique et critique, et à la géogra-  
 phie physique*, où sont exposés les  
 principes de la construction des  
 cartes, et les fondemens de la des-  
 cription topographique et physi-  
 que de la terre.

LACROIX (JEAN-ALEXANDRE),  
 chirurgien-herniaire du roi, est  
 né à Paris en 1766. Il fut reçu,  
 en 1806, à la Faculté de médecine,  
 en qualité de chirurgien-mé-  
 canicien. Ce praticien habile a  
 rendu à la science et aux person-  
 nes frappées de difformités natu-  
 relles ou accidentelles, des servi-  
 ces de la plus haute importance.  
 Il a créé chez lui un atelier de  
 gymnastique en faveur des indivi-  
 dus qui ressentent des affections  
 de poitrine, de paralysie, ou qui  
 sont atteints de difformités. Au  
 moyen de différens exercices, M.  
 Lacroix a obtenu des guérisons  
 inespérées. Il exécute lui-même,  
 avec un rare talent, une foule  
 d'appareils mécaniques destinés à  
 la pratique de son art; mais il a  
 encore dans ce genre le génie de  
 l'invention. On cite entre autres  
 les *corsels élastiques*, qui servent  
 à remplacer les *corps* garnis de  
 baleines et de plaques de fer, dont  
 les femmes se servaient autrefois.

et qui les rendaient souvent poi-  
 trinaires; et des *corsels* desti-  
 nés à cacher les désavantages de  
 la taille. On cite encore parmi ses  
 inventions les plus utiles: 1<sup>o</sup> celle  
 qui a pour objet de suppléer à  
 l'action des muscles extenseurs  
 des doigts de la main, détruite  
 par une paralysie: cette invention  
 fut mentionnée avec éloge dans le  
 rapport à la Faculté de médecine;  
 2<sup>o</sup> celle qui, introduite dans l'inté-  
 rieur du nez, sert à enlever les  
 cartilages latéraux rompus à la  
 suite d'un accident; 3<sup>o</sup> celle à  
*arbalète*, tendant à détruire la  
 flexion de l'avant-bras sur le  
 bras, à la suite des coups de feu.

LACROIX (J. P.), naquit en  
 1754, à Pont-Audemer, et était  
 avant la révolution avocat à Anet,  
 près de Dreux. Lancé dans le parti  
 populaire, Lacroix fut nommé,  
 en 1791, procureur-général-syn-  
 dic du département de l'Eure, et  
 l'année suivante, député de ce dé-  
 partement à l'assemblée législative.  
 Il s'y montra l'un des plus  
 exaltés défenseurs de la cause  
 qu'il avait embrassée, attaqua vi-  
 vement ses adversaires, dégonça  
 plusieurs individus comme faisant  
 partie d'un comité autrichien, dont  
 l'existence ne fut jamais prouvée,  
 et poursuivit avec acharnement  
 les prêtres. Il accusa ces derniers  
 de fomenter tous les troubles qui  
 agitaient la France. Le roi même  
 était coupable selon lui, et dans  
 un long et véhément discours,  
 Lacroix accusa Louis XVI d'entre-  
 tenir les désordres par son refus  
 de sanctionner les derniers décrets  
 relatifs au clergé. Dans la même  
 séance, il fit paraître à la barre le  
 ministre de l'intérieur, pour le

contraindre à donner à l'assemblée des explications à ce sujet. Quelques jours après, le 20 juin 1792, Lacroix fit réintégrer dans ses fonctions de maire de Paris, Pétion qui avait été suspendu à la suite de cette journée, quoique lui-même eût fait mander à la barre tout le corps municipal par suite de cette affaire. Lacroix détestait M. de La Fayette; cependant, persuadé qu'il était inculpé faussement, il vota, le 8 août, contre sa mise en accusation. Après la journée du 10 du même mois, il fit décréter l'établissement d'une cour martiale, pour juger, sans désemparer, les Suisses faits prisonniers aux Tuileries. Le 19 du même mois, il fut nommé président de l'assemblée législative, et fut, après la dissolution, élu membre de la convention nationale par le département de l'Eure. Dans le procès de Louis XVI, Lacroix vota pour la mort, sans appel et sans sursis. Chargé ensuite avec Danton de plusieurs missions pour la Belgique, sa conduite dans ce pays, où il avait singulièrement augmenté sa fortune, fut le motif des attaques dirigées contre lui par le côté droit, et par les *Girondins*, qui d'ailleurs le méprisaient. Il était encore accusé d'avoir entretenu des liaisons avec Dumouriez; mais l'appui de la *Montagne* le sauva. Le 27 mai 1793, Lacroix défendit Danton et Marat, que le côté droit accusait d'avoir été les auteurs des troubles du 10 mars, et de ceux qui alors même agitaient Paris. Quelques jours après, il fit décréter la création de l'armée révolutionnaire. Le général Miazinski, condamné à mort pour compli-

cité avec Dumouriez, avait, du fond de sa prison, dénoncé Lacroix, dans l'espoir de se soustraire à l'échafaud. Le député Lasource avait appuyé cette dénonciation devant la convention, et produit de nouvelles charges. Mais les amis de Lacroix réussirent à le sauver pour quelque temps des suites de ces accusations réitérées. Une nouvelle attaque fut dirigée contre lui, le 28 janvier 1794. Il sut encore la repousser avec quelque adresse. Le long discours qu'il prononça à cette occasion, se ressentit cependant de la position embarrassée dans laquelle il se trouvait. Il nia ses relations avec Dumouriez, et s'appuyait principalement sur ce qu'il avait, un des premiers, dénoncé ce général; mais vers la fin du mois de mars de la même année, le comité de salut public ayant résolu la perte de Danton, Lacroix fut compris dans cette proscription, qu'il repoussa avec assez d'adresse dans un discours qui, d'abord, parut produire un effet favorable sur l'assemblée; mais la disposition des esprits changea bientôt; et lorsque Saint-Just demanda un décret d'accusation, l'assemblée le rendit sur-le-champ. Lacroix, Danton, Camille Desmoulins, Héroult de Séchelles, etc., furent condamnés et exécutés le 5 avril 1794 (16 germinal an 2). Ils subirent tous leur jugement avec courage. Lacroix était doué de plusieurs avantages extérieurs. Sa belle figure, sa voix sonore, des manières prévenantes, de l'éloquence et un esprit fécond en ressources, l'avaient fait distinguer dès le commencement de la révolution. Mais ses passions vic-

lentes, ses mœurs dissolues et surtout son avidité pour l'argent, fournirent bientôt contre lui de suffisans prétextes pour le perdre. Dès qu'il fut attaqué par Robespierre, il succomba.

LACROIX ( FRANÇOIS-JOSEPH-PAMPHILE, BARON DE ), né le 1<sup>er</sup> juin 1774, a fait partie de l'expédition de Saint-Domingue en 1802. Il a publié sur cet événement, et sur les causes de la révolution de cette île, un ouvrage qui a pour titre : *Mémoire pour servir à la révolution de Saint-Domingue*. Cet écrit présente d'une manière précise et juste les affaires de cette île depuis 30 ans; c'est là que peuvent puiser ceux qui veulent connaître les véritables causes qui ont fait perdre cette colonie à la France. En 1815, le général Pamphile Lacroix était chef d'état-major du 2<sup>m</sup> corps d'armée, commandé par le comte Reille; et après la retraite de Waterloo, il défendit victorieusement, à la chambre des représentans, ce corps qu'on accusait de défection. Le 25 décembre 1819, il prononça sur la tombe du maréchal Serurier un discours plein de patriotisme, dans lequel il compare le sort du maréchal à celui du prince d'Esling. Il y plaint Masséna d'avoir terminé ses jours dans un temps où son pays était occupé par les armées étrangères. Il fut nommé commandant de la 5<sup>m</sup> division militaire. Lors de l'insurrection qui éclata à Grenoble, dans le mois de mars 1821, il fit déclarer la ville en état de siège, et dans le mois d'avril suivant, il fut nommé commandeur de l'ordre royal de Saint-

Louis, et gentilhomme de la chambre du roi. Dans le courant de la même année, le général Pamphile Lacroix passa au commandement de la 5<sup>m</sup> division militaire à Strasbourg. Les services qu'il a rendus dans les départemens de l'Isère et du Haut-Rhin lui ont acquis la plus grande faveur. Il a été chargé du commandement d'une des divisions de l'armée d'observation d'Espagne, qui paraît devoir (mars 1823) devenir armée active.

LACROIX (SÉBASTIEN), fougueux démagogue, commissaire de la commune de Paris pour les subsistances, fut envoyé en mission à Meaux, au commencement de septembre 1792, époque à laquelle eut lieu le massacre des prêtres dans cette ville. Le 6 du même mois, il présenta, au nom du collège électoral du département de Seine-et-Marne, la proposition d'abolir à jamais la royauté, et y joignit des offres d'une atrocité inouïe concernant la personne même du roi. Sa conduite violente en plusieurs circonstances, a fait croire qu'il n'avait point été étranger aux attentats commis à Paris vers la même époque; et bientôt ces soupçons se changèrent en certitude, lorsqu'on le vit, peu de temps après, exercer avec fureur les fonctions de membre du comité révolutionnaire. Lacroix se fit aussi l'interprète de la section des Quatre-Nations, et le 5 avril 1793, il demanda, en cette qualité, l'arrestation de tous les membres des assemblées constituante et législative, qui s'étaient prononcés en faveur du roi et de M. de La Fayette. Il obtint enfin

la récompense de ses crimes ; traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme complice d'Hébert, il fut condamné à mort le 13 avril 1794.

**LACROIX (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH DE)**, naquit à Bordeaux, en 1733, d'une famille noble, et entra au service très-jeune dans les gendarmes de la garde du roi. Au licenciement de ce corps, il retourna dans sa ville natale, où son opinion contre la révolution le fit arrêter en 1793. Traduit, au commencement de février 1794, devant la commission militaire de Bordeaux, comme n'ayant pas voulu accepter la constitution de 1793, et pour avoir manifesté le désir de voir les ennemis en France, il fut condamné à mort le 5 du même mois.

**LACROIX (MICHEL)**, homme de loi avant 1789, se montra partisan de la révolution, et fut d'abord appelé à des fonctions judiciaires ; nommé ensuite député à la convention nationale, par le département de la Haute-Vienne, il s'attacha au parti de la *Gironde*, et vota, dans le procès de Louis XVI, pour la détention et le bannissement à la paix. Modéré par principes, il signa la protestation faite contre la journée du 31 mai. Arrêté par suite avec les 73 autres signataires, il resta détenu jusqu'à la révolution du 9 thermidor, à laquelle il dut son salut. Michel Lacroix rentra alors dans le sein de la convention ; mais il ne fut point réélu après cette session. Il devint ensuite commissaire près le tribunal civil de Bellac, dont il fut nommé président, en 1814.

**LACROIX DE CONSTANT**

(**CHARLES DE**), ministre des relations extérieures de la république, fut nommé, en 1792, par le département de la Marne, député à la convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, sans appel ni sursis. Il fut ensuite chargé de différentes missions dans les départemens, et se trouvait, à la fin de 1794, dans ceux des Ardennes et de la Meuse. Il s'y montra opposé au régime de la terreur, en réprima les coupables agens, et obligea, en même temps, les prêtres qui agitaient en sens inverse ces départemens, à se rendre aux chefs-lieux, où il les soumit, par un arrêté, à la stricte surveillance des autorités constituées. Rentré dans la convention, Lacroix s'opposa cependant, par des raisons politiques, à ce qu'on rendit les biens des personnes condamnées sous le règne de la terreur. Mais la convention, animée, à cette époque, de sentimens plus honorables, ne céda point aux suggestions d'un sordide intérêt. On ne voulut plus se souiller du prix du sang, et les biens non vendus furent, par le plus équitable de tous les décrets, rendus aux parens des condamnés. Dans le mois d'octobre 1795, Lacroix entra au conseil des anciens avec les deux tiers conventionnels, et fut nommé ministre des relations extérieures, le 14 du mois suivant. On lui reprochait d'avoir, pendant ses fonctions, invité les ambassadeurs d'Espagne et de Prusse, à assister à la cérémonie de l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Mais ce fait n'a point été prouvé. Charles de Lacroix quitta le portefeuille dans le mois de juil-

let 1797, et fut remplacé par M. de Talleyrand. Il fut ensuite envoyé en ambassade en Hollande, et il y seconda la révolution démocratique de 1798. Nommé préfet des Bouches-du-Rhône, après l'établissement du gouvernement consulaire, il fit construire à Marseille des monuments qui honorent sa mémoire. Il passa ensuite à la préfecture de la Gironde, et mourut à Bordeaux dans le mois de novembre 1805.

**LACROIX-LACOMBE**, est né en 1767. Il a fait toutes les campagnes de la révolution, comme chirurgien des armées françaises, et fut nommé successivement, chirurgien de 2<sup>me</sup> classe, chirurgien de 1<sup>re</sup> classe en 1797, et chirurgien-major du 3<sup>me</sup> régiment de cuirassiers. Il déploya constamment le plus grand zèle, fut fait prisonnier, et reçut plusieurs blessures graves en remplissant ses fonctions. A Prevesa, une maladie pestilentielle avait déjà emporté plus de 2000 individus, quand M. Lacroix-Lacombe parvint à en arrêter les funestes effets; en 22 jours il la fit même disparaître entièrement. Le trait suivant, attesté par ses supérieurs, fait le plus grand honneur à l'humanité de cet estimable chirurgien. Au siège meurtrier de Corfou, il vit un malheureux blessé, abandonné et jeté dans un fossé par les Turcs; il alla lui porter secours sous le feu des ennemis. Le général, voyant M. Lacroix exposé à un imminent danger, lui fit donner l'ordre de se retirer; pressé d'obéir, il emporta le blessé sur ses épaules.

**LACROSSE (JEAN - BAPTISTE-**

**RAIMOND DE**), contre-amiral, né le 7 septembre 1761, à Meilhan, département de la Gironde, entra au service comme garde de la marine en 1779. Il fut nommé enseigne en 1782, lieutenant de vaisseau en 1786, et il était capitaine en 1792, lorsqu'il fut chargé de pacifier les îles de la Martinique et de la Guadeloupe. Lacrosse eut le bonheur de remplir cette mission sans effusion de sang; et après avoir battu les Anglais sur terre et sur mer, il revint en France, où il fut, peu de temps après, destitué et arrêté par ordre du comité de salut public. Les services qu'il avait rendus à la république ne devaient pas être oubliés; cependant il resta détenu jusqu'au mois de janvier 1795. Mis alors en liberté avec les généraux Kellermann et Miranda, il fut chargé, l'année suivante, du commandement d'une division en rade de Brest, avec le grade de contre-amiral, et il fut en outre pourvu d'une commission du pouvoir exécutif, pour organiser l'armement destiné à effectuer une descente en Irlande. Le directoire voulait user de représailles avec l'Angleterre, et organiser, comme cette puissance l'avait fait dans la Vendée, une insurrection en Irlande. Les apprêts terminés, le général Hoche, qui commandait l'expédition, mit à la voile de Brest le 15 décembre 1796. Une tempête qui s'éleva dispersa la flotte, et le contre-amiral Lacrosse, qui montait le vaisseau *les Droits de l'homme*, après avoir parcouru divers ports de l'Irlande, dans l'espérance d'y trouver les Français, fut contraint, après des

recherches inutiles, de revirer de bord, et de faire voile vers la Bretagne. Dans la route, il fut attaqué par 2 vaisseaux anglais et une frégate, et il soutint contre eux un des combats qui font le plus d'honneur à la marine française. Non-seulement il parvint à s'échapper; mais encore il fit beaucoup de mal à l'ennemi et désempara un de ses vaisseaux. Cependant il fut si maltraité lui-même, qu'il eut les plus grandes peines à regagner les côtes de France, sur lesquelles il s'échoua. A la sortie de Rewbell du directoire, M. Lacrosse concourut avec l'abbé Sieyes pour le remplacer, et peu de temps après, il fut nommé ambassadeur en Espagne. Après la révolution du 18 brumaire, le premier consul lui proposa le portefeuille de la marine, qu'il refusa, parce qu'on ne voulait point rétablir l'amirauté, sans laquelle M. Lacrosse pensait qu'il était impossible de réorganiser la marine. En 1802, il fut envoyé avec une division à la Guadeloupe, en qualité de capitaine-général. Dans la traversée, il fit aux Anglais plusieurs prises, et arriva avec elles à sa destination. A peine faisait-il sentir à la colonie la sagesse de son administration, qu'elle fut troublée par les intrigues de quelques factieux qui, réunis aux hommes de couleur, levèrent l'étendard de la révolte sous les ordres du mulâtre Selage. M. Lacrosse fut alors contraint de se retirer à la Dominique, où il resta jusqu'à l'arrivée de l'armée expéditionnaire du général Richepanse. Il rentra alors à la Guadeloupe, et

reprit le commandement de l'île, le 3 septembre, à la mort du général en chef. Il attaqua aussitôt les rebelles qu'il soumit, chassa une partie des mécontents, maintint l'autre par sa fermeté, et parvint enfin à rétablir l'ordre. La colonie fleurissait, lorsqu'à l'époque de la rupture du traité d'Amiens, M. Lacrosse s'embarqua pour la France sur la frégate *la Didon*. Il n'était point informé des événemens qui se passaient alors en Europe, et ignorant en conséquence ce qu'il avait à craindre, il alla se jeter dans la croisière anglaise qui était devant Brest. Chassé par 12 vaisseaux de ligne, le contre-amiral Lacrosse enleva en leur présence la corvette *le Laurier*, et il envoya sa prise à Saint-Ander, où peu de temps après il alla débarquer lui-même. De retour en France, il fut nommé inspecteur de la flottille, et bientôt après préfet maritime du 2<sup>m</sup> arrondissement au Havre. M. Lacrosse poussa les travaux avec une telle activité dans ce port; qu'on disait que la flottille sortait de ses mains. Il y faisait même préparer les membrures, les bordages et mâtures de frégates et de vaisseaux, que l'on fait transporter dans d'autres ports où ces bâtimens pouvaient être lancés. A la mort de l'amiral Bruix, il obtint le commandement en chef, et il se rendit alors à Boulogne, où il fit exécuter les manœuvres les plus savantes. Bientôt les Anglais, qui d'abord avaient méprisé cet armement, sentirent la grandeur du danger qui les menaçait; ils résolurent d'incendier les bâtimens de transport, et c'est



alors qu'eut lieu l'approche des brûlots, dont la flottille eût été entièrement victime sans la prudence du contre-amiral Lacrosse. Cet habile marin a continué de servir jusqu'à la restauration; mais depuis cette époque, il ne lui a point été accordé d'activité. Il passe pour un des officiers de la marine les plus braves et les plus instruits, et joint à ces qualités celles d'homme d'état, d'excellent administrateur et de citoyen intègre.

**LACRUZ Y CANO (DON RAMON DE)**, poète dramatique espagnol, naquit à Madrid, le 12 mai 1728. Il fit de bonnes études, et se voua d'abord à la profession d'avocat; mais aussi éloigné de cet état par goût que par caractère, il l'abandonna pour s'attacher à un grand seigneur, dont il fut le secrétaire. Lacruz entra ensuite dans un bureau de finances, qu'il quitta pour professer la philosophie, et entreprendre encore d'autres professions auxquelles il ne s'attacha pas davantage qu'à la première. L'amour de la poésie causait cette inconstance apparente; le succès de quelques productions le fixa définitivement, et il se consacra à l'art dramatique. La première pièce qu'il composa fut d'abord représentée sur un théâtre de société, et bientôt après sur un théâtre public, où elle obtint les plus vifs applaudissemens. D'autres pièces ne tardèrent point à succéder à celles-ci, et augmentèrent la réputation de l'auteur. Lacruz retira des sommes considérables de son théâtre; mais il n'en fut pas plus riche: son cœur, bon et généreux, prodiguait en faveur de

ses amis et des indigens ce que sa plume lui produisait, et souvent même il se privait pour eux du nécessaire. Recherché dans toutes les classes de la société, pour ses vertus et pour son caractère enjoué, il se plaisait surtout avec le peuple, au milieu duquel il passait la plus grande partie de sa vie. C'est chez un pauvre menuisier, chez qui il avait assisté à un bal de noces, qu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut, dans la même maison, le 4 novembre 1795. A l'exception de deux comédies en 3 actes, don Ramon de Lacruz n'a fait que de petites pièces en 1 acte, que les Espagnols appellent *Saynetes*: son inconstance naturelle l'empêchait d'entreprendre des ouvrages plus longs; mais ses pièces, qui sont d'ailleurs toutes écrites en vers, n'en sont pas moins de véritables modèles de la bonne comédie, malgré le cadre resserré dans lequel elles sont renfermées, et le peu de temps qu'il mettait à les composer: on l'a vu rédiger dans le même jour la pièce qu'il avait imaginée dans la nuit. Plein d'esprit, de gaieté et de goût, il a saisi les ridicules de toutes les classes de la société, et particulièrement ceux du peuple, et il les a présentés de la manière la plus piquante. Ses ouvrages les plus estimés sont: *el Sarao y el reverso del sarao* (le Bal vu en action et par-derrière); *el Sueno* (le Rêve), pièce qui ressemble beaucoup au *Cocu imaginaire* de Molière; *el dia de Noche buena* (la veille de Noël); *el Terno* (le Terne); *Manolo*, tragédie burlesque; *el Divorcio feliz* (l'heureux Divorce), comédie en 3 actes; *la Florentina*, drame en 3

actes, qui offre le plus grand intérêt; plusieurs opéras-comiques, entre autres, *el Licenciado farfulla* (le Licencié bredouillon), etc., etc. Toutes les pièces de Lacruz ont été réunies sous le titre de *Theatro o coleccion de los saynetes y demas obras dramaticas de don Ramon de Lacruz*, Madrid, Samha, 1788, 10 vol. in-8°.

**LACRUZ-CANO Y OLMEIDA** (DON ANTONIO DE), géographe espagnol, naquit en 1735, à Cadix, et est mort en 1794. Après avoir appris les mathématiques, il s'appliqua à la géographie, et fit, dans cette science, les progrès les plus rapides. Appelé à Madrid par le roi Charles III, il obtint de ce prince une pension et le titre de géographe de la cour. En 1772, don Antonio fut envoyé en Amérique pour y dresser la carte des possessions espagnoles dans cette partie du globe. En 1773, il arriva au Pérou, et de là, il visita toutes les provinces espagnoles, dans lesquelles il resta plusieurs années. Enfin, à son retour, en 1780, il publia la carte la plus exacte et la plus complète qui existé encore de cette importante partie de l'Amérique. Ce travail lui valut la croix de Charles III, l'augmentation de sa pension et d'autres récompenses. Il était membre de plusieurs académies, correspondant de celles de Londres, de Berlin, etc.

**LACUÉE** (JEAN GÉRARD, COMTE DE CESSAC), est né le 4 novembre 1752, à Massar, près d'Agen; il servit, avant la révolution, dans le régiment Dauphin, et vivait retiré à cette époque. Les principes qu'il manifesta le firent nommer,

en 1790, procureur-syndic du département du Lot; la manière honorable dont il remplit les fonctions de cette place le fit choisir, par les électeurs de ce département, pour leur député à l'assemblée législative, où il se montra inviolablement attaché à la constitution de 1791. Il vota cependant constamment avec le côté droit, dont il ne partageait pas les opinions; mais il craignait les effets d'une liberté effrénée. Il s'occupa principalement des affaires de la guerre. A la séance du 13 juin, il s'éleva avec la plus grande force contre le général Dumouriez, qu'il accusa de trahison, si ce général connaissait l'état de la France lorsqu'il avait fait déclarer la guerre à l'Autriche, ou d'incapacité s'il ne le connaissait pas. Dans le mois de décembre de la même année, il se montra le défenseur des prêtres-insermentés, contre lesquels les motions les plus violentes étaient alors adressées à l'assemblée. Le 28 avril 1792, il fut élevé à la présidence; mais dans le mois de septembre suivant, il ne fut point réélu à la convention nationale. Il entra alors dans les bureaux de la guerre, et fut, au mois d'octobre, mis au nombre des candidats proposés pour ce ministère, en remplacement du général Servan. Il avait failli être rayé de la liste, à cause de la manière dont il avait voté à l'assemblée législative, et ce fut à Vergniaud qu'il fut redevable de ne point éprouver cette radiation. En juin 1793, Baudot l'accusa d'avoir pris part à la rébellion des autorités de Toulon; cependant, cette accusation n'eut pas de suite, et

M. Lacuée eut encore le bonheur d'échapper à la proscription. En 1795, M. Lacuée entra au conseil des anciens, où il fit adopter plusieurs lois sur la désertion, contre l'abus des pensions, etc., etc. Le 20 mai 1796, il fut nommé secrétaire de l'assemblée, et président le 22 octobre suivant. Lors de la lutte qui s'éleva entre le directoire et les conseils, et qui finit par la révolution du 18 fructidor, il faisait partie de la commission des inspecteurs de la salle. A cette époque, Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, envoya à Paris son aide-de-camp Lavalette, depuis directeur des postes, pour connaître les événemens qui se préparaient et la force des partis. M. Lacuée ménagea à cet envoyé plusieurs entretiens avec M. Carnot, membre du directoire, et son ami intime. Cependant, il se conduisit avec tant de prudence au moment de la crise, que, malgré ses relations avec un directeur proscrit, et quoiqu'il ne fût pas compté parmi les députés directoriaux, il n'eut rien à craindre pour sa liberté. M. Lacuée fut même conservé au conseil des anciens, où il n'hésita point à défendre M. Carnot. En 1799, il sortit de ce conseil, et fut aussitôt réélu pour celui des cinq-cents. Il y présenta différens rapports sur des objets de finance, sur la conscription, sur le service militaire, et y fit l'éloge du général Chérin, tué en Suisse. Après la révolution du 18 brumaire au 8 (9 novembre 1799), à laquelle il avait coopéré, M. Lacuée fut nommé conseiller-d'état et membre de l'institut. Bientôt après, il

fut chargé par le premier consul de présenter au corps-législatif plusieurs projets d'organisation militaire qu'il défendit à la tribune. En 1800, il occupa par *intérim* le ministère de la guerre, et remplaça ensuite le général Brune, nommé ambassadeur à Constantinople, comme président de la section de la guerre au conseil-d'état. En 1804, M. Lacuée fut décoré de la croix de grand-officier de la légion-d'honneur, et nommé en même temps gouverneur de l'école Polytechnique, qui devint bientôt la première école du monde. Dans le mois de juillet 1806, il fut nommé directeur-général des revues et de la conscription, et dans le mois de novembre 1807, ministre d'état en sa qualité de président du conseil de la guerre. En 1810, M. Lacuée devint ministre-directeur de l'administration de la guerre par la démission du comte Dejean, et conserva cette place jusqu'en 1814. On lui a reproché d'avoir été l'un des apologistes du système militaire de Napoléon et du pouvoir absolu qu'il exerçait. Des hommes qui ont encensé le pouvoir sous quelque forme qu'il se soit présenté, ont encore renchéri sur ce reproche; M. Lacuée, admis à la retraite en 1815, a cessé dès lors de prendre part aux affaires publiques. Il a publié : *le Guide des officiers particuliers en campagne*, 2 vol. in-8°, 1786, 3<sup>me</sup> édition, 1815; *Projet de constitution pour l'armée des Français* (avec Servan), in-8°, 1789; *un Militaire aux Français*, in-8°, 1789. M. Lacuée a fait insérer des mémoires dans ceux de l'institut, et

a rédigé la partie militaire de l'*Encyclopédie méthodique*. Cet honorable citoyen est du nombre des anciens membres de l'institut qui font maintenant partie de l'académie française. Il avait été créé comte de Cessac dans les premières années de l'empire.

LACUÉE (ANTOINE), fils du précédent, était colonel du 63<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne qui fit la campagne de Pologne en 1807. Atteint de deux blessures à la bataille d'Eylau, le 8 février, il retourna au combat malgré les chirurgiens, et reçut la mort dans une nouvelle charge.

LACUÉE (GÉRAUD), frère puîné d'Antoine, mourut comme lui au champ d'honneur; il était né à Agen (Lot-et-Garonne). Capitaine d'état-major, il fit la campagne d'Égypte, et fut blessé à la prise du Caire par les Français. Devenu aide-de-camp du général Bonaparte, il le suivit dans la campagne d'Italie en 1800, et fut chargé par lui de complimenter le général autrichien Mélas après le traité d'Alexandrie. En 1805, Lacuée commandait le 59<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, et fut tué, le 5 octobre, à l'attaque des ponts, sous Gunzbourg. C'était un officier de la plus haute espérance.

LACUERDA (DON FRANCISCO DE), archevêque de Séville, grand-cordon de l'ordre d'Espagne, etc., était issu d'une famille respectable, et jouissait de l'estime générale. Destiné dès son enfance à l'état ecclésiastique, ses études furent dirigées vers ce but, et on n'eut qu'à s'applaudir de ses succès. Il embrassa d'abord l'état religieux, et fut ensuite promu à l'évêché de

Porto-Ricco; lorsque les Français pénétrèrent en Espagne en 1808, don Lacuerda habitait Madridejos. Joseph Napoléon étant devenu roi d'Espagne par l'abdication forcée de Ferdinand VII, l'évêque de Porto-Ricco ne tarda pas à se prononcer en sa faveur. Quelque temps après, le roi l'appela au siège épiscopal de Malaga; le pourvut, le 13 juin 1810, du riche archévêché de Tolède, et, vers la fin du même mois, le décora du grand-cordon de l'ordre royal d'Espagne.

LACUNZA (EMMANUEL), jésuite espagnol, naquit le 19 juillet 1731, à Saint-Jago, capitale du Chili, dans l'Amérique méridionale. Issu d'une famille noble, mais sans fortune, il fut destiné à suivre la carrière ecclésiastique. Il fit ses études chez les jésuites, fut admis dans leur société en 1747, et y reçut les ordres. Après avoir, pendant quelque temps, exercé la prédication, où il obtint des succès, et s'être livré à l'étude de la géométrie et de l'astronomie, il fit profession solennelle en 1766. L'année suivante, par suite de l'expulsion des membres de son ordre des états de la domination espagnole, il se rendit en Italie, et se fixa à Imola. Il y changea entièrement sa manière de vivre. Se séquestrant volontairement de toute société, se servant lui-même, passant les nuits au travail ou à la promenade, et se couchant au point du jour, il composa un ouvrage singulier qui parut à Londres en 1816, en 4 vol. in-8°, sous le titre d'*Avènement du Messie dans sa gloire et dans sa majesté*, par les soins de l'envoyé de la ré-

publique de Buénos-Ayres en Angleterre. L'auteur y établit « que » Jésus-Christ descendra du ciel » lorsque le temps sera venu, et » qu'accompagné des saints et des » anges, il régnera visiblement avec eux pendant mille ans, et » qu'enfin, mais sans être remonté » aux cieux, il se montrera dans » toute sa majesté pour juger tous » les hommes. » Ces rêves, fruits d'une imagination échauffée par la solitude absolue à laquelle Lacunza s'était condamné, et d'une interprétation arbitraire de l'Apocalypse, annonçaient une grande connaissance de l'Écriture, et ont trouvé des partisans. L'un d'eux a publié à ce sujet une brochure sous le titre de : *Vues sur le second avènement de Jésus-Christ, ou Analyse de l'ouvrage de Lacunza sur cette importante matière*, Paris, 1818, in-8° de 120 pages. Il y donne à la suite une notice curieuse sur Lacunza, sur son genre de vie et sur son système. L'ouvrage du jésuite parut en espagnol, d'abord en 2 petits volumes imprimés à l'île de Léon, près de Cadix, sous le nom de Jean-Josaphat-Ben-Ezen, et fut traduit en latin par un Mexicain qui ne crut pas devoir y attacher son nom. Lacunza périt accidentellement dans une de ses promenades de nuit, le 17 juin 1801; on le trouva mort sur les bords de la rivière qui baigne les murs de la ville d'Imola.

LACY (DON LOUIS DE), lieutenant-général espagnol, né le 11 janvier 1755, à Saint-Roch, près de Gibraltar, est issu d'une famille irlandaise, qui tirait son origine d'un duc de Normandie, et dont un

des ancêtres accompagna Guillaume-le-Conquérant, son parent, dans l'expédition d'Angleterre. Son père, Patrice Lacy, major au régiment d'infanterie d'Ultonie, étant mort, sa mère se remaria à un capitaine, et à la mort de son deuxième époux, elle alla, avec son fils, rejoindre ses frères, officiers dans le régiment d'infanterie de Bruxelles. Le jeune Lacy, alors âgé de 9 ans, entra dans ce corps en qualité de cadet; il le suivit à Puerto-Ricco, et il revint avec lui en Espagne. Dans un âge aussi tendre, il montra un goût décidé pour le métier qu'il avait embrassé, et une vivacité qui lui fut souvent funeste. Il fut nommé sous-lieutenant en 1785, lieutenant en 1788, adjudant-major en 1791, et en 1794 capitaine dans le régiment d'infanterie d'Ultonie. Endurci aux plus dures fatigues, Lacy se couchait rarement la nuit, et il ne prenait que quelques minutes de repos après son diner. Il marchait à pied pendant 24 heures de suite, sans s'arrêter que le temps nécessaire pour prendre un peu de nourriture; et s'il y avait, à son arrivée, quelque bal ou réunion dans l'endroit où il se trouvait, il ne manquait pas de s'y rendre. Il joignait à ces avantages une intrépidité rare, et un sang-froid à toute épreuve. Aussi, dans la guerre contre la république française, trouva-t-il des occasions de se distinguer fréquemment. A l'affaire du 5 février 1794, il commandait un parti de guérillas. Il était aux journées des 5 et 16 juin même année, et il enleva une batterie à celle du 23 du même mois. Enfin il prit part à toutes les affaires qui eurent lieu

jusqu'à la paix; alors même il continua de rendre des services importants dans l'instruction des recrues, dont il fut souvent chargé. Le 31 décembre 1798, il s'embarqua avec son régiment pour les îles Canaries, d'où il fut exilé à l'île de Fer, par le capitaine-général, pour avoir été son rival préféré dans une intrigue amoureuse. Lacy, indigné d'une telle injustice, écrivit des lettres outrageantes à ce général, qui le fit traduire devant un conseil de guerre. Le crime dont il était prévenu emportait la peine capitale; mais ses juges, pleins d'estime pour son mérite, saisirent le prétexte de l'aliénation de son esprit, pour lui appliquer seulement un an d'emprisonnement. Peu après, il obtint sa liberté, et il fut envoyé en retraite à Cadix, d'où il demanda l'autorisation de faire la campagne de Portugal; en qualité de simple grenadier, ce qui lui fut refusé. Cependant le caractère de Lacy ne lui permettait pas de rester dans l'inaction. Pour sortir d'un état aussi pénible pour lui, et dans le dessein de se perfectionner dans l'art de la guerre, à l'école des premiers guerriers de l'Europe, il résolut d'entrer au service de la France, alors alliée intime de l'Espagne. A cet effet, il entreprit à pied le voyage de Cadix à Boulogne-sur-mer, où il arriva dans le mois d'octobre 1803. Il s'engagea comme simple soldat dans le 6<sup>me</sup> régiment d'infanterie légère, où il était devenu sergent au bout de 29 jours, lorsqu'il reçut son brevet de capitaine-adjutant-major dans la légion Irlandaise, qui se formait alors à Morlaix. Ce corps ayant été envoyé

en garnison à Quimper, Lacy fit connaissance, dans cette ville, de mademoiselle Émilie du Guerneur, avec laquelle il se maria le 11 juin 1806, malgré les parens de cette jeune personne, qui ne voulaient point donner leur fille à un homme qui ne possédait que son épée. Trois jours après ce mariage, la légion Irlandaise reçut l'ordre de partir pour Anvers, où Lacy fut suivi de son épouse, qui l'accompagna également dans l'île de Walcheren, etc., jusqu'en 1807. Nommé commandant du bataillon irlandais, destiné à faire partie de l'armée d'Espagne aux ordres de Murat, Lacy, qui prévoyait les résultats de cette expédition, et qui avait trop d'honneur pour porter les armes contre son pays, fit part à son épouse du dessein qu'il avait formé de se réunir aux Espagnols, et en conséquence il lui conseilla de se retirer dans le sein de sa famille, à Quimper, jusqu'à ce que les événemens qui se préparaient fussent décidés. Arrivé à Madrid, Lacy quitta l'armée française, et il se dirigea sur Séville, où s'était retirée la junta suprême, qui le nomma, sous les ordres du général Cuesta, lieutenant-colonel commandant le bataillon de Ledesma. C'est avec ce corps formé et exercé par ses soins, qu'il se battit à Logrono, à la retraite de l'Èbre et à Guadalaxara. Voyant que l'armée se retirait avec trop de précipitation, il s'arrêta tout-à-coup dans la plaine, et il soutint les efforts des Français jusqu'à ce que la division d'avant-garde pût prendre une position avantageuse. Dans la même année, Lacy fut nommé colonel du régiment d'infanterie

de Burgos, avec lequel il défendit plusieurs passages de la Sierra-Morena, et surprit 3,000 chevaux à Toralva. Nommé brigadier par suite de cette affaire, il eut le commandement de la division d'avant-garde, se battit à la Cuesta de la Reyna, et à Aranjuez. A Almonacid, sa division soutint presque seule le feu meurtrier de l'ennemi, qui dura pendant 9 heures. Il se distingua également à Ocana et à Despena Perros, dont il ne quitta la position qu'après qu'elle eut été entièrement tournée. Après tant de revers, Cadix était la seule position où les Espagnols pouvaient se défendre. Lacy s'y retira, et il y fut nommé sous-inspecteur d'infanterie, major-général, maréchal-de-camp, chef de l'état-major et commandant-général de l'île de Léon. Ce fut lui qui dirigea les différentes sorties qui eurent lieu jusqu'à la bataille de Chiolanu (5 mai 1811), à laquelle il prit une part importante. Dans le mois de juin suivant, il fut nommé commandant en chef de la Catalogne, et envoyé dans cette province pour secourir Tarragone alors assiégée. Sept jours après son départ, il arriva devant cette place, qui venait d'être prise d'assaut; néanmoins il n'hésita point à débarquer, et à se mettre à la tête du peu de troupes qui n'avaient point été dispersées. Lacy avait à lutter contre mille obstacles; la province, entièrement envahie, était plongée dans l'abattement et la confusion, et les restes de l'armée ne se composaient que de 1000 hommes d'infanterie et 100 de cavalerie, qui même avaient perdu toute espèce de confiance par suite des revers

non interrompus qu'ils avaient essuyés. C'est avec d'aussi faibles moyens qu'il essaya de lutter contre une armée victorieuse, composée des troupes les mieux aguerries, et commandées par un excellent capitaine. Pour parvenir à son but, il fallait des prodiges, et il en fit. D'abord il s'occupa de rétablir le moral de ses soldats, ce qu'il obtint après quelques succès, qui lui facilitèrent les moyens de lever des contributions dans des endroits occupés par les troupes françaises. Enfin par son activité et sa persévérance, il parvint à créer une armée, il est vrai, inférieure en forces à celle qui lui était opposée, mais contre laquelle il n'en soutint pas moins, dans l'espace de 20 mois, 78 affaires, soit générales, soit particulières. En 1812, il fut nommé lieutenant-général, commandant de l'armée de Galice, et capitaine-général de la province. A la rentrée de Ferdinand en Espagne, il perdit son commandement, et alla s'établir, avec l'autorisation du roi, dans la ville de Vinaroz, dans le royaume de Valence. Telle fut la récompense accordée à tous les généraux distingués, qui avaient si vaillamment combattu pour le prince et pour la patrie. Mais ces braves avaient juré fidélité à la constitution de 1812, et le serment qu'ils avaient prêté à cette époque devait, après le rétablissement de la monarchie, leur faire autant d'ennemis qu'il y avait de partisans du pouvoir absolu. Ces misérables qui, au jour du danger, avaient abandonné l'Espagne, entouraient alors le trône. A force de bassesses et d'adulations, ils parvinrent à se rendre

maîtres de l'esprit du roi, et à lui faire voir des traîtres dans les plus fidèles et les plus dévoués de ses sujets. Bientôt les Espagnols, d'après les conseils de ces perfides courtisans, se virent privés de cette liberté, pour laquelle ils avaient fait si généreusement le sacrifice de leur vie et de leur fortune; et ce fut le tribunal de l'inquisition, rétabli par le roi, qui fut chargé de river leurs fers. Un tel ordre de choses ne pouvait exister long-temps. Différentes conspirations se formèrent en faveur de la cause nationale; elles furent toutes déjouées et leurs auteurs punis. Porlier fut du nombre de ces victimes; mais le sort de ces braves n'intimida point ceux qui, dans la guerre de l'indépendance, avaient affronté cent fois la mort et les supplices, et qui avaient juré de mourir pour la constitution. Fidèles à ce serment, Lacy et plusieurs de ses compagnons résolurent de profiter du mécontentement général, et surtout de celui des troupes, que le gouvernement laissait sans vêtemens et presque sans vivres, pour opérer le changement exécuté depuis par Quiroga et Riégo, et non, ainsi que l'ont prétendu des écrivains serviles, pour conspirer contre le roi et former la Catalogne en république. L'étendard de l'insurrection allait être déployé, lorsque l'autorité en fut informée. Le général Milans, l'un des conjurés, et qui maintenant (1823) est à la tête d'un des corps constitutionnels qui viennent de disperser l'armée, si irrégulièrement appelée armée de la Foi, eut le bonheur de s'échapper avec quelques officiers; mais Lacy, moins

heureux, fut surpris avec quelques-uns des siens, et aussitôt traduit comme chef de complot devant un tribunal militaire. Les débats ne fournirent aucune preuve de délit; mais avant qu'ils fussent ouverts, Lacy était condamné. Ses juges cependant, si l'on peut donner ce nom à des hommes capables de condamner sans que la culpabilité fût démontrée, ses juges, dis-je, n'osèrent prononcer sa dégradation: la sentence portait que Lacy passerait par les armes sans être dégradé. On assure que ce jugement ne fut soumis au roi qu'après son exécution. Quoi qu'il en soit, Lacy fut extrait de la citadelle de Barcelonne dans la nuit du 29 juin 1817, et embarqué secrètement pour l'île de Majorque. Il fut débarqué de même sur une plage déserte, et conduit au château de Belver, dans la nuit du 4 juillet suivant. Là, malgré la parole d'honneur qui lui avait été donnée qu'on ne le conduisait point au supplice, on lui apprit qu'il allait être exécuté, et on lui donna seulement 6 heures pour se préparer. Le général Lacy se récria contre une conduite aussi déloyale, et contre une précipitation qui l'empêchait de faire ses dispositions comme catholique, comme époux et comme père. Rien ne put fléchir ses bourreaux, qui se servirent de soldats étrangers du régiment d'infanterie de Naples, pour le fusiller dans un lieu fermé. Cette exécution eut lieu le 5 juillet à quatre heures du matin, et au milieu de la nuit, on transporta le cadavre dans l'église de Saint-Dominique de la ville de Palma, capitale de l'île. Trois ans



après, en 1820, le corps du général Lacy a été exhumé et transporté à Barcelone. Telle fut la fin de ce général, dont les ancêtres, depuis nombre de siècles, ont occupé des grades éminens dans presque toutes les armées de l'Europe; qui lui-même fut décoré le premier, par la régence d'Espagne, de la grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand. Les services nombreux qu'il a rendus au roi n'ont pu servir de contre-poids à la haine de ses ennemis, de ces lâches adulateurs qui ne comptent leurs jours que par les bassesses. Nous n'entreprendrons point de relever les nombreuses erreurs dans lesquelles on est tombé sur le compte de Lacy, non plus que les calomnies inventées contre lui, entre autres celles qui sont contenues dans le Supplément du *Dictionnaire historique* de l'abbé Feller; la nation, depuis sa révolution, a rendu la justice la plus éclatante à la mémoire de cet infortuné général : tout récemment encore, elle vient de décorer son fils du titre de premier grenadier des Espagnes.

LADEVÈZE (POUJADE), était abbé avant la révolution. Il abandonna l'état ecclésiastique dès qu'elle eut éclaté; mais indisposé contre les événemens qui le forçaient à renoncer aux loisirs et aux dignités ecclésiastiques, il s'occupa à combattre les principes réformateurs, et prit une part active à la rédaction des divers journaux qui avaient ordre de les attaquer. C'est ainsi qu'il coopéra à la rédaction de *l'Ami du roi*, avec l'abbé Royou et son frère. Quelque temps après, il éta-

blit, sur les débris d'une feuille abandonnée, le *Courrier universel*. Ce journal changea souvent de titre sans changer de destinée, et n'eût aucun succès; enfin, le hasard ou le besoin fit réunir ce journal à une ancienne feuille de la révolution, que le constituant Biauzat avait reproduite sous le titre de *Journal des Débats*, et qui n'était d'abord qu'un tableau synoptique des opérations des diverses assemblées. C'est de cette union qu'est né, en 1800, le *Journal des Débats politiques et littéraires*, qui dut sa première prospérité aux feuilletons de l'abbé Geoffroi. A l'époque de la réunion, les entrepreneurs assurèrent à M. Ladevèze une rente qu'ils cessèrent de payer en 1810. M. Ladevèze a intenté divers procès pour obtenir la restitution de sa rente et des arrérages. Le conseil-d'état a depuis évoqué cette affaire, mais on ignore quelle décision définitive a été prononcée. Dans la séance de la convention nationale du 19 septembre 1795, Tallien demanda l'arrestation de M. Ladevèze, comme prêchant la guerre civile et étant aux gages du parti royaliste : cette dénonciation l'obligea à se cacher; mais de nouvelles accusations étant survenues à l'appui de la dénonciation de Tallien, il fut condamné à mort par contumace, le 22 octobre suivant, pour avoir dit, dans son journal, « qu'en choisissant même parmi les membres les plus purs de la convention, il trouverait encore parmi eux des voleurs, des brigands et des assassins. » Après l'établissement du gouvernement directorial, M. Ladevèze se constitua pri-

sonnier pour faire purger sa contumace, et fut renvoyé absous.

**LADOUCKETTE** (J. C. F., **BARON DE**), ex-préfet, successivement des Hautes-Alpes, de la Roër et de la Moselle, officier de la légion d'honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., est né à Nanci, où il fit ses études avec de brillans succès. Il passa en Suisse le temps le plus orageux de la révolution, et ce séjour ne fut point inutile à ses méditations. L'étude d'une nature forte, de la langue et du caractère des Allemands lui procura des connaissances positives. Il en fit une application judicieuse, dans la carrière administrative qu'il commença en 1802, comme préfet du département des Hautes-Alpes, pays pauvre, et dans lequel peu de routes étaient alors frayées. Il le trouva livré aux horreurs de la disette, les blés venant d'y être séchés sur pied. M. de Ladoucette sentit la nécessité d'y établir des communications journalières avec le fertile Piémont; et malgré des ordres supérieurs, il ouvrit le mont Genève, en faisant personnellement de fortes avances d'argent, et au moyen du concours, dans ce travail, des habitans circonvoisins et des soldats de deux régimens. On lui doit la découverte de la ville romaine de Mont-Séleucus, sur laquelle il a fait, en 1805, un rapport à l'institut. M. de Ladoucette resta plus de sept années dans le département des Hautes-Alpes, où il réussit à diriger les esprits vers l'agriculture. Appelé, en 1809, à la préfecture du département de la Roër, il y porta les mêmes vues d'utilité publique et le même

zèle; et toutes les classes de ce département, si industriel et si riche, citent encore sa longue et paternelle administration. En 1815, il fut nommé préfet du département de la Moselle, et sans aucune mesure violente, il y développa de grands moyens pour la défense et la conservation de cette frontière importante. Depuis cette époque, il se livre aux travaux des champs et aux charmes des Muses et de l'amitié. Comme homme de lettres, il a aussi des droits à l'estime publique. Il a donné : 1° *Helvétius à Voré*, comédie reçue avec applaudissement, 1806; 2° *Rose et Noir*, nouvelle, 1801; 3° *Philoctès*, imitation de l'*Œgaton* de Wieland, 1803. Ce roman de *Philoctès* a eu trois éditions; 4° *Voyage dans le pays entre Meuse et Rhin*, 1818; 5° *Topographie, histoire, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, 1820. Ces deux écrits, qu'on lit avec intérêt, ont été regardés comme la meilleure statistique de ces deux pays. 6° *Nouvelles, contes, apologues et mélanges*, 3 vol. in-12, 1822. Les journaux ont fait l'éloge de cet agréable recueil.

**LADREYT DE LA CHARRIÈRE** (N.), membre de la chambre de 1815, où il fit constamment partie de la majorité, fut, après la dissolution de cette chambre, réélu en 1816, puis en 1821, par le corps électoral du département de l'Ardèche. Il siége habituellement au côté droit, et ne paraît jamais à la tribune; il a voté en faveur du nouveau système électoral et des lois d'exception.

**LAENNEC** (RENÉ - THÉOPHILE - HYACINTHE), né à Quimper en 1781, étudia la médecine à Paris,

et y remporta les premiers prix en 1803. Bientôt il se livra à la pratique, et fit paraître dans différens ouvrages le résultat de ses recherches, dont l'institut a fait une mention honorable dans son rapport de 1810, sur les progrès des sciences. En 1802, il publia, dans le *Journal de Médecine*, son premier travail sur l'anatomie pathologique, intitulé *Mémoire sur la péritonite*. A la fin de la même année, il fit paraître, dans le même journal, son procédé anatomique employé pour disséquer la membrane interne des ventricules du cerveau, que les anatomistes ne connaissaient pas encore, et dont ils n'admettaient l'existence que par analogie. On lui doit encore la découverte de la *membrane propre du foie*, dont la description, vérifiée par M. Boyer et par les éditeurs de l'*Anatomie descriptive* de Bichat, a été insérée dans leurs ouvrages (même journal, 1803). La *Monographie des vers vésiculaires*, l'un des ouvrages les plus importants de M. Laennec, et qui contient la description de plusieurs espèces nouvelles de vers, a été insérée, en 1804, dans les mémoires de la Faculté. Il a lu à cette société différens mémoires sur l'*angine de poitrine*; sur les *mélanoses*, espèce d'altération organique; sur une nouvelle espèce de vers intestinaux, qui n'appartient à aucun des genres connus, et appelée par l'auteur *distomus intersectus*, etc., etc. M. Laennec a fait un *Mémoire sur une nouvelle espèce de hernie*, imprimé à la suite du traité de Scarpa sur les hernies, traduit par M. Cayrol. Il s'est encore oc-

cupé de recherches sur les maladies du poumon et du cœur. La propriété qu'ont tous les corps de transmettre le son, lui a donné l'idée d'un instrument, à l'aide duquel il est parvenu à trouver une méthode d'exploration pour ces maladies. Il a été fait mention de cette découverte importante dans les *Annales encyclopédiques* (voy. 513), et dans les *Annales politiques, morales et littéraires*. M. Laennec a été pendant longtemps l'un des principaux collaborateurs du *Journal de Médecine*, rédigé par MM. Corvisart, Boyer, etc. Il a également fourni des articles à la *Bibliothèque médicale*, et au *Dictionnaire des sciences médicales*, dans lequel on remarque ceux qui ont pour titres, *anatomie pathologique, ascarides, encéphaloïde*. Aussi distingué par son humanité que par ses connaissances, ce savant médecin, né au fond de la Basse-Bretagne, et connaissant tous les dialectes de la langue celtique, a rendu des services importans en 1814, en traitant gratuitement, à l'hôpital de la Salpêtrière, tous les conscrits bretons qu'on avait réunis à cet effet.

LAFAGE (ANTOINE DE), baron de Pailhes, célèbre agronome du midi de la France, naquit à Toulouse, département de la Haute-Garonne, en 1755. Il aime les arts et les cultiva avec succès. Peintre gracieux, sculpteur habile, il exposa à Paris, en 1773, divers modèles d'architecture qu'il avait travaillés au tour avec une rare habileté. Mais abandonnant plus tard ces agréables délassemens, tous ses goûts se réunirent sur la noble

et utile science de l'agriculture. Il composa plusieurs ouvrages empreints du sceau de la réflexion et de la pratique. Il fit mieux encore; il prouva la vérité de ses théories et l'excellence des moyens qu'il proposait, en quadruplant le revenu de la terre de Mancie. A l'époque la plus désastreuse de la révolution, il fut arrêté. Menacé de perdre la vie, il s'oublia pour chercher à soustraire à leur funeste sort quelques-uns de ses compagnons d'infortune, en écrivant pour leur justification, et il eut plus d'une fois le bonheur de réussir : récompense bien douce de sa générosité. En sortant de prison, il fut appelé par ses concitoyens à occuper les premières fonctions municipales. Après avoir rempli dans toutes les situations, même les plus pénibles, ses devoirs de bon citoyen, et d'homme qui n'avait en vue que l'intérêt général ou particulier de ses concitoyens, il mourut généralement regretté, le 16 septembre 1807. On a du baron de Pailhes : 1° *Nouveau Système d'agriculture fondé sur l'expérience*. Cette excellente production fut rédigée par l'auteur lorsqu'il était privé de sa liberté. 2° *Observations sur le rouleau à battre les grains*; 3° différens *Mémoires* sur les constructions des cuves pour les citernes en maçonnerie; sur les boubènes, etc.

LAFARGUE (ÉTIENNE DE), avocat au parlement de Pau, naquit à Dax, le 7 décembre 1728, et mourut vers 1795. Il s'est occupé avec succès de littérature, et a été reçu membre ou associé des académies de Caen, Lyon et Bordeaux. On a de lui : 1° *Histoire*

*géographique de la Nouvelle-Ecosse*, traduite de l'anglais, in-12, 1755; 2° *Discours sur la lecture*, in-8°, 1764; 3° *Œuvres mêlées*, 2 vol. in-12, 1765, réimprimé avec des augmentations, sous le même titre, en 1786, et en 1787 sous celui de : *Epanchemens du cœur et de l'esprit, ou Mélanges de littérature et d'histoire, destinés à l'usage des collèges*, 2 vol. in-8°. Cette édition renferme, outre les 2 premiers ouvrages, des imitations de quelques pièces d'Horace et de Martial, un poème en un chant sur la *Navigation*, un autre en 3 chants sur les *Agremens de la campagne*, etc. etc.; 4° une ode sur la mort du Dauphin, intitulée *La voix du peuple*, 1766; 5° un poème sur l'*Éducation*, en 4 chants, in-8°, 1788; 6° *Le beau jour des Français, ou la France régénérée*, poème en 2 chants, avec des notes historiques, in-8°, 1791. Cet ouvrage, dédié à la nation, et présenté à l'Assemblée nationale le 20 janvier 1791, respire le patriotisme le plus pur.

LAFARGUE (N.), négociant, précédemment consul, fut nommé, en 1789, député aux états-généraux, par le tiers-état de la sénéchaussée de Bordeaux. Il se fit peu remarquer à l'Assemblée nationale, et devint néanmoins, après la session, administrateur du département de la Gironde, qui le nomma, en mai 1798, député au conseil des cinq-cents, pour une année seulement. Il prononça, le 5 décembre de cette même année, un discours assez remarquable sur les inhumations. Il prit une autre fois la parole pour combattre un projet sur les moyens

de réprimer le vagabondage, par Bertrand du Calvados. M. Lafargue a cessé de paraître sur la scène politique depuis cette époque.

**LAFURIE-DE-MONTBADON** (LE COMTE LAURENT), né le 3 août 1757, servit avant la révolution, et se retira avec le grade de colonel. Il entreprit ensuite le commerce, et fut nommé, en 1805, maire de la ville de Bordeaux. En 1809, il fut proposé comme candidat au sénat-conservateur, où il entra le 6 mars de la même année. Il reçut, en 1811, le titre de comte avec majorat, et fut nommé, en 1813, gouverneur du palais de Bordeaux. Admis à la chambre des pairs en 1814, il a été confirmé par le roi en 1815. Il est chevalier de Saint-Louis et membre de la légion-d'honneur.

**LAFAYE-DES-RABIERS** (F.), procureur-syndic du district de Barbésieux en 1791, fut nommé député à l'assemblée législative par le département de la Charente. Il se fit peu remarquer comme député, et donna sa démission le 26 juillet 1792, sur le refus qu'on lui fit d'un congé pour aller rendre les derniers devoirs à son père expirant. En 1800, M. Lafaye-des-Rabiers fut nommé, par le premier consul, juge au tribunal civil de Barbésieux. Il n'exerça long-temps les fonctions sous le gouvernement impérial.

**LAFERANDIÈRE** (MARIE-ANABLE PETITAU, MARQUISE DE), naquit à Tours, département d'Indre-et-Loire, en 1736, et épousa, en 1756, M. Louis-Antoine Rousseau de Laferandière, capitaine au régiment de Champagne. Comme

plusieurs des dames françaises qui ont cultivé la poésie, entre autres Madame JOLIVEAU (voyez ce nom), fabuliste comme elle, l'amour maternel inspira son génie aimable. L'heureuse indiscretion de l'amitié le révéla au public, et mit M<sup>me</sup> de Laferandière dans la nécessité de publier des productions qu'elle aurait voulu renfermer dans le secret de la vie privée. Une jolie chanson adressée à sa fille, âgée de 10 ans, lui fut dérobée et envoyée au *Mercur*. Elle valut à l'auteur des vers charmans, auxquels il crut devoir répondre. Dès ce moment le *Mercur* et l'*Almanach des Muses* s'enrichirent de ses productions, que reproduisirent les autres recueils annuels. M<sup>me</sup> de Laferandière publia bientôt un volume de *fables*, qui fut plusieurs fois reimprimé, in-18 et in-12. Dans ses poésies, cette dame montre constamment le naturel le plus parfait et la sensibilité la plus touchante, que recommandent encore une philosophie douce et un style correct. Sa pièce intitulée : *Plus d'Illusions*, présente ce début remarquable :

Eh quoi ! tout fuit dans le vieil âge !  
Tout fuit jusqu'à l'illusion !  
Ah ! la nature aurait été plus sage  
De la garder pour l'arrière-saison.

Madame de Laferandière est morte en 1819. Le *Moniteur* lui a consacré une longue et intéressante notice.

**LAFERRIÈRE-L'ÉVÊQUE** (LE COMTE LOUIS-MARIE), né le 9 avril 1776, à Redon, entra au service, en 1792, comme sous-lieutenant dans le 99<sup>me</sup> régiment d'infanterie de ligne, et devint, après avoir fait deux campagnes dans ce corps,

aide-de-camp du général Monnet. Etant passé ensuite à l'armée de l'Ouest, il eut le commandement des guides du général en chef Bernadotte. Après la suppression de ce corps, il resta quelque temps sans emploi; mais en 1802, il passa à l'armée de Hanovre avec le grade de chef d'escadron dans le 2<sup>m</sup> régiment de hussards. En 1805, il fut nommé major du 3<sup>m</sup> régiment de hussards, qu'il commanda à la bataille d'Iéna, où il fut blessé grièvement. Colonel du même régiment, il passa à l'armée d'Espagne, se distingua à la bataille de Tudela, et fit ensuite partie de l'expédition de Masséna en Portugal. Blessé pendant la retraite au commencement de 1811, il revint en France, et reçut, la même année, le grade de général de brigade, ainsi que le titre de comte peu de temps après. Placé, en 1813, à la tête des grenadiers à cheval de la garde impériale, il commanda ce corps d'élite pendant les campagnes de Saxe et de France, et se distingua particulièrement à la bataille de Hanau, aux affaires de Champ-Aubert et de Reims, d'où il chassa le corps russe du général Saint-Priest; enfin, à la bataille de Craonne, où il eut une jambe emportée d'un coup de canon. Le général Laferrrière adhéra à la déchéance de Napoléon, et fut nommé, par le roi, inspecteur-général de cavalerie, grand-officier de la légion-d'honneur et chevalier de Saint-Louis. Après la nomination du maréchal Soult au ministère de la guerre, il obtint le commandement de l'école de cavalerie de Saumur au commencement de 1815, et peu

de temps après la rentrée de Napoléon, dont il fut d'abord assez mal accueilli, il fut nommé membre de la chambre des pairs.

LAFERRONAYE (JULES-BASILE), évêque de Lisieux, naquit, en 1735, au château de Saint-Marsles-Amiens, près de Nantes, entra dans l'état ecclésiastique, et fut pourvu très-jeune de divers bénéfices. Le 8 avril 1772, il fut nommé évêque de Saint-Brieux, d'où il fut appelé au siège de Bayonne, et enfin, à celui de Lisieux en 1783. Il se montra opposé à la révolution, et il émigra en 1790. Attaché aux princes de la maison de Bourbon, il resta près d'eux, en Angleterre, jusqu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1802.

LAFERTÉ (PAPILLON, BARON DE), fils d'un intendant des Menus-Plaisirs, condamné à mort en 1794, comme complice d'une prétendue conspiration formée dans les prisons du Luxembourg, où il se trouvait détenu. Dans le temps où il perdit son père, il servait comme simple hussard dans l'armée commandée par le général Pichegru. Quand il apprit cette fatale nouvelle, un mouvement bien légitime de désespoir le fit passer à l'étranger; il y resta jusqu'après la révolution du 18 brumaire. A sa rentrée en France, Napoléon le nomma auditeur au conseil-d'état. Après les désastres de Moscou, il fut chargé de parcourir les départemens pour les disposer aux nouveaux sacrifices que l'indépendance et la gloire de la France exigeaient. Le rapport qu'il fit de cette mission fut inséré dans le *Moniteur*. Il fut employé pendant quelques années à la caisse d'amortissement. Le

roi, à son retour, lui rendant la place que son père avait exercée, l'a nommé à l'intendance des Menus, et il est chargé en cette qualité de la surveillance de l'Opéra et des grands théâtres de la capitale, fonctions qu'il remplit en véritable ami des arts; il exerce aussi les fonctions de lieutenant-colonel de l'état-major de la garde-nationale.

**LAFERTE-IMBAULT** (**MARIE-THÉRÈSE GEOFFRIN, MARQUISE DE**), née à Paris le 20 avril 1715, fille de la célèbre M<sup>me</sup> GEOFFRIN, reçut dans la maison de sa mère l'éducation la plus distinguée. Elle dut à la société des hommes de lettres et des savans qui s'y réunissaient, des connaissances aussi étendues que solides. Fontenelle, Montesquieu et l'abbé de Saint-Pierre se plurent surtout à cultiver les heureuses dispositions dont la nature avait doué M<sup>lle</sup> Geoffrin. On remarque que malgré la gaieté vive à laquelle elle se livrait souvent, elle avait pour les études sérieuses et pour la morale, un goût qui ne fit que s'accroître avec l'âge. Les hommes de mérite qui composaient la société de M<sup>me</sup> Geoffrin, exaltèrent bientôt les progrès de sa fille, et lui firent de bonne heure une haute réputation d'esprit et de sagesse. Le caractère et les goûts de M<sup>lle</sup> Geoffrin différaient cependant en plusieurs points de ceux de sa mère. Elle affectait de prendre plus particulièrement son père pour modèle, qui, d'après ce qu'elle en disait elle-même, possédait des vertus *gothiques*, et n'avait nullement le désir de jouer un rôle brillant, ou de faire du bruit dans le monde. M<sup>lle</sup> Geoffrin épou-

sa, en 1733, le marquis de Laferté-Imbault, arrière-petit-fils du maréchal de ce nom. L'esprit et les sentimens des personnes qui composaient la société de son mari, l'humour de ce dernier et ses habitudes, étaient si peu en harmonie avec l'éducation qu'elle avait reçue et les goûts qu'elle avait contractés dès son enfance, que son changement d'état lui fit éprouver d'abord de grandes contrariétés; elle ne cessa cependant d'avoir pour M. de Laferté-Imbault, tous les égards et les soins qu'il avait droit d'exiger. Obligée de passer la plus grande partie de l'année au sein de sa nouvelle famille, et dans une terre au fond de la Pologne, elle sut se résigner à ce genre de vie, et suppléa par la lecture des écrits des philosophes anciens et modernes aux moyens de bonheur qui lui manquaient. Montaigne devint son auteur favori. Elle devint veuve à 21 ans; sa fille unique était sa plus chère espérance; mais à peine cette jeune personne eut-elle atteint sa 13<sup>me</sup> année, qu'elle mourut. M<sup>me</sup> de Laferté éprouva une douleur si vive, que sa santé en fut long-temps altérée, et que même il en résulta une surdité qui l'affligea jusqu'à la fin de ses jours. Comme elle n'avait plus d'enfans, elle porta toutes ses affections sur 2 jeunes cousins de son mari qu'elle fit marier avantageusement. Nous avons dit que son caractère s'accordait rarement avec celui de sa mère; à qui elle reprochait d'avoir, en fait de conquêtes, une ambition aussi grande que celle d'Alexandre-le-Grand; cependant lorsque M<sup>me</sup> Geoffrin, obligée de renoncer aux

succès de société qui avaient fait si long-temps le charme de sa vie, fut livrée aux infirmités de la vieillesse, elle trouva dans sa fille ces consolations tendres et ces soins affectueux qui caractérisent un excellent cœur, et ne reçoivent leur impulsion que de la nature. Pendant le cours d'une maladie qui dura près de 2 ans, M<sup>me</sup> de Laferté-Imbault ne quitta point sa mère, qui ne pouvait quelquefois s'empêcher de témoigner son étonnement, de se voir, malgré ses souffrances, heureuse par les soins de sa fille. Mais M<sup>me</sup> de Laferté, circonvenue à cette époque par les détracteurs de la philosophie, ne jugea plus à propos, en 1776, de recevoir les personnes qui avaient fait autrefois partie de la société de sa mère. D'Alembert, Marmontel et plusieurs autres de ses anciens amis furent exclus. Le premier en témoigna sa juste indignation, en publiant la lettre inconvenante par laquelle la fille de M<sup>me</sup> Geoffrin lui avait défendu sa porte. On blâma généralement la démarche de celle-ci, et les louanges que quelques hommes de lettres lui avaient prodiguées jusqu'alors se changèrent en sarcasmes amers. M<sup>me</sup> de Laferté-Imbault conserva long-temps des relations intimes avec le cardinal de Bernis, qui avait été le compagnon de son enfance; une suite de lettres intéressantes, formant leur correspondance depuis 1759 jusqu'en 1767, existe encore, et il est à regretter qu'elles n'aient point été publiées. M<sup>me</sup> de Marsan, gouvernante de mesdames Clotilde et Elisabeth de France, voulant préserver ses élè-

ves de ce qu'elle appelait la contagion des doctrines du siècle, s'adressa à M<sup>me</sup> de Laferté-Imbault, avec laquelle elle était liée depuis long-temps. Sachant que celle-ci avait fait de volumineux extraits des anciens philosophes, et un traité de morale religieuse, elle lui proposa de retoucher son travail, afin de le mettre à la portée des jeunes princesses, dont l'une était âgée de 7 ans et l'autre de 12. M<sup>me</sup> de Laferté se rendit à ce désir, et devint ensuite l'une des institutrices de *Mesdames*. Ce petit cours de philosophie, commencé en 1771, dura 3 ans, et reçut l'approbation de Louis XV, qui, malgré l'espèce d'indifférence qu'il montrait, n'était nullement le partisan des idées nouvelles. Le genre de ce travail, et le but qu'on se proposait d'atteindre, mirent M<sup>me</sup> de Laferté en crédit à la cour. Les partisans de tout ce qui porte le cachet de l'antiquité se groupèrent autour d'elle, et beaucoup de personnes établies au château de Versailles manifestèrent le désir d'obtenir pour leurs enfans la faveur de partager les mêmes instructions. Ses extraits, répandus dans Paris parmi ses amis, furent accueillis et pronés avec une espèce d'enthousiasme. Ce fut vers ce temps qu'un de ses admirateurs, le marquis de Croismare, homme qui par sa gaieté naturelle et la tournure de son esprit était disposé à plaisanter sur les événemens les plus sérieux, fonda, pour faire diversion au mécontentement général que causait la suppression des parlemens par le chancelier Maupeou, un ordre singulier sous la dénomination des *Lanturelus*,



dont il s'établit grand-maître, et nomma grande-maîtresse M<sup>me</sup> de Laferté-Imbault. Toutes les personnes que la grande-maîtresse honorait de son amitié furent admises dans cet ordre, et par reconnaissance les chevaliers la proclamèrent reine au bout de quelques années. Le résultat de cette institution, fut l'émission d'un grand nombre de chansons et poésies assez piquantes, qui portèrent sa renommée jusqu'aux rives de la Newa. L'impératrice Catherine, qui s'occupait quelquefois de petites choses, ne manqua jamais de recommander aux seigneurs russes qui se rendaient à Paris, de se faire recevoir chevaliers de l'ordre des *Lanturelus*. La czarine en fit même l'injonction à son fils et à sa belle-fille, lorsque sous le nom de comte et de comtesse du Nord, ils voyagèrent en France; et ses désirs en cette occasion furent parfaitement remplis. On peut s'étonner aujourd'hui de l'importance qu'acquît dans un siècle éclairé cette association bizarre. M<sup>me</sup> de Laferté-Imbault, malgré sa réputation de sagesse, se laissant quelquefois entraîner par la vivacité de son esprit, mêlait dans ses plaisanteries l'étourderie à la raison; et le roi de Pologne (Stanislas Leczinski), qui entretenait longtemps avec elle une correspondance suivie, l'appelait souvent sa chère *folle* Imbault. Trop louée dans un temps, et peut-être trop blâmée dans un autre, en raison des variations qui se firent remarquer dans sa conduite et ses affections, M<sup>me</sup> de Laferté montra néanmoins dans toutes les circonstances importantes, le désir d'être

utile; elle se dévoua tout entière au bonheur de sa famille adoptive, et sut trouver le sien dans les jouissances de l'esprit, les sentimens de l'amitié et le plaisir qu'on éprouve à faire le bien. C'est ainsi qu'elle arriva au terme de sa carrière. Elle mourut à Paris en 1791, dans sa 76<sup>e</sup> année. Les lettres les plus intéressantes de sa correspondance, parmi lesquelles on en trouve de Madame Élisabeth, du roi Stanislas, du cardinal de Bernis, du duc de Nivernois, du baron de Secondat, fils de Montesquieu, et de Piron, sont restées entre les mains du marquis d'Estampes de Laferté-Imbault, fils de l'un des deux frères à qui cette dame avait servi de mère. Le *Récit du voyage de M<sup>me</sup> Geoffrin en Pologne* se trouve aussi dans les mêmes mains.

**LAFON-DE-LADEBAT** (ANDRÉ-DANIEL), né à Bordeaux, le 30 novembre 1746, appartient à une famille proscrite par la révocation de l'édit de Nantes. Son père, rentré en France, établit à Bordeaux un commerce considérable, et rendit des services importants, qui lui valurent, en 1773, de nouvelles lettres de noblesse. Le jeune Lafon-de-Ladebat vint le rejoindre, après avoir terminé ses études à l'université de Franc-ker, dans la Frise hollandaise. L'étude de l'économie politique, de l'agriculture et des arts, à laquelle il se livra à son arrivée à Bordeaux, fut le fondement des connaissances étendues qu'il montra par la suite dans les finances. Il commença à se faire connaître par un écrit sur la liberté du commerce de l'Inde, fit des défriche-

mens dans les landes du Haut-Médoc, et quelque temps après il publia un mémoire au sujet de contestations d'intérêt que sa maison eut avec le ministre Neker, et dans lequel il se livre à des détails intéressans sur la situation de l'Indostan. Député, en 1789, par la minorité de la noblesse de Guienne aux états-généraux, il se rendit à Versailles; mais son élection ne fut point confirmée, et il retourna à Bordeaux, où il fut nommé membre du directoire du département de la Gironde. En 1791, il fut élu, par le même département, député à l'assemblée législative, se montra constamment opposé aux principes de la révolution, et n'en présida pas moins le comité des finances durant toute la session. Pendant la journée du 20 juin, il alla offrir ses secours au roi et à la reine, et le 13 juillet suivant devint président de l'assemblée. Le même jour, il fut contraint de recevoir la députation des citoyens de Paris, qui venaient demander la déchéance de Louis XVI. Deux jours après il occa-siona le plus grand tumulte dans l'assemblée, en rappelant à l'ordre le député Chabot, qui demandait la même déchéance, et déclarait que le peuple avait, quand il le voulait, le droit de changer la constitution. Forcé de céder la présidence à Aubert-Dubayet, il fut lui-même rappelé à l'ordre par un décret, et faillit être envoyé le même jour à l'Abbaye, sur la demande de Merlin de Thionville. Il n'en continua pas moins d'agir dans l'intérêt de la famille royale, et le 10 août, au moment où le roi

vint se réfugier dans l'assemblée, il occupait encore le fauteuil, qu'il céda alors à Guadet. Il fut inculpé pour avoir sauvé plusieurs Suisses, échappés à l'attaque du château; quelques jours après, il détermina Chabot à agir en faveur de l'abbé Sicard, pendant les massacres de septembre; mais il fut lui-même arrêté à l'ouverture de la session conventionnelle; néanmoins peu après il obtint sa liberté. Il dirigea, jusqu'à sa suppression, la caisse d'escompte, et ensuite se chargea de sa liquidation. Arrêté une seconde fois, pendant le règne de la terreur, il sortit bientôt de prison, et prit part aux travaux du comité de salut public pour le service du trésor. M. Laffonde-Ladebat se prononça contre la convention à l'affaire du 13 vendémiaire an 4, et la même année, il fut nommé député au conseil des anciens, par les départemens de la Seine et de la Gironde. Il parla souvent sur des matières de finances, et fut traité de contre-révolutionnaire par Clauzel, pour s'être opposé aux mesures proposées afin d'assurer le cours des mandats. Il s'éleva contre l'établissement des patentes et la prohibition des marchandises anglaises. Persévérant dans ses principes, il s'était lié au parti de *Clichy*, et il osa demander la destitution et l'arrestation du général en chef Bonaparte, au sujet des adresses envoyées par l'armée d'Italie, aux approches du 18 fructidor. Ce jour même, il présidait le conseil, et il fit tous ses efforts pour faire triompher son parti; mais l'arrestation de Pichegru renversa tous ses projets, et il fut lui-même arrêté

chez lui, avec plusieurs de ses collègues. Conduits d'abord au Temple, ils furent, 2 jours après, déportés pour la Guyanne, et ils s'embarquèrent sur la corvette *la Vaillante*, qui les transporta à Cayenne, après une longue traversée. Là, ils obtinrent quelques jours de repos, et ils furent ensuite conduits à Sinamari, où Brothier, Lavilleheurnois, Murinais et Tronçon-Ducoudray expirèrent, épuisés par les fatigues. M. Laffon-de-Ladebat avait refusé, ainsi que Barbé-Marbois, avec qui il était intimement lié, d'accompagner Pichegru, Ramel et autres dans leur évasion; ils furent tous deux exposés aux différentes mesures du commissaire du directoire, qui les fit transporter de Sinamari à Cayenne, et de Cayenne à Sinamari. Plusieurs tentatives d'évasion, faites en leur faveur, ne réussirent pas; cependant ils obtinrent l'autorisation de rester à Cayenne; et bientôt après les services qu'ils rendirent à la colonie, dans une insurrection qui éclata, déterminèrent le directoire à les faire transférer à l'île d'Oleron. La révolution du 18 brumaire eut lieu pendant leur traversée, et leur permit de rentrer dans la capitale. M. Laffon-de-Ladebat, proposé comme candidat au sénat-conservateur, par plusieurs départemens, ne fut point accepté par Bonaparte. Il rentra alors dans le commerce, et se chargea de la direction de la banque territoriale, qu'il ne put soutenir malgré son crédit. Ses comptes avec le gouvernement étaient attaqués: il en sollicita un examen sévère, et fit lui-même paraître le compte rendu

de toutes les opérations de la caisse d'escompte, depuis son origine jusqu'à sa liquidation. Ce ne fut qu'après avoir long-temps réclamé devant les tribunaux, qu'il obtint, en 1813, le règlement de ses droits; la cour des comptes arrêta, à cette époque, à plus de 2,000,000 de francs effectifs, le montant de sa gestion, à laquelle plus de 3,000 familles durent la conservation de leurs droits. M. Laffon-de-Ladebat, en vertu d'une ordonnance royale, se rendit, au commencement de 1815, à Londres, pour réclamer des sommes déposées par lui, en 1795, à la banque d'Angleterre. Pendant son séjour dans cette capitale, ils'est procuré des renseignemens précieux sur le commerce, l'administration, ainsi que sur les établissemens d'éducation et de bienfaisance. M. Laffon-de-Ladebat était, avant la révolution, membre des sociétés d'agriculture et d'encouragement de Paris, et il avait été président des académies des sciences et des arts de Bordeaux, et de peinture de la même ville. Il a été nommé, depuis le retour des Bourbons, administrateur de l'institution royale des jeunes aveugles, et membre du comité cantonnal du 1<sup>er</sup> arrondissement de la Seine, pour la surveillance de l'éducation primaire. On a de lui un travail sur les finances, qu'il a soumis au roi, intitulé : *des Finances de la France, ou les Budgets de 1816 et des années suivantes, avec des observations préliminaires sur l'opinion d'un membre de la commission du budget de 1817*. Il a aussi fait des observa-

ns é  
s se  
n. la  
- le  
buer  
e ne  
our:  
epi  
e fa  
sa ?  
one:  
tion  
-La  
mar  
new  
our  
es p  
Auz  
re:  
re  
ne  
ne  
ip  
at a  
-d  
-w  
-h  
-e  
-t  
-i  
-r  
-e  
-r  
-t  
-i



*J. Raffitte; Député.*

tions sur la Guyanne française.

**LAFITE (MADAME DE)**, femme de lettres, a publié différens ouvrages qui ont attaché à son nom une juste célébrité. On lui doit : 1° *Histoire de la conversion du comte de Struenzée*, traduction de l'allemand, de Manter, 1773, in-8°; 2° *Entretiens, drames et contes moraux à l'usage des enfans*. Cet ouvrage, dédié à la reine d'Angleterre, a été réimprimé plusieurs fois. La 4<sup>me</sup> édition, 2 vol. in-8° et in-12, est de l'an 9. 3° *Réponses à démêler, ou Essai d'une manière d'exercer l'attention*, Lausanne, in-12, 1792; 4° *Vie et Lettres de Gellert*, traduites de l'allemand. Les *Entretiens*, etc., et les *Réponses*, etc., sont ordinairement suite aux ouvrages d'éducation de M<sup>me</sup> de Genlis.

**LAFITTE (LE BARON JUSTIN)**, né le 4 juin 1772, servit dans le commencement de la révolution, et était, en 1805, parvenu, par son courage et ses talens militaires, au grade de major du 20<sup>me</sup> régiment de dragons. L'année suivante, il fut nommé colonel du 18<sup>me</sup> régiment de la même arme. Il se distingua à la tête de ce corps dans les campagnes de 1806 et 1807, et obtint, le 14 mai de la même année, la croix d'officier de la légion-d'honneur. Passé à l'armée d'Espagne en 1808, il mérita d'être cité dans différentes affaires, et principalement au passage du Tage, près de Talavera-de-la-Reyna, où il soutint avec la plus grande intrépidité les efforts de l'ennemi. Rentré en France, il y fut nommé général de brigade au commencement de 1813, et continua de se distinguer jusqu'à la

fin de la guerre. Pendant les *cent jours*, en 1815, le général Lafitte commandait le département de l'Arriège. Il est chevalier de Saint-Louis et commandeur de la légion-d'honneur. Il vit retiré dans son département, où il jouit de l'estime générale.

**LAFFITTE (JACQUES)**, membre de la légion-d'honneur et de la chambre des députés, est né à Bayonne en 1767. Il entra fort jeune dans le commerce, et vint travailler, en 1788, dans la maison de banque du sénateur Perregaux. Ses talens et sa conduite le firent bientôt distinguer par son chef, et lui valurent, au bout de quelque temps, un intérêt dans les affaires de la maison. Le premier usage qu'il fit de sa fortune, fut d'appeler auprès de lui toute sa famille, composée de 10 enfans, qui, tous, ont prospéré comme lui, et composent aujourd'hui une des familles les plus nombreuses, les plus unies, les plus respectables et les plus estimées du royaume. En 1804, M. Perregaux le choisit pour être son associé, son successeur et son exécuteur testamentaire. Après la mort de M. Perregaux, le fils de ce dernier devint son associé commanditaire, et dès-lors, sa maison, qu'il géra seul pendant 10 ans, prit un essor qui la plaça en première ligne sous les rapports de la fortune, de la direction, de l'étendue de ses opérations, et de la manière franche et loyale de les traiter. Jamais il n'a fait une opération qui ne fût dans l'intérêt du pays; jamais il n'a laissé échapper une occasion de rendre service; et il y a peu d'exemples d'un homme

qui ait reçu autant de marques d'estime de ses concitoyens, et qui ait éprouvé plus de bienveillance de la part de ses rivaux. En 1809, il fut nommé régent de la banque de France, et succéda à M. Dupont de Nemours dans la présidence de la chambre de commerce de Paris. En 1813, il fut nommé juge au tribunal de commerce, et, en 1814, au départ du comte Jaubert; il le remplaça en qualité de gouverneur de la banque de France, sans vouloir du traitement considérable attaché à cette fonction. Les comptes qu'il a rendus annuellement des opérations de cet établissement, sont remarquables par la clarté, la précision, et les vues utiles qu'ils renferment dans l'intérêt public. Appelé, avec MM. Delessert, Hottinguer et Chaptal, à la chambre des représentans, comme député du commerce, il ne parut point à la tribune. Après la seconde capitulation de Paris, au mois de juillet 1815, le trésor public ne pouvant subvenir aux frais de la retraite de l'armée française derrière la Loire, le gouvernement se trouvait réduit à l'extrémité d'exposer la capitale à de grands malheurs par l'inexécution d'une des principales clauses du traité, ou de puiser de force dans la caisse de la Banque, mesure qui ne pouvait manquer de porter une funeste atteinte au crédit public. M. Laffitte n'hésita pas dans cette circonstance critique, et remit entre les mains du ministre du trésor, Mollien, la somme de 2 millions, prise dans sa propre caisse; service important que l'on confondit vital-à-propos, dans la chambre des

députés de 1815, avec la vente de 3 millions de rentes, ordonnée quelque temps auparavant par Napoléon lui-même, et au sujet de laquelle eut lieu une enquête contre M. Ouvrard (voy. ce nom et la lettre énergique que M. Laffitte adressa à la chambre à cette occasion.) En 1816, M. Laffitte rédigea, sur la banque de France, un rapport détaillé, d'après lequel on voyait clairement que, pendant l'exercice de 1815, au milieu des désastres causés par l'invasion des troupes étrangères, la banque de France avait inspiré une confiance telle, qu'on préférait ses billets à l'argent même; qu'elle avait alimenté le trésor public, escompté plus de 200 millions de valeurs, et payé enfin à ses actionnaires un dividende de six deux cinquièmes pour cent. Les malheurs de la seconde invasion, les contributions énormes qui allaient peser sur la France, exigeaient des moyens extraordinaires. Une commission consultative fut nommée pour présenter un système général des finances. Appelé par le gouvernement à faire partie de cette commission, M. Laffitte combattit toutes les idées reçues alors, de banqueroute, d'emprunts forcés, de cédules hypothécaires, qui auraient dangereusement pesé sur le peuple et sur les propriétaires; il proposa et fit adopter par la force de son caractère et l'évidence de ses raisonnemens, le système de crédit qui a si puissamment concouru à sauver la France de ses embarras et à développer les ressources de l'agriculture et de l'industrie. En octobre 1816, M. Laffitte fut élu membre de la cham-

bre des députés par le collège électoral du département de la Seine. Il monta pour la première fois à la tribune lors de l'importante discussion sur la loi des finances. Le discours qu'il prononça produisit une vive sensation; toute la partie technique fut généralement approuvée, et l'un de ses adversaires qualifia même l'opinion de M. Laffitte de *discussion admirable sur le crédit*; mais il n'en fut pas de même de la partie morale, dans laquelle il développait des idées qui n'étaient pas en harmonie avec celles de la majorité de la chambre. L'orateur appuyait vivement la proposition d'affecter la totalité des bois de l'état à la caisse d'amortissement, et repoussait le projet de distraire une valeur de 4 millions en faveur du clergé, qui prétendait déjà rentrer dans tous ses droits et possessions. Les opinions écrites de M. Laffitte s'élevaient à un ordre d'idées qui faisaient supposer à ceux qui ne le connaissaient pas qu'il employait le secours de lumières étrangères. Il a répondu à cette accusation malveillante par divers discours improvisés, et dans des circonstances imprévues qui l'ont justifié de ce reproche aux yeux de tous ceux qui ont pu l'entendre, surtout à l'occasion du crédit de 30 millions de rentes, occasion dans laquelle il traita à fond la grande question du crédit, et entraîna tous les suffrages. M. Laffitte fut réélu, en 1817, au premier tour de scrutin, par le même département, membre de la chambre des députés. Dans la séance du 16 décembre, il prononça un discours plein d'éloquence et d'é-

nergie sur la liberté de la presse, et vota contre le projet présenté par le ministère. Il se distingua aussi, dans la discussion sur l'emprunt de 300 millions, par la clarté et la précision de ses raisonnemens. Dans la session de 1819, il se prononça fortement contre les lois d'exception, et fut l'un des 95 membres qui firent de courageux, mais de vains efforts, pour qu'on ne portât pas de nouvelles atteintes à la loi des élections. Quelque temps après, la place de gouverneur de la banque de France, qu'il remplissait gratuitement, fut donnée au duc de Gaëte avec un traitement considérable. Au mois de juin 1819, des troubles éclatèrent dans Paris. C'est M. Laffitte qui annonça à la chambre la mort du jeune et malheureux Lallemand, et fit la motion que toute délibération fût suspendue jusqu'à ce que la chambre eût reçu des éclaircissemens sur les circonstances dont ce funeste événement avait été accompagné. Dans la séance du 7 juin, il monta à la tribune, et fit, en qualité de député de Paris, la peinture véridique de la situation de cette ville, où le sang des citoyens avait coulé; le 10, après avoir retracé les désordres auxquels la capitale avait été en proie dans la journée du 9, il lut une pétition signée d'un grand nombre d'habitans, de laquelle il résultait que des femmes, des vieillards et même des enfans, avaient été sabrés jusque sur les portes des maisons et des boutiques, et foulés aux pieds des chevaux. Il demanda pourquoï la garde nationale, qui avait fait preuve de tant de zèle et d'activité



en 1814 et en 1815, n'avait pas été seule chargée de dissiper les rassemblemens, et de veiller au maintien de la tranquillité publique. Il s'opposa en outre à l'adoption du procès-verbal avant que les ministres n'eussent justifié leurs mesures, et rendu compte à la chambre de ce qu'ils prétendaient faire pour arrêter l'effusion du sang. M. Laffitte a pris part avec succès, depuis cette époque, à toutes les grandes questions financières et politiques, quoiqu'il aimât peu à se montrer à la tribune, non par défaut de courage et de dévouement, mais par une timidité mal entendue. Chacun se rappelle son discours du 15 avril 1822, dans lequel il fixa d'une manière si positive la situation véritable de nos finances, le danger de notre situation politique, les causes du progrès de l'agriculture, de l'industrie et du crédit; enfin, sa brillante réplique au discours du ministre des finances, qui voulut le combattre. Rappelé pour la quatrième fois à la chambre des députés par les dernières élections, et réélu, sans interruption, régent de la banque de France, s'il fait tous ses efforts pour acquérir de nouveaux droits à l'estime publique, il semble que l'estime publique augmente pour lui en raison des attaques de ses ennemis. Sa position a changé, son caractère est invariable; simple dans ses goûts, chéri de tout ce qui l'entoure, le souvenir des heureux qu'il a faits le console de toutes les attaques de la malveillance et de l'esprit de parti. On ne saurait faire un usage plus honorable que celui que fait M. Laf-

fitte d'une fortune si honorablement acquise. Il est peu d'entreprises utiles qu'il ne sanctionne. C'est à lui, entre autres, que les éditeurs des *Classiques latins* sont redevables des fonds nécessaires à l'achèvement de cette magnifique collection; mais s'il est obligeant envers les artistes, il n'est pas moins prodigue envers les malheureux, et ce n'est pas dans l'enceinte de sa municipalité que se renferment ses bienfaits. On sait qu'il a fait verser, cet hiver (1823), 10,000 francs dans la caisse du 11<sup>me</sup> arrondissement, pour être distribués aux pauvres dont cette municipalité est surchargée. La courageuse intégrité de M. Laffitte lui a obtenu des preuves bien éclatantes de confiance. En 1815, quand Louis XVIII crut devoir se retirer à Gand, il avait déposé chez M. Laffitte des sommes considérables. Trois mois après, Napoléon, fugitif à son tour, confia à M. Laffitte un dépôt de même nature. Napoléon avait respecté la propriété du roi. Le roi a voulu qu'on respectât celle de Napoléon, et qu'on ne mit aucun obstacle à ce que les fonds fussent distribués conformément aux intentions exprimées dans le testament signé à Sainte-Hélène.

**LAFFITTE-CLAVÉ**, inspecteur-général des fortifications, naquit en 1750, à Clavé près de Moucrabeau, département de Lot-et-Garonne, et embrassa la carrière des armes. Envoyé en Turquie, en 1783, il prit du service dans les armées ottomanes, et se distingua dans la guerre contre la Russie. A la défense du fort de Kinburn, Laffitte reçut en présent

du grand-seigneur une épée magnifique, et à son retour en France, il fut nommé colonel et directeur des fortifications à Valenciennes. En 1792, il fit la campagne de la Belgique, comme commandant le corps du génie, et il obtint le grade de maréchal-de-camp. Employé ensuite à l'armée des Pyrénées-Occidentales, sous les ordres des généraux Servan et Lacuée, il y rendit des services importants; mais il n'en fut pas moins arrêté, ainsi que beaucoup d'autres officiers-généraux, à cette époque. Son innocence ayant bientôt été reconnue, la convention lui adressa le brevet de général de division; mais cette nomination arriva trop tard: le brave Laffitte, accablé de chagrin, était mort la veille. On a de lui: 1° *Traité élémentaire de castramétation et de fortification passagère*; ouvrage composé en langue turque, pour une école fondée dans cet empire. Péra, 1787, 2 part. in-4°, avec 20 planches; 2° *Mémoire militaire sur la frontière du Nord*, in-8°, 1779.

LAFILIZE (DOMINIQUE), naquit à Nancy, où il exerça la médecine, et où il est mort, le 23 janvier 1793. On a de lui: 1° *Méthode nouvelle et facile d'administrer le vis-argent aux personnes attaquées de la maladie vénérienne*, traduit du latin, de Slenk, Nancy, 1768, in-12; 2° *Dissertatio physiologica sistens raram placenta supra caput adhesionem*, Nancy, 1769, in-4°; 3° *De aquis nanceianis*, 1770, in-4°; 4° *Quæstiones medicæ, an in morbis acutis exanthemata sint critica*, 1771, in-4°. Il existe encore de lui des discours

et des mémoires, qui ont été couronnés par l'académie de chirurgie de Paris.

LAFLOTTE (A. DE), fils de M. de Laflotte, ancien chevalier de Saint-Louis, auteur d'un *Essai historique sur l'Inde*, résident des villes Anséatiques en France, était à peine âgé de 16 ans lorsqu'il entra au service de France en 1782, en qualité de sous-lieutenant dans le régiment Royal-Suédois. Le 8 septembre de la même année, il se distingua devant Gibraltar. En 1786, le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, envoya M. de Laflotte à Venise, en qualité de secrétaire en second attaché à l'ambassade. En 1788, l'ambassadeur ayant eu quelques démêlés avec le sénat, fut rappelé, et présenta au conseil du roi un mémoire explicatif que M. de Laflotte avait rédigé avec beaucoup de talent. Cette circonstance, dont M. de Montmorin fut informé, valut à l'auteur du mémoire la place de chargé d'affaires à Gènes. Ce poste, devenu très-épineux en 1790, eût exigé une tête moins jeune et moins ardente. Son rappel fut la suite de ses démêlés avec le gouvernement de Genève. Sa conduite, louée par les uns et blâmée par les autres, trouva un approbateur dans M. de Semonville, qui venait d'être nommé ministre plénipotentiaire à Gènes, et à la sollicitation duquel M. de Laflotte fut nommé chargé d'affaires à Florence en avril 1811. Il se conduisit dans ce poste avec autant de prudence que d'habileté; et lors de l'insurrection de Rome, il accueillit de la manière la plus honorable et la plus généreuse les ar-

tistes qui se réfugièrent à Florence ; il usa de son crédit et de sa bourse pour pourvoir à leurs besoins et à leurs études. C'est ici le cas de relever les erreurs consignées dans la *Biographie* des frères Michaud : par une confusion de noms, peut-être volontaire, on y attribue à M. de Laflotte, résident alors à Florence, les étourderies du major Desflottes, que M. Latouche-Pléville, commandant une escadre française devant Naples, avait expédié à M. Basseville, et chargé de faire reconnaître le gouvernement français par le pape. Les suites des imprudences commises par le major Desflottes ont été trop funestes pour ne pas les restituer à leur véritable auteur, et pour en laisser peser le reproche sur M. de Laflotte, qui les a réparées autant qu'il était en lui. (Les autres erreurs dont fourmille le même article dans la même *Biographie*, trouveront leur rectification dans la nôtre aux articles MAKAU et LATOUCHE-PLÉVILLE). De retour en France, M. de Laflotte fut dénoncé par un des artistes français réfugiés à Florence, auquel il avait rendu le plus de services ; incarcéré pendant plusieurs mois au Luxembourg, il en sortit en floréal an 2, et fut exilé à Belleville. Depuis cette époque, M. de Laflotte s'est voué à l'étude des lois ; il exerce en ce moment la profession d'avocat près la cour royale de Douai. Il est auteur d'un *Essai historique et politique sur Gènes*, 1 vol. in-8°.

LAFOLIE (CHARLES-JEAN), né à Paris vers 1780, était employé à la préfecture du département de la Seine, partie de l'instruction

publique, à l'époque du procès du général Moreau. Ce guerrier n'avait point alors porté les armes contre la France, et ses compagnons d'armes, ses amis, nombre de Français, ne pouvaient encore voir en lui un guerrier que les boulets français devaient frapper un jour. Le jeune Lafolie partageait l'opinion générale, favorable au vainqueur d'Hohenlinden, et il eut le courage de dédier à Napoléon Bonaparte lui-même, un écrit fait à ce sujet, intitulé : *l'Opinion publique sur le procès du général Moreau*. Le passage suivant de cette brochure, prouve que le plus absolu des monarques n'a pas toujours été sourd à la voix de l'opinion publique. « Des merce- » naires à gages, dit l'auteur, osent affirmer que personne ne » doute plus de la complicité de » Moreau ; que personne ne doute » plus de la part qu'il a prise à la » conspiration ; que son crime est » avéré ; et ces misérables libellistes, jugeant de l'âme du chef » de l'état, par les passions hon- » teuses dont la leur est dévorée, » appellent déjà la vengeance sur » la tête de l'illustre et malheu- » reux général. Il importe d'éclairer le gouvernement.... Tous » ceux qui ont assisté à la procé- » dure, tous ceux qui ont lu les » pièces du procès imprimées par » l'ordre même du gouvernement, » tous ceux qui ont lu et les dis- » cours du général Moreau et son » mémoire justificatif, ont une » même opinion, et cette opinion » est celle de l'innocence de l'ac- » cusé. Le peuple, qui ne juge » que par sentiment, mais que le » sentiment conduit si souvent à

» la vérité, a aussi cette opinion.  
 » L'intérêt pour ce général s'est  
 » accru au point de ne pouvoir  
 » plus croître. Tous les citoyens se  
 » sont étonnés d'être frappés d'un  
 » sentiment qui n'était pas encore  
 » celui du chef de l'état : ils se  
 » sont étonnés que, par une de  
 » ces inspirations familières à un  
 » héros, il n'eût pas pressenti l'in-  
 » nocence de cet illustre général,  
 » lorsqu'ils en étaient tous con-  
 » vaincus. » On assure que la lec-  
 » ture de cet ouvrage décida Napo-  
 » léon à user de ménagemens en-  
 » vers le général Moreau. M. Lafolie,  
 qui sous un autre gouvernement  
 eût couru le danger de perdre sa  
 place, obtint même, en 1805, celle  
 de chef des bureaux de M. Mé-  
 jean à Milan. Un peu trop de sin-  
 cérité dans sa correspondance po-  
 litique avec ce ministre, qui a-  
 vait accompagné le vice-roi à  
 l'armée, le fit disgracier; cepen-  
 dant il ne tarda pas être employé de  
 nouveau comme secrétaire-général  
 de la préfecture du Tagliamento.  
 Après avoir administré lui seul ce  
 département pendant quelques  
 mois, il fut nommé sous-pré-  
 fet de Ravennes. M. Lafolie est ren-  
 tré en France après la chute de Na-  
 poléon; et il est devenu conserva-  
 teur des monuments des arts à Paris,  
 sous la direction du ministère de  
 l'intérieur. On a de lui : des éditons  
 nouvelles du *Janua linguæ latinæ  
 reserata*, Paris, 1800, et de la  
*Grammaire italienne de Port-Royal*,  
 Paris, 1804; la traduction en ita-  
 lien du roman d'*Elisabeth*, ou des  
*Exilés en Sibérie* de M<sup>me</sup> Cottin,  
 Milan, 1806; l'*Angleterre jugée  
 par elle-même*, Milan, 1806, in-8°.  
 Il a encore été l'un des collabora-

teurs du journal littéraire de cet-  
 te ville, qui a pour titre *Il Poli-  
 grafo*.

LAFON (JEAN-BAPTISTE-HYACINTHE), connu sous le nom de l'abbé Lafon, est un de ces per-  
 sonnages dont le nom s'attache  
 à presque toutes les conspirations,  
 formées contre les gouvernemens  
 divers qui se sont succédé de-  
 puis la révolution jusqu'en 1814.  
 Né dans le département de la Gi-  
 ronde, et jeune encore, en 1795,  
 à l'époque où s'organisait dans le  
 Midi l'association connue sous le  
 nom d'*Institut philanthropique*,  
 dont le but était de renverser le  
 gouvernement d'alors, et de ré-  
 tablir sur ses ruines l'ancienne  
 monarchie, l'abbé Lafon montra  
 un zèle et une activité extraordi-  
 naires dans la mission qu'il reçut,  
 de faire pénétrer cette institution  
 dans quelques départemens. Il se  
 rendit ensuite sur le théâtre de la  
 chouannerie, où il parvint à faire  
 embrasser cette cause à plusieurs  
 habitans. Lors de l'occupation  
 des États de l'Église par l'armée  
 française, il fit imprimer les pro-  
 testations du pape, ainsi que la  
 bulle d'excommunication lancée  
 contre Napoléon, et fut, peu de  
 temps après, arrêté à Bordeaux,  
 de là transféré à Paris, et renfer-  
 mé dans les prisons de la préfec-  
 ture de police. Sa correspondan-  
 ce, dont l'autorité s'était empa-  
 rée, renfermait des preuves irrécus-  
 sables de ses diverses entreprises.  
 Mais il eut, à ce qu'on assure, l'a-  
 dresse, pendant le premier interro-  
 gatoire qu'il subit, de soustraire du  
 dossier les deux pièces de la pro-  
 cédure qui déposaient le plus for-  
 tement contre lui. Sauvé par ce

moyen, il fut conduit à la Force, d'où il eut encore le bonheur de sortir, sous prétexte d'une maladie. Il fut alors transféré à la maison de santé de Saint-Antoine, où se trouvaient, dans le même temps, MM. de Polignac, de Puyvert et le général Malet. A cette époque, Napoléon s'était enfoncé avec ses armées dans l'intérieur de la Russie. L'éloignement du chef de l'état, et le peu de troupes qui se trouvaient à Paris, firent concevoir à ces détenus l'espérance de renverser le gouvernement impérial. Ils n'avaient pour tous moyens d'exécuter leurs projets, que leur audace et le désespoir. Après avoir fait leur manifeste, l'abbé Lafon et Malet sortent de prison le 23 octobre, pendant la nuit; ils se présentent aux casernes, gagnent la troupe par leurs promesses, après lui avoir annoncé la mort de Napoléon, courent délivrer les généraux Guidal et Lahorie, et se partagent leurs forces avec lesquelles ils se portent sur les points principaux. L'abbé Lafon s'empare de la préfecture de police, où il laisse le jeune Bouteux; de là il se rend au ministère de la police, où il trouve Lahorie installé et occupé à se faire prendre mesure du costume ministériel, en même temps qu'il écrivait quelques circulaires; enfin il arrive à l'état-major de la place, où venait d'échouer le général Malet après avoir blessé le comte Hullin. Lafon demande à parler au commandant de la place; on lui répond que *s'il entre il ne sortira pas quand il voudra*. Ces paroles lui indiquent assez le danger auquel il s'expose

en persistant. Il se retire; mais il est arrêté dans le jardin des Tuileries par deux soldats qui l'y ont suivi. Conduit devant le lieutenant-colonel Laborde, qui ignorait encore la trace de cette conspiration, il paie d'audace, obtient sa liberté, est arrêté de nouveau et reparait devant M. Laborde, à qui il se plaint hautement des mesures exercées contre lui. Relâché une seconde fois, il alla avertir le jeune Bouteux de l'arrestation de Malet, et il se cacha quelque temps dans Paris, où il fit courir le bruit de sa mort. L'abbé Lafon se retira ensuite à Louhans, où il arriva en même temps que son signalement, et il n'y obtint pas moins, dans l'enseignement public, une place, qu'il a su conserver jusqu'à la chute de l'empire. A cette époque, il revint à Paris, et pendant les cent jours il se rendit dans les départemens de l'Est, où il resta jusqu'après la bataille de Waterloo. Il parvint alors à faire arborer le drapeau blanc dans quelques communes, et fut ensuite décoré de la croix de la légion d'honneur. Il a publié, en 1814, *l'Histoire de la Conspiration de Malet, avec des détails officiels sur cette affaire.*

LAFON (PIERRE), né en 1775, en Périgord, fit ses études au collège de Guienne à Bordeaux, où il se distingua dans les divers exercices dramatiques qui se faisaient alors à la fin de l'année. La passion du théâtre ne tarda pas à se développer en lui, et pour avoir occasion de paraître comme amateur sur la scène, il composa et fit jouer, à 17 ans, une tragédie en

5 actes, *la Mort d'Hercule*, où il remplit un des principaux rôles à la grande satisfaction du public bordelais, qui se plut à encourager dans le jeune poète, les talens précoces qu'il annonçait pour l'art théâtral. Mais ses parens le destinaient à la médecine. Il suivit d'abord avec succès les cours de la Faculté de Montpellier. Ses illustres professeurs, les Chaptal, les Fouquet, les Dumas, fondaient déjà sur lui de justes espérances, mais le jeune Lafon, entraîné par un penchant irrésistible, abandonna bientôt cette partie pour se livrer à l'étude du théâtre, où l'attendaient les plus honorables succès. Cédant aux conseils des gens de goût, M. Lafon vint à Paris, et suivit au Conservatoire les leçons de Dugazon. Cet habile professeur eut bientôt reconnu et développé les heureuses dispositions de son élève; et la scène française compta un grand acteur de plus. Les débuts de M. Lafon, en mai 1800, ont fait époque dans l'histoire du théâtre. Ses succès furent aussi brillans que mérités. On le vit reproduire avec le même talent presque tout l'ancien répertoire qu'on abandonné depuis long-temps, et *Achille*, *Tancrède*, *Orosmane*, *le Cid*, *Zamore*, *Vendôme*, *Arsace*, etc. etc., méritèrent au jeune tragédien les applaudissemens de tous les amateurs les plus distingués, et les faveurs du gouvernement. En 1806, M. Lafon débuta avec le même succès dans la comédie. Le public l'accueillit avec transport dans *le Métromane*, *te Glorieux*, *le Misanthrope*, *Damis des Femmes savantes*, *l'Amant bourru*, *Dorsan de la Femme ja-*

*louse*, *Amphitruon*, etc.; mais des obstacles nombreux arrêterent bientôt ce brillant essor, et la comédie fut privée d'un interprète dont Molé avait deviné le talent, et qui peut-être eût été, son digne successeur. Une diction pure, vraie, animée; une belle tenue; des gestes nobles et gracieux; une sensibilité exquise, ont toujours maintenu honorablement M. Lafon à côté de Talma, qui, depuis long-temps, lui abandonnait tous les rôles chevaleresques. Enfin, après 23 ans d'une carrière constamment marquée par des succès de plus d'un genre, des malheurs domestiques joints à quelques circonstances particulières ont déterminé M. Lafon à solliciter sa retraite; et au moment où nous rendons dans cet article l'hommage dû à ses talens et à son caractère estimable, le théâtre Français a peut-être déjà perdu un de ses plus fermes appuis, qui, long-temps encore, aurait pu être un des ornemens de la double scène de Melpomène et de Thalie.

LA FONT (CHARLES-PHILIPPE), professeur de violon, et l'un des plus célèbres exécutans de cette époque, est né à Paris. Il reçut de son oncle Bertheaume, les premières leçons de l'art dans lequel il s'est distingué. Après avoir eu successivement pour maîtres de composition, M. Navoigille l'ainé et M. Berton, il apprit le chant, et fit plusieurs voyages avec Bertheaume, qui lui procurèrent l'occasion de faire admirer les premiers essais de son beau talent dans les principales villes de l'Europe. De retour en France en 1794, il fut, sous les auspices de M. Ga-

rat, présenté d'abord comme chanteur; mais c'est comme violon qu'on le vit bientôt après, aux concerts de l'Opéra et de la salle Olympique, obtenir des applaudissemens universels. On admirait la facilité avec laquelle il triomphait des plus grandes difficultés; et la renommée de cet artiste, qui jamais ne laissa échapper de son instrument un son faux ou douteux, ne fit depuis que s'accroître. Il fit un voyage en Russie, et résida plusieurs années à Pétersbourg, où l'empereur Alexandre l'avait nommé son premier violon. Malgré les avantages que M. Lafont trouvait dans le Nord, il revint dans sa patrie, où de nouveaux suffrages de ses compatriotes l'attendaient. En 1816, le roi le nomma premier violon de sa chapelle. M<sup>me</sup> Lafont, dont le talent égale la beauté, l'accompagne souvent dans ses concerts. Ils ont fait ensemble, en 1819, un nouveau voyage à l'étranger, en donnant des concerts dans les principales villes. Partout, et notamment à Bruxelles, ils attirèrent une affluence considérable d'auditeurs. De retour en France, M. Lafont continue encore aujourd'hui (1823), d'attirer une foule d'amateurs à ses concerts.

LAFONT-DAUSSONNE (L'ABRÉ), littérateur et poète, a publié, en 1814, *l'Histoire de M<sup>me</sup> de Maintenon, fondatrice de Saint-Cyr, et de la cour de Louis XIV*, 2 vol. in-8°. Il est aussi l'auteur d'une *Épître à l'abbé Sicard*, et d'une élégie intitulée: *Marie Stuart, reine d'Écosse, prête à monter sur l'échafaud. L'Atmanach poétique des Demoiselles ayant*, en 1816,

attribué cette pièce à M. le comte de Proisy-d'Éppe, cette méprise fournit à M. l'abbé l'occasion de faire insérer dans tous les journaux, une lettre dans laquelle il rappelait que 11 ans auparavant il avait publié un ouvrage allégorique, intitulé: *Marie Stuart, reine d'Écosse, prête à monter sur l'échafaud*; que cet ouvrage avait concouru, en 1806, à l'académie des jeux floraux; qu'en 1808, il avait eu l'honneur de l'adresser à S. A. R. Madame, en pays étranger; qu'enfin, il en avait fait distribuer gratuitement en France des milliers d'exemplaires, et qu'en 1814, il avait présenté à la même princesse et au prince-régent, son recueil de *Poésies fugitives*, qui fit le plus grand plaisir aux Anglais.

LAFONT DE CAVAINAG (N.), maréchal-de-camp, chevalier de la légion-d'honneur et de l'ordre royal de Saint-Louis, et directeur du parc d'artillerie de la garde royale, a été nommé, en 1819, à la chambre des députés par le corps électoral du département de Lot-et-Garonne. Après sa nomination, dans le discours de remerciement qu'il adressa aux électeurs, il dit: « Qu'il voyait dans la char- » te et la dynastie des Bourbons, la » seule et unique garantie du bon- » heur de la France. »

LAFONTAINE (Auguste), l'un des plus féconds romanciers de notre époque, né le 6 février 1756, à Brunswick, d'une famille protestante de réfugiés français, fut d'abord destiné à l'état ecclésiastique, mais que son père professât l'art de la peinture. Il fit ses cours de théologie à l'université de Helmstadt, mais ne se sentant

aucune disposition à entrer dans les ordres, il préféra occuper, en 1786, l'emploi de gouverneur des enfans du général prussien Thadden, dont la résidence était à Halle. Ses relations avec le général lui firent obtenir, en 1789, la place d'aumônier d'un régiment, qu'en cette qualité il accompagna en Champagne en 1792. Après le traité conclu à Bâle, il revint à l'université de Halle, dont il s'est rarement éloigné depuis. M. Auguste de Lafontaine s'est alors livré tout entier à son goût pour la littérature. Parmi ses productions, qui sont en grand nombre, on cite avec distinction les suivantes : 1° *Blanche et Minna, ou les Mœurs bourgeoises*; 2° *les Systèmes de morale*; 3° *le Civisme et l'Amour de famille*; 4° *Raphaël, ou la Vie paisible*; 5° *Charles et Emma, ou les Amis d'enfance*; 6° *le Village de Lobeinstein*; 7° *la Famille de Halden*; 8° *Émile dans le monde*; 9° *Walther, ou l'Enfant du champ de bataille*; 10° *Henriette Bellesman*; 11° *Elise, ou les Papiers de famille*; 12° *le Baron de Flemming, ou la Manie des titres*; 13° *Flemming fils, ou la Manie des systèmes*; 14° *les Tableaux de famille, ou Journal de Charles Engelmann*; 15° *le Ministre de campagne, ou les Nouveaux Tableaux de famille*. Presque tous ces ouvrages ont été traduits en français, la plupart par M<sup>me</sup> de Montolieu. Dans les deux *Tableaux de famille*, on trouve des portraits d'une originalité piquante, une philosophie aussi douce que tolérante, une critique rarement amère, et souvent de la gaieté.

LAFONTAINE (LE CHEVALIER

ALFRED-DESJÉ DE), colonel de cavalerie, officier de la légion d'honneur, né le 21 février 1787, à Namur, fit au collège de cette ville de très-bonnes études. Admis à l'école Militaire de Fontainebleau, lorsqu'il eut achevé ses classes, il obtint, en 1806, le grade de sous-lieutenant, et fit, en servant alternativement dans l'infanterie, dans la cavalerie et dans l'état-major, les campagnes du Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Russie, de Saxe et de France. Dans toutes les occasions, il donna des preuves de talent, d'intelligence et de courage, et conquit tous ses grades sur le champ de bataille. Il n'était encore que sous-lieutenant des grenadiers du 75<sup>me</sup> régiment d'infanterie, quand, à la bataille d'Eylau, il se fit remarquer par son sang-froid et son courage, sous les ordres du général de division Legrand, qui depuis ne cessa de lui donner des preuves d'attachement et d'estime. Son éclatante bravoure fixa l'attention du général Sébastiani, qui lui confia la mission, non moins honorable que dangereuse, d'enlever aux Espagnols des batteries formidables; il s'en acquitta avec succès. Présenté à l'empereur Napoléon par le général Sébastiani, lorsque ce prince fit sa revue près de Madrid en 1809, M. de Lafontaine en reçut des éloges avec le titre de capitaine. Choisi peu de temps après, avec un petit nombre de braves, par le maréchal Lefèvre, il franchit sous la mitraille espagnole une rivière grossie par les pluies, et força la retraite le corps ennemi placé sur l'autre rive. Blessé d'un coup de feu en ralliant ses



grenadiers à la bataille de Talavera, il fut mentionné dans le bulletin comme l'un des intrépides guerriers qui avaient le mieux mérité de la patrie. Nommé commandant de Tاراcona, il chassa les ennemis qui avaient déjà pénétré dans cette place, et leur tua un grand nombre d'hommes et de chevaux, au moyen d'une embuscade qu'il leur tendit. Il fut ensuite chargé de la défense du fort de Coca, dans la Vieille-Castille, où par de fréquentes sorties, toujours couronnées du succès, il triompha, par son audace, d'un ennemi bien supérieur en nombre. Avec une poignée de grenadiers, il défendit le passage de l'Eresma contre un corps espagnol, composé de 500 chevaux et de 300 hommes d'infanterie, qu'il tailla en pièces. Vers le même temps, le capitaine Lafontaine, à la tête de 40 grenadiers, tomba sur un détachement de 400 hommes, qui venait de s'emparer d'un convoi destiné au fort de Coca. Il reprit le convoi, et délivra 30 prisonniers qu'emmenaient les Espagnols. Un courrier français, dont on avait attaqué l'escorte, était sur le point de tomber entre les mains de l'ennemi ; il vole à son secours : tout-à-coup le feu cesse. M. Lafontaine provoqué à un combat particulier par le commandant espagnol, accepte le défi. Les deux guerriers s'avancent à cheval au milieu de l'enceinte que formaient leurs soldats, et là, par des coups redoublés, portés et parés avec autant d'adresse que de courage, ils retracent l'image de ces temps antiques où l'on voyait des chefs faire suspendre un combat géné-

ral pour combattre seuls et corps à corps. Cependant l'Espagnol, atteint de plusieurs coups de sabre, allait succomber, lorsque quatre de ses officiers volèrent à son secours en chargeant déloyalement le vainqueur. Cette attaque imprévue ne déconcerta point le capitaine Lafontaine, qui, sans perdre son sang-froid, sut parer tous les coups qu'on lui portait, et mit hors de combat deux des assaillans. Il obtint bientôt après le grade de lieutenant-colonel, et passa en Allemagne, où il fit encore des prodiges de valeur. Paraissant inopinément et seul devant 500 Prussiens placés au détour d'un bois, il les somma avec une telle assurance de mettre bas les armes, que ceux-ci, déconcertés, et croyant qu'un corps nombreux allait les envelopper, obéirent à cette audacieuse sommation. Il montra toujours une connaissance parfaite de la tactique militaire, et le célèbre général Drouot, maître en ce genre, lui donna les plus grands éloges dans un rapport qu'il fit à l'empereur, qui lui accorda le titre de colonel et la décoration d'officier de la légion-d'honneur. En 1812, le général Grouchy, le considérant comme un des meilleurs officiers de l'armée, voulut l'avoir pour son premier aide-de-camp. C'est en cette qualité que le colonel Lafontaine l'accompagna pendant la malheureuse campagne de Waterloo. Après les événemens de 1814, le colonel Lafontaine rentra dans son ancienne patrie. Le roi des Pays-Bas, qui connaissait tout son mérite, le nomma, en 1818, commandant-géné-

ral des forces militaires de la colonie de Batavia.

**LAFORCE** (LE DUC LOUIS-JOSEPH-NOMPAR DE CAUMONT DE), pair de France, maréchal-de-camp, officier de la légion-d'honneur, et grand d'Espagne de première classe. Il descend, du côté paternel, des maréchaux de Laforce, et est, du côté de sa mère, arrière-petit-fils du maréchal de Tourville. Né le 22 avril 1768, il n'avait que 12 ans lorsqu'il entra au service. Il était, à l'époque de la révolution, major en second des carabiniers; mais il prit bientôt le parti de quitter sa patrie, et devint, pendant l'émigration, aide-de-camp de *Monsieur* (aujourd'hui Louis XVIII). Il reçut de l'empereur d'Autriche une décoration militaire pour prix de sa conduite à l'affaire de Mons. Cette croix était accompagnée d'une lettre très-flatteuse. En 1809, le duc de Laforce rentra en France et prit du service sous l'empereur Napoléon. Il se trouva à toutes les grandes batailles données depuis cette époque, jusqu'en 1814. Il reçut à celle de la Moskowa plusieurs blessures, et fut nommé sur le champ de bataille même, officier de la légion-d'honneur. Le duc de Laforce était membre du corps législatif au mois de mars 1814, et signa l'un des premiers la déchéance de l'empereur. Le roi ayant institué la chambre des pairs, l'en nomma membre. Chargé de faire, devant cette chambre, le rapport sur l'affaire du général Excelmans, il proposa l'ordre du jour. Lorsque la famille royale eut quitté les Tuileries le 20 mars 1815, le duc de Laforce se

rendit à Nîmes, auprès de M. le duc d'Angoulême, qui le chargea de plusieurs missions difficiles, et le nomma commissaire du roi, pour les départemens de Lot-et-Garonne, de Tarn-et-Garonne, et du Lot. Il courut à Cahors les plus grands dangers. Le drapeau tricolore flottait sur les tours de cette ville, lorsqu'il se présenta à la préfecture avec la cocarde blanche au chapeau. A l'instant il se vit entouré d'une foule immense qui faisait entendre des menaces violentes, et ce ne fut pas sans peine que la troupe parvint à le conduire aux casernes, d'où il fut amené à Paris sous escorte. Le second retour du roi le rendit à la liberté.

**LAFORST** (ANTOINE - RENÉ-CHARLES-MATHURIN, COMTE DE, PAIR DE FRANCE), commandant de la légion-d'honneur, est né le 8 août 1756, à Haire, dans la ci-devant province d'Artois, d'une ancienne famille. Son père, capitaine au régiment de la Reine et chevalier de Saint-Louis, le destinait à l'état militaire. Il lui fit obtenir, très-jeune encore, une sous-lieutenance dans le régiment de Hainaut; mais le penchant du jeune Laforst l'entraînait vers une autre carrière : son goût pour la diplomatie lui fit solliciter, comme une faveur, la permission d'accompagner, en qualité de secrétaire de légation, le chevalier de La Luzerne, nommé ambassadeur aux États-Unis. Il obtint cette mission, et fut, peu de temps après, nommé d'abord vice-consul à Savannah, ensuite à Philadelphie, et en dernier lieu à New-York. Le marquis de Moustier ayant, en

1788, remplacé le chevalier de La Luzerne dans les fonctions de ministre du roi près du gouvernement des États-Unis, le consulat-général de France fut alors remis à M. de Laforest en remplacement de M. Barbé-Marbois. Les orages de la révolution l'ayant déterminé à renoncer à ses fonctions, il se tint éloigné de la France, et n'y rentra, en 1795, que pour vivre dans la retraite et loin des affaires. Cependant après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut placé par le gouvernement consulaire à la tête de l'administration des postes. Il en remplit les fonctions jusqu'au mois d'octobre 1860, qu'il fut chargé d'aller remplir celles de premier secrétaire de légation, au congrès de Lunéville. Lorsque la paix fut signée, M. de Laforest fut envoyé immédiatement, en qualité de ministre plénipotentiaire, à Munich. Cette mission ne fut pas la seule qu'il eut alors à remplir; à Munich, il reçut l'ordre de se rendre à Ratisbonne, pour y déployer près de la diète germanique le caractère de ministre médiateur, dont le baron de Bühle, ministre de Russie, se trouvait également revêtu. Là fut réglée définitivement la répartition des indemnités accordées aux princes dépossédés par la cession faite à la France, de la rive gauche du Rin. Cette négociation terminée, M. de Laforest alla à Berlin, où, jusqu'en 1806, époque de la rupture entre la France et la Prusse, il remplit les fonctions de ministre plénipotentiaire. A son retour, il fut nommé conseiller-d'état; il avait reçu, en 1804, le titre de commandant de la lé-

gion-d'honneur. Après la paix de Tilsitt, il fut désigné pour l'ambassade de Berlin; mais cette destination fut presque aussitôt changée par un ordre qu'il reçut de se rendre en Espagne, où il fut reconnu comme ambassadeur en 1808. Il occupa ce poste cinq ans; mais la multiplicité des travaux et le changement de climat ayant sensiblement altéré sa santé, il obtint l'autorisation de rentrer en France, où il vivait depuis quelque temps à sa campagne, près de Blois, quand les revers éprouvés par l'armée française déterminèrent l'empereur Napoléon à entamer une négociation avec le prince des Asturies (Ferdinand VII). Ce fut encore à M. de Laforest que cette mission fut confiée; mais comme elle était secrète, on l'avait chargé de la remplir sous le nom de *Dubosque*. Ce fut en effet sous ce nom qu'il se présenta au prince le 17 novembre 1813, et lui exposa les conditions auxquelles il pouvait espérer de retourner en Espagne. Il paraît qu'elles ne furent pas toutes accueillies, et que le négociateur se relâcha sur quelques-unes. Enfin il signa, le 13 décembre, avec le duc de San-Carlos, le traité qui rétablissait la paix entre les deux puissances. Ferdinand, remonté sur le trône d'Espagne, témoigna dans une lettre à Napoléon sa satisfaction de la conduite de M. de Laforest, et des égards qu'il avait eus pour sa personne. Après le rétablissement des Bourbons, en 1814, le roi confia, par *interim*, le portefeuille des affaires étrangères à M. de Laforest, et lui rendit peu après le titre de conseiller-d'état. Il fut

décoré du grand-cordon de la légion-d'honneur dans le mois d'août suivant. Pendant les *cent jours*, il fut rayé de la liste des conseillers-d'état, ce qui n'empêcha pas le corps électoral du département de Loir-et-Cher de le nommer à la chambre des représentans. A la fin de juin, il fut l'un des commissaires désignés par le gouvernement provisoire pour se rendre au camp des alliés, afin de leur faire connaître les dernières résolutions de la chambre. On sait que la rapidité avec laquelle se succédaient les événemens rendit cette démarche sans résultat. Le comte de Laforest, rentré après le second retour du roi dans ses fonctions de conseiller-d'état, a présidé, en août 1815, le collège d'arrondissement de Vendôme. Marié à la fille aînée du comte de Moustier, il passe à la campagne une grande partie de l'année, et s'y occupe avec succès de tout ce qui a rapport à l'agriculture. M. le comte de Laforest a été créé pair de France par l'ordonnance royale du 2 mars 1819. Dans la session de 1823, il a été nommé membre de la commission chargée de présenter un projet d'adresse en réponse au discours du trône : on sait que l'adresse présentée par cette commission a été adoptée par la chambre, et qu'elle a repoussé divers amendemens qui avaient pour objet de ne pas faire la guerre au gouvernement constitutionnel d'Espagne.

**LAFORGUE (L.)**, exerçant à Paris la profession de dentiste, s'est fait connaître par la publication de plusieurs ouvrages intéressans. On a de lui : 1° *Effets des nerfs et du fluide des nerfs*, 1788,

in-8° ; 2° *Dissertation sur l'art de conserver les dents*, 1788-1790, in-8° ; 3° *Étrennes aux amateurs de la propreté et de la conservation des dents*, 1793, in-18 ; 4° *Dix-sept articles relatifs aux maladies de dents*, 1799, in-8° ; 5° *Théorie et pratique de l'art du dentiste*, 1802-1806-1810, 2 vol. in-8°, ornés de 16 planches ; 6° *de la Sté-méiologie buccale*, 1810, in-8° ; 7° *le Triomphe de la première dentition*, 1815, in-24. Si l'emploi des moyens indiqués dans ces ouvrages produisait toujours l'effet promis, l'auteur aurait sans doute le droit d'être considéré comme un des plus grands bienfaiteurs de l'humanité souffrante.

**LAFORTELLE (N.)**, auteur dramatique, a fait représenter, sur les théâtres du Vaudeville et des Variétés, un grand nombre de pièces, parmi lesquelles on cite : 1° *Tout pour l'enseigne, ou la Manie du jour* ; 2° *le Mot de l'Enigme* ; 3° *l'Ecole des Gourmands* ; 4° *le Château et la Chaumière* ; 5° *Cassandra, malade imaginaire* ; 6° *Crou-ton, ou l'Aspirant au salon*, 1814 ; 7° *Poisson chez Colbert* ; 8° *une Visite à Saint-Cyr* ; 9° *Voltaire chez Ninon* ; 10° *le Cordier de Samarcande*, 1815. Quelques-unes de ces pièces furent faites en société d'autres auteurs.

**LAFOSSE (LE BARON JACQUES-MATHURIN)**, maréchal-de-camp d'infanterie, officier de la légion-d'honneur, né dans le département du Calvados, le 10 mars 1757, embrassa de bonne heure la profession des armes, et servit d'abord dans le régiment de Blaisois. Nommé capitaine de l'un des bataillons du Finistère à l'époque

de la révolution, il ne tarda pas à passer, avec le même grade, au 9<sup>m</sup> régiment de ligne. Le 21 fructidor (7 septembre 1799), il fut nommé chef de bataillon. Par un décret impérial du 4 janvier 1806, il obtint le grade de colonel, et le 30 mai 1807, il reçut la décoration d'officier de la légion-d'honneur. Napoléon, en récompense des services que le colonel Lafosse n'avait cessé de rendre à la patrie, ajouta aux faveurs qu'il lui avait déjà accordées, le titre de baron, un majorat, et une dotation de 6,000 francs, en Italie et en Westphalie. Le colonel, envoyé en Espagne en 1808, mérita par sa conduite au siège de Lérida, d'être élevé au rang de général de brigade. Il se signala également à l'attaque de Cifuentes en décembre 1811, et fut nommé, en 1815, commandant du département de Thrasimène, emploi que les événements de 1814 lui firent perdre. Il fut, à son retour en France, envoyé en demi-solde dans son département; cependant, par une ordonnance du 17 janvier 1815, le roi le créa chevalier de Saint-Louis. Pendant les *cent jours*, Napoléon le nomma au commandement des gardes nationales actives dans la 16<sup>m</sup> division militaire. Après le second retour du roi, M. le baron Lafosse obtint sa pension de retraite, comme ayant plus de quarante ans de service : retiré à Lisieux, sa ville natale, il y vit paisiblement au sein de sa famille.

**LAFOSSE (PHILIPPE-ÉTIENNE)**, médecin-vétérinaire distingué, est né à Paris en 1758. Au mérite d'une longue et habile pratique, M. Lafosse joint celui d'être un bon

théoricien; ses ouvrages jouissent de l'estime de ses confrères, et sont très-utiles aux études des élèves. On lui doit : 1<sup>o</sup> *Dissertation sur la morve des chevaux*, 1761, in-12; 2<sup>o</sup> *Guide du maréchal, avec un Traité sur la ferrure*, 1767, in-4<sup>o</sup>; 3<sup>o</sup> *Cours d'hippiatrique, ou Anatomie physiologique et pathologique du cheval*, 1769, in-fol.; nouvelle édition, même format, 1774; 4<sup>o</sup> *Dictionnaire raisonné d'hippiatrique, cavalerie, manège et maréchalerie*, 1775, 2 vol. in-4<sup>o</sup>, nouvelle édition, 4 vol. in-8<sup>o</sup>, 1786; 5<sup>o</sup> *Observations et Découvertes d'hippiatrique, lues dans plusieurs sociétés savantes*, 1801, in-8<sup>o</sup>; 6<sup>o</sup> *Manuel d'hippiatrique*, plusieurs éditions; la 3<sup>m</sup> est de 1802, 1 vol. in-12, et la 5<sup>m</sup>, même format, de 1815.

**LAFROGNE (N.)**, nommé à la chambre des députés, par le département de la Meurthe, en 1816. Pendant cette session, il vota le rejet du projet de loi sur les commissaires-priseurs. M. Lafrogne, d'abord ministériel, cessa de l'être lors de la discussion sur la loi des élections, en se montrant l'un des défenseurs de la loi du 5 février. Il mourut au mois de juin 1819. Il exerçait à Nancy les fonctions de notaire royal.

**LAGALLISSONNIERE (AUGUSTIN-FÉLIX-ELISABETH BARRIN, COMTE DE)**, ex-officier-général de l'armée de Condé, ancien colonel de la légion de Flandre et des chasseurs des Pyrénées, était, à l'époque de la révolution, maréchal-de-camp et grand-sénéchal d'épée héréditaire des 5 sénéchaussées de l'Anjou et du pays Saumurois. Par ses fonctions, lors

de la convocation des états-généraux en 1789, il se trouvait de droit président des trois ordres, et fut nommé premier député de la noblesse d'Anjou. Il soutint les prétentions de son ordre, et siégea constamment au côté droit de l'assemblée constituante. Dans des observations qu'il fit sur les grains et les subsistances, à la séance du 16 juin 1789, il attaqua l'administration de M. Necker, et au milieu des violens murmures de l'assemblée et des tribunes, il s'écria que ce ministre serait connu un jour; mais que quand les yeux se dessilleraient, la monarchie serait enveloppée d'un crêpe funèbre. Les opinions qu'il a émises sont nombreuses; il les a fait imprimer toutes : nous nous contenterons de citer les suivantes : 1° sur l'Établissement d'une milice ou garde bourgeoise; 2° sur le Rapport de M. Mounier, concernant la constitution; 3° sur la Déclaration des droits de l'homme; 4° sur la Gabelle; 5° contre la Vente des biens du clergé; 6° sur la Question si l'exercice du droit de la guerre et de la paix doit être délégué au roi ou au corps-législatif; 7° sur les Moyens de payer la dette publique; 8° contre la Suppression de la noblesse; 9° contre le Changement de la couleur du pavillon de France; 10° sur les Inconvéniens de réunir la marine militaire à la marine marchande; 11° sur les Assignats; 12° sur les Invalides; 13° sur la faculté d'accorder des Lettres de grâce qu'on proposait d'enlever au roi; 14° le Roi est-il, oui ou non, justiciable d'un tribunal quelconque? 15° sur la Liberté et la Sanction du roi; 16° sur le Serment

*exigé des ecclésiastiques.* Le 31 septembre 1791, M. de Lagallissonnière s'opposa, avec beaucoup de véhémence, à la séparation de l'assemblée; et ce qui semble impliquer contradiction, il signa les protestations contre les opérations de cette assemblée. Il quitta la France en 1792, pour aller se réunir à l'armée des princes, dont il commanda l'avant-garde. Lorsque cette armée fut licenciée, il passa, en 1795, à celle de Condé, puis rentra en France sous le gouvernement consulaire en 1801. Le département de la Sarthe l'ayant élu député au corps-législatif en 1809, il fut porté, en 1810, sur la liste des candidats au sénat-conservateur. Il fut aussi nommé candidat à la présidence du corps-législatif en 1811. Lorsque après le retour des Bourbons, une plus grande liberté eut été rendue au corps-législatif, M. de Lagallissonnière parut plusieurs fois à la tribune, où il parla sur l'importation des grains, sur la liste civile, sur la responsabilité des ministres, sur l'organisation de la garde royale, etc. Plusieurs de ses rapports ont été imprimés par ordre de l'assemblée. Le 22 juin 1814, le roi le nomma lieutenant-général, et le 23 août de la même année, commandeur de l'ordre de Saint-Louis. L'ordonnance royale du 13 juillet 1815 ayant dissous le corps-législatif dont M. de Lagallissonnière faisait partie, il n'a point rempli de fonctions politiques depuis.

LAGARDE (JOSEPH-JEAN, BARON), est particulièrement connu comme secrétaire-général du directoire exécutif et des consuls, et

comme préfet du département de Seine-et-Marne. Le moindre défaut de deux articles qui le concernent, l'un dans une biographie imprimée en Allemagne, en 1806, l'autre dans la biographie de Michand, est d'être incomplets. Ils sont d'ailleurs inexacts, et, de plus, faux et même calomnieux. Nous devons rétablir ici la vérité, et le faire avec quelques détails dans lesquels nous ne serions peut-être pas entrés, sans l'injustice de ceux qui nous ont précédés dans la carrière que nous parcourons. M. Lagarde est né à Narbonne, département de l'Aude, le 11 mai 1755. Reçu avocat au parlement de Flandre, en 1776, il parcourut cette carrière avec beaucoup de succès. Il exerça concurremment les fonctions de substitut du procureur du roi près la maîtrise des eaux et forêts établie à Lille, puis celles de l'un des conseillers au même siège. En 1788, il a été pouvu d'un office de conseiller du roi au bailliage de Lille. Il a été admis à l'exercice de cet office par arrêt du parlement de Flandre, du 22 février de la même année, avec exemption d'exercer, à raison de la manière distinguée avec laquelle il avait fait jusqu'alors la profession d'avocat. M. Lagarde obtint la confiance de tous les corps auxquels il a successivement appartenu, et c'est à lui que, dans différentes circonstances, les officiers de la maîtrise, les conseillers au bailliage et l'ordre des avocats à Lille, confièrent la défense de leurs droits juridictionnels et de leurs intérêts. Lors des assemblées bailliagères pour la formation des états-géné-

raux, il fut l'un des deux députés de l'ordre des avocats. Lors de la disette de 1789, le bailliage et l'intendant, qui exerçaient concurremment la police dans la châtellenie de Lille, parvinrent, par leur concours, à faire cesser ce fléau dans la province : et c'est M. Lagarde que le bailliage avait spécialement chargé de se concerter avec l'intendant, sur les mesures que les circonstances exigeaient. Il était aussi secrétaire perpétuel d'une académie qui existait à Lille, sous la dénomination de collège des Philalèthes. Lors de la première assemblée électorale, en 1789, pour la formation de l'administration du département, M. Lagarde fut nommé secrétaire du collège, à une majorité de 1137 sur 1148 votans. Il fut ensuite nommé secrétaire-général du département. En 1791, le roi et l'assemblée constituante ayant demandé à toutes les administrations de département, le compte raisonné de la première année de leur gestion, il fut chargé de ce travail pour le département du Nord. Le ministre lui fit donner, à ce sujet, un témoignage spécial de satisfaction. Dans la même année, l'université de Douai fut réorganisée, et la chaire de droit français fut confiée à M. Lagarde, qui exerça ces nouvelles fonctions concurremment avec celles de secrétaire-général du département. Le 3 juillet 1792, il rédigea et fit adopter par le directoire du département, un arrêté tendant à empêcher que l'on envoyât à Paris des députés armés pour la fédération qui y était illégalement convoquée. Le

lendemain 4 du même mois, il fit de même adopter deux adresses, l'une au roi, l'autre à l'assemblée nationale, pour demander la punition des attentats commis, le 20 juin précédent, aux Trileries, contre la personne de Louis XVI. Au mois d'octobre 1792, l'administration du département ayant été entièrement renouvelée, on pensa que les fonctions du secrétaire avaient cessé. On procéda à une nouvelle nomination, et il fut réélu à la pluralité de 29 voix sur 30 votans. Un membre prétendit alors que M. Lagarde ne pouvait cumuler les fonctions de secrétaire du département avec celles de professeur en droit; M. Lagarde, sans laisser prendre de délibération, opta pour les fonctions de secrétaire. En octobre 1793, il fut dénoncé à des représentans en mission, comme auteur de l'arrêté et des adresses ci-dessus mentionnés et relatifs aux événemens du 20 juin; il fut déclaré suspect et dangereux par son influence sur son département; il fut arrêté et envoyé dans les prisons d'Arras. Le mois suivant, il fut mis en liberté; mais sa place avait été donnée dans l'intervalle, et il reprit la profession d'avocat. Au commencement de vendémiaire an 3, il fut mis en réquisition, par des représentans du peuple qui étaient à Bruxelles, pour qu'il vint y organiser les bureaux de la commission centrale de la Belgique, et, après avoir achevé et mis en mouvement cette organisation, il demanda à retourner dans ses foyers, et fut remplacé par un secrétaire-géné-

ral et deux adjoints. De retour à Douai, M. Lagarde y vivait retiré, lorsque la constitution de l'an 3 fut promulguée. Le directoire-exécutif, le lendemain de son installation, avait nommé M. Trouvé secrétaire-général; mais M. Trouvé n'entra pas en fonctions. Rewbell proposa alors de faire un choix parmi les secrétaires-généraux du département qui avaient le mieux marqué comme travailleurs, et comme ayant l'habitude et la triture des affaires administratives et des bureaux. M. Lagarde fut indiqué comme ayant organisé le département du Nord, ainsi que la commission centrale de la Belgique, et comme auteur du compte de gestion dont nous avons parlé; et, sur ces renseignemens, il fut nommé secrétaire-général, par arrêté du 15 brumaire an 4. L'arrêté lui parvint à Douai, le 18 à 2 heures du matin; il partit le jour même, et fut installé le 20. M. Lagarde mit ses soins à se renfermer sévèrement dans les fonctions de sa place; il chercha même à en resserrer le cercle, et il obtint d'en faire détacher l'administration de la maison directoriale, et des 500,000 fr. que la loi assignait annuellement à ses dépenses. Cette attribution fut en conséquence transportée au ministère de l'intérieur. M. Lagarde évita, avec un soin égal, de s'immiscer en rien dans la direction des affaires; il ne forma et n'eut, en aucun temps, aucune liaison particulière avec aucun des membres du directoire. Et c'est ainsi, qu'étranger à tous les partis qui se formaient et se renversaient successivement autour de lui, il con-



serva sa place malgré les commotions nombreuses qui signalèrent l'existence du directoire, durant laquelle 34 ministres se succédèrent. Le 21 messidor an 7, Frison, membre du conseil des cinquante, dénonça M. Lagarde pour de prétendues dilapidations. La dénonciation fut envoyée à l'examen d'une commission, et le conseil fit un message au directoire pour lui en donner connaissance. Dès le lendemain, M. Lagarde présenta au directoire un mémoire dans lequel il détruisait victorieusement tous les chefs de la dénonciation hasardée contre lui, et le directoire arrêta de transmettre lui-même ce mémoire au conseil par un message, pour qu'il fût envoyé à la commission, seule chose que M. Lagarde demandait. Il se rendit ensuite au conseil des cinquante pour y voir son dénonciateur lui-même, et fut fort étonné de reconnaître, en lui, un homme à qui il avait rendu des services essentiels à Bruxelles. L'entrevue devint alors un peu vive de la part de M. Lagarde, qui ne fit grâce à Frison d'aucun des chefs de sa dénonciation, et les lui fit passer tous en revue pour lui en prouver la fausseté. L'explication avait lieu dans l'un des vestibules du conseil, et elle était en quelque sorte publique, parce que M. Lagarde affectait d'interpeller Frison à voix haute, et qu'un grand nombre de députés circulaient près d'eux. Personne ne put donc se tromper sur la nature de l'explication, et l'on fut convaincu que Frison avait mal-à-propos accusé M. Lagarde, dont, par suite, on désira connaître les défenses.

Nous donnons ici ces détails pour expliquer comment il s'est fait, au grand étonnement de tout le monde, que dans la séance du 25, où le message du directoire fut présenté, une imposante majorité, composée d'hommes de toute espèce d'opinions, se prononça pour M. Lagarde. Dans cette séance, la faible minorité qui resta à Frison sentit que sa seule ressource était d'empêcher, s'il était possible, la lecture du mémoire de M. Lagarde, et elle s'y opposa avec la plus grande opiniâtreté. Mais ses efforts furent vains; la lecture fut ordonnée, elle fut faite : la justification de l'incriminé, conformément à son vœu, fut envoyée à la commission; et personne, après la lecture du mémoire, personne, pas même Frison, ne prit la parole pour tenter de combattre ou d'atténuer la réponse du secrétaire-général. Pour connaître les détails de cette séance, on peut recourir au *Moniteur*, dans sa feuille du 1<sup>er</sup> thermidor an 7, que les biographes qui nous ont précédés auraient dû consulter, comme nous l'avons fait, pour ne pas laisser leurs lecteurs dans l'incertitude sur les résultats d'une dénonciation dont ils avaient cru devoir donner connaissance. Cette feuille contient, en entier, le mémoire justificatif de M. Lagarde, et nous nous dispensons, par cette raison, de le reproduire ici. Néanmoins, et pour en donner une idée, nous en extrairons sa réponse au premier chef de dénonciation relatif à son traitement. « Je ne me livrerai, » disait-il, à aucune discussion à cet égard; j'observerai seulement

» que mon traitement a été fixé  
 » par la loi du 22 frimaire an 6.  
 » Le directoire, dans l'aperçu des  
 » dépenses pour cette année, a-  
 » vait porté mon traitement au  
 » même taux que celui des minis-  
 » tres. Les deux commissions,  
 » chargées successivement de ce  
 » travail par les deux conseils,  
 » trouvèrent cette fixation juste, et  
 » la loi y fut conforme. Dès-lors,  
 » non-seulement j'ai pu toucher  
 » ce traitement, mai je n'ai pu me  
 » dispenser de le toucher, puisque  
 » l'article 370 de la constitution  
 » porte que nul citoyen ne peut  
 » renoncer, ni en tout ni en par-  
 » tie, à l'indemnité ou au traite-  
 » ment qui lui est attribué par la  
 » loi à raison de fonctions publi-  
 » ques. » M. Lagarde répondait en-  
 » suite avec la même simplicité, la  
 » même justesse et la même clarté,  
 » au surplus des faits articulés dans  
 » la dénonciation, et il finissait par  
 » dire : « Je proteste au directoire  
 » que si le corps-législatif pense  
 » devoir rapporter les lois qui ont  
 » fixé les émolumens de ma place,  
 » et les diminuer, mon zèle à rem-  
 » plir mes devoirs n'en sera nulle-  
 » ment altéré. » La dénonciation de  
 » Frison demeura ainsi sans effet,  
 » et M. Lagarde conserva sa place  
 » que des envieux, et probablement,  
 » ses dénonciateurs eux-mêmes,  
 » convoitaient. Le 18 brumaire an  
 » 8, M. Lagarde se rendit de bonne  
 » heure au lieu ordinaire des séan-  
 » ces du directoire, pour y attendre  
 » et recevoir le décret que le con-  
 » seil des anciens allait rendre, et  
 » ce décret chargeant le général Bo-  
 » naparte de son exécution, M. La-  
 » garde se rendit aux Tuileries pour  
 » le lui porter. Le général mit l'exé-

quatur au décret. M. Lagarde en  
 fit de suite partir des expéditions  
 par des courriers, et en fit don-  
 ner en même temps avis par le  
 télégraphe sur toutes les lignes  
 établies. Vers 2 heures, Gohier  
 et Moulins étant venus se réunir  
 à Sieyes et Roger Ducos, aux  
 Tuileries, un second *exequatur*  
 fut donné surabondamment au  
 décret en forme ordinaire. Le  
 soir, M. Lagarde assista à une réu-  
 nion qui eut lieu, aux Tuileries,  
 de plusieurs membres des deux  
 conseils et de Bonaparte, Sieyes et  
 Roger Ducos. Le 19, M. Lagarde se  
 rendit à Saint-Cloud, où il fit le  
 travail, en tout ce qui pouvait le  
 concerner, près de Bonaparte  
 chargé de l'exécution du décret  
 du conseil des anciens, et le len-  
 demain 20, il reprit ses fonctions  
 près des consuls provisoires. A  
 l'institution du consulat définitif,  
 M. Lagarde était porté sur la liste  
 des membres du sénat qui allait  
 être installé; le général Bonapar-  
 te l'engagea à ne point s'y absor-  
 ber, et à continuer ses fonctions  
 de secrétaire-général. M. Lagarde y  
 consentit, et occupa la place jus-  
 qu'au moment où, en brumaire  
 an 10, ses fonctions furent réu-  
 nies à celles du ministre secré-  
 taire-d'état; ce qui présente cette  
 particularité assez remarquable,  
 que, seul, il a occupé la place de  
 secrétaire-général du gouverne-  
 ment, pendant tout le temps  
 qu'elle a existé. Peu après l'éta-  
 blissement du consulat, un pro-  
 cès a été suscité à M. Lagarde, à  
 l'occasion d'un journal; et les  
 précédentes biographies, dont  
 nous avons déjà parlé, ont pensé  
 devoir faire mention de plaintes et

d'affiches virulentes dirigées contre ce fonctionnaire à l'occasion de ce même procès. Nous n'examinerons pas si cet objet était de nature à devoir figurer dans une biographie : mais enfin, puisque l'on voulait en parler, la justice ne permettait point que l'on se bornât à ce qui avait été dit et fait contre M. Lagarde; elle voulait que l'on fit connaître les résultats de l'affaire, et la justice éclatante qu'il avait obtenue. Nous devons donc remplir encore cette lacune, et dire que les plaintes de l'adversaire de M. Lagarde ont été rejetées par une ordonnance du juge-de-peace, en date du 9 messidor an 8; par les conclusions du commissaire du gouvernement près le directoire de jury, du 1<sup>er</sup> fructidor suivant; par l'ordonnance définitive du directoire du jury, du même jour; par un rapport du ministre de la justice; enfin, par une décision du conseil-d'état, rendue sur ce rapport, le 18 thermidor même année, et approuvée le même jour par le premier consul. La place de secrétaire-général du gouvernement ayant cessé d'exister, comme nous l'avons dit, M. Lagarde fut immédiatement nommé préfet du département de Seine-et-Marne, et en prit les fonctions le 20 brumaire an 10. Il a reçu la décoration de la légion-d'honneur, à l'institution de cet ordre. En l'an 12, il a été nommé candidat au sénat, par le collège électoral du département qu'il administrait. Le 15 août 1809, il a été nommé baron de l'empire, et il a enfin cessé ses fonctions de préfet, en novembre 1810, époque à la-

quelle il a été remplacé par M. le comte de Plancy. C'est à l'occasion de ce remplacement que l'impartialité, qui est le plus rigoureux de nos devoirs, nous fait une loi de relever sévèrement les biographies dont nous avons parlé. M. Lagarde, disent-elles, a été *destitué pour affaire de conscription*, et elles ajoutent, immédiatement, qu'il s'est retiré jouissant *d'une fortune considérable*. D'après quoi, une troisième biographie, imprimée ultérieurement à Bruxelles en 1819, saisissant la couleur que les deux premières avaient donnée à la prétendue destitution de M. Lagarde, et voulant la caractériser, a été jusqu'à dire qu'il avait été destitué d'une manière *flétrissante*. Il est difficile de concevoir comment des écrivains, qui se présentent au public comme recueillant et préparant des matériaux pour l'histoire, se sont permis des imputations aussi graves et aussi notoirement calomnieuses. Nous n'avons pas cru devoir nous borner à les repousser par la seule faveur de l'opinion publique dont M. Lagarde n'a cessé de jouir; nous avons voulu vérifier les faits avec un soin scrupuleux, et c'est sur le vu de pièces authentiques que nous les rectifions. Le décret qui concerne la cessation des fonctions de M. Lagarde est du 7 novembre 1810, et il porte simplement ces mots : « Le » sieur Lagarde, préfet du département de Seine-et-Marne, est » suspendu de ses fonctions. » On voit donc, d'abord, que le décret ne porte pas destitution, et qu'il ne s'agit point d'affaire de cons-

cription, ni d'aucune autre inculpation quelconque. Ampliation de ce décret a été envoyée à M. Lagarde, par lettre du ministre de l'intérieur, du 14 du même mois, et cette lettre contient l'expression d'un regret obligeant pour lui; après quoi la lettre confiée à M. Lagarde lui-même le choix de celui des conseillers de préfecture par qui il voudrait faire remplir l'intérim de sa place; et le ministre l'autorise à motiver l'arrêté qu'il devait prendre à cet égard, sur ce que les ordres de Sa Majesté l'appelaient hors le département. Nous devons faire remarquer, en outre, que le décret qui suspendait M. Lagarde de ses fonctions est resté dans le portefeuille du ministre; que le gouvernement ne l'a fait insérer ni dans le *Bulletin des lois*, ni même dans le *Moniteur*; et que la seule chose que le public ait connue de cette affaire, est le décret du 30 novembre 1810, portant que M. de Plancy était nommé préfet du département de Seine-et-Marne, sans même dire, en remplacement de qui. Nous avons enfin sous les yeux la preuve que les regrets les plus honorables pour M. Lagarde ont été hautement manifestés sur sa retraite, tant par les fonctionnaires publics qui avaient été ses collaborateurs, que par ses administrés. Au surplus, la calomnie hasardée contre lui, pour motiver son remplacement, n'est pas seulement grossière, mais elle est maladroit; car il est notoire que la conscription se faisait dans son département avec une justice et une impartialité telles, que cette institution s'y

était en quelque sorte popularisée. Les administrés de M. Lagarde lui devaient d'ailleurs, sur cette matière, un travail assez important que, dans leur intérêt, il avait fait publier l'année précédente sous le titre d'*Instruction spéciale sur la conscription*, en ce qui intéresse les conscrits et leurs parens. Après leur avoir fait connaître leurs droits et leurs devoirs, M. Lagarde les y guidait dans toutes les démarches que les circonstances pouvaient exiger d'eux, et il les prémunissait surtout avec un soin tout particulier contre cette idée, que jamais ils pussent rien obtenir par des moyens de fraude ou de corruption. M. Lagarde, à l'occasion de cet ouvrage, a reçu les lettres de satisfaction les plus flatteuses de la part du gouvernement. Quant à cette fortune immense dont les précédentes biographies ont gratifié M. Lagarde, c'est une chimère que dément sa manière d'exister simple et modeste. En octobre 1815, ayant conservé son domicile politique dans le département du Nord, il s'était rendu à Lille pour la session du collège électoral, qui fut présidée par M. le duc de Berri. M. Lagarde eut l'honneur d'être présenté à ce prince, qui lui témoigna beaucoup de bienveillance, et qui même, après son retour à Paris, s'occupa personnellement de lui faire obtenir la pension de retraite, à laquelle il avait droit, et que le roi lui a accordée par ordonnance du 16 mars 1816; cette pension est aujourd'hui la principale des ressources de cet homme, connu par de bons et longs services publics, et par une

vie constamment laborieuse. La nature des fonctions auxquelles M. Lagarde a été successivement appelé, ne lui laissait pas le temps de s'occuper d'objets qui y fussent étrangers; ses ouvrages consistent principalement en mémoires de jurisprudence et d'administration, dont nous ne pourrions donner la nomenclature. Nous devons cependant en extraire, et faire remarquer le compte de gestion du département du Nord, ainsi que l'instruction spéciale sur la conscription, dont nous avons eu occasion de parler dans cet article; un mémoire historique, politique et commercial du port de Dunkerque, présenté au roi, en septembre 1814; les articles *préfet*, *sous-préfet* et *maire* dans le *Répertoire universel de jurisprudence*; enfin, et principalement, une instruction aux maires du département de Seine-et-Marne, sur toutes leurs fonctions, travail que M. Lagarde entreprit dans l'intention de régulariser et d'assurer la marche des administrateurs locaux, et de lui donner cet ensemble et cette uniformité si favorables à l'action de l'administration supérieure. M. Lagarde laissa publier cet ouvrage, à la fin de 1808, d'après l'approbation spéciale qu'y avait donnée le ministre de l'intérieur. Beaucoup de préfets, lorsqu'il parut, se le procurèrent pour le distribuer à leurs maires, et il a été réimprimé 6 fois en moins d'une année. M. Lagarde s'occupe, en ce moment, d'une nouvelle édition, qu'il espère publier dans le cours de 1823.

**LAGARDE (LE COMTE DE)**, littérateur et poète, né en France,

quitta sa patrie quand les orages politiques vinrent l'assaillir. Il se retira en Pologne, où le comte Félix Potocki lui offrit une hospitalité généreuse. Sous les hospices de ce seigneur, célèbre par l'influence que lui donnaient son patriotisme, sa popularité et sa fortune, il se livra à l'agriculture dont il fit son occupation favorite. Le comte Potocki avait réussi à faire, des déserts les plus sauvages, des campagnes délicieuses; un vaste et magnifique jardin qu'il avait créé, sous le nom de *Sophiowka* son épouse, venait d'être achevé par lui. Un poète polonais, nommé *Trambecki*, ami du comte, entreprit, à l'âge de 70 ans, de composer un poème sur *le nouvel Eden*. Le comte de Lagarde, dans la seule intention d'offrir à ses bienfaiteurs un tribut de sa reconnaissance, entreprit de traduire ce poème en vers français. Il réussit au-delà de ses espérances, puisque cet ouvrage le plaça au rang des poètes les plus distingués. Cette traduction si recommandable sous le rapport de l'exactitude et de la versification, est accompagnée de notes savantes, contenant des recherches sur l'origine des peuples Slaves, et ornée de gravures, exécutées par les plus habiles artistes de Vienne. Il a publié, en outre, une *Ode sur la mort de Kosciusko*, où l'on remarque de fort belles strophes; plusieurs romances, dont l'une sur la mort de *Poniatowski*, musique de *Lafont*, a obtenu beaucoup de succès. Le comte Lagarde a profité des événemens de 1815 pour rentrer en France. Il est membre de l'académie de Naples.

**LAGARDE (PIERRE)**, maître des requêtes en service extraordinaire, ancien directeur de la police du grand-duché de Toscane, était professeur au collège Mazarin lorsque la révolution éclata ; il en adopta les principes avec modération, et concourut, même au plus fort de la terreur, à la rédaction du journal dirigé par Perlet, sans se départir de ses opinions. Le parti dont la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794) renversa le principal chef, étant encore puissant long-temps même après l'événement, il l'attaqua avec beaucoup de vigueur. Au 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il éprouva une persécution qui fut heureusement momentanée, et il put bientôt prendre part à la rédaction du *Publiciste*, qui avait succédé aux *Nouvelles politiques*, et qui se perdit dans la *Gazette de France*. M. Lagarde fut chargé sous le gouvernement consulaire, en 1804, de la surveillance de la presse et des journaux. Il passa ensuite en qualité de chef dans les bureaux du maréchal Moncey, commandant supérieur de la gendarmerie, et devint successivement chef de la police à Milan, à Livourne, à Venise, en Portugal, où il eut en outre le titre d'intendant-général, et enfin en Toscane en 1810, comme directeur-général. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'à la chute du gouvernement impérial en France, en 1814. De retour à Paris, après l'évacuation de l'Italie par les Français, il occupa la place de chef du secrétariat particulier de MM. Beugnot et Dandré, pendant la courte durée de leur ministère ou

direction-générale de la police. Pendant les *cent jours*, en 1815, Napoléon nomma M. Lagardé préfet du département de la Sarthe. Il fut remplacé le 8 juillet, immédiatement après la seconde restauration. Les services de M. Lagarde comme fonctionnaire public, ont été récompensés par le titre de maître des requêtes en service extraordinaire, en vertu de l'ordonnance royale du 24 mars 1819.

**LAGARDE (LE COMTE AUGUSTE-MARIE-BALTHAZAR-CHARLES PELLETIER DE)**, est né dans le département de Vaucluse. Il sortait à peine de l'enfance lorsque ses parents émigrèrent en 1792, et l'emmenèrent avec eux. Dès qu'il put porter les armes, il prit du service en Russie, et ne tarda pas à devenir aide-de-camp du marquis d'Autichamp, son parent. Par la suite il devint major-général, puis chambellan de l'empereur Alexandre. Les événemens de 1814 le ramenèrent en France, et le roi le nomma commandant militaire à Nîmes. Dans une émeute, suscitée dans cette ville contre les protestans, en 1815, le comte de Lagarde fut grièvement blessé d'un coup de pistolet, en s'efforçant de rétablir l'ordre. Obligé par les suites de cette blessure de quitter le service militaire, il fut, en 1816, nommé ministre plénipotentiaire de France à la cour de Bavière. On a fait beaucoup de conjectures sur la cause qui avait pu déterminer M. Lagarde à vouloir soustraire son assassin aux poursuites de la justice ; il a cru sans doute que c'était un royaliste emporté par un excès de zèle : mais, quelle que fût l'opinion poli-

tique de ce scélérat, son crime n'en était pas moins punissable. D'ailleurs le but de la faction que servaient cet assassin et ses complices, était le massacre des protestans du Midi; et la générosité que le général montra envers lui, pouvait devenir funeste à une foule de citoyens. Cette opinion est fondée sur celle que développa avec autant de raison que d'éloquence, le garde-des-sceaux (M. de Serre), dans le discours qu'il prononça en comité secret, à la chambre des députés, le 23 mars 1819. Il prouva jusqu'à l'évidence, que l'impunité accordée à de pareils crimes devenait un attentat envers la société entière. Le comte de Lagarde a été envoyé en dernier lieu auprès du roi d'Espagne, en qualité de ministre de S. M. le roi de France. Il était à Madrid lors des événemens du mois de juillet 1822. Il a quitté Madrid par ordre du gouvernement français, à la fin du mois de janvier 1823; son caractère a été respecté dans la capitale, et pendant toute la route jusqu'à Bayonne, d'où il s'est rendu à Paris; le roi vient de le nommer pair de France.

**LAGARDE (LE CHEVALIER DE)**, officier de la marine royale à l'époque de la révolution, quitta la France avec les premiers émigrés, et servit dans les hussards britanniques, avec le grade de capitaine. En 1793, il se réunit aux Vendéens et fit partie de l'armée de Stofflet, ce qui le fit connaître de l'abbé Bernier, dont il devint le secrétaire. Ce dernier le fit, en 1795, nommer agent-général des armées royales auprès des puis-

sances belligérantes. Il se rendit à Londres en cette qualité, afin de solliciter des secours du ministère anglais. Il n'obtint qu'après beaucoup de démarches une somme de 500 liv. sterling pour l'armée d'Anjou. Stofflet, qui en était le chef, mourut pendant cette négociation, et l'argent fut remis à son successeur. Devenu secrétaire de l'agence royale, et chargé par elle d'une nouvelle mission, il se préparait à la remplir, quand il tomba dans une patrouille de républicains, et courut les plus grands dangers. Il échappa cependant, mais avec peine, et en fut quitte pour la perte de sa correspondance et une blessure peu dangereuse à l'épaule. Au mois de mars 1795, il fut chargé de se rendre aux divers quartiers-généraux, pour établir les communications nécessaires entre eux. Il partit ensuite pour Édimbourg, avec des instructions de M. de Puysaye pour le comte d'Artois. Le chevalier Lagarde rentra en France, après la pacification de la Vendée, sous le gouvernement consulaire, et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Il reparut alors, ainsi que l'année suivante, dans les rangs des royalistes vendéens.

**LAGENETIÈRE (FRANÇOIS-GUILLAUME L'AMOUREUX, COMTE DE)**, major en second au 64<sup>me</sup> régiment de ligne, membre de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né vers 1780. Lorsqu'on eut appris le débarquement de Napoléon, le 1<sup>er</sup> mars 1815, M. de Lagenetière, qui était en demi-solde à Besançon, alla trouver le marquis de Bourmont, commandant de la province, pour lui of-

Faint, illegible text on the left side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text in the middle section of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Faint, illegible text on the right side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.





*M<sup>r</sup> Lagrange.*

*Fromy del et Sculp.*

frir ses services ; demandant à marcher contre Napoléon, sous les ordres du maréchal Ney. L'offre fut acceptée, et le 11 mars, il se rendit à Lons-le-Saunier, où se trouvait l'état-major du prince de la Moskowa. Le 14, il fut désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major de la 1<sup>re</sup> division, aux ordres du général Lecourbe, et pendant l'absence du baron de Préchamp, il eut le commandement de cet état-major. Dans l'intervalle, le maréchal avait adressé aux troupes une proclamation qui fut la cause de sa mort, et dans laquelle il déclarait que le retour de Napoléon était le vœu de toute l'armée française. Comme on supposait que Napoléon se rendrait à Dijon, où se trouvait déjà le général Bertrand, son grand-maréchal, les troupes eurent ordre de partir de Lons-le-Saunier, le 15, afin d'arriver le 16 et le 17 à Dijon, pour se réunir autour de leur ancien chef. Le comte de Lagenetière suivit le mouvement général et partit comme les autres, mais il s'arrêta à Dôle, d'où il écrivit une lettre au maréchal Ney, dans laquelle il lui déclara qu'il ne se croyait pas dégagé des promesses qu'il avait faites au roi, lorsqu'il avait reçu des mains de *Monsieur* la décoration de l'ordre de Saint-Louis. Ayant reçu ensuite des ordres du duc de Feltre, ministre de la guerre de Louis XVIII, il se rendit en Suisse, pour y remplir les fonctions de sous-chef d'état-major de l'armée royale de l'Est. Cette armée avait pour général le comte Gaëtan-de-Larochefoucault. Le comte de Lagenetière

fut l'un des témoins qui déposèrent contre le maréchal Ney.

**LAGOILE-DE-LOCHEFONTAINE** (N.), était, en 1789, chanoine et sénéchal de l'église métropolitaine de Reims, et fut nommé, par le bailliage de cette ville, député du clergé aux états-généraux. Il a constamment voté avec la majorité de son ordre, et signé la protestation du 12 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée nationale. M. Lagoile-de-Lochefontaine n'a point reparu depuis sur la scène politique.

**LAGOY** (**LE MARQUIS DE**), membre de la chambre des députés, nommé en 1819, par le département des Bouches-du-Rhône, était avant la révolution officier au régiment du Roi infanterie. Il n'a point quitté la France pendant la révolution, et n'a occupé aucune place sous les divers gouvernements qui se sont succédé depuis 1792, ce qui lui a fourni l'occasion de blâmer amèrement ceux qui ont cru devoir servir leur patrie pendant cette époque. Le marquis de Lagoy, dont le nom de famille est Meyran, a pris place au côté droit de la chambre, et a voté en faveur de toutes les lois d'exception et du nouveau système électoral.

**LAGRANGE** (**JOSEPH-LOUIS, COMTE**), membre du sénat-conservateur, grand-officier de la légion d'honneur, grand-croix de l'ordre de la Réunion, l'un des plus grands géomètres de notre époque, naquit à Turin, le 25 janvier 1736, d'une famille d'origine française. Il est arrière-petit-fils d'un capitaine de cavalerie, qui passa du service de Louis XIV à celui de Charles Emmanuel II, duc de Savoie, et que

ce prince fixa à sa cour, en lui faisant épouser une D<sup>ne</sup> Conti, appartenant à une illustre famille de Rome. Cet officier était parent d'une dame d'atours de la reine-mère du monarque français. Le père de Lagrange occupait la place de trésorier de la guerre de la ville de Turin. Des malheurs ayant détruit la fortune de sa famille, le jeune Lagrange, qui faisait ses études au collège de la ville où il était né, sentit, de très-bonne heure, la nécessité de se créer, par son travail, une existence indépendante. Il devint professeur de mathématiques aux écoles d'artillerie de Turin, et dès l'âge de 17 ans, entra en correspondance avec le célèbre Euler et plusieurs autres savans de l'Europe. Ce fut dans les loisirs que lui laissait sa place, qu'en un très-petit nombre d'années il commença à se faire connaître dans le monde savant par des découvertes d'une grande importance, et résolut d'abord le fameux problème des *maximis et minimis* des formules intégrales indéfinies. La solution en fut présentée à Euler, et surprit d'admiration ce grand géomètre, qui, depuis 10 ans, avait fait un appel aux savans de l'Europe pour résoudre cette grande question. C'est en faisant des notes sur les ouvrages d'Euler que Lagrange parvint à l'égaliser, et que souvent la solution d'une simple question lui donnait lieu de développer toute une théorie. Fort jeune encore, il inventa une nouvelle branche de mathématiques, le calcul des variations, dont sa première découverte lui avait donné la clef. De concert avec le médecin Cigna et le chevalier,

depuis marquis de Saluces, il fonda l'académie des sciences de Turin, qui bientôt publia, sous les auspices du duc de Savoie, des *Mémoires* où se faisaient remarquer en première ligne ceux de son principal fondateur. Le premier volume parut en 1759, et le second en 1762. Parmi la multitude d'objets nouveaux dont il enrichit la science, on doit particulièrement remarquer ses recherches sur la propagation du son, question importante qui lui donna lieu de perfectionner et d'agrandir un genre de calcul inventé par d'Alembert pour la solution des problèmes de physique, et qui soumet à l'analyse mathématique cette branche étendue des connaissances humaines. La belle dissertation qu'il donna à ce sujet, parut dans le 1<sup>er</sup> volume des *Mémoires* de l'académie de Turin, publié en 1759, et dont il existe une analyse détaillée par M. de Montucla dans le *Journal Etranger* de mai 1760. Nous en donnerons un passage dans ce qui est d'un intérêt plus général. » M. Lagrange » s'attache d'abord à montrer l'in- » suffisance de la théorie de New- » ton, et à l'aide de la méthode des » variations, il résout la question » par les principes directs et lumi- » neux de la dynamique; toutes les » propriétés de la transmission » sont renfermées dans la formule » générale de M. Lagrange. Voici » les conséquences principales qu'il » en tire : 1<sup>o</sup> que la vitesse du son » ne dépend aucunement de la vi- » tesse ou de la force de l'ébran- » lement imprimé à l'air; 2<sup>o</sup> que le » son se propage également de tous » les côtés du corps qui le produit;

» 3° que la vitesse est la même  
 » dans toute l'étendue de la fibre  
 » élastique; 4° que cette vitesse ne  
 » dépend point de la longueur de  
 » cette fibre, c'est-à-dire, que le  
 » son se transmet avec la même  
 » vitesse dans un air libre que dans  
 » celui qui est renfermé. La plu-  
 » part de ces conséquences étaient,  
 » il est vrai, déjà connues par l'ob-  
 » servation; mais nous pensons qu'il  
 » n'y a aucun physicien qui mé-  
 » connaisse le mérite d'avoir dé-  
 » duit ces faits d'une solide théo-  
 » ric. » M. Choron, l'un de nos  
 » plus habiles théoriciens en musi-  
 » que, s'exprime ainsi : « Passant  
 » ensuite à l'examen de la réflexion  
 » du son, ou formation des échos,  
 » Lagrange n'a besoin pour cela  
 » que de développer quelques cas  
 » de sa formule. Elle lui montra  
 » que si la fibre aérienne est ter-  
 » minée de l'un ou de l'autre côté  
 » par un obstacle quelconque, la  
 » vibration des particules de l'air  
 » doit retourner en arrière avec la  
 » même vitesse. L'oreille pourra  
 » donc entendre une seconde fois  
 » par réflexion le son qu'elle aura  
 » déjà entendu directement. Si la  
 » fibre aérienne n'est terminée que  
 » d'un côté, l'écho sera évidem-  
 » ment simple; mais si cette fibre  
 » est terminée par les deux bouts,  
 » elle sera multiple, car le son ré-  
 » fléchi par une des extrémités, le  
 » sera de nouveau par l'autre; et  
 » cela aurait lieu à l'infini, si ce mou-  
 » vement ne s'affaiblissait et ne s'a-  
 » néantissait à la fin. Cette explica-  
 » tion des échos est sans doute la  
 » véritable; et il ne resterait rien  
 » à désirer dans la théorie de ce  
 » phénomène, si l'on connais-  
 » sait les circonstances nécessaires

» pour procurer cette espèce de ré-  
 » flexion, ou pour la rendre per-  
 » ceptible. » Lagrange poursuivait  
 » ses doctes travaux. Euler, direc-  
 » teur de la classe des mathématis-  
 » qués de l'académie de Berlin, sui-  
 » vait, avec la plus noble et la plus  
 » affectueuse sollicitude, les progrès  
 » de son jeune rival. Il le fit nom-  
 » mer membre de cette académie,  
 » et lui en annonça la nouvelle dans  
 » une lettre des plus flatteuses. L'a-  
 » cadémie royale des sciences de  
 » Paris proposa un prix sur la théo-  
 » rie de la libration de la lune. La-  
 » grange remporta ce prix en 1764.  
 » Ce géomètre, en résolvant ce pro-  
 » blème à l'aide du principe des vi-  
 » tesses virtuelles, combiné avec  
 » celui de d'Alembert, s'ouvrit une  
 » route entièrement nouvelle, et par  
 » ses savantes démonstrations, a-  
 » grandit considérablement le do-  
 » maine de la mécanique. C'est dans  
 » ce problème difficile qu'il déter-  
 » mina l'inclinaison de l'équateur  
 » lunaire sur l'écliptique; expliqua  
 » la raison de la coïncidence des  
 » nœuds de l'équateur et de l'orbite  
 » lunaire. Il dut à ces savantes re-  
 » cherches qu'il dut la première  
 » conception de sa célèbre *Méca-*  
 » *nique analytique*, ouvrage dans  
 » lequel toutes les grandes questions  
 » sur l'équilibre des corps et des flu-  
 » ides, et sur leurs mouvemens, sont  
 » réduites à des formules savantes  
 » qu'il ne s'agit plus que d'intégrer,  
 » et qui prouvent, par conséquent,  
 » que c'est de la perfection du cal-  
 » cul intégral que doivent dépendre  
 » à l'avenir toute la perfection de la  
 » mécanique. Ce calcul, dont New-  
 » ton et Leibnitz se disputent la gloire  
 » de l'invention, expliqué jusqu'alors  
 » par des considérations de li-

limites ou de quantités évanouissantes, ne se rattachait pas à l'algèbre ordinaire, et présentait des difficultés dans sa métaphysique. Lagrange leva tous ces obstacles dans son célèbre traité des fonctions analytiques, et parvint à trouver les coefficients différentiels de la formule de Taylor, sans employer d'autres moyens que la théorie des suites. En 1766, il eut la gloire de remporter le prix proposé par l'académie des sciences sur les mouvemens des satellites de Jupiter. Ce problème embrassait dans une plus grande généralité le fameux problème des trois corps, dont la solution avait fait tant d'honneur à Clairaut, et à d'Alembert, et consistait à déterminer les mouvemens exacts d'une planète telle que Jupiter ou Saturne, dérangée continuellement dans sa marche par les attractions qu'exercent sur elle ses satellites. La solution de ce problème, en perfectionnant les tables de Jupiter et de Saturne, et par conséquent en facilitant la détermination des longitudes en pleine mer, était d'une utilité inappréciable pour la navigation. Une question non moins digne des efforts de ce grand géomètre, est celle qui concerne la détermination des mouvemens séculaires. On entend par-là ces dérangemens qu'éprouvent, à des époques très-éloignées, les planètes dans leur cours, et qui ne se manifestent à nous qu'après une longue suite d'observations. La solution de ce problème conduisit Lagrange à cet important résultat : que si les inclinaisons des plans des planètes, leurs excentricités, leurs nœuds, leurs péri-

hélices, etc., varient avec le temps, il n'en est pas de même des grands axes et des moyens mouvemens de ces planètes, qui ne peuvent jamais éprouver la moindre altération; d'où il suit que notre système planétaire est fixé dans le ciel à des bases inébranlables. Nous ne suivrons pas davantage Lagrange dans cette sublime carrière, où embrassant de ses regards l'univers et les siècles futurs, il pénétra des mystères qu'il n'appartenait qu'à l'architecte suprême de dévoiler. Nous nous bornerons à dire que son vaste génie répandit la lumière sur toutes les parties des mathématiques, et que l'algèbre même a changé de face depuis que dans les élémens de cette science on a introduit une foule de théories dues à son invention. Pendant le séjour momentané qu'il fit à Paris, où le désir de voir les savans français l'avait conduit, il fut constamment accueilli par eux avec une sorte d'enthousiasme. A la suite d'une maladie assez grave qu'il fit dans la capitale, il retourna à Turin. Bientôt appelé à Berlin par Frédéric-le-Grand, à la recommandation d'Euler et de d'Alembert, Lagrange y devint, à son arrivée, au refus du savant français, directeur de l'académie de cette ville. Ce ne fut pas sans peine qu'il obtint du roi de Sardaigne l'autorisation de se rendre en Prusse. Le roi même, dans une audience particulière, lui avait positivement refusé son congé; et Lagrange sortait assez confus du peu de succès de sa démarche, lorsque le prince se rappela qu'il venait d'être question d'une lettre par laquelle le

géomètre était appelé à Berlin, lui demanda à la voir. Lagrange la lui remit avec confiance, et sans penser que le monarque porterait son attention sur une phrase qui devait blesser la dignité royale. Après avoir lu ces mots : « Il faut que le plus grand géomètre de l'Europe se trouve auprès du plus grand de ses rois, » il dit à Lagrange : « Allez, monsieur, allez joindre le plus grand roi de l'Europe; » et Lagrange obtint sur-le-champ la permission de partir. Pendant 20 ans qu'il fut directeur de l'académie à la place d'Euler, il fournit au recueil de ce corps savant plus de 60 dissertations sur toutes les parties des mathématiques, et ne négligea point de payer son tribut à l'académie de Turin; il devint, en 1772, associé étranger de l'académie des sciences de Paris. Lagrange, savant, modeste et laborieux, homme à la fois religieux et philosophe, jouissait de la plus haute considération dans l'esprit de Frédéric, qui le nommait le *philosophe sans crier*, et était parvenu à vaincre les préventions nationales contre les étrangers en possession de places éminentes. Il se maria à Berlin avec une de ses parentes qu'il avait fait venir de Turin, et qu'il eut le malheur de perdre quelques années après à la suite d'une longue maladie. Profondément affligé de cette perte, et bientôt de la mort de Frédéric, il résolut de venir se fixer en France, où l'entraînait son penchant secret. Il refusa les propositions des ambassadeurs de Sardaigne, de Naples et de Toscane, et accepta celles de M. de Breteuil, ministre de France. Il

éprouva pour son départ les mêmes refus qu'il avait déjà essayés à Turin; cependant, vaincu par des sollicitations puissantes, le successeur de Frédéric consentit à se priver d'un homme d'un si haut mérite, mais, néanmoins, à la condition qu'il continuerait à enrichir de ses mémoires l'académie de Berlin, condition qu'il a fidèlement remplie. Ce fut Mirabeau qui, le premier, étant en Prusse, engagea l'ambassadeur français à écrire à M. de Vergennes pour le déterminer à attirer Lagrange à Paris. De son côté, l'abbé Marie, ami de l'illustre géomètre, pria M. de Breteuil, qui avait dans son département les différentes academies, de disposer le roi à agréer le projet conçu par Mirabeau. Louis XVI exprima tout l'intérêt qu'il portait à cette négociation; et Lagrange, à son arrivée en 1787, reçut une pension de 6,000 francs, égale au traitement qu'il avait à Berlin comme directeur de l'académie; fut logé au Louvre; et afin qu'il pût jouir du droit de suffrage dans les différentes délibérations de l'académie, on lui donna le titre de *Pensionnaire-vétéran*. Depuis un an, Lagrange avait terminé sa *Mécanique analytique*; et ce qui paraîtra aujourd'hui peu croyable, ce fut la peine que l'abbé Marie eut à trouver un libraire qui voulût faire les frais de cet ouvrage, et celui qui s'en chargea n'y consentit que sur l'engagement écrit de faire retirer les exemplaires qui, à une époque déterminée, n'auraient point été vendus. « A ce premier service, dit M. De- » lambre, dans l'*Éloge* de ce savant,

» l'abbé Marie en ajouta un autre au-  
 » quel Lagrange fut au moins aussi  
 » sensible. Il lui procura un éditeur  
 » digne de présider à l'impression  
 » d'un tel ouvrage. M. Legendre  
 » se dévoua tout entier à cette ré-  
 » vision pénible, et s'en trouvait  
 » payé par le sentiment de véné-  
 » ration dont il était pénétré pour  
 » l'auteur, et par les remerciemens  
 » qu'il en reçut dans une lettre  
 » que Lagrange avait remplie des  
 » expressions d'une haute estime.»  
 Enfin, en 1788, fut livré au public  
 cet ouvrage qui, trop au-dessus  
 des connaissances de ce temps-là,  
 et ne renfermant aucune planche  
 pour expliquer les constructions  
 géométriques, ne fut répandu que  
 parmi un très-petit nombre de géo-  
 mètres capables de l'entendre.  
 Peut-être faut-il attribuer à cette  
 cause le refroidissement que La-  
 grange éprouva alors momenta-  
 nément pour les mathématiques,  
 malgré tous les honneurs que lui  
 procuraient cette science. Protégé  
 par la reine, aimé et honoré de  
 ses nouveaux collègues et de tous  
 les hommes distingués, Lagrange  
 était heureux ; mais il le témoi-  
 gnait peu. M. Delambre rapporte,  
 dans l'*Eloge* déjà cité, que :  
 « Souvent dans une réunion qui  
 » devait être selon son goût, au  
 » milieu de ces savans qu'il était  
 » venu chercher de si loin, parmi  
 » les hommes les plus distingués  
 » de tous les pays qui se rassem-  
 » blaient chaque semaine chez l'il-  
 » lustre Lavoisier, on le voyait ré-  
 » veur, debout contre une fenêtre  
 » où rien pourtant n'attirait ses  
 » regards ; il y restait étranger à  
 » tout ce qui se disait autour de  
 » lui. Il avait lui-même qu'il a-

» vait perdu le goût des mathéma-  
 » tiques, et qu'il n'éprouvait plus  
 » cet enthousiasme qui se ralluma  
 » plus tard avec tant de vivacité.  
 » D'Alembert avait déjà passé,  
 » dit-on, par de pareilles alterna-  
 » tives : chose étrange, qu'une  
 » telle passion puisse s'éteindre et  
 » se rallumer. En serait-il de ses  
 » effets comme de ceux des pas-  
 » sions vulgaires ; et des jouissan-  
 » ces intellectuelles trop vives au-  
 » raient-elles aussi le pouvoir d'é-  
 » nerver les esprits les plus vigou-  
 » reux? » Mais un génie tel que le  
 sien pouvait-il rester inactif? La-  
 grange abandonnant les mathé-  
 matiques, s'occupa de l'histoire  
 des *Religions*, de la théorie de la  
*Musique ancienne*, de la théorie  
 des *Langues*, et de la *Médecine*. Il  
 prit une grande part aux décou-  
 vertes nouvelles en chimie, à la  
 réforme philosophique du langage  
 de cette science, et dit ce mot si  
 souvent répété depuis : « La chi-  
 mie est aisée maintenant ; elle s'ap-  
 prend comme l'algèbre. » Il con-  
 courut de tous ses efforts à l'adop-  
 tion du *Système métrique* qui fut  
 soumis à une commission d'aca-  
 démiciens dont il faisait partie.  
 En 1791, l'assemblée nationale  
 confirma de la manière la plus  
 honorable la pension de 6,000  
 francs qui lui avait été accordée  
 en 1787. Il fut nommé quelque  
 temps après membre du bureau,  
 chargé de proposer des récom-  
 penses en faveur des inventions et  
 des découvertes utiles, et au mois  
 de mars 1792, l'un des 3 admi-  
 nistrateurs de la monnaie. Au  
 mois de mai de la même année,  
 il épousa M<sup>lle</sup> Lemonnier, dont le  
 père, l'oncle et le grand-père a-

vaient occupé ou occupaient encore un rang distingué parmi les académiciens. Le décret du 16 octobre 1793 ordonnait à toute personne qui n'était pas née en France de quitter le territoire de la république. GUYTON DE MORVEAU (voyez ce nom) conçut le projet de soustraire Lagrange à cette mesure, en faisant prendre au comité de salut public, un arrêté par lequel le célèbre géomètre « était mis en réquisition pour » continuer des calculs sur la théorie des projectiles. « La mort funeste de Bailly l'affligea vivement, et lorsque Lavoisier eut éprouvé le même sort, il dit douloureusement à M. Delambre : « Il ne leur » a fallu qu'un moment pour faire » tomber cette tête, et cent années » peut-être ne suffiraient pas pour » en reproduire une semblable. » On conçut pendant quelque temps des inquiétudes pour Lagrange, et Hérvault de Séchelles offrit de lui procurer une mission simulée en Prusse; heureusement le régime de la terreur cessa, et dès la formation de l'école Normale, il fut appelé à y remplir les fonctions de professeur. Cette circonstance le ramena de nouveau dans la carrière des mathématiques. Laplace et Monge y furent ses collaborateurs, et il suffit de quelques mois à ces illustres professeurs, pour y opérer une révolution complète dans l'enseignement des mathématiques. Une nouvelle circonstance donna lieu de compléter cette grande réforme; ce fut la création de l'école Polytechnique, dans laquelle ces hommes célèbres furent également appelés à professer. C'est là que les plus habiles pro-

fesseurs accoururent pour entendre les leçons de Lagrange. On l'a vu, dominé par ses idées, quitter subitement le tableau des démonstrations, et aller se placer parmi les auditeurs, ne s'apercevant pas que les élèves et les professeurs attendaient, dans un respectueux silence, qu'il fût sorti de ses sublimes rêveries. D'autres fois il s'embarrassait dans le calcul le plus simple, et avec la naïveté d'un enfant, il cherchait la cause de son erreur. C'est encore avec cette même ingénuité qu'il disait un jour : « Voyez ce diable de Monge avec son application de l'analyse à la génération des surfaces : » il sera immortel ! il sera immortel ! » Monge, de son côté, ne lui rendait pas moins justice. Interrogé un jour par un de ses élèves (M. Boucharlat), sur le mérite respectif de deux de nos premiers mathématiciens, Monge répondit : « Je regarde Newton comme supérieur à Euler; mais je place » Lagrange au-dessus de Newton. » C'est en parlant du système du monde du géomètre anglais, que Lagrange s'écriait d'un air chagrin : « que Newton avait bien eu » du bonheur d'avoir un pareil » système à expliquer, bonheur » qui ne se rencontrait pas tous » les jours. » Ce système du monde était l'objet constant de son admiration. Considérant un jour la disparité qui existe entre « les » constantes des orbites planétaires et les autres éléments, il sem- » ble, disait-il, que la nature ait » disposé ces orbites exprès pour » qu'on puisse les calculer. Ainsi » l'excentricité des planètes est » très-petite, et celle des comètes



» est énorme. Sans cette disparité  
 » si favorable aux approximations,  
 » et si ces constantes étaient d'une  
 » grandeur moyenne, adieu les  
 » géomètres : on ne pourrait rien  
 » faire. » Il n'y a pas loin de cette  
 nature qui a des volontés, à celle  
 d'une providence qui régit le monde;  
 ou, autrement dit, d'un être suprême :  
 aussi Lagrange ne regardait pas  
 comme impossible de démontrer l'existence  
 de Dieu. Lorsqu'il communiquait une  
 observation à quelque savant, il avait  
 l'habitude de préluder ainsi : *Je ne sais  
 pas si.....* Cette espèce de doute  
 était toujours l'annonce d'une disposition  
 de son esprit à la réflexion. Ces mots,  
*je ne sais pas*, étaient encore sa  
 réponse ordinaire à celui qui lui  
 faisait une question; mais insensiblement,  
 tout en paraissant éluder une réponse,  
 une foule d'aperçus se présentaient à  
 lui, et il traitait complètement la  
 question. On doit aussi ajouter qu'une  
 certaine défiance de soi-même, faisait  
 qu'il craignait toujours de se mettre  
 en avant; aussi lorsqu'il professait à  
 l'école Polytechnique, exigeait-il qu'une  
 question lui fût proposée par écrit  
 avant d'y répondre? Une chose encore  
 digne de remarque, c'est que ce savant  
 illustre qui avait approfondi toutes  
 les parties d'une science aussi vaste  
 que les mathématiques, et qui possédait  
 une foule d'autres connaissances, n'était  
 cependant doué que d'une très-faible  
 mémoire. Celle des mots surtout lui  
 manquait entièrement; c'est peut-être  
 pour cette raison que, dans ses études,  
 il s'attachait toujours à un auteur  
 favori. « Je n'étudiais jamais, mais, disait-il, dans le même

» temps qu'un seul ouvrage; mais  
 » s'il était bon, je le lisais jusqu'à  
 » la fin. Je ne me hérissais point  
 » d'abord contre les difficultés, mais  
 » je les laissais pour y revenir ensuite  
 20 fois s'il le fallait; si après tous  
 ces efforts je ne comprenais pas bien,  
 je cherchais comment un autre géomètre  
 avait traité ce point-là. Je ne quittais  
 point le livre que j'avais choisi, sans  
 le savoir; et je passais tout ce que  
 je savais bien quand je le rencontrais  
 de nouveau. En étudiant un auteur,  
 disait encore Lagrange, j'en faisais  
 ordinairement le résumé; mais mon  
 travail fini, jamais je ne relisais ce  
 que j'avais écrit. » Cet homme qui  
 savait si bien se diriger dans ses études,  
 n'aimait pas à diriger celles des autres;  
 et ce qui est étrange, c'est que les  
 mathématiques n'étaient point la partie  
 dont il conseillait l'étude. Un jeune  
 homme venant un jour lui communiquer  
 le désir qu'il avait de se livrer à cette  
 science : Avez-vous de la fortune? lui  
 demanda le géomètre. — Non, monsieur.  
 « Tant pis, tant pis : le défaut de fortune  
 et de l'existence qu'elle donne dans le  
 monde, est un aiguillon constant que  
 l'on ne peut remplacer, et sans lequel  
 on n'apporte point à des travaux aussi  
 pénibles, toute la suite nécessaire. »  
 Aussi Lagrange disait-il : « Si j'avais eu  
 de la fortune, je n'aurais probablement pas  
 fait mon état des mathématiques. »  
 Cet état pourtant le conduisit au faite  
 des honneurs et de la gloire. A la  
 création de l'institut national, il fut le  
 premier inscrit pour faire partie de ce corps,

ainsi que du bureau des longitudes que l'on venait de créer. Le Piémont passa à cette époque sous l'influence du gouvernement français. Comme le père de Lagrange existait encore, M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, écrivit à M. d'Eymar, commissaire civil du directoire-exécutif de France à Turin : « Vous irez chez le vénérable père de l'illustre Lagrange, et vous lui direz que dans les événements qui viennent de se passer, les premiers regards du gouvernement français se sont tournés vers lui, et qu'il vous a chargé de lui porter le témoignage du vif intérêt qu'il lui inspire, etc. » M. d'Eymar, accompagné des généraux de la république et de plusieurs citoyens distingués de France et du Piémont, se rendit, aussitôt la réception de cette dépêche, chez le père de Lagrange, et lui donna connaissance de sa mission. « Heureux père, ajouta le commissaire du directoire, jouissez de la reconnaissance de tous les amis de la vérité; je suis dans ce moment leur interprète. Jouissez du bonheur d'avoir donné le jour à un homme qui honore l'espèce humaine par son génie, que le Piémont s'enorgueillit d'avoir vu naître, et que la France est glorieuse de compter parmi ses citoyens. » Ce bon vieillard, âgé alors de 90 ans, répondit : « Ce jour est le plus heureux de ma vie, et c'est à mon fils que je le dois. Témoignez au gouvernement français toute ma reconnaissance. Et mon fils ! il y a 32 ans que je ne l'ai vu... ! » Le vainqueur de l'Italie, général, pre-

mier consul ou empereur, eut toujours pour Lagrange la plus profonde admiration. Lorsque par son seul mérite il fut admis à l'institut, c'était près de Lagrange qu'il allait se placer, et sa joie la plus vive était lorsque par quelques-unes de ses questions imprévues, il parvenait à l'embarasser quelques instans. Interprète de la reconnaissance nationale, il le combla de faveurs, et le nomma successivement membre du sénat, grand-officier de la légion-d'honneur, comte de l'empire, grand-croix de l'ordre de la Réunion, etc. Épuisé par ses longs travaux, plus encore qu'accablé par les années, Lagrange succomba à une maladie de quelques jours, le 10 avril 1813, dans la 75<sup>e</sup> année de son âge. Ses restes furent solennellement portés au Panthéon, où MM. de Lacepède et de Laplace prononcèrent chacun un discours funèbre. Le genre de cet ouvrage, les bornes imposées aux notices ne nous permettent pas de donner une histoire complète de la vie d'un aussi grand géomètre. Elle est toute dans ses travaux; mais on consultera avec fruit, sur ce sujet, l'excellent *Eloge de Lagrange*, par feu Delambre, et parmi plusieurs productions très-distinguées, une notice dans le *Journal de l'Empire*, du 28 avril 1815, une *Lettre* dans le *Moniteur* du 26 février 1814, et l'*Eloge de Lagrange*, par Cossali, en italien, Padoue, 1815. MM. Virey et Potel ont aussi donné un *Précis historique sur la vie et la mort de Lagrange*, in-4°, Paris, 1815. Lagrange a publié : 1<sup>o</sup> *Additions à l'algèbre d'Euler*, dans l'édition

de cet ouvrage imprimé à Lyon en 1774, 2 vol. in-4°, et réimprimé en 1796. Ces *Additions* occupent plus de 300 pages du second volume. 2° *Mécanique analytique*, in-4°, Paris, 1787. Une 2° édition parut, savoir: le 1° vol. en 1811, et le 2° après la mort de l'auteur, en 1815, par les soins de MM. de Prony, Garnier et J. Binet. 3° *Théorie des fonctions analytiques*, Paris, au 5 (1797), in-4°; 2° édition, 1813, Paris, in-4°; 4° *Résolution des équations numériques*, Paris, in-4°, an 6 (1798), nouvelle édition, Paris, 1808, in-4°; 5° *Leçons sur le calcul des fonctions*, plusieurs éditions; la plus estimée est de 1806, Paris, 1 vol. in-8°; 6° *Leçons d'arithmétique et d'algèbre données à l'école Normale*. Elles ont été publiées dans différentes collections, notamment dans le *Journal de l'école Polytechnique*, cahiers 7 et 8. 7° *Essai d'arithmétique politique*, imprimé dans la collection de M. Rœderer, an 4 (1796); 8° un nombre considérable de *Mémoires*, quel'on porte à plus de cent, et qui sont imprimés dans les recueils des académies de Turin, de Berlin et de Paris, et dans différentes autres collections. 9° Enfin différents manuscrits que M. Carnot, étant ministre de l'intérieur en 1815, fit acquérir par le gouvernement. Soumis à l'examen d'une commission de l'académie des sciences, ces papiers ont été en partie destinés à être imprimés; les autres sont déposés à la bibliothèque du même corps. Lagrange, ainsi qu'on l'a vu précédemment, avait un esprit fort original. Il réglait chaque jour son travail pour le lendemain. *L'esprit*

*est paresseux*, disait-il; *il faut le tenir en haleine pour prévenir sa lâcheté naturelle, et en développer habituellement les forces pour les trouver prêtes au besoin*. Son admiration pour d'Alembert, Euler et Newton était sans bornes. *Etudiez Euler si vous voulez être géomètre*, disait-il à ceux qui lui demandaient des conseils, *et travaillez à résoudre vous-mêmes les questions qu'il se propose*. Il disait à un de ses confrères de l'académie, qui paraissait surpris qu'une opinion tour-à-tour adoptée et rejetée, admise et modifiée par les savans, fût devenue un préjugé populaire: *Eh quoi! cela vous étonne? cependant il en arrive toujours ainsi; les préjugés ne sont que la défroque des gens d'esprit qui habille la canaille*. Ami des jeunes gens et des femmes, il se plaisait dans leur société. Les femmes mêmes les plus âgées lui offraient quelque chose de délicat, de touchant, de naïf dont il était charmé. *Est-ce que vous avez vu des femmes de 60 ans?* disait-il un jour dans une société où l'on parlait des femmes de cet âge: *Pour moi, je n'en ai jamais rencontré*. La musique le plongeait dans une douce rêverie. Mais le spectacle était loin de lui causer le même plaisir. On l'a vu quelquefois en sortir sans pouvoir se rendre compte de la pièce qu'on y avait représentée. Ce savant, persuadé que les produits de l'esprit ont seuls droit au souvenir de la postérité, ne voulut jamais se laisser peindre. Son buste a été fait après sa mort. Il est placé dans la salle des séances de la chambre des pairs. Le trait que nous donnons est d'après une

médaille de la bibliothèque du Roi.

**LAGRANGE (LE COMTE JOSEPH)**, lieutenant-général, grand-officier de la légion d'honneur, né le 10 janvier 1761, à Auch, chef-lieu du département du Gers. Il fit les premières campagnes de la révolution, et avait déjà, par sa bonne conduite, obtenu le grade de général de brigade lorsqu'il accompagna le général Bonaparte en Égypte. Au retour de cette expédition, on lui donna l'inspection-générale de la gendarmerie. Le 28 septembre 1800, il fut promu au grade de général de division; le commandement de la 14<sup>me</sup> division militaire, à Caen, lui fut confié, en 1801. Le 14 juin 1804, il reçut le brevet de grand-officier de la légion d'honneur, et en 1805, il fut chargé du commandement en chef de l'expédition envoyée pour secourir Saint-Domingue que les Noirs tenaient assiégé. La flotte était commandée par l'amiral Missiessy, et cette expédition revint en France après avoir fait éprouver des pertes aux Anglais et chargée des dépouilles de l'ennemi. Le général Lagrange, à son retour, commanda pendant l'hiver de 1806, après le traité de Presbourg, une division de l'armée cantonnée en Hollande. Il fit, dans la même année, la campagne contre les Prussiens, et lorsque les troupes françaises eurent occupé la Hesse, il fut appelé au commandement général de ce pays. Lorsque Napoléon eut nommé son frère, Jérôme, roi de Westphalie, le général Lagrange passa au service de ce prince, qui le fit bientôt son ministre de la guerre et son chef d'état-major. En 1808,

il passa à l'armée d'Espagne, se distingua, le 18 novembre, à l'attaque de Cascarte, et poursuivit les ennemis jusqu'à Tarracina. Rappelé en France, il fut, l'année suivante, mis à la tête des troupes alliées du grand-duché de Bade, et commanda dans la Haute-Souabe. Pendant la guerre de Russie, il commanda une division du 9<sup>me</sup> corps, sous les ordres du maréchal duc de Bellune. Le général Lagrange se signala encore, par la plus haute valeur, pendant la campagne de 1814, en France, et particulièrement au combat de Champ-Aubert, où il fut blessé à la tête. Après la première restauration, il se retira près de Gisors, dans la terre de Dangut, faisant partie des domaines de sa femme. En 1817, le roi l'a nommé président du collège électoral du Gers. Par l'ordonnance royale du 22 juillet 1818, il fut compris, en qualité d'inspecteur-général de la gendarmerie royale, dans le cadre d'organisation de l'état-major-général de l'armée. Le comte de Lagrange était l'un des amis les plus intimes du maréchal Lannes, duc de Montebello, tué à la bataille d'Essling. Il a épousé, en 1802, M<sup>lle</sup> de Talhouet, d'une ancienne famille de Bretagne.

**LAGRANGE (LE MARQUIS FRANÇOIS-ADÉLAÏDE-BLAISE LE LIÈVRE DE)**, lieutenant-général, né en 1766, embrassa fort jeune l'état militaire. Il se prononça en 1789 pour les principes de la révolution, et fit les premières campagnes contre les coalisés; mais son avancement ne devint rapide que sous le gouvernement impérial, auquel il se dévoua. Napoléon

le nomma lieutenant - général , grand-officier de la légion-d'honneur , et lui donna , en 1812 , le commandement d'un des quatre régiments des gardes d'honneur. Après le retour des Bourbons , en 1814 , il obtint du roi la place de capitaine-lieutenant des mousquetaires noirs , que son père avait anciennement occupée. Au 20 mars 1815 , il fut accusé trop légèrement , sans doute , d'avoir licencié à Béthune la maison du roi , sans en avoir préalablement reçu l'ordre. On ajoutait que plusieurs officiers des différens corps qui composaient cette maison avaient été engagés par lui à retourner à Paris , pour s'y réunir sous les drapeaux de Napoléon. Ces accusations , imprudemment répétées , donnèrent lieu à une scène violente , dont le marquis de Lagrange faillit devenir la victime. Il se rendit à Arnouville , après le second retour du roi , pour y reprendre son service , lorsqu'il fut assailli par une foule de jeunes militaires. Il rend compte lui-même de cet événement dans un mémoire qu'il adressa au roi , pour lui demander justice des insultes qu'il avait reçues. « J'étais seul , dit-il , dans une voiture de voyage , conduit par des chevaux de poste. Mon habillement était le petit uniforme de lieutenant-général. J'avais l'épée au côté , les décorations du lis , de la légion-d'honneur et du Mérite-militaire de Bavière ; mon cordon-rouge n'était pas apparent. Au moment où je descendis de ma voiture , je demandai à des gardes-du-corps de Votre Majesté si le château où j'arrivais était celui qu'elle habitait

» en ce moment. On ne me répondit qu'en m'environnant et en m'assaillant de toutes parts. Plusieurs mains se portèrent à la fois sur mon épée ; on l'arracha de mon côté : outrage que j'étais hors d'état de prévenir , n'ayant qu'un bras (M. de Lagrange a perdu l'autre à l'armée). Je fus heurté vivement. Je ne sais pas bien quelles autres armes que des baïonnettes y furent employées ; mais je suis certain qu'on dirigea des baïonnettes , et plusieurs fois , contre ma tête et contre ma poitrine. Des militaires se portèrent à cet excès d'égarement et de fureur contre un officier-général. Je ne distinguai pas l'uniforme ; le foud cependant en était bleu , et je vis des collets rouges. Je voulus parler et demander la cause de ces violences que je ne pouvais comprendre ; on me cria que j'étais un traître , que je servais Bonaparte , et que je venais de Paris. Mon habit fut mis en pièces ; on prit sur moi , mon lis , mes croix , mes épauettes , mon chapeau et mon épée. Je me réfugiai dans une maison où M. le duc de Feltre , alors ministre de la guerre , prit la peine de venir me trouver , et me fit rendre mon épée. Le sentiment profond des outrages que je venais de recevoir , et surtout de leur affreuse injustice , ne me permit de lui dire que quelques mots pour demander justice d'un attentat sans exemple , assurément , dans aucune des armées de l'Europe ; il voulut bien me la promettre et m'envoyer deux officiers pour ma surtété. » Les plaintes de M. de Lagrange furent entendues , son

commandement des mousquetaires noirs lui fut restitué, et on y ajouta le gouvernement de la 20<sup>me</sup> division militaire, par ordonnance du 7 septembre 1815. Après le licenciement des mousquetaires, le corps qu'il avait commandé, voulant lui témoigner ses regrets et son estime, l'invita à un banquet, et lui fit hommage d'une épée. Deux frères de M. de Lagrange, Charles et Auguste, ont servi avec distinction dans les armées françaises, et fait toutes les campagnes d'Allemagne et de Russie. Leur conduite politique et militaire a été constamment des plus honorables.

LAGRANGE, député au conseil des anciens, était homme de loi à Leictoure avant la révolution. Il fut nommé, en 1791, par le département du Gers, député suppléant à l'assemblée législative, où il ne parut point, la suppléance n'ayant pas eu lieu. En 1797, le département de Lot-et-Garonne le nomma au conseil des anciens, d'où il passa en 1799 au corps législatif, où il siégea jusqu'en 1804.

LAGRAVE (MADAME DE), l'une de nos romancières les plus fécondes, mais non des plus célèbres, et qu'à son long silence on pourrait supposer n'exister plus. Cette dame n'a rien mis au jour depuis environ 18 ans. Elle avait publié : 1° *Sophie de Beauregard, ou le véritable amour*, 1798, 1 vol. in-12; 2° *Zabeth, ou la victime de l'ambition*, 1798, 2 vol. in-12; 3° *Minuit, ou les Aventures de Paul de Mirabon*, 1798, 1 vol. in-12; 4° *le Château d'Alvarino, ou les Effets de la vengeance*, 1799, 2 vol. in-12; 5° *M. Ménard, ou l'Homme*

*comme il y en a peu*, 1802, 3 vol. in-12; 6° *la Chaumière incendiée*, 1802, 2 vol. in-12; 7° *Juliette Belfour, ou les Talens récompensés*, nouvelle anglaise dédiée aux jeunes personnes, 1803, 1 vol. in-12; 8° *Hector de Romagny, ou l'Erreur d'une bonne mère*, 1803, 2 vol. in-12; 9° *Paulina*, 1804, 2 vol. in-12; 10° *la Méprise du coche, ou à quelque chose malheur est bon*, 2 vol. in-12, 1805.

LAGRENÉE (LOUIS-JEAN-FRANÇOIS), peintre d'histoire, membre de la légion-d'honneur, professeur-recteur de l'école des beaux-arts, et conservateur du Musée, naquit à Paris le 30 décembre 1724. Il montra de très-bonne heure un goût prononcé pour les beaux-arts, et fut un des élèves les plus distingués de Carle Vauloo, l'un des chefs de l'école française, à une époque, il est vrai, où cette école, illustrée par Le Poussin et Lesueur, avait beaucoup perdu de sa célébrité. La carrière de Lagrenée fut heureuse; et sans avoir rendu à son art des services du premier ordre, il obtint dans sa jeunesse des encouragemens, et dans l'âge mûr de flatteuses récompenses. On le voit avec intérêt, dès son début, remporter le grand prix de l'académie, par son tableau de *Joseph expliquant les songes*. Le triomphe du jeune lauréat lui procura de plus l'avantage d'aller puiser de nouvelles inspirations sous le beau ciel de l'Italie, et d'étudier les chefs-d'œuvre de l'antiquité. Pensionnaire de l'académie à Rome, il y améliora son coloris, et y devint habile dessinateur. A son retour à Paris, en 1753, il eut l'honneur

d'être agrégé à l'académie, dont il fit partie comme membre titulaire 2 ans après. Aujourd'hui encore, après deux tiers de siècle, en présence des chefs-d'œuvre de David, le restaurateur de l'art en France, et le chef vivant de notre école, devenue européenne, on retrouve avec plaisir, dans une salle du palais des beaux-arts, le tableau de *l'Enlèvement de Déjanire par le centaure Nessus*, qui valut à Lagrenée le titre d'académicien. Quelques autres compositions, notamment deux allégories destinées au château de Choisy, et qui, après en avoir fait l'ornement, passèrent, dans le cours de la révolution, au musée français de Versailles, portèrent sa réputation jusque chez l'étranger. L'impératrice Elisabeth Petrowna lui fit témoigner le désir de le voir à la cour de Russie. Il accepta les propositions avantageuses qui lui furent faites, et se rendit à Saint-Petersbourg, où il devint directeur de l'académie de peinture, et premier peintre de l'impératrice. Mais les honneurs étrangers ne dédommagent pas long-temps l'artiste français de son absence de la patrie. Il se hâta de terminer différents ouvrages qui devaient orner les palais impériaux, et il revint à Paris, où Vien, alors chef de l'école française, et son illustre élève David, venaient, par leurs talens et leur exemple, de ramener les artistes à l'étude de la nature, et de ses plus heureux imitateurs, les Grecs et les Romains. Le roi nomma, en 1781, Lagrenée directeur de l'école française à Rome, où il retourna, et où il composa, entre autres tableaux

d'histoire, sa production capitale; *la Veuve du Malabar se sacrifiant sur le bûcher de son époux*. Il reçut de la munificence royale une pension de 2,400 fr.; mais à la révolution, cette pension et le fruit de ses économies disparurent presque en totalité. Déjà avancé en âge, il ne pouvait plus réparer ces pertes par le travail. Heureusement, la proscription de 1793 ne l'atteignit point, et sa famille, par ses soins et ses secours, adoucit les rigueurs de sa position. Napoléon le nomma, en juillet 1804, membre de la légion-d'honneur. Il était professeur-recteur de l'école spéciale des beaux-arts, conservateur et administrateur honoraire du musée du Louvre, lorsqu'il mourut, à l'âge de 81 ans, le 19 juin 1805. Lagrenée n'a point connu le beau idéal, et son pinceau manque de vigueur et de grandiose; mais ces défauts à part, on accorde à cet artiste un talent réel pour les tableaux de chevallet. Il savait donner à ses figures de femme un air de volupté, une expression si naïve, que Franklin le surnomma l'*Albane français*. Les ouvrages de Lagrenée sont encore recherchés par les amateurs, et il est peu de cabinets de tableaux qui ne soient enrichis de quelques-unes de ses compositions. Il a fait pour le roi un grand nombre d'ouvrages que l'on retrouve aux Gobelins, à Versailles et à l'académie. Un nombre non moins considérable de ses compositions existe à l'étranger et en France. Elles sont réparties à Saint-Petersbourg, à Vienne, à Londres et à Paris. On cite plus particulièrement : 1° *Alexandre*

consolant la famille de Darius ; 2° le Sacrifice de Polixène ; 3° le Chevalier danois ; 4° la Mort du dauphin ; 5° la Tête de Pompée présentée à César ; 6° la chaste Suzanne ; 7° les Grâces lutinant les Amours ; cette composition lui mérita les éloges de Franklin, et le surnom de l'Albane français ; 8° Joseph ; 9° la Poésie et la Philosophie ; 10° Cérès enseignant l'agriculture ; 11° la Vierge aux anges ; 12° le Bain de l'enfant Jésus ; 13° l'Entrevue de Saint-Louis et du pape Innocent IV ; 14° le Désespoir d'Armide ; 15° Apollon et la Sibylle ; 16° Popilius ; 17° les Préparatifs du combat de Paris et de Ménélas ; 18° Marcellus ; 19° Sara et Agar, femmes d'Abraham, etc. La plupart de ses tableaux ont été reproduits par la gravure. Lagrenée a laissé un fils qui cultive la peinture avec succès. Il est actuellement ( 1823 ) à Saint-Petersbourg.

**LAGREVOL (JEAN-BAPTISTE)**, membre de l'assemblée législative, et juge à Yssangeaux, département de la Haute-Loire, exerçait dans cette ville, à l'époque de la révolution, la profession d'homme de loi. Il fut nommé, en 1790, juge au tribunal civil, et en septembre 1791, député à l'assemblée législative par le département de la Haute-Loire. Il se montra partisan des principes de la révolution, mais sans s'écarter de ceux de la modération. Il défendit le ministre Bertrand de Molleville, accusé par la société des *Jacobins*. Il vota pour les lois rendues par l'assemblée contre les émigrés et les prêtres réfractaires ; fut nommé, le 6 avril

1792, secrétaire de l'assemblée, et fit décréter qu'à l'avenir les archives de l'état-civil seraient confiées aux officiers municipaux. En 1793, il fut envoyé, en qualité de commissaire du pouvoir exécutif, dans les pays que la France avait déjà soumis par ses armes. En 1800, il fut de nouveau nommé juge à Yssangeaux ; il en remplit les fonctions pendant plusieurs années, et n'a plus reparu depuis sur la scène politique.

**LAGUETTE-MORNAY (N.)**, membre de la chambre des représentans, né d'une famille ancienne, à Nantua, département de l'Ain, embrassa la profession des armes à la suite d'excellentes études, terminées à l'école Polytechnique. Après avoir perdu un bras en combattant les ennemis de la France, à la suite de plusieurs campagnes dans lesquelles il s'était toujours distingué, il obtint sa retraite. M. Laguette-Mornay vivait paisiblement au sein de ses foyers, lorsque, dans les cent jours en 1815, ses compatriotes le nommèrent membre de l'assemblée des représentans. Il s'y conduisit de manière à justifier la confiance des citoyens qui l'avaient élu. Il défendit constamment les principes d'une liberté fondée sur le respect des lois. Ses collègues, dans les derniers jours, le nommèrent l'un des commissaires chargés de se rendre près de l'armée, campée sous les murs de Paris. La présence et les exhortations d'un brave mutilé au service de la patrie, produisirent sur les vétérans de la gloire un enthousiasme difficile à décrire. Chacun de ces vieux soldats ; n'écoutant que son courage, eût



voulu recevoir l'ordre de charger sur-le-champ l'ennemi. M. Laguette-Mornay, invité, ainsi que les autres commissaires, à la réunion qui eut lieu chez le prince d'Eckmühl (maréchal Davoust), au quartier-général de la Villette, eut avec le baron de Vitrolles une altercation fort vive relativement à quelques principes. Il ne fut pas porté cependant sur la liste de proscription où plusieurs de ses collègues furent inscrits. Après le rétablissement du gouvernement royal, M. Laguette-Mornay se retira de nouveau au sein de sa famille.

**LAGUIRE (N.)**, juge-de-paix du canton de Manclet, et député à l'assemblée législative par le département du Gers, fut, en septembre 1792, nommé à la convention nationale. Dans le procès du roi, il rejeta l'appel au peuple et le sursis, et vota la mort. M. Laguire a depuis totalement disparu de la scène politique.

**LAGUYOMARAIS (P. J. G. LAMOTTE DE)**, d'une ancienne maison de Bretagne, naquit à Lamballe. Ennemi déclaré de la révolution, il fut, en 1792, l'un des membres de cette fameuse confédération bretonne qui alluma la guerre civile dans l'Ouest de la France. Ce fut dans le château de Laguyomarais que le chef La Rouairie se retira dans les derniers jours de la même année. Comme ce dernier avait apporté avec lui des papiers contenant des renseignements de la plus haute importance sur le plan des confédérés, Laguyomarais, qui comprit le danger qu'il y aurait à les garder, se hâta de les porter lui-même en un

lieu dit la Fosse Hinguant, où il les enterra dans un bocal de verre. Cette action, bien que secrète, fut cependant connue de l'un des conjurés, qui la dévoila à Morillon, agent du conseil exécutif. Celui-ci dénonça Laguyomarais, qui fut arrêté ainsi que sa femme, les demoiselles Desillas, et plusieurs autres personnes soupçonnées d'avoir des relations avec lui. Tous les papiers furent saisis, et les accusés, au nombre de douze, traduits au tribunal révolutionnaire, qui les condamna à mort, le 12 avril 1793.

**LAHARPE (JEAN-FRANÇOIS DE)**, naquit à Paris, le 20 novembre 1739, de parents inconnus. On lui donne cependant des parents nobles du pays de Vaud, et son père était, dit-on, capitaine d'artillerie au service de France. Laharpe adoptait volontiers cette version, et entre à ce sujet dans quelques détails, en repoussant (*Mercur de France*, année 1790) les agressions peu généreuses de l'abbé Royou. Néanmoins il avoue que, orphelin avant l'âge de 9 ans, « il » fut nourri six mois par les sœurs de la Charité de la paroisse Saint-André-des-Arts. » Étendant leur bienfaisance au-delà de sa première éducation, ces bonnes sœurs lui acquirent des protecteurs; et l'abbé Asselin, proviseur du collège d'Harcourt, l'ayant pris en amitié, lui fit obtenir une bourse dans cet établissement. Surpassant les espérances que l'on avait conçues de ses dispositions, Laharpe remporta le prix d'honneur; mais ce triomphe fut suivi bientôt d'une humiliation cruelle. Accusé d'avoir composé une satire contre



*De Laharpe.*



l'abbé Asselin, son protecteur, il fut non-seulement puni dans l'enceinte de la maison, mais dénoncé au lieutenant-général de police, M. de Sartine. Ce magistrat envoya l'écolier à Bicêtre, puis au fort l'Évêque, où il resta plusieurs mois : procédé injuste, en ce qu'il appliquait une peine civile à une faute de collège, et surtout en ce qu'il flétrissait d'une tache ineffaçable un coupable qui était encore dans un âge envers lequel la loi se montre indulgente; elle ne déshonore les hommes qu'à l'âge où elle désespère de les corriger. Cette rigueur excessive inspira contre Laharpe des préventions assez fortes pour qu'il ait senti la nécessité de s'en expliquer dans l'avertissement qui suit sa tragédie de *Timoléon*. Il y dit : « Il est bien » vrai qu'à l'âge de 19 ans, je fis » très - imprudemment quelques » couplets contre des particuliers » du collège d'Harcourt, et que » quelques-uns de mes camarades » les recueillirent, et en ajoutèrent » d'autres; mais dans ces couplets, » il n'est nullement question d'aucun homme envers qui j'eusse » le moindre devoir à remplir. » Et il invoque à cet égard le témoignage de l'abbé Asselin lui-même. Colardeau avait, par son épître d'*Héloïse à Abeilard*, mis en grande réputation le genre de l'héroïde. Ce fut par ses épîtres de *Montézume à Cortès* et d'*Élisabeth à don Carlos*, que Laharpe débuta, en 1759, dans la carrière des lettres : c'était préluder à la tragédie. Il fit précéder cet essai d'une dissertation sur l'héroïde. Fréron découvrit dans le jeune poète et dans le jeune dissertateur un phi-

losophe naissant : c'en fut assez pour le traiter avec sévérité, et pour blâmer un écolier « qui, d'une main encore soumise à la férule, osait peser le mérite d'un poète tel qu'Ovide. » Le ton dénigrant de ces conseils révolta Laharpe, qui, dès ce moment, voua à l'auteur de l'*Année littéraire* une haine que celui-ci lui rendit bien, et qu'il irrita encore en donnant à son antagoniste le nom de *bébé de la littérature*, par allusion au fameux nain du roi de Pologne Stanislas. La critique injuste stimule l'esprit quand elle ne le décourage pas. Laharpe, maltraité, n'en travailla qu'avec plus d'ardeur. En 1763, il donna la tragédie de *Warwick*, qui, jouée d'abord à la cour et ensuite au théâtre Français avec succès, lui mérita l'honneur d'être présenté à Louis XV. Laharpe ajouta à son triomphe, en faisant hommage de sa tragédie à Voltaire. A compter de ce jour, des relations intimes s'établirent entre le maître et le disciple, relations dans lesquelles Voltaire se montrait tout-à-fait bonhomme. Laharpe faisait de fréquens voyages à Ferney, où il jouait la comédie avec sa femme, dont Voltaire vantait le talent pour la déclamation. Chabanon rapporte que Laharpe se permettait quelquefois de corriger les rôles qu'il devait jouer. Ayant refait un jour plusieurs vers de la tragédie d'*Aldélaide Duguesclin*, il dit à Voltaire : « Papa, j'ai changé quelques vers » qui me paraissaient faibles. » — Voltaire écoute les changemens et reprend vivement : « Bon! mon » fils, cela vaut mieux; changez » toujours de même, je ne puis

» qu'y gagner. » Laharpe, jeune et entier dans ses opinions, abusait un peu de la patience de Voltaire, qu'il contredisait parfois avec opiniâtreté. L'illustre vieillard se contentait de répondre à ceux qui lui en témoignaient leur étonnement : « Il aime ma personne et mes ouvrages. » *Timoléon* parut une année après *Warwick*, en 1764; à *Timoléon* succédèrent *Pharamond* en 1765, *Gustave* en 1766, *Menzicoff* en 1775, *les Barmécides* en 1778, *Jeanne de Naples* en 1781, *les Brame*s et *Philoctète* en 1783, *Coriolan* en 1784, et *Virginie* en 1786. Il avait composé en 1770, mais il ne put faire jouer qu'en 1795, le drame de *Mélanie*, ou *la Religieuse*. Cependant cette pièce n'était pas inconnue. L'auteur en avait fait de nombreuses lectures en société, et elle avait été représentée plusieurs fois sur le théâtre particulier de M. d'Argental. Il répétait avec une grande complaisance ces mots de Voltaire : « L'Europe attend Mélanie; » mais il n'ajoutait pas ceux que Grimm avait recueillis, et qu'il cita dans sa *Correspondance* (janvier 1780). « Cela n'est pas très-bon; » cela réussira pourtant : c'est un drame, et l'on aime aujourd'hui les drames à Paris. » *Mélanie* réussit en effet. Le fond de la pièce est véritable, et l'auteur a peint les vertus du pasteur d'après le protecteur de sa jeunesse, le respectable curé de Saint-André-des-Arcs, M. Léger. Tant que Laharpe fut philosophe, qualité qu'il se donnait encore quand il était devenu démagogue, il vit avec orgueil les larmes que son drame faisait verser aux spectateurs; mais

du moment qu'il se fut fait dévot, il retira sa pièce du théâtre, où de long-temps sans doute on ne la verra reparaitre. Laharpe a composé deux petites pièces en un acte et en vers : *les Muses rivales*, ou *l'Apothéose de Voltaire*, et *Molière à la nouvelle salle*, ou *les Audiences de Thalie*, allégories ingénieuses en l'honneur de deux des plus grands maîtres de l'art dramatique. Juge sévère de lui-même, Laharpe, bien qu'il pensât que « s'il n'avait pas contribué aux progrès de l'art dramatique, » il ne devait pas être accusé d'en avoir accéléré la décadence, » s'exprime ainsi sur ses tragédies dans un extrait sur *Gustave* trouvé dans ses papiers : « Je sortis avant la fin de la pièce, trouvant même le public trop patient de vouloir bien m'entendre jusqu'au bout, et je ne voulus jamais consentir qu'elle fût imprimée. *Timoléon* et *Pharamond* étaient des conceptions moins vieilles, » mais beaucoup plus faibles. Il n'y avait de bon dans le premier que le principal rôle, et quelques traits de celui de la mère, que je reportai depuis dans *Coriolan*. Ce rôle de *Timoléon* avait soutenu la pièce pendant quelques représentations, et j'eus la faiblesse de l'imprimer, ou plutôt je cédai au besoin de la vendre; mais j'en connaissais assez les défauts pour ne la pas faire entrer dans l'édition de mes œuvres (imprimées en 1778), non plus que *Pharamond*, que je jetai au feu, et *Gustave*, dont je ne gardai que des fragmens. Grâce à la difficulté d'introduire sur la scène un premier ouvrage, j'eus

» le loisir de travailler *Warwick*  
 » avec soin et avec défiance; et  
 » ensuite, grâces à toute la fa-  
 » veur qui suit naturellement un  
 » grand succès, je fus à portée de  
 » faire jouer en dix-huit mois trois  
 » pièces qui devraient se sentir de  
 » cette précipitation, qui est l'abus  
 » de la facilité et la suite d'une con-  
 » fiance téméraire. On peut voir  
 » aussi que mes études dramati-  
 » ques n'avaient pas été tout-à-fait  
 » infructueuses, lorsque cinq ans  
 » après, je rentrai dans la carrière  
 » par *Mélanie*, *Jeanne de Naples*,  
 » *Virginie*, *Coriolan* ne sont pas  
 » non plus des plus mal conçus; et  
 » j'avoue que celui de *Virginie*  
 » surtout me paraît à peu près ir-  
 » reprochable, et peut-être ce que  
 » j'ai fait de plus fini : je ne compte  
 » pas *Philoctète*, qui est à Sopho-  
 » cle. » Si dans la carrière drama-  
 » tique Laharpe éprouvait de fré-  
 » quens revers, il en trouva la com-  
 » pensation dans les concours de l'a-  
 » cadémie, où il a remporté, dans  
 » l'espace de dix années, onze pal-  
 » mes, huit à l'académie française  
 » et différens accessits, et trois prix  
 » dans des académies de province.  
 » Ses principaux discours en prose  
 » et ses pièces en vers sont : un  
 » *Discours sur les Grecs anciens et*  
 » *modernes*, un autre *sur les Mal-*  
 » *heurs de la guerre et les avantages*  
 » *de la paix* (1767), l'*Éloge de Char-*  
 » *les V* (même année), l'*Éloge de*  
 » *Henri IV* (1768), l'*Éloge de Féné-*  
 » *ton* (1771), l'*Éloge de Racine*  
 » (1772), l'*Éloge de Lafontaine*  
 » (1774), l'*Éloge de Catinat* (1775),  
 » l'*Ode sur la navigation*, les *Con-*  
 » *seils à un jeune poète*, l'*Épître au*  
 » *Tasse*, le *Dithyrambe aux mânes*  
 » *de Voltaire*, etc. Toutes ces pièces

ne furent pas couronnées. Champ-  
 » fort lui enleva le prix de l'*Éloge*  
 » *de Lafontaine*, et Gaillard celui de  
 » l'*Éloge de Henri IV*; la vanité de  
 » Laharpe pourrait bien avoir nui à  
 » ses succès dans ces dernières oc-  
 » casions. Il eut l'imprudence de li-  
 » re dans des cercles nombreux ces  
 » deux discours; c'était, en appa-  
 » rence au moins, vouloir imposer  
 » l'académie. Diderot fut encore  
 » plus sévère pour Laharpe que les  
 » quarante. Ce philosophe, en style  
 » qui n'est pas irréprochable, lui re-  
 » proche de manquer d'énergie, de  
 » ne s'abandonner jamais à l'élo-  
 » quence de la passion, et d'être  
 » toujours méthodique. « Il coule,  
 » dit-il, mais il ne bouillonne point;  
 » il n'arrache point sa rive, et n'en-  
 » traîne avec lui ni les arbres, ni les  
 » hommes, ni les habitations : son  
 » ton est partout celui de l'exor-  
 » de... Rien ne lui bat au-dessus de  
 » la mamelle gauche. » Ce censeur  
 » le juge-t-il comme poète à l'occa-  
 » sion de son *Épître sur les talens*?  
 » « Cela commence froidement, con-  
 » tinue et finit froidement; ce sont  
 » des vers enfilés les uns au bout  
 » des autres; c'est une eau fade  
 » qui distille goutte à goutte. »  
 » L'abbé Delille lui-même, mécon-  
 » tent d'entendre vanter avec en-  
 » thousiasme les odes de Laharpe,  
 » dit, en rappelant qu'il était l'au-  
 » teur de la romance de : *ô ma ten-*  
 » *dre musette!*

De l'admiration réprimez le délire;  
 Parlez de sa musette, et non pas de sa lyre.

Laharpe fut reçu, en 1776, à l'a-  
 » cadémie française, à la place de Co-  
 » lardeau. Il avait traduit, six ans  
 » auparavant, pour plaire au duc de  
 » Choiseul, son protecteur, la *Vie*  
 » *des douze Césars* de Suétone (2 vol.

in-8°). Cet ouvrage fut diversement jugé; on reprocha généralement au traducteur de n'avoir pas toujours compris le sens de son auteur: toutefois on loua la pureté de sa diction, le mérite de ses notes, la sagacité des jugemens énoncés dans sa préface, et surtout ce passage où il peint Tacite par un trait digne de Tacite: « Les tyrans nous semblent punis quand il les peint. » Il traduisit aussi, sur la version littérale du texte portugais par d'Hermilly, la *Lusiade* de Camoëns (2 vol. in-8°, 1776). Cette traduction, en prose poétique, est accompagnée de notes pour l'intelligence du texte, et d'une notice sur la vie et les productions du poëte. En 1780, (et années suivantes), il publia un *Abrégé de l'Histoire générale des voyages* par l'abbé Prévost. Cette entreprise, assez considérable, puisqu'elle forme 29 volumes, n'ajouta rien à sa renommée; mais elle fut utile à sa fortune. Dans cette même année (1780), il fit paraître l'*Éloge de Voltaire*, production digne à la fois du maître et de l'élève. Ce fut, dit-on, pour imposer silence à ses ennemis que Laharpe paya ce tribut solennel à la mémoire du plus grand homme qui ait illustré la France. Laharpe était accusé de manquer de reconnaissance envers celui qui l'avait adopté: on avait encore sous les yeux ses articles où *Zulime* était traitée par lui, dans le *Mercur*, avec une sévérité révoltante. On se souvenait que l'illustre vieillard avait dit à Laharpe, peu de temps auparavant, à l'occasion des *Barmécides*: « Mon ami, cela ne vaut rien; ja-

» mais la tragédie ne passera par ce chemin-là; » et l'on n'ignorait pas que Laharpe s'était tenu pour offensé de cette opinion. On n'ignorait pas non plus que Laharpe était mécontent que Voltaire ne l'eût pas porté sur son testament; et l'on accusait d'ingratitude celui à qui de si légères disgrâces faisaient oublier de longs et nombreux bienfaits. Laharpe, par son *Éloge de Voltaire*, reconquit l'estime générale: l'éloge fut jugé ne pouvoir être une simple production de l'esprit, et le cœur d'où il était sorti fut réhabilité aux yeux des honnêtes gens. Recommandé par de nombreux titres littéraires, riche de ses pensions et du produit de ses ouvrages, Laharpe tenait un rang supérieur parmi les gens de lettres. La pureté et la sévérité de son goût avaient acquis en littérature à son jugement, une grande autorité. La tendance de son esprit, son instruction, sa longue habitude de la polémique lui donnaient plein droit de professer. La création du lycée, aujourd'hui athénée de Paris, lui en fournit l'occasion. Attaché à cet établissement en 1786, comme professeur, il y lut les cahiers qui ont été imprimés depuis sous le titre de *Cours de Littérature ancienne et moderne*, ouvrage en partie excellent; ouvrage où les auteurs anciens sont jugés et appréciés avec une justesse et avec un goût exquis; ouvrage qui serait en tout un modèle de critique, si Laharpe avait su être aussi juste envers ses contemporains qu'envers ses devanciers; s'il avait pu se débarrasser des préventions et des ressentimens qu'il conservait à la

plupart des auteurs avec lesquels il s'était trouvé en rivalité. La révolution le surprit au milieu de cette occupation. Philosophe encore, et voyant dans le renouvellement du corps social l'accomplissement des plus belles théories de la raison humaine et de ses propres vœux, il adopta les nouveaux principes avec un extrême enthousiasme; et comme il était immo-déré en tout, il ne sut pas s'arrêter quand la révolution dépassa le but indiqué par la raison. Laharpe dès-lors ne fut plus qu'un forcené, atteint d'un délire qui n'a fini qu'avec sa vie, après avoir éprouvé toutefois certaines modifications dans ses crises diverses. Il ne s'est plus signalé que par les plus déplorable extragances. Le bonnet rouge sur la tête, il ouvrit, le 3 septembre 1792, la séance du lycée en récitant, à l'occasion du manifeste du duc de Brunswick, un *Hymne à la liberté*. Voici ce qu'il chantait alors :

La politique habile en complots odieux,  
A tendu dans les cours ses rets insidieux:  
Elle a de toutes parts jeté le cri d'alarmes,  
Et le lâche intérêt a partout cimenté  
La ligue des tyrans contre l'humanité.

Soldats, avancez et serrez;  
Que la baïonnette homicide,  
Au devant de vos rangs, étincelante, avide,  
Heurte les bataillons par le fer déchirés.  
Le fer, amis, le fer, il presse le carnage:  
C'est l'arme du Français, c'est l'arme du courage,  
L'arme de la victoire et l'arbitre du sort.  
Le fer! il boit le sang! le sang nourrit la rage,  
Et la rage donne la mort!

Si ma main, étrangère aux fatigues de Mars,  
Est trop faible déjà pour le fardeau des armes,  
Du moins pour mon pays, brûlant d'un saint amour,  
Du moins je veux qu'on dise un jour,  
Que chantant les vengeurs de la France insultée,  
J'eus l'âme et la voix de Tyrrée.  
Toujours de l'esclavage à nos yeux présenté,  
J'ai repoussé l'ignominie;  
Mes derniers vœux seront contre la tyrannie,  
Et mon dernier cri: *Liberté!*

Ces gages donnés à la révolution  
détournée de son but, la rédac-

tion tout-à-fait ultra-révolutionnaire du *Mercur* pendant l'année 1793, la violence de ses écrits, d'accord avec le caractère de démagogie qu'il imprimait à toutes ses actions, ne le sauvèrent point de la proscription qu'il avait provoquée en parlant avec un mépris moins prudent que juste, des talens oratoires de Robespierre. Tout susceptible qu'il était, Laharpe ne ménageait guère la susceptibilité des autres. Il paya cher une véracité qui lui avait attiré déjà plusieurs disgrâces moins graves. Arrêté, et enfermé dans la prison du Luxembourg, en 1794, il y resta pendant cinq mois. Là, s'opéra en lui un changement nouveau, quoiqu'il n'eût jamais quitté le bonnet rouge dans la prison. Il sortit dévot et pénitent du Luxembourg, où il était entré au moins incrédule. Une traduction du *Psautier*, faite pendant la réaction thermidorienne, et dont il fit présent à Migneret, qui l'imprima, fut le premier indice de sa conversion. Dans le discours préliminaire, tout en discutant sur *l'esprit des livres saints et le style des prophètes*, le pécheur converti attaquait déjà Voltaire. L'agression était prématurée : le livre n'eut pas de succès. Laharpe reprit ses travaux littéraires, et continua ses leçons du lycée. Il se proposait, dans ce cours, de donner en quelque sorte l'histoire raisonnée de l'esprit humain, d'après les ouvrages des poètes et des orateurs classiques, depuis Homère jusqu'à nos jours; il devait aussi étendre ce travail à la littérature étrangère. Regrettons que la diversion faite dans son esprit par la



politique l'ait empêché de mettre cet utile projet entièrement à exécution, et qu'il soit mort sans avoir eu le loisir de revoir son ouvrage ainsi qu'il en avait l'intention. On fait au *Cours de Littérature* des reproches graves; point de proportion, dit-on, dans la distribution des matières. L'auteur réunissant à ses leçons, les articles littéraires un peu importans que depuis quarante années il avait insérés dans les journaux, dans les feuilles périodiques et dans ses propres ouvrages, ne les coordonne point, ne les lie pas, ne les dégage pas de toutes superfluités. Tantôt, il donne aux hommes plus d'importance qu'ils n'en devraient avoir; tantôt, il semble leur refuser celle qui leur est due. L'examen de Lucain, par exemple, est au moins du double plus étendu que celui de Virgile; à peine s'occupe-t-il d'Hérodote, de Thucydide et de Xénophon. Molière, comme Virgile, lui fournit à peine quelques pages, tandis que l'examen des ouvrages de Beaumarchais et de Fabre-d'Églantine lui prend un volume entier. Il est injuste pour Corneille, et il reproduit l'opinion de Vauvenargues, qu'il ne nomme point, lorsqu'il juge l'*Ode à la Fortune*, de J. B. Rousseau; mais ces défauts ne sont-ils pas rachetés par des qualités du premier ordre? Lorsque Laharpe parle des principes, donne des préceptes, expose ses doctrines littéraires, c'est un guide sûr, un maître supérieur. Parle-t-il d'Homère, de Démosthène, de Cicéron, de Taote, d'Anacréon, de Tibulle, on voit qu'il s'est formé à leur école, qu'il s'est pénétré de leurs

différentes beautés: son style change avec le sujet. Tour-à-tour majestueux, abondant, flexible, plein de grâces, il prend avec une rare facilité tous les tons, toutes les formes, et pénètre, anime l'auditeur ou le lecteur d'un charme qui va toujours en augmentant. Le *Cours de Littérature* est le seul monument de ce genre dans les lettres françaises. Il convient également aux hommes instruits, aux jeunes gens studieux et aux hommes du monde: c'est à la fois le code des règles et le recueil des exemples, et rien de plus juste que d'avoir décerné à son auteur le nom de *Quintilien français*. Laharpe le publia en 12 volumes in-8°. Après sa mort, arrivée le 22 pluviôse an 12 (11 février 1803), ce cours fut publié en 10 vol., même format; il a aussi été réimprimé in-12 et in-18; il a même été abrégé pour les écoles. La conversion de Laharpe ne le rendit ni plus sociable, ni plus charitable, et le vieil homme se reproduisit sous un nouvel habit. Ses attaques seulement changèrent d'objet; elles tombèrent principalement sur ceux qui ne partageaient pas ses opinions, soit politiques, soit religieuses; c'est-à-dire sur ceux qui étaient restés fidèles aux opinions qu'il avait abjurées. Laharpe, dans cette nouvelle guerre, se montra plus injuste et plus injurieux que jamais. Des injures ne sont pas des argumens, et il en sema avec profusion dans son pamphlet du *Fanaticisme de la langue révolutionnaire*. Un journal qu'il rédigeait avec MM. de Fontanes et Vauxcelles (*le Memorial*), outragea tant et si souvent le directoire-exécutif, qu'au

18 fructidor an 5, ce journal fit comprendre Laharpe dans la proscription qui suivit cette journée. Laharpe se cacha à Corbeil, ce que le gouvernement feignit sans doute d'ignorer, car ne se dénonçait-il pas par les correspondances journalières qu'il entretenait de là, pour l'impression de son *Cours de Littérature*? La révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799) lui rendit la liberté, et lui permit de reprendre ses cours au lycée, où l'on ne venait pas chercher l'homme politique, mais le professeur distingué. La conversion de Laharpe ne l'empêcha pas de se livrer à de nouveaux scandales. Celui qui semblait devoir être incompatible avec l'humilité et la charité chrétienne, est la publication de la correspondance littéraire qu'il avait entretenue, de 1774 à 1791, avec le comte de Schowalof pour le plaisir du grand-duc de Russie. Dans cette espèce de journal, tout ce que l'envie, la haine, la vanité blessée, l'amour-propre le plus confiant, l'égoïsme le plus parfait peuvent faire imaginer sur les productions d'autrui, y est consigné avec une fidélité scrupuleuse; d'un autre côté, plein d'indulgence pour lui-même, Laharpe ne laisse échapper aucune occasion de se louer, ou de rapporter complaisamment les éloges qu'on lui accordait, soit par estime, soit par crainte. La publication des *Mémoires littéraires, ou Correspondance russe* (4 vol., 1801), éveilla toutes les attentions et blessa tous les amours-propres. A son tour, il fut en butte à mille traits plus ou moins acérés, et un anonyme malin se hâta de recueillir et de

publier dans la même année, une *Correspondance turque pour servir de supplément à la Correspondance russe*. Cette *Correspondance turque* fit une vive impression sur l'esprit de Laharpe. Il était impossible de le plus maltraiter : anecdotes scandaleuses depuis son aventure du collège, satires, épigrammes, jugemens sévères, injustes même, de ses ouvrages, à l'exception de son *Cours de Littérature*, rien n'est oublié. Il s'en fit presque simultanément deux éditions. Ces cruelles, mais justes représailles lui ôtèrent l'envie de mettre au jour la suite, en 2 vol., de la *Correspondance russe*; et ce fut sans doute un de ses plus cruels ennemis qui la publia en 1807, quatre ans après sa mort. C'est là que Laharpe montre en littérature comme en politique la mobilité et la partialité de ses opinions sur ses contemporains. Nous n'en citerons qu'un exemple. Mirabeau y est tantôt un *bateleur qui souffle le feu*, tantôt un *sublime transfuge*, enfin le *Démosthène français*. Le gouvernement consulaire n'obtint pas plus que le gouvernement directorial les suffrages de Laharpe. On prétend qu'il refusa une pension de 4,000 francs, dont le premier consul voulait le gratifier, sans y mettre de condition. Laharpe jugea plus utile à ses intérêts sans doute de continuer ses déclamations. Rentré dans la retraite qu'il s'était précédemment choisie à Corbeil, il y subissait une espèce d'exil lorsqu'on sut que sa santé, qui s'était très-affaiblie, exigeait qu'il revint à Paris : son retour ayant été autorisé, il reparut dans la capitale, et

y fut atteint de la maladie dont il mourut, et qui fut occasionnée par la fraîcheur et l'humidité des églises, où il passait quelquefois six heures entières prosterné sur le pavé. M. Lacretelle aîné qui lui succéda dans ce corps illustre où Laharpe avait enfin daigné entrer, y prononça son éloge. Cet honorable littérateur a traité sévèrement son devancier. Saint-Lambert avait dit, après avoir passé quelque temps à la campagne avec Laharpe : « En huit jours de conversation presque continuelle, il ne lui est échappé ni une erreur en matière de goût, ni un propos qui annonçât le moindre désir de plaire à personne. » Voltaire excepté, Laharpe est sans doute le premier littérateur de l'époque où il a vécu, et depuis sa mort, Chénier seul s'est élevé à une pareille hauteur ; mais si Laharpe avait en littérature une érudition des plus vastes, un goût des plus purs, qui le gardent de toute erreur quand il juge les anciens, on ne peut dissimuler que son extrême présomption, que l'esprit de dénigrement dont il n'a jamais su s'affranchir quand il parlait de ses rivaux, entachent presque toujours les jugemens qu'il a portés sur ses contemporains, Voltaire y compris. La vanité dominait dans le caractère de Laharpe ; elle est empreinte dans toutes ses actions, dans sa conversion même. N'étant pas à la tête des révolutionnaires, il voulut être à la tête du parti contraire, et se fit chef des dévots, de dépit de n'être pas celui des philosophes. M. Chazet a fait son éloge, à l'ouverture des cours de l'athénée de Paris, en 1805, et M.

Mély-Jeannin a écrit sa vie en tête du *Cours de Littérature*, édition de Costes, 1813.

O Catinat ! quelle voix enrhumée !

MM. Salgues et Barbier ont publié, le premier, *Mélanges inédits de Littérature de J. F. de Laharpe, pouvant servir de suite au Cours de Littérature* (1810) : ce sont des morceaux pour la plupart extraits du *Mercur de France* ; et le second *Nouveau Supplément au Cours de Littérature de J. F. de Laharpe* (1818), contenant, 1° *Éloge de Voltaire*, inséré dans la seule édition de Kehl ; 2° *Réfutation des Lettres de M. Ginguéné sur les Confessions de J. J. Rousseau* ; 3° *Réfutation des principes de J. J. Rousseau sur la souveraineté nationale* ; 4° *Lettre de Selis à Laharpe sur le collège de France, avec la réponse de ce dernier* ; 5° nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de l'*Examen de plusieurs assertions hasardées par J. F. Laharpe dans sa philosophie du 18<sup>e</sup> siècle*, par M<sup>\*\*\*</sup> (Barbier). Indépendamment des ouvrages dont on a précédemment parlé, Laharpe a composé plusieurs poèmes de genres différens, parmi lesquels on a remarqué une satire fort piquante, *l'Ombre de Duclos* ; un poème en vers de dix syllabes, intitulé : *Tangu et Félimé*. Ce sujet, tiré des contes arabes, est écrit avec grâce et facilité, qualités qui se retrouvent généralement dans les pièces fugitives de Laharpe, et surtout dans ses romances ; mais on les chercherait en vain dans le poème qu'il a intitulé : *le Triomphe de la Religion, ou le Roi martyr*. Triste épopée ! paraphrase

de l'Apocalypse, qui se ressent partout de l'état d'aliénation mentale où l'auteur a passé la dernière partie de sa vie : c'est le rêve d'un malade. Laharpe avait commencé aussi une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée*, dont il récita un chant à un bal, en 1800, chez M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, non pas sous le directoire, mais sous le consulat. M. Germain Garnier publia, en 7 volumes in-8° (1807), le *Commentaire sur le théâtre de Racine*, que Laharpe avait composé en 1795 et 1796, et dans lequel il dit beaucoup de mal du commentaire de Luneau de Boisgermain ; mais, ce tort à part, ses préfaces et ses remarques sont préférées à celles de Geoffroy, auteur également d'un commentaire du théâtre de ce grand poète. L'un est ouvrage d'un homme de goût, d'un critique ; l'autre, celui d'un pédant, d'un satirique, qui a réuni sous un titre menteur ce qu'il a dit pendant dix ou douze ans, non pas sur Racine, mais à propos de Racine. Le *Journal de la Librairie*, rédigé par M. Beuchot, contient, dans ses nos 382 et 383 (1817), une explication assez curieuse de la *prédiction* attribuée à Cazotte, en 1788, des événemens les plus désastreux de la révolution, et écrite par Laharpe. M. Petitot la fit connaître le premier au public, en l'insérant dans les *Œuvres choisies et posthumes de Laharpe*, 4 vol. in-8°, 1806. Cette pièce existe réellement, et M. Boulard, ami de Laharpe, en possède l'original ; mais on ne sait pourquoi l'éditeur a jugé à propos de supprimer la fin de cette pièce, où Laharpe di-

sait positivement que « la prophétie n'est que supposée. »

LA HARPE (AMÉDÉE-EMMANUEL), général de division, naquit en 1754, au château des Uttins, près de Rolle, pays de Vaud : cette province était alors bernoise. Destiné à l'état militaire, le jeune Laharpe entra au service de Hollande dans le régiment de May, commandé par M. Constant de Rebecque, père de M. Benjamin Constant. Obligé bientôt de rentrer dans sa patrie pour surveiller l'administration de ses biens, il renonça à la carrière des armes. Ici trouveraient place les événemens politiques qui troublèrent la tranquillité de cette partie de la Suisse, où Laharpe avait ses propriétés. Ils influèrent tellement sur la sienne, que par suite des violences extra-judiciaires, exercées par les fameux oligarques du gouvernement de Berne, il fut, en raison de sa conduite politique, condamné à mort, et la peine s'étendit sur ses 6 e fans, par la vente à vil prix qui fut faite de tous ses biens. On voit que c'était la guerre des privilégiés contre les patriotes. Ce récit n'est pas de la compétence d'une notice biographique. Laharpe alla chercher dans le camp des Français un asile honorable contre la proscription. Nommé, sur la fin de 1791, chef du 4<sup>e</sup> bataillon des volontaires du département de Seine-et-Oise, il se distingua bientôt par ses talens militaires, et se fit aimer par ses qualités personnelles autant que respecter par sa persévérance inflexible à maintenir l'ordre et la discipline. A cette époque, les embarras de toute espèce étaient

grands : une méfiance générale accrue par de fréquentes désertions, et même par des trahisons, faisait courir à la France des dangers d'autant plus imminens que les étrangers menaçaient déjà ses frontières. Placé par le maréchal Luckner dans le château de Rodemak, avec une partie de son bataillon, sur le point même où l'invasion devait commencer, Laharpe reconnut bientôt l'impossibilité de la résistance avec d'aussi faibles moyens; mais il pouvait peut-être encore servir sa patrie adoptive, en donnant l'exemple du dévouement. Le bon esprit de ses compagnons d'armes lui étant connu, il leur développa avec franchise ce que la France attendait d'eux dans ces conjonctures, et ne fut point trompé dans son attente. Tous ces braves jurèrent de ne point capituler, de se faire jour l'épée à la main, et s'il y avait impossibilité, de s'ensevelir avec les assaillans sous les ruines du château, dans les souterrains duquel on disposa une grande quantité de poudres. Le maréchal Luckner apprit cette résolution assez à temps pour ordonner l'évacuation de Rodemak, dont l'artillerie et les munitions furent transportées à Thionville, sous les yeux même de l'ennemi qui occupait déjà les environs de cette place. Une opération si hardie valut à celui qui la dirigeait le surnom de *Brave*, dont Luckner l'honora à la tête de l'armée, dans le camp de Riche-  
mont. Le gouvernement lui donna une marque de sa confiance, en le nommant commandant de Bitche. Laharpe eut le bonheur d'étouffer, dans les environs, des

tentatives insurrectionnelles qui auraient pu compromettre le sort de cette place; il sut rallier par son esprit conciliant, ceux que son énergie avait contenus. Il prit part momentanément aux attaques dirigées près de Trèves, par le général Beurnonville, et eut ses habits criblés de balles, au pied des retranchemens ennemis. Le théâtre des grandes opérations militaires ayant changé, Laharpe fut nommé au commandement de Briançon, et appelé à faire dans les Alpes une guerre périlleuse, mais peu brillante. Plus tard, il fit partie de l'armée qu'on chargea de reprendre Toulon, et il s'y distingua. Chargé de l'attaque de l'un des forts, dont dépendait l'évacuation de la place, il l'emporta d'assaut avec une intrépidité qui lui valut les applaudissemens de l'armée, et le grade de général de brigade. Il prit temporairement le commandement de Marseille, et s'y fit estimer; il reprit ensuite son poste, à l'avant-garde de l'armée d'Italie, qui, sous les généraux en chef Dumerbion, Kellermann et Schérer, soutenait au milieu du plus affreux dénûment, une guerre aussi fatigante que glorieuse contre un ennemi très-supérieur en forces, etc. En juin 1794, le général Laharpe mérita particulièrement les éloges de ses supérieurs, pour sa conduite dans les combats de Garesio et de Cairo, qui assurèrent les communications si importantes de l'armée avec Gènes. Le gouvernement lui avait destiné le commandement des forces qui devaient reconquérir la Corse; mais l'expédition ayant été forcément ajournée, il reprit à l'armée

d'Italie son poste accoutumé. Le général en chef Kellermann continuait, à cette époque, à se soutenir à force de persévérance et de bravoure au milieu des privations de toute espèce. Forcé de concentrer son armée sur Final pour résister aux troupes austro-sardes que commandait Devins, il confia à Laharpe l'importante opération de couvrir sa retraite, et cette confiance fut honorablement justifiée par les combats livrés près de Vado et de Savone, depuis le 23 jusqu'au 30 juin 1795, combats qui assurèrent les positions de l'armée, et continrent l'ennemi. Promu au grade de général de division en récompense de ses services, Laharpe fut cité honorablement parmi les généraux qui se distinguèrent en 1795, dans la sanglante bataille de Loano, sous le général en chef Schérer. En 1796, il commanda la droite de cette invincible armée d'Italie, dont les exploits seront cités avec admiration dans tous les âges, et il eut une grande part au succès des combats de Montenotte, Miliesimo et Dego, qui ouvrirent cette carrière de gloire. « L'effroi que vous inspirez » aux ennemis de la république, lui » écrivit le directoire-exécutif, peut » seul égaler la reconnaissance et » l'estime dues à votre courage et à » vos talens. » Tandis que le général en chef de l'armée d'Italie travaillait à isoler l'armée piémontaise, pour obliger le roi de Sardaigne à faire une paix séparée, Laharpe fut chargé de tenir en échec le général autrichien Beaulieu ; opération difficile de la plus haute importance, qu'il exécuta avec autant d'habileté que de courage.

La bataille de Mondovi lui fournit l'occasion de montrer les plus nobles sentimens. Plusieurs officiers d'un régiment bernois avaient été faits prisonniers, et dans le nombre quelques-uns avaient pris part à sa proscription. Le général Laharpe les accueillit avec une extrême bonté. « Messieurs, leur dit-il, j'espère qu'un » jour nous nous reverrons en » Suisse comme bons amis. » Après la conclusion du traité de Cherasco, il fut chargé de suspendre le passage du Pô, à la tête de l'avant-garde. Cette grande opération avait réussi ; mais Laharpe ne devait pas en voir les brillans résultats. Après le combat de Foubio, il avait pris position à Codogno, sur la route de Crémone à Lodi, lorsqu'une colonne ennemie égarée vint attaquer et repousser ses avant-postes au milieu de la nuit. Toujours le premier prêt, il se porta rapidement sur les lieux, et rétablit l'ordre. Il revenait au milieu de son escorte, lorsque l'obscurité faisant prendre celle-ci pour les troupes ennemies, les troupes françaises firent une décharge qui lui ôta la vie. L'armée entière donna des pleurs à la mort funeste de ce brave. Son éloge est tout entier dans le témoignage que lui rendit, dans sa dépêche au directoire-exécutif, le général en chef de l'armée d'Italie. « La république perd un » homme qui lui était très-attaché ; » l'armée un de ses meilleurs généraux, et tous les soldats un » camarade aussi intrépide que sévère pour la discipline. » Le général Laharpe, dépouillé de sa fortune dans son pays natal, par une sentence injuste, n'en avait acquis

aucune dans sa nouvelle patrie. Il n'eut pas la consolation de voir le canton de Vaud, rendu à sa dignité primitive, prendre place parmi les membres de la confédération suisse : événements qui eurent lieu 2 ans après sa mort. Il a laissé 4 fils, dont 2 ont servi dans les armées françaises ; l'un y est mort des suites de ses blessures. Le nouveau gouvernement de son pays natal s'empessa, en 1798, de décréter qu'il serait élevé un monument en son honneur. Le monument n'existe pas, mais le souvenir du général Laharpe vit encore dans le cœur de ses concitoyens, comme celui d'un martyr de leur indépendance ; et l'armée française n'oubliera pas le brave guerrier qu'elle avait adopté, et qui se montra constamment digne de conduire ses phalanges à la victoire.

**LAHARPE (FRÉDÉRIC-CÉSAR)**, ex-directeur de la république Helvétique, général titulaire au service de Russie, et chevalier des ordres de cette puissance, né dans le pays de Vaud, y exerça avec distinction la profession d'avocat pendant quelques années. Il se rendit ensuite en Russie, où sa réputation l'avait précédé, et où il fut chargé de l'éducation des grands-duc Alexandre et Constantin, fils de Paul I<sup>er</sup>. Depuis son avènement au trône, l'empereur Alexandre s'est plu à reconnaître, en diverses occasions, tout ce qu'il devait à son instituteur, et l'on a entendu l'autocrate de toutes les Russies se vanter même d'avoir reçu une éducation républicaine. Il est certain qu'à la cour de l'impératrice Ca-

therine II, Laharpe se distinguait autant par sa franchise et ses opinions libérales que par son savoir et ses vertus. Il est certain aussi que cette princesse éclairée, et si souvent fatiguée de la servilité d'une foule de courtisans, sut apprécier le caractère d'un homme libre, et ne retira jamais à Laharpe son estime et sa confiance. Lorsqu'il eut achevé l'honorable tâche dont il s'était chargé, il revint dans sa patrie. L'impératrice lui avait assigné une pension, et lui avait en outre donné le rang de colonel. La révolution venait d'éclater en France. Laharpe publia quelques écrits où la cause de la liberté était défendue avec talent, et où il cherchait à établir les droits imprescriptibles des peuples à être gouvernés dans l'intérêt de tous, et non dans l'intérêt d'un maître absolu, ou dans celui de quelques oligarques privilégiés. La manifestation franche de ces principes lui attira tout le ressentiment de l'aristocratie bernoise, à laquelle le pays de Vaud était alors soumis. La persécution qu'il éprouva le força bientôt à s'expatrier, et il vint en France, où continuant de s'occuper d'écrits utiles à la propagation des principes de la liberté, il publia un ouvrage sous le titre de *Lettres de Philantropus*. On a insinué, avec autant de malignité que de mauvaise foi, dans un ouvrage biographique, que Laharpe et son compatriote Ochs furent chargés par les directeurs Merlin et Rewbell, en 1798, de préparer une révolution en Suisse, par des pamphlets et des proclamations. L'intention d'injurier un homme

d'un caractère honorable, en le faisant considérer comme l'agent d'une intrigue étrangère, est ici manifeste, tandis qu'il n'avait dans toutes ses actions d'autre objet que celui de rendre au pays de Vaud, sa dignité et son indépendance primitive. Il voulait sans doute voir prendre à sa patrie le rang qui lui convenait, et qu'elle a obtenu depuis, comme canton libre et membre de la confédération helvétique; mais pour parvenir à ce but, il n'eut recours à aucune intrigue, et fut surtout bien loin d'agir dans l'intérêt d'une autre puissance. Aussi son zèle et son patriotisme furent-ils dignement appréciés par les meilleurs juges, ses compatriotes. L'assemblée provisoire du pays de Vaud, dans sa séance du 30 mars 1798, dernier jour de sa session, lui décerna une médaille d'or du prix de 500 fr., portant d'un côté un faisceau de lances surmonté du chapeau de la liberté helvétique, et de l'autre, cette inscription : *A Frédéric César-Laharpe, le peuple Vaudois reconnaissant.* Lorsque les armées françaises eurent pénétré en Suisse, et qu'une nouvelle organisation fut donnée à ce pays, il devint l'un des directeurs de la nouvelle république. Rapinat, d'odieuse mémoire, commissaire du directoire français, dont le nom est encore exécré en Suisse, voulut infirmer cette nomination; mais Laharpe s'adressant aussitôt au gouvernement français, réussit à faire agréer sa promotion. La discorde engendrée par la divergence des intérêts, ayant élevé une lutte terrible entre les pouvoirs législatif

et exécutif de l'Helvétie, M. Laharpe crut pouvoir sauver la patrie par un coup d'état; il se trompa. Il voulait, conjointement avec deux de ses collègues (Secrétan et Oberlin), dissoudre le corps-législatif, qui, toujours sous l'influence des idées aristocratiques, mettait chaque jour des entraves à la marche du gouvernement. Son projet fut écarté; la faiblesse de ses collègues ne lui permit point d'agir, et le directoire helvétique fut dissous. Une commission exécutive, provisoire, composée de sept membres fut établie. La correspondance de Laharpe, ainsi que ses messages et proclamations y furent examinés. La question de le mettre en jugement fut agitée au commencement de 1800; mais elle fut écartée par la majorité des membres du grand-conseil, qui décida seulement que cet ex-directeur serait mis en surveillance. Il venait de publier un précis de sa conduite privée et politique, quand le premier consul de la république française passa à Bâle, en 1802. Laharpe se présenta à lui, et en obtint la permission de se rendre à Paris. Ce fut pour lui une nouvelle occasion d'obtenir encore des marques de la confiance de ses compatriotes, puisque 3 cantons le chargèrent d'être leur représentant à la consulte qui devait se réunir à Paris, pour y régler définitivement les affaires de la Suisse. Il ne crut pas devoir accepter cette mission, et préféra vivre dans la retraite, sans s'occuper de fonctions publiques. Il passa ainsi plusieurs années en France, et se trouvait à Paris lors de la pre-



mière invasion des armées coalisées en 1814. L'empereur Alexandre auquel il se présenta, charmé de revoir son instituteur, lui fit l'accueil le plus distingué, le décora du grand-cordon de l'ordre de Saint-André, et changea son titre de colonel en celui de général. Bientôt M. Laharpe fut chargé de se rendre au congrès de Vienne, pour y défendre les intérêts du pays de Vaud, que les prétentions bernoises ne cessaient de menacer. Dans cette occasion, son éloquence patriotique fut puissamment secondée par la protection de l'empereur Alexandre, et l'indépendance des cantons de Vaud, d'Argovie et du Tessin fut garantie par l'acte de médiation. Après la séparation du congrès, le général retourna dans sa patrie, où l'estime et la reconnaissance de ses concitoyens l'ont suivi dans la retraite qu'il s'est choisie.

**LAHARY (LE CHEVALIER)**, né dans le département de la Gironde, exerçait, à l'époque de la révolution, la profession d'avocat à Bordeaux. En 1798, il fut nommé commissaire du directoire auprès de l'administration de son département. Élu peu de temps après au conseil des cinq-cents, on assure qu'il fut un de ceux qui se trouvant initiés dans le secret de la révolution du 18 brumaire, y coopérèrent le plus efficacement. Bonaparte, devenu premier consul, appela M. Lahary aux fonctions de tribun, qu'il remplit jusqu'à l'époque où le tribunat cessa d'exister. Élu membre du corps législatif en 1808, par le corps électoral du département de la Seine, il en fit constamment partie jus-

qu'en 1815. En août 1814, il appuya avec véhémence le projet de loi tendant à restreindre la liberté de la presse; il fit même, pendant les débats, preuve d'une vaste érudition, en remontant jusqu'à l'origine du monde, pour prouver, par des exemples historiques, qu'il n'y avait point de contradictions entre les restrictions qu'on voulait établir et la déclaration du roi, du 2 mai de la même année. Partant de ce principe, il prétendit prouver encore que les droits les plus naturels, les plus incontestables, pouvaient, selon les circonstances, être limités. M. Lahary a été chargé par le comité des pétitions de différens rapports, entre autres, de celui du 9 septembre, dans lequel il rendit compte des demandes en suppression de l'arrière des droits-réunis. Il vota aussi pour le renvoi au ministre des finances d'une pétition de 86 employés de ces mêmes droits-réunis, réfugiés à Paris depuis l'évacuation de la Hollande. M. Lahary n'a point été réélu pour les sessions suivantes.

**LAHAYE (A. N. DE)**, graveur-géographe, d'un mérite distingué, naquit à Paris en 1725, et y mourut en 1800. Il reçut de son père les premières leçons de son art, et eut l'avantage d'avoir pour maître le célèbre géographe Delisle, sous les auspices duquel il devint lui-même l'un des artistes français les plus célèbres dans le genre qu'il avait embrassé. On a de lui 1,200 cartes, ou plans, qui tous attestent la précision, la netteté et la pureté de son burin. La carte des Alpes et celles des forêts de Fontainebleau, les œuvres de Dan-

ville et de Robert de Vaugondy, et un atlas d'après Manneville, assurent à jamais sa réputation.

**LAHORIE (VICTOR - CLAUDE-ALEXANDRE FANNEAU DE)** adjudant-général, naquit le 6 janvier 1766, à Gavron, département de la Mayenne. Il se montra, en 1789, l'un des plus zélés partisans de la révolution; devint, en 1792, commandant de l'un des bataillons de volontaires du département de l'Orne; fit avec distinction les premières campagnes de la liberté, et ne tarda pas à obtenir le grade d'adjudant-général. Moreau, se l'étant attaché, le nomma son chef d'état-major lors de la retraite du général Dessolles. Après la paix de Lunéville, il rentra en France avec l'armée du Rhin, et comme il possédait toute la confiance de son général en chef, il ne cessa depuis d'être son ami. On l'accusa même d'avoir, en 1804, employé toute l'influence que lui donnait l'amitié, pour décider Moreau à entrer dans la conspiration de Pichegru et de Georges contre le premier consul. Averti à temps, il parvint à se soustraire aux recherches de la police, et évita, par la fuite en pays étranger, le sort qui atteignit les autres conspirateurs. Il avait quitté la France avec Fresnières, secrétaire de Moreau; il y rentra au bout de quelques années, et s'y conduisit d'une manière assez imprudente. La hardiesse avec laquelle il s'expliquait en public sur le gouvernement de Napoléon, attira de nouveau sur lui les regards de la police; et cette fois, il fut arrêté et détenu à la Force

jusqu'en 1812. C'est du sein de cette prison que, le 27 octobre de la même année, il devint l'un des principaux agens de la conspiration du général Malet, dont l'étonnante audace faillit renverser le gouvernement impérial. Lahorie, traduit pour ce fait devant une commission militaire, fut condamné à mort le 28 octobre et fusillé le 29.

**LAHOSDINIÈRE (B.)**, nommé, en septembre 1792, député à la convention nationale, par le département de l'Orne. Lors du procès du roi, il vota pour la peine la plus sévère, et parut quelque temps après se repentir de son vote, accusant alors les comités d'avoir soustrait à la connaissance de l'assemblée des pièces de ce grand procès, d'autant plus importantes qu'elles étaient favorables au prince. En mars 1793, il fit décréter le partage des biens communaux entre les habitants les plus pauvres de chaque canton. Il fut nommé membre de la commission des douze, formée pour mettre un frein aux usurpations de la municipalité de Paris. L'orage qui bientôt menaça cette commission jeta l'épouvante dans son âme. Il se hâta de donner sa démission, ce qui n'empêcha pas Bourdon de l'Oise de demander son arrestation, qui fut en effet ordonnée, et qui eut lieu après les journées du 31 mai, 1<sup>er</sup> et 2 juin. Il fut, pendant quelque temps, gardé chez lui par un gendarme. Mais les députés Duroy et Saint-Just prirent sa défense, au sein de la convention même, assurant qu'il avait été plus trompé que coupable, et parvinrent à lui

faire obtenir sa liberté. Après la session conventionnelle, M. Lahosdinière fut employé, par le directoire, en qualité de commissaire. Depuis la révolution du 18 brumaire, qui mit fin à ce gouvernement, il a cessé de remplir des fonctions publiques.

**LAHOUSSAYE (ARMAND LEBRUN, BARON DE)**, lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur, est né le 20 octobre 1768. Il fut soldat, dès qu'il put porter les armes; la valeur et l'intelligence qu'il déploya dans les différentes campagnes qui eurent lieu depuis la révolution, lui firent obtenir rapidement tous ses grades. Nommé, en 1804, général de brigade et commandant de la légion d'honneur, il fit la guerre de 1805, et celle de 1806 et 1807, contre les Autrichiens, les Prussiens et les Russes. Il gagna, par sa brillante conduite à la bataille d'Eylau, le 14 mai 1807, le grade de général de division. En 1808, il passa en Espagne; prit, au mois de décembre de la même année, une part active à la réduction de Madrid, et fut chargé de s'emparer du palais de l'Escorial, ce qu'il exécuta. En janvier 1809, il soutint au combat de Prieras l'attaque la plus vive. Le 8 août, il se signala avec le 5<sup>es</sup> corps, sous les ordres du maréchal Mortier (duc de Trévise), au passage du Tage, près de Talaveyra. Le 21 avril 1810, il cueillit de nouveaux lauriers à Villar-del-Orno; et le 10 juillet de la même année, avec une poignée de braves, il battit l'ennemi au pont d'Occana, et lui fit 1200 prisonniers. En 1812, il reçut l'ordre de rentrer en France,

et fut de suite employé dans l'un des corps de la grande-armée, prête à pénétrer en Russie. Prisonnier à la bataille de la Moskowa, il ne revint dans sa patrie qu'après les événemens de 1814. Le 19 juillet de la même année, le roi nomma M. de Lahoussaye chevalier de Saint-Louis. Il fut employé, au mois de juin 1815, dans le 1<sup>er</sup> corps d'armée du Nord, 2<sup>me</sup> division de cavalerie. Depuis le second retour du roi, il a été maintenu sur la liste des lieutenans-généraux en activité de service.

**LAHOUSSAYE (AUGUSTE DE GARDIN)**, chef des *chouans*, naquit en Bretagne d'une famille parlementaire. Il abandonna la France, très-jeune encore, se mit au service de l'Angleterre, et, après le désastre de Quiberon, se jeta dans les départemens de l'Ouest pour se mêler aux bandes de *chouans*. Arrêté à Caen, comme émigré, il parvint à s'évader, et se rendit dans le Maine, avec l'intention de servir dans l'ancienne division de Rochecotte. Il fut arrêté de nouveau et conduit dans les prisons du Mans. M. de Bourmont s'étant emparé de cette ville, vers la fin de septembre 1799, il rendit Lahoussaye à la liberté, et lui confia le commandement d'une de ses divisions. Celui-ci justifia le choix qu'on avait fait de sa personne, et combattit, mais sans aucun succès, les troupes républicaines; puis, suivant l'exemple des chefs, il posa les armes et se soumit en 1800. Il se rendit à Paris; mais toujours actif et remuant, il fut plusieurs fois arrêté par ordre de la police, et enfin transféré dans la citadelle de Be-

sançon, où il fut détenu jusqu'en 1805. Il fit un voyage en Italie, en 1806; repassa en France, où Fouché l'attacha, dit-on, à son ministère; il remplit plusieurs missions dans la Bretagne et dans les départemens méridionaux; on le revit à Paris, en 1814, après la restauration.

**LAHOUSSAYE (PIERRE)**, violoniste, ancien professeur de première classe au conservatoire impérial de musique, et le plus célèbre des élèves de Tartini, naquit à Paris, le 12 avril 1735. Il avait reçu de la nature l'organisation la plus heureuse pour la musique, et bien qu'il n'eût point encore eu de maître, il avait à peine 7 ans qu'il jouait du violon d'une manière remarquable. Il reçut ses premières leçons d'un musicien de l'Opéra, nommé Piffet, qui le mit en état de débiter à neuf ans au concert spirituel. Introduit peu de temps après chez le comte de Seneterre, il eut l'avantage d'y entendre les virtuoses les plus renommés de l'époque, tels que Pagin, Gaviniex, Pugnani, Giardini, Vanmalder et Domenico Ferrari. Chacun d'eux, ayant joué une sonate à solo, eut l'occasion de remarquer l'enthousiasme qu'il avait produit sur l'imagination du jeune Lahoussaye, à qui Ferrari n'hésita pas de présenter son violon. Cette faveur fut pour le jeune homme un nouvel aiguillon qui lui fit produire des merveilles. Il préluda non-seulement d'une manière brillante, mais il rendit parfaitement, de souvenir, plusieurs traits d'une sonate de Tartini, que venait de jouer Pagin, ce qui lui valut les plus grands éloges. En-

chanté de ses dispositions, Pagin l'adopta pour élève, et par sa protection, il devint bientôt violoniste des concerts du prince de Clermont. Il avait depuis longtemps conçu le dessein d'aller à Padoue pour y voir Tartini, premier objet de son admiration; le sort heureux dont il jouissait déjà ne put lui ôter ce désir. Ce fut ce qui l'engagea à s'attacher au prince de Monaco, prêt à partir pour l'Italie. Il put donc aller à Padoue rendre hommage à celui dont les sublimes productions lui avaient servi de modèles. L'idée que Lahoussaye s'était faite du mérite du célèbre virtuose qu'il brûlait d'entendre, était encore bien imparfaite; aussi son étonnement fut-il extrême lorsqu'il entra dans l'église, au moment où Tartini commençait son concerto! Ce fut là que la pureté, la justesse du son, le charme céleste de l'expression et la magie de l'archet le plongèrent dans un ravissement difficile à exprimer; ce fut là, enfin, que son admiration put embrasser toutes les perfections de l'art auquel il s'était consacré. La surprise qu'il venait d'éprouver ne lui laissait presque pas la force de se présenter devant Tartini; il triompha pourtant de sa timidité, et le grand artiste le reçut avec une bienveillance qui lui était naturelle, mais qui ne fit que s'accroître lorsqu'il reconnut dans Lahoussaye sa manière et son école. Voulant alors favoriser les progrès d'un talent déjà remarquable, il lui donna des leçons suivies. Le prince de Monaco, qui avait permis à Lahoussaye de le quitter momentanément, l'ayant rappelé au-

près de lui, il quitta avec regret Padoue pour se rendre à Parme, où l'infant don Philippe et les seigneurs de sa cour l'entendirent avec un vif plaisir. Pendant le séjour qu'il fit dans cette ville, il apprit la composition du célèbre Traetta; ce qui le mit à même de faire un grand nombre d'airs de ballets, qui, dans les opéras de Parme et de Venise, furent couronnés du plus grand succès. Comblé des bienfaits de l'infant, Lahoussaye quitta Parme pour visiter les principales villes de l'Europe. Il repassa à Padoue, pour y voir encore une fois Tartini, qui le reçut avec de grandes démonstrations d'estime et d'amitié. Après avoir demeuré dix-huit ans en Italie et en Angleterre, où il avait dirigé les premiers orchestres, il revint à Paris, et fut d'abord nommé chef d'orchestre du concert spirituel et de la comédie Italienne. Devenu chef d'orchestre du théâtre de *Monsieur*, en 1789, il passa ensuite à la direction de celui de Feydeau. Lors de la création du conservatoire de musique, il en fut nommé premier professeur. Cependant son mérite et quarante ans de service ne l'empêchèrent pas d'être supprimé, sans avoir pu obtenir une pension, bien qu'il fût père d'une nombreuse famille. La tradition de son grand talent semble même se perdre, ou du moins s'affaiblir considérablement aujourd'hui. C'est pourtant de lui que Tartini disait avec une satisfaction marquée, en apprenant ses brillants succès : « Je n'en suis pas surpris, j'ai toujours dit que mon élève Pietro serait la terreur des violons. » Lahoussaye, qui

avait en manuscrit douze *concertos* pour l'église, 3 *œuvres de duos*, et 8 *œuvres de sonates* pour le violon, n'a publié à Paris, où il mourut en 1818, qu'un *œuvre de sonates*.

LAHOUSOCHÉ (FRANÇOIS), plus connu sous le nom de LAROCHE, capitaine au 25<sup>m</sup> régiment de dragons, membre de la légion d'honneur, est né le 15 janvier 1775, à Ruffec, département de la Charente. Lorsque, au commencement de la révolution, nos frontières furent menacées par les armées étrangères, il partit comme volontaire dans le premier bataillon du département de la Charente. Le 1<sup>er</sup> décembre 1791, il fut fait sous-lieutenant, et envoyé en cette qualité au 5<sup>m</sup> régiment de cavalerie; le 20 avril de la même année, il passa au 25<sup>m</sup> régiment de dragons, où il devint lieutenant le 1<sup>er</sup> avril 1793, et capitaine le 24 pluviôse an 2. Il a fait les campagnes de 1792, 1793 et de l'an 2 aux armées de la Moselle et du Nord. Réformé le 16 nivôse an 6, le capitaine Lahousoché fut remis en activité le 1<sup>er</sup> floréal an 7, et fit, au même régiment, la campagne de l'an 8 et de l'an 9 à l'armée du Rhin. Il s'est distingué dans beaucoup d'occasions. Nous en citerons deux. La première, le 28 germinal, étant à l'armée du Nord, à la tête d'un escadron en avant d'Étreux, il chargea quatre escadrons de dragons autrichiens de Latour, les mit en déroute et leur prit 2 pièces de canon. La seconde, le 11 frimaire, étant à l'armée du Rhin, en avant de Nekerguemin, et à la tête d'un petit nombre de braves, il reprit à l'ennemi une

compagnie de grenadiers, qu'il emmenait prisonnière. En récompense de ses services, il fut nommé chevalier de la légion-d'honneur en l'an 12. On croit que ce brave a été tué quelque temps après.

LAHOZ (N.), général de la république Cisalpine, naquit dans le Milanais, d'une famille noble de ce pays. Il embrassa fort jeune la profession des armes, et se prononça énergiquement un des premiers pour la liberté et l'indépendance de sa patrie. Considérant les Français comme des libérateurs, il les servit de tous ses moyens dès leur entrée en Italie. Employé dans l'armée, il adressa, au mois d'avril 1797, une proclamation au peuple de Brescia, dans laquelle en recommandant le maintien de l'ordre, il menaçait des peines les plus sévères ceux qui le troubleraient à l'avenir. En juillet 1798, il parut sur les frontières du Piémont, à la tête des troupes de la république Cisalpine. Chargé d'une mission très-délicate auprès du directoire français, il s'en acquitta avec plus de courage que de succès. N'ayant pu obtenir de cette autorité une audience à l'effet de lui exposer ses griefs, il rendit publique la lettre par laquelle il l'avait demandée. On y remarquait le passage suivant : « Il s'agit de déjouer » une conspiration odieuse contre » la constitution, et de connaître » le sentiment du directoire sur une poignée de scélérats qui s'assemblent chez l'ambassadeur » Trouvé, et qui composent le comité des novateurs. » Le directoire, blessé de cette hardiesse, destitua le général Lahoz, lui don-

na l'ordre, ainsi qu'à son aide-de-camp, de quitter Paris, et fit insérer dans les journaux diverses notes dans lesquelles on le représentait comme un agent de l'étranger. Dès ce moment Lahoz devint l'ennemi des Français, ou plutôt celui de leur gouvernement. Il seconda les opérations des Autrichiens en se mettant à la tête d'un grand nombre de mécontents insurgés. Il commandait une des divisions qui formaient le siège d'Ancône, en 1799, quand dans une sortie vigoureuse faite par les Français, il reçut une blessure dont il mourut 2 heures après. On a répandu des bruits injurieux à la mémoire du général Lahoz, en disant qu'on avait trouvé sur lui un cachet aux armes de l'empereur d'Autriche, où se trouvait une devise portant ces mots : *mort aux Français*. Ceux qui ont connu ses principes et son caractère, pensent qu'il n'était pas plus l'ami des Autrichiens que des Français; mais comme tous ses vœux étaient pour l'indépendance de sa patrie, il devait naturellement être l'ennemi de tous ceux qui cherchaient à l'opprimer.

LAHURE (LOUIS-JOSEPH, BARON), lieutenant-général, né à Mons en 1767. Après la révolution de la Belgique, il se retira en France, et contribua à l'organisation de la légion formée de Belges réfugiés; il fit avec cette légion la campagne de 1792 en qualité de capitaine. Nommé chef de bataillon au mois de janvier suivant, il se distingua à la tête d'un bataillon de tirailleurs sur la frontière du Nord, et contribua beaucoup, comme commandant d'un corps

de troupes légères, aux succès de l'armée sous les ordres de Pichegru en 1794. Par suite de l'entrée des troupes françaises à Amsterdam, il fut chargé d'aller prendre possession de la Nord-Hollande. Il conçut le hardi projet de s'emparer, avec un détachement de hussards et de tirailleurs montés en croupe, de la flotte hollandaise qui était retenue dans les glaces du Helder. Il exécuta avec un rare bonheur cette expédition brillante, qui fait autant d'honneur à son esprit qu'à son intrépidité. Il sauva bientôt après les nombreux émigrés qui se trouvaient cernés dans cette partie de la Hollande, et fit respecter les propriétés publiques et particulières avec un zèle digne des plus grands éloges. Promu au grade de chef de la 15<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère, il se distingua avec elle en Allemagne, en Italie, et dans le royaume de Naples. Un sabre d'honneur fut alors le prix de sa bravoure. Il fut nommé général de brigade sur le champ de bataille de la Trébia, où il reçut, en s'emparant d'une batterie ennemie, une blessure grave qui l'a empêché depuis de servir activement aux armées. Le département de Jemmapes le porta sur la liste nationale comme absent pour le service public, distinction d'autant plus flatteuse, qu'un seul absent pouvait l'obtenir. Élu, en 1803, membre du corps-législatif pour le département de Jemmapes, et présenté comme candidat pour la présidence, il a fait partie de ce corps par des réélections successives jusqu'à la dissolution de l'empire, et s'y est fait remarquer

par la modération et l'indépendance de ses opinions. Il était chargé en même temps de divers commandemens dans l'intérieur. Le général Lahure, qui commandait le département du Nord, lors des invasions de 1814 et de 1815, a donné à cette époque des preuves éclatantes de son dévouement à la patrie, en lui sacrifiant son emploi et la plus grande partie de ses propriétés, qu'il fit inonder pour contrarier les mouvemens de l'ennemi. On lui a dû la conservation de plusieurs places importantes de ce département, celle des établissemens précieux et des riches matériaux que l'une d'elles renfermait. Le général Lahure a toujours été du nombre des militaires qui se sont montrés animés, dans le cours de leur carrière, du désir de servir la patrie. Nommé commandant de la légion d'honneur dès la création de cet ordre, et chevalier de Saint-Louis lors de la première restauration en 1814, il reçut chez lui le duc de Berri, lors du passage de ce prince à Douai. Le général Lahure, qui au mois de mai 1815 s'est trouvé dans une position extrêmement difficile, a cependant donné les plus grandes preuves de fidélité à la famille des Bourbons, tant qu'elle a été sur le territoire français. Quoiqu'il fût au service de France depuis sa jeunesse, il a dû demander et a obtenu des lettres de naturalisation. Il a cessé d'être employé après le second retour du roi. Admis, en 1818, à la retraite de maréchal-de-camp avec le grade de lieutenant-général, il vit maintenant retiré au sein de sa nombreuse famille, à Wavrechain, où

il exploite avec succès une grande étendue de terre. Le général Lahure peut être compté parmi les hommes les plus distingués de l'armée, non-seulement comme vaillant capitaine, mais encore à cause des connaissances précieuses et variées qu'il possède.

**LAIGNELOT** ( **JOSEPH-FRANÇOIS** ), député, au mois de septembre 1792, à la convention nationale par le département de Seine-et-Oise, est né à Versailles, en 1752, et cultivait les lettres à l'époque de la révolution. Il avait fait représenter, en 1779, sur le théâtre de sa ville natale, et en 1782 à Paris, une tragédie intitulée *Agis*, qui obtint du succès. Il fut un des membres qui dans le procès du roi votèrent pour la peine la plus forte. Envoyé en mission, quand les puissances coalisées avaient commencé d'envahir le territoire français, il excita vivement les citoyens à défendre le sol de la patrie. En septembre 1794, il se prononça avec énergie contre Carrier, et fut nommé membre du comité de sûreté générale, le 12 novembre de la même année. Les 4 comités réunis ayant arrêté qu'il serait fait en leur nom un rapport sur la nécessité de suspendre la société des Jacobins, et de fermer le lieu de leurs séances, M. Laignelot fut chargé de ce rapport, qui fut accueilli par des applaudissemens, et terminé par un décret de la convention conforme aux propositions qu'il contenait. Depuis il fut accusé d'avoir pris part aux insurrections populaires du 12 germinal ( 1<sup>er</sup> avril 1795 ), du 3 et du 5 prairial ( 22 et 24

mai de la même année ). Décrété d'arrestation pour ce fait, il ne partagea point, faute de preuves suffisantes, le sort de ses collègues, Romme, Soubrany, Duroy, etc., et recouvra la liberté par l'amnistie du 4 brumaire. Accusé, en 1796, d'être l'ami de Babeuf, il fut de nouveau arrêté et traduit devant la haute-cour de Vendôme; il y fut acquitté. Le directoire lui offrit, en 1799, une place de receveur des droits de passe, qu'il ne jugea pas à propos d'accepter, préférant désormais se livrer aux paisibles occupations de la littérature. Il a donné, en 1804, une édition nouvelle de sa tragédie de *Rienzi*, qui lui attira de la part de l'autorité quelques tracasseries. M. Laignelot n'ayant rempli aucunes fonctions publiques pendant les *cent jours*, ne fut point obligé de quitter Paris, par suite de la loi du 12 janvier 1816. Il jouit paisiblement, au sein de sa famille, de l'estime des hommes qui savent faire la part des circonstances, dans une révolution telle que celle dont nous avons été témoins, et distinguer dans les acteurs de ce grand drame, ce qui est l'effet du vil égoïsme et de la perversité du caractère, de l'impulsion d'une âme ardente, qui a pu errer, mais qui ne voulait d'abord que ce qu'il croyait avoué par l'équité naturelle.

**LAIGUE** ( **ANTOINE-LOUIS DE** ), employé au ministère de la justice en qualité de chef des archives, est né d'une famille noble de l'ancienne province du Dauphiné, en 1765. Il est auteur d'un ouvrage assez peu connu, intitulé : *Les familles françaises, considérées*



*sous le rapport de leurs prérogatives honorifiques, héréditaires, ou Recherches historiques sur l'origine de la noblesse, les divers moyens dont elle pouvait être acquise en France, l'institution des majorats, l'établissement des ordres de chevalerie, de la légion-d'honneur, et des noms et armoiries*, Paris, 1815, in-8°. Une *Table chronologique* des lois et ordonnances rendues sur chaque matière est jointe à cet ouvrage.

LAINÉ (JOSEPH - HENRI - JOACHIM), est né à Bordeaux le 11 novembre 1767. Très-jeune encore au commencement de la révolution, il avait embrassé la profession d'avocat, s'y était fait remarquer, et avait ainsi préparé l'époque où ses talens oratoires auraient à s'exercer sur les plus hauts intérêts, et à se développer sur un plus grand théâtre. M. Lainé ne se montra point ennemi des nouvelles doctrines; dans la scission qui eut lieu le 31 mai entre les républicains, M. Lainé ne suivit point le parti de la Gironde, qui fut proscrit dans ce département. Il occupait, en 1793, la place d'administrateur du district de la Réole pour la partie des subsistances. Son zèle et son activité dans cette partie furent très-utiles à ses concitoyens. Il était heureux à cette époque que des hommes tels que M. Lainé fussent investis de quelque influence. Les reproches qu'on lui a faits à cet égard sont injustes. En 1808, il fut appelé au corps-législatif par le département de la Gironde. Dans cette assemblée, dont le mécanisme ne consistait qu'à déposer sa boule dans l'urne,

sans autre discussion que celle des orateurs du gouvernement, et où par conséquent l'éloquence était à peu près nulle, M. Lainé se fit pourtant distinguer par sa vive opposition au système des confiscations que le gouvernement voulait introduire dans les codes criminel et correctionnel, en formant la demande d'un comité secret, où il pût en démontrer l'injustice. Mais cette tentative libérale échoua, faute de pouvoir obtenir le nombre de signatures nécessaires à la formation légale du comité. On crut généralement alors que sa démarche lui attirerait la disgrâce du chef du gouvernement; cependant il n'en fut point ainsi, car elle ne l'empêcha pas d'obtenir la croix de la légion-d'honneur. En 1813, à l'époque de l'invasion des armées de la coalition, le corps-législatif nomma une commission extraordinaire, chargée de faire connaître quel pouvait être le vœu de la nation dans cette situation critique. M. Lainé, rapporteur, lut à la tribune le travail qu'avaient fait et arrêté en commun ses collègues Raynouard, Gallois, Flaugergues et Maine de Biran. Cette commission, après avoir fait connaître le résultat des négociations antérieures et pendantes, ajoutait : « Les désirs de l'humanité se dirigent vers une paix honorable et durable : honorable, parce que parmi les nations comme parmi les individus, l'honneur consiste à maintenir leurs prétentions légitimes, et à respecter les droits des autres; durable, parce que la meilleure garantie de la paix consiste dans la détermination des puissances

» contractantes, à s'être fidèles à  
 » elles-mêmes.... Qui donc nous  
 » priverait de ces bienfaits? A une  
 » époque pareille à celle où nous  
 » vivons, la puissance de l'empire  
 » se déploierait plus vigoureu-  
 » sement encore, en resserrant les  
 » liens qui unissent la nation et son  
 » souverain. Des assurances, en  
 » forme de proclamation, seraient  
 » un moyen d'imposer silence aux  
 » reproches de l'ennemi, au sujet  
 » de la soif des conquêtes et d'une  
 » puissance colossale; elles tran-  
 » quilleraient le peuple.... Il ne  
 » nous appartient pas de mettre  
 » des paroles dans la bouche du  
 » prince; mais une semblable dé-  
 » claration, pour pouvoir faire une  
 » impression avantageuse sur les  
 » puissances étrangères, et avoir  
 » en France une juste influence,  
 » ne devrait-elle pas annoncer so-  
 » lennellement, à la face de l'Euro-  
 » pe, que nous ne faisons la guerre  
 » que pour l'indépendance du peu-  
 » ple français et pour l'inviolabi-  
 » lité de notre territoire? Toute-  
 » fois les noms de paix et de pa-  
 » trie ne seraient qu'un vain son,  
 » tant que les hommes ne peuvent  
 » assurer les limites constitution-  
 » nelles, dont dépendent tous les  
 » bienfaits de l'une et de l'autre.  
 » Votre commission regarde donc  
 » comme un devoir impérieux,  
 » tandis que le gouvernement a-  
 » dopte les mesures les plus promp-  
 » tes pour la défense de l'état, de  
 » supplier Sa Majesté de maintenir  
 » l'exécution pleine et entière des  
 » lois qui assurent aux Français  
 » les droits de la liberté personnelle  
 » et la sûreté des propriétés, ainsi  
 » que le libre développement de  
 » leurs droits politiques. » Napo-

léon ne vit dans cette déclaration  
 du corps-législatif, qu'un mani-  
 feste dirigé contre son gouverne-  
 ment, plutôt propre à augmenter  
 la orise qu'à fournir les moyens  
 d'en sortir avec honneur; il reçut  
 fort mal les membres de la com-  
 mission, reprocha à M. Lainé  
 d'être un factieux, et ajourna le  
 corps-législatif. M. Lainé profita  
 de cet ajournement pour se ren-  
 dre à Bordeaux, où il se trouva le  
 12 mars 1814. Ce fut après cette  
 journée, que le duc d'Angoulême  
 le nomma à la préfecture de cette  
 ville, qu'il accepta provisoirement  
 après quelques difficultés. Le corps-  
 législatif ayant été transformé en  
 chambre des députés, dans le mois  
 de juin suivant, M. Lainé fut rap-  
 pelé à Paris, et présida cette  
 chambre pendant toute la durée  
 de la session. Dans la séance du 3  
 novembre, dans laquelle fut votée  
 la loi qui rendait aux émigrés leurs  
 biens vendus, M. Lainé quitta  
 le fauteuil pour écarter à la tribu-  
 ne un article additionnel qui con-  
 sacrait l'inviolabilité des biens ac-  
 quis, comme infirmant la parole  
 royale et la disposition de la char-  
 te qui la consacrent. Dans le res-  
 te de cette session qui fut close le  
 30 décembre, M. Lainé ne prit la  
 parole que pour prononcer le dis-  
 cours de clôture. L'ouverture de  
 la nouvelle session avait été indi-  
 quée pour le mois de mai de 1815;  
 mais la nouvelle du débarque-  
 ment de Napoléon s'étant répan-  
 due, une ordonnance du 6 mars  
 convoqua extraordinairement la  
 chambre, et elle s'ouvrit le 11  
 mars sous la présidence de M.  
 Lainé : mais la marche de Napo-  
 léon fut si rapide, qu'elle se lais-

sa pas à la chambre le temps de délibérer. A peine M. Lainé put-il se faire entendre dans la séance du 16 mars, à laquelle le roi assistait. « Que les hommes de tous les partis, dit-il, oublient aujourd'hui leurs ressentimens pour ne se ressouvenir que de leur qualité de Français. Nous réglerons nos différens après; mais aujourd'hui réunissons nos efforts contre l'ennemi commun. » La séance du surlendemain qui fut la dernière, fut employée à la lecture et à l'adoption de la proclamation nationale, proposée par le général Augier, et M. Lainé prit la route de Bordeaux. Le 28 mars, il publia dans cette ville, au nom de la chambre des députés dont il était président, une protestation, en forme de déclaration, contre la dissolution de la chambre, contre tous les décrets que Napoléon pourrait rendre, et délia les Français de l'obligation de payer l'impôt et d'obéir aux lois de la conscription militaire. Cette déclaration, qui n'est ni d'un légiste ni d'un législateur, eut le sort ordinaire de toutes les mesures qui n'ont pas la sanction de la force publique. Immédiatement après que M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême eut quitté Bordeaux, M. Lainé s'embarqua, dit-on, pour la Hollande. Au second retour du roi, il vint reprendre la présidence de la chambre des députés, et fit partie de la commission d'enquête chargée de l'examen des inculpations élevées contre MM. Gaudin et Mollien, ex-ministres des finances et du trésor, et de celles dirigées contre la maison Perreux et Laffitte, à raison du dé-

pôt de 1,500,000 francs que cette maison avait fait à la banque de France. Au renouvellement de la chambre, qui eut lieu dans le mois d'août suivant, il fut de nouveau porté à la chambre des députés par le collège électoral de la Gironde, que présidait M. le duc d'Angoulême, et dont il était lui-même secrétaire. Dans cette nouvelle session, M. Lainé fut encore désigné pour la présidence, et quitta plusieurs fois le fauteuil pour combattre à la tribune un projet de loi électorale, à la faveur de laquelle le parti qui formait alors la majorité voulait se rendre maître des collèges électoraux, et se débarrasser d'une minorité importune, et, par une conséquence nécessaire, de tous les obstacles que l'on opposait à sa marche contre-révolutionnaire. M. Lainé attaqua les raisonnemens des partisans du projet avec une logique si forte et si pressante, que la chambre des pairs l'ayant amendée, elle fut renvoyée à la chambre des députés, et soumise à un nouveau rapport et à un nouveau scrutin. Dans cet intervalle, M. Lainé avait fait imprimer une opinion relative au renouvellement de la chambre par cinquième, suivant la disposition textuelle de la charte, tandis que le parti de droite le voulait intégral. M. de Villèle, rapporteur du projet amendé, se disposait à remplir sa mission, lorsque le président lui fit observer que l'ordre du jour appelait la discussion de la loi sur les douanes. Sur cette observation, M. Forbin-des-Isarts donna un démenti brutal à M. Lainé, qui annonça que sa santé ne lui per-

mettait pas de continuer à présider la chambre, et sortit de la salle après s'être fait remplacer par M. de Bouville. Le surlendemain, M. Lainé reparut, reprit le fauteuil, et communiqua à la chambre une lettre du duc de Richelieu, qui le priait, et au besoin lui ordonnait, au nom du roi, de continuer de présider la chambre, au moins jusqu'à la fin de la discussion du budget. « Cette lettre, ajouta M. Lainé, explique la présence du président au fauteuil. » Toute sa présidence fut pénible, parce que pendant tout le cours de cette session, le président et les ministres eurent continuellement à lutter contre une majorité hostile. Le 29 avril, après la lecture officielle par un ministre du roi, de l'ordonnance de clôture, M. Lainé se borna à lire à la chambre les articles du règlement relatifs à cette formalité. Environ un mois après, le roi confia le portefeuille de l'intérieur à M. Lainé, et lui fournit l'occasion de s'acquérir des droits à la reconnaissance nationale, en le faisant concourir à l'ordonnance du 5 septembre, portant dissolution de la chambre des députés de 1815, et abrogation d'un acte précédent du trône, qui autorisait la révision de quelques articles de la charte. Dans la célèbre session de 1816, où de si grands intérêts furent discutés par une majorité que les nouvelles élections avaient formée ministérielle, M. Lainé parut souvent à la tribune, et comme ministre et comme député. Comme ministre, il présenta les projets de loi sur la composition des collèges électoraux, sur l'autorisation à donner aux é-

tablissemens ecclésiastiques d'acquérir des immeubles, etc. ; comme député, il soutint avec une force et une éloquence entraînantes, contre d'habiles adversaires, tout le premier projet, et notamment la disposition de la charte, qui appelle au droit de suffrage tout Français qui verse au trésor 300 francs, et celle qui n'admet qu'un seul degré d'élection. « Si l'appel dans les collèges électoraux, dit-il, de tous les contribuables qui paient un impôt de 300 francs, et dont le nombre s'élève dans toute la France à 106,000 environ, empreint d'un caractère démocratique les élémens de la faculté électorale, la restriction de l'éligibilité aux seuls propriétaires payant 1,000 francs d'impositions, et qui ne dépassent pas le nombre de 16,000 dans tout le royaume, leur conserve un caractère monarchique capable de rassurer sur ces réunions, dont la formation partielle dans un cinquième seulement de nos provinces, la durée fixée au court intervalle de 5 jours, et l'objet constitutionnellement restreint aux seules opérations relatives à la nomination des députés, écarteront facilement tout danger politique.... Loin de favoriser l'influence personnelle des ministres, rien ne la déjouerait avec plus de succès que des collèges nombreux qui réunissent à la fois et les grands propriétaires qu'on ne tente pas, et ces médiocres propriétaires qu'on n'a pas besoin de tenter. Ce serait bien plutôt en restreignant les cercles des électeurs qu'on redonnerait une activité

» plus grande à l'influence des ministres. La seule influence que peuvent, que doivent exercer, non les ministres, mais le gouvernement du roi, c'est celle que lui attribue le projet de loi par la nomination des présidens qui sont en quelque sorte des candidats que le monarque présente à ses sujets; ce qui leur impose la nécessité de faire porter leur choix sur des hommes dignes de lui et des contrées qu'ils doivent représenter. » Il n'y avait rien de raisonnable à opposer à cette démonstration. Aussi le projet fut-il adopté. A l'occasion de la discussion du budget de 1817, M. Clausel de Coussergues proposa durement la suppression des secours accordés aux Espagnols réfugiés; M. Lainé monte à la tribune, et inspiré par l'indignation que cette proposition sauvage avait soulevée dans son âme, « Ce n'est pas la première fois, s'écrie-t-il, que de tels articles parent les budgets des rois de France; dans un compte mémorable imprimé en 1788, on voit figurer des secours donnés à deux espèces de réfugiés, dont l'une, sous une monarchie, semblait ne pas mériter un égal intérêt. Un sentiment plus doux encore que la bienfaisance s'oppose à la radiation d'un article maintenu par l'humanité : les rois qu'on a justement comparés à des pères de famille quelquefois irrités, comme eux ferment l'entrée de leur pays à des enfans égarés; au fond du cœur, ils ne sont pas fâchés que des parens ou des voisins recueillent ces fugitifs pour les leur rendre au jour de la miséricorde. » Il est

inutile de dire quel fut le sort de la proposition de M. Clausel de Coussergues. L'assemblée était composée de Français....., et M. Lainé n'avait été que l'interprète de leurs sentimens. Après tant d'honorables garanties fournies au parti de la justice et aux principes tutélaires de la liberté publique, il nous est pénible d'ajouter que depuis le 28 décembre 1818, époque à laquelle il cessa d'être ministre, M. Lainé a paru se réunir à la faction turbulente foudroyée par l'ordonnance du 5 septembre, et contre laquelle il avait lui-même lutté avec tant de gloire et avec tant de persévérance. Il est aussi difficile d'expliquer cette première déviation, que d'assigner les causes de sa désertion ouverte à l'époque de la proposition du marquis Barthélemy, pour les modifications à apporter à la loi électorale du 5 février 1817. Quoi qu'on en puisse penser, le changement des principes de M. Lainé n'en est pas moins constant; il ne l'est pas moins que, dans le comité secret du 5 mars comme dans la séance publique du 23, où la proposition du marquis Barthélemy fut agitée, M. Lainé s'est mis en contradiction avec lui-même, et qu'il n'a opposé que des paradoxes et des sophismes indignes de sa logique et de sa réputation, aux raisonnemens solides dont il avait appuyé la loi électorale dans la séance du 20 janvier 1817. Depuis cette époque, M. Lainé a voté avec le côté droit, et s'est rarement montré à la tribune; il a, depuis, été décoré du cordon-bleu. On ne peut refuser à M. Lainé quelques-unes des plus brillantes qualités

de l'orateur. Quoiqu'il vise trop évidemment à l'effet, il a de l'élevation dans la pensée et de la chaleur dans les sentimens, de l'éclat dans les images. Il a toujours l'air de parler avec conviction, et son langage, quelquefois incorrect, est souvent énergique et entraînant. Il n'a conservé à la tribune aucun des défauts si communs au barreau. Il n'est ni diffus, ni languissant; il commande toujours l'attention. Si sa discussion était aussi solide qu'animée, il laisserait peu de chose à désirer. En résumé, M. Lainé se sert de la parole avec talent et autorité; la tribune nationale en gardera le souvenir. Dans la séance du 9 février 1823, la chambre des députés ayant à délibérer sur un projet d'adresse en réponse au discours que le roi avait prononcé à l'ouverture de la session législative de cette année, M. Lainé a proposé un amendement en faveur du maintien de la paix avec l'Espagne; cet amendement, vivement appuyé par le côté gauche, a été repoussé par la majorité. Dans la séance du 24 février, M. Royer-Collard prononça un discours en faveur du maintien de la paix avec l'Espagne; le côté gauche en demanda l'impression; quand M. le président mit aux voix cette proposition, M. Lainé se leva avec le côté qui l'avait faite, mais elle fut rejetée encore par la majorité. Ces deux faits honorables pour M. Lainé ne doivent pas être passés sous silence.

LAINÉ (PIERRE-MARIE), lieutenant-colonel de gendarmerie, chevalier de la légion-d'honneur et de Saint-Louis, né le 22 décembre

1768 à Nantes. Il fit partie de la garde nationale de cette ville en 1789, et entra, en 1791, comme simple fusilier dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la Loire-Inférieure. Sa valeur lui fit bientôt obtenir de l'avancement, et il mérita tous ses grades sur les champs de bataille. Il combattit successivement dans la Vendée, en Italie, à Saint-Domingue, dans l'intérieur de la France et sur l'Océan. Commandant, en 1794, le feu des chaloupes de la frégate *l'Embuscade*, il prit à l'abordage un vaisseau anglais. Au mois de mars 1815, il était major du régiment de chasseurs à cheval de Berri, et s'opposa avec fermeté aux tentatives faites pour engager ce régiment à se déclarer en faveur de Napoléon. Destitué le 5 mai 1815, il ne reprit les fonctions de son grade qu'après le second retour du roi. Le 29 novembre 1816, il obtint des lettres de noblesse, et fut nommé lieutenant-colonel de gendarmerie de la place de Paris.

LAINÉZ (ÉTIENNE), l'un des chanteurs les plus distingués de l'académie royale de musique, à laquelle il a cessé d'appartenir depuis quelques années, est né à Vaugirard, près de Paris, vers 1756. Ses dispositions pour le chant s'étant manifestées de très-bonne heure, il fut demandé à sa famille par M. Berton, directeur de l'Opéra, qui lui fit faire les études nécessaires à la carrière qu'il devait parcourir. Ses dispositions, développées par le travail et beaucoup de goût, lui permirent de débiter en 1770, n'ayant pas atteint sa quinzième année, dans un des petits actes que l'on représen-

tait sur le théâtre de l'Opéra, sous le titre de *Fragmens*. Il y obtint du succès, et pendant quarante ans qu'il a occupé la scène, il fut toujours accueilli avec faveur. Nous ne parlerons pas des désagrémens qu'il éprouva au commencement de la révolution, où des exagérés de tous les partis, s'occupant plus de l'opinion politique de l'acteur que de son talent, l'applaudissaient ou le sifflaient, toutes les fois qu'ils jugeaient l'occasion propre à le flatter ou à le blesser dans des sentimens dont il n'était pas justiciable, soit qu'il chantât par devoir comme comédien dans *Iphigénie en Aulide*, qui commence par ces mots: *Chantons, célébrons notre reine*; soit qu'il entonnât le chant intitulé *le Réveil du Peuple*. Lainez a créé un grand nombre de rôles, et leur a donné un cachet particulier, qui les rend éminemment dramatiques. La nature paraît seule avoir été son maître pour le chant; mais les grands modèles du théâtre Français, entre autres Le Kain, lui ont servi d'étude dans la déclamation, et on s'est accordé généralement à lui reconnaître une chaleur, une énergie qui animaient la scène en même temps qu'elles électrisaient le spectateur. Lié avec Sacchini de la plus tendre amitié, « sans lui peut-être, disent les auteurs du *Dictionnaire historique des musiciens*, ce grand compositeur n'eût pas travaillé pour l'académie de musique. Ce fut à M. Lainez qu'il confia les premiers rôles de ses opéras. » Après sa retraite de la scène lyrique, M. Lainez prit la direction du théâtre de Lyon; mais

cette administration lui fut très-onéreuse, et il se hâta de la quitter. Il revint à Paris, et reparut, en 1817, dans la représentation donnée à son bénéfice. Le public le revit avec plaisir, et le lui prouva par des applaudissemens unanimes. Il mourut en 1822.

LAING (MALCOLM), avocat, né en Écosse, membre du parlement d'Angleterre, et auteur de plusieurs ouvrages historiques très-estimés. Il s'était déjà distingué dans la carrière du barreau, lorsqu'il entreprit la continuation de l'*Histoire d'Angleterre*, du docteur Henry. Laing y a ajouté un sixième volume, avec des notes intéressantes et une vie de l'auteur, 1793, in-8°. Il publia ensuite: *Histoire de l'Écosse depuis l'union des deux couronnes par l'avènement de Jacques VI au trône d'Angleterre, jusqu'à la nouvelle union sous le règne de la reine Anne*, 1800, 2 vol in-8°. Une seconde édition du même ouvrage parut en 1807, 4 vol. in-8°. Cette histoire est précédée d'une notice pleine d'intérêt sur l'infortuné Marie, reine d'Écosse, et donne des détails peu connus jusqu'alors, sur la mort de Darnley, son dernier époux, ainsi que sur la part à cette catastrophe qu'on attribuait à Marie. Un homme d'état célèbre, qui à tant d'autres titres de gloire, joignait celui d'historien aussi fidèle qu'élégant du règne des derniers Stuarts et de la révolution de 1688, Fox citait souvent les écrits de Laing, et en faisait un cas particulier. Il opposait la véracité de cet écrivain, son exactitude dans la relation des faits, la force et la justesse des

conclusions qu'il en tirait, à la partialité reconnue aujourd'hui de Macpherson, Dalrymple, Somerville, et même à l'illustre Hume, qu'on accuse d'avoir trop cherché à atténuer les torts des Stuarts. Il appartenait à une nouvelle école et à un autre pays, d'établir en principe qu'on devait écrire l'histoire avec partialité. Les auteurs qui se sont jusqu'ici livrés sans honte à leurs animosités personnelles, auraient encore rougi d'en faire publiquement l'aveu; mais il appartenait à certaine coterie de vouloir les affranchir de toute pudeur importune. Laing a aussi publié les *Poésies d'Ossian* et les *ouvrages poétiques de James Macpherson*, avec des notes et des éclaircissemens, 1805, 2 vol. in-8°.

LAIR (NOËL-PIERRE-AIMÉ), littérateur, secrétaire de la société d'agriculture et de commerce de Caen, est né dans cette ville, le 2 mai 1769. M. Lair était destiné, par sa famille, à remplir la place de lieutenant de police que son grand-père avait occupée. La révolution ne permit pas l'exécution de ce projet; et, comme M. Lair fut poursuivi en qualité de réquisitionnaire, il se livra à l'étude de la médecine, sous la direction de Desault et de Corvisart. Ne voulant être ni militaire ni médecin, et n'ayant plus à craindre d'être conduit de force sous les armes, il se mit à voyager pour son plaisir et pour son instruction. Il parcourut à pied, dans le cours des années 1796, 1797, 1798 et 1799, la France, les Pays-Bas, la Hollande et l'Allemagne, et décrivit ce qu'il jugea le plus intéressant de ses voyages. S'étant fixé à Caen,

il devint secrétaire de la société d'agriculture et de commerce de cette ville, et concourut, en cette qualité, à donner un nouvel essor à l'industrie du département du Calvados, en organisant différentes expositions publiques des produits de cette industrie. Le zèle de M. Lair fut justement apprécié. En 1809, il devint adjoint au maire de Caen, et en 1811, conseiller de préfecture, fonctions qu'il remplit encore aujourd'hui (1823). On lui doit : 1° *Essais sur les combustions humaines, produites par un long abus des liqueurs spiritueuses*, Paris, in-12, 1800; 2° *Notice historique sur Moisson-Devaux*, 1813, in-12; 3° *Notices historiques lues à la Société d'agriculture et de commerce de Caen*, 1807, in-8°; 4° *Rapports sur les travaux de la Société d'agriculture de Caen*, in-8°; 5° *Description des jardins de Courset, situés aux environs de Boulogne-sur-Mer*, 1815, in-8°; 6° *De l'utilité de la culture des pommes de terre dans le département du Calvados*, 1820; 7° *Description de l'ouverture de l'avant-port de Cherbourg*, qui a eu lieu le 27 août 1813, in-8°, 1813; 8° *Notice sur les bains de Bagnols*, 1815; 9° différens articles dans les *Annales des voyages*, le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*, de Dèterville, etc. Son zèle patriotique pour la gloire de l'un de ses compatriotes, le célèbre poète Malherbe, lui fit proposer une souscription, dont l'objet était de frapper une médaille en l'honneur de ce restaurateur des lettres françaises. Cette idée fut accueillie comme elle le méritait. L'exécution de la médaille, confiée, en



1815, à l'un de nos meilleurs graveurs (voyez GATTEAUX), servit bientôt de modèle à toutes celles que le même sentiment d'admiration pour nos grands hommes fit consacrer à leur mémoire. Ces médailles, d'une forme très-agréable, sont dues aux talens des artistes les plus distingués dans cette partie des beaux-arts.

**LAIRE (FRANÇOIS-XAVIER)**, un des plus célèbres bibliographes du 18<sup>me</sup> siècle, naquit le 10 novembre 1738, à Vadans, village près de Gray, dans la ci-devant province de Franche-Comté. Il reçut sa première éducation d'un de ses oncles, curé d'une paroisse voisine, et fut envoyé au collège de Dôle, pour y achever ses études. Étant entré très-jeune dans l'ordre des Minimes, il fut quelque temps après envoyé au collège d'Arbois, pour y enseigner la philosophie. Avidé d'instruction, il désirait depuis long-temps visiter l'Italie, et obtint, en 1774, la permission de se rendre à Rome. Il s'attacha particulièrement, dans ce séjour des arts, à visiter les bibliothèques publiques, et à décrire les anciennes éditions qu'elles renferment. Il y sut mériter, par son travail assidu, l'estime des savans. Le prince de Salm-Salm lui donna le titre de son bibliothécaire. Les principales villes d'Italie, telles que Naples, Florence, Venise, qu'il parcourut ensuite, augmentèrent le produit de ses recherches, et il revint à Dôle pour mettre en ordre les nombreux matériaux qu'il avait recueillis. La place de bibliothécaire du cardinal de Brienne lui ayant été proposée en 1786, il l'accepta avec empressement,

parce qu'elle le mettait à même de se livrer tout entier à sa passion pour les livres. En 1788, le P. Laire se rendit une seconde fois à Rome, pour examiner les bibliothèques des savans, et signaler les éditions rares qui pouvaient y rester dans l'oubli. Il y vit bientôt arriver son premier protecteur, le cardinal de Brienne, qui, après un court et malheureux ministère, crut trouver à Rome quelques consolations dans sa disgrâce. Ils visitèrent ensemble les bibliothèques de Venise, de Florence et de Padoue, et rentrèrent en France. Le pape Pie VI avait offert au P. Laire une place de conservateur à la bibliothèque du Vatican, et le grand-duc Léopold lui avait écrit en même temps pour l'attirer à Vienne; mais son attachement inviolable pour le cardinal l'avait décidé à partager son sort, et rien ne put l'engager à se séparer de lui. En 1791, il sut préserver les bibliothèques et les monumens publics de la destruction dont ils étaient menacés; et, outre les mesures qu'il provoqua de la part du gouvernement, il opposa souvent à leur dégradation une résistance qui lui fit courir plus d'un danger. On lui doit particulièrement la conservation du mausolée du dauphin, qu'on a replacé depuis dans le chœur de la cathédrale de Sens. Quand les écoles centrales furent organisées, Laire, devenu bibliothécaire du département de l'Yonne, se fixa à Auxerre. Plein d'ardeur pour l'étude, malgré son âge et ses infirmités, et voulant faire jouir le public du fruit de ses travaux, il ouvrit un cours de bibliographie, dont le plan, qu'il publia

alors reçut l'assentiment général. La mort vint mettre un terme à son zèle; il fut enlevé aux nombreux amis qu'il devait à ses connaissances variées et à son caractère franc et ouvert, le 27 mars 1801, à l'âge de 63 ans. Il était membre de l'académie des Arcades de Rome, de la société Colombarie de Florence, de l'académie de Besançon, et du lycée d'Auxerre, dont il était l'un des fondateurs. Il a publié : 1° *Specimen historicum typographiæ romanæ XV sæculi*, Rome, 1778, in-8°. Cet ouvrage, où l'auteur se propose surtout de faire connaître les imprimeurs qui ont exercé leur art dans Rome au 15<sup>m</sup> siècle, traite de l'origine de l'imprimerie, et de ses commencemens en Italie; cite les villes où elle fut d'abord admise, et enfin l'époque où on l'introduisit dans Rome : c'est la 1<sup>re</sup> partie. La 2<sup>e</sup> contient le catalogue des livres qui y ont été imprimés, avec des notes critiques et littéraires. Cet ouvrage, où il s'est glissé quelques erreurs, a été amèrement critiqué. Laire a répondu avec vivacité, dans une lettre qui n'a été tirée qu'à 18 exemplaires, Paris, Didot, 1778, in-8°. 2° *Dissertation sur l'origine et les progrès de l'Imprimerie, en Franche-Comté, pendant le 15<sup>m</sup> siècle*, Dôle, 1785, in-8° de 58 pag., ouvrage curieux et rempli de renseignemens sur l'époque où l'imprimerie fut apportée dans cette province, sur les différentes villes où des presses furent établies, et enfin sur les ouvrages qui en sont sortis. 3° *Serie dell' edizioni Aldine*, Pise, 1790, in-12; et avec des additions, Padoue, 1790; Ve-

nise, 1799; Florence, 1800, même format. Cet travail, auquel il paraît que le cardinal de Brienne a pris part, n'est annoncé que comme un essai pour aider à composer un catalogue complet des éditions fournies par les presses des Alde. M. Renouard a rempli le vœu émis par l'auteur, qu'il semble avoir jugé avec un peu trop de sévérité. 4° *Index librorum ab inventâ typographiâ usque ad annum 1500, chronologicè dispositus*, Sens, 1791, 2 vol. in-8°. Ce catalogue des anciennes éditions, rassemblées par l'auteur lui-même dans la bibliothèque du cardinal de Brienne, est accompagné de notes curieuses et intéressantes, qui donnent un nouveau prix à ses savantes recherches. Les autres ouvrages de Laire, la plupart inédits, et relatifs à la bibliographie, portent tous l'empreinte d'un travail infatigable et d'une critique judicieuse; il est à désirer que ceux qui en sont les dépositaires en fassent jouir les amateurs des éditions anciennes.

LAIS (FRANÇOIS - LAY), prit le nom de LAIS en adoptant la carrière théâtrale, où il devait rendre ce nom célèbre, et obtenir le rang de l'un des meilleurs chanteurs que la France ait produits. Lais naquit le 16 février 1758, à la Barthe de Nesse, ancien diocèse de Comminges. Placé à 7 ans, comme enfant de chœur, à la chapelle de Guarasen, située au milieu des bois, et dont les saints habitans charmaient par d'excellente musique les ennuis de leur solitude, le jeune Lais fit des progrès rapides. On l'envoya étudier en philosophie, à Auch,

où il devint précepteur des enfans du secrétaire de l'intendance. Cependant l'état ecclésiastique auquel on le destinait, n'était pas sa véritable vocation. Il se rendit à Toulouse, où il étudia le droit pendant une année. Comme son talent de chanteur avait déjà fixé sur lui l'attention, il fut appelé à Paris, en 1779, par les chanoines de Saint-Étienne, non pour prêcher, mais pour chanter les hymnes saintes. Il se hâta de quitter Toulouse, lorsqu'il eut appris surtout qu'il était l'objet d'une lettre de cachet dont le porteur venait d'arriver dans cette ville. Après un séjour de quelques semaines à Paris, il se présenta à l'Opéra, y débuta avec succès, et développa dès-lors cette voix pleine et forte, et cette habileté, que l'on a tant admirées depuis. L'expression des sentimens mâles, l'énergie des passions fortes, trouvèrent en Laïs un interprète fidèle. Comme chanteur il n'a pas de rival. Comme acteur, dès son début il sentit que l'élégance et la dignité du théâtre auquel il était attaché, n'admettaient qu'en seconde ligne le développement du talent pour la comédie que lui avait donné la nature; et à force de travail et d'art, il atteignit la majesté et la grâce nécessaires aux rôles héroïques de ce répertoire. D'une déclamation simple et ferme, d'un débit gravement cadencé, savoir s'élever à toutes les nuances de la passion et à toutes les variétés de la mélodie; accentuer avec netteté, et traverser tout l'échelle musicale, avec une force soutenue et une grâce pleine de vigueur : tel est le talent que Laïs

a fait admirer pendant près de 40 années aux Français et aux étrangers. Le *Dictionnaire historique des musiciens* de M. Choron, excellente autorité dans cette partie des beaux-arts, rapporte, après l'éloge le plus flatteur de ce chanteur célèbre, que c'est à Laïs que Grétry dut le succès de son opéra de *Panurge dans l'île des Lanternes*. « Le jour même de la représentation, dit-il, deux individus menacèrent Laïs de le rouer de coups de bâton, s'il avait l'audace d'articuler une parole du rôle de Panurge. Le soir, il eut le courage de chanter; il fut sifflé à chaque mot, et néanmoins parvint à faire aller la pièce jusqu'à la fin, en alliant le respect qu'il devait au public et l'amitié qu'il avait pour l'auteur de la musique. Le succès de Panurge fut décidé à la seconde représentation, et cette pièce a été jouée 600 fois. » Cet estimable artiste donna, quelque temps après, à Vogel, auteur de *Démophon*, une preuve de l'excellence de son goût et de la bonté de son cœur. Une duchesse chez laquelle on répétait cet opéra, subjuguée par l'opinion de plusieurs critiques influens et très-prononcés dans leur censure, disait à Laïs : « Eh quoi ! monsieur, vous trouvez ce-la bon ? — Madame, répondit Laïs, je suis obligé de m'y connaître. » Parmi les nombreux rôles qu'il a créés, celui où il a obtenu le plus de succès, est le personnage d'Anacréon. « Dans les six cents vers de son rôle, dit M. Choron, il a su passer par toutes les nuances de la mélodie et de la déclamation, jusqu'au sim-

» ple hébit. » Il s'est distingué particulièrement dans les opéras de Gluck, de Piccini, de Sacchini, etc., et fut toujours écouté avec enthousiasme dans l'*Orested' Iphigénie en Tauride*, et dans les concerts spirituels, où il partageait le triomphe de M<sup>me</sup> Saint-Huberti. Comme il est excellent latiniste, il accentuait admirablement les paroles qu'il chantait dans la musique d'église. On reconnaît généralement à ce célèbre chanteur la meilleure méthode. Sa modestie est telle, que lorsqu'on le félicite d'avoir bien chanté dans un opéra, il répond avec autant de franchise que de simplicité : « En ce cas-là, j'ai mieux accentué qu'à l'ordinaire. » Lais est auteur de nombre de morceaux de musique, qu'il n'a jamais voulu publier, et qui n'étaient pour lui qu'un moyen de mieux juger et de mieux apprendre celle des autres. Il a formé plusieurs élèves distingués, au premier rang desquels on doit placer M<sup>me</sup> Chéron. Lais avait les droits les plus réels aux honneurs qui lui furent rendus, en 1808, par ses compatriotes, lorsqu'ils inaugurèrent son portrait dans le salon de musique de la préfecture à Tarbes.

**LAISNÉ DE VILLÉVÈQUE** (N.), membre et secrétaire-général du département du Loiret, membre de la chambre des députés, était d'abord destiné à servir dans la marine; mais une longue et cruelle maladie de poitrine dont il fut attaqué dans sa jeunesse, l'obligea de renoncer à cette première vocation, et sa convalescence, qui se prolongea pendant 5 ans, durait encore lorsque la ré-

volution éclata. Il en embrassa les principes avec ardeur; mais autant il aimait une liberté sage, autant il détestait les excès qui déshonorèrent les premières années de notre régénération politique. Aussi fut-il en butte aux persécutions, et obligé de se tenir caché en 1793 et 1794. Il reparut à la fin de cette année, et au mois de juin 1795, il fut le premier à élever la voix en faveur de *Madame*, fille de Louis XVI, pour réclamer la cessation de sa captivité. Il fut nommé en 1800, membre du conseil-général du département du Loiret; et peu de temps après, il publia un écrit de la plus grande importance, dans lequel il démontrait que la Louisiane, ancienne colonie de la France, pouvait offrir des débouchés immenses aux produits de son agriculture et de ses fabriques, et recevoir, à cause de son climat fertile et tempéré, le superflu de notre population, d'où il tirait cette conséquence, que le gouvernement français devrait en réclamer la possession. Membre et secrétaire-général du département du Loiret en 1802, il engagea ses collègues qui votaient une adresse au premier consul, à y insérer la demande de la rentrée des émigrés. Lorsqu'en 1803, la guerre un instant suspendue se ralluma entre la France et l'Angleterre, il proposa au conseil-général du Loiret d'offrir au gouvernement la construction et l'armement d'une frégate, persuadé qu'il suffisait de donner un élan généreux aux 105 départemens qui composaient alors le territoire français, pour les déterminer à

suivre cet exemple; il rédigea et adressa au premier consul un mémoire, dans lequel il indiquait des moyens de relever le commerce de la France aux dépens de celui de l'Angleterre. Après l'abdication de Napoléon, M. Laisné de Villévêque s'empressa de faire proclamer le gouvernement royal dans Orléans. Secrétaire du conseil-général de son département, au 20 mars, il resta fidèle au gouvernement du roi, et refusa de prêter serment à Napoléon. Mais si d'un côté il donnait des preuves d'une noble indépendance, il défendait de l'autre avec zèle et courage les libertés publiques et les principes libéraux, proclamés et garantis par la charte. Il fut nommé membre de la chambre des députés en 1817, et depuis ce moment il n'a pas cessé de siéger au côté gauche. Ses votes et ses discours ont toujours été conformes à la conduite franche et loyale qu'il avait tenue jusque-là. Il a profité de la liberté de la tribune, pour combattre tout ce qu'il regardait comme dangereux, et pour appuyer tout ce qui lui paraissait utile à son pays. Instruit dans toutes les parties de l'administration, il a montré lors des discussions autant de talent que de courage, en signalant partout les abus et en indiquant des améliorations. Il suffit, pour en être convaincu, de jeter un coup d'œil sur les principales questions qu'il a été appelé à traiter. Le 19 janvier, il s'éleva contre les réductions faites par le ministre de la marine aux pensions des officiers de mer, et prouva que dans une foule de circonstances, les ma-

rins se sont montrés aussi bons soldats sur terre que les troupes de ligne. Le 8 mars, il combat le projet de loi suspensif de la liberté individuelle; prononce à cet effet un discours éloquent, où il établit en principe, que jamais ni en France, ni dans aucun pays du monde, les crimes tentés ou commis contre les chefs des états, ne devaient servir de prétexte pour renverser les libertés publiques, et vote contre le projet de loi. Le 21 mars, où il fut question de la loi de censure, il établit que la liberté des journaux constitue la véritable liberté de la presse, et s'appuie sur l'histoire et sur des faits récents, pour prouver que dans l'absence ou le silence des journaux, une foule de souverains ont péri par la violence, dans différentes parties du monde, et que les idées libérales se sont propagées dans plusieurs contrées, et notamment en Espagne. Le 18 mai, lors de la nouvelle loi sur les élections, il fait voir que le seul crime qu'on puisse reprocher aux collèges électoraux, c'est d'avoir envoyé à la chambre, des députés indépendans, attachés à la charte, partisans de l'économie, ennemis de l'arbitraire et des abus. Il en conclut qu'il n'y a plus de probité politique, ni dans les collèges électoraux, ni dans la nation, et qu'elle s'est toute réfugiée dans les rangs des agens de l'autorité. Et il s'écrie : « Pauvre France! que tu dois te trouver heureuse dans ton malheur, en pensant que, par un miracle signalé de la Providence, la corruption a épargné jusqu'ici les agens, les seuls agens, les

« nombreux agens de l'autorité!... » Il s'attache à démontrer ensuite que le projet est contraire à la charte, perfide, machiavélique dans ses combinaisons, injurieux à la nation et aux députés, dangereux pour le trône lui-même ; et démontre que le gouvernement représentatif corrompu est le pire de tous les gouvernemens. Après plusieurs mouvemens oratoires de la plus grande force, il termine en rappelant son dévouement, et les services qu'il a rendus au gouvernement royal, dont un ministère imprudent pourrait compromettre la destinée ; et vote le rejet de la loi. C'est avec cette énergie que jusqu'ici M. Laisné de Villevêque s'est toujours exprimé dans les questions importantes, et toujours il a eu pour pensée unique de consolider le gouvernement, en défendant la charte et les libertés nationales.

LAJARD ( PIERRE-AUGUSTE ), dit *de la Seine*, ministre de Louis XVI, naquit à Montpellier, le 20 avril 1757, d'une famille anoblie sous Louis XIV. Il servit d'abord comme sous-lieutenant dans le régiment de Médoc, d'où il sortit pour passer en Hollande, avec le grade de capitaine dans la légion de Maillebois ; et quand ce corps fut supprimé, il entra avec le même rang dans le bataillon des chasseurs des Alpes. Il devint ensuite aide-de-camp du marquis de Lambert, et lui resta attaché jusqu'en 1789, où il fut nommé premier aide-major-général de la garde nationale parisienne, sous les ordres de M. de La Fayette, dont il mérita l'estime et l'amitié.

En 1792, lors de l'organisation des compagnies soldées, il fut élevé au grade d'adjudant-général-colonel, obtint la croix de Saint-Louis, et fut employé dans la division de Paris. Cet emploi l'ayant fait connaître de Louis XVI, il fut nommé ministre de la guerre, en remplacement du général Servan, le 16 juin 1792. Il acceptait, dans des circonstances difficiles, cette preuve de la confiance du monarque, qu'il avait refusée dans des temps moins orageux. Le 20 juin, 4 jours après sa nomination, lorsque la populace des faubourgs envahit le château des Tuileries, M. Lajard, seul auprès de Louis XVI, avec MM. de Laborde, valet de chambre du monarque, Acloque, chef de division de la garde nationale, et deux fusiliers de la même garde, vit le danger que courait le prince s'il était enveloppé par les assaillans, et eut la présence d'esprit de l'engager à se placer dans l'enfoncement d'une croisée, au-devant de laquelle ils se placèrent tous 5, et garantirent ainsi le monarque des excès auxquels pouvait se porter une populace effrénée. C'était le moment où l'invasion étrangère menaçait la France, et où tous les services étaient désorganisés. M. Lajard, pendant les deux mois que dura son ministère, parut plusieurs fois à l'assemblée, et le 10 juillet, lorsque tous les ministres, dans l'impuissance de remédier aux maux présens, se décidèrent à donner simultanément leur démission, M. Lajard, qui prévint tout l'avantage qu'en tireraient les ennemis de la royauté, voulut s'y opposer ; mais il céda aux avis de

ses collègues, et se rendit avec eux à l'assemblée législative, où M. Dejoli, ministre de la justice, portant la parole au nom de tous, déclara que, « vu l'anéantissement de la force publique, l'aviissement des autorités constituées, et les attentats impunis et tous jours croissans de l'anarchie, qui paralysaient tous leurs efforts pour le bien, ils avaient de concert, dès la veille, donné leur démission au roi. » Néanmoins M. Lajard ne remit que le 6 août le portefeuille à M. d'Abancourt. En sa qualité d'adjutant-général de la division sous les ordres du général Boissieu, il fut chargé, le 10 août au matin, de défendre la porte royale du château des Tuileries; mais le parti que prit le roi ayant rendu toute résistance impossible, il eut ordre de disposer une force suffisante pour protéger le passage de ce prince et de sa famille à la salle de l'assemblée nationale. Il se rendit bientôt en Angleterre, pour échapper au décret d'accusation lancé contre lui le 28 août. Néanmoins, lors du procès du roi, il offrit à la convention de revenir en France, et de prendre sur lui toute la responsabilité de ses actes administratifs : trait de dévouement dont on ne lui sut pas gré alors, mais dont l'histoire doit conserver le souvenir. Un autre trait honore également cet officier; lorsqu'il rentra en France, en 1800, et qu'il eut été rayé de la liste des émigrés, il demanda et obtint sa réforme d'adjutant-général-colonel : or, c'était le grade qu'il avait en 1792, en entrant au ministère de la guerre; ainsi, devenu ministre, il ne s'était pas donné l'avan-

cement dont il disposait pour les autres. En 1808, sur la présentation du collège électoral du département de la Seine, il fut nommé député au corps-législatif, où il se trouvait encore en 1814. Il fut du nombre des 77 députés qui, sur l'invitation du gouvernement provisoire, votèrent la déchéance de Napoléon et le rappel des Bourbons. Quelque temps après, il fut créé officier de la légion-d'honneur, et élevé au grade de maréchal-de-camp. En 1814, il vota avec la minorité dans la chambre des députés, et dans ses votes ou ses rapports, il suivit constamment les principes constitutionnels qu'il avait professés et défendus dans le cours de la révolution : il en donna une preuve éclatante dans son rapport particulier sur une ordonnance du roi du 6 juillet, qui semblait exiger, pour l'admission aux nouvelles écoles réunies de Saint-Germain et de Saint-Cyr, l'ancienne preuve de plusieurs quartiers de noblesse. Après avoir rapproché cette disposition de celle de la charte, qui établit l'admissibilité constitutionnelle de tout Français aux emplois civils et militaires, le rapporteur s'exprima ainsi : « Conservateurs du dépôt sacré de la charte, il vous appartient, messieurs, lorsqu'une déviation, involontaire sans doute, y porte atteinte, d'intervenir et de chercher dans votre sagesse le moyen le plus convenable de rétablir les véritables principes. » M. Lajard, que la modicité de sa fortune a exclu des élections, jouit dans la retraite du repos et de ses honorables souvenirs, ainsi que de l'estime de ses concitoyens.

**LAJARD (JEAN-BAPTISTE)**, dit de *l'Hérault*, parent du précédent et beau-frère de l'ex-ministre Chaptal, comte de Chanteloup, est aussi né à Montpellier. Compromis à l'occasion d'une fourniture de souliers pour l'armée des Alpes, il fut dénoncé, en 1792, par les commissaires de la convention nationale à Lyon, décrété d'accusation, arrêté à Montpellier, renvoyé devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire, et enfin acquitté, par un nouveau décret de la convention, avec Lebrun, son associé. Il vécut ignoré pendant les temps orageux de la révolution, reparut enfin sur la scène politique, et fut nommé au corps-législatif, par le collège électoral de l'Hérault, dont le nom fut toujours ajouté au sien, pour le distinguer de l'ex-ministre, désigné sous celui de Lajard de la Seine. M. Lajard est sorti du corps-législatif par la réélection de 1815. Il fut nommé, en 1816, directeur des contributions directes à Montpellier, et occupa encore cette place aujourd'hui (1823). Il a reçu la décoration d'officier de la légion-d'honneur.

**LAJARRIÈRE (N.)**, lieutenant au 63<sup>me</sup> régiment, officier de la légion-d'honneur, est né à Lautrec, département du Tarn. Il entra le 6 juillet 1793, étant encore très-jeune, dans le 2<sup>me</sup> bataillon de son département. Peu de temps après, il fut nommé sergent; le 16 octobre suivant, sergent-major, et sous-lieutenant le 1<sup>er</sup> pluviôse an 2. Après avoir fait les campagnes des Pyrénées-Occidentales pendant les années 1793, et 2 et 3 de la république, il passa à l'armée de l'Ouest en l'an 4, et fit les campa-

gues d'Italie, depuis l'an 5 jusqu'à l'an 8. A la bataille de Novi, le 28 thermidor an 7, il fut nommé lieutenant sur le champ de bataille. Au déblocus de Gênes, il reçut un sabre d'honneur, par suite de sa belle conduite au village de Saint-Martin, où il assaillit l'ennemi avec la plus rare intrépidité. Plusieurs Autrichiens s'étant rassemblés dans une maison de ce village, le lieutenant Lajarrière seul, avec un sergent, s'élança dans la maison, et malgré la vive résistance qu'on lui oppose, tue ou désarme les Autrichiens. Pendant le blocus à une sortie qui eut lieu le 8 prairial an 8, il fut blessé de deux balles, dont l'une lui traversa la cuisse droite. Il fit partie de l'armée du Portugal pendant les années 9 et 10, et fit les campagnes de l'an 11 et de l'an 12. Ce fut au mois de pluviôse de cette dernière année, qu'il fut nommé officier de la légion-d'honneur.

**LAJOLAIS (F.)**, général français, naquit à Weissembourg en 1761. Il était fils du lieutenant du roi de cette ville. Destiné à l'état militaire, il l'embrassa de bonne heure, et s'éleva en peu de temps au grade de général de brigade. En 1794, il était employé aux armées du Rhin et de la Moselle, que commandait alors Pichegru; il eut occasion de se lier étroitement avec ce général, partagea tous ses projets pour le rétablissement des Bourbons sur le trône de France, et le seconda de tous ses efforts dans leur exécution; mais ayant été compromis par les pièces saisies dans le fourgon du général Klinglin, il fut mis en arrestation après le 18 fructidor 1797.



Traduit devant un conseil de guerre à Strasbourg, ainsi que Badouville et plusieurs autres, ils furent tous acquittés en janvier 1800. Il voulut paraître s'attacher au gouvernement consulaire, et sollicita à cet effet du service, mais il ne put en obtenir. Ayant conçu alors un plan plus vaste, il imagina de réconcilier Moreau et Pichegru, et passa en 1803 à Londres, où il reçut des secours du gouvernement britannique, auquel il communiqua ses plans et revint bientôt après à Paris, précédant de peu de jours Georges Cadoudal, Pichegru et leurs coopérateurs; mais cette trame fut bientôt découverte. Lajolais, arrêté avec ses complices, fut traduit devant le tribunal de la Seine, et condamné à mort le 10 juin 1804. Sa famille obtint cependant sa grâce de l'empereur, et la peine fut commuée en celle de quatre ans de détention au château de Joux. Il ne jouit pas complètement de cette faveur; tombé malade dans sa prison, il y mourut la veille même du jour où il devait recouvrer sa liberté.

**LAKANAL (JOSEPH)**, député à la convention nationale, membre du conseil des cinq-cents et de l'institut, était prêtre doctrinaire et professeur de belles-lettres avant la révolution. Il fut nommé, en 1791, vicaire-général constitutionnel, et en 1792, il devint député de l'Arriège à la convention, où il vota la mort de Louis XVI sans appel et sans sursis. En mars 1793, chargé d'enlever au château de Chantilly tout l'or, l'argent, le cuivre et le fer qui s'y trouvaient, il fit passer au trésor public 2208

marcs d'or et d'argent; il s'empara également de tous les papiers de la maison de Condé. Membre du comité d'instruction publique, on le vit constamment, pendant la session conventionnelle, faire des rapports sur cet objet; ce qui, dans la suite, le fit placer sur la liste des membres de l'institut. Le 1<sup>er</sup> juin 1793, il fit décréter que les villes dont les noms rappelaient des idées de royauté en porteraient de nouveaux, qu'il indiqua. Il proposa, le 17 avril 1794, d'élever une colonne en mémoire des citoyens morts le 10 août 1792; et dans le courant de la même année, à la suite d'un rapport sur l'école Normale, qu'il était chargé de surveiller, il fit décréter l'établissement des écoles primaires, et trois mois après celui des écoles centrales. Au mois d'août 1793, il parut plusieurs fois à la tribune, et y discuta les moyens de remplacer le tiers qui devait sortir de l'assemblée. Le 7 octobre même année, il parla avec véhémence contre les sections de Paris, qui deux jours auparavant s'étaient soulevées contre la convention nationale, et il demanda à cette occasion qu'elles fussent désarmées; que tous ceux qui n'habitaient point Paris avant 1789 fussent expulsés de cette ville, et qu'enfin il fût établi une garde pour le corps législatif. Le projet qu'il proposait alors, et qui avait été rejeté trois ans auparavant, aurait épargné bien du sang, s'il avait été mis à exécution lorsque les *Girondins* et tant d'autres l'avaient demandé, proposition qui, faite alors sans succès, fut un prétexte pour envoyer à l'échafaud la plupart d'en-

tre eux. M. Lakanal entra au conseil des cinq-cents le 30 octobre 1795, et en sortit le 20 mai 1797; il remplit, en 1799, la place de commissaire du pouvoir exécutif près des départemens réunis. S'étant hautement prononcé contre la révolution du 18 brumaire, il fut destitué, quelques mois après, par le gouvernement consulaire. Il devint ensuite censeur du lycée Bonaparte, et en exerça les fonctions jusqu'en 1807; il faisait encore partie de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'institut, au moment de la restauration en 1814. Il cessa de faire partie de cette société savante en 1816. M. Lakanal est depuis sorti de France, a passé aux États-Unis d'Amérique, et s'est fixé sur les bords de l'Ohio, où il a acquis une propriété.

LAKE (GÉRARD, LORD VICOMTE), général anglais, dont la famille fait remonter son origine à Lancelot-du-Lac (*Launcelote-of-Lake*), l'un des chevaliers de la table ronde, naquit en 1744. Dès l'âge de 14 ans, il obtint une place d'enseigne dans le premier régiment des gardes à pied. Il fit la guerre de sept ans, et s'y distingua par son sang-froid et son intrépidité. Il devint bientôt après aide-de-camp du général Pearson. Le prince de Galles, auquel il fut présenté en 1768, sut distinguer son mérite, et lui accorda son estime et son amitié, qu'il lui a toujours conservées depuis. Lake servit en Amérique sous Cornwallis, et se fit remarquer au siège d'York. Revenu à Londres, après la prise de cette place, il fut nommé par le roi l'un de ses aides-de-camp. En

1793, lorsque l'Angleterre eut déclaré la guerre à la France, Lake passa en Hollande, à la tête de la première brigade des gardes, et fit lever le siège de Wilhemstadt. Il se trouva à toutes les affaires qui signalèrent les années 1793 et 1794; retourna en Angleterre, à la suite des succès obtenus par les Français; et ne fut employé qu'en 1797, où le gouvernement l'envoya en Irlande, pour apaiser les troubles qui désolaient ce malheureux royaume. Les mesures énergiques qu'il y déploya ne firent qu'aigrir les esprits. Néanmoins, il parvint à battre complètement les insurgens, le 21 juin 1798. Mais 1,500 Français ayant débarqué à Killala le 22 août suivant, sous le commandement du général Humbert, les Irlandais reprirent courage et se réunirent à eux. Le général Lake courut à leur rencontre avec une armée nombreuse; mais il fut battu à Castlebar, perdit 6 pièces de canon, et fut mis dans l'impuissance d'arrêter les progrès des assaillans. Bientôt renforcé de troupes fraîches, et soutenu par lord Cornwallis qui avait sous ses ordres toutes les forces anglaises, il joignit cette poignée d'ennemis, le 8 septembre, près de Ballynamak; après un combat opiniâtre et long-temps disputé, la valeur dut céder au nombre, et les Français furent forcés de se rendre prisonniers. Les Irlandais, privés de leurs auxiliaires, ne résistèrent plus que faiblement, et le royaume entier fut bientôt soumis et pacifié. En 1800, Lake obtint le commandement en chef des forces anglaises dans l'Inde. Dès son arrivée à Calcutta, en mars 1801, il

donna tous ses soins à établir la discipline dans l'armée du Bengale, toute composée de naturels du pays, et obtint du Nabab-Vezier que le subsidé, qu'il payait annuellement, serait remplacé par une cession de territoire en faveur de la compagnie. Il attaqua, dans le printemps de 1802, les Zemindars de Sasni et de Cotehoura, qui refusaient de se soumettre à la domination anglaise, et s'empara de toutes leurs places. Au mois d'août 1803, après avoir forcé le général français Perron d'abandonner une forte position qu'il occupait près de Coël, sur le territoire des Mahrates, et s'être rendu maître, par un coup de main, de la forteresse importante d'Aly-Ghor, il fit une marche de 23 milles dans la saison des plus grandes chaleurs; atteignit, le 11 septembre 1803, les principales forces de l'ennemi dans la plaine de Dehly, et força, après un combat sanglant, deux brigades du général Perron à se rendre prisonnières. Lake, poursuivant ses succès, délivra Châl-Aalem, détenu par les Mahrates; pourvut à la sûreté de la capitale, et s'empara d'Agra, défendu par des troupes mahrates et françaises. Ainsi, en moins de 3 mois, toutes les possessions de Scindia, à l'est de la rivière Tehomboul, se trouvèrent en son pouvoir. Sur la fin de cette année, il conclut un traité définitif avec le rajah de Djaïpour, et en février 1804, il alla au secours de ce prince, menacé par Djecent-Raou-Holcar. Après s'être emparé du fort de Gwalior et de Rampoura, et fait lever le siège de Dehly, il se mit à poursuivre Holcar qui avait péné-

tré dans le Douâb, qu'il menaçait de dévaster. Etant parvenu à l'atteindre, par la vitesse de sa marche, il tomba sur lui à l'improviste, le força dans son camp de Ferromkabad et lui fit éprouver une défaite complète. Il battit ensuite le corps d'infanterie qui protégeait le fort de Dehly, et s'empara de ce poste; puis sans donner à ce chef le temps de réparer ses pertes, il se porta, en janvier 1805, sur Bartpore qu'il investit, et força ainsi Holcar à lui demander la paix; celui-ci s'y soumit alors, pour ne pas voir en la puissance de son ennemi la seule place qui lui restât. La paix ne dura qu'autant que Holcar ne put pas recommencer la guerre. Ils s'était retiré, ainsi que Mirkhan, avec ce qui lui restait de cavalerie; mais ayant rassemblé de nouvelles forces, ils reprirent les hostilités sur la fin de 1805. Holcar, de nouveau poursuivi, se réfugia dans le pays de Lahôre, où il se crut à l'abri des Européens, qui connaissaient peu cette contrée. Néanmoins, il s'y vit tellement pressé qu'il fut réduit à demander de nouveau la paix. Le général Lake la lui accorda, et la conclut le 6 février 1806. Il repartit ensuite pour l'Angleterre, où il arriva en septembre 1807, après une absence de 7 ans. Le roi récompensa tant d'importans services, en le nommant pair d'Angleterre, avec le titre de lord Lake, baron de Dehly et Laswarri; bientôt après, il ajouta à ces dignités celle de vicomte, et la place de gouverneur de Plymouth. Lake put à peine jouir de quelques momens de repos : il mourut, après une courte maladie, le 21 février 1808.





*De Lalande*

**LAKE** (**GEORGE-AUGUSTE-FRÉDÉRIC**), second fils du précédent, naquit en 1780. Il était jeune encore lorsqu'il embrassa la carrière militaire. Il fit ses premières armes en Irlande, en 1796, comme aide-de-camp de son père. En 1799, il se rendit en Hollande, avec une compagnie dont il avait obtenu le commandement, mais il n'y arriva qu'après la retraite du duc d'York. Nommé adjudant-général, pour accompagner son père dans l'Inde, il se distingua d'une manière particulière dans l'emploi de député-quartier-maître-général de l'armée, qu'il remplit depuis 1801 jusqu'en 1807, revint avec lui en Angleterre, et fut élevé au grade de lieutenant-colonel du 29<sup>m</sup> régiment d'infanterie. Nommé pour accompagner lord Spencer dans son expédition, ils s'embarqua avec lui, le suivit à Gibraltar et à Cadix, passa ensuite en Portugal, et se trouva à la bataille de Roleia, où il fut tué le 17 août 1808. Il avait mérité l'estime et la confiance de ses supérieurs.

**LALANDE** (**JOSEPH-JÉRÔME LE FRANÇAIS DE**), l'un des plus célèbres astronomes de France, naquit le 11 juillet 1732, à Bourg-en-Bresse, d'une famille honorable. Il eut de bonne heure le goût de la célébrité, et le conserva toute sa vie. Doué d'une imagination vive, il se passionnait pour tous les objets qui le frappaient fortement : ainsi, élevé par des parens pieux, il s'attacha d'abord aux pratiques les plus minutieuses de la dévotion ; ainsi, lorsque après d'excellentes études, il fut en rhétorique, l'éloquence seule eut des charmes pour lui, et il voulut être avocat.

La comète remarquable de 1744 lui fit porter toute son attention sur les phénomènes du ciel ; mais il ne se voua entièrement à l'étude de l'astronomie qu'après avoir suivi les observations du P. Béraud, son professeur de mathématiques au collège de Lyon, sur la grande éclipse du 25 juillet 1748. Pour se livrer tout entier à cette nouvelle passion, il résolut de se faire jésuite. Ses parens crurent le guérir de cette fantaisie en l'envoyant à Paris, où il fit son droit et fut reçu avocat ; mais il y trouva aussi tous les secours propres à seconder son goût favori. Il y fit connaissance de Delisle, qui avait établi un observatoire dans l'hôtel même qu'il habitait, et outre qu'il recevait ses leçons, il assistait avec lui au cours d'astronomie que faisait Messier au collège de France. Lalande en tira d'autant plus d'avantages, qu'étant alors le seul élève qui pût en profiter, Messier sut se mettre à sa portée, et graduer sa marche sur ses progrès. Lemonnier, devenu célèbre, surtout pour avoir mesuré un degré au cercle polaire, ouvrait à cette époque un cours de physique-mathématique, au collège de France : il voulut s'attacher exclusivement l'élève de Messier, et le détourner de suivre les leçons d'un maître trop vieux, disait-il, pour être observateur habile. Lalande sut ménager deux rivaux qui lui étaient également utiles, et profiter des leçons de l'un et de l'autre. Cette conduite adroite lui valut bientôt le moyen de se faire connaître. Il s'agissait alors de déterminer la parallèle de la lune, ou, en d'autres termes,

la distance de cet astre à la terre. La Caille, en se rendant au cap de Bonne-Espérance pour cet objet, avait engagé les savans de l'Europe à le seconder par des observations correspondantes. L'observatoire de Berlin se trouvant, à peu près, sous le méridien du Cap, était le plus avantageusement situé; mais il n'avait ni bon instrument, ni astronomes suffisamment exercés. Lemonnier, qui possédait le meilleur quart-de-cercle qui fût en France, offrit de se rendre dans cette ville avec cet instrument; et quand il en eut obtenu l'autorisation, il ne lui fut pas difficile de se faire remplacer par son élève, assez instruit pour une expérience de cette nature. Lalande arriva à Berlin, et fut présenté au roi par Maupertuis. Frédéric, qui, sur le bruit public, croyait cette mission importante, témoigna d'abord de la surprise, en voyant le jeune astronome. « Mais, » ajouta-t-il aussitôt, puisque l'académie vous a nommé, vous justifierez son choix; » et il donna des ordres pour que rien ne s'opposât au succès des observations. Lalande, reçu membre de l'académie de Berlin, passait les nuits dans son observatoire, les matinées chez Euler, dont il recevait les leçons sur l'analyse, et les soirées avec les philosophes Maupertuis, d'Argens, La Mettrie etc. Il disait dans la suite, au sujet des principes qu'on y professait, et qui durent lui paraître bien différens de ceux qu'il avait puisés chez les jésuites, « qu'on en » avait de fausses idées, et que l'incompatibilité n'était pas telle » qu'on l'imaginait entre la doctri-

» ne des deux écoles. » De retour à Bourg, il continua à se conduire comme auparavant, accompagna sa mère dans tous ses exercices de piété, et plaida plusieurs causes pour plaire à son père, plus flatté d'avoir un avocat qu'un académicien dans sa famille. Lalande rendit compte de la manière dont il avait rempli sa mission, dans une notice sous ce titre : *D. de Lalande astronomi regii, de observationibus suis berlinensibus, ad parallaxin lunæ definiendam.* (art. erud. augusti, 1752). A l'âge d'environ 21 ans, il fut nommé à une place d'astronome, vacante depuis plusieurs années. Son travail sur la lune le liait avec La Caille, dont il appréciait le mérite; mais Lemonnier n'aimait pas La Caille, et dès lors il vit de mauvais œil la liaison de son élève avec celui qu'il appelait son ennemi. Un différend s'étant élevé entre les deux astronomes, au sujet du degré d'Amiens, et Lalande s'étant joint à la commission qui avait été contraire à Lemonnier, se l'aliéna encore davantage. Mais un jour qu'il exposait à l'académie ses méthodes pour tenir compte de l'aplatissement de la terre dans le calcul des parallaxes, ayant donné une règle qui se trouvait contraire à une formule d'Euler, Lemonnier, mécontent de son élève, crut avoir trouvé l'occasion de l'humilier, et il l'accusa hautement de s'être trompé. La dispute s'échauffant entre eux, l'académie nomma des commissaires: La Caille fut du nombre et donna raison à Lalande. Dès lors le maître et l'élève furent entièrement brouillés; et la rancune du premier,

comme l'écrivait plaisamment le second en style astronomique, dura pendant une révolution entière des nœuds de la lune, c'est-à-dire pendant dix-huit ans. Il était difficile, en effet, que deux hommes occupés sans cesse à épier ce qui pouvait leur échapper d'assertions hasardées ou d'objections inconsidérées, fussent jamais d'intelligence. Les observations faites au Cap et à Berlin n'avaient pas encore produit le résultat qu'on en attendait, parce qu'on ne connaissait pas, avec la dernière précision, le diamètre de la lune. Lalande, ayant fait construire un héliomètre de 18 pieds, le plus grand qu'on ait fait, parvint, après une longue suite d'observations précises, répétées plusieurs fois et à des reprises différentes, à déterminer ce diamètre, et son rapport constant avec la parallaxe horizontale. Dès lors ils'occupa, plus sérieusement que jamais, de la théorie des planètes, à laquelle il avait déjà travaillé, et qui devint l'étude de toute sa vie. Son héliomètre lui servit d'abord à observer deux passages de Mercure sur le soleil; ce qui lui fit imaginer de nouvelles méthodes, pour dépouiller ces observations des effets de la parallaxe. L'époque approchait où deux passages de Vénus sur le soleil devaient avoir lieu; il importait alors de mettre les astronomes à portée de choisir, sur tout le globe, les stations les plus avantageuses: il développa, à cet effet, la méthode de Delisle, et représenta, sur une carte géographique, l'heure de l'entrée et celle de la sortie de Vénus, pour les différens pays de la terre.

On pouvait employer, sans doute, une méthode aussi sûre et plus expéditive: mais ce qui prouve en faveur de celle de Lalande, c'est que Lagrange qui, quelques années après, voulut la vérifier, arriva, au moyen de l'analyse la plus savante, aux mêmes résultats; et confirma ainsi l'erreur dans laquelle Halley était tombé sur le même sujet, et qu'avait déjà signalée Trebuchet, astronome d'Auxerre. Lalande aimait la gnomonique; le temps qu'il y employait était un délassement qu'il se permettait, pour se reposer de travaux plus importants et plus difficiles: c'est dans cette vue qu'il expliqua un cadran, d'une espèce singulière, qui existait à Bourg même, son pays natal. La démonstration qu'il en donne n'est peut-être pas assez claire, et il eût pu en trouver une plus lumineuse dans ses propres ouvrages. Il expliqua également un cadran, d'une construction tout aussi singulière, placé à Besançon, dont il donna la démonstration dans le *Journal des Savans*, de juin 1758. Enfin, il a donné l'explication et les calculs d'un autre cadran, assez extraordinaire, que Pingré avait imaginé pour la colonne de la Halle-au-Blé, alors hôtel de Soissons. Lalande s'était surtout appliqué à rendre l'art de construire les cadrans, facile à ceux même qui avaient le moins de connaissances mathématiques. L'histoire de la comète de 1759, dont le retour avait été prédit par Halley, devint extrêmement intéressante sous la plume de Lalande. D'abord il fournit à Clairaut tous les calculs astronomiques dont son analyse avait be-



soin, pour trouver de combien de jours les perturbations planétaires devaient retarder ce retour; travail immense dans lequel il fut aidé par Lepaute. Il donna ensuite des renseignemens nouveaux sur la dernière apparition de cette comète, l'histoire détaillée de toutes les apparitions précédentes, et enfin la notice de toutes les recherches qu'elles avaient occasionnées. Il y ajouta les tables d'Halley, quelque incomplètes qu'elles fussent, et y joignit les additions et les améliorations qu'il y avait faites. Il devint alors rédacteur de la *Connaissance des temps*, dont Moraldi était forcé d'abandonner la direction, parce qu'il devenait pensionnaire de l'académie des sciences. Il avait pour concurrent Pingré, connu par un *Etat du ciel*, ouvrage du même genre que la *Connaissance des temps*, mais spécialement rédigé pour la marine. Lalande obtint la préférence, et il eut la modestie d'imprimer que, cette fois, l'académie s'était trompée dans son choix. Néanmoins, il porta cette *Connaissance des temps* à une perfection, où jamais elle ne fût arrivée sans lui. Il en composa 16 vol., depuis 1760 jusqu'à 1775 inclusivement; il y fit prévaloir pour déterminer les longitudes, la méthode de La Caille, qui voulait qu'on y introduisit les distances de la lune au soleil ou aux étoiles, et il employa les meilleures tables que l'on connût alors, celles de La Caille, pour le soleil et les étoiles; celles de Mayer, pour la lune; et celles de Halley, pour les planètes. Lalande n'y omit rien de ce qui pouvait être utile aux naviga-

teurs, piquer leur curiosité, perfectionner l'astronomie, et mettre ceux qui s'intéressaient à cette science au courant de tous les évènements qui y avaient rapport: en cela il a eu la gloire de tracer une marche que ses successeurs ont constamment suivie. Mais comme les améliorations qu'il avait introduites dans cet ouvrage exigeaient des explications plus étendues, il en fit un volume séparé, qu'il publia sous le titre d'*Exposition du calcul astronomique*, Paris, 1762. Cet fut à cette époque que Delisle, presque octogénaire, lui résigna sa place de professeur d'astronomie au collège de France. Lalande se trouvait là sur son propre terrain; plein de la science qu'il était chargé d'enseigner, il déploya tout le zèle et toute l'activité dont il était capable, et fit briller cette chaire d'un éclat qu'elle n'avait jamais eu. Les soins qu'il donnait à ses élèves ne se bornaient pas à l'enseignement public; il savait distinguer ceux qui annonçaient d'heureuses dispositions; il les attirait ensuite chez lui, les prenait souvent en pension à un prix très-modique, et les formait ainsi, à toutes les heures, aux observations et aux calculs. C'est par cette conduite constamment suivie, que sa maison devint une sorte de pépinière d'où sortirent tant d'élèves célèbres qui peuplèrent les observatoires, et qui introduisirent sur les vaisseaux l'usage des instrumens et des méthodes astronomiques. Des services aussi éminens furent appréciés; Lalande, reçu d'abord à l'académie de marine de Brest, obtint ensuite du

gouvernement une pension de 1,000 francs. Il ne l'avait pas sollicitée, et il la consacra sur-le-champ à l'instruction d'un jeune élève. Ainsi l'on peut assurer que c'est Lalande qui a formé la plupart des astronomes qui se sont fait connaître depuis qu'il occupa la chaire de professeur, soit qu'ils aient reçu leur première instruction de ses leçons orales, soit qu'ils l'aient puisée dans son grand traité d'astronomie. Il suffit de nommer les Henry, les Barry, les Piazzi, les Burckart, son neveu, Le François-Lalande, et enfin Méchin, pour juger de ce que lui doit la science astronomique. Dans son *Traité d'Astronomie* dont il a donné trois éditions, et dont la première parut en 1764, en 2 forts volumes in-4°, Lalande s'attacha surtout à réparer les omissions que l'on reprochait aux ouvrages estimables que la France possédait déjà, tels que les *Éléments* de Cassini, les *Institutions astronomiques* de Lemonnier, et surtout les *Leçons élémentaires* de La Caille. La partie pratique, les méthodes du calcul, la description et l'usage des divers instrumens, tous objets négligés dans ces différens ouvrages, remplissent le second volume de Lalande; le premier renferme les notions générales, le système du monde, la théorie de toutes les planètes et celle des éclipses. Il y avait rassemblé tout ce qu'il avait appris de ses trois maîtres, tout ce qu'il avait trouvé de mieux dans les anciens, et ce que son expérience lui avait fait découvrir. L'édition de 1770 contenait aussi ses nouvelles tables des planètes, et dans un quatrième

volume, publié en 1780, il avait rassemblé une suite nombreuse d'observations sur les marées, et y avait ajouté un grand mémoire de Dupuis, pour expliquer l'origine astronomique de toutes les fables, dont celui-ci avait puisé l'idée dans les cours de Lalande, au collège de France. Ce mémoire est le germe de *l'Origine des cultes*. L'époque du passage de Vénus sur le soleil approchait (on touchait à l'année 1769); Lalande voulut forcer tous les savans astronomes d'y prendre part; il écrivit à cet effet aux ministres, et même aux souverains des divers états, pour les engager à envoyer ceux de leurs astronomes qui voudraient prendre cette peine, dans les lieux de leur domination les plus propres aux observations jugées nécessaires. Quant à lui, malgré plusieurs invitations qui lui furent faites, il résolut de ne point se déplacer, se réservant le soin de calculer et de comparer les observations qu'il pourrait recueillir, et d'en déduire la distance du soleil à la terre; et c'est ce qu'il exécuta dans plusieurs ouvrages, et notamment dans celui qu'il intitula : *Mémoire sur le passage de Vénus, observé le 3 juin 1769, pour servir de suite à l'explication de la carte publiée en 1764, Paris, 1772 in-4°*. Lalande reçut de tous les astronomes qu'il avait désignés, et de tous ceux avec lesquels il était en correspondance, les observations qu'ils avaient faites. Le P. Hell, astronome de Vienne, fut le seul qui ne lui envoya rien. Lalande soupçonna d'abord des intentions peu honorables au P. Hell, et ensuite traita sévèrement les observa-

tions qu'il publia : mais il reconut bientôt que le P. Hell n'avait fait que suivre, dans sa conduite, les ordres du gouvernement qui l'employait ; et quant à son observation, elle fut l'une des plus complètes que l'on ait obtenues de ce passage, ayant été faite sous le ciel le plus pur et le plus serain. Tous les faits se trouvent consignés dans l'appendice aux *Éphémérides* de Vienne, pour 1773, publié par le P. Hell. Au reste, sans entrer dans le détail des suppositions et des calculs de Lalande, ni des objections du P. Hell, il suffit de savoir, pour l'intérêt de l'astronomie, que cette dispute n'avait pour objet qu'un cinquième de seconde, dont Lalande faisait la parallaxe du soleil plus petite que le P. Hell, et que cette erreur a été rectifiée ; ainsi, on peut conclure que la distance du soleil à la terre est aussi bien connue qu'il le faut pour les opérations les plus délicates de l'astronomie. Déjà un démêlé avait existé entre ces deux astronomes ; tous deux étaient élèves de La Caille, et tous deux le vénéraient également. Lalande qui, comme Hell, se servait continuellement de ses tables du soleil, y apercevait dans la manière dont l'équation du temps y était calculée, une légère erreur qui avait échappé au P. Hell, et qu'il ne voulut pas reconnaître, quoiqu'elle eût été signalée par Lalande dans la première édition de son *Astronomie* en 1764. Sur ces entrefaites, Maskeyne écrivit un mémoire à cette occasion, dans lequel, tout en se déclarant en faveur de l'opinion de Lalande, il s'attribuait l'honneur de la décou-

verte en question. Lalande répondit un peu vivement peut-être à ce nouvel adversaire, qui ne répliqua point, et la honne intelligence continua à régner entre eux ; il paraît qu'elle se rétablit également entre Lalande et le P. Hell, puisque celui-ci étant mort quelque temps après, l'autre fit son éloge, et convint, avec la franchise qui le caractérisait, des torts qu'il avait eus envers lui, en contestant avec passion, l'excellence de son observation lors du passage de Vénus sur le soleil, en 1769. Nous avons vu que Lalande aimait la célébrité, celle surtout qui se rattache à l'astronomie. Il avait lu, en 1773, dans les *Éléments de la philosophie de Newton*, par Voltaire, que la rencontre d'une comète qui viendrait choquer la terre pourrait avoir des suites terribles, mais que la Providence avait tout disposé de manière à rendre cette rencontre impossible. Lalande s'éleva contre cette assertion, et s'étayant des calculs de Clairaut, qui, à l'occasion de la comète de 1759, avait démontré que les attractions planétaires pouvaient altérer sensiblement une orbite, il se persuada, après avoir examiné sommairement la question, que la chose n'était pas absolument impossible, quoique *extrêmement invraisemblable* ; et il avait composé sur ce sujet un mémoire avec ce titre : *Réflexions sur les comètes qui peuvent approcher de la terre*. Ce titre annonçait une question intéressante, et le mémoire n'ayant pas été lu dans la séance pour laquelle on l'avait destiné, on en conclut que la lecture n'en avait été supprimée que pour cacher au public

les malheurs qui y étaient annoncés; l'alarme même fut telle, que le lieutenant-général de police se fit remettre le mémoire. Il le lut, et n'y trouvant rien qui pût motiver les craintes qui s'étaient répandues, il en ordonna la publication. Cette précaution au lieu de calmer les esprits, les agita de plus en plus; on crut que pour faire cesser la terreur, l'auteur avait retranché l'annonce de la catastrophe dont on était menacé; et ce ne fut qu'insensiblement que le public put se rassurer sur les événemens terribles qu'il avait redoutés. La disparition de l'anneau de Saturne, que l'on annonça dans le même temps, fut encore pour Lalande une occasion d'attirer sur lui l'attention publique. Pour mieux saisir l'instant de cette disparition, il se transporta à Bésiers, sous le plus beau ciel de la France; mais la faiblesse de sa vue nuisit à son observation, qui fut trouvée moins bonne que celles qu'on avait faites à Londres ou à Paris. Lalande, à cette occasion, fut attaqué à différentes reprises par Cassini de Thury; il finit par s'en offenser, et répondit par des personnalités piquantes, dont Cassini voulait se venger: des amis se portèrent pour médiateurs. Cassini retira sa plainte, Lalande supprima son écrit, et ils vécutrent ensemble comme auparavant. L'écrit de Lalande était intitulé : *Lettre sur l'anneau de Saturne, écrite par M. Lalande à M. Cassini*, au sujet de son avis imprimé dans le *Journal politique* d'août 1773, Toulouse, in-8°. Lalande continua ensuite les *Éphémérides* de La Caille, et les porta,

depuis 1775, où celui-ci les avait laissées, jusqu'en 1800. Cet ouvrage, devenu inutile depuis la publication de la *Connaissance des temps*, et dont Lalande faisait faire tous les calculs par ses élèves, se recommande, comme ceux de La Caille, par les discours préliminaires, les additions et les tables subsidiaires. En 1775, il fit paraître son globe céleste d'un pied de diamètre; en 1776, il enrichit les supplémens de l'*Encyclopédie* de plusieurs articles curieux; et en 1789, il refondit, dans l'*Encyclopédie méthodique*, tous les articles de l'ancienne *Encyclopédie*, que d'Alembert s'était contenté d'extraire des institutions astronomiques de Lemonnier. Cette rédaction, plus exacte et plus claire, coûta peu de travail à Lalande : il en trouvait les matériaux dans son *Astronomie*. En 1778, il publia ses *Réflexions sur les éclipses de soleil*, accompagnées de remarques nouvelles, mais encore incomplètes, sur la figure des lignes de commencement et de fin pour les divers endroits de la terre. En 1780, il donna une quatrième édition des *Leçons élémentaires d'astronomie* de La Caille, auxquelles il ne fit qu'ajouter quelques notes. Depuis long-temps il fournissait au *Journal des Savans* tous les articles concernant les mathématiques et la physique. Parmi ces articles, on remarque particulièrement ceux-ci : trois *Lettres sur le platine* : c'est le premier écrit qui ait fait connaître ce métal en France. *Remarques sur les monnaies de Piémont*; *Homonymie de neuf Lalande* (novembre 1791, pag. 694). Il a aussi travail-

lé au *Nécrologe des hommes célèbres de France*; au *Journal de Physique*, auquel il a fourni, en 1802, quatre articles sur la planète *Piazzi* (Cérès); au *Magasin encyclopédique*, où il a inséré son *Voyage au Mont-Blanc*, fait en août 1796, et imprimé à part, in-8° de 20 pag. Il a aussi publié divers morceaux dans les *Acta eruditorum* de Léipsick, les *Philosophical Transactions*, les *Mémoires de Berlin*, de *Dijon*, etc. Il donna encore la traduction française de la *Description d'une machine pour diviser les instrumens de mathématiques*, par Ramsden, qui parut à Londres, en 1790. Bailly avait laissé incomplet un excellent travail sur les diamètres des satellites de Jupiter, et sur la portion de leurs disques, qui est encore éclairée à l'instant où ils disparaissent à nos yeux. L'idée en était ingénieuse, et était due à Grandjean de Fouchy. Lalande, en demandant à Bailly son agrément pour compléter le travail qu'il avait commencé sur cet objet, lui disait avec franchise, qu'il faisait plus de cas de lui, pour les trois mémoires dont son ouvrage se composait, que pour les honneurs dont il le voyait environné. Bailly ne balança pas à lui accorder l'autorisation qu'il lui demandait, et, lui rendant confiance pour confiance, avoua qu'il se souvenait à peine d'avoir été astronome : un torrent avait passé qui avait entraîné toutes ses idées de science. Malgré cette foule de travaux, Lalande faisait imprimer tous les ans l'*Histoire de l'astronomie*: ce n'est qu'un simple recueil de titres et de dates, recueil utile néanmoins à consul-

ter. Il termina, en 1792, la troisième édition de son *Astronomie*, 3 vol. in-4°; fit paraître, avec de nouvelles notes, le *Traité de Navigation*, de Bouguer, que La Caille avait déjà commenté et refondu en partie, et publia un catalogue des étoiles qu'on ne trouvait plus dans le ciel aux places marquées par les astronomes. En 1793, il publia son *Abrégé de Navigation historique, théorique et pratique, avec des tables horaires*, calculées par M<sup>me</sup> Lalande, sa nièce, 1 vol. in-4°. Il y a joint le catalogue de tous les bons livres de navigation qui ne se trouvent point dans la *Bibliographie astronomique*: ce livre est devenu rare. L'opération qui donne l'heure par la hauteur observée du soleil ou d'une étoile, dépendait d'un calcul extrêmement simple, mais que les marins trouvaient encore trop long et trop difficile : on avait tenté de l'abrégé par des tables, mais elles ne remplirent qu'imparfaitement le but proposé. Lalande remédia à cet inconvénient, en publiant des tables plus complètes, qu'il fit calculer par M<sup>me</sup> Lepaute. En 1794, les circonstances l'obligèrent à reprendre la direction de la *Connaissance des temps*, dont il resta chargé jusqu'en 1807. En 1793, il avait donné une seconde édition de son *Abrégé d'astronomie*, 1 vol. in-8°, et son *Astronomie des dames*, 1 vol. in-18. En 1795, il publia un *Catalogue de mille étoiles circompolaires*, et un *Mémoire sur la hauteur de Paris au-dessus du niveau de la mer*. Il signala ainsi la 43<sup>e</sup> année de sa carrière astronomique. Ce mémoire était le 150<sup>e</sup> qu'il insérait dans le *Recueil*

*académique*; enfin il donna ses dernières tables de Mercure. Il avait pris tant de précautions pour les améliorations de ces tables, qu'il croyait en avoir amené la théorie à un état voisin de la perfection. Le 3 mai 1789, un passage de Mercure devait avoir lieu; Lalande, suivant sa coutume, l'avait annoncé la veille dans le *Journal de Paris*, et avait désigné la minute et la seconde à laquelle Mercure devait quitter le disque du soleil, parce que l'entrée devait précéder le lever. Il arriva que le ciel fut entièrement couvert. Les astronomes n'avaient abandonné leurs lunettes qu'une demi-heure après le moment indiqué; deux seuls, pour différens motifs, étaient restés à leur poste; mais le soleil, se découvrant tout-à-coup, leur laissa voir Mercure sur le bord dont il était près de se séparer: l'erreur était de plus de quarante minutes. Lalande reconnut qu'il s'était trompé; c'est à cette mésaventure qu'on dut la perfection des tables dont nous avons parlé plus haut; on n'était plus fait à de pareils mécomptes en astronomie, et probablement ils ne se reproduiront plus. En 1798, Lalande publia une nouvelle édition du *Traité de la sphère et du calendrier*, par Rivard; et en 1800, il corrigea les *Mondes*, de Fontenelle, en y ajoutant quelques notes relatives à la théorie des tourbillons, dont l'auteur était toujours resté le partisan. Il donna encore, en 1800, une seconde édition de l'*Histoire des mathématiques*, de Montucla; en 1802, il la compléta, en y ajoutant 2 volumes qu'il avait promis pour la termi-

ner. Il travaillait depuis longtemps à la *Bibliographie astronomique*: cet ouvrage, malgré son utilité, ne pouvait pas faire espérer un débit capable de couvrir les frais d'impression; le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, la fit exécuter aux frais du gouvernement. Pour faciliter les recherches dans un vol. in-4° de près de 1,000 pages, contenant environ 5,300 articles rangés par ordre chronologique, le P. Cotte y a joint une table méthodique, extrêmement commode. Lalande prouva dans cet ouvrage qu'il était moins occupé de sa propre gloire que de celle de la science, puisqu'il oublia d'y parler, sous l'année 1792, du volume d'*Éphémérides* de 1793 à 1800, qu'il publia cette même année. Il y a joint l'*Histoire de l'Astronomie* depuis l'an 1781 jusqu'à la fin de 1802, époque de la publication. En 1801, le ministre Benezech avait également fait imprimer, aux frais du gouvernement, son *Histoire céleste française, contenant les observations de plusieurs astronomes français*. Voici comme Lalande, qui ne prend que le titre modeste d'éditeur, parle de cet ouvrage dans sa préface: « Ce recueil, dit-il, pourra renfermer de nombreuses observations des Cassini, de Pierre » Lemonnier, de Joseph Delisle, » de Charles Messier, etc.; mais » j'ai cru devoir commencer par » les plus récentes, et surtout par » les observations des étoiles, qui » sont les premiers fondemens de » l'astronomie. J'avais délégué à » Lepaute-Dagelet la description » du ciel étoilé; il commença en » 1782, et l'on trouve dans ce vo-

» lune une partie de ses observations. Le voyage de La Peyrouse nous l'enleva le 13 juin 1785. » Michel Le Français-Lalande, mon » neveu, me seconda au-delà de mes » espérances, et il est arrivé à 50 » mille étoiles. » Cet éloge du neveu dans la bouche de l'oncle pourrait paraître suspect, s'il n'était confirmé par un savant étranger, excellent juge sur ces matières, le célèbre docteur Olbers. « Je ne balance pas à déclarer, dit-il, que cette histoire céleste est » l'une des plus importantes productions du 18<sup>e</sup> siècle; je suis » très-persuadé que la postérité » confirmera ce jugement, et que » les astronomes sentiront un jour » tout le prix d'une description si » fidèle et si complète du ciel, à la » fin du 18<sup>e</sup> siècle. » Lalande aurait pu prendre à la tête de cet important ouvrage, un autre titre que celui d'éditeur, car on ne peut nier que sans lui il n'aurait pas existé. Il a formé et dirigé l'observateur; il a, par son crédit, fait bâtir l'observatoire de l'école Militaire, et enfin il a fait acheter, par le gouvernement, le quart de cercle qui fut confié à Dagenet, et qui, après lui, passa à son neveu, Michel Lalande. Nous n'avons parlé que des ouvrages que Lalande a présentés à l'académie, ou qu'il a mentionnés dans sa *Bibliographie astronomique*, et ils sont assez nombreux pour remplir la plus longue carrière. Il en a fait beaucoup d'autres, parmi lesquels on distingue un *Voyage d'Italie*, 1786, 9 vol. in-12, avec un atlas, qui contient les plans topographiques des villes principales, et l'itinéraire le plus sûr que puisse

consulter un voyageur; un *Traité des canaux de navigation*, 1778, in-fol., qu'il composa en visitant dans toute son étendue le canal de Languedoc; la *Description de neuf arts différens*, qui font partie du Recueil de l'académie; un discours couronné par l'académie de Marseille sur ce sujet: *l'Esprit de justice fait la gloire et la sûreté des empires*; un *Mémoire*, couronné par l'académie de Copenhague, sur la longueur de l'année; plusieurs *Mémoires* sur la rotation du soleil et celle de la lune, dont on retrouve la substance dans son astronomie; un *Éloge du maréchal de Saxe*; un *Discours* prononcé publiquement à Lyon, et dans lequel il cherchait à établir la préférence que l'on doit à la monarchie sur toute autre forme de gouvernement: doctrine que l'auteur a manifestée dans les temps même où il était le plus dangereux de le faire; un *Discours sur la douceur*, qu'il relisait tous les ans, pour s'inculquer des principes qu'il lui arrivait quelquefois d'oublier. Lalande a composé beaucoup d'autres ouvrages; nous n'avons rappelé que ceux qui ont pu servir à sa gloire, à l'instruction publique, ou aux sages doctrines qu'il professait, avec un zèle infatigable; quant à ceux qui n'étaient que le fruit d'une erreur momentanée, ou d'un esprit souvent trop hardi, nous avons cru devoir les passer sous silence. D'autres astronomes de cette époque ont fait sans doute des découvertes plus importantes, et leurs observations ont, ainsi que celles de Lalande, le mérite de la plus scrupuleuse exactitude; mais ce dernier tient incou-

testablement le premier rang, comme professeur. Personne n'a su comme lui répandre l'instruction et le goût de la science, et il semble qu'il ne voulait être célèbre que pour associer l'astronomie à sa célébrité. Toutes ses démarches, tous ses travaux, toute l'influence d'un nom devenu populaire n'eurent jamais pour but que de concourir au bien de la science qu'il chérissait; il voulut même la servir après sa mort, en fondant une médaille que l'institut décerne annuellement à l'auteur de *l'observation la plus intéressante, ou du mémoire le plus utile aux progrès de l'astronomie*. Sa passion pour la célébrité, noble dans son principe, avait dégénéré dans sa vieillesse, et s'attachait à des objets indignes de lui. Il regardait comme un trait fort original de manger des araignées; d'ailleurs c'était à ses yeux une grande victoire qu'il remportait sur l'usage. Ainsi, peu d'années avant sa mort, il se tenait toute une soirée sur le Pont-Neuf, et faisait voir aux curieux les variations de l'éclat de l'étoile *algol*; ainsi il voulut attacher son nom à la découverte de Montgolfier, dont il était admirateur enthousiaste, et annonça le projet d'aller à Gotha. Il partit en effet; mais son conducteur, à qui on avait donné le mot, le descendit au bois de Boulogne. Malgré quelques travers, il donna, dans tous les temps, des preuves de la bonté de son âme : le malheur eut toujours des droits sur elle. Après le 10 août 1792, il s'exposa au danger de perdre la vie, pour sauver celle de Dupont de Nemours, qu'il tint caché à l'observatoire du col-

lége Mazarin; il sauva de même l'abbé Garnier, et donna un asile dans les bâtimens de l'Observatoire, à quelques prêtres échappés aux massacres de l'Abbaye, en les faisant passer pour astronomes. Lalande était aussi généreux qu'humain. Instruit, par son curé, que 70 enfans désignés pour faire leur première communion étaient dans le plus grand besoin, il lui envoya 2,000 francs pour pourvoir à leur habillement. Voici un autre trait qui ne lui fera pas moins d'honneur. Un de ses collègues de l'institut lui dit un jour qu'il était forcé de vendre sa bibliothèque pour payer ses dettes et augmenter son faible revenu, en plaçant le surplus. Dans le courant de la conversation, Lalande lui demanda combien il comptait vendre ses livres : 30,000 francs, lui répondit l'académicien. Le lendemain, l'astronome les lui envoya et lui laissa sa bibliothèque. Pour faire connaître le caractère de ce savant sous toutes les faces, il ne saurait être pas inutile de rapporter que tous les ans, dans la semaine sainte, il se faisait lire et écoutait avec beaucoup d'intérêt la *Passion de Jésus-Christ*; ce qui prouverait qu'il n'est pas certain qu'il fût athée. Lalande, malgré sa faible complexion, a généralement joui d'une bonne santé. Une jaunisse et un dépérissement, suite d'un travail forcé, firent craindre pour ses jours en 1767 : l'exercice du cheval lui rendit la santé. La diète, l'eau, les longues courses composaient toute son hygiène. Ce système, qui lui conserva quelque temps la vie, finit par lui devenir fatal, en voulant toujours



l'observer dans les temps les plus rigoureux, et malgré son état d'épuisement total. Il sentit sa fin approcher, et s'y résigna avec tranquillité. Il conserva jusqu'au dernier moment le même sang-froid et la même présence d'esprit. *Je n'ai plus besoin de rien*, dit-il enfin à ceux qui l'entouraient, *allez vous reposer*. Ce furent ses dernières paroles. Il cessa de vivre le 4 avril 1807, au matin, à l'âge de 75 ans environ. Il était membre du bureau des longitudes et de la légion-d'honneur, et associé des principales académies de l'Europe.

**LALANDE (MICHEL-JEAN-JÉRÔME LE FRANÇAIS)**, neveu du précédent, et membre de l'institut, a marché dignement sur les traces de son oncle, et occupe un rang distingué parmi les astronomes de nos jours. Il concourut à la *Connaissance des temps*; il y a inséré différens morceaux. Il a consacré beaucoup de temps à la théorie elliptique de la planète de Mars, et on lui doit une description exacte de toute la partie du ciel étoilé qui se voit sur l'horizon de Paris. M. Dagelet s'était beaucoup occupé de ce travail pénible, lorsqu'il partit pour l'expédition de La Peyrouse, dans laquelle il périt. Lalande l'avait recommencé sur un plan plus régulier, mais il a laissé à son neveu la gloire de le compléter, et celui-ci s'en est acquitté de manière à mériter les éloges et la reconnaissance des premiers astronomes de l'Europe. L'habitude d'observer les astres a fait contracter à ce savant celle de dormir un œil ouvert. — M<sup>me</sup> AMÉLIE LE FRANÇAIS DE LALANDE est l'auteur

des tables de l'*Abrégé de Navigation historique, théorique et pratique* de son oncle.

**LALANDE (N. DE)**, était lieutenant de maire d'Ernoc, et ancien maître particulier des eaux et forêts du Maine; il fut député du tiers-état de cette sénéchaussée aux états-généraux, et a cessé avec cette assemblée ses fonctions politiques.

**LALANDE (JOSEPH)**, député aux états-généraux, était curé d'Illiers-l'Evêque, au moment où la révolution éclata. Il fut élu, en 1789, député du clergé du bailliage d'Evreux aux états-généraux, et y manifesta des principes opposés à ceux qui triomphaient alors. Néanmoins il se fit peu remarquer dans cette assemblée, et prit peu de part aux débats de la tribune; mais il signa les protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations législatives; et après le 10 août 1792, il fut enfermé, comme prêtre réfractaire, dans le séminaire de Saint-Firmin. Il s'y trouvait encore dans les fatales journées des 2 et 3 septembre, et y perdit la vie avec ses compagnons d'infortune.

**LALANDE (LUC-FRANÇOIS)**, évêque constitutionnel de Nancy, député à la convention nationale et au conseil des cinq-cents, s'était voué de bonne heure à l'état ecclésiastique, et y vécut ignoré jusqu'à l'époque de la révolution, dont il embrassa la cause avec une chaleur qui le mit en évidence. Il prêta le serment civique, décrété par l'assemblée constituante, et fut élu, en 1791, évêque constitutionnel du départe-

ment de la Meurthe. Ses principes et sa conduite lui ayant mérité, de plus en plus, la confiance de ses concitoyens, il fut nommé, au mois de septembre 1792, député de son département à la convention nationale. Ennemi des partis extrêmes, il y vota contre la mort, dans le procès de Louis XVI, et pour le bannissement hors du territoire français. Il fut assez heureux pour échapper aux différentes réactions, et passa au conseil des cinq-cents après le 13 vendémiaire. Il garda, pendant cette session, le même système de prudence qu'il avait suivi jusque-là, et termina ses fonctions législatives en 1798. Depuis cette époque, il n'a plus reparu sur la scène politique.

LALANNE (JEAN-BAPTISTE), littérateur, est né à Dax, département des Landes, vers l'année 1770. Le premier ouvrage qu'il a donné a été accueilli avec beaucoup de faveur : le *Potager*, poëme didactique que l'auteur a modestement nommé *Essai*, a fait connaître un poëte formé à l'école des Delille et des Fontanes, et heureusement inspiré par ses modèles. Chénier, par suite de son antipathie pour le genre didactique, a traité M. Lalanne avec une grande sévérité; mais Palissot s'est montré plus juste et plus bienveillant. Il lui a consacré un article dans ses *Mémoires sur la littérature*, où il fait remarquer, après plusieurs citations toutes honorables pour le poëte, qu'à l'exemple de M. Castel (dans le poëme des *Plantes*), il brave avec raison le préjugé qui voudrait proscrire, en poésie, le nom de

nos légumes. Palissot ajoute que M. Lalanne lutte avec avantage contre M. Castel, en ne voulant que l'imiter, et il cite à cette occasion les vers suivans :

Légumes nourriciers, oui, de vos noms divers,  
Si Phoëbus m'avouait, j'embellirais mes vers.  
A ces noms ennoblis accoutumant l'oreille,  
Ma Muse vengerait le persil et l'oseille.  
Peut-être, en ma faveur, le dédain désarmé  
Sourirait, dans mes chants, au cerfeuil parfumé.  
L'ail aux sucs irritans, l'épinard salulaire,  
Au censeur délicat pourraient ne pas déplaire;  
Le navet, dont l'Auvergne ensemece ses monts,  
Paraîtrait hardiment sans craindre les affronts.  
La carotte offrirait sa racine dorée,  
Et je peindrais la plante à Memphis adorée.  
Le chou, même le chou, parure de mes vers,  
Braverait le mépris ainsi que les hivers.

Ce poëme qui a paru pour la première fois, en 1800, a eu une seconde édition, in-8°, et une 3<sup>me</sup> in-18. Cette dernière renferme le *Voyage à Sorèze*, qui avait déjà été publié, in-8°, en 1802. M. Lalanne a encore mis au jour, en 1804, in-18, les *Oiseaux de la ferme*, production qui a également obtenu du succès. Il n'est point l'auteur d'une *Ode sur l'incendie de Moscou*, insérée dans le *Mercure de France* et signée d'une personne qui lui est entièrement étrangère quoiqu'elle porte son nom. L'auteur du *Potager* et des *Oiseaux de la ferme* travaillait, assure-t-on, vers la fin de 1817, à un poëme sur *Bagnères et ses environs*.

LALAUZE (C. F. A.), littérateur, s'est principalement occupé de l'économie domestique, et a publié sur ce sujet différens ouvrages, entre autres : 1° *Économie rurale et civile*, 3 vol. in-8°, 1790-1791; 2° *Traité sur l'éducation des abeilles et des vers à soie*, un vol. in-12, 1809; 3° M. Lalaube a été un des collaborateurs du *Cours complet d'agriculture*,

de l'abbé Rozier, et de l'ouvrage publié par Herbin sous le titre de *Statistique de la France*.

LALLART (N.), faisait partie de la chambre des députés, en 1815; et vota constamment avec la majorité. Lors de la discussion au sujet des impôts indirects, il se prononça pour le rejet des six nouveaux impôts, et proposa de renvoyer à l'année suivante l'examen d'un système propre à remplacer le monopole du tabac. Depuis cette époque son département, le Pas-de-Calais, ne l'a plus renommé aux fonctions législatives.

LALLEMAND (FRANÇOIS-ANTOINE, BARON), lieutenant-général, est né à Metz, le 23 juin 1774. Il embrassa dès sa jeunesse l'état militaire, passa successivement par tous les grades inférieurs, et devint bientôt aide-de-camp du général Junot. En 1802, lors de l'expédition de Saint-Domingue, il fut chargé, par le premier consul, d'une mission auprès du général Leclerc, et peu de temps après élevé au grade de colonel du 27<sup>e</sup> régiment de dragons. Il fit en cette qualité la campagne de 1805, y déploya la plus grande valeur, et mérita d'être cité honorablement dans plusieurs circonstances. Il ne se fit pas moins remarquer les années suivantes en Prusse et en Pologne, et reçut alors la décoration d'officier de la légion d'honneur. Il passa en Espagne en 1808, y tint une conduite également brillante, continua d'y rendre d'importants services, et obtint, le 6 août 1811, le grade de général de brigade; et le 11 juin 1812, il tomba, près de Valencia,

sur une colonne de cavalerie anglaise, qu'il battit complètement. Après l'évacuation de l'Espagne, il reentra en France, et défendit, en 1814, le territoire français contre les puissances coalisées. Après la restauration, il reçut la croix de Saint-Louis, et fut chargé du commandement du département de l'Aisne. Il en exerçait encore les fonctions, lorsque l'on apprit le débarquement de Napoléon. Il chercha alors à s'attacher les troupes des garnisons de Guise et de Chauni, et à s'emparer de l'arsenal de la Fère. Ayant échoué dans l'une et l'autre entreprise, il fut arrêté avec son frère, et conduit de prison en prison. Il ne recouvra sa liberté qu'après le 20 mars. Napoléon le nomma lieutenant-général, et membre de la chambre des pairs. Il alla bientôt rejoindre l'armée aux frontières, se trouva aux batailles de Fleurus et de Waterloo, et y combattit avec sa valeur accoutumée. Après cette dernière journée, il s'embarqua pour l'Angleterre, et demanda à accompagner Napoléon à Sainte-Hélène, ce qu'il ne put obtenir. Traité lui-même en prisonnier, le général Lallemand fut jeté sur un vaisseau anglais, et conduit à Malte, où il fut enfermé au fort La Valette. Rendu enfin à la liberté quelques mois après avec ordre de quitter l'île de Malte, il se rendit à Smyrne, d'où un nouvel ordre du grand-seigneur l'obligea bientôt de s'éloigner. Il alla alors chercher un asile en Perse. Le général Lallemand, compris dans l'article 2 de la loi du 24 juillet 1815, a été cité, en 1816, devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre de

la 1<sup>re</sup> division militaire, et condamné à mort par contumace. Il s'est depuis retiré dans les États-Unis d'Amérique. En 1817, il arma quelques bâtimens chargés de munitions de guerre, et fonda au *Texas* une colonie de réfugiés français, qui prit le nom de *Champ-d'Asile*. Cet établissement commençait à prospérer, mais il était fondé sur le territoire espagnol, et le voisinage d'un petit état indépendant portait aussi ombrage au gouvernement des États-Unis. Celui-ci traita à cette époque avec l'Espagne de la cession de la Floride; les deux puissances convinrent d'anéantir l'établissement français, et les colons du *Champ-d'Asile* furent dispersés. Le général Lallemand habite aujourd'hui la Nouvelle-Orléans.

**LALLEMAND** (LE BARON DOMINIQUE); frère cadet du précédent, comme lui né à Metz, embrassa, dès sa jeunesse, la carrière des armes, et se distingua partout où il eut à combattre. Sa valeur et sa bonne conduite lui avaient mérité le grade de général de brigade d'artillerie avant 1814, et c'est en cette qualité qu'il défendit alors le sol français contre les armées coalisées. Le 20 août de la même année, il fut créé par le roi chevalier de Saint-Louis. Au mois de mars suivant, dès les premières nouvelles du débarquement à Cannes, il se réunit à son frère pour opérer quelque mouvement dans le département de l'Aisne; n'ayant pu y réussir, il fut arrêté et détenu jusqu'à l'arrivée de Napoléon à Paris. Nommé lieutenant-général, il combattit à Waterloo, à la tête de l'artillerie de la garde, et y

fit des prodiges de valeur. Il revint ensuite avec l'armée sous les murs de Paris, la suivit au-delà de la Loire, et passa bientôt aux États-Unis. Compris comme son frère dans l'article 2 de la loi du 24 juillet 1815, il fut condamné à mort par contumace en 1816; une ordonnance du 1<sup>er</sup> août 1815 avait annulé sa nomination au grade de lieutenant-général. Peu de temps après son arrivée en Amérique, le général Lallemand y épousa une riche héritière. Il s'est, ainsi que son frère, retiré à la Nouvelle-Orléans.

**LALLEMANT** (RICHARD CONFRAY), imprimeur, s'est rendu célèbre dans l'art des Étienne et des Plantin, en donnant de bonnes éditions des meilleurs auteurs classiques. Il préside en quelque sorte depuis près d'un siècle à l'éducation de la jeunesse, dont il facilite les succès par les secours nombreux qu'elle trouve dans ses estimables ouvrages. Il naquit à Rouen, en 1726; il fit d'excellentes études, et embrassa la profession de son père, qu'il devait honorer par une foule d'entreprises utiles. La considération dont il jouissait lui-même n'était pas du tout entière à ses ouvrages; elle provenait encore de son mérite personnel, qui le fit élire plusieurs fois juge-syndic du commerce de Rouen, puis échevin et enfin maire de cette ville. Sa réputation établie sur des services réels, rendus à l'instruction, franchit les limites de sa province, s'étendit jusqu'à Paris, et pénétra même à la cour. Louis XV lui fit expédier des lettres de noblesse. Il mourut à Rouen le 3 avril 1807, à l'âge

de 81 ans. Parmi une foule d'ouvrages sortis de ses presses, on distingue particulièrement : 1<sup>o</sup> le *Petit Apparat royal, ou nouveau dictionnaire universel*, français et latin, très-augmenté et corrigé (1760); in-8°. Cette édition d'un livre utile, et conçu sur un excellent plan, a servi de base à toutes celles qui ont paru depuis, et qui n'en diffèrent que par des augmentations successives. La dernière qui est la 13<sup>e</sup>, publiée en 1818, est enrichie de 1500 articles. 2<sup>o</sup> *L'École de la chasse aux chiens courans*, par Verrier de La.Coutellerie (1765), in-8°. Cet ouvrage est précédé de la *Bibliothèque des theroutisographes*, c'est-à-dire des auteurs qui ont traité de la chasse. Lallemand y a réuni tous les livres qui ont paru sur cette matière, en a fait des analyses exactes, et y a joint sur chaque édition des notes critiques estimées. Ce morceau dont s'honore la bibliographie, est terminé par une table qui peut servir de modèle en ce genre. Les amateurs ont vu chez M. Huzard, libraire, à Paris, deux exemplaires de cet ouvrage; l'un était enrichi des notes et additions de l'abbé Mercier de Saint-Léger, et l'autre des siennes.

LALLY-TOLLENDAL (LE MARQUIS TROPHIME GÉRARD DE), né à Paris, le 5 mars 1751, est fils de ce malheureux Lally qui fut traîné à l'échafaud avec une cruauté dont on ne trouve des exemples que dans les annales de la barbarie ou du fanatisme. Il étudia avec succès au collège d'Harcourt. Instruit du secret de sa naissance, la veille même du jour où il devait perdre son père, il se livra

dès l'âge le plus tendre à l'idée unique de le faire réhabiliter pour la postérité du moins. A peine était-il sorti du collège que les tribunaux retentirent de ses réclamations; elles étaient appuyées de celles de Voltaire, qui n'avait pas moins d'horreur pour les assassinats juridiques que pour les massacres religieux. La justice et l'humanité triomphèrent enfin. Quatre arrêts du conseil avaient successivement cassé les jugemens des parlemens, et l'affaire eût été probablement décidée complètement à celui de Rouen où elle avait été portée; mais 1789 arriva, et elle ne fut point terminée. Cet arrêt définitif, au reste, était superflu: L'opinion publique l'avait dès long-temps prononcé. Voltaire apprenant au lit de mort le premier arrêt par lequel le conseil avait cassé celui du parlement, se ranima pour écrire le billet suivant à M. de Lally. « Le mourant ressuscite en apprenant cette grande nouvelle. Il embrasse bien tendrement M. de Lally. Il voit que le roi est le défenseur de la justice. Il mourra content: » le 26 mai 1778. Il mourut le 50. Les provisions de la charge de grand-bailli d'Etampes que M. de Lally acheta quelque temps après, portent qu'elles lui ont été accordées pour les services rendus à l'état par son père, et à cause de sa piété filiale. L'éclat que ce procès avait jeté sur M. de Lally appela sur lui l'attention des électeurs de 1789, et il fut nommé député de la noblesse de Paris aux états-généraux. Partisan de la réforme, et passionné pour les systèmes de M. Necker, le 25 juin, il se réunit

aux communes avec la minorité de la noblesse. Le 11 juillet, en parlant de la déclaration des droits de l'homme, proposée par M. de La Fayette, il dit : « L'auteur de la déclaration parle de la liberté comme il l'a défendue. » Le 13 du même mois, il fit déclarer, de concert avec M. Mounier, que la dette publique était sous la sauvegarde de l'honneur et de la loyauté française. Nommé membre du comité de constitution, le 14 juillet, il fit partie, le même jour, d'une députation ayant pour objet de calmer l'agitation du peuple. Le 15, il harangua le peuple à l'Hôtel-de-Ville, et lui dit : « que l'assemblée avait dessillé les yeux du roi, que la calomnie avait voulu tromper. » Le 17, quand Louis XVI parut à l'Hôtel-de-Ville, M. de Lally parla d'abord au peuple, et lui mit sous les yeux les nombreux bienfaits dont l'avait comblé le monarque; et s'adressant ensuite au roi, il fit valoir les sentimens d'amour, de fidélité et de reconnaissance dont le peuple était pénétré pour lui. On ne fut pas généralement content de ce discours de M. de Lally; on crut y voir d'abord une parodie de l'*Ecce homo* : il commençait en effet par ces mots : *le voilà, le roi!* On reprochait ensuite à l'orateur, de n'avoir pas tenu une balance exacte dans les principes conciliateurs sur lesquels était fondé son discours; l'excuse de M. de Lally était dans ses intentions. Il voulait réconcilier deux pouvoirs que l'esprit de parti tendait sans cesse à diviser, et que des prétentions exagérées pouvaient conduire à

leur perte. Quelque temps après, il quitta le rôle de médiateur et se prononça en faveur de la cour; il attaqua, d'une manière indirecte à la vérité, Mirabeau et ses amis, et ajouta, en parlant des excès de la capitale : « Si l'on n'arrête pas bientôt l'esprit de révolte, nous n'aurons secoué le joug du ministère que pour en prendre un plus pesant. » Puis désignant plus particulièrement Mirabeau, il continua ainsi : « On peut avoir de l'esprit, de grandes idées, et être un tyran. » Le 19 août, il pressentit les dispositions de l'assemblée par un discours, où il admettait trois pouvoirs distinctifs, idée dominante de M. Necker; ensuite il essaya, comme rapporteur du premier comité de constitution, de faire adopter un système fondé sur la charte anglaise. On substitua à ce projet, celui de créer un sénat et une chambre de représentans; avec cette clause libérale, que pour être membre du sénat, on n'exigeait qu'une fortune un peu plus considérable. Mais cette proposition fut également écartée. Le comité de constitution fut dissous, et on en forma un autre qui présenta la constitution de 1791, laquelle régit la France pendant 11 mois. Mais M. de Lally se montra surtout partisan de l'égalité et mérita des applaudissemens unanimes, lorsque dans la discussion des titres qui donneraient le droit de prétendre aux fonctions publiques, il se déclara, sans hésiter, pour l'admission de tous les citoyens à tous les emplois, sans autre distinction que celle des talens et des vertus. Il croyait le veto absolu, nécessai-

re à l'équilibre des pouvoirs ; il le défendit avec énergie , malgré le parti puissant qui s'y opposait. Il osa également se plaindre de ce qu'en rédigeant les concessions faites par les deux premiers ordres , dans la nuit du 4 août , on s'était permis de les étendre jusqu'à attaquer de véritables propriétés. Enfin les journées des 5 et 6 octobre lui paraissant le présage des malheurs prêts à fondre sur la France , et jugeant que l'assemblée manquait ou de force ou de volonté pour rétablir l'ordre , il ne put se résoudre à attendre les maux qu'il prévoyait ; il quitta ses fonctions et se retira en Suisse , auprès de son ami Mounier. M. de Lally publia alors un ouvrage intitulé : *Quintus Capitolinus* , dans lequel , passant en revue les opérations de l'assemblée nationale , il discute les bases de la constitution de 1791 , relève ce qu'il croit y voir de defectueux , et venge les deux premiers ordres des expropriations qu'on leur a fait subir ; mais toujours ami de son pays , jamais on ne le vit chercher par la violence à ramener les Français à des principes modérés , ni grossir le nombre de ceux qui voulaient porter chez eux le fer et le feu , et leur imposer toutes les horreurs des guerres civiles. Il rentra en France en 1792 , et de concert avec MM. de Montmorin , Bertrand de Molleville et Malouet , il travailla à sauver Louis XVI du précipice entr'ouvert sous ses pas. Ses efforts furent inutiles. La conduite et les principes de M. de Lally étaient connus : aussi fut-il arrêté après les événemens du 10 août , et en-

fermé à l'Abbaye. Plus heureux que la plupart des prisonniers , il échappa aux massacres de septembre , et se retira en Angleterre. Privé de toute espèce de ressource , il reçut quelques faibles secours du gouvernement britannique. Au moment du procès de Louis XVI , il écrivit à la convention , et s'offrit comme défenseur de ce prince ; n'ayant point été agréé , il fit imprimer ses plaidoyers en sa faveur. Sa sollicitude s'étendit aussi sur les émigrés ; mais il ne s'intéressait qu'au sort de ceux que la force seule avait contraints d'abandonner leur patrie. Le 18 brumaire le rendit à la France. Il habita Bordeaux jusqu'à 1805 , époque à laquelle il vint à Paris , pour présenter ses hommages au souverain pontife , qui venait de consacrer l'élévation de Napoléon à l'empire. Le concordat est de tous les actes qui signalèrent le gouvernement de Napoléon , celui qui a obtenu le plus d'éloges de M. de Lally. « Celui , » disait-il , à qui toute force a été » donnée pour pacifier le monde , » à qui tout pouvoir a été confié » pour restaurer la France , a dit » au prince des prêtres , comme au » trois fois Cyrus ( Jéhovah , le Dieu » du ciel , m'a livré le royaume de » la terre , et il m'a commis pour » relever son temple. Allez , montez sur la montagne sainte de Jérusalem , rebâtittez le temple de Jéhovah. » Dans une de ses lettres , il disait en parlant du même objet : « Quelque attaché que » l'on soit au roi , il ne faut pas » sacrifier 30 millions d'âmes pour » un seul homme. » Content de l'accueil gracieux que lui avait

fait le pontife romain, il ne sortit de sa retraite que lorsque les événemens de 1814 rappelèrent au trône la famille royale. Il fut nommé par Louis XVIII membre de son conseil privé, et suivit ce prince à Gand, en mars 1815. Ce fut lui qui fit le rapport d'après lequel fut rédigé le manifeste du roi à la nation française. Ne pouvant, à cause du mauvais état de sa santé, exercer la présidence du collège électoral de l'Hérault, pour laquelle il avait été désigné en août suivant, il écrivit, au rapport d'une biographie, aux électeurs pour les engager à faire des choix propres à consolider un gouvernement tout à la fois ferme et modéré, royaliste et national. Bientôt une plus vaste carrière vint s'ouvrir pour lui; il fut élevé à la pairie par ordonnance du roi, du 19 du même mois. Il vota pour la loi d'amnistie, proposée, en janvier 1816, par le gouvernement; mais il fit sentir combien étaient inconvenantes, irrégulières, et même inconstitutionnelles les expressions de *bonté toute gratuite*, consignées dans le procès-verbal de la chambre des députés, pour caractériser une amnistie qui avait servi de prétexte à de nouvelles persécutions. Parlant de la nature du concours respectif des trois branches de la législation à des actes du genre de celui qu'il venait de traiter, il développa des opinions qui ne firent qu'accroître la malveillance que lui portait déjà une faction décidée à tout détruire. Le 19 janvier, M. de Lally demanda que le jour anniversaire de la mort de Louis XVI fût

annuellement célébré par un deuil général, la vacance des tribunaux, celle de tous les offices civils et la clôture des spectacles; ajoutant que ce crime n'eût pas eu lieu, s'il avait été présenté à la sanction du peuple. La loi des élections n'eut pas de plus vigoureux défenseur, lorsqu'elle fut soumise à la discussion; il se prononça fortement en faveur des principes qui l'avaient dictée, et se déclara surtout pour le maintien du renouvellement de l'assemblée par cinquième, quoique d'ailleurs il eût fait beaucoup d'observations sur diverses dispositions de cette loi. La même question ayant été reproduite en 1817, lorsque la majorité était passée dans les rangs ministériels, M. de Lally, chargé d'en faire le rapport et d'en résumer les débats, défendit le projet, « comme le plus pur dans son principe, le plus nécessaire dans son but, le plus sage dans ses moyens, et le plus salutaire dans ses effets. » Après avoir prouvé jusqu'à l'évidence ces différentes propositions, il détruisit les objections dirigées contre l'article le plus important, celui qui établissait un seul degré d'élection immédiate pour tous les électeurs de 300 francs et au-dessus; et il appuya ses raisonnemens d'exemples tirés des états qui jouissent du même genre de gouvernement, et surtout des résultats des dernières élections. Enfin, après avoir appliqué à la question présente les principes qu'il avait déjà énoncés dans la séance du 16 novembre 1816, et appelé l'attention de la chambre sur les dangers auxquels la faction détruite par l'or-



donnance du 5 septembre avait exposé la France, il conclut à l'admission pleine et entière du projet présenté par les ministres. Il discuta avec la même force de principes la loi du budget en mars 1816 : il en adopta l'ensemble ; mais il combattit l'opinion de ceux qui voulaient la restitution des bois invendus du clergé, en soutenant, par la spécialité des titres, que ces biens avaient été affectés à tel ou tel établissement religieux, dont la destruction, en s'opposant aux vues des donateurs, avait rendu l'état propriétaire. En janvier même année, il avait demandé que la chambre des pairs fût investie de l'initiative de la loi relative à la responsabilité ministérielle, que le noble pair présentait comme la conséquence nécessaire de l'inviolabilité royale. A l'occasion d'une résolution prise en février, relativement à la saisie des livres, il osa aborder la grande question de la liberté de la presse. Voici comme il termina cette importante discussion. « Les principes sont maintenant connus ; des volumes ne parviendraient pas à les obscurcir, et quatre mots suffisent pour les résumer : point de gouvernement représentatif qui n'ait pour fondement et pour objet la liberté publique et individuelle ; point de liberté, ni publique, ni individuelle, sans la liberté de la presse, sans la liberté des journaux ; point de liberté de la presse, ni des journaux, partout où les délits des journaux et de la presse sont jugés autrement que par un jury, soit ordinaire, soit spécial ; enfin, point

de liberté d'aucun genre, si, à côté d'elle, n'est une loi qui en garantisse la jouissance par-là même qu'elle en réprime les abus. » Lorsqu'il fut question, en décembre 1816, de soumettre encore pour un an les journaux à la censure de la police, M. de Lally parla en faveur de cette mesure et vota pour la loi. En 1817, il prit rang parmi les marquis dans la nouvelle organisation de la chambre des pairs. Un noble pair ayant fait, en février 1819, la proposition de modifier la loi des élections, M. de Lally, qui crut s'apercevoir, par l'obscurité dont on enveloppait les modifications réclamées, que modifier était ici le synonyme de rapporter, chercha d'abord à concilier les esprits, et finit par se ranger à l'opinion des défenseurs de la loi. M. de Lally qui par ses discours, bien qu'on puisse leur reprocher quelque emphase, a droit d'être cité comme orateur, tient aussi à la littérature par d'autres titres. Il a traduit plusieurs oraisons de Cicéron, et s'est même essayé dans l'art dramatique. Il a composé, sur la fin déplorable du malheureux ministre de Charles I<sup>er</sup>, de Strafford, une tragédie, qui a été reçue au théâtre Français en 1792 ; il a, de plus, composé quelques chansons plus joyeuses que malignes, et c'est le bon genre. On ne s'étonnerait donc pas qu'il fût membre de l'académie française, quand même il n'y aurait pas été porté par une ordonnance royale. Le 21 mars 1816, il a publié : *Observations sur la lettre écrite par M. le comte de Mirabeau, au comité des recherches, contre M. le comte de Saint-*

*Priest, ministre d'état, 1789, in-8°; Rapport sur le gouvernement qui convient à la France, 1789, in-8°; Lettres à mes commettans, réunies en 1 volume in-8°, avec des pièces justificatives, contenant les différentes motions de M. Lally-Tollendal, Paris, 1790; Mémoire, ou seconde Lettre à mes commettans, 1790, in-8°; Quintus Capitolinus, aux Romains, extrait du 3<sup>e</sup> livre de Tite-Live, 1790, in-8°; Lettre à M. Burke, 1791, in-8°; Lettre à M. l'abbé D., grand-vicaire, auteur de l'écrit intitulé : Lettre à M. le comte de Lally, par un officier français, 1793, in-8°; Plaidoyer pour Louis XVI, 1793, in-8°; Mémoire au roi de Prusse, pour réclamer la liberté de La Fayette, 1795, in-8°; le comte de Strafford, Londres, 1795, in-8°; Léipsick, 1796, in-8°; Paris, 1794, in-8°; Défense des émigrés français, adressée au peuple français, 1797, 2 vol. in-8°; Lettre au rédacteur du Courrier de Londres, sur le bref du pape aux évêques français, 1801, in-8°; Lettre au rédacteur du Journal de l'Empire, 1811, in-8°. C'est une réponse à un article de ce journal, qui semblait attaquer la mémoire du père de M. de Lally. Déclaration demandée par M. Ferris, 1814, in-4°, etc., etc.*

LALOI (PIERRE-ANTOINE), député à la convention nationale, était avocat à Chaumont lorsque la révolution éclata. Les principes qu'il manifesta alors lui méritèrent la confiance de ses concitoyens, qui le nommèrent successivement administrateur du département de la Haute-Marne, et député à l'assemblée législative en 1791. Au mois de septembre

1792, le même département l'élut à la convention nationale. Dans le procès du roi, il vota pour la peine de mort, sans appel et sans sursis. Immédiatement après le 9 thermidor, Laloï fut nommé membre du comité de salut public; mais il y exerça peu d'influence. En septembre 1795, il passa au conseil des cinq-cents, le présida en février 1797, en sortit le 20 mai 1798, et fut appelé aussitôt au conseil des anciens, dont il devint d'abord secrétaire, puis président au mois d'août suivant. Après la révolution du 18 brumaire, il fit partie de la commission intermédiaire, et devint, au mois de décembre (1799), membre du tribunal. Par suite de la suppression de ce corps, il passa au conseil des prises, et conserva cette place jusqu'en 1814, époque où le roi supprima ce conseil. Le 19 mai 1815, Napoléon le nomma conseiller de préfecture du département de la Seine; mais le retour du roi le força bientôt à quitter ces fonctions. Frappé par la loi du 12 janvier 1816, il fut obligé de sortir de France et de se réfugier à l'étranger. Il a trouvé un asile en Belgique.

LALOUÉ (N.), fut nommé, par le département du Puy-de-Dôme, député à la convention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il se déclara pour l'appel au peuple, vota la mort et contre le sursis. Après la session conventionnelle, il devint membre du conseil des cinq-cents; il en sortit en 1797, et fut réélu pour un an; depuis cette époque, il a cessé de remplir des fonctions politiques.

LALOUETTE (CLAUDE-JOSEPH),

ancien sous-préfet de Bayeux, et membre du corps-législatif, où il avait été élu, le 3 mai 1811, par le sénat-conservateur pour le département du Calvados. M. Lalouette fit partie de la chambre des députés, en 1814, et y montra un esprit de sagesse et de modération. C'est ainsi que, le 26 octobre de cette année, lors de la discussion du projet de loi relatif à la remise aux émigrés de la partie de leurs biens qui n'avait pas été aliénée, il dit : « La révolution » française a été nationale; il n'est » plus permis d'en demander compte » aux individus; tous les Fran- » çais y ont concouru; les malheurs » qui en ont été la suite sont deve- » nus communs à tous. Le passé » n'est plus à nous : les émigrés ont » beaucoup souffert; mais tous les » Français ont souffert comme eux. » La remise proposée en leur faveur » est juste et politique; mais il » faut la combiner de manière à ne » pas troubler l'ordre public. » Discutant ensuite le projet de loi, il se rangea de l'avis de la commission, et proposa quelques amendemens, dont l'objet était d'établir que ce ne serait point à titre de restitution, d'indemnité, mais bien à titre de bienveillance nationale. Le 9 septembre précédent, il avait présenté un projet de loi sur le code rural, et sur les revenus et la comptabilité des communes. Sorti, en 1815, de la chambre, il n'a point été réélu. On doit à M. Lalouette : *Élé-mens de l'administration pratique*, avec cette épigraphe : *L'art d'administrer est de tout régulariser en rendant tout facile*. Ce vol., in-4°, parut au mois de novembre 1812, et fut reproduit, en 1817, sous le

titre de *Classification des lois administratives*.

LALUZERNE (CÉSAR-GUILLAUME DE), cardinal-duc-évêque de Langres, pair de France, né à Paris en 1738, descendait d'une ancienne famille de la Normandie, et était, par sa mère, petit-fils de M. de Lamoignon chancelier de France. Destiné, dès sa jeunesse, à l'état ecclésiastique, il entra au séminaire de Saint-Magloire, puis à la maison de Navarre, fit de brillantes études, et fut proclamé, en 1762, le premier de sa licence. Il était vicaire-général de Narbonne lorsque, en 1765, il fut élu agent-général du clergé de France. Le roi, Louis XV, le nomma, en 1770, au siège ducal-épiscopal de Langres. Il prononça à Notre-Dame l'oraison funèbre du roi de Sardaigne, en 1773; et l'année suivante, dans la même église, celle de Louis XV. Appelé, en 1787, à l'assemblée des notables, il fut, l'année d'après, élu à l'unanimité par son clergé député aux états-généraux. M. de Laluzerne est un des premiers qui proposèrent l'établissement, en France, d'un système représentatif, à l'instar de celui d'Angleterre, avec la création de deux chambres; mais ce projet ne fut alors goûté par aucun parti. Sensible aux maux de la patrie, il appuya ensuite le projet d'hypothéquer un emprunt considérable sur les biens du clergé, et d'autoriser le rachat des dîmes pour subvenir aux besoins de l'état, et porter remède à l'épuisement des finances. Mais il s'opposa à ce qu'on fit précéder l'acte constitutionnel par une déclaration des droits de l'homme, et se

prononça en faveur du *veto* absolu, qu'il fallait, selon lui, accorder au roi. Il fut porté à la présidence de l'assemblée constituante, le 31 août 1789. Après les funestes journées des 5 et 6 octobre, il se retira dans son diocèse, d'abord à Clairvaux, ensuite à Langres; mais des troubles ayant éclaté dans cette dernière ville, à son sujet, il prit le parti de l'émigration, se rendit en Suisse, s'établit pendant quelque temps à Constance, et ensuite à Wels. De là il passa en Italie. Pendant son séjour à Venise, il prodigua ses soins et ses secours aux prisonniers français, qui y languissaient dans les hôpitaux, et faillit y perdre la vie, atteint lui-même, à 75 ans, par le typhus qui le mit deux fois au bord du tombeau. M. de Laluzerne rentra en France sous le gouvernement de Napoléon, et publia, le 16 février 1802, une lettre pastorale dans laquelle il annonçait qu'il accédait, pour sa part, au concordat passé entre le saint-siège et le gouvernement français. En 1814, le roi, après sa rentrée en France, invita M. de Laluzerne à venir à Paris reprendre son rang de duc et pair, et il fut peu de temps après revêtu de la pourpre romaine. Il mourut dans un âge très-avancé, à Paris, en 1822. Le cardinal de Laluzerne a laissé plusieurs ouvrages, dont les principaux viennent d'être réimprimés à Paris. 1° *Oraison funèbre de Charles Emmanuel III, roi de Sardaigne*, 1773, in-4° et in-12; 2° *Instruction sur le rituel*, in-4°; 3° *Oraison funèbre de Louis XV*, 1774, in-4° et in-12; 4° *Dissertation sur la liberté de l'homme*,

1808, in-12; 5° *Sur l'existence et les attributs de Dieu*, 1808, in-12; 6° *Instruction pastorale sur le schisme de France*, 1808, 2 vol. in-12; 7° *Dissertation sur les églises catholiques protestantes*, 1816, 2 vol. in-12; 8° *Sermon sur les causes de l'incrédulité*, 1818, in-8°; 9° *Dissertation sur la loi naturelle*, 1810, in-12; 10° *Considérations sur l'état ecclésiastique*, 1810, in-12; 11° *L'Excellence de la religion*, 1810, in-12; 12° *Dissertation sur la révélation en général*, 1810, in-12; 13° *Dissertation sur les prophéties*, 1810, in-12; 14° *Dissertation sur la vérité de la religion*, 1811, 2 vol. in-12; 15° *Sur la différence de la constitution française et de la constitution anglaise*, 1816, in-8°; 16° *Sur la responsabilité des ministres*, 1816, in-8°; 17° *Considérations sur divers points de la morale chrétienne*, 2<sup>me</sup> édition, 1816, 4 vol. in-12; 18° *Dissertations morales*, lues à Venise dans l'académie des *Filaretti*, et dans l'Athénée, Paris, 1816, in-8°; 19° *Explication des évangiles*, nouvelle édition, 1816, 4 vol. in-12; 20° *Sur l'instruction publique*, 1816, in-8°; 21° *Réponse au discours de M. de Lally-Tollendat sur la responsabilité des ministres*, 1817, in-8°; 22° *Observations sur le projet de loi à ce sujet*, 1817, in-8°.

LA LUZERNE (LE COMTE DE), avait servi avec distinction dans la marine française, et fut nommé ministre de ce département, par Louis XVI, quelques années avant la révolution. Il donna sa démission en 1787, mais il reprit le portefeuille quand M. Necker rentra dans le ministère en 1789.

Dénoncé, au mois d'octobre de l'année suivante, par M. Gouy-d'Arcy à l'assemblée nationale, et celle-ci ayant déclaré que le ministre de la marine avait perdu la confiance de la nation, il donna de suite sa démission. Le roi lui écrivit une lettre flatteuse, en l'assurant de son estime et de son affection. M. de Laluzerne émigra peu de temps après et mourut en pays étranger.

**LALUZERNE (LE MARQUIS DE)**, proche parent du précédent, avait embrassé l'état militaire dans sa jeunesse. Il entra dans la carrière diplomatique en 1775, et fut employé, en qualité d'envoyé plénipotentiaire de France auprès de l'électeur de Bavière. Il passa ensuite aux Etats-Unis d'Amérique, dans la même qualité, et fut particulièrement chargé de conclure un traité de commerce entre la France et cette république. Après avoir eu à lutter pendant 5 années contre des difficultés de tous genres, il parvint à poser les bases d'un traité avantageux. Pendant son séjour à Philadelphie, il avait su mériter l'amitié de Washington, et il reçut à son départ des témoignages d'estime flatteurs du congrès américain. Nommé à son retour ambassadeur en Angleterre, M. de Laluzerne prêta, en janvier 1791, le serment constitutionnel exigé alors des employés de l'état. Il mourut à Londres le 4 septembre de la même année.

**LAMARCHE (J. F.)**, évêque de Saint-Pol-de-Léon, naquit dans le diocèse de Quimper en 1729. Il se destina, dès sa plus tendre jeunesse, à l'état ecclésiastique; obtint, en 1772, l'évêché de Saint-

Pol-de-Léon, et fut sacré le 7 septembre de la même année. A l'époque de la révolution, il se prononça fortement contre les opinions nouvelles, et fut mandé à la barre de l'assemblée constituante par décret du 14 février 1791, à l'occasion des troubles du Morbihan, qu'on l'accusait d'exciter. Le 5 décembre suivant, le conseil-général du département du Finistère le signala comme auteur des désordres dont ces contrées étaient agitées. Il se retira alors en Angleterre; mais il n'en continua pas moins à entretenir des correspondances avec les chefs de son parti en Bretagne, et fut encore accusé, à la convention nationale, de fomenter les troubles dans l'intérieur, qui éclatèrent vers la fin de 1792. Pendant la guerre civile de la Vendée, il fit répandre avec profusion, dans les provinces de l'Ouest, ses mandemens épiscopaux, qui contribuèrent à y entretenir l'insurrection, en exhortant ses malheureux habitans à ne point poser les armes, et leur promettant l'appui du ciel et des secours des puissances de la terre. En 1802, il se réunit aux évêques qui refusèrent de souscrire au concordat conclu entre le pape et le chef du gouvernement français, et mourut, peu de temps après, à Londres, où il n'avait cessé de résider depuis sa sortie de France.

**LAMARCHE (N.)**, général de division, était issu d'une famille noble. Il avait, à l'époque de la révolution, le grade de capitaine de hussards. Devenu général de division, il servit, en cette qualité, dans les guerres de Flandre, pendant les années 1792 et 1793, et

se trouva, le 9 mai, par la mort de Dampierre, commandant en chef de l'armée du Nord. Le général Lamarche déclara bientôt avec modestie qu'il ne se sentait pas les talens nécessaires pour le commandement en chef d'une grande armée, et demanda à être remplacé; la convention fit droit à sa demande, et lui donna Custines pour successeur. Néanmoins il fut envoyé, peu de temps après, au commandement de l'armée des Ardennes; il ne le conserva que le moins qu'il put, et le céda bientôt à Jourdan, ayant donné sa démission au commencement de septembre. Il se trouvait, en 1794, enfermé dans Landrecies, et fut un des officiers-généraux qui signèrent la capitulation de cette ville. Depuis cette époque, il a cessé d'être employé.

LAMARCHE (N.), l'un des hommes attachés au service de feu le duc d'Orléans, pendant le cours de ses prospérités, fut le seul qui n'abandonna pas ce prince lorsque le cours des événements de la révolution l'eut amené au comble du malheur. Ceux qui se disaient les amis de Philippe, qui avaient été ses conseillers, ses confidens ou les compagnons de ses plaisirs, s'étaient éloignés de lui dès l'instant que la fortune lui était devenue contraire. Ce fidèle serviteur donna un rare exemple de constance et de dévouement. Lamarche suivit son maître en prison, le servit avec zèle, l'accompagna jusqu'au pied de l'échafaud, et fut inconsolable de sa perte. Le duc d'Orléans eut un ami.

LAMARLIÈRE (ANTOINE-NICOLAS COLLIER, COMTE DE), naquit à

Crépi, département de la Marne, le 3 décembre 1743. Il commença ses études dans le collège de Meaux, et les termina à Paris. Destiné à l'état militaire, il servit dans Dauphin infanterie, obtint le grade de lieutenant en 1761, et devint successivement sous-aide-major et aide-major du même régiment. Il passa en Allemagne en 1762, assista à toutes les opérations de cette campagne, et fut blessé au bombardement de Ham. Quelque temps après, il suivit son régiment en Corse, y fit la campagne de 1769, et ne quitta cette île qu'après sa réunion à la France. En 1778, il obtint le grade de major au régiment provincial de Grenoble, et bientôt après il fut nommé lieutenant du roi, chargé du commandement des ville et citadelle de Montpellier.

Quand la révolution éclata, il en adopta les principes avec une sage modération, et mérita d'être élevé au grade de colonel du 14<sup>e</sup> régiment d'infanterie. En 1792, chargé de conduire à Lille neuf bataillons, il parvint à s'introduire dans la place que les Autrichiens commençaient à bombarder, et en partagea le commandement avec le général Ruault. Nommé, le 21 août 1792, général de brigade, il commanda, en cette qualité, l'avant-garde de l'armée du Nord, se distingua d'une manière particulière dans les différentes actions qui signalèrent cette campagne, et contribua surtout, par sa prudence et son activité, aux succès qui soumièrent aux Français la Gueldre prussienne. En 1793, époque où il était encore attaché à l'armée du Nord, il attaqua, à la tête de son

corps, les Autrichiens postés entre Wassemberg et Borghem, et les battit complètement. Il exerça ensuite les fonctions de chef d'état-major aux armées du Rhin et des Ardennes, et le 5 avril 1793, il fut élevé, en récompense de sa brillante conduite, au grade de général de division. Le 24 mai, il remporta sur les Hollandais, à Boucye-lez-Turcoing, un avantage signalé. Il fit, pendant quelque temps encore, une guerre de postes, où il eut de nouveaux succès, et fut envoyé ensuite à Lille avec le titre de commandant de la ville et des détachemens campés et cantonnés sous ses murs. C'était le moment où Dumouriez, abandonné de ses troupes s'était décidé à passer à l'ennemi. Le général Lamarlière donna tous ses soins à réorganiser une armée que cette défection avait dispersée, et il en vint à bout. Mais, accusé, bien injustement, sans doute, d'avoir été le complice de Dumouriez et de Custines, le brave et malheureux Lamarlière fut décrété d'accusation. On n'eut égard ni à ses succès non interrompus, ni à sa conduite. Il fut traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, et condamné à mort le 25 novembre 1793.

LAMARQUE (FRANÇOIS), ancien avocat, ex-membre de différentes législatures, préfet du département du Tarn, substitut du procureur-général, de la cour de cassation, etc., chevalier de la légion-d'honneur, avait été reçu, en 1785, avocat au parlement de Paris, et en exerçait le ministère à Périgueux en 1787. Il embrassa avec chaleur la cause de la révolution dès 1789, et fut

nommé, l'année suivante, juge au tribunal du chef-lieu de son département. Le collège électoral de la Dordogne le porta, au mois de septembre 1791, à l'assemblée législative, où il montra une grande énergie contre les hommes qui appelaient à leur secours les puissances étrangères, et il prit part aux délibérations si orageuses de cette assemblée, sans néanmoins se rendre coupable d'aucun acte personnel de violence ou d'actes arbitraires. Envoyé en mission près de l'armée du maréchal Luckner, il fut, à son retour, nommé membre de la convention nationale, où il vota la mort du roi, et devint membre du comité de défense générale. Le 27 mars (1793), il s'opposa à ce que le duc d'Orléans fût compris dans le décret qui bannissait les Bourbons du territoire français. Au mois d'avril de la même année, il fut envoyé, avec ses collègues Camus, Quinette, Beurnonville, etc., à l'armée du Nord, pour y faire arrêter le général Dumouriez, accusé de trahison : le général les livra au prince de Cobourg, et ces représentans restèrent prisonniers des Autrichiens, jusqu'en décembre 1795, qu'ils furent échangés contre la princesse fille de Louis XVI, aujourd'hui Madame la duchesse d'Angoulême. A son retour en France, M. Lamarque entra au conseil des cinq-cents, où, quoique encore en pays étranger, il avait été nommé par les départemens de la Dordogne, des Basses-Pyrénées et du Nord. L'âge, les événemens passés, l'expérience commençaient à calmer son exaltation; il disait, et l'impassible *Moniteur* l'a répété :

« Chacun, suivant son intérêt, a sa justice et sa raison; mais la constitution et la loi sont la justice de tous... Loin de nous ces temps désastreux où l'on sem- blait avoir banni de notre sol toute idée de vertu; où l'on voyait partout des coupables, et où l'on proscrivait et frappait, non pour l'intérêt des mœurs et des lois, mais pour sacrifier à des intérêts de parti, et satisfaire les passions et les vengances personnelles... Le grand soin du corps législatif, du directoire et de toutes les autorités constituées, doit être aujourd'hui de faire oublier ce moment de dépravation, par un régime doux, sage et moral; et l'un des principes les plus essentiels de la morale, est de ne voir de délit que là où il y a eu intention de le commettre, et de ne jamais réputer crime ce qui a pu être l'effet de l'erreur. » (*Rapports du 20 pluviôse et du 23 ventôse an 5.*) « Une expérience pénible, mais fructueuse, nous a fait sentir la nécessité d'éteindre tout esprit de parti, d'étouffer les germes de divisions politiques, et de rallier tous les Français qui, fatigués d'orages, de secousses et de crises, ne peuvent plus espérer le bonheur et la liberté que par la tolérance et la modération. » (*Discours, en qualité de préfet du Tara, le 3 brumaire an 9, 1801.*) Au mois de septembre 1796, il fit une motion sur l'instruction publique et l'enseignement des langues vivantes, en faveur desquelles il réclama, contre l'opinion de L. S. Mercier, l'établissement de chaires publiques et gratuites. Le 28 décembre suivant,

il se prononça pour le maintien de la liberté de la presse, et toutefois fut de l'avis de M. Daunou pour la répression de la calomnie. Le 4 février 1797, dans la discussion relative aux papiers saisis chez Lavoisier, il fit observer qu'il résultait de l'examen de cette conspiration, qu'on ne devait point l'attribuer à la faction dite d'Orléans, mais bien aux émigrés et aux étrangers. Elu président le 20 avril, il proposa, quelques jours après, l'abolition de toutes les lois inconstitutionnelles, et, rappelant les crimes commis au nom de la religion, il demanda que les ministres du culte catholique fussent soumis à un nouveau serment. Il prit part à la lutte qui s'établit entre le directoire et les conseils. Craignant le renversement du gouvernement de la république, il se rangea du côté du directoire, contre le parti Clichien, et présida le conseil des cinq-cents, qui se tint à l'Odéon le 18 fructidor au 5 (4 septembre 1797). Peu de temps après les événemens de cette journée, il prononça, en qualité de président de l'assemblée, le discours anniversaire de la fondation de la république. Le 27 novembre, il vota en faveur de la successibilité des enfans naturels. Le 22 mars 1798, il émit une opinion sur l'influence que les théâtres exercent sur l'esprit du peuple, et sur la nécessité de faire tourner au profit de la morale et de l'esprit public les représentations dramatiques. À l'époque des élections de germinal et de floréal an 6 (1798), il combattit vivement le projet de Baillet-Latour, qui, ayant pour but de déclarer que la moralité des candi-



dats élus devait être la seule règle des choix du peuple, tendait à faire annuler une partie de ces choix, et à dépouiller ainsi le peuple de ses droits les plus importants. « On ose, s'écrie M. Lamarque, s'autoriser de l'exemple du » 18 fructidor! Ah! que ceux qui » l'invoquent connaissent peu cette » journée et les hommes qui l'ont » faite! Ceux-ci ont versé des larmes de sang sur le plus nécessaire des triomphes. Ils ne se dissimulaient pas qu'ils mettaient la » constitution de côté et la liberté » en danger; mais il fallait opter » entre cette mesure et le renversement de la république. » La loi du 22 floréal an 6 (11 mai 1798) annula comme illégales les nominations faites par un grand nombre de départemens; M. Lamarque et plus de cent de ses collègues furent ainsi privés du droit de siéger au corps-législatif. Le gouvernement, pour le dédommager de cette élimination, le nomma, contre son gré, ambassadeur à Stockholm, où il se rendait, lorsque GUSTAVE IV (voy. ce nom) refusa de le reconnaître en cette qualité. Il se retira à Hambourg, et, quelque temps après, revint en France. Au mois de germinal an 7 (mars 1799), il fut réélu au conseil des cinq-cents, où il fit l'éloge du général Joubert, mort glorieusement sur le champ de bataille de Novi, et le proposa comme l'un des braves qui devaient servir de modèles à tous les défenseurs de la patrie. Le général Jourdan ayant voulu quelque temps après faire déclarer la patrie en danger, M. Lamarque appuya cette proposition. Examinant

s'il était utile d'imprimer une plus grande action à la marche constitutionnelle, et si au lieu de conserver à cette action un caractère ministériel et secret, il n'était pas plus convenable de lui donner un caractère national et public, il se prononça pour l'affirmative; et rappela qu'en 1792, la déclaration de la patrie en danger avait enfanté des armées. La mesure proposée par le général Jourdan n'eut point lieu. Après les évènements du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), il ne fit point partie du nouveau corps-législatif. Au mois de mars 1800, il fut appelé aux fonctions de préfet du département du Tarn, et ne les cessa, en 1804, que pour passer au tribunal de cassation, en qualité de substitut du procureur-général. Après la première restauration, en 1814, il remplissait encore le même emploi; mais il cessa de l'occuper à la réorganisation de cette cour, en février 1815. Napoléon, au retour de l'île d'Elbe, réintégra M. Lamarque dans la place qu'il avait perdue, et à l'époque de la convocation du champ-de-mai, il le nomma président des collèges électoraux du département de la Dordogne. Frappé par la loi d'amnistie du 12 janvier 1816, il a quitté la France. Après s'être fixé momentanément à Genève, où il avait obtenu l'autorisation de résider, il s'est rendu en Autriche, où on le croit encore.

**LAMARQUE (MAXIMILIEN)**, lieutenant-général, grand-officier de la légion d'honneur, grand-cordon de l'ordre des Deux-Siciles, est né à Saint-Sever, département des



*M<sup>r</sup> Lamarche.*

*Thouvenin pinx.*

*Fremy del et sculp.*



Landes. Son père qui était membre de l'assemblée constituante, lui inspira de bonne heure l'amour de la patrie et l'amour de la liberté. La belle vie militaire de Maximilien Lamarque témoigne ainsi que sa vie privée, ainsi que ses écrits, que ces deux grands sentimens ont été le mobile de toutes ses actions. Le premier cri de guerre qui se fit entendre en 1792, est répété par le jeune Lamarque. Fils unique d'une famille riche et honorée, il peut être nommé officier : il préfère le devenir, prend un fusil de soldat, et mérite bientôt d'être fait capitaine. Il commanda les grenadiers dans cette troupe si fameuse, qui était le phalange des braves, la terreur des ennemis, une des gloires de la république, dans la colonne infernale, dont le chef est Latour-d'Auvergne, le premier grenadier de France. L'armée française est devant les Pyrénées. Son avant-garde, aux ordres du général Moncey, se bat tous les jours sous le feu de 200 pièces de canon. A la bataille du 17 pluviôse an 2, Lamarque, avec 2 compagnies de grenadiers, arrête une colonne espagnole, qui va tourner notre aile gauche; il reçoit deux blessures graves. Notre armée franchit les frontières, et débute par de beaux exploits. Le capitaine Lamarque, à la tête de 200 grenadiers, se charge de la prise de Fontarabie. Il passe la Bidassoa, enlève les redoutes qui commandent la ville, se précipite avec les siens dans les fossés de la place, abat le pont-levis, et reste avec 75 braves; les autres ont péri à cette attaque meurtrière. Mais Fontarabie se

rend à ceux qui survivent, et 1800 prisonniers et 80 bouches à feu sont les trophées du jeune capitaine. Une grande récompense, celle qui atteste ce beau fait d'armes, lui est donnée; c'est lui qui va porter à la convention les drapeaux de Fontarabie. Un décret le nomme adjudant-général, et déclare que *le capitaine Lamarque a bien mérité de la patrie*. Il n'a encore que 20 ans; mais son nom vient d'être connu de toutes nos armées; celles d'Italie, d'Irlande, d'Angleterre, et cette belle armée du Rhin, le comptent successivement parmi les braves, et il a une belle place dans la victoire de Hohenlinden. Après la paix de Lunéville, Lamarque retourne en Espagne, et va commander une division sous les ordres du général en chef Leclerc, beau-frère du premier consul. Employé dans le 7<sup>e</sup> corps, dans la campagne que termine si glorieusement le triomphe d'Austerlitz, Lamarque continue d'attacher son nom à tous nos beaux faits d'armes, à toutes nos grandes renommées militaires. La paix qui est le repos de l'armée d'Allemagne, n'en est pas un pour le général Lamarque. Joseph Bonaparte marchait à la conquête de son premier royaume; le général reçoit l'ordre de partir, traverse le Tyrol, où, avec son escorte, il est enseveli sous une avalanche; il échappe miraculeusement, est attaqué à son entrée sur le territoire napolitain, par la bande du fameux *Fra Diavolo*, sorti de Gaëte; se défend contre tant d'assassins avec 8 soldats, parvient à arriver sain et sauf devant Gaëte, et a l'honneur de contribuer à la prise de cette forte

place. D'importans succès contre les Anglais et contre les bandes qui infestaient le royaume de Naples, guerre difficile, périlleuse et sans gloire, malgré les combats et les sièges, les dangers et les exploits de toute nature, distinguent les brillans services du général Lamarque. Le roi Joseph le nomme son aide-de-camp, mais il faut quitter le drapeau français. Le général refuse. Le roi l'en estime davantage, le fait son chef d'état-major, et l'empereur le nomme général de division. Joachim succède à Joseph sur le trône de Naples, et veut prendre l'imprenable Caprée, nouveau Gibraltar, où commande le futur géôlier de Sainte-Hélène, le trop fameux *Hudson Lowe*. Toute l'île portée sur des rochers de 2 à 400 pieds d'élévation perpendiculaire, n'est qu'une forteresse. Elle est hérissée de canons, de redoutes, d'ouvrages récents, et défendue par 2000 Anglais. Le canon de Caprée sert de signal à la station de l'île de Ponza, et de loin assure ainsi sa défense. Joachim charge Lamarque de la prise de Caprée, et lui donne une troupe de 1600 soldats d'élite. La nuit du 4 au 5 octobre 1808, voit partir cette poignée de braves, autre colonne infernale, que Lamarque conduit à la victoire ou à la mort : le glorieux départ a pour témoin Naples tout entière : cinq cent mille spectateurs accompagnent de leurs regards et de leurs vœux la flottille napolitaine, et attendent sur le rivage l'issue de cette audacieuse expédition. Tourmentée par des vents contraires, la flottille ne peut arriver que le lendemain à 3 heures après midi,

à la hauteur de l'île. Mais il n'y a pour rivages que des rochers à pic, et les faibles embarcations qui portent la petite armée ne trouvent pas un seul point de débarquement. Enfin on se hasarde dans un rentrant, où la mer bat avec moins de force, et on parvient à fixer contre le rocher 3 échelles l'une au bout de l'autre. C'est par cet étrange chemin, sous le feu de l'artillerie et de la mousqueterie de 1400 Anglais, que le général Lamarque guide 650 soldats, qui, un à un, parviennent à escalader la première encointe. On veut emporter les positions supérieures, mais tous ceux qui se présentent trouvent la mort ; il faut ménager ses braves et vaincre. C'est la pensée du général : dans le premier but, il résout d'attendre la nuit ; dans le second, il ordonne d'éloigner les embarcations. C'était aussi brûler ses vaisseaux. Ce terrible moyen va encore réussir : à 7 heures du soir, Lamarque fait marcher sa troupe silencieuse, que protège la nuit. On ne répond point au feu de l'ennemi, on arrive, et à coups de baïonnettes la furie française enfonce les assiégés, s'empare du fort *Sainte-Barbe*, et fait 1100 prisonniers. La partie supérieure de Caprée est conquise. L'inférieure ne l'est pas. Il faut s'emparer de la *Grande Marine*. Mais pour descendre à la position inférieure, le danger est le même que pour gravir à la position supérieure. Il n'y a d'autre communication entre la partie haute et la partie basse, qu'un escalier de 580 marches, chacune haute d'une coudée, où il ne peut passer qu'un homme de front, et

qui est battu par 12 pièces de 36 à petite portée. L'intrépide Lamarque donne l'exemple. Sa troupe le suit. La *Grande Marine* est occupée. Il s'y fortifie, reçoit des munitions, et le 17 octobre, malgré les renforts arrivés et d'autres attendus, les assiégés qui voient tomber en brèche les murailles et se préparer à un assaut général, rendent la place, les forts, abandonnent l'artillerie, ses vivres et les munitions. Sir *Hudson Lowe* avait alors un général français à combattre, et non un général français à garder. *Salicetti*, ministre à Naples, vint à Caprée, et il écrivit : « J'y ai trouvé les Français, mais je ne puis pas croire qu'ils y soient entrés. » Le roi Joachim donne au général Lamarque un domaine dans sa conquête. L'empereur le récompense aussi, mais c'est en lui donnant une division dans l'armée du vice-roi. Cette armée, d'abord indignement surprise, ne parvient qu'à force de combats des bords de l'Adige à ceux du Danube. Villanova, la Piave, Oberlitz, ont vu la marche victorieuse de la division Lamarque. A Leybach, 6 de ses bataillons forcent le camp retranché des Autrichiens, font 5,000 prisonniers, enlèvent 65 pièces de canon. Deux fois à la tête de cette brave division, son général enfonce l'armée autrichienne aux batailles d'Engendorf et de Wagram. Dans cette dernière journée, il a eu 4 chevaux tués sous lui, et l'empereur le nomme grand-officier de la légion d'honneur. Après Wagram, le général Lamarque est envoyé à Anvers, où il rend de nouveaux services contre l'Angle-

terre. Joachim se résout à l'expédition de Sicile; il redemande le *preneur de Caprée*, qui l'accompagne. Mais des obstacles que la puissance de Joachim ne pouvait vaincre, rendent inutiles les préparatifs et les efforts de cette conquête romanesque. Des montagnes de la Calabre, Lamarque est rappelé pour la troisième fois en Espagne. Pendant 3 années les périls de cette guerre si active, si funeste, sont une suite de succès pour le général. Le combat d'Atta Julia, où, réuni au général Maurice Mathieu, il fait lever le siège de Tarragone, ceux de Ripouil, du Col-Sacro, de Bagnolas, et surtout celui de la Salud, ne font qu'ajouter à sa réputation. Dans cette dernière affaire, enveloppé pendant 2 jours par l'armée ennemie, il parvient par des efforts surnaturels à dégager sa division: 5,000 Espagnols sont tués ou blessés. A l'évacuation de l'Espagne, le général Lamarque est appelé au poste le plus périlleux. Il commande l'arrière-garde, et il est chargé de faire sauter les fortifications de Gironne et de Roses. Le désintéressement, l'humanité, honorent constamment dans la péninsule les opérations militaires du général Lamarque, et son nom est resté cher aux Catalans, qu'il a battus tant de fois. Rentré en France après la première restauration, le général Lamarque n'est pas employé. Au retour de l'île d'Elbe, Napoléon lui donne successivement le commandement de Paris et celui d'une forte division sur les frontières de la Belgique; et enfin dans le mois de mai, il est nommé *général en chef de l'armée de la*

*Vendée.* C'est sur le théâtre de cette guerre jadis si fatale qu'il se montre à la fois patriote et guerrier, habile et généreux, plus jaloux de ramener les Français de la Vendée que de les vaincre, de les épargner que de les détruire; enfin, par une belle inspiration du génie militaire, se plaçant tout-à-coup audacieusement entre l'armée royale et les escadres anglaises, il trouve les moyens de terminer la guerre dans une seule bataille, dans celle de Laroche-Servière. Il avait écrit au gouvernement: « C'est avec des pompes qu'on éteint les incendes, » et le 9 juin, il écrivait aux Vendéens: « Je ne rougis pas de vous demander la paix, car dans les guerres civiles, la seule gloire est de les terminer. » Ainsi, cet homme des périls et des champs de bataille poursuivait les Vendéens avec ses propositions plus vivement qu'avec ses colonnes. Propriétés, prisonniers, blessés, habitans, sont l'objet surtout de son respect et de celui de son armée. Cependant, un assassin lui tire un coup de fusil derrière une haie à bout portant. Le général l'arrache avec peine à la fureur du soldat, et lui donne la vie. Mais, peu de temps après, son assassin le dénonce dans les journaux. Enfin, la paix de la Vendée est signée à Chollet le 26 juin 1815, et la France est un moment consolée. Une belle et noble récompense, aussi neuve que remarquable dans ces temps de calamités, celle qui honorait à la fois les talens et les qualités du général Lamarque, lui est offerte par les chefs vendéens. Le 27 juin, MM. Duchesne et Duperrat sont

chargés, par MM. de Sapinaud et de Larochejaquelin, de lui porter le vœu unanime des Vendéens, de se réunir à ses troupes, et de combattre sous ses ordres comme Français pour s'opposer à toutes tentatives des puissances étrangères qui auraient pour but le démembrement de la France. Tout est français dans cette démarche. Une telle circonstance qui établit si noblement le caractère national, rassure aussi sur l'impossibilité du retour de la guerre civile dans notre patrie, et indique qu'elle sera toujours le ralliement des partis qui pensent la diviser. Dans le courant de juillet, 22 départemens se trouvent sous les ordres du général Lamarque. Il a le bonheur, par la discipline de son armée, de sauver les plus grands maux aux villes peuplées de Nantes et de Tours. Il fait plus: au milieu de la désertion générale qui suit le désastre de Waterloo, et la seconde occupation étrangère de la capitale, il parvient à retenir son armée sous les drapeaux. Il veut se conserver intact et victorieux à sa patrie. Mais dans le même moment, il apprend que son nom est placé sur la seconde liste de l'ordonnance du 24 juillet. Le pacificateur de la Vendée est pros crit; son armée éprouve et manifeste la plus violente indignation: mais il veut lui donner, par sa conduite, le plus grand exemple de patriotisme qui ait jamais honoré sa carrière. Il lui ordonne d'obéir, comme il obéit lui-même, et l'exilé quitte la France en formant pour elle les vœux d'Aristide. Arrivé en Belgique sans haine, il repousse également l'idée de rentrer

un jour dans sa patrie par des concessions. Mais calomnié pendant l'obscurité dont il sait ennoblir sa proscription, il sent qu'il doit à la France, pour laquelle il a combattu 30 ans, de répondre à une infâme persécution. C'est de la terre d'exil qu'est sortie la fameuse *Lettre du général Lamarque au général Canuel*. Une argumentation pressée, une diction piquante, satirique, un style vigoureux et élevé, clair, original, rappellent au lecteur les *Mémoires de Beaumarchais* et les *Lettres de Port-Royal*. Ce petit ouvrage, si fort de choses et de talent, donne un nom dans les lettres à celui qui n'avait songé à en avoir un que dans les bulletins de l'armée. Rappelé en France en novembre 1818, au lieu d'aller retrouver à Saint-Sever les douces consolations de la famille et de la patrie, le général Lamarque s'arrête à Paris, et se fait le défenseur officieux des compagnons de son exil. Il parvient à prouver aux autorités, au moins pour plusieurs d'entre eux, que son rappel est une injustice pour les exilés. En 1820, une brochure remarquable, intitulée : *Nécessité d'une armée permanente*, occupe tout-à-coup le public, et donne la mesure du talent de son auteur. Dans sa lettre au général Canuel, le général Lamarque avait prouvé les moyens de triompher toujours de la Vendée; dans ce dernier ouvrage, il prouve ceux de défendre toujours la France contre toute agression étrangère. Une grande pensée d'écrivain accompagne le grand sentiment de citoyen qui lui a inspiré cet écrit distingué. Reposé de la guerre, de la gloire des armes, le général La-

marque ne cache pas l'engagement qu'il a pris vis-à-vis de lui-même, de consacrer sa plume à la France comme il lui a consacré son épée. Il a le droit d'écrire sur l'honneur militaire et civil de son pays. Par un privilège singulier, la vie publique du général Lamarque a commencé et fini par le plus beau suffrage qui puisse honorer un Français. On a vu que pour la prise de Fontarabie, son premier succès, les représentans de la nation avaient déclaré par un décret que le capitaine Lamarque avait bien mérité de la patrie. Le même honneur fut décerné, par la chambre des *cent jours*, au général en chef Lamarque, pour la pacification de la Vendée.

LAMARTELLIÈRE (J. H. F.), auteur dramatique et romancier, se fit d'abord connaître par un drame, imité de l'allemand de Schiller, *Robert, chef de brigands*, pièce en 5 actes et en prose, représentée avec succès en 1793, sur le théâtre de la rue Culture-Sainte-Catherine, et ensuite sur celui de la république, aujourd'hui Théâtre-Français. C'est dans cette pièce, qui a eu plusieurs centaines de représentations, dues en partie au talent de l'acteur principal, que s'est fait remarquer Baptiste aîné, qui a établi le rôle de Robert, et qui a depuis ennobli son talent sur le premier théâtre de la nation: cette pièce fut suivie du *Tribunal redoutable, ou la suite de Robert*, autre drame en 5 actes et en prose qui n'eut point de succès. Outre ces deux pièces, M. Lamartellièrre a donné : 1° une traduction du *Théâtre de Schiller*, 2 vol. in-8°, 1799, remarquable par l'éner-



gic et la correction; c'est le meilleur ouvrage de l'auteur. 2° *Les trois Gil Blas, ou cinq ans de folie*, histoire pour les uns et roman pour les autres, 1802, 4 vol. in-12; 3° *Fiorella, ou l'influence du cotillon*, faisant suite aux *Trois Gil Blas*, 1802, 4 vol. in-12; 4° *Alfred et Liska, ou le hussard parvenu*, roman historique du 17<sup>e</sup> siècle, 4 vol. in-12, 1804; 5° *Gustave en Dalecarlie, ou les mineurs suédois*, anecdote historique en 5 actes et en prose, in-8°, 1803; 6° *le Cultivateur de la Louisiane*, 4 vol. in-12, 1808; 7° *la Partie de campagne*, comédie, 1810; 8° *Pierre et Paul, ou une journée de Pierre-le-Grand*, comédie, in-8°, 1815; 9° *Conspiration de Bonaparte contre Louis XVIII*, 1815, in-8°.

**LAMARTILIÈRE (LE COMTE DE)**, général d'artillerie, né en 1732. Il entra, en 1757, dans la carrière militaire, en qualité de sous-lieutenant d'artillerie. Après avoir fait avec distinction la guerre de *sept ans*, il fut employé dans l'île de la Guadeloupe. C'est à cette époque que, joignant la pratique à la théorie, il publia, sur l'artillerie et surtout sur la fonderie, divers ouvrages qui le firent compter parmi les plus habiles et les plus savans officiers de l'artillerie française. Nommé colonel en 1789, il fit toutes les campagnes de la révolution, et contribua au succès de toutes les opérations importantes des diverses armées où il fut successivement employé. Il se distingua éminemment à l'armée des Pyrénées-Orientales. Chargé du commandement de l'artillerie, il défendit Perpignan, dirigea en

suite avec beaucoup d'intelligence et de succès la défense du fort de Bellegarde, fit les sièges de la citadelle de Roses et du fort de la Trinité. A l'attaque de Porestorte et du village de Lupia, le même coup qui tua le brave général Dugommier le blessa lui-même dangereusement. Ses services signalés lui firent obtenir, en 1795, le grade de général de division, et il donna de nouvelles preuves de ses talens militaires à l'armée de Rhin-et-Moselle, et à celle d'Allemagne. Envoyé à Gènes, il y trouva une artillerie considérable, mais dans un tel désordre, qu'elle était devenue inutile et hors d'état de servir. Le général Lamartilière, malgré son grand âge, mit une activité étonnante à créer de nouveaux moyens de défense, et à rétablir l'ordre dans toutes les branches de l'administration militaire. Le 4 janvier 1802, il fut appelé au sénat, nommé grand-officier de la légion-d'honneur, et pourvu, deux ans après, de la sénatorerie d'Agen. Le 4 juin 1814, le roi le nomma pair de France, et membre des conseils de perfectionnement et d'inspection de l'école Polytechnique. Une nouvelle édition de ses *Réflexions sur la fabrication en général des bouches à feu* ayant été achevée en 1817, il en fit hommage à la chambre des pairs. On a encore de lui : *Recherches sur les meilleurs effets à obtenir de l'artillerie*, 1812, 2 vol. in-8°. Il mourut à Paris, en 1819, à l'âge de 87 ans, emportant l'estime et les regrets de tous ses compagnons de gloire.

**LAMARTINIÈRE (LE BARON DE)**, général de brigade, commandant

de la légion-d'honneur, etc. Long-temps colonel du 50<sup>e</sup> de ligne, à la tête duquel il a constamment donné des preuves de bravoure, et particulièrement à la bataille d'Austerlitz; nommé commandant de la légion - d'honneur sur le champ de bataille, il obtint ensuite, par son intrépidité et ses services distingués pendant les campagnes de 1806 et 1807, le grade de général de brigade; mais il ne jouit pas long-temps du commandement attaché à ce grade. Couvert d'honorables blessures, ses infirmités, toutes contractées sur le champ de l'honneur, le forcèrent, malgré sa bonne volonté, à prendre sa retraite. Depuis cette époque, il ne fait plus partie des généraux en disponibilité.

LAMB, membre distingué du parlement d'Angleterre. Appartenant au parti des anciens Wigs, il siége sur les bancs de l'opposition; on remarqua cependant qu'en 1817, il vota avec le ministère pour la suspension temporaire de l'acte d'*habeas corpus*. En 1819, il eut pour concurrent aux élections de Londres, M. Hobhouse, candidat populaire, proposé par sir Francis Burdett, et fortement appuyé par ses nombreux partisans. D'un autre côté, M. Hunt, à la tête d'un petit parti de *réformateurs radicaux*, s'opposait aussi à l'élection de M. Lamb. Ce dernier l'emporta cependant, et fut réélu, mais après les plus vives contestations, qui dégénérent bientôt en voies de fait. Pendant toute la durée du *poll*, où les candidats et leurs amis haranguèrent tour-à-tour le peuple, M. Lamb fut constamment en butte aux in-

vestives et aux outrages de quelques radicaux. La populace investit même une hôtellerie où le nouvel élu et ses amis s'étaient réunis. Ils furent obligés de s'évader par une fenêtre. La cavalcade qui accompagnait M. Lamb dans les rues de la capitale, suivant l'ancien usage établi en Angleterre, fut insultée; et dans la lutte qui s'engagea entre son cortège et la multitude, quelques personnes, respectables par leur caractère et leur conduite politique, coururent de grands dangers: enfin l'ordre se rétablit, mais non sans dommage pour quelques journalistes, dont le peuple attaqua les habitations et brisa toutes les vitres. L'année suivante, M. Hobhouse fut élu, et M. Lamb a depuis reconquis une partie de son ancienne popularité.

LAMBELL (N.), exerçait la profession d'avocat à Mur-de-Barès. Il fut nommé député du tiers-état de la sénéchaussée de Villefranche-aux états-généraux. Jusqu'au moment de la révolution, il s'était beaucoup occupé de généalogie, et était devenu célèbre avocat dans cette partie. Il prit souvent la parole à l'assemblée nationale; et fut le premier qui, le 19 juin 1790, demanda que les titres et la noblesse fussent supprimés; il parla aussi dans les discussions sur les contributions publiques. Depuis cette époque, il a cessé d'être en évidence.

LAMBERT (C.), de Bélan, commença sa carrière politique par être juge du canton d'Autricourt. Le département de la Côte-d'Or le nomma député à l'assemblée législative, et ensuite à la con-

vention nationale. Dans le procès de Louis XVI, il vota la détention et le bannissement à la paix; il tint constamment, pendant les deux sessions, aux principes modérés qu'il avait adoptés; mais ayant proposé, le 11 février 1792, d'accorder les honneurs du Panthéon à Louis XII et à Henri IV, il fut vivement improuvé par les tribunes et par quelques membres. Il a fait paraître, en avril 1792, des *Réflexions sur la démocratie*, et a disparu depuis cette époque de la scène politique.

LAMBERT (LE COMTE MARIE-CHARLES DE), né à Paris, le 15 juillet 1773, fils aîné du marquis de Lambert, était enseigne au régiment des gardes-françaises lorsque la révolution éclata. Son père ayant été chargé des affaires des princes français auprès de l'armée prussienne, il fit la campagne de 1792, comme son aide-de-camp. Il quitta cette armée, en 1793, pour passer au service de la Russie avec le grade de major, et se signala à l'assaut meurtrier du faubourg de Prague devant Varsovie, en s'emparant d'une redoute avec le détachement qu'il commandait. Cette action fut récompensée par la croix de Saint-George de 4<sup>e</sup> classe. Dans la campagne de Perse, il commandait un régiment de Cosaques; se distingua de nouveau, en 1797, à la prise de Derbent, et fut nommé colonel, par suite des services qu'il rendit. En 1799, il fut employé en Suisse, et grièvement blessé à la bataille de Zurich. A la suite de cette campagne, il fut nommé général-major et chef d'un régiment de cuirassiers de son nom.

En 1803, il eut le commandement du régiment d'Alexandre - Hussards. Employé en 1806, sous les ordres du comte d'Osterman, il défendit vaillamment le passage du Bug, dans la journée du 26 décembre, et commanda, trois jours après, une division de l'armée à Pultusk. Le courage qu'il déploya dans ces deux affaires, où il fut encore grièvement blessé, lui valut la croix de Saint-George de 3<sup>e</sup> classe. Après la bataille de Friedland, il obtint l'ordre de Sainte-Anne de 1<sup>re</sup> classe, et ceux de Saint-Wladimir et de l'Aigle-Rouge, pour avoir sauvé, par une manœuvre hardie, une division d'artillerie sur le point d'être enveloppée par les Français. Il commandait, en 1812, en qualité de lieutenant-général, l'avant-garde de l'armée de la Wolhynie, aux ordres du général Tchitchagof, lorsque cette armée s'avança vers Minsk, et ayant rencontré dans sa marche le corps polonais du général Kossetzki, il le repoussa, et arriva, le 20 novembre, à cinq lieues de Borissow. Le lendemain, il attaqua dans ses retranchements le général Dombrowski, et, après un combat des plus opiniâtres, il parvint à enlever cette position, prit 6 pièces de canon. fit beaucoup de prisonniers, et facilita aux Russes le passage de la Bérésina. Dangereusement blessé sur la fin de cette action meurtrière, il remit le commandement de son corps d'armée au général comte de Pahlen. Dans la campagne de 1814, il accompagna l'empereur Alexandre, dont il était l'aide-de-camp-général. Le 30 mars, il s'empara des villages de Bel-

leville et de Ménilmontant à la tête d'un corps de grenadiers russes, et fut successivement décoré du cordon de Saint-Alexandre-Newski de 1<sup>re</sup> classe, nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis et chevalier de l'ordre Militaire de Bavière, et de celui de Léopold. Le comte Lambert, qui a eu le malheur de combattre si longtemps contre ses compatriotes et de repaître ses yeux des épouvantables désastres de la guerre de Russie, est resté au service de cette puissance. Il est retourné à Pétersbourg en 1816, et a obtenu un commandement en Ukraine.

LAMBERT (HENRI, COMTE DE), frère du précédent, né à Paris, le 1<sup>er</sup> février 1778, servit d'abord dans la marine française. Il s'embarqua avec le capitaine d'Entrecasteaux, en 1791, sur la frégate *la Recherche*, pour aller sur les traces de La Peyrouse, et n'ayant pu être employé dans le grade d'officier, son louable zèle le porta à se présenter comme volontaire ou comme simple mousse, et il servit effectivement en cette qualité. Après deux ans d'une navigation, en partie infructueuse, ils doublèrent, en 1793, l'extrémité orientale de l'île Saint-Aignan, formée par le cap, auquel on donna le nom d'Henri. Enfin, en 1795, la frégate rentra en Europe, et le comte Lambert, sur l'invitation de son frère, entra au service de la Russie en qualité de major, et fit la campagne de Perse. Il passa après au département des affaires étrangères, et fut successivement secrétaire d'ambassade en Espagne et à la Chine. Il est aujourd'hui conseiller-d'état russe, chambel-

lan, chevalier de Sainte-Anne de 1<sup>re</sup> classe, et, depuis 1817, chef de la caisse d'amortissement nouvellement établie à Pétersbourg.

LAMBERT (AYLMER-BOURKE), membre de la société royale de Londres, de celle des antiquaires, et vice-président de la société linnéenne, a publié en anglais : 1<sup>o</sup> *A Description of the genus cinchona*, in-4<sup>o</sup>, 1797. C'est la description des espèces de quinquina connues jusqu'à présent. 2<sup>o</sup> *A Description of the genus pinus*, in-fol., Londres, 1803. Dans cet ouvrage précieux, enrichi de planches et imprimé avec un grand luxe typographique, on trouve décrites et figurées, avec l'exactitude la plus scrupuleuse, toutes les variétés connues des pins et des sapins. On doit aussi à son zèle infatigable la découverte d'une espèce remarquable de lichen d'Islande. Les savans ont donné, par reconnaissance, le nom de *lambertia* à une espèce de très-beaux arbustes importés de la Nouvelle-Hollande.

LAMBERT (C. G.), conseiller au parlement et au conseil-d'état, maître des requêtes, contrôleur-général des finances; naquit à Paris en 1726, d'une ancienne famille de robe; il entra dans la magistrature à la sortie de ses classes, et devint successivement conseiller et maître des requêtes. En 1787, il fit partie de l'assemblée des notables, et en juillet 1789, lorsque M. Necker quitta le ministère, M. Lambert fut appelé au conseil des finances, et nommé, peu de temps après, à la place de contrôleur-général, qu'il n'exerça que quelques momens. Par

suite d'une dénonciation qui fut faite contre lui le 19 octobre 1790, l'assemblée nationale prononça qu'il avait perdu la confiance de la nation, ce qui l'engagea à donner sa démission. M. Lambert quitta Paris pour échapper au régime de la terreur, et se retira à Sainte-Foy. Arrêté au commencement de février 1793, et traduit au tribunal révolutionnaire de Paris, il fut condamné à mort le 27 juin.

LAMBERT (L.), berger du village d'Étoges, en Champagne. Sans autre instruction que celle qu'il pouvait recueillir des inspirations de l'équité naturelle, il était parvenu à se former quelques maximes de droit qu'il appliquait merveilleusement aux petits différends qui embarrassaient les habitans de la campagne. Il réussit si souvent à les concilier, qu'il lui en resta, dans tous les villages environnans, la réputation d'homme à bons conseils. Mais la révolution survint, et la lecture des journaux enflamma tellement la tête de Lambert, que, renonçant à ses consultations et à la garde de son troupeau, dont il chargea sa femme, il ne s'occupa plus que de politique. Pour ne pas manquer d'aliment, il était continuellement sur la grande route d'Étoges, où un relais de poste était établi, pour y questionner les postillons et les voyageurs sur les événemens politiques qui étaient à leur connaissance. Ce fut dans l'une de ses excursions qu'il fit la rencontre du représentant du peuple Saint-Just, qui, surpris de la dialectique et des principes politiques de Lambert, prit son nom et son do-

micila. Arrivé à Paris, Saint-Just, dont l'enthousiasme pour Lambert ne s'était point ralenti, fit part de ce phénomène à Robespierre et à ses collègues du comité de salut public. Aussitôt Lambert reçoit l'invitation de se rendre à Paris. Il y vole; Robespierre le voit, il le revoit encore, l'entretient longuement, et lui propose, dit-on, des emplois importants. Mais Lambert, à qui l'amour de la révolution n'avait pourtant pas fait perdre son bon sens naturel, ne se crut propre qu'à diriger l'esprit public dans son département, et réduisit à cette mission unique les offres considérables de Robespierre. De retour à Étoges, avec le titre de commissaire-général du comité de salut public, il ne tarda pas d'y recevoir une extension de pouvoir pour les départemens de la Haute-Marne et des Ardennes, dans lesquels il fut expressément chargé de l'arrestation des aristocrates, des fédéralistes et des suspects. Ce changement de fortune ne fit aucun effet sensible sur Lambert. Il faisait toutes ses courses, dans les différens points soumis à sa surveillance, à pied, un bâton à la main, et sous son habit ordinaire de berger. Il ajoutait à cet équipage, quand il se rendait à Paris, une petite charrette, qu'il conduisait lui-même. Dans le cours de sa mission, il fit de nombreuses arrestations; mais on ne lui impute ni extorsions ni même des injustices. Et faut-il bien qu'il ait mis une certaine équité dans l'application des lois dont l'exécution lui était confiée, puisqu'à la chute de Robespierre, aucune plainte, au-

cune réclamation n'ont été élevées contre lui, et qu'il a pu retourner paisiblement à ses moutons et à ses consultations.

LAMBERT (BERNARD), religieux dominicain. Né en Provence, en 1738, il fit son noviciat et prononça ses vœux au couvent de la petite ville de Saint-Maximin, dont les religieux avaient été interdits par l'archevêque d'Aix, à raison de leurs opinions anti-jésuitiques. Lambert, élevé dans les saines doctrines religieuses, ne tarda pas à se faire remarquer par son zèle à les soutenir. Choisi pour professer la théologie dans son ordre, il manifesta ses opinions dans deux thèses qu'il soutint successivement à Carcassonne, en 1762, et à Limoges en 1765. Ces deux thèses le mirent en haute réputation parmi les religieux de son ordre; mais la dernière, mise à l'index à Rome, lui causa des désagréments qui le forcèrent à quitter Limoges. Après avoir circulé long-temps de maison en maison, il se fixa enfin pendant quelques années dans celle de Grenoble, d'où il fut appelé à Lyon, par l'archevêque Montazet, connu par ses lumières, ses vertus, et son attachement aux libertés de l'église gallicane. Aussi crut-on retrouver dans les mandemens de ce prélat, des germes adroitement enveloppés des doctrines du P. Lambert. Encouragé par ses succès, il vint à Paris, où l'archevêque de Beaumont refusa d'abord de le recevoir, et ne consentit plus tard à tolérer sa présence, qu'à condition qu'il y rentrerait sous le nom de Laplaigne, qui était celui de sa

mère, et qu'il prendrait l'engagement de ne plus écrire que contre les incrédules. La promesse fut mal remplie, car presque tous les ouvrages du P. Lambert tendent plus ou moins à l'appui de la cause qu'il voulait faire triompher. Le P. Lambert fournit à M. de Montazet, archevêque de Lyon, les matériaux de l'*Instruction pastorale contre l'incrédulité*, qu'il publia en 1776. On a de ce théologien un grand nombre d'ouvrages. Nous ne citerons que ceux qui ont quelques rapports avec les circonstances récentes. 1° *Lettre de M... à M. l'abbé A., censeur et approbateur du discours à lire au conseil du roi sur les protestans*, 1787, in-8°; 2° *Traité dogmatique et moral de la justice chrétienne*, 1788, in-12; 3° *Mémoire sur le projet de détruire les corps religieux*, et 2 *Adresses des dominicains de Paris à l'assemblée nationale*, 1789; 4° *Mandement et instruction pastorale de M. de Chabot, évêque de Saint-Claude, pour annoncer un synode*, 1790, in-4°; 5° *Avis aux fidèles*, 1791; 6° *le Préservatif contre le schisme (de Larrière) convaincu de graves erreurs*, 1791, in-8°; 7° *l'Autorité de l'église et de ses ministres défendue*, contre le même, 1792, in-8°; 8° *Avertissement aux fidèles sur les signes qui annoncent que tout se dispose pour le retour d'Israël*, 1793, in-8°; 9° *Réflexions sur le serment de liberté et d'égalité*, 1793; 10° *Devoirs du chrétien envers la puissance publique*, 1793, in-8°; 11° *Lettres aux ministres de la ci-devant église constitutionnelle*, 1795 et 1796; 12° *Dissertation où l'on justifie la*

*soumission aux lois et le serment de liberté*, 1796, in-8°; 13° *Apolo- gie de la religion chrétienne et catholique contre les blasphèmes et les calomnies de ses ennemis*, 1796, in-8°; 14° *la Vérité et la sainteté du christianisme vengées contre les blasphèmes et les folles erreurs d'un livre intitulé : Origine de tous les cultes ou Religion univer- selle*, par Dupuis, 1796, in-8°; 15° *Lettre au P. Minard*; 16° *Ré- flexions sur la fête du 21 janvier*; 17° *Remontrances au gouverne- ment français sur les avantages d'une religion nationale*, 1801; 18° *Manuel du simple fidèle*, 1803; 19° *Quatre Lettres d'un théolo- gien à M. l'évêque de Nantes*; 20° *Exposition des prédictions et des promesses faites à l'Eglise pour les derniers temps de la gentilité*. Il a laissé en manuscrit un traité contre la secte des *Théophilan- tropes*. Cet infatigable écrivain se montre dans tous ses ouvrages théologien subtil, controversiste opiniâtre et très-irascible, prodigant les injures à ses adversaires. Il mourut à Paris en 1813, d'une attaque d'apoplexie.

**LAMBERTÉ (T.)**, imprimeur à Paris, fut un des agens de Robes- pierre, et remplit, par ordre des comités du gouvernement de cet- te époque, différentes missions dans plusieurs départemens, entre au- tres dans celui de Seine-et-Marne, où il justifia trop bien le choix qu'on avait fait de lui. Impliqué dans le procès de Babeuf, il com- parut, en 1797, devant la haute- cour de Vendôme, où faute de preuves il fut acquitté. Il reprit dans la capitale l'exercice de sa profession, et parut vouloir s'y

livrer exclusivement; mais bien- tôt il se défit de son imprimerie, et retourna à Meaux, sa ville na- tale. Il s'y lia imprudemment avec les hommes connus par la violen- ce de leurs opinions, réveilla ainsi l'attention de l'autorité, et fut ar- rêté de nouveau; les événemens du 30 prairial an 7 (19 juin 1799) firent cesser sa captivité. Alors il publia un journal intitulé *le Dé- mocrate*. Cette feuille, plusieurs fois défavorablement signalée, ne put survivre à la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), et son auteur fut inscrit sur une liste de déportation qui néanmoins resta sans effet. Lamberté, dont tant de secousses n'arrêtèrent pas la turbulence, et dont les liaisons ne cessèrent pas d'être suspectes, fut frappé de la mesure qui at- teignit les restes du parti démago- gique à la suite de l'explosion de la *machine infernale* du 3 nivôse, bien que la suite n'ait pas prouvé qu'il eût pris part à cette atroce tentative. Conduit à Oleron, il s'y fit maître d'école. Il mourut en 1803, en Afrique, où il avait en- suite été transporté.

**LAMBERTI (JACQUES, COMTE)**, chevalier de la Couronne-de-fer, membre et ancien président du collège des *Dotti* de Bologne, ex- membre du grand-conseil de la république Cisalpine et du direc- toire cisalpin, sénateur, etc., s'est constamment montré attaché aux opinions libérales. Lorsque les Français envahirent l'Italie, M. Lamberti se prononça en leur fa- veur, et fut nommé membre du grand - conseil de la républi- que Cisalpine, où il proposa, au mois de mars 1797, l'abolition de

toutes les distinctions nobiliaires. En avril 1798, il combattit et fit rejeter la motion de son collègue Compagnoni, en faveur de la polygamie. Le général Brune le nomma, au mois de mai de la même année, membre du directoire cisalpin, à la place de Paradisi, démissionnaire. Il fut maintenu dans ces fonctions par le citoyen Trouvé, agent diplomatique du directoire-exécutif de France. Après la révolution du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), M. Lamberti cessa de faire partie du gouvernement cisalpin; néanmoins il obtint successivement de l'empereur Napoléon, devenu roi d'Italie, le titre de comte et celui de sénateur. M. Lamberti, juste appréciateur des belles qualités du prince vice-roi, Eugène de Beauharnais, s'était attaché à sa cause, et lorsque, en 1814, le sénat italien fut convoqué extraordinairement pour décider s'il était convenable de demander ce prince pour roi aux puissances alliées, il fut un des premiers, et l'un de ceux qui se montrèrent les plus fidèles et les plus dévoués à ses intérêts. La populace, révoltée par les sourdes menées des agens étrangers, fut au moment de massacrer M. Lamberti, lorsqu'il voulut la haranguer pour la ramener à des sentimens pacifiques. Depuis ce temps, il vit dans la retraite.

**LAMBERTYE** (PIERRE-MICHEL, MARQUIS DE), maréchal-de-camp, fut député aux états-généraux de 1789 par la noblesse du Poitou. Il signa les protestations des 12 et 15 septembre contre les décrets de l'assemblée nationale, et émigra peu de temps après la disso-

lution de cette assemblée. Le marquis de Lambertye a servi dans l'armée des princes. Après le retour du roi, il a été nommé commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et admis à la retraite.

**LAMBESC** (CHARLES-EUGÈNE DE LORRAINE, PRINCE DE), né le 25 septembre 1751, fils d'un des princes de la maison de Lorraine, et parent de la reine Marie-Antoinette, était avant la révolution grand-écuyer de France, et colonel propriétaire du régiment de Royal-Allemand; il entra, jeune encore, au service de France, et se montra dévoué à la reine épouse de Louis XVI, qui lui avait fait obtenir la charge importante de grand-écuyer. Le prince de Lambesc jouissait à la cour d'une grande influence; la révolution la lui ayant fait perdre en partie, il se montra l'un des plus violens ennemis du nouvel ordre de choses. Employé au camp que la cour avait rassemblé près de Paris, au mois de juillet 1789, le 12 du même mois, il reçut l'ordre de dissiper les rassemblemens qui s'étaient formés sur la place Louis XV. Le prince de Lambesc, emporté par une ardeur difficile à expliquer, franchit à la tête de ses soldats le pont-tournant, et se précipita au grand galop dans le jardin des Tuileries, qu'il se mit en devoir de faire évacuer. N'ayant pas été soutenu dans cette charge par les autres corps, il fut obligé de se retirer précipitamment devant les gardes-françaises qui se réunirent à la foule occupée à barrer le chemin avec des chaises, et qui, en jetant des pierres aux soldats de Royal-Allemand,



exprimait son indignation et sa fureur. La conduite du prince de Lambesc fut dénoncée à l'assemblée nationale par le comité des recherches, qui accusa le prince, non-seulement d'être un des agens de la conspiration anti-populaire, mais encore d'avoir, en chargeant dans les Tuileries, tué un malheureux vieillard et blessé un jeune homme qui n'obéissaient pas assez promptement à l'ordre qu'il leur avait donné de se retirer : « Accusations, disent les auteurs d'une biographie, que le » Châtelet déclara plus tard n'avoir pas été prouvées. » A l'époque de ce procès, le prince de Lambesc s'était déjà retiré en Allemagne, où son régiment le rejoignit en 1792. Il servit à l'armée des princes frères de Louis XVI, fit avec les Prussiens la campagne de la fin de cette année (1792) en Champagne, et prit, en 1793, du service en Autriche, où il devint, peu de temps après, général-major, et en 1796, feld-maréchal-lieutenant. La carrière militaire du prince de Lambesc a répandu peu d'éclat sur son nom, et les Français ont presque toujours ignoré qu'il a fait contre eux les campagnes sur le Rhin et en Italie. Ce prince épousa, en 1803, la comtesse Anne de Cettner, veuve du comte Cajetan Potoki, et s'est remarié en 1812, à la comtesse douairière de Coloredo. On prétend que le prince Lambesc est porté sur la liste des pairs de France sous le nom de duc d'Elbeuf.

LAMBINET (PIERRE, ABBÉ), jésuite, savant bibliographe, naquit à Tourné, près de Mézières, dé-

partement des Ardennes, en 1742. Il fit d'excellentes études au collège des jésuites de Charleville, et fut admis dans leur société, où il resta jusqu'à sa suppression par le pape Clément XIV. Il entra ensuite dans l'ordre des Prémontrés, et fit profession dans l'abbaye de Villers-Cotterets; mais quelques années après, il quitta l'ordre et l'habit, et se fit séculariser du consentement de l'abbé-général de la congrégation qu'il abandonnait. L'abbé Lambinet se voua particulièrement à la science bibliographique, et y acquit des connaissances très-étendues. L'institut de France a donné publiquement des éloges à son érudition et à l'exactitude de ses travaux. Cet homme laborieux a publié, vers 1776, un *Éloge de l'impératrice Marie-Thérèse*, Bruxelles, in-8°; et en 1785, une *Notice de quelques manuscrits qui concernent l'histoire des Pays-Bas*. Cet ouvrage a été imprimé dans les *Mémoires de l'académie de Bruxelles*, tome 5. Il fit paraître peu de temps après, dans *l'Esprit des Journaux*, plusieurs lettres sur la *Bible des pauvres*, sur le *Missel Ambroisien*, etc. On le croit auteur de la *Table alphabétique*, en 4 vol. in-12, imprimée à Bruxelles, de *l'Esprit des Journaux*, pour les années de 1772 à 1784. Il mit au jour en 1798, à Bruxelles, en 1 vol. in-8°, des *Recherches historiques, littéraires et critiques sur l'origine de l'imprimerie, particulièrement sur ses premiers établissemens au 15<sup>e</sup> siècle dans la Belgique*. La seconde édition de cet ouvrage, augmentée d'un volume, parut en 1810, sous ce titre: *Ori-*

*gine de l'imprimerie, d'après les titres authentiques, l'opinion de M. Daunou et celle de M. Van-Praet, suivie des établissemens de cet art dans la Belgique, et de l'histoire de la stéréotypie.* On regarde ce travail de l'abbé Lambinet comme le plus exact de ceux qui ont été publiés sur cette matière; *l'Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie, par M. Daunou*, s'y trouve reproduite textuellement, et n'est pas l'un des documens les moins recommandables. L'abbé Lambinet a encore publié, en 1810, in-12, en latin, une édition stéréotype de *l'imitation de Jésus-Christ*, dans laquelle, en adoptant l'opinion qui admet Kempis comme l'auteur de cet ouvrage, il accuse Bauzée d'avoir, à l'exemple de Valart, falsifié le texte autographe. Cette accusation déjà portée en 1809 par l'abbé Lambinet, qui concourait à la rédaction du *Journal des Curés*, fut relevée victorieusement par M. Genoe. L'abbé Lambinet aussitôt qu'il en eut connaissance, reconnut noblement son erreur. Il écrivit dans ce sens le 5 juillet 1813, à l'éditeur de Beauzée, et fit supprimer, dans la préface de son édition, l'imputation injurieuse, mais involontaire, qu'il s'était permise à l'égard du célèbre grammairien. Dans le courant de cette même année (1813), l'abbé Lambinet fut atteint d'une paralysie, dont il mourut peu de temps après, le 10 décembre, à Mézières, où il s'était retiré.

**LAMBLARDIE**(JACQUES-ÉLIE), inspecteur-général des ponts-et-chaussées, etc., naquit à Loches en 1747, de parens honnêtes, mais

peu favorisés de la fortune. Il crut d'abord, à l'exemple de son frère aîné, ne pouvoir assurer son existence qu'en embrassant l'état ecclésiastique, et vint dans cette intention joindre ce frère à Paris. Mais dans ce foyer immense de toutes les connaissances humaines, où l'homme studieux trouve tant de moyens d'en acquérir, son goût pour les sciences exactes prévalut sur la théologie; et il se livra à l'étude des mathématiques avec tant d'ardeur, qu'il ne tarda pas à obtenir des succès remarquables. Le célèbre Perronet l'admit à l'école des ponts-et-chaussées, et le fit bientôt employer comme son ingénieur sur les côtes de la Normandie. Les mémoires scientifiques qu'il publia alors, et les moyens ingénieux qu'il proposa pour repousser les barres de galets qui encombrant les ports de cette côte, lui firent confier la construction de la grande écluse de Dieppe. Il réussit parfaitement dans l'exécution de ce grand ouvrage, malgré les difficultés qu'opposaient les localités. En 1783, il fut envoyé au port du Havre en qualité d'ingénieur, et c'est aux grands travaux qu'il y a ordonnés que ce port doit l'avantage d'être devenu un des plus beaux et surtout des plus utiles de la France. Lamblardie fut ensuite envoyé dans le département de la Somme en qualité d'ingénieur en chef, et fut nommé membre de la commission des travaux du port de Cherbourg. En 1793, Perronet, qui avait eu occasion d'apprécier ses connaissances et ses talens, le demanda pour adjoint dans la direction de l'école des ponts-et-

chaussées, et à la mort de cet habile ingénieur, il lui succéda dans la direction de l'école, et devint ainsi le premier directeur de l'école Polytechnique. Ces nouvelles marques de confiance exaltèrent tellement en lui l'amour du travail, qu'il y sacrifia sa santé, et succomba épuisé par des veilles et des fatigues immodérées en 1801, emportant les regrets et l'estime de tous ceux qui l'avaient connu, et particulièrement de ses nombreux élèves.

**LAMBRECHTS** (**PIERRE-IGNACE, COMTE DE**), ancien sénateur, ex-ministre de la justice, et membre de la chambre des députés, est né en Belgique, le 31 juillet 1746. Après avoir fait de bonne études à l'université de Louvain, où il fut reçu docteur en droit, il suivit avec succès la carrière du barreau. Appelé par l'empereur Joseph II à Vienne, il y assista aux cours d'une école normale, établie par ce prince dans l'espoir de former de bons professeurs, dont il comptait se servir pour répandre les lumières dans son vaste empire, où les peuples croupissaient encore dans l'ignorance, et où les prêtres et les moines ne cherchaient à propager que le fanatisme et la superstition. Revenu en Belgique, M. Lambrechts fut bientôt obligé de s'exiler de sa patrie, insurgée en 1790 contre le gouvernement autrichien, auquel ses concitoyens le soupçonnèrent de rester toujours dévoué. Après l'issue de la révolution belge et le rétablissement de la domination autrichienne, M. Lambrechts retourna à Bruxelles et reprit la prati-

que du droit. Il allait être nommé membre du grand-conseil de Malines, quand les Français s'emparèrent, en 1794, des Pays-Bas. La réputation qu'il s'était acquise par ses talents, et son intégrité, le firent nommer, lors de la réunion de ces provinces à la France, commissaire du directoire-exécutif près le département de la Dyle. Il se distingua dans cette place par ses connaissances administratives et son zèle pour le bien public. Le 4 septembre 1797, il fut appelé à Paris, et nommé au ministère de la justice à la place de Merlin de Douai, poste qu'il remplit honorablement jusqu'en juillet 1799, où il eut Cambacérés pour successeur. M. Lambrechts avait été, en 1798, mis sur les rangs pour remplacer Rewbell au directoire-exécutif; après la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), il fut nommé par le gouvernement consulaire membre du sénat-conservateur, et reçut de Napoléon, en 1804, la décoration de commandant de la légion-d'honneur. Pendant les 15 années qu'il siégea au sénat, il fit plus d'une fois preuve de courage et de patriotisme, se réunissant dans toutes les occasions importantes, à l'estimable minorité des Lanjuinais, Garat, Volney, Destutt-Tracy, Collaud, etc., qui défendirent avec plus de zèle que de succès les intérêts nationaux. M. Lambrechts émit en 1814 son vœu pour le rétablissement de la maison de Bourbon, et obtint la même année, après la rentrée du roi, des lettres de grande naturalisation, qui attachent invariablement aujourd'hui sa destinée au

pays qu'il a si long-temps et si honorablement servi. En 1815, M. Lambrechts vota contre l'acte additionnel, et se refusa à prêter aucun serment. Deux départemens, celui de la Seine-Inférieure et du Bas-Rhin, l'honorèrent à la fois de leur choix en 1819, pour les représenter à la seconde chambre. Il opta pour le dernier; et dès la première séance, il osa, malgré les cris de la majorité, se lever pour l'admission de M. Grégoire, élu par le département de l'Isère. Il vota constamment, depuis, avec les amis des droits nationaux consacrés par la charte, s'opposa aux lois d'exception, et fut un des 95 députés qui se prononcèrent contre le nouveau système électoral. M. Lambrechts a publié quelques écrits, remarquables par la justesse et la profondeur des vues, ainsi que par le patriotisme et le véritable esprit constitutionnel qui y règnent. Nous citerons ici ses *Principes politiques*, publiés en 1815, et son dernier ouvrage intitulé : *Réflexions à l'occasion du livre de M. l'abbé Frayssinous sur les vrais principes de l'église gallicane*, Paris, 1818. Il a su, dans ce dernier ouvrage, ajouter encore aux argumens victorieux dont Bossuet et tant d'autres illustres défenseurs des libertés de l'église gallicane se sont servis pour combattre les prétentions de la cour de Rome. M. Lambrechts siège encore aujourd'hui (1823) dans la chambre des députés, où cet homme de bien, invariable dans ses principes, défend avec le même zèle qui a honoré toute sa carrière politique, les intérêts des citoyens et les droits nationaux,

acquis au prix de tant de sacrifices, par le peuple français.

LAMBTON, membre du parlement d'Angleterre, un des orateurs les plus populaires de la chambre des communes, où il siège sur les bancs de l'opposition. En février 1815, il se prononça avec force contre le traité qui, en violation manifeste de la foi promise, livra la république de Gènes à son ancien ennemi le roi de Sardaigne. « Eh quoi ! s'écria » Lambton, un général anglais » (lord Bentinck) arrache les Gé- » nois au joug de Bonaparte; il les » invite à s'armer pour l'indépen- » dance de l'Italie; il les engage à » rétablir leur ancienne constitu- » tion. Tout annonce que les guer- » riers de l'Angleterre n'ont paru » à Gènes que pour y faire triom- » pher la liberté; et ce sont les » Anglais qui trahissent les pro- » messes les plus solennelles, ce » sont les Anglais qui livrent eux- » mêmes Gènes au roi de Sardai- » gne! » Le discours de l'orateur patriote produisit une sensation extraordinaire; les ministres assez vivement attaqués vinrent cependant faire compliment à M. Lambton sur ses talens oratoires; mais ils n'en persistèrent pas moins dans leur odieux projet. Le marché d'âmes était déjà conclu. L'ancienne république de Gènes fut rayée du nombre des états indépendans de l'Europe, et sacrifiée à la convenance du roi son voisin. M. Lambton s'opposa, en mai 1817, à l'envoi de M. Georges Canning (ministre actuel, 1823), en qualité d'ambassadeur à Lisbonne, avec un traitement considérable, mission aussi inutile qu'onéreuse

pour le trésor public, puisque la cour de Portugal se trouvait alors à Rio-Janeiro au Brésil.

LAMETH (LE COMTE CHARLES-MALO-FRANÇOIS DE), lieutenant-général, membre de l'assemblée des états-généraux, en 1789, est né le 5 octobre 1757. Il passa en Amérique à l'époque où les colonies anglaises combattaient pour leur indépendance, et il y servit comme aide-maréchal-général-de-logis dans l'armée commandée par le maréchal de Rochambeau. Son courage, ses talens, et son zèle pour la cause de la liberté le firent remarquer, et il y obtint le grade de colonel en second des dragons d'Orléans et la croix de Saint-Louis, ayant eu la jambe droite et la rotule gauche fracassées sur le parapet d'une redoute à York-Town, à l'attaque de laquelle il se trouva comme volontaire. Après son retour en France, il fut nommé colonel-commandant du régiment des cuirassiers du roi et gentilhomme d'honneur du comte d'Artois. Il donna sa démission de cette place dans les premiers mois de la réunion des états-généraux. Les hommes et les écrivains de parti reprochent à MM. de Lameth d'avoir manqué de reconnaissance envers la cour, qui, disent-ils, avait accordé aux quatre frères une bienveillance et une protection particulières. Ce reproche d'ingratitude est une injustice envers MM. de Lameth, qui ont su concilier ce qu'ils devaient au roi en dévouement et en fidélité, avec ce qu'ils devaient à la nation comme députés aux états-généraux. Ce reproche est également une injure envers le

gouvernement du roi, en ce qu'il semblerait établir que les grâces qu'il accorde sont des moyens de corruption. Au reste, l'avancement militaire de MM. de Lameth n'a pas eu une rapidité si extraordinaire qu'on doive la remarquer; elle s'explique naturellement par les services de leurs parens et les leurs, ayant tous les quatre servi dans le Nouveau-Monde. On leur reproche aussi dans quelques occasions leur attachement, que l'on qualifie d'excessif, pour le nouvel ordre de choses. La question de l'exagération est délicate à traiter dans les temps de révolution, et ce reproche ne part presque toujours que d'hommes exagérés eux-mêmes. Si MM. de Lameth furent parfois entraînés par le torrent, pour juger l'ensemble de leur conduite et de leurs vues politiques, il faut les suivre jusqu'à la fin de l'assemblée, jusqu'à la révision. En 1789, M. Charles de Lameth fut nommé député de l'Artois aux états-généraux, et se réunit avec plusieurs de ses collègues de la noblesse à la chambre des communes qui s'était constituée en assemblée nationale. On dit, dans des biographies, qu'il prit une part active aux affaires, et que sans paraître souvent à la tribune, il intervenait dans toutes les discussions et parlait de sa place. Il eût été plus simple et plus exact de dire qu'il prenait beaucoup d'intérêt au succès de la constitution. Ce ne fut pas lui non plus qui renonça à un privilège héréditaire dans les états d'Artois; mais bien son frère Alexandre, dont l'article fait suite à celui-ci. Dans la discussion relative à l'unité du

corps-législatif, il demanda qu'avant d'aller aux voix, on décidât quelle serait l'organisation des deux chambres; repoussa l'institution du marc d'argent comme condition d'éligibilité, parce qu'elle tendait à consacrer l'aristocratie des richesses; vota en faveur de la liberté de la presse, faisant connaître en même temps tout le mépris que lui inspiraient les pamphlets et les libelles; se prononça pour la liberté des cultes; exprima le désir que l'armée ne fût pas étrangère à la constitution; réclama la suppression des justices prévôtales, la prompte sanction des décrets relatifs à l'organisation de l'armée, l'établissement des jurés en matière criminelle et civile; s'opposa à ce que le pouvoir exécutif eût le droit de faire grâce, et la liberté de rejeter les juges désignés par le peuple. Il présenta des observations à l'assemblée sur la conduite de M. de Saint-Priest, ministre de la guerre, au sujet de la surprise des forts de Marseille par le peuple, et sur celle du baron de Marguerite, maire de Nîmes, relativement aux troubles de cette ville; il insista plus particulièrement à l'égard de ce dernier agent du pouvoir, et le procès récent de M. Froment prouverait le mérite de ces observations. Ayant été provoqué par M. le duc de Castries, il se battit avec lui. Ce n'est point par suite de ce combat que le peuple irrité se porta à l'hôtel du duc et en brisa les meubles; mais bien par l'effet des provocations systématiques dont les députés du côté gauche étaient alors l'objet. Pendant la discussion sur le *livre rouge*, M.

Charles de Lameth fit reporter au trésor public une somme de 60,000 francs que sa famille avait reçue de la cour. Cette somme cependant était la juste compensation des réductions que l'abbé Terray fit sur la pension que M<sup>me</sup> de Lameth avait obtenue comme fille et sœur des maréchaux de Broglie, et comme veuve d'un officier-général mort à l'armée, étant chef de l'état-major de l'armée du maréchal de Broglie, son beau-frère. Sur la question du droit de paix et de guerre, il fut de l'avis que pour que la guerre fût définitivement déclarée, cette grande décision devait être approuvée par les représentans de la nation. Le 19 juin 1790, il appuya la suppression des titres honorifiques, et contribua à faire rendre plusieurs décrets sur l'organisation militaire. A peu près vers la même époque, il fit publiquement dans l'assemblée cette honorable profession de foi politique, que les ennemis des gouvernemens représentatifs lui reprochent avec tant d'amertume : « Je suis ennemi de toute aristocratie. J'entends par aristocratie, le désir de dominer, désir contraire à l'égalité politique, qui se trouve dans les états despotiques où les hommes sont égaux, parce qu'ils ne sont rien, et qui est la base de notre constitution, dans laquelle les hommes sont égaux parce qu'ils sont tout.... Je faisais autrefois partie d'un ordre qui avait quelques avantages aristocratiques, j'y ai renoncé par amour pour mon pays. » M. Charles de Lameth combattit, dans la séance du 28 juillet, la proposition de Mira-

beau, tendant à déclarer traître à la nation le prince de Condé, s'il ne désavouait pas le manifeste qu'on lui attribuait. Il fit, à l'occasion d'une adresse des amis de la constitution de Londres, qui dénonçait les armemens de l'Angleterre, une sortie énergique contre le système d'asservissement organisé contre les peuples. Il prétendit, dans la séance du 18 décembre, contre l'opinion de Mirabeau, que les membres de la famille royale, le roi et le dauphin exceptés, rentraient dans la classe des simples citoyens. Au mois de janvier 1791, il demanda que les places des ecclésiastiques qui n'auraient pas prêté serment à la constitution civile du clergé, décrétée le 12 juillet précédent, fussent déclarées vacantes. Par suite du départ du roi et de la famille royale dans la nuit du 20 au 21 juin, il invita vivement l'assemblée à prendre des mesures de salut public, proposa de tirer le canon d'alarme, et provoqua le serment de fidélité à la nation, que prêterent les militaires, membres de l'assemblée. Il demanda le renvoi au comité, de la proposition de confier le pouvoir exécutif aux ministres; l'adjonction du ministre des affaires étrangères au comité diplomatique; la lecture du *Mémoire* que le roi avait remis avant son départ à l'intendant de la liste civile; enfin, l'arrestation du marquis de Bouillé, et la suspension des officiers suspects. Porté à la présidence de l'assemblée le 3 juillet 1791, il occupait encore le fauteuil lors des évènements du Champ-de-Mars, le 17 du même mois. Il serait injuste de

passer sous silence l'immense service que M. Charles de Lameth et ses amis rendirent à la royauté, en empêchant la déchéance de Louis XVI, et en contribuant aux différentes mesures qui amenèrent la dispersion des insurgés. Ce ne fut pas, comme on le prétend dans une biographie étrangère, à compter de cette époque que MM. de Lameth se rattachèrent à la monarchie constitutionnelle. Ils n'ont jamais cessé de lui être dévoués. Ils l'étaient avant le 21 juin; ils le furent au retour du voyage de Varennes; ils l'ont été constamment depuis. La même biographie prétend qu'après la journée du 10 août 1792, M. Charles de Lameth s'enfuit au Havre, où il fut arrêté. C'est une erreur. Il était absent de l'armée par congé, lorsque la révolution du 10 août éclata. Il partit pour conduire sa femme et sa fille au Havre; mais il fut arrêté en route le 12 août, et transféré sous bonne escorte à Rouen, en vertu d'une décision de Clavière, ministre de l'intérieur. Il resta 47 jours enfermé au secret, et ne recouvra sa liberté que par suite du courage avec lequel son frère Théodore le défendit à l'assemblée législative, qui renvoya l'examen des motifs de son arrestation aux ministres, lesquels le firent mettre en liberté, ne trouvant ni dénonciation, ni aucune cause qui pût justifier cette arrestation. M. Charles de Lameth rejoignit sa famille au Havre, et ne s'expatria que lorsqu'il apprit qu'il était arrivé à la municipalité de cette ville, un ordre du comité de salut public de l'arrêter de nouveau. Tant

qu'il fut à l'étranger, il résida, autant qu'il en eut la possibilité, en pays neutre. Il avait commandé la division de la cavalerie de l'armée du Nord dans la campagne de 1792. Rentré en France le 1<sup>er</sup> janvier 1801, il se retira dans ses foyers avec son grade de général de brigade réformé; il y vécut jusqu'en 1809. Au mois de mai de cette année, il reçut à la campagne l'ordre du ministre de la guerre, duc de Feltre, de rejoindre l'armée d'observation à Hanau. A la fin de la campagne, il fut nommé gouverneur du grand-duché de Wurtzbourg, et revint en France vers la fin de 1810. Le grand-duc lui offrit alors la décoration de commandeur de son ordre de Saint-Joseph. Au mois de juin 1812, il reçut l'ordre du même ministre d'aller prendre le gouvernement de Santoâa, située sur la côte de Biscaye. Il défendit ce poste important pendant 1812 et 1813, et une partie de 1814, contre les Espagnols, les Portugais et les Anglais: il le remit, par ordre de Louis XVIII, aux Espagnols le 16 mai 1814. Le 22 juin de la même année, il fut nommé lieutenant-général.

LAMETH (ALEXANDRE), est né le 28 octobre 1760, à Paris, et y fit ses études. Dans la guerre de l'indépendance américaine, où il prit part, ainsi que ses deux frères, Charles et Théodore, il fut aide-de-camp de M. de Rochambeau, et ensuite adjudant-général, lorsque l'armée du général français passa dans l'Amérique méridionale pour attaquer la Jamaïque. Son instruction et ses talens lui acquirent la réputation d'un excellent

officier, et à son retour dans sa patrie, il devint colonel en second du régiment de cavalerie Royal-Lorraine. En 1789, la noblesse de Péronne le nomma député aux états-généraux. Il porta dans cette assemblée l'esprit d'indépendance et de liberté qu'il avait puisé aux sources mêmes de l'indépendance américaine, et servit avec dévouement la cause de la révolution française. Il fut un des 43 membres de l'ordre de la noblesse, qui passèrent aux communes. Le premier, il proposa dans la nuit du 4 août, de consacrer la liberté des cultes. Plusieurs articles de la déclaration des droits furent adoptés sur sa proposition ou d'après sa rédaction. Il renonça aux privilèges que lui accorda le droit de membre des états d'Artois. L'assemblée adopta encore sur sa proposition une nouvelle définition de la liberté. Le 29 août, il demanda que les bases du pouvoir législatif fussent posées avant celles du pouvoir exécutif; vota pour que le roi eût un *veto* suspensif; fit décréter qu'il fût défendu aux parlemens, alors en vacances, de se réunir sous peine de forfaiture, et que les chambres de vacations continuassent à rendre la justice, jusqu'au moment où l'assemblée aurait décrété l'organisation des corps judiciaires: proposition dont le résultat fut la suppression des parlemens. En février 1790, il présenta un rapport sur l'organisation de l'armée, qui produisit un tel effet que son auteur fut nommé membre du comité militaire, non au scrutin, mais par une délibération de l'assemblée. Dans la séance du soir du 13 juin



1790, M. Alexandre Lameth demanda, à l'occasion de l'anniversaire et de la fédération du 14 juillet, l'enlèvement des trophées élevés sur la place des Victoires, parce qu'ils rappelaient des souvenirs d'humiliation aux ci-devant provinces de l'Alsace et de la Franche-Comté, et qu'ils fussent remplacés par des emblèmes qui exprimeraient l'union de la liberté et de la royauté. Le 15 mai, il mit en question si l'on donnerait au roi le droit de paix et de guerre, et se trouva, dans cette célèbre discussion, en opposition avec Mirabeau, qui soutenait que ce droit devait être dévolu à la couronne. L'amendement de M. Alexandre Lameth qui consistait en ces mots : « que la guerre ne peut être déclarée sans un décret de l'assemblée, » obtint la majorité. Lui, et son ami Barnave, furent reconduits en triomphe, par l'immense foule des spectateurs, qui remplissait le jardin des Tuileries et les avenues de la salle. Plus de 40,000 personnes entouraient l'assemblée. Lors de la discussion relative aux journaux, il se prononça fortement en faveur de la liberté de ces feuilles, et lors de l'admission à la barre d'une députation de Liégeois, que le côté droit accueillit avec une extrême défaveur, il ne put modérer son indignation contre la minorité qui ne voulait pas admettre la députation. Il répondit à M. de Montlosier, qui prétendait que le côté gauche n'avait pas la majorité dans la nation : « Vous frémiriez si les Français venaient à se composer. » Lorsque M. d'Esprémenil proposa, dans une autre séance,

le rétablissement pur et simple de l'ancien régime, M. Alexandre Lameth, pour ne laisser aucune incertitude sur les sentimens qui animaient l'assemblée, proposa de motiver ainsi l'ordre du jour. « L'assemblée ayant entendu jusqu'à la fin, pour prouver l'entière liberté des opinions, le discours de M. d'Esprémenil, jugeant qu'il ne peut être que le résultat d'une imagination en délire, passe à l'ordre du jour. » Il fut nommé président, le 20 novembre 1790. Le 28 janvier 1791, il fit un rapport sur les moyens de pourvoir à la défense du royaume, qui obtint l'assentiment général. En février, il devint membre du département de Paris; dans les mois de mai et de juillet, il présenta plusieurs rapports au comité militaire, et fit adopter et décréter différentes mesures relatives aux frontières, aux milices et aux armées. Le travail sur l'avancement militaire, qui ouvrit la carrière à tous les braves qui depuis ont tant illustré nos armées; et la levée des bataillons de gardes nationales, qui doublèrent comme par enchantement le nombre de nos défenseurs, sont des services que la France ne peut oublier. Au 21 juin lorsque le roi partit pour Varennes, M. Alexandre Lameth joua un des principaux rôles dans l'assemblée constituante; il y développa une force de caractère qui contribua efficacement à la belle conduite que tint l'assemblée dans cette périlleuse circonstance. Nommé président des deux comités réunis, celui de constitution et le comité militaire, qui étaient chargés de présen-

ter à l'assemblée toutes les mesures de paix publique et de sûreté générale, nécessitées par la situation de la France, il se montra digne d'une si grande marque de confiance. Ce fut lui qui proposa d'envoyer une députation de l'assemblée pour garantir les jours du roi, de la reine, de l'héritier présomptif et de M<sup>me</sup> Elisabeth. Nommé membre du comité de révision de la constitution, il travailla avec Tournette, Adrien Duport, Talleyrand, Barnave, Target, etc., à la révision et au classement des différens décrets que la multiplicité des événemens et leur importance, souvent inattendue, n'avaient pas permis de placer d'une manière méthodique. Ce comité se vit forcé de proposer quelques changemens, lorsque des décrets rendus, à différentes époques, présentaient des contradictions : il déclara, à l'unanimité, que, particulièrement les deux décrets, dont l'un défendait la réélection des députés, et l'autre les empêchait de pouvoir être promus à aucune fonction du pouvoir exécutif, pendant les deux années qui suivraient la législature dont ils avaient fait partie, entravaient entièrement la marche du gouvernement, et entraîneraient infailliblement la destruction de la constitution. Le comité ne put réussir à convaincre l'assemblée, qui se laissa entraîner, dans cette circonstance, par un sentiment de désintéressement dont les suites ont été funestes. M. Alexandre Lameth est de tous les membres de l'assemblée celui qui a fait partie de plus de comités, pendant le cours de l'assemblée constituante; il se livrait plus

particulièrement aux travaux de ceux des finances, des colonies et du comité militaire, dont il fut prorogé président pendant toute la durée de la session. Il partagea l'opinion de Barnave, qui soutenait qu'un appel subit des hommes de couleur à l'exercice des droits politiques (droits refusés en France à plus des 19 vingtièmes de la population blanche) ne pouvait avoir que des conséquences funestes pour la métropole et pour les colonies elles-mêmes. Cela ne l'empêchait pas d'être membre de la société des amis des Noirs, et de professer hautement cette opinion, aujourd'hui générale, qu'ils avaient les mêmes droits que tous les autres hommes. Après la clôture de l'assemblée constituante, et même depuis le retour du roi, M. Alexandre Lameth, ainsi que ses amis Adrien Duport et Barnave, voyant la monarchie constitutionnelle prête à se dissoudre, crurent ne pouvoir refuser au roi l'assistance de leurs conseils, que Louis XVI réclama avec instance; mais ils mirent la condition que ce ne serait que pour assurer le triomphe de la constitution. Malheureusement le roi était déjà sous l'influence des terreurs religieuses, et l'on était parvenu à l'effrayer sur la mesure prise relativement aux biens du clergé. La reine avait alors deux autres conseils, l'un à la tête duquel se trouvait l'archevêque de Toulouse, M. de Fontanges, et l'autre à Bruxelles, que dirigeait le baron de Breteuil. M. Alexandre Lameth et ses amis parvinrent à empêcher un grand nombre de fausses mesures, et à en faire a-

dopter quelques-unes de favorables à l'établissement de la liberté; mais les conseils des courtisans et des ennemis de la révolution, entraînent le roi et la France dans les malheurs qui ne tardèrent point à arriver. Dès que la guerre fut déclarée, M. Alexandre Lameth rejoignit, comme maréchal-de-camp, l'armée du Nord, commandée par le maréchal Luckner. Il commanda l'avant-garde de cette armée, et fit tracer le camp de Maulde, qui n'avait jamais été occupé dans aucune des guerres précédentes. Il était employé au camp de Maubeuge à l'époque du 10 août 1792, et rejoignit M. de La Fayette qui venait de prendre le commandement de l'armée du Nord. Ayant été chargé de défendre la frontière des Ardennes, il avait son quartier-général à Mézières, lorsqu'il fut décrété d'accusation par l'assemblée législative. Il quitta l'armée et la France, avec M. de La Fayette et un assez grand nombre d'officiers-généraux et supérieurs. On connaît tout ce qu'a eu de révoltant et de barbare la détention dont il a été la victime, avec MM. de La Fayette, Latour-Maubourg et Bureaux de Puzy. La captivité de M. Alexandre Lameth a duré 3 ans et 3 mois, ses fers n'ayant été brisés qu'en décembre 1795. Au commencement de 1796, il se rendit en Angleterre. Mais le gouvernement inhospitalier de ce pays lui intima l'ordre de quitter la Grande-Bretagne, ordre qui fut inutilement combattu par le célèbre Fox. Alors il se retira à Hambourg avec son frère, et tous deux y formèrent une mai-

son de commerce avec leur ami M. le duc d'Aiguillon. Ils sollicitèrent, en 1797, près du directeur-exécutif leur radiation de la liste des émigrés; n'ayant pu l'obtenir, ils profitèrent de la mésintelligence qui régnait entre les différens membres du gouvernement, et de la tolérance générale qui en était la suite, pour rentrer dans leur patrie, au mois de juin de la même année. La révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797) les contraignit bientôt de s'en éloigner encore. A la suite des événemens du 18 brumaire an 8 (9 novembre 1799), ils purent reparaître sans danger sur le territoire français, et ils obtinrent, du gouvernement consulaire, en 1800, leur radiation définitive de la fatale liste. M. Alexandre Lameth fut nommé, en avril 1802, préfet du département des Basses-Alpes et membre de la légion d'honneur, et en février 1805, préfet du département de Rhin-et-Moselle; il devint ensuite officier de cet ordre, et fut appelé, en 1806, à la préfecture de la Roër, et en 1809 à celle du Pô. Il avait été nommé précédemment maître des requêtes et baron de l'empire. De ses nombreux titres, le grade de général est le titre auquel il a toujours attaché le plus de prix. Dévoué à sa patrie et désintéressé dans sa fortune, loin d'augmenter son patrimoine si considérablement réduit par la révolution, il l'a presque entièrement anéanti par les nombreux sacrifices qu'il a faits pour soutenir la dignité de ses différentes magistratures. Il a su également soutenir par ses différens travaux sous le gou-

vernement impérial, la brillante réputation que son zèle, ses talents et son patriotisme lui avaient méritée à l'assemblée constituante, et il passe à juste titre pour un des hommes d'état et un des administrateurs dont la France doit le plus s'honorer. Les événements politiques de 1814 forcèrent M. Alexandre de Lameth à quitter la préfecture du Pô. A son retour en France, au mois de mai (1814), il fut nommé préfet de la Somme et lieutenant-général. Napoléon, pendant les *cent jours*, lui conserva les mêmes titres et fonctions, et le nomma membre de la chambre des pairs. M. Alexandre de Lameth ne cessa pas, malgré ces faveurs, d'être fidèle aux principes que, dès le commencement de la révolution, il avait manifestés. Dans la séance du 26 juin, il appuya l'opinion de M. Boissy-d'Anglas relative à la suppression du projet de loi de police et de sûreté générale. Il dit : « Il n'est aucune responsabilité en corps ; il nous faut des hommes pour répondre. Je conçois les motifs qui ont engagé la commission à adopter la résolution textuelle de la chambre des représentans. Je sais qu'on doit chercher par une similitude de résolutions, à entretenir l'harmonie entre les deux chambres ; mais il est une autre considération qui doit surtout nous émouvoir, nous qui, depuis 25 ans, avons vu tant de révolutions. Cette révolution-ci passera, comme toutes les autres ; mais les principes ne passent pas. Les lois d'exception ne sont jamais que des lois de partis. Aujourd'hui on veut vous faire

» appliquer des mesures rigoureuses aux royalistes. Qui sait si, près comme nous sommes de grands événements, on ne se prépare pas déjà à nous poursuivre avec des lois dont vous ne pourriez vous plaindre, puisque vous-mêmes les auriez faites ? » Il était impossible d'avoir plus de justice, de sagesse et de prévoyance. Après la seconde restauration, au mois de juillet (1815), M. Alexandre de Lameth resta sans fonctions. En 1817, il apprit qu'un grand nombre d'électeurs se proposaient de lui donner leurs voix. Il se hâta de déclarer dans les journaux, que ne payant pas les contributions exigées, ces suffrages n'auraient point d'objet. En 1819, M. Alexandre de Lameth a été nommé député à une immense majorité, par le département de la Loire-Inférieure. Dans le cours des 4 sessions qui ont eu lieu depuis sa nomination, il a parlé différentes fois, et toujours avec cette supériorité qui l'avait fait remarquer à l'assemblée constituante. Cette illustre assemblée ayant été l'objet des attaques de M. de Serre, garde-des-sceaux, M. Alexandre de Lameth se hâta de lui répliquer, et termina son discours par ces mots : « Au reste, je n'ai point été étonné d'entendre sortir des injures contre l'assemblée constituante, de la même bouche qui avait proclamé à cette tribune, que la majorité de la convention avait été saine. » Dans la séance du 23 février 1821, M. de Labourdonnaie apostrophant le côté gauche par ces mots : « La France ne veut plus de vous ; » M. Alexandre de Lameth lui ré-

pondit sur-le-champ : « Et de qui » donc veut-elle ? Serait-ce de l'émigration armée ? Mais l'émigration n'a-t-elle pas été considérée » par l'Europe entière, par les souverains eux-mêmes, comme une » des fautes les plus graves qui » puissent être enregistrées dans » les annales de l'histoire ? Serait-ce le fameux *væ victis*, qui, au » reste, ne peut être invoqué que » par l'immoralité, qui serait là » pour nous faire courber la tête ? » Coblenz a-t-il vaincu la France ? » Sont-ce ses armées qui ont envahi notre territoire ? Et de quel » droit se présenterait-on ici en » triomphateurs ? » Cette réponse énergique produisit une vive et profonde impression. M. Alexandre de Lameth a prononcé, sur la *légitimité* et sur les *colonies*, deux opinions qui ont été imprimées. Dans la dernière session (1822), après avoir établi que les ministres voulaient faire la contre-révolution, il ajouta : « Quels sont » donc les antécédens politiques » des hommes qui osent tenter une » telle entreprise ? Sont-ce des Richelieu, des Ximènes, des Pom-bals, des Choiseul ? Je jette les » yeux sur le banc des ministres, » et cette vue me rassure. » M. Alexandre Lameth a publié plusieurs écrits en faveur de la liberté. En 1798, pendant son séjour à Hambourg, il a fait avec le général Mathieu-Dumas, le *Précis des événemens militaires*, ouvrage qui eut alors le plus grand succès. Depuis son retour en France, il a composé un écrit sur le projet de loi d'élection du 5 février, qu'il blâmait comme n'admettant pas un assez grand nombre de citoyens

à l'exercice des droits politiques, et, par conséquent, n'intéressant pas assez la nation au maintien de ses droits. Enfin on lui doit différens articles d'économie politique, insérés dans la *Minerve française*, et un grand nombre d'articles dans d'autres journaux, notamment dans le *Constitutionnel*, articles qui ont été remarqués de tous les hommes instruits, et qui ont produit le meilleur effet sur l'esprit public.

LAMETH (THÉODORE), né le 24 juin 1756, entra, en 1770, au service de la marine, où il fut enseigne de vaisseau après avoir fait plusieurs campagnes, notamment celles d'évolution dans les escadres commandées par les amiraux d'Orvillier et de Guichen. Passé, en 1774, capitaine au régiment Royal cavalerie, en 1778, il remplit au camp de Vaussieux commandé par le maréchal de Broglie, les fonctions d'aide-maréchal-général des logis de l'armée. La guerre s'étant déclarée, il obtint de se rendre en Amérique, où il fut blessé au combat de la Grenade. Chargé par le comte d'Estaing de communications importantes avec le ministre de la marine, il revint en France, où il fut nommé colonel à la suite des dragons, et, successivement, colonel en second du régiment du Mestre-de-camp-général de la cavalerie et dans la même armée, colonel-commandant des régiments Royal-Piémont et Royal-Étranger. En 1791, son rang d'ancienneté le porta au rang de maréchal-de-camp et au commandement d'une brigade de cavalerie. M. Théodore Lameth fut un des quatre colonels chargés de

la formation de l'ordonnance des manœuvres des troupes à cheval encore en usage aujourd'hui. Son expérience dans cette arme, son instruction et son zèle auraient pu postérieurement être utilement employés; mais une réponse que le premier consul trouva trop fière, et que sa conduite ne désavoua point, le fit mettre à l'écart, et, dès-lors, il ne fut, par la suite, que momentanément employé. En 1814, ce général était depuis long-temps, par son ancienneté, le second maréchal-de-camp de toute l'armée : néanmoins il ne fut pas compris dans les nombreuses promotions de lieutenans-généraux qui eurent lieu à l'ordinaire; au contraire, il fut mis en retraite. En 1790, l'estime et l'affection des habitans du Jura, où il était propriétaire, l'avaient fait élire président de l'administration générale du Jura, et, l'année suivante, député à l'assemblée législative. Cette bienveillance, ainsi que celle des Bourguignons, était particulièrement la suite des importans services que son régiment (Royal-Étranger, 7<sup>m</sup> de cuirassiers) avait rendus dans leurs provinces, en y maintenant la paix dans des temps orageux, par sa sagesse, sa subordination et sa fermeté. Comme administrateur, M. Théodore Lameth se fit remarquer par son zèle pour les intérêts du Jura, par son dévouement à la véritable liberté, sa modération et l'énergie avec laquelle il s'opposa à tous les désordres. Comme député, il défendit avec courage et persévérance la constitution de 1791. Il siégeait au côté droit de la chambre des députés, où se réunissaient alors

ceux qui voulaient demeurer fidèles à leur serment. Appelé au comité de la marine, dans laquelle il avait servi, M. Théodore Lameth fut chargé de rédiger une organisation de l'artillerie et de l'infanterie de ce corps. Elle fut adoptée par l'assemblée, à la suite d'un rapport qui présentait des notions peu connues sur une si importante partie de la force publique, qui en temps de paix, non moins que pendant la guerre, acquiert sans cesse des titres à l'attention et la justice du gouvernement. A l'époque du 2 septembre 1792 (ainsi que l'a rappelé M. le comte de Boissy-d'Anglas, pair de France, dans la vie de M. de Malesherbes), dans un moment où l'effroi arrêtait tout effort, toutes réclamations, M. Théodore Lameth fit entendre à la tribune les accens de la justice et de l'humanité revêtue. A la dernière séance de l'assemblée législative, il y monta de nouveau pour défendre M. Charles Lameth, détenu au secret dans les prisons de Rouen. Malgré la défaveur qui environnait alors les hommes modérés, il eut l'inexprimable bonheur de sauver son frère. En 1793, le général Lameth, poursuivi comme tous les constitutionnels, fut obligé de quitter sa patrie; mais il s'arrêta en Suisse, où il porta toujours les couleurs de la liberté; sur la frontière du Jura, du département où l'amitié et la reconnaissance lui conservaient des souvenirs et lui offraient les moyens de servir les malheureux, il en usa sans cesse; ses ennemis, ceux de ses frères, pourraient l'attester, ainsi que ses efforts à l'aurore du repos pour

leur faire recouvrer leur patrie et leur fortune. M. Théodore Lameth, élu en 1815 par le département de la Somme, siégeait avec les députés qui s'opposèrent aux réactions, et qui, sous les baïonnettes des étrangers, entourèrent l'autel de la patrie pour lui jurer une éternelle fidélité. M. Théodore Lameth s'est toujours distingué, dans sa vie publique comme dans sa privée, par l'honorable réunion d'une grande fermeté et d'une constante modération. Servir la liberté de son pays et contribuer au bonheur de ses concitoyens, tel a été l'emploi de toute sa vie.

**LAMETH (ALFRED ET ADOLPHE).** Nous ne quitterons point un nom si cher à la cause constitutionnelle et à la profession des armes, sans jeter quelques fleurs sur la tombe creusée en terre étrangère, de deux jeunes Lameth, neveux des précédens : — **ALFRED LAMETH**, né à Niquien en 1784, entra en 1800 dans les volontaires du premier consul Bonaparte, et partit sur-le-champ dans le corps d'armée commandé par le général Brune, qui, au milieu des glaces et des précipices, traversa le Splugel. Après cette campagne périlleuse, il fut nommé lieutenant dans le corps des carabiniers. Devenu capitaine, il fut aide-de-camp du maréchal Soult, et parvint, après plusieurs campagnes sous cet illustre guerrier, au grade de chef d'escadron dans la garde impériale. Il accompagna en Espagne, comme aide-de-camp, Joachim Murat, grand-duc de Berg, et se signala par son intrépidité dans une révolte de la ville de Madrid contre les Français. A 23 ans, il avait

déjà fait sept campagnes, et dans toutes s'était fait remarquer autant par son intelligence militaire que par sa bravoure. Deux fois il avait été blessé, l'une sous les yeux de l'empereur, qui, le croyant tué, avait exprimé ses regrets sur sa perte. Envoyé en Espagne, et se trouvant seul avec un de ses camarades et deux chasseurs, il fut massacré par un parti nombreux de guerillas. Alfred Lameth fut généralement et vivement regretté par toute l'armée, dont il était chéri pour la réunion des qualités les plus aimables, une valeur brillante et un esprit également gai et original. — **ADOLPHE LAMETH** entra à l'âge de 15 ans dans la marine. A 17, il montra une intrépidité remarquable lorsque l'armée française succomba à Saint-Domingue. Commandant d'une petite embarcation, comme aspirant de la marine, il retourna, au milieu des coups de fusil et de la mitraille, jusqu'à quinze fois sur le rivage pour sauver les blancs exposés aux plus imminens dangers. Revenu en France, il allait entrer au service de terre, lorsque l'amiral Villaret-Joyeuse, qui l'aimait et le traitait comme son fils, le décida à retourner avec lui en Amérique. Il périt victime de la fièvre jaune dans l'île de Sainte-Lucie.

**LA MIRA L (DOMINIQUE HARCOURT)**, né à Lyon, département du Rhône, vers l'année 1750, a publié quelques ouvrages sur l'Afrique, et particulièrement sur les possessions françaises au Sénégal. Destiné par sa famille à suivre la carrière du commerce et des fabriques, il préféra l'état militaire, et s'engagea dans le régiment de

**Provence.** Ce corps était en garnison au Havre, et Lamiral s'y faisait remarquer par son zèle et son exactitude à remplir ses devoirs. M. Eyriès, lieutenant de vaisseau, lui ayant reconnu des talens distingués pour le dessin et la levée des plans, une belle écriture et une instruction peu commune, lui fit obtenir son congé qu'il paya de ses propres deniers, et le prit pour son secrétaire. Il n'eut qu'à se louer de son choix; et lorsque cet officier, après la conquête du Sénégal par les Français, en 1779, eut été nommé, par le roi, commandant et administrateur de ce pays, Lamiral résida près de lui en qualité d'agent de la compagnie de la Guiane en Afrique. En 1781, M. Eyriès quitta le Sénégal pour servir en Espagne. Son protégé resta dans la colonie, et ne revint en Europe qu'en 1783; deux ans après, il y retourna comme agent de la même compagnie, qui avait obtenu le commerce exclusif de ces contrées. La fortune avait rendu Lamiral prodigue; il mécontenta ses chefs, qui le rappelèrent en 1787. La révolution fut tour-à-tour favorable et funeste à Lamiral; pendant le régime de la terreur, il fut poursuivi, arrêté, relâché, incarcéré de nouveau, et enfin rendu une seconde fois à la liberté. Il occupa, en sortant de prison, un emploi dans une administration publique, et mourut au mois de septembre 1795. Il a publié : 1° *l'Afrique et le peuple africain considérés sous tous leurs rapports avec notre commerce et nos colonies, etc.*, Paris, 1 vol in-8°, avec 6 figures et une carte. L'auteur

présente dans cet ouvrage à l'assemblée des états-généraux, les réclamations et les griefs des habitans du Sénégal contre la compagnie privilégiée, dont il se plaint avec amertume, et qui fut en effet supprimée en 1791. Si la passion s'y montre quelquefois à découvert, et rend Lamiral injuste envers la compagnie dont il était l'agent, on ne peut néanmoins méconnaître l'utilité de la plupart de ses vues. Il y joint des observations piquantes et un très-grand nombre de faits nouveaux et curieux. La relation de son voyage à Galam, qu'il fit par eau, contient aussi des détails intéressans, et offre des avis utiles adressés aux personnes qui font le commerce d'Afrique. Lamiral a encore fait imprimer, en 1791 : *Mémoire sur le Sénégal*, 1 volume in-4°, dans lequel il traite à fond de l'administration et du commerce de ce pays. Les véritables intérêts de la France, comme ceux de ses colonies lointaines, se trouvent parfaitement développés dans cet ouvrage, aussi bien pensé que bien écrit.

**LAMOIGNON** (CHARLES-FRANÇOIS DE); garde-des-sceaux pendant le règne de Louis XVI, et chancelier de l'ordre du Saint-Esprit, naquit à Paris, le 18 décembre 1735. Issu d'une ancienne famille dont plusieurs membres avaient illustré la magistrature, il suivit la même carrière et devint, jeune encore, président à mortier. Il se prononça avec énergie contre les mesures arbitraires du chancelier Meaupou, et fut exilé avec le parlement de Paris en 1772. Rappelé dès les premiers jours du règne de Louis XVI, il se montra



depuis cette époque constamment dévoté à la cour, et se trouva souvent en opposition avec la majorité des membres du parlement. M. de Lamoignon fit partie de la première assemblée des notables convoqués par le roi, en 1787, et fut nommé garde-des-sceaux en remplacement de M. Hue de Miroménil. Lié intimement avec l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, depuis cardinal et archevêque de Sens, que le roi venait de nommer son principal ministre, M. de Lamoignon appuya ses mesures, et concourut avec lui aux édits du timbre et de la subvention territoriale, édits que le parlement refusa d'enregistrer, malgré le lit de justice tenu à Versailles, le 6 août 1787. Pour punir le parlement de Paris de sa résistance, il fut exilé à Troyes; *Monsieur*, frère du roi, et le comte d'Artois, se rendirent ensuite le premier à la chambre des comptes, et le second à la cour des aides, pour y faire enregistrer les édits. Le parlement, ennemi du garde-des-sceaux, avait fait proposer par l'évêque de Rennes, au cardinal ministre, d'accorder l'enregistrement si M. de Lamoignon était renvoyé; mais cette condition ayant été rejetée, la lutte entre le parlement et le ministère continua avec une grande violence. Les deux édits furent révoqués le 19 septembre, et le parlement fut rappelé à Paris le 20; mais les ministres trouvèrent des magistrats aussi insensibles à la faveur qu'à la disgrâce. Les lits de justice se succédèrent en vain; on menaça d'arrêter les membres les plus distingués du parlement

au sein même de leur assemblée, et l'on assure que plusieurs officiers gentilshommes déclarèrent qu'ils n'obéiraient point aux ordres qui leur seraient donnés, s'il s'agissait d'arrêter les magistrats. Mais M. d'Agoult exécuta enfin cet ordre, entra avec des gardes-du-corps au palais où toutes les chambres du parlement étaient réunies, et saisit MM. d'Epréménil et Monsabert, au milieu de leurs collègues consternés, qui protestèrent en vain contre cet acte de l'autorité. L'abbé Sabathier de Cabre fut aussi mis en prison pour avoir le premier demandé la convocation des états-généraux : mais ce mot une fois prononcé, le vœu en devint bientôt général; l'opinion de la France entière se manifesta; les parlemens déclarèrent qu'ils n'avaient pas le droit d'enregistrer de nouveaux impôts; et le ministère, après avoir tenté sans succès l'établissement d'une cour plénière, pour remplacer le parlement de Paris, fut forcé de céder, et de promettre au nom du roi la convocation de ces états-généraux si vivement réclamés de toutes parts. La longue lutte dans laquelle le ministère s'était imprudemment engagé, et qu'il n'avait soutenue que par des coups d'état devenus de plus en plus odieux, amenèrent sa chute. Les princes eux-mêmes allèrent demander au roi le renvoi de l'archevêque de Sens. M. de Lamoignon succomba avec son ami; les sceaux lui furent ôtés et donnés à M. Barentin; il se retira alors dans sa terre de Baille, et le 16 mai 1789, il fut trouvé mort dans son parc, ayant à côté de lui son fusil. L'o-

pinion qu'il s'était tué lui-même prévalut généralement sur les assertions de quelques amis, qui prétendirent que sa mort avait été causée par un accident de chasse. Il laissa 3 fils : l'aîné était conseiller au parlement, le second périt dans la malheureuse expédition des émigrés à Quiberon ; et le troisième est aujourd'hui pair de France. (Voyez l'article ci-après.)

LAMOIGNON (CHRISTIAN, VICOMTE DE), fils puîné du précédent, appelé par le roi à la chambre des pairs, le 17 août 1814, avait émigré dès le commencement de la révolution. Il se trouva avec son frère à Quiberon, et fut blessé pendant le combat ; mais il eut le bonheur de pouvoir se rembarquer et retourna en Angleterre. Il ne rentra en France qu'après l'établissement du gouvernement consulaire, et épousa, peu de temps après, sa nièce, sœur du comte Molé, ministre de Napoléon, et qui l'a été depuis de Louis XVIII. M. de Lamoignon fut nommé, le 26 mars 1812, membre du conseil-général du département de la Seine, et accepta cette place quoique peu importante. Le nom de M. Christian de Lamoignon se trouve au bas de la célèbre adresse que ce conseil vota à l'unanimité après la défection des Prussiens, et qui fut présentée à Napoléon le 12 janvier 1813 ; mais après les événements de l'année suivante, on a réclamé contre cette signature, et avancé, dans l'intérêt de M. de Lamoignon, qu'il ne s'était point trouvé présent à l'assemblée où cette adresse fut arrêtée. Il signa

celle rédigée par M. Billaud, le 1<sup>er</sup> avril 1814, contre Napoléon, et fut nommé par le roi chevalier de la légion-d'honneur et membre de la chambre des pairs. N'ayant point fait partie de la chambre haute formée pendant les cent jours, en 1815, il rentra de droit dans celle que le roi composa lors de la seconde restauration. Membre de la commission spéciale chargée, au mois d'avril 1816, de l'examen du projet de loi pour l'abolition du divorce, il devint le rapporteur de cette commission, et soutint que l'immoralité du divorce et son origine révolutionnaire devaient le faire abolir en France, quoiqu'il se trouve admis dans plusieurs autres pays de l'Europe, dans presque toutes les religions, et même de temps immémorial parmi les catholiques de Pologne. M. de Lamoignon se prononça avec une extrême chaleur contre le ministère du roi, en 1819, et fut un des membres les plus ardents de cette majorité, dont on crut devoir diminuer l'influence menaçante par l'ordonnance du 5 septembre, et par la création d'un grand nombre de nouveaux pairs. Cette nomination eut lieu le 5 mars suivant, et dans une séance extrêmement orageuse, le lendemain, dans la chambre des pairs, M. de Lamoignon proposa une adresse au roi, afin d'exprimer « le regret avec lequel la » chambre haute voyait l'augmen- » tation du nombre de ses mem- » bres. » Cette proposition fut d'abord prise en considération ; mais après d'assez vifs débats, elle fut rejetée, la chambre reconnaissant que le droit de créer des

pairs faisait partie de la prérogative royale.

**LAMOIGNON DE MALESHERBES.** (*Voyez MALESHERBES.*)

**LAMONTAGNE (PIERRE DE)**, homme de lettres, a publié entre autres ouvrages : 1° *la Léviite conquise*, poëme en 2 chants, in-8°, 1782; 2° *la Théâtromanie*, comédie en 2 actes et en vers, in-8°, 1783; 3° *l'Enthousiasme*, comédie en 2 actes et en vers, in-8°, 1784; 4° *la Visite d'été, ou Portraits modernes*, par l'auteur de *G. Batteman et Maria*, traduction de l'anglais, 1788, 2 vol. in-12; 5° *Mémoires relatifs à l'état de l'Inde*, par M. Hastings, traduits du persan et de l'anglais, par MM. Langlès et de Lamontagne, in-8°, 1788; 6° *De l'influence des passions sur les maladies du corps humain*, par Falconer, traduction de l'anglais, in-8°, 1788; 7° *Poésies diverses*, in-8°, 1789; 8° *Cornelia Sedley, ou Mémoires d'une jeune veuve*, traduction de l'anglais, 4 vol. in-12, 1789; 9° *Arabelle et Altamont*, tragédie, in-8°, 1792; 10° *Traduction de plusieurs ouvrages de Xénophon, insérée à la suite de la vie de cet historien*, par M. de Fortia; 11° *Ethelinde, ou la Recluse du lac*, par Charles Smith, traduction de l'anglais, in-8°, 1796; 12° *Discours prononcé lors de la cérémonie de la translation des cendres de Michel Montaigne*, 1801; 13° *la bataille de Marengo*, ode, in-8°, 1808; 14° *les saints Stigmates*, in-8°, 1810; 15° *les Oreilles d'âne*, conte, in-8°, 1814; 16° *la Mort*, ode philosophique, in-8°, 1816.

**LAMONTAGNE (J. L.)**, frère du précédent, et comme lui hom-

me de lettres, a publié les ouvrages suivants : 1° *l'Orphelin polonais*, tragédie en 5 actes et en vers, in-8°, 1801, 2<sup>me</sup> édition, 1812, in-8°; 2° *le Culterétabli*, ode à Napoléon Bonaparte, in-8°, 1802; 3° *l'Europe vengée*, ode à l'empereur et roi, in-8°, 1808; 4° *le Cri des Français*, dithyrambe, 1814, in-8°; 5° *Ode sur la campagne faite par la légion de Mirabeau en 1793*, in-8°, 1814; 6° *Anniversaire du 21 janvier*, in-8°, 1816.

**LAMORANDIÈRE DE ROBERT (LE BARON ÉTIENNE-FRANÇOIS)**, né le 13 décembre 1769, embrassa de bonne heure l'état militaire. Après avoir fait les premières campagnes de la révolution, il servit en Espagne en qualité de colonel, et donna des preuves éclatantes de valeur au combat de Villa del Orio. En 1813, il fut fait général de brigade, et le 22 août 1814, le roi lui donna la croix de Saint-Louis. Dans les *cent jours*, Napoléon lui confia le commandement des gardes actives de la 6<sup>me</sup> division militaire. Depuis cette époque, il n'est plus compris au nombre des officiers supérieurs en activité.

**LAMORLIÈRE (ALEXANDRE)**, lieutenant-général des armées du roi, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, naquit vers 1707, et mourut en 1793. Il était, au commencement de la révolution, d'un âge très-avancé, et allait prendre sa retraite lorsque, en 1791, il fut nommé par le roi, en considération de ses anciens et honorables services, commandant de la division d'armée qui occupait les départemens de l'Allier,

de l'Indre, de la Vienne et de la Creuze. Dévoué au roi, mais n'ayant plus assez d'énergie, il se laissa tour-à-tour subjugué par les partis qui divisaient déjà la France. Son aide-de-camp, attaché au nouvel ordre de choses, et qui était, pour le général Lamorlière, une espèce de mentor, l'entraîna enfin du côté populaire. Ce général passa, en 1792, au commandement de l'Alsace, et se trouvait dans cette belle province lorsque la guerre éclata entre la France et l'Autriche. Dans le mois de juin de la même année, le général Lamorlière adressa, à l'assemblée législative, des plaintes contre l'insubordination de ses troupes, et contre le ministre Servan, qui l'avait traité avec une extrême légèreté, sans égard pour son grade, et pour son âge alors plus qu'octogénaire. Le 4 juillet suivant, il fit arborer à ses troupes le drapeau tricolore, et écrivit au roi : « que si le chef suprême de la nation et de l'armée avait besoin de son appui, l'armée saurait se montrer fidèle à ses sermens. » Ce fut à cette époque qu'il devint grand'croix de l'ordre de Saint-Louis; destitué et mis à la retraite en 1793, il mourut dans la même année.

LAMOTHE (ÉTIENNE-AUGUSTE GOULET, BARON DE), lieutenant-général, commandant de la légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, né à Paris, le 5 avril 1772. Entré jeune au service militaire, il se distingua par sa bravoure à l'armée d'Italie, et fut nommé capitaine sur le champ de bataille. Après l'affaire du Mincio, il devint aide-de-camp du général Oudinot.

Colonel du 4<sup>me</sup> régiment de dragons, il fit, à la tête de ce corps, plusieurs charges brillantes à la bataille de Friedland, le 14 juin 1807, se précipita sur une batterie russe, et l'emporta le sabre à la main. Honorablement cité pour sa belle conduite, dans le bulletin officiel de cette bataille, il fut bientôt promu au grade de général de brigade, et passa l'année suivante à l'armée d'Espagne, sous les ordres de Masséna, duc de Rivoli. Le général Lamothe, de retour à Paris en 1812, se trouvait logé dans la même maison que la femme du général Mallet, et son nom se trouva cité dans la conspiration de ce dernier, de laquelle il n'avait cependant eu aucune connaissance. Nul indice n'ayant pu le faire mettre en cause, il n'en fut pas moins momentanément disgracié par Napoléon, et mis à la retraite. Cependant, vers la fin de son règne, l'empereur le remit en activité, et le général Lamothe servit encore avec distinction, pendant la campagne de 1814, dans l'intérieur de la France. Il fut nommé, après la première rentrée du roi, commandant de la légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis; et le grade de lieutenant-général, qui lui avait été donné par le gouvernement provisoire, fut confirmé. Le général Lamothe s'était rendu à Bordeaux, en 1814, lorsque Napoléon, à son retour de l'île d'Elbe, venait de débarquer à Cannes. Chargé par M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême, qui se trouvait à Bordeaux, de prendre le commandement de la place de Bayonne, il fit preuve de sagesse et de fermeté pendant l'exercice des

fonctions délicates qui lui furent confiées. La discipline sévèrement maintenue, et l'énergie de ses mesures, sauvèrent la ville de Bayonne de tout trouble intérieur, et les habitans lui en témoignèrent solennellement leur reconnaissance. Le général Lamothe fut envoyé auprès du roi dans les premiers jours de juillet 1815, chargé, par la plus grande partie des généraux et des officiers de l'armée, d'une mission importante. Il sollicita à Cambrai, où il fut présenté à ce prince, la conservation des drapeaux et de la cocarde aux trois couleurs. Il échoua dans cette négociation; et quelques personnes du plus haut rang, qui jusque-là avaient été des mieux disposées en sa faveur, lui surent très-mauvais gré de s'être rendu l'organe d'une pareille demande, et lui retirèrent leur haute protection. On trouve cependant encore son nom sur la liste des officiers-généraux en activité de service. M. de Lamothe a épousé la jeune veuve du général Béchot, et jouit d'une fortune indépendante.

LAMOTHE (BENOIT), homme de lettres, né à Paris, a publié un recueil de poésies, intitulé : *l'Ami d'Érato*, 1788, in-12; *les Veillées du presbytère, suivies d'Opuscules patriotiques et littéraires*, 1797, in-12; *Mémoires de miss Bellamy*, actrice du théâtre de Covent-Garden, à Londres, traduits de l'anglais sur la 4<sup>me</sup> édition, 1779, 1 vol. in-8°; *Laurent de Médicis*, acte héroïque en vers, 1800, in-12; *Catéchisme des muses, ou Abrégé des règles de la versification française, par demandes et par réponses*, 1801, in-12; *Élégie sur le*

*calendrier républicain*. M. Lamothe a aussi été le rédacteur de *l'Observateur du département de l'Yonne*.

LAMOTHE (FRANÇOIS), après avoir accompagné deux jeunes Anglais dans leurs voyages, a publié : *Voyage dans le Nord de l'Europe, etc.*, avec 15 planches et une carte de la Norvège, 1815, in-8°.

LAMOTHE (JEANNE DE LUZ, DE SAINT-REMY, DE VALOIS, COMTESSE DE), née le 22 juillet 1756, à Fontette, petit village de la ci-devant province de Champagne. Cette femme, qui est devenue célèbre par ses intrigues à Versailles, ses liaisons avec le cardinal de Rohan, et un procès scandaleux, naquit sous le chaume et dans l'indigence. Son père, quoiqu'il portât l'antique nom de Valois, n'était qu'un pauvre paysan qui vivait péniblement du travail de ses mains. M<sup>me</sup> de Boulainvilliers vit un jour, de sa terrasse, une petite fille assez jolie, succombant sous le poids d'une lourde charge de fagots. Le curé de la paroisse, qui se promenait aussi avec cette dame, lui dit qu'on conservait dans la chaumière du père de l'enfant, des papiers curieux, qui paraissaient constater que leur famille descendait des Valois. On raconte que le dernier de ces Valois, dont on ait eu connaissance, habitait la terre de Grosbois; que venant rarement à la cour, Louis XIII lui demanda un jour ce qu'il faisait pour rester toujours à la campagne; et que ce M. de Valois se borna à lui répondre : *Sire, je n'y fais que ce que je dois*; mais que depuis on découvrit qu'il faisait à Grosbois de la fausse monnaie. M<sup>me</sup> de Boulainvilliers s'inté-

ressa au sort de la petite paysanne, qui annonçait de l'esprit, et qui avait une figure agréable; elle l'amena chez elle et la fit élever avec soin. Elle chargea aussi le juge d'armes de la noblesse de France, de rechercher la véritable origine de sa jeune protégée. Le généalogiste d'Hozier, après une exacte investigation des titres et papiers, lui donna un certificat, attestant qu'elle descendait, par la branche des comtes de Saint-Remy, de la maison royale de Valois. Cette auguste origine ne lui valut pas cependant de grandes faveurs à la cour. *Madame*, belle-sœur du roi, y devint à peu près sa seule protectrice, et lui fit obtenir une mince pension de 12 ou 1500 francs. Elle épousa ensuite un simple garde-du-corps de *Monsieur*, nommé Lamothe, et prit alors le titre de comtesse. Ils demeuraient à Versailles, dans une petite auberge, à l'enseigne de la *Belle-Image*. Mais la jeune comtesse sut bientôt suppléer par ses talens pour l'intrigue, à ce qui lui manquait en fortune. Sans être régulièrement belle, elle avait de la grâce et de la fraîcheur; sa physionomie était spirituelle; elle s'énonçait avec facilité, et savait prendre au besoin un air d'innocence et un ton de candeur qui faisaient découler la persuasion de ses lèvres. La naissance et les malheurs d'une descendante des Valois, firent sur l'âme compatissante d'un prince de l'église, la plus vive impression. Le cardinal de Rohan, grand-aumônier de France, la vit, lui accorda d'abord sa protection, et bientôt toute sa confiance. Il lui conseilla de s'a-

dresser directement à la reine Marie-Antoinette, déplorant qu'il ne pût lui-même procurer à *M<sup>me</sup>* de Lamothe une entrevue avec cette généreuse princesse, dont il avait bien innocemment eu le malheur d'encourir la disgrâce. Son Éminence, dans tous ses entretiens, se plaignait avec amertume de ce malheur. La haine que la souveraine avait conçue pour lui, empoisonnait, disait-il, ses plus beaux jours. De protégée, *M<sup>me</sup>* de Lamothe devint à son tour protectrice. Elle persuada au trop crédule cardinal, qu'elle avait complètement réussi à obtenir les bonnes grâces de la reine, qu'elle était admise même dans la familiarité la plus intime, et qu'elle était enfin parvenue à dissiper toutes les préventions que cette princesse avait contre le grand-aumônier. Elle se chargea ensuite de remettre à la reine une justification écrite de la main du cardinal; forgea, à l'aide d'un nommé Vilette, une réponse des plus flatteuses, et établit enfin une correspondance suivie entre ces illustres personnages, dictant elle-même les lettres de Marie-Antoinette, dont Vilette avait appris à imiter l'écriture. Les demandes d'argent que, sous différens prétextes, la reine adressait dans ces fausses lettres au cardinal, procurèrent à *M<sup>me</sup>* de Lamothe, successivement, jusqu'à 120,000 francs, sans que rien pût dessiller les yeux de l'homme immoral et abusé qu'on trompait par de pareils moyens. Ces manœuvres, dont le succès n'avait coûté à *M<sup>me</sup>* de Lamothe que des mensonges, et quelques feuilles de papier à lettre à tranches

dorées, l'enhardirent à tenter une fraude plus lucrative. Les bijoutiers de la reine, Bœhmer et Bassange, avaient réuni à grands frais des diamans d'une rare beauté, et en avaient composé un collier qu'ils désiraient vendre au prix de 1, 800,000 francs. M<sup>me</sup> de Lamothe parvint à persuader au cardinal que la reine désirait ardemment ce collier; que voulant l'acheter à l'insu du roi, et le payer successivement avec ses économies, elle était prête à donner au cardinal une preuve particulière de sa bienveillance, en le chargeant de faire cette emplette en son nom; qu'à cet effet, il recevrait une autorisation écrite et signée de sa main, dont il ne se dessaisirait qu'après le complet paiement du collier. Le cardinal donna dans ce piège; ce superbe bijou fut acheté et livré à M<sup>me</sup> de Lamothe, qui, pour compléter l'égarement du prélat, lui promit de lui faire avoir un entretien secret avec la reine, dans un des bosquets du jardin de Versailles. Une demoiselle d'Oliva, qui habitait le Palais-Royal à Paris, dont la taille et la figure avaient quelque ressemblance avec celles de la reine, fut choisie par M<sup>me</sup> de Lamothe pour jouer la scène du bosquet. Elle s'en acquitta parfaitement. L'heureux cardinal s'approcha avec respect; la fausse reine lui dit à voix basse : « Je n'ai qu'un moment à vous donner; je suis contente de vous; je vais bientôt vous élever à la plus haute faveur. » Elle lui remit ensuite une boîte, où était son portrait et une rose. Un bruit concerté avec quelques personnes par M<sup>me</sup> de Lamothe se fit alors

entendre; la fausse reine dit : « Voilà Madame et M<sup>me</sup> d'Artois, il faut nous quitter. » La séparation ainsi brusquée par l'habile intrigante, le cardinal, complètement trompé, maudissait encore le fâcheux contre-temps qui l'avait privé du bonheur de prolonger un entretien si intéressant pour lui, et qui ouvrait un vaste avenir à son ambition. Jusqu'ici tout avait réussi au gré des désirs de M<sup>me</sup> de Lamothe. Son mari était passé en Angleterre avec les diamans; mais dès la première époque d'échéance fixée pour en acquitter le prix, toute la trame fut découverte. Bœhmer se plaignit à la reine de n'être point payé. Cette princesse, indignée qu'on eût abusé de son nom, ignorant quels avaient été les projets du cardinal, et comment il avait été trompé lui-même par M<sup>me</sup> de Lamothe, exigea une réparation publique. D'après les conseils du baron de Breteuil, ennemi juré du cardinal, le roi fit arrêter avec éclat son grand-aumônier, revêtu de ses habits sacerdotaux, et le fit conduire de Versailles à la Bastille. Un procès tel que les fastes judiciaires n'en avaient point jusqu'alors fourni d'exemple, fut intenté devant le parlement. Un prince de l'église, revêtu des plus hautes dignités, et membre de l'illustre famille des Rohan; une demoiselle d'Oliva, qui trafiquait publiquement de ses charmes; un charlatan d'Italie, le célèbre Cagliostro; un faussaire, Rétaux de Villette; M<sup>me</sup> de Lamothe enfin et son mari, contumace, furent mis en cause. L'historique de ce long et fameux procès qui dura plus d'un an, qui re-

tenlit dans toute l'Europe, et qui par la déconsidération qu'il jeta sur des personnes du plus haut rang; hâta la révolution, ne saurait entrer en cet article. Le cardinal, la demoiselle d'Oliva, Cagliostro, s'en tirèrent heureusement; mais l'issue devint funeste pour M<sup>me</sup> de Lamothe. Sans égard pour son rang et sa haute extraction, elle fut condamnée à être fouettée et marquée sur les deux épaules de la lettre V, et enfermée à perpétuité à l'hôpital. La cour de Versailles fut très-mécontente du jugement porté par le parlement, qui déchargeait le cardinal de toute accusation: C'était lui qu'on avait trouvé d'abord le plus coupable, et qu'on désirait le plus voir sévèrement puni. Le châtiment infamant infligé à M<sup>me</sup> de Lamothe semblait aussi trop violent, et un écrivain se permit même de dire: « que le parlement avait sévi avec tant de rigueur contre cette femme descendante des Valois, afin de mortifier de la manière la plus cruelle la famille régnante. » Le parlement eut cependant, au bout de quelques jours de délai, la permission de faire exécuter son arrêt. Quand il fut prononcé à M<sup>me</sup> de Lamothe, elle se roula à terre en poussant des hurlemens affreux. On eut toutes les peines du monde à la transporter dans la cour du palais, où elle devait subir sa condamnation. Il était 6 heures du matin, et peu de personnes se trouvèrent présentes. Elle saisit l'exécuteur au collet, lui mordit les mains de manière à emporter la pièce, et tomba enfin dans des convulsions violentes. On lui déchira ses vêtements, pour lui imprimer tant

bien que mal le fer chaud sur les épaules, et on la jeta ensuite dans un fiacre qui la conduisit à l'hôpital. Mais elle n'y resta enfermée que 10 mois: soit qu'elle eût gagné ses géoliers; soit, ce qui est plus probable, que le gouvernement autorisât en secret son évasion, elle parvint à se sauver en Angleterre. M. de Lamothe avait écrit, dit-on, de Londres, et menacé d'y faire imprimer des pièces qui compromettraient plusieurs personnes, si on ne lui rendait pas sa femme. On dit aussi, dans le temps, que la sœur qui avait ménagé sa sortie de l'hôpital, lui adressa en la quittant, ces paroles à double sens: « Adieu, madame la comtesse, prenez garde de vous faire remarquer. » Dès son arrivée à l'étranger, M<sup>me</sup> de Lamothe fit composer, sous le nom de *Mémoires justificatifs*, des libelles affreux contre la reine. On en saisit le plus grand nombre d'exemplaires; et une édition entière, envoyée en France, fut livrée aux flammes par l'intendant de la liste civile. M<sup>me</sup> de Lamothe mourut des suites d'une chute, à Londres, le 23 août 1791.

LAMOTHE-LANGON (LE BARON ÉTIENNE LÉON DE), auditeur de première classe au conseil-d'état, délégué du gouvernement impérial dans la 10<sup>me</sup> division militaire, successivement sous-préfet de Toulouse, Livourne, Carcassonne, membre de l'académie des jeux floraux, de celle des sciences, inscriptions et belles-lettres, et de plusieurs autres sociétés savantes, est né, le 1<sup>er</sup> avril 1786, à Montpellier, et non à Toulouse, comme le dit la *Biographie* des frères



Michaud. Sa famille, issue de Guienne, où elle avait possédé la baronnie souveraine de Langon, était établie depuis trois siècles à Toulouse. Nous nous plaisons à citer les titres de noblesse des hommes qui ont des droits plus réels à la considération publique. Au commencement de la révolution, à peine âgé de 7 ans, le baron de Lamothe-Langon fut mis sur une liste d'émigrés, dont on eut beaucoup de peine à le faire rayer. Il se livra de bonne heure à l'étude de l'histoire et des belles-lettres. Sa patrie obtint ses premiers hommages littéraires. A 17 ans, il publia une ode contre l'Angleterre, et des chants dithyrambiques sur la gloire nationale, dont il s'est toujours montré vivement épris. Déjà plusieurs académies l'avaient admis dans leur sein, lorsqu'il arriva à Paris en 1807, et parvint à mériter l'estime des premiers littérateurs de cette époque. Delille lui portait une vive amitié. L'empereur l'appela de son propre mouvement au conseil-d'état, en qualité d'auditeur, et il dut au prince Cambacérés la sous-préfecture de Toulouse, à laquelle il fut nommé le 14 juillet 1811 : dès-lors il se livra tout entier aux fonctions de sa place; l'estime et la confiance de ses administrés furent la récompense de ses efforts. Magistrat impartial et dévoué franchement à la cause qu'il servait, des prétentions ne lui semblaient pas des droits; ceux des maires des campagnes, et particulièrement ceux des conscrits lui étaient chers; il ne les sacrifiait pas au fol orgueil de ces hommes du vieux privilège qui, n'étant rien

par eux-mêmes, recommençaient dès-lors à se prévaloir des droits de leurs aïeux. Ce furent les instances réitérées de ce jeune administrateur qui forcèrent en quelque sorte le gouvernement à déclarer que l'article du code conscriptionnel qui établissait une faveur pour le fils unique d'une veuve, s'entendait du seul garçon, ayant des sœurs, et non pas de l'enfant unique, comme on l'avait interprété jusqu'alors. La disette de 1812 mit dans une honorable évidence sa sollicitude pour les infortunés. Il apaisa, sans avoir recours aux moyens extrêmes qui furent employés ailleurs, les mouvemens populaires qui agitaient plusieurs communes de son arrondissement. Le bonheur qu'il eut de sauver la ville de Villemur des périls d'une exaltation dangereuse, lui valut, de la part du ministre du commerce, une lettre, où ce ministre s'exprime dans les termes les plus flatteurs et les plus honorables pour M. de Lamothe, sur l'activité, le zèle et le courage qu'il a déployés dans ces circonstances difficiles. En octobre 1813, il passa à la sous-préfecture de Livourne (Toscane), et se signala dans ces contrées, particulièrement, au combat de Viaregio et au siège de Livourne en décembre 1813. Lors de l'entrée des Anglais à Toulouse en 1814, M. de Lamothe-Langon, qui avait évacué l'Italie avec toutes les administrations, vint dans cette ville où l'appelaient les plus chers intérêts de sa famille. A peine mettait-il pied à terre que le colonel Mac-Moleon, chef d'état-major de la place, l'obligea de paraître devant le général

chef des armées alliées. Lord Wellington voulut l'engager à lui donner des renseignemens sur la position des troupes françaises qu'il venait de traverser; la réponse de M. de Lamothe appartient à la postérité. « Général, lui dit-il, un de mes aïeux fut décapité à Bordeaux, en punition de son attachement à la France; je répudierais son nom et sa gloire, et je trahirais ma patrie en répondant à vos questions : je laisse ce rôle aux Français qui ne le sont plus, et dont la foule vous entoure. » M. de Lamothe-Langon ne fut pas employé lors de la nouvelle organisation de l'empire en royaume; néanmoins on lui offrit, et il accepta, le 15 mai 1815, la place de sous-préfet de la ville de Carcassonne, abandonnée, le 4 avril précédent, par le chevalier de Carrière. Il fit régner l'ordre, et parvint à réprimer dans son arrondissement les excès auxquels on ne tarda pas à se livrer, lorsque le retour du roi eut laissé à Carcassonne un libre cours aux ultras révolutionnaires, devenus tout-à-coup de zélés royalistes. M. de Lamothe renonça à sa place avant l'ordonnance du 9 juillet : dès-lors les persécutions ne lui manquèrent pas; il avait déjà repris le cours de ses études, lorsqu'il fut nommé sous-préfet de Saint-Pons, en mars 1819; mais il fut évincé de ce poste avant de l'avoir occupé, par l'effet de l'animosité d'un parent, qui le rendit victime de la haine la plus injuste et la plus ridicule; mais ces persécutions intimes ne sont point de notre ressort. M. de Lamothe-Langon est auteur de plusieurs

romans, favorablement accueillis du public. Les principaux sont : *Clémence Isaura*, *Gabriel*, *l'Ermite de la tombe*, *Tête de mort*, *Maître Étienne*, *les Vêpres siciliennes*, *les Courtisanes* et *la Fille d'honneur*. Ces ouvrages se font remarquer par beaucoup d'imagination, par un intérêt vif et soutenu, et par cet esprit philosophique hors duquel il n'y a point de succès durable. Il a publié un grand nombre de romances, mises en musique par les plus habiles compositeurs, qui sont pour la plupart des modèles du genre naïf et chevaleresque. Nous nous contenterons de citer : *Roland*, *Renaud de Montauban*, *le marquis Olivier*, *Ogier le Danois*, *Astolphe*, *l'archevêque Turpin*. Deux tragédies du même auteur, *Sogeste* et *Sapor*, sont reçues au premier théâtre Français. M. de Lamothe travaille, depuis plusieurs années, à un poème épique, intitulé : *Constantin, ou le Triomphe de la Religion*, et dont plusieurs fragmens ont paru dans différens journaux. Il est l'auteur de la *Biographie toulousaine*, qui vient de paraître, et il a travaillé à la *Biographie universelle*.

LAMOTHE-PIQUET (N.), lieutenant-général des armées navales de France, s'est rendu célèbre par son courage, auquel seul il dut les grades qui en furent la récompense. Il servit sa patrie pendant 56 ans dans la marine, et illustra son pavillon dans un grand nombre de combats. Il n'était encore que capitaine de vaisseau lorsque, dans les mers de l'Inde, il fut remarqué à la fois de ses chefs et des Anglais, par son intrépidité et

son indomptable résistance envers l'ennemi. Dans une de ces circonstances, le chef de l'escadre française, voyant que l'immense supériorité des Anglais ne permettait pas de prolonger la lutte, fit donner le signal de la retraite. Lamotte-Piquet seul n'obéit pas. Alors l'amiral lui envoie un officier, pour lui en donner l'injonction formelle. « Ah! mordieu, s'écrie » l'opiniâtre marin, encore quelques bordées et je mâche les » boulets. — Sur votre tête, obéissez, » reprit l'officier. Il fallut, cet te fois, s'éloigner du champ de bataille. Au nombre de ses actions les plus glorieuses, on cite celle du Fort-Royal de la Martinique, dans la rade duquel il mouilla après avoir eu tous ses vaisseaux désemparés. Il montait l'*Annibal*, qui pouvait à peine tenir la mer, tant il avait été maltraité dans cette affaire, lorsqu'il aperçut un convoi français, d'une grande importance, attaqué et au moment de tomber au pouvoir de 14 vaisseaux anglais qui l'assaillaient simultanément. Lamotte-Piquet ne peut se maîtriser; avec son seul vaisseau, il vole au secours du convoi, le défend, disperse les assaillans, et ne rentre au port que lorsqu'il n'y a plus de danger pour nos vaisseaux. Cet illustre marin eut le bonheur d'échapper aux orages de la révolution, et mourut paisiblement à Brest, le 10 juin 1791, dans la 71<sup>me</sup> année de son âge. Les arts ont reproduit l'image de ce guerrier si cher à la patrie; et la reconnaissance nationale semble avoir gravé, elle-même, au bas de son portrait, cet éloge mérité :

Matin dès ta première aurore,  
Guerrier, cher même à tes rivaux,  
La France sait ce que tu vaux,  
Et l'Angleterre mieux encore.

LAMOTTE (CHARLES-ANTOINE-HOUDAR DE), colonel, commandant de la légion-d'honneur, naquit à Versailles en 1773. Son grand-père était neveu du poète dramatique à qui l'on doit entre autres productions, la tragédie d'*Inès de Castro*. Le père du colonel Houdar de Lamotte, chef de bureau dans le ministère de la maison du roi, le destinait à parcourir la carrière administrative. La révolution développa en lui des dispositions plus utiles à la patrie, et qui devaient donner plus d'éclat à son nom. Il servit d'abord dans le corps des *grenadiers parisiens*, et la guerre déclarée, il passa dans les grenadiers de l'armée du Nord. Il fit ainsi les premières campagnes de la révolution, et fut successivement employé dans différens grades sous Kléber, Lefebvre et Jourdan. A la bataille de Fleurus où il se distingua, il reçut des éloges publics de ses chefs. Officier d'état-major à l'armée d'Italie, il mérita la confiance du général Baraguey-d'Hilliers et devint son aide-de-camp, son élève et son ami. Il parcourut le Tyrol sous Joubert, et se trouva à Venise, à Gènes, à Malte, à l'expédition d'Angleterre, au mémorable combat de la frégate *la Sensible*, sur les côtes d'Irlande, à l'armée du Rhin, dans les champs de Hohenlinden, à l'armée des Grisons, en Suisse, où les Russes commandés par Suwarow furent vaincus; enfin à l'armée réunie au camp de Boulogne, où le général en chef

le nomma colonel du 36<sup>e</sup> régiment de ligne. Il était parvenu, avant cette époque, au grade de chef de bataillon qu'il avait reçu sur le champ de bataille. Le colonel Houdar de Lamotte cueillit de nouveaux lauriers à Ulm, à Memmingen et surtout à Austerlitz. L'armée victorieuse de deux empereurs allait rentrer sur le territoire français, « lorsque la » Prusse, dit Joseph Lavallée, » auteur d'une notice nécrologique » sur le brave dont nous rappelons quelques traits de la vie » glorieuse, ferme les yeux sur » ses véritables intérêts; elle dé- » génère de la sagesse première » de ses principes; elle oublie la » religion des sermens; les de- » voirs de l'amitié, la reconnais- » sance exigée par les bienfaits. » La guerre recommence, la cé- » lèbre journée d'Iéna arrive, et » c'est là que Houdar de Lamotte » trouve la plus sublime récom- » pense de la gloire, celle qu'elle » n'accorde qu'à ses favoris, lors- » que la nature a sonné la dernière heure de leur vie, l'honneur » de mourir sur le champ de ba- » taille. » Le colonel Houdar de Lamotte tomba percé de coups, sous les yeux du maréchal Soult, et fut regretté de l'empereur et de toute l'armée. Sa mort héroïque fut douce encore; la victoire était décidée en notre faveur, et l'ennemi fuyait de toutes parts. L'auteur de la notice dont nous avons parlé, trace ainsi le portrait de ce brave moissonné à la fleur de ses ans: « Sa taille était avan- » tageuse, sa figure noble et dis- » tinguée, son âme ardente, son » cœur généreux, son caractère

» ferme et décidé. Il ajoutait à ces » avantages tous ceux que l'on re- » tire d'une éducation soignée, » c'est-à-dire, le développement » de l'intelligence, le goût pour » l'étude et pour le travail, la rec- » titude du jugement et de l'es- » prit, et cette sagacité perfection- » née qui rend propre à remplir » tous les emplois, selon les cir- » constances où l'on se trouve. On » ne parle point de son courage; » sa vie et sa mort glorieuse en di- » sent plus que tous les éloges. » Ses vertus privées n'étaient point » au-dessous de ces dons exté- » rieurs et de ces qualités acqui- » ses. Nul homme ne fut plus » loyal, plus franc, plus probe, » plus désintéressé; nul ne porta » plus loin la piété filiale, nul ne » remplit mieux tous les devoirs » de l'amitié. Dans les grades infé- » rieurs il se fit honorer; dans les » grades supérieurs il se fit chérir.»

LAMOURETTE (ADRIEN), évêque constitutionnel, membre de l'assemblée législative, naquit à Strevent, département du Pas-de-Calais, vers 1742, et entra, après avoir terminé ses études ecclésiastiques, dans la congrégation des Lazaristes. Successivement professeur et supérieur du séminaire de Toul, il était, à l'époque de la révolution, grand-vicaire de l'évêque d'Arras. Il s'annonça par quelques écrits, où il cherchait à allier la philosophie à la religion, et fixa l'attention du célèbre Mirabeau, qui le chargea de la partie théologique de ses discours, relatifs au clergé de France; l'abbé Lamourette paraît être véritablement le principal auteur du *Projet d'adresse aux Français sur la*

*constitution civile du clergé*, que l'illustre orateur prononça à la tribune de l'assemblée constituante. Il dut à l'influence de ce grand homme, sa nomination à l'évêché constitutionnel du département de Rhône-et-Loire, au mois de mars 1791, et ensuite son admission à l'assemblée législative, au mois de septembre suivant. Le nouveau prélat s'y fit remarquer par sa modération ; il parla sur la constitution civile du clergé et contre la liberté des cultes. Néanmoins il s'efforça de rappeler les différens partis à l'union et à la concorde. A l'époque des troubles du 20 juin 1792, il s'opposa à ce qu'on en recherchât les auteurs. Après les événemens du 10 août de la même année, il demanda que toute communication fût interrompue entre les membres de la famille royale. Les massacres de septembre lui inspirèrent une juste horreur, et sur sa motion l'assemblée décréta que la municipalité de Paris répondrait de la sûreté publique. Il se retira, après la session, à Lyon, où il se trouvait encore pendant le siège par les troupes conventionnelles. Après la prise de cette ville, l'évêque Lamourette fut envoyé à Paris, et livré au tribunal révolutionnaire. Il était à table lorsqu'on lui apporta son acte d'accusation. Il continua de s'entretenir tranquillement avec les autres détenus : « Faut-il donc s'étonner de mourir, leur dit-il philosophiquement, et la mort est-elle autre chose qu'un accident de l'existence ? » Condamné à mort au commencement de janvier 1794, il entendit son jugement et mourut

avec beaucoup de formeté. On prétend que ce fut dans les entretiens de l'abbé Émery, qu'il puisa cette force d'âme qui ne l'abandonna pas au moment fatal. D'autres victimes ont montré le même courage qu'ils trouvaient dans la seule force de leur âme. L'abbé Lamourette a publié différens ouvrages. Nous en citerons quelques-uns : 1° *Pensées sur la philosophie de l'incrédulité, ou Réflexions sur l'esprit et le dessein des philosophes de ce siècle*, 1786, in-8°; 2° *Pensées sur la philosophie de la foi, ou le Système du christianisme, considéré dans son analogie avec les idées naturelles de l'entendement humain*, 1789, in-8°; 3° *les Délices de la religion, ou le Pouvoir de l'évangile pour nous rendre heureux*, 1789, in-12. Cet ouvrage a été traduit en espagnol, et publié à Madrid en 1795, in-8°. 4° *Désastre de la maison de Saint-Lazare*, 1789, in-8°; 5° *le Décret de l'assemblée nationale sur les biens du clergé, justifié par son rapport avec la nature et les lois de l'institution ecclésiastique*, 1789 et 1790, in-8°; 6° *Lettre pastorale*, suivie de sa *Lettre au pape*, Lyon, 1790 et 1791, in-8°; 7° *Prônes civiques, ou le Pasteur patriote*, 1790 et 1791, in-8°; 8° *Considérations sur l'esprit et les devoirs de la vie religieuse*: elles ont été publiées après sa mort, in-12, 1795.

LAMOUREUX (J. V.), professeur d'histoire naturelle à l'académie royale de Caen, et membre de plusieurs sociétés savantes et littéraires, est né à Agen. Ce savant s'est rendu recommandable par sa méthode d'enseigne-

ment, et par plusieurs ouvrages sur l'histoire naturelle justement estimés. Il a publié à Agen, en 1805, des *Dissertations sur plusieurs espèces de fucus peu connues et nouvelles, avec leurs descriptions, tant en latin qu'en français*. Il a fait paraître ensuite un ouvrage plus important, l'*Histoire générale des polypiers coralligènes flexibles*, 1 vol. in-8°, avec 15 planches contenant plus de 150 figures dessinées par l'auteur. Avant d'être livrés à l'impression, ces ouvrages ont été communiqués à l'institut, dont M. Lamouroux est correspondant. Jusqu'alors il n'avait compris, dans son histoire générale, que les espèces de polypiers qui faisaient partie de sa collection des productions marines; mais en 1815, il embrassa tous les polypiers signalés et décrits par les différens auteurs qui s'en sont occupés, et trouva dans la savante division qu'il en fit, 56 genres au lieu de 14 connus avant lui, et plus de 140 espèces au-dessus du nombre des espèces décrites. Ces nouvelles découvertes, tant dans les genres que dans les espèces, rendent son histoire la plus complète sur les différentes familles de cette production marine. Il a aussi publié à Caen, en 1817, la description d'une nouvelle espèce ou variété de froment, cultivée avec succès dans quelques parties des provinces du Nord, sous la dénomination de *bte lamina*. M. Lamouroux travaille à un grand ouvrage d'histoire naturelle, sous le titre de *Flore marine*, et a reçu des habiles naturalistes auxquels il a communiqué le commencement

de cette œuvre, les plus grands encouragemens pour en achever l'entreprise. Elle le serait incessamment si le gouvernement faisait assigner les fonds déjà accordés, dit-on, par le ministère de l'intérieur, pour les frais des voyages que l'auteur désire faire, afin d'explorer le golfe de Gascogne, les côtes de la Méditerranée et l'île de Corse, où il espère faire encore des découvertes qui compléteront son utile ouvrage.

LAMPILLAS ( L'ABBÉ BON FRANÇOIS - XAVIER ), ex-jésuite espagnol, naquit à Jaen, en 1759. En 1767, époque de la suppression de son ordre, il quitta Séville, où il professait les belles-lettres, et vint chercher un asile à Gènes, où le suivirent quelques-uns de ses confrères. Il employa ses loisirs à se familiariser avec la langue et la littérature italiennes, étude qui lui fournit les moyens de réfuter dans la langue du Tasse le *Risorgimento degli studj*, de Bettinelli, et l'*Histoire de la littérature italienne* de Tiraboschi, où les deux ex-jésuites s'expriment avec peu de ménagement sur la littérature espagnole. Il publia contre ces deux auteurs, pour rétablir l'honneur de son pays, le *Saggio storico*, ou essai historique et apologétique de la littérature espagnole, en réponse aux opinions et aux préjugés de quelques écrivains modernes, Gènes, 1778-1781, 6 vol. in-8°. L'abbé Lampillas, dans cet ouvrage, cite les causes qui, à deux époques différentes, ont amené la décadence des sciences et des lettres en Italie. A la première époque, par le mauvais gouvernement de Rome, qui

provoqua et facilita l'irruption des Barbares du Nord. Dans la seconde, par cette foule de livres ascétiques et de théologie qui étouffèrent la bonnelittérature et firent triompher le mauvais goût. Il établit ensuite que presque toutes les nations de l'Europe croupissaient encore plus ou moins dans les ténèbres de la barbarie et de l'ignorance, lorsque l'Espagne comptait déjà des écrivains distingués, dont les ouvrages ont puissamment contribué à répandre les connaissances chez les autres peuples. Cet ouvrage eut un grand succès, malgré la réponse de Bettinelli et de Tiraboschi, que Lampillas réfuta victorieusement. Outre l'accueil que le public fit au livre de Lampillas, le roi d'Espagne Charles III lui témoigna, par de riches présens, sa satisfaction personnelle. D'autres ex-jésuites espagnols imitèrent l'exemple de Lampillas, et concoururent avec lui à dissiper les préventions des Italiens contre les littérateurs espagnols. On a aussi de l'abbé Lampillas quelques poésies italiennes qui ne sont pas sans mérite. Il mourut à Gènes en 1798.

LAMPREDI ( L'ABBÉ ), naquit à Florence, en 1762. Il fit d'excellentes études, et entra de bonne heure dans le corps enseignant des *scuole pie*. Depuis 1784 jusqu'en 1796, il remplit les fonctions de professeur de philosophie et de mathématiques à l'université de Sienne. Pendant cette période de temps, il publia plusieurs écrits sur la physique et sur les mathématiques. Ayant eu quelques démêlés avec le gouverneur

de cette ville, il donna sa démission et se rendit à Rome, où il fut admis, par le sénateur Monge, au nombre des membres de l'institut romain. En 1799, il vint en France, et fut nommé professeur de mathématiques au collège de Sorèze. En 1806, il retourna en Italie. Quelques biographies l'accusent d'avoir publié, vers cette époque, une critique amère contre le *Bardo della selva nera*, poème de Monti. Voici le fait : M. Ginguéné, qui s'occupait dès-lors de son excellent ouvrage sur l'*Histoire littéraire d'Italie*, pria Lampredi de lui donner des renseignements et son opinion sur les œuvres poétiques de Monti. Lampredi composa une espèce de dissertation, où les divers ouvrages de ce poète étaient appréciés avec impartialité. Ce manuscrit tomba entre les mains de Gianni, célèbre improvisateur italien, et l'ennemi personnel de Monti, qui le publia à Milan et à Paris, avec de nombreuses additions que Lampredi s'empressa de désavouer. Après avoir fait un voyage en Espagne, il se fixa à Milan, où son mérite reconnu lui valut la place de professeur de hautes mathématiques dans la maison des pages. De concert avec M. Lamberti, littérateur distingué, il entreprit bientôt après la rédaction du journal littéraire *il Poligrafo*. Sa participation à cet écrit lui suscita des ennemis nombreux ; il renonça alors à sa place de professeur de mathématiques, et se rendit d'abord à Florence, et ensuite à Naples, où il séjourna 9 ans et dirigea, en qualité de précepteur, l'éducation du fils de

son protecteur et ami le prince Pignatelli. M. Lampredi a publié dans les journaux de Milan, de Florence et de Naples, un grand nombre d'articles de littérature pleins d'intérêt. En 1817, il fit représenter dans cette dernière ville, sur le théâtre San-Carlo, un drame allégorique intitulé : *Il Sogno di Parthenope*. Il a traduit en outre presque entièrement en vers italiens l'*Iliade* d'Homère; mais cette traduction est jusqu'à présent restée inédite. En 1821, lors de l'entrée des Autrichiens à Naples, il fut accusé d'avoir été l'un des principaux rédacteurs de la *Minerve napolitaine*, feuille patriote, et obligé de quitter cette ville. Il est actuellement (1823) à Paris, où il s'occupe de rédiger les mémoires de sa vie.

LAMY (N.). L'assemblée électorale du département du Puy-de-Dôme le nomma, en 1797, au conseil des cinq-cents, où il ne parut qu'une seule fois à la tribune, le jour anniversaire du 9 thermidor, pour faire l'apologie de cette journée, et pour proposer de déclarer que la convention nationale avait alors bien mérité de la patrie. Ayant adopté plus tard les principes du parti *clichien*, il vit annuler sa nomination après la journée du 18 fructidor.

LANCASTER (JOSEPH), célèbre instituteur anglais, a eu la gloire d'attacher son nom à un système perfectionné d'éducation, qu'il mit le premier en pratique en Angleterre, et qui depuis a fait le tour du monde. La méthode dite *lancastérienne*, ou *l'enseignement mutuel*, procure à toutes les classes de la société

l'instruction la plus prompte, la plus facile et la moins dispendieuse; elle a eu de grands succès partout où elle a été introduite, malgré les efforts de quelques hommes de parti, ennemis acharnés des lumières, et qui, pour mieux asservir les peuples, prétendent qu'il faut les laisser croupir dans l'ignorance. Lancaster, simple dans ses mœurs, d'une philosophie douce et bienveillante, avait, dans sa jeunesse, adopté la doctrine philanthropique des quakers; mais il reconnut bientôt que la saine morale et la pratique des vertus chrétiennes ne tenaient nullement à quelques formes extérieures, et que d'ailleurs, sous une apparente rigidité, les successeurs de Fox et de Guillaume Penn étaient bien dégénérés de nos jours. Renonçant volontairement à leur secte, il n'en fut point exclu, comme quelques biographes, avec leur partialité ordinaire, l'ont faussement avancé. Lancaster se voua dès-lors exclusivement à l'instruction de la jeunesse. Le docteur BELL (*voy. ce nom*), venait, à cette époque, de publier deux ouvrages sur un mode d'instruction employé dans l'Indostan. Le public y fit d'abord peu d'attention; mais il est probable, ainsi que Bell l'a soutenu, que Lancaster puisa dans ces ouvrages ses premières notions élémentaires, et qu'il les étendit et perfectionna depuis. Ce qu'il y a de certain, c'est que celui-ci mit le premier la théorie en pratique. Il forma sur une grande échelle son école primaire à Saïat-Georges-Field. Le succès couronna son entreprise; les progrès extraordinaires et



rapides de ses élèves causèrent un étonnement général, et Lancaster reçut bientôt de toutes parts de puissans encouragemens, qui lui fournirent les moyens de parcourir les trois royaumes de la Grande-Bretagne, et d'établir, en plusieurs endroits à la fois, des écoles sur le modèle de celle de Saint-Georges-Field. Le docteur Bell réclama alors hautement sa part de gloire, et accusa Lancaster d'une coupable ingratitude ; pour n'avoir pas même cité une fois son nom dans ses cours publics, tandis que c'était à lui, Bell, qu'était due la découverte de la nouvelle méthode, et tous les succès de son heureux propagateur. Une controverse très-vive eut lieu entre les deux instituteurs ; le public prit part, pendant quelque temps, à une polémique dans laquelle la modération fut souvent oubliée de part et d'autre ; des écoles rivales s'établirent, et cette lutte tourna au profit de l'humanité. La méthode de Bell et Lancaster fut perfectionnée ; l'éducation en général, et surtout celle des enfans pauvres, se trouva sensiblement améliorée. L'enseignement mutuel a, au reste, été pratiqué depuis des siècles dans l'Inde, et ni Bell ni Lancaster n'ont le droit de s'en intituler les inventeurs ; mais celui qui le premier a eu le mérite de transporter cette méthode en Europe, et qui a eu le talent d'en rendre l'application facile et populaire, n'en a pas moins des droits incontestables à la reconnaissance des générations présentes et futures. Il n'est pas sans intérêt de connaître comment elle était pratiquée à la

source d'où elle a été tirée. Le voyageur italien Pietro Della Valle, qui se trouvait, en 1618, dans l'Indostan, donne à ce sujet les détails suivans. «Après avoir visité le temple d'Hinimant, près la forteresse de Gourradn-Nagkar, je demeurai, dit-il, sur le vestibule du temple, pour y voir de jeunes enfans qui y apprennent à lire, d'une façon fort extraordinaire, dont je vous ferai part comme d'une chose fort curieuse à mon avis. Ils étaient quatre qui avaient près du maître une même leçon ; et afin de l'inculquer parfaitement en leur mémoire, et de répéter les précédentes qui leur avaient été prescrites, et de peur de les oublier, un d'eux chantait, d'un certain ton musical, une ligne de la leçon, comme par exemple, deux et deux font quatre ; et pendant qu'il chantait cette partie de la leçon pour l'apprendre mieux, il l'écrivait en même temps, non pas avec une plume et sur du papier, mais pour l'épargner et n'en pas gâter inutilement, il en marquait tous les caractères avec le doigt sur le même plancher où ils s'étaient assis en rond, et qu'ils avaient couvert, à cet effet, de sable très-délié. Après que le premier de ces enfans avait écrit de la sorte en chantant, les autres écrivaient et chantaient la même chose tous ensemble ; ensuite le premier recommençait, chantait et écrivait une autre ligne de la leçon, comme par exemple, quatre et quatre font huit, que les autres répétaient incontinent après, et ainsi toujours alternativement et de la même façon ; et lorsque le terrain était couvert de ca-

ractères, ils passaient la main pardessus, les effaçaient, et y repandaient d'autre sable, s'il était nécessaire, pour y tracer de nouvelles lettres, et continuaient toujours de la sorte pendant le temps qui leur était donné pour étudier. Ces enfans me dirent aussi que de cette façon ils apprenaient à lire et à écrire, sans papier, sans plumes et sans encre; et sur ce que je leur demandai qui les enseignait et qui les corrigeait lorsqu'ils manquaient, ou qu'ils étaient tous écoliers, et que je ne voyais point de maîtres parmi eux, ils me répondirent fort raisonnablement, qu'il était impossible qu'une seule difficulté les arrêtât tous quatre en même temps sans pouvoir la surmonter, et que, pour ce sujet, ils s'exerçaient toujours ensemble, afin que si l'un manquait, les autres fussent ses maîtres. » L'impulsion heureuse donnée par Lancaster en Angleterre a étendu ses effets dans presque toutes les parties du monde civilisé. Sa méthode, dont l'emploi ne date que d'une vingtaine d'années, a été reportée par des missionnaires anglais en Asie, et par quelques-uns de ses meilleurs élèves en Amérique. Elle est généralement adoptée dans toutes les colonies anglaises. En France l'enseignement mutuel a d'abord été introduit par quelques honorables citoyens, qui ont fourni aux frais d'établissement des premières écoles. (Voyez les articles ALEXANDRE LABORDE, LAFFITTE, DUC D'ORLÉANS, etc.) Le roi lui a accordé sa protection; plusieurs princes, prélats et fonctionnaires publics avaient suivi cet exemple.

Une légère somme était même accordée annuellement, et se trouvait portée sur le budget de l'état, pour le traitement des instituteurs. Cette méthode avait été employée avec succès dans les grandes villes, et était passée de là dans les petites, dans les bourgs et jusque dans les moindres communes rurales. Elle avait même pénétré dans les garnisons; de vieux soldats apprenaient à lire, à écrire et à compter. Au bout de quelques mois, l'empereur de Russie, frappé de ses avantages, l'a fait introduire dans ses troupes. Mais bientôt un parti puissant s'est prononcé contre ce mode d'enseignement. Les frères des écoles chrétiennes réorganisées en France, ont voulu seuls présider à l'instruction du peuple. Ils ont trouvé de puissans protecteurs. On a été jusqu'à soutenir que l'enseignement mutuel était opposé à la morale, à la religion et au gouvernement monarchique, et qu'il fallait non-seulement s'abstenir de le protéger, mais se hâter de le proscrire. Chez une nation décomposée par une révolution telle que la nôtre, a-t-on dit, où les mœurs sont aussi dépravées (car il est prouvé que nos mœurs sont plus mauvaises que celles de nos pères du temps de la régence et du règne de Louis XV), il est éminemment dangereux d'éclairer trop promptement la jeunesse, et d'abréger pour elle le temps si bien employé par l'ancienne méthode d'éducation. On n'apprend bien d'ailleurs que ce qu'on apprend lentement, et les frères de la doctrine savent parfaitement ce qu'ils font, en consacrant des an-

nées entières à inculquer péniblement à leurs élèves, les connaissances qu'on acquiert dans les écoles *lancafériennes* en quelques mois. On a publié en France plusieurs ouvrages contre l'enseignement mutuel, où ces doctrines se trouvent développées : ils ont été victorieusement réfutés par d'autres écrits ; mais on ne saurait disconvenir que depuis, et tandis que cette méthode se répand généralement dans tous les autres pays, elle n'ait été privée en France de nombreux appuis, et de tous les encouragemens des fonctionnaires publics. Elle s'y maintient cependant encore par ses propres forces, et par les secours généreux de quelques honorables citoyens. Elle a même reçu depuis peu une nouvelle extension : on l'applique aujourd'hui avec succès à l'enseignement de plusieurs langues, et à celui de la musique. Les israélites l'ont adoptée généralement dans leurs écoles. Il est probable enfin que ses passionnés adversaires ne parviendront point à l'étouffer. Lancaster a publié les ouvrages suivans : 1° *Améliorations dans l'éducation*, in-8°, 1803, 3<sup>e</sup> édition, 1806 ; 2° *Lettre au très-honorable Jean Forter, sur les meilleurs moyens d'élever et de rendre utiles les pauvres en Irlande*, in-8°, 1807 ; 3° *Appel à la justice dans la cause de 10,000 enfans pauvres*, in-8°, 1807 ; 4° *Syllabaire (Spelling book) à l'usage des écoles*, in-12, 1808 ; 5° *Notice sur les progrès du plan de Joseph Lancaster pour l'éducation des enfans*, in-8°, 1810 ; 6° *Rapport sur les progrès de Joseph Lancaster depuis 1798*, in-8°, 1811 ; 7° *Subs;*

*tance d'une leçon prononcée à la taverne des Francs-Maçons*, in-8°, 1812.

LANCELOT-CASTELLO (GABRIEL), prince de Torremuzza, né à Palerme en 1727. Élevé sur un sol riche en grands souvenirs et célèbre par de grandes catastrophes, il se livra dès ses plus jeunes années à l'étude des monumens de l'antiquité et à la numismatique. Il publia bientôt divers ouvrages qui firent honneur à son érudition. On remarqua particulièrement l'*Histoire d'Alisia*, ville gauloise que César mentionne dans ses *Commentaires*, et un autre ouvrage aussi généralement estimé, qui contient l'explication de toutes les inscriptions anciennes, relatives à la Sicile. L'économie publique devint ensuite l'objet de ses savantes investigations, et il prouva ses connaissances dans cette branche de gouvernement, par deux intéressans mémoires, l'un sur les banques, et l'autre sur les ateliers de monnaie de la Sicile. Ce prince mourut à Palerme, le 27 février 1794. François Carelli, secrétaire intime du gouvernement, prononça son éloge dans l'académie du *Buon-Gusto*. Il laissa une collection précieuse de médailles, dont Salvator Blasi a publié le catalogue à Palerme, en 1794. On place au nombre de ses ouvrages les plus curieux et les plus importans : 1° *Dissertazione sopra una statua di marmo*, Palerme, 1749, in-4° ; 2° *le antiche iscrizioni di Palermo*, ibid., 1762, in-fol. ; 3° *Siciliæ veterum populorum, urbium, regum et tyrannorum numismata quæ Panormi ex-*

*tant in ejus cimelio*, ibid., 1767, in-8°; 4° *Siciliæ populorum et urbium, regum quoque et tyrannorum veteri nummi Saracenorum epocham antecedentes*, Palerme, 1781, avec deux supplémens qu'il y ajouta les années suivantes.

**LANCETTI (VINCENT)**, homme de lettres, né en Italie, s'est fait connaître par une traduction du *Satyricon de Pétrone*, en italien, avec le texte latin en regard, et enrichie de notes précieuses, 1808, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage, remarquable par l'élégance du style et la fidélité de la version, fut dédié par l'auteur au comte de Luosi, qui, à cette époque, était grand-juge, ministre de la justice du royaume d'Italie, et qui en accepta la dédicace. M. Lancetti a occupé long-temps un emploi dans l'administration à Milan, et était chef de division au ministère de la guerre, chargé particulièrement des écoles militaires. Il est très-estimé, tant pour son mérite littéraire que pour ses talens administratifs.

**LANCOSME (SAVARI, MARQUIS DE)**, député de la noblesse de Touraine aux états-généraux de 1789. Il vota d'abord avec la majorité des membres de l'assemblée constituante; mais dans la séance du 17 juin, il s'éleva et protesta contre l'abolition de la noblesse et des droits féodaux. Il signa ensuite les protestations des 12 et 15 septembre 1791. Après la session de cette première assemblée, il se retira de la scène politique, et n'y reparut qu'après la révolution du 18 brumaire. Nommé membre du collège électoral du départe-

ment de l'Indre, il vint à Paris en 1810, à la tête d'une députation de ce collège, et félicita Napoléon sur ses victoires, sur la paix de Vienne, sur ses vertus et sur ses bienfaits. L'adresse de M. Lancosme se terminait par les phrases suivantes. « Pénétrés de recon-  
» naissance pour les lois et le gou-  
» vernement de votre majesté,  
» nous ne pouvons rien lui offrir  
» de plus que nos personnes, nos  
» fortunes et nos enfans. Nous  
» n'avons conservé le souvenir de  
» nos maux que pour bénir tous  
» les jours la main qui les a effa-  
» cés. Ah! sire, si vous parcourez  
» un jour l'un des plus fertiles et  
» des plus industrieux départe-  
» mens de votre empire, vous n'y  
» entendrez de tous côtés que des  
» vœux et des prières adressés au  
» ciel pour la prospérité de votre  
» majesté et celle de son auguste  
» famille. » On a réclamé après la chute de Napoléon, en faveur de M. de Lancosme, et l'on a avancé qu'il n'avait pas été le rédacteur de cette adresse, mais qu'il avait consenti à la présenter par déférence pour le collège. L'on apporte en preuve le refus qu'il fit du titre de baron, qui lui fut, dit-on, offert à cette époque. Il a accepté depuis, il est vrai, mais plus tard, le titre de comte avec la croix de la légion-d'honneur.

**LANDAZURI (JOACHIM)**, ecclésiastique espagnol, né à Vittoria en 1734. Il s'est livré particulièrement à l'étude de l'histoire et à la littérature de sa province, et les différens ouvrages qu'il a publiés successivement à Vittoria, n'ont que la Biscaye pour objet : 1° *His-*

toire ecclésiastique et politique de la Biscaye, 1752, 5 vol. in-4°; 2° Géographie de la Biscaye, 1760, 2 vol. in-8°. Outre le mérite de l'exactitude, cette géographie a l'avantage de faire connaître des vallées et des cantons que le nombre et la hauteur des montagnes qui les entourent avaient jusqu'alors laissés inconnus. 3° Histoire des hommes illustres de la Biscaye, 1786, 1 vol. in-4°. Ces ouvrages sont très-estimés en Espagne, tant pour l'exactitude des faits que pour la clarté, la concision et l'élégance du style. Landazuri était membre de l'académie espagnole, et jouissait d'une pension de Charles III, quand il mourut à Vittoria le 12 janvier 1806.

LANDEN (JEAN), célèbre mathématicien anglais, né à Northampton en 1719. Ses profondes connaissances dans les hautes mathématiques étaient d'autant plus remarquables, qu'il les avait acquises par lui-même, sans maîtres et presque sans livres, par les seuls efforts de la méditation. On trouve, dans les *Transactions philosophiques*, plusieurs de ses mémoires qui ont un vrai mérite. Il publia également, en 1775, sous le titre de *Lucubrations mathématiques*, un volume qui fut suivi de deux volumes de mémoires d'un grand intérêt, mais qui ne peuvent être consultés que par des personnes déjà familiarisées avec les hautes mathématiques, tant les propositions et les démonstrations en sont profondes. En 1776, la société royale de Londres l'admit au nombre de ses membres, et quelque temps après, le comte Fitz-William le

chargea de la direction de ses affaires. Il ne quitta cet emploi que 2 ans avant sa mort, qui eut lieu en 1790.

LANDOLPHE (ANTOINE), ancien capitaine de la marine française, est né à Montbelet, en 1760. Les connaissances qu'il avait acquises dans ses fréquens voyages sur les côtes d'Afrique, l'avaient appelé, avant la révolution, à la direction de la société coloniale philanthropique d'Ouère, en Afrique. Comme le but de cette société était d'établir et d'étendre le commerce français dans le vaste royaume de Benin, M. Landolphe avait mis tous ses soins à se concilier d'abord la bienveillance du roi d'Ouère. Il y réussit complètement, et en obtint la permission de construire un fort à l'embouchure du fleuve de Benin, et de mettre en culture un terrain très-étendu. Cet établissement prospérait, et ses soins continuels, soutenus par les bras de plusieurs centaines de Nègres libres, lui donnaient chaque jour de nouveaux accroissemens. En 1792, quelques individus mis à terre près du fort, par deux vaisseaux de commerce anglais armés de canons, se présentent au nom de la maison Dobson et compagnie de Liverpool, et se disent chargés de remettre à M. Landolphe de riches présens en reconnaissance des services rendus l'année d'au-paravant à un bâtiment de cette maison. M. Landolphe accepta sans méfiance les présens, et donna aux Anglais un diner aussi somptueux que la localité le permit. La journée se passa en compliments et en témoignages mutuels d'estime, et d'amitié. A mi-

ruit, et lorsque les Nègres, qui d'ailleurs avaient pris quelque part à la fête, étaient profondément endormis, M. Landolphe, qui n'avait avec lui que deux Européens, se réveille au bruit des armes, et se voit entouré de soldats menaçans prêts à le percer de leurs baïonnettes. Sans secours, sans moyens de résistance, poursuivi à coups de pistolet, il se précipite d'une fenêtre dans les fossés du fort qui étaient pleins d'eau. Les brigands le crurent mort, et se hâtèrent de procéder au pillage et de remplir leurs canots. Les cris, le tumulte inséparable d'une pareille expédition parvinrent à éveiller quelques Nègres; ceux-ci sonnent l'alarme, on s'éveille de tous côtés, on court aux armes; mais les forbans craignant d'être atteints, se sauvèrent en mettant le feu aux magasins, et en faisant sauter celui qui renfermait la poudre. Cet acte inouï de brigandage commis en pleine paix, et qui excita l'indignation générale même en Angleterre, n'a jamais été ni recherché ni réparé. La guerre entre l'Angleterre et la France, qui éclata quelques mois après cette piraterie, rendit toutes les réclamations de M. Landolphe inutiles; et ses démarches, lors de la conclusion du traité d'Amiens, n'eurent pas de résultat. On n'a point appris même qu'il ait obtenu depuis la réparation qui lui est si légitimement due.

LANDON (C. P.), peintre, ancien pensionnaire de l'académie de France à Rome, conservateur des tableaux du Musée, correspondant de l'académie des beaux-arts de l'institut, membre de plu-

sieurs sociétés littéraires; s'est fait honorablement connaître comme artiste, comme écrivain, et comme éditeur de différens ouvrages concernant les arts. Il a publié: 1° *Nouvelles des arts*, 5 vol. in-8°; 2° *Annales du Musée et de l'école moderne des beaux-arts*, 17 vol. in-8°, publiés de 1801 à 1810 comme auteur et éditeur. On joint à cet ouvrage les *Paysages et Tableaux de genre*, 4 vol. in-8°, 1805. 3° *Annales du Musée*, 2<sup>me</sup> collection, dans laquelle est compris le salon de 1817, 12 vol. in-8°; 4° *la Galerie Giustiniani et la Galerie Massias*, 33 vol., ouvrage très-estimé, quoique ces sujets soient gravés au simple trait. Chaque volume contient 72 planches; les amateurs recherchent avec empressement cette belle collection, parce que les principaux tableaux, qui y sont reproduits avec fidélité et talent, ne sont plus en France. 5° *Vies et Oeuvres des peintres les plus célèbres*, 20 volumes in-4°, 1803 et années suivantes. On y trouve les portraits et les œuvres complètes du Dominiquin, de Michel-Ange, de Raphael, du Poussin et de Lesueur, avec un choix des productions capitales de l'Albane, de Daniel de Volterre, de Baccio Bandinelli, et le premier volume des peintures antiques. 6° *Description de Paris et de ses édifices*, avec un précis historique et des observations par Legrand, 2 vol. in-8°, 1806 à 1809; 7° *Galerie historique des hommes les plus célèbres de tous les siècles et de toutes les nations*, 12 vol. in-12; 8° *Choir de Biographie ancienne et moderne*, 2 vol. in-12, avec 144 portraits. C'est un abrégé de l'ouvrage pré-

cèdent. 8° *Antiquités d'Athènes*, d'après Stuart et Revett, 3 vol. in-4°. Le texte de cet ouvrage a été traduit de l'anglais par M. Feuillet. 9° *Description de Londres et de ses édifices*, 1 vol in-8° avec 42 planches; 10° *Amours de Psyché et de Cupidon*, in-fol., imprimerie de P. Didot l'aîné, avec 32 planches gravées au trait, d'après Raphael; 11° *le saint Évangile de N. S. J. C.*, in-4°, imprimerie du même, avec 51 planches gravées au trait, d'après Raphael, le Poussin et l'Albane; 12° *Recueil des ouvrages de peinture et sculpture qui ont concouru pour les prix décennaux*, in-8°, avec 45 planches; 13° *Atlas du Musée, ou Catalogue figuré de ses tableaux et statues*.

LANDREMONT, général français, était capitaine de dragons dans le régiment de Schomberg au commencement de la révolution. Employé, en 1793, sous les ordres du général Custines, il débuta, avec bonheur, par la conquête du duché de Deux-Ponts. Il fut moins heureux devant le Carlsberg, d'où il fut deux fois repoussé avec perte; néanmoins on lui donna le commandement de l'avant-garde de l'armée, et il eut le talent de jeter un convoi dans la place de Landau, que l'ennemi cernait de toutes parts. C'est sans doute au ravitaillement de cette place importante qu'il dut le commandement en chef de l'armée du Rhin; mais il éprouva bientôt un grand revers. Les lignes de Weissembourg furent forcées, malgré la résistance opiniâtre de l'armée française. Cet échec motiva la destitution du général

Landremont; et l'intérêt que le représentant du peuple en mission près l'armée, prit à lui, ne put empêcher son arrestation et sa translation à l'Abbaye. Il ne fut pourtant pas mis en jugement, et, en 1795, il fut remis en activité. Il était employé sur les côtes du département du Nord, lorsque M. de Choiseul et plusieurs autres émigrés y firent naufrage. Il eut assez d'influence sur le conseil de guerre qui les jugea, pour les sauver. Peu de temps après il fut destitué. Depuis cette époque il est sans activité, et il s'est retiré à Nanci.

LANDREN (N.), fut d'abord officier municipal de Vannes, département du Morbihan. En 1793, il figura dans les sections de Paris, et devint un des agens attachés à la Montagne qui préparèrent la journée du 31 mai. Il se fit aussi remarquer dans la section du Panthéon. Landren se retira ensuite dans sa ville natale, et fut élu par son département, en 1798, député au conseil des cinq-cents. Il y vota constamment avec le côté gauche, mais on ne le vit jamais monter à la tribune. Il s'opposa à la révolution du 18 brumaire, et fut exclu du conseil.

LANDRIN (N.), général français, embrassa le parti des armes, et obtint un avancement rapide à l'époque de la révolution. Il fit avec distinction toutes les premières campagnes, et fut employé, en 1793, en qualité de général dans l'armée du Nord, commandée par Houchard. Il se signala en différentes rencontres, particulièrement, le 7 septembre, près de Dunkerque, et contribua puissamment

ment aux succès de cette journée. Les alliés furent obligés de lever le siège après avoir éprouvé une grande perte en hommes et en matériel. Malgré les services que le général Landrin rendit dans cette affaire, il fut destitué peu de temps après.

**LANDSDOWNE** (**LORD, MARQUIS DE**), du très-petit nombre des bons ministres dont le nom se trouve inscrit dans les annales de la politique. Il naquit, en 1734, du comte de Shelburne. Lieutenant dans les gardes du roi, il quitta ce corps, où l'on ne se forme pas aux périls et aux travaux de la guerre, pour servir, comme volontaire, dans la guerre de *sept ans*, sous le duc de Brunswick. Général, en 1783, il dut son avancement rapide, moins à sa haute naissance qu'à son courage et à son talent. Il était, dès 1762, lord du commerce, et conseiller privé. Après la retraite du duc de Frichmond, il devint secrétaire-d'état, et prit, à la mort de son père, le titre de comte de Shelburne. Un grand caractère, celui d'un ministre honnête homme et d'un courtisan courageux, commença dès lors à se développer aux yeux de la nation. Landsdowne et Chatham se liguèrent pour effectuer leurs projets philanthropiques, et faire marcher le gouvernement dans la route peu frayée du bonheur public. Un cabinet occulte, une volonté secrète et puissante, contrarièrent ces vues, avec une persévérance et une force, qui obligèrent Chatham à quitter un poste où le bien lui devenait impossible à faire. Son ami Landsdowne le suivit; mais ne cessa

point d'opposer sa voix, son vote et ses travaux, aux usurpations du ministère qui lui succéda. L'affaire de Wilkes, la guerre d'Amérique et les débats sur l'effrayante progression de la dette publique, lui fournirent l'occasion fréquente de signaler et de combattre l'influence de la couronne et la corruption du cabinet. Lord North tomba, comme dit Junius, *du haut de son ignorance*: lord Shelburne le remplaça. A peine était-il ministre, que la paix avec la France fut signée, et l'indépendance américaine reconnue. Il continuait à marcher dans cette voie constitutionnelle, quand il fut obligé de céder sa place au fils de son vieil ami, au trop fameux Pitt, le plus adroit et le plus cauteleux des politiques, et qui, à 24 ans, réunissant déjà les charges de grand-trésorier et de chancelier de l'échiquier, commençait sa carrière par supplanter l'ancien ami de son père Chatham. Lord Shelburne était retiré dans ses terres, jusqu'au moment où la révolution française vint agiter fortement les esprits en Angleterre. On le vit se placer de nouveau et briller dans les rangs de l'opposition, combattre constamment le ministère, souvent entraver ses démarches, et foudroyer ses injustes prétentions. Aux approches du jugement de Louis XVI, tout en protestant contre la guerre déclarée à la France, il fit l'honorable proposition d'envoyer auprès de la convention un ambassadeur, avec la mission expresse d'intercéder pour le monarque français au nom de l'Angleterre. Il plaida aussi la cause des 10,000



émigrés français qui se trouvaient répandus dans les Trois-Royaumes, et qui, par leurs querelles, leurs prétentions, et leur arrogance, dérogeaient sans doute à la dignité du malheur, mais qui n'en étaient pas moins en proie à une misère profonde. Son humanité l'intéressait à eux; sa philanthropie lui faisait demander le renvoi des ministres et la paix avec la France. Constant défenseur des libertés du genre humain, sous quelque forme qu'elles se fussent présentées à lui, il vit approcher la mort, à 66 ans (1805), avec ce calme d'une conscience qui avait traversé, pure de toute souillure, deux ministères et une longue carrière politique. Il aimait les arts, et son hôtel de Berkley-Square est l'un des plus riches de l'Angleterre, en statues et en tableaux.

LANDSDOWNE (SIR HENRY-PETTY, MARQUIS DE), pair d'Angleterre, chancelier de l'échiquier, ministre d'état, fils du précédent, hérita de la fortune et des opinions politiques de son père. Il reçut de ce dernier une éducation soignée, et ces principes de justice et de probité sociale, qui font rarement partie et de l'éducation des hommes et surtout de l'éducation des ministres. Chancelier de l'échiquier et représentant de l'université de Cambridge en 1805, il succéda, en 1806, au célèbre Pitt, et se montra digne de le remplacer. En déployant de grands talens administratifs, il fit preuve de probité politique : et c'était, sous un rapport du moins, se montrer plus grand que son illustre prédécesseur. Fox mourut, le ministère fut dissous : lord Petty entra à

la chambre des pairs, sous le nom de marquis de Landsdowne. L'opposition n'eut pas de plus ferme soutien : il défendit successivement, avec beaucoup de force et d'éloquence, les droits et les libertés de la France, de l'Espagne, des Etats-Unis. Les catholiques d'Irlande trouvèrent aussi en lui un avocat éloquent et un habile défenseur. En 1812, lorsque les ordres, dits du conseil, menaçaient d'une rupture avec le gouvernement américain, il demanda solennellement le rapport de ces ordres. Au commencement de 1813, il s'occupa du cartel d'échange des prisonniers anglais et des prisonniers français. Il fut, en 1814, l'interprète des habitans d'Halifax : ils demandaient, dans une pétition, la radiation de l'article du traité de paix de Paris, qui permettait à la France le libre commerce des esclaves nègres pour 4 ans. Lord Landsdowne provoqua l'intervention de la nation, pour obtenir des modifications. En 1815, il demanda, avec instance, que les ministres fussent tenus de faire connaître à la chambre les engagements de l'Angleterre avec les puissances étrangères, relativement au séjour des troupes anglaises sur le continent : mesure, disait-il, aussi onéreuse pour le trésor que contraire à la constitution. En 1816, le marquis de Landsdowne se trouvait à Paris. De retour à Londres, il prononça un discours, extrêmement violent, contre les *sinécures* et les *sinécuronistes*. Apparemment que son séjour en France lui avait donné lieu de faire quelques observations nouvelles, sur les emplois

inutiles, exploités par le ministère et ses amis.

**LANGARA (DON JUAN)**, amiral espagnol, ministre de la marine, etc. Pendant la campagne de 1793, il commandait la flotte espagnole qui se réunit à la flotte anglaise dans la Méditerranée, et entra dans le port de Toulon à la suite de l'amiral Hood, avec lequel il ne s'entendit pas parfaitement pour toutes les mesures que ce dernier voulait prendre. L'amiral Langara se chargea, cependant, d'incendier à la retraite les vaisseaux français; il exécuta cette mission avec le zèle le plus ardent, et outrepassa même ses promesses en incendiant aussi les magasins de l'arsenal. Au retour, à Madrid, de cette expédition, on lui proposa le ministère de la marine, mais il le refusa, et fut continué, pendant 1794 et 1795, dans le commandement des flottes espagnoles dans la Méditerranée et dans l'Océan. Appelé de nouveau au ministère de la marine en 1796, il se crut obligé de l'accepter, mais il dut le céder bientôt à M. de Grandellana : il mourut quelques années après.

**LANGERON (LE COMTE DE)**, lieutenant-général au service de Russie, né en 1764 en France, entra d'abord très-jeune au service de sa patrie, et fit avec distinction la guerre d'Amérique, sous les ordres du maréchal de Rochambeau. A son retour en France, il fut nommé colonel en second, mais en 1787, il quitta son pays pour se rendre en Russie. L'impératrice Catherine lui accorda un grade supérieur dans ses armées, et l'employa dans la

guerre contre les Turcs. Il y fit preuve de valeur et de talens militaires. Sa nouvelle souveraine lui témoigna sa satisfaction en lui envoyant une épée d'or en 1791. Le comte de Langeron fut chargé l'année suivante, avec les ducs de Laval de Polignac et autres nobles français, d'organiser un corps d'émigrés. Parvenu au grade de lieutenant-général en Russie, il n'hésita point à combattre ses compatriotes, et commandait la 4<sup>me</sup> division de l'armée russe, à la bataille d'Austerlitz. Mais le vainqueur des Ottomans trouva cette fois des adversaires devant lesquels il lui fallut fléchir, et qui arrachèrent la victoire la plus signalée au parti qu'il avait embrassé. Le centre de l'armée, commandé par le général Pribitschinsky, fut d'abord enfoncé; la garde impériale russe mise en déroute, fut sabrée ou faite prisonnière; les divisions des généraux Langeron, Buxhowden, Miloradowith et Bagration entamées à leur tour, il ne resta d'autre parti que celui de la plus prompte retraite. Le comte de Langeron la couvrit de son mieux, et fut employé dans toutes les campagnes suivantes. Il se distingua dans celle de 1812, lors de la dernière invasion en Russie, et après la retraite de Moscou si funeste aux armées françaises, il ne put voir, dit-on, sans quelque émotion, les malheurs affreux qui accablaient de braves guerriers nés dans le même pays que lui. Il chercha à soulager l'infortune de plusieurs d'entre eux, et l'on vanta beaucoup le zèle qu'il déploya pour faire accorder des se

cours aux prisonniers français. Le 26 août 1813, il attaqua avec des forces supérieures la division du général Puthod, qu'il entoura de toutes parts à Lowenberg, et qu'il força, après une opiniâtre résistance, à se rendre. A la bataille de Léipsick, il commandait le corps russe réuni à l'armée suédoise, sous les ordres du prince royal de Suède. Le 18 octobre, il eut une affaire très-vive au village de Schoenfeld devant Léipsick, et ne parvint à s'emparer de cette position qu'après avoir perdu beaucoup de monde. Il ne put s'y maintenir d'abord, et repoussé à plusieurs reprises, ce ne fut que vers le soir, après que le général Sacken, par une attaque imprévue, eut pris les Français à dos, qu'il emporta enfin ce poste vaillamment défendu. Après les désastres des 3 sanglantes journées de Léipsick, l'armée française ayant été forcée d'abandonner ses conquêtes au-delà du Rhin, le comte de Langeron passa ce fleuve le 1<sup>er</sup> janvier 1814. Le corps qu'il commandait était joint alors à l'armée prussienne dite de Silésie, sous les ordres du feld-maréchal Blucher, et il commanda l'aile droite de cette armée, qui pénétra dans le cœur de la France. Après s'être joint, à Meaux, avec la grande armée des coalisés, le 28 mars, il marcha sur Paris, et ce fut le comte de Langeron, appuyé par les corps prussiens des généraux Yorck et Kleist, qui eut, dans la matinée du 30 mars 1814, l'avantage d'enlever les derniers et faibles retranchemens élevés à la hâte devant la capitale de sa patrie. Il y eut encore beau-

coup de sang français et ennemi de répandu à cette occasion, mais M. de Langeron s'empara enfin des hauteurs de Montmartre. L'empereur de Russie récompensa magnifiquement ce général de ce fait d'armes, et lui dit en le décorant du grand-cordon-bleu de son empire, « Qu'il avait trouvé cet ordre sur les hauteurs de Montmartre. » Le comte de Langeron eut, en 1815, le commandement d'un corps russe de 35,000 hommes, quitta Paris au mois d'octobre, et dirigea la marche de cette partie de l'armée qui retourna en Russie. A son arrivée, il fut nommé gouverneur-général de la Crimée, et se rendit à Odessa, où il remplaça le duc de Richelieu, comme lui lieutenant-général au service de Russie, mais qui était alors appelé au ministère en France. Le comte de Langeron, après être revenu à Pétersbourg, en 1816, pour solliciter de l'empereur Alexandre la franchise du port d'Odessa, qu'il obtint, est retourné à son poste important en Crimée qu'il occupe encore aujourd'hui.

LANGHANS (CHARLES-GOTHARD), architecte d'un talent distingué, naquit en 1733, à Landshut, en Silésie. Il voyagea d'abord, pour former son goût et étendre ses connaissances, dans les villes principales de l'Europe, et revint ensuite en Silésie, où il donna, particulièrement dans la ville de Breslau, des preuves de ses talens. Appelé à Berlin en qualité de premier directeur du département des bâtimens, il éleva, dans cette capitale de la Prusse, une partie des beaux monumens qui la déco-





*M<sup>r</sup> Sangles.*

*Scrup. pinx. et sculp.*

rent, parmi lesquels le voyageur distingue la porte de Brandebourg et la nouvelle salle de spectacle. La première, heureusement située, offre une imitation en grand des Propylées d'Athènes. Près de cette porte, se trouve une place spacieuse qui avoisine d'un côté la promenade des tilleuls, et de l'autre la place où se trouve le bel édifice de l'arsenal, et plus loin le palais du roi. Il est à regretter que la salle ait été en grande partie dégradée par un incendie il y a quelques années. L'emplacement en avait été arrêté par Frédéric II sur la grande place dite des Gendarmes, entre deux églises. Indépendamment des beaux monumens qu'il traça, et qui, seuls, auraient suffi pour faire la réputation d'un artiste, Langhans consigna, dans des mémoires très-estimés, ses principes et ses connaissances en architecture. Il était encore estimable par la douceur de ses mœurs et par la franchise de son caractère. Il mourut, dans un voyage en Silésie, en 1808; il était membre de l'académie des beaux-arts à Berlin, de celle des sciences et des beaux-arts de Bologne, et de la société patriotique de Silésie.

**LANGLE (HONORÉ-FRANÇOIS-MARIE)**, musicien-compositeur, membre et bibliothécaire du conservatoire impérial de musique, naquit à Monaco en 1741. Envoyé à l'âge de 16 ans à Naples, pour y étudier la composition, il entra au Conservatoire de la *Pietà*, et prit des leçons de Caffaro, le meilleur élève de Leo. Il resta huit ans dans cet établissement, et y étant devenu premier maître de chapelle, il fit exécuter des messes et

motets qui attirèrent sur lui l'attention des plus célèbres maîtres d'Italie. Langlé vint en France, et se fixa à Paris en 1768. Il fut aussitôt remarqué au concert spirituel. Il composa, pour le concert des amateurs, où il obtint les mêmes suffrages, différentes scènes lyriques, telles que : le monologue d'*Alcide*, celui de *Sapho*, la cantate de *Circé*, etc. Le succès qu'obtint son opéra de *Corisandre*, représenté sur le théâtre de l'académie royale de musique en 1791, le détermina à en composer d'autres : *Mahomet II*, le *Choix d'Alcide*, *Tancrede*, etc.; mais ils n'ont point été exécutés. Langlé était un excellent théoricien, et ses ouvrages ont de la réputation. On cite, entre autres : 1° *Traité d'harmonie et de modulation*, 1793; 2° *Traité de la basse sous le chant*, 1797; 3° *Traité de la fugue*, 1800; 4° *Nouvelle Méthode pour chiffrer les accords*, 1801. Parmi ses élèves, on remarque Daleyrac, que les auteurs du *Dictionnaire historique des musiciens* appellent ingénieusement le second Grétry de l'Opéra-Comique. Ce compositeur mourut le 20 septembre 1807. M. Fayolle lui a consacré une *Notice* dans le recueil des *Quatre Saisons du Parnasse* (Hiver), 1808.

**LANGLES (LOUIS-MATHIEU)**, chevalier de la légion-d'honneur, membre de l'institut (académie royale des inscriptions et belles-lettres), l'un des conservateurs de la bibliothèque royale, professeur et administrateur de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes près la bibliothèque du Roi, membre honoraire de la so-

ciété asiatique de Calcutta, et chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir de Russie, est né en 1763, à Péronne, près Montdidier, département de la Somme. Son père, ancien militaire et chevalier de Saint-Louis, le destinait à parcourir la carrière des armes; sans refuser de suivre une direction qui n'était point dans ses goûts amis de l'étude, il sollicita de ses parens la permission d'apprendre les langues orientales, afin, disait-il, de servir avec plus d'avantages dans l'Inde comme militaire, et même comme diplomate. Il avait commencé son éducation à Montdidier, et la termina à Paris, où ses parens l'amènèrent. Après avoir étudié l'arabe et le persan sous M. Silvestre de Sacy, et suivi les cours de MM. Ruffin et Causin de Perceval, il se livra, par le conseil des ministres Bertin et de Breteuil, à l'étude du *mantchou*, et publia un *Alphabet* de cette langue en 1787, qu'il dédia à l'académie royale des inscriptions et belles-lettres, et dont elle accepta la dédicace : ce fut le premier ouvrage en langue *mantchou*, imprimé en caractères mobiles. Précédemment, M. Langlès avait donné les *Instituts politiques et militaires de Tamerlan*, dont la même académie accueillit la dédicace. Cette traduction du persan fit le plus grand honneur à M. Langlès, lui acquit la bienveillance du maréchal de Richelieu, et lui fit obtenir une des douze pensions que le tribunal des maréchaux de France accordait aux personnes de mérite qui, comme M. Langlès, étaient attachées à ce tribunal en qualité d'officiers. Ce savant publia, au

mois de décembre 1788, le *Dictionnaire mantchou-français*, imprimé par P. Didot l'aîné, et eut l'honneur de faire hommage du premier exemplaire à Louis XVI. Dans le recueil in-18 et in-8° de *Contes, Fables et Sentences tirés de différens auteurs arabes et persans*, qui parut peu de temps après, il fait connaître l'existence et le but de la société asiatique de Calcutta. La même année, vit encore paraître, par ses soins, deux ouvrages : les *Ambassades réciproques d'un roi des Indes, de la Perse, etc.*, et *d'un empereur de la Chine*, traduction du persan d'Abdoul-Rizâc de Samarcand, avec la vie de ces deux princes, et un *Précis historique sur les Mahrattes*, traduction du persan en dialecte de l'Inde. Le projet de M. Langlès était de passer dans les établissemens français d'outremer; les événemens politiques de 1789 changèrent sa détermination, et il resta à Paris, où il se consacra exclusivement à l'étude des langues orientales vivantes. Persuadé de l'utilité de ces langues pour faciliter les entreprises commerciales, et concourir en même temps aux progrès des sciences et de la littérature, il présenta en 1790, à l'assemblée constituante, une adresse, dans laquelle il développait les nombreux avantages qui résulteraient de la protection et des encouragemens que le gouvernement accorderait à ce genre d'études. Dans la même année, il publia des *Fables et Contes indiens*, nouvellement traduits, avec un discours préliminaire et des notes sur la religion, les mœurs et la littérature des Indous (1 vol.

in-8° et in-16), et le second volume du *Dictionnaire mantchou-français*. Il fut nommé conservateur des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi en 1792, et fit partie, en 1793, de la commission temporaire des arts, adjointe au comité d'instruction publique. Après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il devint garde du dépôt littéraire établi à l'ancien couvent des Capucins, rue Saint-Honoré. On doit, à son zèle et à la faveur dont il jouissait près du gouvernement, la création et l'organisation de l'école spéciale des langues orientales vivantes; il y professa le persan. En 1795, il publia une nouvelle édition qu'il avait révisée, des *Voyages de Pallas*, traduits par Lapeyronie, et y ajouta, de concert avec M. Lamarck, des notes assez nombreuses. Cette édition, en 8 vol. in-8°, parut avec un atlas. Vers le même temps, il donna une traduction du *Voyage de Thunberg au cap de Bonne-Espérance, aux îles de la Sonde et au Japon*, enrichie de ses notes et de celles de M. Lamarck (Paris, 1796, 4 vol. in-8° et 2 vol. in-4°). A la même époque, parurent les deux premiers volumes d'une nouvelle édition in-4°, qu'il avait également révisée, du *Voyage de Norden en Egypte et en Nubie*, avec des notes. Le 3<sup>me</sup> volume, composé presque entièrement du travail de M. Langlès, contient des *Mémoires sur le canal de Suez, sur les pyramides, sur Alexandrie, etc.* On remarque dans ces *Mémoires*, suivant l'opinion de l'auteur, que si Omar a détruit une collection de livres, ce n'est point celle des

bibliothèques du Brucheion et du Serapeion, lesquelles avaient cessé d'exister long-temps avant l'établissement de l'islamisme. Il a encore donné, en 1795-1796, un extrait de la traduction anglaise du *Voyage de l'Inde à la Mekke*, d'Abdoul-Kerym, pèlerin musulman, qui fit, avec Tamas Couly-Khân, le voyage de l'Inde. Ce voyage forme le premier volume de la *Collection portative des voyages*, traduits des langues orientales et de plusieurs langues européennes. On compte 5 volumes de cette précieuse collection, qui comprend jusqu'à ce jour: *Voyage de la Perse dans l'Inde*, en 1442-1444, traduction du persan d'Abdoul-Rizac, et du *Bengale*, par Franklin, traduit de l'anglais, 2 vol., 1798; *Voyage pittoresque de l'Inde*, par Hogdes, traduction de l'anglais; *Voyages de Sindbad le marin*, 1814. Après la suppression par le directeur-exécutif de la commission temporaire des arts, et la dispersion dans divers établissemens des objets du dépôt des Capucins-Saint-Honoré, M. Langlès se livra exclusivement à son professorat de langues orientales; et aux soins que réclamait sa place de conservateur-administrateur des manuscrits orientaux de la bibliothèque nationale. Lors de la formation de l'institut, il en devint membre, et fit partie de la commission des travaux littéraires, à laquelle il a donné plusieurs mémoires et des notices de manuscrits. Ces différens ouvrages ont été insérés dans la collection de la classe de littérature et des beaux-arts de cette société. M. Langlès a coopéré à la rédaction



de plusieurs feuilles périodiques. En 1796, avec MM. Daunou et Baudin des Ardennes, il a essayé de rétablir le *Journal des Savans*. Cette entreprise n'eut point de succès, et après six mois de peines et de soins inutiles, les éditeurs ont été forcés de l'abandonner. Le *Magasin encyclopédique*, rédigé par feu Millin, renferme un grand nombre de *Notices* et *Dissertations*, entre autres, celles relatives aux *Travaux littéraires et typographiques des Anglais dans l'Inde*; une traduction, avec des notes, du *Catalogue des manuscrits samscrits de la bibliothèque du Roi*, que M. Alexandre Hamilton avait composé en anglais. Ce catalogue, imprimé séparément, format in-8°, est devenu fort rare. On doit encore à M. Langlès : 1° *Recherches sur la découverte de l'essence de rose*, 1804. Dans cet ouvrage, regardé comme un chef-d'œuvre de typographie orientale, l'auteur prétend que la découverte de ce parfum est due au hasard, et qu'elle ne remonte qu'à l'année 1612. 2° Une édition des *Voyages de Chardin en Perse*, dans laquelle il a introduit plus de 2,000 notes. On remarque, dans le 10<sup>me</sup> volume, une *Notice chronologique de la Perse depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1806*, travail important, dû à son instruction et au zèle qu'il met dans tous les travaux qu'il entreprend. 3° *Monumens anciens et modernes de l'Hindoustan*, composition du plus haut intérêt, et dont il a déjà paru douze livraisons; 4° *Voyage du Bengale à Saint-Petersbourg*, par G. Forster, traduit de l'anglais, Paris, 3 vol. in-8°, 1802; 5° *Voyage de*

*Fr. Horneman dans l'Afrique septentrionale*, traduit de l'anglais, avec des notes, Paris, 1803, 2 vol. in-8°; 6° *Notice sur les travaux des missionnaires dans l'Inde*, 1817, in-8°. Il existe, non-seulement en France, mais en Europe, peu de savans aussi laborieux que M. Langlès. Il n'en existe pas de plus obligeant. Sa bibliothèque est ouverte à tous les étrangers. Il est peu de collection aussi riche en littérature orientale que celle qu'il a formée.

LANGLIER (N.), était, avant la révolution, un des cultivateurs les plus estimés du bailliage d'Amiens. Le tiers-état le nomma député aux états-généraux en 1789; il s'y fit peu remarquer et ne parut point à la tribune. Dans le mois de mars 1793, la convention nationale le nomma juré au tribunal révolutionnaire de Paris. Après sa dissolution, il rentra dans la vie privée, et reprit la culture de ses champs.

LANGLOIS (JEAN-THOMAS), avocat, naquit à Paris, et y exerçait cette profession au parlement avant la révolution. Quand elle éclata, il se prononça fortement en faveur du maintien de l'ancien régime, et coopéra pendant deux ans avec Champcenets à la rédaction des *Actes des apôtres*. Langlois eut le bonheur d'échapper aux orages de la révolution. Il a publié différens mémoires, parmi lesquels on cite particulièrement celui qu'il fit paraître en 1804, en faveur des déportés de la Guadeloupe, qui lui durent le gain de leur cause. Langlois mourut à Gisors en 1805.

LANGLOIS (G.), de Louviers,

négociant. Le département de l'Eure le nomma député à la première législature. Après la session, il fut élu à la présidence de l'administration départementale. De cette administration, il passa, en 1799, au conseil des anciens, et devint, en 1800, membre du corps législatif.

LANGLOIS (Isidore), journaliste, naquit à Rouen, département de la Seine-Inférieure, le 18 août 1770. Il avait à peine terminé de très-bonnes études, lorsque la révolution éclata. Il embrassa les principes avec exaltation, et vint à Paris, où les événemens qui se succédaient avec une effrayante rapidité n'étaient pas de nature à le calmer. Il marcha à l'attaque du château des Tuileries, le 10 août 1792, et soutint le parti populaire de ses discours et de ses conseils jusqu'à la fin de cette année. La catastrophe du 21 janvier 1793 fit une profonde impression sur son esprit; et lors des événemens du 31 mai 1793, il se déclara fortement contre la tyrannie du parti de la *Montagne*. Président de la section de Bon-Conseil, à l'époque du 13 vendémiaire au 4 (18 octobre 1795), Langlois marcha contre la convention nationale, et, par suite, fut arrêté, mis en jugement, et acquitté malgré les preuves nombreuses de sa coopération au mouvement des sections de Paris. Enhardi par cette impunité, qu'il devait peut-être à la modération de la convention plus encore qu'à ses juges, il rédigea quelque temps après le *Messenger du soir*, journal où il attaqua avec autant d'empportement que d'imprudence les hommes dont il avait

partagé naguère les opinions. Il attaqua aussi sans ménagemens le général Hoche, qui s'oublia jusqu'à se faire justice lui-même, en le frappant violemment de sa canne. Lors de la révolution du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797), il fut du nombre des journalistes frappés de la déportation. Il parvint d'abord à s'y soustraire; mais arrêté au mois de frimaire an 6 (1798), il fut enfermé momentanément au Temple, et enfin envoyé à l'île d'Oleron. Le gouvernement consulaire le rappela en 1800, et Langlois vivait étranger aux affaires publiques, lorsqu'il mourut au mois d'août de la même année. La conduite de Langlois pendant la révolution était moins le résultat d'un esprit faux et d'un cœur dépravé, que d'un tempérament bilieux et de l'état valétudinaire dans lequel il était habituellement. Son style âcre et mordant lui avait fait autant d'ennemis parmi ses confrères que ses opinions politiques.

LANGON (LE MARQUIS DE), En 1789, la noblesse du Dauphiné le nomma député aux états-généraux, où, à l'exemple de tous les députés de cette province, il fut un des premiers à se réunir au tiers-état; mais il fit depuis partie de la minorité, et apposa sa signature aux protestations des 12 et 15 septembre 1791, contre les opérations de l'assemblée. Il passa ensuite à l'étranger, et par suite de son inscription sur la liste des émigrés, toutes ses propriétés furent vendues. On croit qu'il mourut pendant l'émigration.

LANGRENIÈRE (N. DE), officier vendéen, né dans la ci-devant

vant province du Poitou, d'une famille noble. Destiné, dès sa plus tendre jeunesse, à la profession des armes, il entra dans les mousquetaires de la garde du roi, et servit, dans ce corps jusqu'à sa suppression. Il se retira à cette époque dans sa province, et il y vivait paisiblement lorsque la révolution éclata. Il se déclara contre le nouvel ordre de choses, et employa tout son crédit à soulever les peuples de la Vendée. En 1793, il prit une part très-active aux mouvemens qui eurent lieu dans son département, et devint officier supérieur des insurgés qu'il commandait, sous le nom de Germain. Il se fit remarquer, par son courage, dans plusieurs combats contre l'armée républicaine, qui s'étant emparée de son château, en septembre 1793, le réduisit en cendres. Le 23 octobre de la même année, après avoir livré, près de Savenay en Bretagne, un combat opiniâtre, il fut fait prisonnier par les républicains, et fusillé sur le champ de bataille.

**LANGSDORFF (GEORGE-HENRI DE)**, médecin allemand, consul-général de Russie à Rio-Janeiro, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de seconde classe. etc., est né, en 1774, à Lalsk, dans le cercle de Souabe. Son père, vice-chancelier du grand-duc de Bade, lui fit donner une éducation distinguée. Ce fut à l'université de Goettingue qu'il prit le goût de la médecine et de l'histoire naturelle, dans lesquelles il fit de rapides progrès, surtout dans la botanique et la minéralogie. Peu de temps après son admission au

doctorat, il fut choisi par le prince de Waldeck, pour l'accompagner dans son voyage de Lisbonne. Ce prince étant mort, M. de Langsdorff retourna en Allemagne, et en repartit bientôt avec le chevalier de Krusenstern, capitaine de marine russe, qui se proposait de faire un voyage autour du monde. L'empereur Alexandre, pour récompenser le savant étranger qui avait introduit dans son empire différentes améliorations importantes, le décora de l'ordre de Sainte-Anne, le nomma conseiller aulique, et l'envoya à Rio-Janeiro, en qualité de consul-général, fonctions qu'il remplit encore (1823). M. de Langsdorff a fait paraître, en 2 vol. in-4°, avec une carte et 21 gravures, Francfort, 1812, des *Voyages dans différentes parties du monde, pendant les années 1803, 1804, 1805, 1806 et 1807*. Le premier volume de cet ouvrage, qui a été traduit en anglais, contient un *Voyage au Brésil, dans la mer du Sud, au Kamtschatka et au Japon*; et le second volume, un *Voyage aux îles Aleutiennes, et sur la côte du nord-ouest de l'Amérique, et le retour par terre par le nord-est de l'Asie, à travers la Sibirie, jusqu'à Saint-Petersbourg*. On remarque que c'est la première fois que cette route a été suivie par ces savans et courageux explorateurs.

**LANJUNAIS (JOSEPH DE)**, écrivain connu dans la littérature et la politique, naquit près de Rennes, département d'Ille-et-Vilaine, vers 1725. Il était fils d'un juge de juridiction seigneuriale. Après avoir terminé ses études au collège de Rennes, il entra dans

l'ordre de Saint-Benoît, où il fut, pendant quelque temps, professeur de théologie. Doué d'une imagination ardente et d'une raison supérieure, unissant à beaucoup d'esprit une grande instruction, Joseph de Lanjuinais eut, à Paris, des liaisons soutenues avec d'Alembert et Diderot, dont il aimait les doctrines. En conséquence, il éprouva dans son couvent bien des tracasseries. Fatigué de ces luttes continuelles, il finit par se décider à quitter son monastère, son ordre et la France; après s'être fixé à Lausanne, en Suisse, il embrassa la religion réformée, et devint principal du petit collège de Moudon. Il a publié différents ouvrages qui ont eu du succès : 1° *le Monarque accompli, ou Prodiges de bonté, de savoir et de sagesse, qui font l'éloge de S. M. I. Joseph II, et qui rendent cet auguste monarque si précieux à l'humanité, discutés au tribunal de la raison et de l'équité*, 1774, 3 vol. in-8°. Dans cet ouvrage, où l'auteur fait un portrait remarquable de ce prince philosophe (voyez JOSEPH II), il montre constamment les doctrines les plus philosophiques : il diffère néanmoins d'opinion avec les économistes sur plusieurs objets, tels que le commerce des blés, la noblesse commerçante, etc.; mais avec eux, comme avec tous les amis de l'humanité, il réclame, d'une manière énergique, la tolérance religieuse, l'abolition de la traite des Noirs, la suppression graduelle des couvents. Cet ouvrage était publié depuis deux ans, lorsque tout-à-coup il parut à l'avocat-général Séguier renfermer des principes sé-

ditieux, et le 7 mai 1776, sur son réquisitoire, ce magistrat obtint la condamnation d'un livre qui fut presque aussitôt réimprimé, et dont il parut une 3<sup>me</sup> édition en 1786. C'était, dit-on, Turgot, ministre récemment disgracié, que l'avocat-général Séguier poursuivait dans les opinions de Lanjuinais. 2° *Manuel des jeunes orateurs, ou tableau historique et méthodique de l'éloquence*, 1777, 2 vol. in-12; 3° *Supplément à l'Espion anglais, ou Lettres intéressantes sur la retraite de M. Necker, sur le sort de la France et de l'Angleterre, et sur la détention de M. Linguet à la Bastille*, 1781, in-8°. Il a été réimprimé plusieurs fois, 4° *Éloge de Catherine II*, bien que cette princesse fût encore vivante; 5° la traduction des *Méditations de Dodd*; 6° *Esprit du pape Clément XIV, mis au jour par le R. V. B., confesseur de ce souverain pontife, et dépositaire de tous ses secrets, traduit de l'italien par l'abbé C\*\*\** 1775. Quoique l'*Esprit du pape Clément XIV*, du genre le plus satirique, et où l'auteur reproche à l'église romaine nombre d'abus et d'erreurs, parût sous le voile de l'anonyme, Joseph de Lanjuinais l'avoua dans la 9<sup>me</sup> lettre du *Supplément à l'Espion anglais*. Cet ouvrage fut prohibé en France comme le *Monarque accompli*; mais il ne fut point déféré aux tribunaux, Joseph de Lanjuinais, que l'on a confondu dans quelques ouvrages biographiques avec le pair de France de ce nom, dont l'article suit, mourut dans son collège de Moudon, jouissant d'une grande estime, vers

le commencement du 19<sup>me</sup> siècle.

**LANJUINAIS** (LE COMTE JEAN-DENIS), pair de France, neveu du précédent et fils d'un habile avocat au parlement de Rennes, est né dans cette ville, le 12 mars 1753. Il s'y distingua par des succès prématurés, par une vie austère, et une application profonde à l'étude des lois. Il fut reçu, par dispenses d'âge, successivement avocat en 1771, docteur en droit en 1772, professeur de droit ecclésiastique en 1775, à la suite d'un long et brillant concours. En 1779, il fut élu, par chacun des trois ordres, l'un des conseils des états de la Bretagne, et, en 1789, nommé député aux états-généraux par l'assemblée du tiers-état de la sénéchaussée de Rennes. Il avait été le rédacteur du cahier des vœux de cette assemblée; cahier remarquable, parce qu'il contient de vifs tableaux des vexations féodales en Bretagne, et trois demandes bien précises qu'on ne trouve point réunies dans les autres cahiers, l'abolition de la féodalité, l'abolition de la noblesse, et une constitution monarchique et représentative. En Bretagne, où l'on avait le régime municipal, des administrations locales, et des états qui délibéraient publiquement, et même avec initiative, la loi et l'impôt, l'on voulait bien renoncer à ces droits, comme droits d'ordre et comme privilèges; mais on entendait en jouir dans leur plénitude, comme participant fraternellement au droit commun à rétablir pour tous les Français. Il développa dans l'assemblée nationale, comme il l'a fait depuis dans d'autres législa-

tures, un amour quelquefois ardent, mais toujours sincère, d'une sage liberté. Il prit part aux délibérations les plus importantes; s'éleva avec force contre la noblesse de Bretagne, toutes les fois qu'elle manifesta son opposition aux décrets de l'assemblée; vota la suppression des parlemens. concourut à la destruction des privilèges, et demanda l'exercice des droits civils et politiques en faveur des hommes de couleur. Attaché constamment à la religion catholique, il se montra zélé défenseur des libertés de l'église gallicane. Membre du comité ecclésiastique, il fut l'un des députés qui concoururent le plus à la constitution civile du clergé, et néanmoins il avait voté contre le décret qui déclara, sans exception, tous les biens du clergé biens de l'état. Mirabeau s'étant lié au parti de la cour, qui lui offrait un ministère, demanda, pendant qu'on délibérait sur la constitution, que les ministres fussent admis dans l'assemblée, sauf à décider par la suite s'ils pourraient en être membres. M. Lanjuinais combattit vivement cette proposition; et fit décréter, au milieu des applaudissemens, que pendant la session alors actuelle, aucun député ne pourrait faire partie du ministère. Les troubles qui eurent lieu au Champ-de-Mars le 17 juillet 1791, menaçant la monarchie constitutionnelle et les véritables patriotes, il se réunit aux hommes à qui l'on donna le nom de *révisseurs*, et qui avaient pour but d'écarter du trône le despotisme et l'anarchie. L'assemblée constituante, croyant avoir suffisam-



*Le C<sup>te</sup> Lanjuinais.*

*Pair de France.*



ment rempli sa mission, se sépara. M. Lanjuinais fut nommé, à Rennes, professeur de droit constitutionnel, professeur de grammaire générale, et membre de la haute-cour nationale. Le département d'Ille-et-Vilaine l'élut, au mois de septembre 1792, membre de la convention nationale, où il développa de nouveaux talens et une nouvelle énergie. La république était décrétée lorsqu'il entra dans la convention : il a été fidèle à cette forme de gouvernement tant qu'il a subsisté; mais dès le 24 septembre, il appuya la motion de Kersaint, tendant à faire rendre un décret contre les provocateurs à l'assassinat; et le 5 novembre, il soutint les dénonciations de Louvet contre Robespierre. Lors de la mise en accusation du roi, il demanda qu'on laissât à ce prince les mêmes moyens de défense et d'appel qu'aux autres accusés. Le 26 décembre, il attaqua l'acte même d'accusation; le 16 janvier, il vota, non comme juge, mais comme représentant, la réclusion et le bannissement à la paix, et néanmoins demanda que, quel que fût le jugement, il ne pût avoir force de loi que dans le cas où il réunirait les deux tiers des suffrages; proposition d'une haute importance, qui fut malheureusement combattue et rejetée. Le 8 février, malgré les menaces d'hommes armés de pistolets et de poignards, il s'opposa à ce qu'on rapportât le décret qui ordonnait des poursuites contre les auteurs des massacres des premiers jours de septembre. Il combattit en vain la création d'un tribunal extraordinaire, et demanda que du moins ses

attributions ne s'étendissent pas au-delà de la capitale. Sommé dans l'assemblée même de se rendre au comité de législation, dont il était membre, et d'y coopérer à la loi du monstrueux tribunal, qui devint ensuite tribunal révolutionnaire, il s'y refusa hautement. Les 27 et 28 mai, il signala et la commune usurpatrice, et les membres de la Montagne, qui voulaient la dissolution de la commission des douze, et la mise en jugement de ses membres (voy. GUADER). Dès le 30, il dénonça Chabot, et le reste du comité d'insurrection qui se tenait dans la salle de l'archevêché de Paris; et le 2 juin, il attaqua de nouveau ce même député, comme l'un des principaux chefs de la proscription méditée contre la minorité des députés. En vain Legendre et autres, le pistolet à la main, et le lui portant sur sa poitrine, voulurent l'arracher de la tribune; il s'y maintint, reprenant la parole avec un grand calme, et y prononça cette phrase, devenue célèbre, et adressée encore au prêtre Chabot : *On a vu dans l'antiquité orner les victimes de fleurs et de bandelottes; mais le prêtre qui les immolait ne les insultait pas.....* Ce texte, imprimé dans le temps, a été souvent affaibli par les historiens, qui ont voulu l'embellir. Ces paroles produisirent sur l'assemblée une impression profonde, et les proscripteurs n'osèrent, pour le moment, porter les coups qui depuis les ont si horriblement signalés. Barère invita les membres accusés par la Commune et parla Montagne, à se suspendre eux-mêmes, dans l'intérêt de leur propre sûreté. M.



Lanjuinais alors prononça le vigoureux discours que cette insidieuse proposition lui inspira. On y lit ces paroles remarquables : « Si j'ai montré jusqu'à présent quelque courage, je l'ai puisé dans mon ardent amour pour la patrie et pour la liberté. Je serai fidèle à ces sentimens, je l'es- père, jusqu'au dernier souffle ; ainsi n'attendez point de suspension de ma part. Je ne puis pas me démettre, car je ne suis pas libre ; vous ne l'êtes pas vous-mêmes, pour accepter ma démission... » Cependant, à la fin du jour, un certain public ayant été introduit dans les rangs des députés, et le danger imminent ayant glacé les courages, il y eut, le même jour où par délibération libre, l'innocence des députés avait été proclamée malgré une insurrection apparente de 105 mille gardes nationaux, il y eut une apparence de décret, qui ordonna que Lanjuinais et plusieurs autres fussent gardés à vue chez eux ; mais il se déroba à la surveillance dont il était l'objet, et se rendit à Rennes. Il resta caché dans sa propre maison pendant 18 mois. Il y fut sauvé par le courage de son épouse et d'une servante. Le dévouement de M<sup>me</sup> Lanjuinais et de sa domestique, Julie Poirier, a été célébré par Legouvé, dans son poëme du *Mérite des femmes*. Sept mois après la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), étant rappelé, il prit une part active aux conférences de la Mabilais, et rentra dans la convention le 18 ventôse an 3 (8 mars 1795) : il devint président de l'assemblée peu de temps après.

Ses principes de justice et de modération étaient les mêmes, et on le vit, sans étonnement, faire souvent parler l'humanité en faveur des émigrés et des prêtres ; demander et obtenir la liberté des cultes et l'ouverture des églises, etc. Aux insurrections de prairial an 3, et de vendémiaire an 4, il se prononça avec force contre les agitateurs ; mais il combattit, sans se laisser, toutes les mesures extraordinaires dont on voulait frapper les vaincus, quel que fût le parti auquel ils appartenissent. La convention nationale ayant été remplacée par deux conseils législatifs, 75 départemens le portèrent au conseil-des-anciens, dont il fut secrétaire ; il cessa, par le sort, de faire partie de cette assemblée en mai 1797. Après la révolution du 18 brumaire an 8, il fut nommé deux fois candidat au sénat par le corps-législatif, et nommé sénateur par le sénat, le 22 mars 1800. M. Lanjuinais se prononça contre le consulat à vie et l'établissement du gouvernement impérial, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé comte de l'empire et commandant de la légion d'honneur. Le 1<sup>er</sup> avril 1814, il vota la déchéance de l'empereur et l'établissement d'un gouvernement provisoire, et concourut à la rédaction du projet de constitution rédigé par le sénat. Le roi le nomma pair de France le 4 juin. Pendant les *cent jours*, en 1815, il refusa plusieurs fois le serment à Napoléon ; il ne vota point l'acte additionnel, et néanmoins il fut nommé, par les électeurs de Paris, à la chambre des représentans, et élu président à la presque unan-

nimité. Napoléon confirma ce choix. Après la seconde restauration, il fut conservé dans la chambre des pairs. Comme à l'aurore de la révolution, il se montra juste envers les ministres du culte, quoique leurs intérêts eussent entièrement changé d'objet; mais il s'opposa à la faculté illimitée donnée au clergé, d'acquérir sans loi, toute quantité et qualité de biens; il s'opposa à ce que les prêtres mariés fussent privés de la pension qu'ils touchaient comme ecclésiastiques; il s'opposa surtout, avec éclat et persévérance, à la suspension de la liberté individuelle, de la liberté de la presse, et aux privilèges de surséance, ou paiement des dettes privées. Nommé en septembre (1815) président du collège électoral du département d'Ille-et-Vilaine, un petit nombre d'électeurs prétendirent trouver dans le discours que M. Lanjuinais prononça à l'ouverture du collège des *maximes* peu conformes à l'esprit du temps, et prirent de là occasion de réclamer après coup, dans une adresse au roi, contre la nomination de M. Lanjuinais à la présidence du collège électoral d'Ille-et-Vilaine. Cette démarche, dictée par l'esprit de parti le plus déplorable, n'eut point de suites, et l'honorable pair se montra digne de la confiance royale. Pendant les années 1815 et 1816, il combattit avec un zèle qui ne s'est point démenti, toutes les propositions qui tendaient à s'écarter du système constitutionnel, et en 1817, il publia sur le concordat, conclu avec la cour de Rome, une critique raisonnée, et en même

temps sage et énergique, d'un acte qui lui paraissait susceptible de grandes modifications. Il s'opposa, le 16 février 1819, à la prise en considération de la proposition de M. Barthélemy, ayant pour objet de changer le mode d'élection. Peu de temps après, il publia un ouvrage d'un haut intérêt, sous le titre de *Constitutions de la nation française, précédées d'un Essai historique et politique sur la charte*, 2 vol. in-8°, 1819. Outre ce dernier ouvrage, on a encore de lui : 1° *Mémoire sur l'origine, l'inscriptibilité, les caractères distinctifs de différentes espèces de dîmes, et sur la présomption légitime de l'origine ecclésiastique, de toutes les dîmes tenues en fief*, 1786, in-8°; 2° *Rapport sur la nécessité de supprimer les dispenses de mariage, et d'établir une forme purement civile pour constater l'état des personnes*, 1791, in-8°, réimprimé en 1815; 3° *Discours sur la question de savoir s'il convient de fixer un maximum de population pour les communes de la république*, 1793, in-8°. Ce fut à la suite de ce discours, envoyé par décret de la convention à tous les départemens, que la municipalité de Paris fut divisée, comme elle l'est encore aujourd'hui, en 12 municipalités. 4° *Dernier Crime de Lanjuinais, aux assemblées primaires, sur la constitution de 1793*, Rennes, 1793, réimprimé, an 3 (1793); 5° *Rapport sur l'effet rétroactif des lois de brumaire et du 17 nivôse an 2* (1795), in-8°; 6° *Notice sur l'ouvrage du sénateur Grégoire, intitulé : de la Littérature des Nègres*, 1818, in-8°; 7° *Mémoire justificatif*, 1815, réimprimé dans la mé-

me année; 8° *Histoire naturelle de la parole*, par Court de Gébelin, avec un *Discours préliminaire sur l'histoire de la grammaire générale*, et des notes, 1806, in-8°; 9° *Notice de la dissertation de feu M. Baradère sur l'usure*, Pau, 1817, in-8°; 10° *Appréciation du Projet relatif aux trois concordats*, décembre 1817. Cet ouvrage parut fixer l'opinion, et eut 5 éditions consécutives. 11° *Extraits de la grammaire slave de la Carniole*, du *Mithidrates d'Adelung*, etc, insérés dans les *Mémoires de l'académie celtique*; 12° une savante *Analyse*, en 2 vol. in-4°, de l'*Ouppek'hat*, ou de la *Partie secrète et théologique du Veda*, dans le *Magasin encyclopédique*; 13° *du Conseil-d'état et de sa compétence contre l'article 6 de la loi sur les élections du 5 février 1817*; 14° *des Officialités anciennes et nouvelles, ou, comme évêques, rétablir les Officialités, c'est mal faire et mal dire*; 15° *de l'Organisation muni-*

*cipale en France, etc.* (en société avec M. Kératry); 16° *Discours sur la compétence de la chambre des pairs, en crime d'attentat à la sûreté du roi*; 17° *Histoire abrégée de l'inquisition religieuse en France*; 18° *Vues politiques sur les changemens à faire à la constitution d'Espagne*, 2° édition, 1821; 19° *Notices biographiques sur Christophe-Colomb, Antoine Arnauld, Pierre Nicole et Jacques Necker*; 20° *Opinion contre le projet d'indemnité aux émigrés, proposé et rejeté, par ajournement, à la chambre des pairs en 1814*; 21° *des Dépenses et des Recettes de l'état pour 1818*; 22° *Examen du système de M. Flaugergues, sur l'omnipotence ou la dictature du roi et des chambres*. M. Lanjuinais, qui avait été nommé membre de l'institut, 3° classe, le 16 décembre 1808, en remplacement de Bitaubé, est aujourd'hui membre de l'académie royale des inscriptions et belles-lettres.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

# SUPPLÉMENTS.

**CLAUZEL (BERTRAND, COMTE)**, lieutenant-général, grand'croix de la légion-d'honneur, chevalier de Saint-Louis, est né à Mirepoix, département de l'Arriège, le 12 décembre 1773. Il entra au service en 1791, après s'être fait inscrire pour marcher comme volontaire dans un des bataillons de son département; mais le roi l'ayant nommé sous-lieutenant dans la ligne, il fut envoyé dans le 43<sup>e</sup> régiment, et fit par faveur la première campagne avec le bataillon de guerre de ce corps, à l'armée du général La Fayette. Il fut du nombre des officiers qui improuvèrent la déchéance de Louis XVI, et crut devoir s'éloigner momentanément du corps où il servait : il y reparut quelque temps après, pour le quitter définitivement devant Longwy par suite de la retraite des Prussiens. Il passa, en 1792, en qualité de capitaine de chasseurs à cheval dans la légion des Pyrénées. Ce corps de nouvelle création fit la campagne de 1793 aux Pyrénées-Orientales; il fut placé à l'avant-garde. Chargé d'une surveillance particulière de la ligne des avant-postes, le capitaine Clauzel se fit remarquer dans cette circonstance par son zèle et son activité. Il fut promu au grade d'adjutant-général. Ayant appris à Toulouse que l'ennemi bloquait Perpignan, il partit; traversa à cheval, pendant la nuit, la ligne des postes espagnols, pénétra dans Perpignan, et rejoignit son régi-

ment. Les Espagnols attaquaient le même jour le poste du Vernet, pour rejeter les troupes dans la place. L'adjutant-général Clauzel commanda la cavalerie de la légion sortie du camp de l'Union, et après plusieurs charges, il parvint à enfoncer la gauche des troupes espagnoles qui se retirèrent dans le camp de Peyrestortes. Le général en chef ayant résolu d'élever ce camp, l'adjutant-général Clauzel eut ordre de couvrir avec la cavalerie sous ses ordres, la marche de l'infanterie à travers la plaine qui sépare le Vernet de Peyrestortes. Cette manœuvre ayant fait croire à l'ennemi que son intention était de l'attaquer, celui-ci résolut de le prévenir. Le résultat de ce mouvement fut à l'avantage des Français: il fit beaucoup d'honneur à l'adjutant-général Clauzel, et le fit nommer chef d'état-major de la division du général Pérignon, qui forma l'avant-garde de l'armée jusqu'au moment où l'on entra en Espagne. Clauzel se trouva pendant cette année (1793), à 5 batailles et à plus de 60 combats ou engagements partiels. En 1794, les généraux en chef le chargèrent de différentes missions auprès du général de l'armée espagnole. Après les victoires entre la Jonquière et Figuières, où il se distingua, on l'envoya porter les sommations aux garnisons des places de Figuières et de Roses. Une heure après la première se rendit. La seconde

se fût rendue également si les représentans alors en mission n'avaient exigé aussi la remise de la flotte. Ce fut en portant la sommation à la garnison de Roses, que l'adjutant-général Clauzel reconnut à 80 toises de la place, un emplacement propre à mettre une batterie de brèche. Les autres batteries n'ayant pas produit le résultat que l'on en attendait, il indiqua l'emplacement qu'il avait découvert; on y plaça 18 à 20 pièces de siège, et dans une journée les remparts furent totalement détruits. Clauzel fut chargé, par le général Pérignon, d'apporter au gouvernement une soixantaine de drapeaux ennemis. Cet officier refusa le grade de général de brigade, préférant rejoindre le général en chef, dont il était devenu l'ami. Il fut l'un des trois adjudans-généraux qui l'accompagnèrent, lorsque après la paix de Bâle, le général Pérignon vint en Espagne en qualité d'ambassadeur. Le crédit dont il jouissait auprès de lui, donna l'idée aux nombreux émigrés français qui étaient à Madrid et à une foule de républicains qui s'y rendirent, de circonvenir Clauzel dans des vues bien différentes, afin de le porter à déterminer le général ambassadeur à entrer à Madrid, précédé du drapeau aux 3 couleurs. Clauzel ne se méprit point sur des intentions qui n'avaient pour but que d'occasionner des désordres utiles aux intérêts des premiers, et qu'auraient amenés inévitablement la folle bravade des autres; il cacha dans la voiture de l'ambassadeur, le drapeau tricolore qui lui avait été présenté. Cette conduite sage, et

l'estime qu'on accordait au caractère de l'ambassadeur, aplanirent bien des difficultés. Peu de temps après, l'escadre de Richeri sortit de Cadix, escortée par toute la flotte espagnole, et le traité d'alliance avec le roi d'Espagne suivit de près. Les intrigues de quelques émigrés faillirent plus d'une fois troubler la bonne harmonie qui régnait entre la cour et l'ambassadeur de France, mais la prudence de Clauzel et sa fermeté parvinrent à les déjouer. L'ambassadeur et l'adjutant-général Clauzel ne rentrèrent en France que lorsque le premier fut rappelé par suite des événemens du 18 fructidor an 5 (4 septembre 1797). L'adjutant-général Clauzel fut successivement employé sous les ordres du général Grouchy, dans les armées d'Angleterre, de Mayence et d'Italie. C'est à cette époque que se formait la seconde coalition contre la France. Le général en chef Joubert, ayant acquis la certitude que le ministère du roi de Sardaigne adhérerait à cette coalition, crut utile de s'emparer des places fortes du Piémont, et de faire mettre à sa disposition l'armée piémontaise. Clauzel, porteur des instructions du général en chef, fut expédié de Milan au général Grouchy, qui occupait déjà la citadelle de Turin, et le 15 frimaire, sur la demande que fit le roi, de pouvoir conférer avec un officier français, relativement aux mesures de défense qu'on prenait dans la citadelle et dans les autres places où les Français avaient des garnisons, l'adjutant-général Clauzel eut la mission difficile de faire connaître au roi : 1° les motifs des

précautions que l'on était obligé de prendre dans les circonstances où les ministres allaient entraîner le roi et la nation piémontaise dans une guerre contre la France ; 2° de demander que le ministre Riocca, dont on avait intercepté des lettres, et le duc d'Aost, frère du roi, reconnu pour être l'ennemi le plus violent des Français, fussent envoyés en France ; 3° enfin que le gouvernement du Piémont, de la Savoie, etc., fût confié durant la guerre au délégué du général en chef de l'armée d'Italie. Après une conférence qui dura une nuit entière, le roi remit son abdication à l'adjutant-général Clauzel. Cet officier sut, par toutes sortes d'égards envers le roi et sa famille, adoucir ce que sa mission avait de rigoureux ; il prit même sur lui de ne point exécuter les ordres relatifs au duc d'Aost, que le roi aimait tendrement ; et dans une sédition causée par la haine que le peuple portait aux agens du gouvernement sarde, et où la vie du monarque et de son frère put paraître menacée, il sut montrer tant d'énergie et de fermeté, qu'à sa voix seule le rassemblement se dissipa. Le monarque et sa famille, témoins de la conduite courageuse de l'adjutant-général Clauzel, lui en exprimèrent la plus vive reconnaissance. Clauzel refusa toutes les récompenses que le roi voulait lui offrir. Ce prince ayant remarqué qu'un tableau capital de sa galerie (*la femme hydropique* de Gérard Dow), dont Catherine II et Paul I<sup>er</sup> avaient successivement offert 1 million, avait excité plusieurs fois l'attention de l'officier français, le lui envoya avec une lettre des

plus flatteuses. Clauzel ne pouvant refuser ce don sans blesser le monarque, envoya le tableau à son gouvernement qui en enrichit le musée du Louvre. Ce tableau n'a point été réclamé par les souverains alliés, en 1815. Après les changemens opérés en Piémont, les gouvernemens des républiques Cisalpine et de Gènes envoyèrent à Turin des agens pour porter les habitans à se réunir à l'une des deux républiques. Clauzel fut autorisé par le général Grouchy à s'opposer aux menées de ces agens. Le succès couronna son zèle ; le Piémont préféra se réunir à la France, et Clauzel porta à Paris les procès-verbaux qui en constataient le vœu général. L'armée commandée par le général Scherer avait déjà reçu plusieurs échecs sur l'Adige, le Mincio et l'Adda. Elle continuait sa retraite sur Alexandrie et Turin, lorsque Clauzel, qui était devenu général de brigade, fut envoyé sur le Bas-Pô, sous les ordres du général Montrichard, dont la division fut détachée en Toscane par suite de la défection du général Lahoz. Le général Clauzel proposa de garder Bologne, et se chargea de défendre cette place avec quelques compagnies d'infanterie, et 300 chevaux environ pour faire des sorties. Sa brigade fut aussi envoyée en Toscane ; mais la ville de Bologne avait plusieurs bataillons de gardes nationales. On pouvait compter sur leur bravoure et sur leur fidélité à la cause des Français. Ils fournirent, jusqu'à l'arrivée de l'armée de Naples, les postes des portes, et gardèrent la ville toutes les fois que le général

Clauzel fit des expéditions dans la Romagne. Comme il était nécessaire d'avoir une place pour faire déboucher l'armée du général Macdonald, il s'attacha à conserver Bologne et le fort d'Urbin, et y réussit malgré les efforts des généraux autrichiens Klenau et Hohenzollern. Une heureuse entreprise décida de la conservation du fort d'Urbin. Le général Clauzel prit avec lui 400 hommes d'infanterie, et sa cavalerie se porta rapidement, la nuit, sur ce fort que bloquait le baron d'Aspres, tomba à l'improviste sur les troupes autrichiennes, leur fit 600 prisonniers, approvisionna la place d'où il fit sortir les malades et les blessés, et rentra dans Bologne avant que la population se fût pour ainsi dire aperçue de sa sortie. A la malheureuse bataille de la Trébia, sa brigade qui était en tête de la colonne de la division Montrichard, chargea, sans tirer un coup de fusil, la première ligne autrichienne, qu'elle obligea à abandonner 10 pièces de canon; mais ayant perdu, par la fusillade de la ligne autrichienne faite à bout portant, plus de la moitié de son monde, cette brigade, qui n'était pas soutenue, fut culbutée à son tour par des réserves autrichiennes, et rejetée sur la rive droite de la Trébia. Le général Clauzel conserva en bon ordre le restant de sa troupe, qui se montra encore en état de combattre vaillamment toute la journée. Elle couvrit la retraite de l'armée par la grande route depuis Borgo et Sandonino jusqu'à Rubiera, dont elle défendit le pont pendant une journée entière, avec acharnement et sans que

les Autrichiens pussent s'en emparer. A la bataille de Novi, le général Clauzel commandait la réserve de l'infanterie de l'aile gauche. Sa brigade n'était pas de plus de 3,000 hommes, dont 2000 conscrits, arrivés la veille, mal armés et ne sachant pas encore faire un bon usage de leurs armes. Néanmoins il sut profiter de leur ardeur, les mena plusieurs fois à la charge à la baïonnette, et leur fit enlever, à la vue de la vieille infanterie, 2 pièces de canon. Malgré leurs nombreuses attaques, les Autrichiens ne purent le déloger de la position qu'il occupait à gauche de Pasturana; mais ils réussirent à le déborder et à occuper la route de Pasturana à Gavi, que l'armée devait prendre pour effectuer sa retraite. Quoique réduit alors à moins de 1,000 combattans, le général Clauzel parvint à rétablir la communication avec Gavi, où le général Moreau se retira de sa personne, et où, la bataille étant perdue, se rendit le général Clauzel avec les troupes qui étaient sous sa main, et 500 hommes qu'il avait laissés près de Pasturana, et qu'il alla dégager au risque d'être fait prisonnier. Placé, après la bataille de Novi, entre Pinal et Albenga, le général Clauzel prit le commandement d'une division qui occupait la rivièrre dite du Ponent dans la république de Gènes. Cette division affaiblie par la misère et les maladies, fit partie, dans la campagne de l'an 8, du corps d'armée du général Suchet. Le général autrichien Elnitz amena dans cette partie de la république de Gènes, un corps d'armées d'environ

30,000 hommes. Le général Suchet ne comptait pas plus de 5,000 combattans dans ses 2 divisions, et celle du général Clauzel n'était pas au-dessus de 3,000. Néanmoins les engagements avec l'ennemi furent fréquens et opiniâtres, et il n'y eut aucune position entre Savone et le pont du Var, où la division du général Clauzel ne combattit : dans l'espace de 2 mois et demi, du 16 germinal à la fin de prairial, elle fit plus de prisonniers qu'elle ne comptait de soldats. Par suite des rapports du général Suchet au premier consul, et de l'ordre du chef du gouvernement, le ministère de la guerre promit au général Clauzel un avancement prochain. Ce fut sous les ordres du général Suchet qu'il fit, en l'an 9, la campagne d'Italie. A la paix, il demanda et obtint de faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, où il prit, dès son arrivée, le commandement d'une division. Il ne tarda pas à s'apercevoir des difficultés de cette entreprise, et de la faiblesse des moyens pour la conduire à un bon résultat. Il s'occupa avec soin à établir ses troupes, à reconnaître les positions et à choisir les meilleures, à organiser des transports, à épargner les fatigues aux soldats pour se procurer des provisions sans aller les chercher eux-mêmes très-loin, à fortifier des postes pour assurer les communications, à établir sur les mornes des hôpitaux séparés pour les malades et pour les convalescens ; enfin il prit toutes les mesures conservatrices de la santé et du moral de ses soldats. Il évita sa-

gement les combats inutiles, et préféra les positions saines dans les mornes, plutôt que celles plus agréables près des villes et des ports. S'attachant tout particulièrement à connaître l'esprit des Noirs et de leurs chefs, sous le commandement des Français, il s'en fit des amis et obtint toute leur confiance. Le général Clauzel fut attaqué de la fièvre jaune ; 17 généraux avaient déjà succombé ; mais il fut plus heureux, et il était convalescent lorsque le général Boudet partit pour la France. Il prit le commandement de la division de ce général réunie vers le haut du Cap, et se trouva au milieu d'un camp de Nègres avec une seule garde de 30 Polonais, lors de la défection de Christophe, de Pétion et de Clairvaux avec leurs brigades. Bientôt les généraux noirs ou de couleur vinrent, à la tête de 30,000 Nègres armés, enlever quelques postes et s'établir au haut du Cap. Dans ce moment même la maladie exerçait ses plus cruels ravages, et les soldats qui montaient la garde un jour entraient à l'hôpital le lendemain. C'étaient des soldats accablés par la maladie qui, retranchés dans les maisons crénelées, défendaient les approches du Cap ; et le général, malade lui-même, se portait avec une faible réserve de 600 hommes, des compagnies d'employés de l'armée et des gardes nationales du Cap, sur les points attaqués par les Nègres. Avec de si faibles moyens, il résista cependant assez pour décourager les Nègres de leur entreprise ; et les intelligences qu'il s'était ménagées



gées dans le camp ennemi, achevèrent de désunir les conjurés et leurs troupes qui se retirèrent du Cap. Sur ces entrefaites, le général Leclerc mourut, et en attendant l'arrivée du général Rochambeau, le général Clauzel prit le commandement de l'armée. Quelque temps après, il fut envoyé par mer, pour reprendre successivement le fort Dauphin, et le port de Paix. Après ces expéditions, qui réussirent, le général Rochambeau partit de nouveau pour l'Ouest, emmenant avec lui un renfort de 6,000 hommes venus nouvellement de France, et laissa le général Clauzel avec moins de 2,000 hommes. Depuis la mort du capitaine-général Leclerc, et le dernier blocus du Cap, le découragement s'était emparé des négocians et des habitans de cette ville : des constructions nouvelles avaient tout-à-coup été abandonnées avant leur achèvement, et un grand nombre d'individus cherchaient à quitter la colonie. Le général Clauzel parvint, non sans peine, à rétablir la confiance et à obtenir une contribution volontaire, au moyen de laquelle il établit une ligne de défense qui, partant de la Petite-Anse et passant par le haut du Cap et le Morne, venait aboutir au vieux port Français. Ainsi, on put dès ce moment s'étendre dans un rayon de plusieurs lieues, sans avoir à craindre d'être ni surpris ni attaqué. Le général Clauzel ne se contenta pas d'avoir jeté la défiance parmi les troupes nègres; il tenta et parvint à détacher du parti de Dessalines tous les Nègres des quartiers qui avoisinaient le Cap, et

de les mettre même en état d'hostilité contre ce chef noir et contre Christophe, qui se vit obligé de se réfugier à Incha, dans la partie espagnole. Le général Clauzel resta ainsi maître de toute la plaine du Nord, au point que dans plusieurs circonstances, ayant eu besoin du concours des Nègres contre Dessalines, ceux-ci se rendaient au nombre de 12 à 15,000, sur la position qui leur était indiquée, et combattaient fidèlement sous ses ordres. Pendant cette dernière époque de son commandement dans le nord de l'île, il établit un marché chaque semaine, où les Nègres cultivateurs se rendaient pour porter à leurs maîtres les trois quarts du produit de leur travail, et ils échangeaient contre des marchandises le quatrième quart, portion qui leur était réservée. Après son embarquement, ces marchés cessèrent, parce que les Nègres refusèrent à son successeur la confiance qu'ils avaient dans le général Clauzel. Les propriétaires de la partie du sud, ayant appris les mesures que ce général avait prises dans le nord, et les succès qu'il avait obtenus dans toutes les parties de son administration, lui avaient député trois des principaux habitans, MM. de Léomont, Pegni de Montagnac, officier de gendarmerie, etc., pour l'engager à prendre le commandement de la partie du sud de la colonie; et, dans l'espérance de l'y déterminer, ils lui firent les propositions les plus avantageuses. Il refusa, et il dut refuser. Le caractère de cet ouvrage ne nous permet pas d'entrer dans le détail des discussions

soit personnelles, soit relatives au service des colonies, qui eurent lieu entre le général en chef Rochambeau, le nouveau préfet colonial Magnitot, et le général Clauzel. Cependant nous ne pouvons passer sous silence l'ordre que ce dernier reçut de s'embarquer à l'instant. On choisit une fort mauvaise goëlette américaine, qui était hors d'état de tenir la mer, au dire même de M. Laussat, son propriétaire. Le général en chef, voulant faire mettre son ordre à exécution, envoya chez M. Laussat 300 hommes de sa garde, pour y rester jusqu'au départ du bâtiment, qui dut faire voile dès le lendemain. Le capitaine du port Montagne-Laroque eut ordre de couler la goëlette sur les rescifs du Cap, si le vent s'opposait à sa sortie. Le départ du général Clauzel causa généralement des regrets, et le jour même qu'il s'effectua, 1,500 Nègres armés, qui faisaient le service avec les troupes françaises, quittèrent nos postes et se retirèrent dans les mornes. Le commandant de la croisière anglaise devant le Cap fit dire au général Clauzel qu'il était indigné de la conduite que l'on tenait envers lui et ses officiers, et lui offrit d'attendre à bord des vaisseaux de son escadre une occasion plus favorable pour partir. Le général français remercia le commandant de l'escadre anglaise, et continua sa route. Assaillie par une violente tempête près du cap Astras, la goëlette fut poussée dans le fond du golfe de la Floride, et conduite dans le canal de Bahama, où elle périt sur la côte le 39<sup>e</sup> jour de son dé-

part du Cap. Les passagers avaient eu à souffrir la faim, la soif et toutes les misères d'une navigation malheureuse. A son retour de Saint-Domingue, le général Clauzel fut employé en Hollande, sous le roi Louis, et, en 1806, envoyé en Italie sous le prince vice-roi. En 1807, il reçut de l'empereur l'ordre de se rendre, avec une division de l'armée d'Italie, à Raguse, dont il administra et commanda le pays jusqu'en 1809. Ce fut pendant ce temps que l'ancienne république ragusaine cessa d'exister; que les autorités furent constituées à la française, et qu'eut lieu l'établissement des grandes routes jusqu'à la frontière turque vers Antivari. Plusieurs officiers français ayant été insultés dans les pachalicks de Scutary, Berat et Janina, il exigea et obtint réparation, contraignit l'évêque de Monténégro à rester en paix avec les peuples de l'Albanie sous son commandement, et fit, tant à Cattaro qu'à Raguse, différens établissemens d'utilité publique qui y subsistent encore. Dans ses rapports à l'empereur, M. le duc de Raguse n'a point dissimulé qu'il devait une grande partie des succès de l'armée de Dalmatie aux conseils du général Clauzel, lorsque cette armée, qui ne comptait que 10,000 hommes, entreprit devant une armée trois fois plus forte le passage difficile de la Croatie, et une marche de plus de 200 lieues, pour aller joindre la grande-armée devant Vienne. Après la bataille de Wagram, il prit le commandement du 11<sup>e</sup> corps, en l'absence du duc de Raguse; l'empereur le détacha avec ce même

corps d'armée pour occuper les Provinces-Illyriennes cédées par le traité de Presbourg. Il fut envoyé ensuite en Espagne, où il commanda, sous le duc d'Abrantès, le général Junot, trois brigades d'infanterie et deux brigades de cavalerie. Avec ce corps, il fit d'abord le blocus d'Astorga, et ensuite le siège de Rodrigo sur l'Agueda, en face de l'avant-garde anglaise. Il fit la campagne de Portugal sous les ordres de Masséna, et après la rentrée de cette armée en Espagne, il commanda presque toujours des corps d'armée sous le duc de Raguse, jusqu'à la bataille de Salamanque. Il y fut blessé pendant qu'il commandait en chef; et quoique sa blessure fût des plus graves, il ne quitta pas le champ de bataille que l'armée n'eût repassé sur la rive droite de la Tormès, et ne se fût réunie à Alba de Tormès. Il ramena sans pertes l'armée de Portugal derrière le Duero, la réorganisa, la disciplina en peu de temps, et lui fit reprendre l'offensive vingt jours après la bataille de Salamanque. Lord Wellington se vit contraint de quitter Madrid, et de venir faire face à l'armée sous les ordres du général Clauzel sur le Duero, qui menaçait par ses détachemens les communications de l'armée anglaise avec le Portugal, par Salamanque et Rodrigo, et coupait aussi celles avec l'armée d'Espagne de Galice. Vingt mille Français manœuvrèrent en plat pays devant une armée de plus du double, bien pourvue, ayant une cavalerie immense, et mirent 15 jours à faire une retraite de 20

lieues, toujours entourés par l'ennemi. Pendant les 15 jours, les deux armées furent constamment à une très-petite distance, et les généraux Clauzel et Wellington se rencontrèrent souvent, n'ayant entre eux que la Pissuerga ou l'Allanson. Lord Wellington n'osa point attaquer son vigilant adversaire. Le général Clauzel remit, au mois d'octobre, le commandement au général Souham, et, sur son invitation et les ordres du ministre de la guerre, continua à diriger, de concert avec ce général, le mouvement des troupes. L'armée de Portugal, réunie à celle du nord de l'Espagne, prit l'offensive. Elle marcha sur Burgos, et obligea lord Wellington à en lever le siège. L'armée anglaise fit une retraite précipitée, et en trois jours elle fut ramenée de Burgos à Valladolid. Instruit des services du général Clauzel, l'empereur le nomma, à son retour de Moscou, général en chef de l'armée du nord de l'Espagne. Le général Clauzel réunit les troupes qu'il avait avec lui en Navarre, et partit le 18 juin de Pampelune, pour se porter sur l'Èbre à Logrono, et aller se placer de là sur les derrières de l'armée anglaise. Le 21 juin, il se dirigeait sur Haro, lorsqu'il entendit le canon du côté de Vittoria. Il marcha aussitôt sur ce point, mais ne put arriver que le lendemain de l'affaire. Son corps d'armée n'étant ni assez fort, ni assez pourvu de munitions pour tenter d'entrer à Vittoria, il envoya l'ordre aux troupes du fort de Pancorbo de se retirer de nuit et par une marche forcée sur Logrono. Il fit ses dispositions pour

l'évacuation de cette place, et se mit en état de suivre, par les Sierras, les troupes anglaises qui passaient par la vallée d'Araguil, en suivant l'armée française qui faisait sa retraite sur Pampelune. Cette disposition forçait l'armée ennemie à marcher avec circonspection, et à ne pas presser notre armée qui avait combattu à Vittoria; mais elle exposait en même temps le corps du général Clauzel à avoir la majeure partie de l'armée anglaise contre lui, ainsi que celle d'Andalousie, les troupes du général Mina, de Longa et de plusieurs autres chefs d'insurgés. Il resta sur le flanc droit de l'armée anglaise jusqu'au 26 juin; mais pressé par les différens corps dirigés contre le sien, il passa l'Èbre au pont de Lodosa, au moment où le corps de Mina, suivi par d'autres troupes espagnoles, appuyées elles-mêmes par deux divisions de l'armée anglaise, arrivait aussi. Il continua son mouvement de retraite sur Tudella et Saragosse, malgré tous les obstacles, et trompa ainsi l'attente de lord Wellington, qui, dans ses dépêches au ministère anglais, avait annoncé « que toutes les mesures » étaient prises pour que le corps » d'armée aux ordres du général » Clauzel fût fait prisonnier. » Par suite des ordres qu'il reçut, le général Clauzel dut rentrer en France. Le maréchal Soult, arrivé à l'armée des Pyrénées, approuva ce qui avait été fait par son prédécesseur dans le commandement de l'armée. Peu de jours après, on livra bataille à lord Wellington sous Pampelune; on fut repoussé et obligé de s'établir sur

les frontières de France. Le général Clauzel prit part aux différens combats et batailles qui eurent lieu sur la frontière devant Bayonne, à Orthez et à Toulouse. Il n'est point de positions entre Toulouse et Bayonne que son corps d'armée n'ait défendues pour retarder le mouvement des Anglais, détruire ou diminuer, en renouvelant les combats, l'armée ennemie. Lorsque lord Wellington eut communiqué à l'armée française l'abdication de l'empereur, le général Clauzel opina le premier, dans une réunion de généraux, pour qu'on n'eût aucun égard à une pareille notification, tant qu'elle ne serait pas faite par l'empereur lui-même, ou par son major-général; et ce sentiment partagé par tout le monde, on attendit une communication officielle du quartier-général impérial. Le 24 mars 1815, le général Clauzel, étant inspecteur-général, accepta le gouvernement de la 11<sup>e</sup> division militaire, du moment qu'il eut connaissance de la sortie du roi du territoire français. Il entra dans Bordeaux, sans menaces ni sommations, après le départ de M<sup>me</sup> la duchesse d'Angoulême, départ qu'il n'empêcha et ne précipita point. Les corps constitués passèrent la rivière, et vinrent au-devant du général, pour lui rendre les honneurs dus à son rang: il les refusa. Peu de temps après, Napoléon lui confia le commandement des deux corps d'armée des Pyrénées, et lui remit, en outre, un pouvoir civil et militaire, qui s'étendait sur tous les départemens compris entre le Rhône, les deux mers, les Pyré-

nées et la Loite. Il en usa avec modération, mais toujours dans les intérêts du prince de qui il le tenait. Néanmoins il fut dénoncé par le ministre Fouché, à cause de la protection qu'il accordait aux royalistes. Il ne s'en défendit point, en déclarant hautement que ceux qui ne l'étaient pas n'avaient pas besoin de protection. Napoléon l'approuva, et la dénonciation fut sans effet. Le général Clauzel organisa en peu de temps, aux Pyrénées, les moyens de résistance contre l'extérieur et de défense dans l'intérieur. Au moment de la déclaration de guerre qu'on prévoyait devoir paraître contre la France, il remit au général Decaen un des deux corps d'armée qui étaient sous ses ordres depuis leur organisation. Après la bataille de Waterloo, il fut compris sur la première liste de l'ordonnance du 24 juillet 1815; il quitta son commandement le 28 du même mois, pour se rendre à l'armée de la Loire, et s'embarqua; en novembre de la même année, pour les États-Unis. Un capitaine de navire de cette nation le transporta sans rien exiger pour son passage. Un capitaine d'un navire français n'imita point ce généreux procédé : il exigea une somme énorme pour le passage du général sur un bâtiment qui était la propriété de Joseph Napoléon. Les commissaires des insurgés espagnols réunis à Philadelphie, offrirent au général Clauzel la commission de général en chef des armées des indépendans de l'Amérique espagnole. Il n'accepta point. S'étant fixé sur la baie de la Mobile, en

1817, il y établit une plantation, et y demeura comme cultivateur jusqu'en 1820, qu'il revint en Europe, pour provoquer le jugement qu'il n'avait cessé de solliciter. Il rentra, en juillet de cette année, en vertu d'une ordonnance royale qui mettait au néant toutes les poursuites intentées contre lui. Il s'est retiré depuis cette époque dans sa famille, s'occupant à réparer les pertes occasionées à sa fortune par l'effet de la proscription. En arrivant aux États-Unis, il eut la satisfaction d'apprendre que le roi Christophe et le président Pétion, qui avaient servi l'un et l'autre sous ses ordres à Saint-Domingue, avaient offert à des capitaines de bâtimens américains allant en France, de récompenser généreusement leur zèle et leurs soins, s'ils parvenaient à sauver le général Clauzel, et à le conduire en Amérique : Christophe proposait 100,000 francs, et Pétion 100 milliers de café et denrées coloniales. La vie du général Clauzel est un beau souvenir et une belle espérance pour la France. Il est du petit nombre de ces hommes privilégiés, qui dans toute circonstance connue dans toute carrière, se trouvent toujours sur leur terrain. Grand général, grand administrateur, bon citoyen, le général Clauzel trouverait encore, comme homme d'état, de nouveaux titres à l'estime d'une patrie qu'il a si utilement et si glorieusement servie depuis sa plus tendre jeunesse. Le grand maître de la guerre, Napoléon, regardait le général Clauzel comme un des premiers généraux de la France;

et si, après un tel suffrage, celui d'un ennemi peut être de quelque poids, le général Wellington se plait à déclarer que dans la guerre d'Espagne, il a toujours

regardé le général Clausel comme son plus redoutable adversaire. L'histoire justifiera ces deux jugemens.

(L'article consacré à M. Dralet, de nouveaux renseignemens nous compléter.)

**DRALET** (ÉTIENNE-FRANÇOIS), né à Neuf-Château, département des Vosges, chevalier de la légion d'honneur, l'un des 40 mainteneurs des jeux floraux, membre de l'académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, quitta, en 1801, la carrière de la magistrature pour s'attacher à l'administration des eaux-et-forêts. Il fut alors nommé conservateur à Toulouse. Cette place ayant été supprimée, en 1817, par l'effet d'une mesure générale, le roi créa, en faveur de M. Dralet, celle d'inspecteur principal des forêts du Midi, qu'il a occupée jusqu'en 1819, époque à laquelle il a repris ses premières fonctions de conservateur à Toulouse. Écrivain laborieux, il a publié un assez grand nombre d'ouvrages qui ont eu, pour la plupart, plusieurs éditions. On lui doit : 1° *l'Art du taupier*, suivant les procédés du C. Aurignac, 1798, in-8°, 13° édition, 1807. On voit par le nombre des réimpressions de cet ouvrage en aussi peu d'années, qu'il réunit toutes les qualités désirables pour atteindre le but que l'auteur s'est proposé; et c'est en effet le meilleur traité dans ce genre qui ait été livré au public. 2° *Plan détaillé de topographie du département du Gers*, 1801, in-8°; cet ouvrage a remporté le prix,

tom. IV, pag. 69, étant inexact, permettent de le rectifier et de le

au jugement de la société d'agriculture du département de la Seine. 3° *Traité de l'aménagement des bois-et-forêts*, 1807, in-12; l'auteur en a donné une nouvelle édition, revue et corrigée, en 1812. 4° *Traité des délits, des peines et des procédures en matière d'eaux-et-forêts*, 1807, in-12, nouvelle édition, 1810. 5° *Traité du régime forestier, servant d'introduction au traité des délits et des peines, etc.*, 1812, 2 volumes in-8°. M. Dralet en publiant ces trois traités, a rendu un véritable service, non-seulement à l'administration des eaux-et-forêts et aux employés, mais encore aux personnes qui, par des délits involontaires, se trouvaient soumises à cette jurisprudence. 6° *Description des Pyrénées*, 1812, 2 volumes in-8°; 7° *Considérations sur l'histoire naturelle des poissons, sur la pêche et les lois qui la régissent*, 1821, 1 vol. in-8°; 8° Divers mémoires insérés dans la *Feuille du cultivateur*, le *Journal de physique*, le *Recueil de la société royale et centrale d'agriculture*; les principaux sont : *Projet d'un code de police rurale*, couronné par la société royale d'agriculture d'Auch; *de l'Arpentage des terrains inclinés*; *des Inondations et des moyens d'en prévenir les effets désastreux*; *de l'Air que l'on res-*

*pire dans les montagnes; des Maladies qui attaquent les bestiaux sur la fin de l'été de chaque année.*  
 « M. Dralet, dit le *Moniteur* (n° 162, année 1813), joint aux vases les connaissances dont il fait

» preuve dans ces ouvrages, le talent de les rendre plus agréables par un style pur, noble et animé qui distingue le véritable homme de lettres. »

( L'article consacré à M. FABBRONI et non FABRONI comme nous l'avons écrit, pag. 12, du VII<sup>e</sup> vol. de cet ouvrage, est incomplet; nous allons le rétablir d'après des renseignemens authentiques, sur l'exactitude desquels on peut compter. )

FABBRONI ( LE CHEVALIER JEAN ), ancien membre du corps législatif de France, directeur des ponts-et-chaussées de l'empire pour les départemens au-delà des Alpes, correspondant de l'institut, membre de la légion d'honneur, directeur de la monnaie de Florence, commissaire royal des forges et des mines, et l'un des commissionnés pour le cadastre universel dans la Toscane, l'un des quarante de la société italienne des sciences, secrétaire de l'académie des georgophiles, professeur honoraire des universités de Pise et de Wilna, décoré par S. A. I. le grand-duc de l'ordre du Mérite sous le titre de Saint-Joseph, etc., naquit vers 1748, et mourut à Florence, le 17 décembre 1822, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Ce savant, généralement regretté de ses compatriotes des deux nations, a publié un grand nombre d'ouvrages qui tous eurent un succès mérité. On y rencontre des vues étendues et les maximes les plus saines. Les plus connus sont ceux qui traitent des moyens d'approvisionnement des denrées, de la prospérité nationale, de l'équilibre du commerce, de l'institution des douanes, des effets de la

liberté du commerce des laines, etc. Il a encore publié plusieurs mémoires intéressans sur les prix d'encouragement dans la marchandise, sur l'action chimique des métaux, sur l'aloi, la valeur et la proportion réciproque des monnaies, sur les balances et pesons des Chinois, sur les forteresses de l'Espagne, et sur l'agriculture des anciens Hébreux. On s'accorde généralement à reconnaître que partout où le chevalier Fabbroni a dirigé ses recherches, son génie et sa critique, l'ordre et la clarté furent les caractères distinctifs de son esprit. Par ses talens et ses vertus, il fut un des ces hommes de qui un poète disait : « Quiconque le connaît, l'aime; et qui l'aime une fois l'aime toujours. » Ce savant laisse des manuscrits précieux. ( On peut recourir à l'article du tom. VII, pag. 12, pour l'indication des ouvrages de cet auteur, et tout ce qui est relatif à ses travaux littéraires. )

GAY (MADAME SOPHIE). Dans un pays où l'esprit, le goût et la grâce sont le partage du plus grand nombre des femmes, M<sup>me</sup> Sophie Gay s'est fait, par ses écrits, une réputation qui lui assigne un rang particulier entre les Souza, les

Montolieu et les Élise Voïart. *Laure d'Estell* (Pougens, 1822, 3 vol.); *Léonie de Montbrouse* (Regnard, 1823, 2 vol.); et *Anatole* (Firmin Didot, 1813, 2 vol.), ont eu un succès, que justifiaient l'élégance, la finesse et la pureté de style qui les caractérisent. C'est après avoir lu ce dernier roman, que Marie-Joseph Chénier, juge sévère, et dont la critique aimable et philosophique l'emporte infiniment sur celle de Laharpe, lui écrivait : — 14 floréal, à 10 heures du soir. « Il vous ressemble, madame; il a tout ce qui plaît et tout ce qui intéresse; du naturel, de la grâce, qui est l'exquis du naturel; récits rapides, simplicité de composition et de style; de l'esprit; et beaucoup, et d'autant plus qu'il n'y en a jamais trop. » Veuillez, madame, accueillir l'affectueux hommage d'un mourant que vous ranimez. » M<sup>me</sup> Gay a donné plusieurs pièces de théâtre. Elle a arrangé, pour l'Opéra-Comique, la *Sérénade* de Regnard, mise en musique par M<sup>me</sup> Gail; et toujours entendue avec plaisir. Le *Marquis de Pomenars*, a réussi sur le Théâtre-Français : cette pièce offre un dialogue étincelant d'esprit. Une *Aventure du chevalier de Grammont*, comédie en 3 actes et en vers, a été jugée avec une sévérité inexplicable : les traits piquans dont elle est semée, la grâce et la facilité du dialogue n'ont pu désarmer le public. M<sup>me</sup> Gay est auteur de plusieurs jolies romances, dont elle a composé les vers et la musique. Une des filles de cette dame, jeune personne de 16 ans, d'une beauté remarquable, a remporté l'année

dernière un prix à l'académie française; cette jolie pièce de vers, intitulée : *Dévouement des sœurs de Sainte-Camille*, promet à la France une nouvelle Dufresnoy.

GEORGET (JEAN), peintre sur porcelaine, avait commencé à suivre la carrière théâtrale, et pendant 8 ans, il chanta les basses-tailles au théâtre de l'Opéra-Comique, où il était vu avec plaisir; mais ce n'était point là qu'il devait rendre son nom recommandable par un mérite réel. Un accident le força de prendre sa retraite. Georget avait reçu une bonne éducation, il avait de l'esprit naturel, et possédait un vrai talent pour la miniature. Il fut attaché comme peintre de porcelaine à la manufacture de Sèvres, et presque tous ses ouvrages ont été composés pour ce célèbre établissement. Néanmoins il concourait quelquefois aux expositions du Musée du Louvre, et il a donné, à celle de 1822, *François I<sup>er</sup> conduisant Charles-Quint aux tombeaux de Saint-Denis*. Ce tableau peint sur porcelaine d'après celui de M. Gros, appartient à M<sup>me</sup> la duchesse de Berri. Bon dessinateur et habile coloriste; nul artiste de nos jours, M<sup>me</sup> Jaquotot (voy. JAQUOTOT) exceptée, n'a peut-être su mieux que lui calculer les effets du feu dans l'emploi des couleurs minérales, et leur donner le brillant et l'éclat dont elles sont susceptibles. La *Femme hydrogique* d'après Gérard Dow, est pour sa réputation ce que la *Sainte famille* est pour M<sup>me</sup> Jaquotot. La *Femme hydrogique*, qui a été l'un des principaux ornemens de l'exposition



publique de 1822, des produits de nos manufactures, est d'une si parfaite exécution, qu'il est presque impossible de la distinguer de l'original dont le roi de Sardaigne, son ancien possesseur, refusa un million (*voir à ce supplément même l'article CLAUZEL*). Depuis 4 ans, Georget s'occupait de l'exécution de ce tableau; et c'est l'excès de travail auquel il s'est livré pour lui donner le degré de perfection où il le voulait porter, qui a conduit cet estimable artiste au tombeau : les arts et l'amitié l'ont perdu le 28 mars 1823.

**HÉNAULT (JEAN-FRANÇOIS)**, négociant, naquit à Liesse, département de l'Aisne, et mourut à Paris il y a quelques mois (1823), sans laisser d'enfants. Une vie laborieuse, honorable, et une fin toute philanthropique, tels sont les titres que M. Hénault laisse à l'estime et au souvenir de ses semblables. Des traits de l'espèce de ceux que nous allons citer ne sont pas tellement communs qu'on doive les passer sous silence. Et plus d'un homme estimable figure dans notre ouvrage consacré à honorer tous les genres de mérite, sans avoir à la célébrité les mêmes droits que ce philanthrope. Son nom même doit se perpétuer par une des clauses de son testament, et peut-être le fils inconnu de son adoption fournira-t-il, à d'autres Biographies contemporaines, une hérédité de vertus et de mérites. Cette clause testamentaire porte qu'il sera choisi, parmi les enfans de l'hospice des Enfants-Trouvés, un des garçons les plus âgés, bien cons-

titué et montrant les dispositions les plus heureuses. Le testateur donne, pour qu'il soit instruit et élevé dans un état distingué conforme à ses dispositions, une somme de 10,000 fr. à la condition expresse qu'il portera le nom de JEAN-FRANÇOIS HÉNAULT; et s'il s'est bien conduit, il aura, pour son établissement et son mariage, la somme de 30,000 fr. une fois payée. Voici les autres dispositions de ce testament plus généreuses et plus philanthropiques encore. Nous les rapportons textuellement : 1° Je donne aux pauvres de ma paroisse une somme de 12,000 fr., et en outre un lit dans un hospice du faubourg Saint-Honoré. 2° Je veux qu'il soit employé une somme de 6000 fr. aux progrès de l'enseignement mutuel, dans les 12 arrondissemens de Paris. 3° Je veux doter et marier 12 jeunes filles de Liesse, département de l'Aisne, les mieux élevées et les plus vertueuses; je donne et lègue à cet effet une somme de 6,000 fr. 4° Je donne et lègue à l'hospice dudit Liesse pour l'amélioration d'un lit de malade de plus, et pour les soins des malades, 5,000 fr., et pour le soulagement des pauvres de la même ville 3,000 fr., une fois payés. 5° Je veux qu'il soit distribué une somme de 4,000 fr. à 24 indigentes, veuves, dont partie veuves de militaires français; et pareille somme à 24 vieillards, veufs de même classe et condition. 6° Je veux qu'il soit délivré plusieurs individus détenus pour petites dettes, notamment pour mois de nourrices; je donne et lègue, à cet effet, la





*M. Houdon.*

*Ermeny pinx et sculp.*

somme de 6,000 fr. une fois payée. 7° Je donne et lègue 12,000 fr. pour servir à l'apprentissage dans divers états de 24 pauvres enfans orphelins de mon arrondissement; le tout une fois payé. 8° Je donne 9,000 fr. pour servir à doter, pour leur mariage, 12 demoiselles bien nées, d'honnêtes parens de mon arrondissement. 9° Je donne 18,000 fr. pour servir à délivrer des pères de famille industriels prisonniers pour dettes, et notamment pour mois de nourrice. Dans les temps de dissensions politiques, l'humanité partage quelque fois les défaveurs attachées à un parti. On a remarqué que les journaux constitutionnels sont les seuls qui aient fait connaître ces nombreux actes de bienfaisance.

HOUDON (N.), membre de l'institut de France, classe de l'académie des beaux-arts, chevalier de la légion-d'honneur, est l'un de nos sculpteurs les plus distingués. On doit à cet artiste une foule de compositions intéressantes, et plusieurs chefs-d'œuvre, dont deux ont été exposés au salon de 1782, la *Diane* et le *Voltaire assis*. L'admiration que cet homme immortel avait inspirée à M. Houdon, l'a tellement identifié avec les traits, et en quelque sorte avec le génie de son modèle, que dans ses bustes et dans ses statues, soit debout, Voltaire semble être vivant. La Harpe (*Correspondance*, tom. 2, 3 et 4) fait l'éloge le plus flatteur de l'artiste, et dit que « M<sup>rs</sup> Denis a offert à l'académie, qui l'a acceptée avec reconnaissance, la statue en marbre de *Vol-*

commandement de la place de » sèten. Chargé ensuite de protédians inouvement rétrograde des ont placé dans de l'armée franthéâtre, une vedant le passage du bre de *Voltaire assis* au milieu d'ument au ciseau de M. aux coups Grimm (*Mémoires*, toujours en parle encors avec plus d'éloge et talent de ce sculpteur. « Parmi » plusieurs morceaux précieux, » dit-il, que le même artiste a ex- » posés au salon, il y a cette année » un petit bas-relief représentant » une *Grive morte*, attachée à un » clou par la pate. Ce morceau » est d'un effet prodigieux; plus » on le voit de près, plus il fait il- » lusion. Un enfant de 6 ans fut » mené il y a quelques jours dans » l'atelier de M. Houdon; il exa- » mina cet oiseau, et demanda d'a- » bord où il était blessé. Son père lui » dit que la blessure était vraisem- » blablement cachée. — Mais, pa- » pa, de quoi est donc fait cet oi- » seau? — De marbre, mon ami. » — Ah! ah! reprit l'enfant, est- » ce que l'on fait des plumes avec » du marbre? Cette naïveté dut » flatter l'artiste plus que les éloges » presque toujours exagérés des » connaisseurs. » Le même écrivain, au sujet du succès général de la charmante statue de *Diane*, que La Harpe trouvait *très-belle, mais trop nue pour une statue exposée en public*, s'exprime ainsi : « La modestie de M. Houdon lui » a fait apporter tous ses soins à » empêcher que les vers qu'on lui » a adressés de tous côtés, ne » fussent imprimés dans aucun » papier public. En voici que M. » de Rhulière fit sur-le-champ, a- » près avoir admiré la *Diane* ;

Oui, c'est Diane, et mon cœur enchanté  
 Désire dans sa courbe atteindre l'éclat,  
 Et mes regards devançant sa vitesse,  
 Aucun habillement ne voile sa beauté;  
 Mais son effroi lui rend sa chasteté.  
 On aurait dans Ephèse adoré ton ouvrage,  
 Rival de Phidias, ingénieux Houdon,  
 A moins que les dévots, en voyant son image,  
 N'eussent craint le sort d'Actéon.

Outre le buste et les différentes statues de Voltaire, on doit à M. Houdon un grand nombre de bustes d'hommes célèbres ses contemporains, et entre autres, celui de J. J. Rousseau, dont il alla modeler la figure à Ermenonville, dès qu'il eut appris la nouvelle de la mort de cet illustre écrivain, ce qui fait croire, dit La Harpe (même correspondance), que la mort ne l'a pas défiguré. Pendant les orages de la révolution, le ciseau de cet artiste demeura presque entièrement inactif; mais après le rétablissement des corps académiques, M. Houdon fut admis, comme ayant fait partie de l'ancienne académie royale de peinture et sculpture, à l'institut national, et il enrichit de ses productions les différentes expositions publiques du musée du Louvre. C'est ainsi qu'on remarqua au salon de l'an 10 de la république, les bustes en marbre de d'Alambert et de l'abbé

(L'article consacré au lieutenant-général HULLIN, dans le 9<sup>m</sup> volume, contenant quelques erreurs, nous nous empressons de les rectifier dans celui-ci. Ce nouvel article a été rédigé sur des renseignements dont nous pouvons garantir l'exactitude.)

HULLIN (COMTE), lieutenant-général, grand-officier de la légion-d'honneur, grand-cordon de l'ordre Palatin de Bavière, de l'ordre de la Réunion, commandeur de la Couronne-de-Fer, est né à Paris; en 1758. Il étudia d'abord l'architecture sous le professeur Blondel, dont il suivit les cours

Barthélemy; ceux en plâtre de M<sup>re</sup> Rode et de Mentelle; au salon de l'an 12, les bustes de M<sup>re</sup> la marquise d'Anspach, du maréchal Ney, de MM. Barlow et Fulton, et la statue de Cicéron, commandée par le gouvernement pour le sénat-conservateur. Le moment choisi pour représenter ce prince des orateurs romains, est celui où il adresse, en plein sénat, ces paroles foudroyantes à Catilina:

Du sénat et de Rome, il est temps que tu sortes.

On remarqua particulièrement, à l'exposition de 1808, les bustes de Napoléon et de Joséphine. M. Houdon ne s'est pas contenté d'enrichir les arts de ses productions; il a voulu être utile à l'art qu'il a si bien cultivé lui-même, en composant pour l'instruction des élèves en sculpture, un écorché de 5 pieds et demi de haut, qui sert à l'académie, et un petit modèle d'écorché d'après le grand. Depuis plusieurs années, M. Houdon n'expose plus d'ouvrages au salon. Son âge, déjà avancé, et de longs travaux, paraissent l'avoir entièrement éloigné de la carrière qu'il a parcourue si honorablement et avec tant de succès.

avec succès. Le plan des constructions du port de Cherbourg, et l'explication des cônes qu'il livra au public, attirèrent alors sur lui l'attention des artistes et des hommes instruits. Il quitta bientôt après l'architecture pour embrasser la carrière militaire. Très-jeune encore, il prit du service au-

près de la république de Genève, et reçut le brevet d'officier. Les événemens dont la France devint le théâtre à cette époque, lui fournirent bientôt l'occasion de se distinguer. La prise de la Bastille, à laquelle il prit une part des plus actives, fait autant d'honneur à son courage qu'à son humanité. Des témoins oculaires pourraient aujourd'hui même attester qu'il fit tous ses efforts pour arracher à la fureur du peuple le malheureux Delaunay, gouverneur de la Bastille. Devenu suspect par la modération dont il fit preuve dans les scènes tumultueuses qui ne tardèrent pas à éclater, il acheva de se perdre entièrement dans l'esprit du parti exagéré, par le dévouement qu'il montra à la famille royale, lors du retour de Varennes, en portant, à travers la foule agitée du peuple, *Madame*, fille du roi, jusque dans les appartemens des Tuileries. Breveté capitaine par Louis XVI, au 14<sup>m</sup> régiment d'infanterie légère, il fit les campagnes de Champagne, de Flandre, sous Dumouriez; combattit à Jemmapes et à Nerwinde, où il fut grièvement blessé. Rappelé à Paris par le comité de salut public, il fut cité au tribunal révolutionnaire, d'après la réquisition de Chaumette, procureur-syndic de la commune de Paris, et jeté dans les cachots, d'où il ne sortit qu'au bout de quinze mois, après la journée du 9 thermidor. Nommé, en 1795, chef de bataillon commandant un corps de grenadiers, il fit avec distinction les campagnes d'Italie. Élevé au grade de colonel, il passa, après le traité de Léoben, au

commandement de la place de Milan. Chargé ensuite de protéger le mouvement rétrograde des différens corps de l'armée française, en défendant le passage du Pô, il resta exposé, au milieu d'une population insurgée, aux coups d'un ennemi bien supérieur en nombre; mais il parvint cependant à gagner Bologne, où ayant épuisé tous les moyens possibles de défense, il obtint du général ennemi Klénau une capitulation honorable. Après avoir fait partie de l'armée d'occupation dans les Alpes, en qualité de sous-chef d'état-major du général Richepanse, il se rendait à Paris, pour prendre le commandement d'un corps de la garde consulaire, lorsqu'il reçut contre-ordre, pour se diriger sur Dijon, où se rassemblait l'armée qui devait bientôt se couvrir de gloire dans les plaines de Marengo. Ce fut en qualité d'adjudant-général du général Vatin, qu'il fit cette seconde campagne d'Italie, et qu'il eut, pour la deuxième fois, le commandement de la place de Milan. Nommé sous-chef d'état-major du général Leclerc, il partit pour l'Espagne, et devait faire partie de l'expédition de Saint-Domingue, lorsque le titre d'officier supérieur du palais le rappela à Paris. Chargé bientôt après d'une mission secrète auprès du dey d'Alger, il passa en Afrique. A son retour, le commandement de la garde consulaire lui fut donné. Appelé à la présidence du tribunal qui jugea le duc d'Enghien, c'est lui qui prononça la sentence portée par une majorité dont il n'était que l'organe. Il partit ensuite pour le

camp de Boulogne, et s'associa à tous les genres de gloire dont se couvriraient nos armées dans les batailles qui se succédèrent si rapidement en Allemagne. Les campagnes d'Autriche et de Prusse lui valurent successivement les grades de général de brigade et de général de division, et le commandement de Vienne et de Berlin. Pendant la campagne du Russie, il était commandant de Paris, et de la 1<sup>re</sup> division militaire. Sa fermeté et sa présence d'esprit ne se démentirent pas lors de la tentative hardie du général Mullet. Quoique blessé par ce général, qui lui tira un coup de pistolet à bout portant, il fit échouer cette trame par l'à-propos de ses ordres. Napoléon, alors à Smolensk, écrivit à cette époque au général Hullin la lettre la plus flatteuse. Après les événemens de 1814, il se retira dans ses terres. Au retour de Napoléon, il fut réintégré dans le commandement de Paris, place qu'il perdit de nouveau au retour du roi. Frappé par l'ordonnance du 24 juillet, il fut obligé de sortir de France, et passa le temps de son exil soit en Hollande, soit en Belgique. Rappelé dans sa patrie par une nouvelle ordonnance, il vit maintenant retiré à la campagne, dans un état presque complet de cécité.

JUDICIS (ANTOINE), né en 1739, dans la petite ville de Mantès (département du Lot), fit ses études au collège des jésuites à Cahors, et fut reçu avocat au parlement de Toulouse, en janvier 1766. Cinq ans après, de retour dans sa ville natale, il fut appelé, par le vœu de ses concitoyens, à

la place d'un des deux consuls. chefs de l'administration municipale, et s'y fit remarquer dès lors, comme ennemi des privilèges et des abus de l'ancien régime. A la première organisation des administrations municipales, il fut nommé membre du directoire du département du Lot, et bientôt après, président du tribunal criminel du même département. Il occupa cette place sans interruption, depuis le mois de septembre 1791, jusqu'au 13 nivôse an 5, époque à laquelle la convention nationale l'appela aux fonctions d'accusateur public près le tribunal révolutionnaire, à Paris; fonctions qui n'étaient plus alors que difficiles et périlleuses, et qu'il ne lui avait pas été permis de refuser. Juste, ferme, impassible au milieu des convulsions qui agitaient encore la capitale, il rappela la justice dans son temple, d'où la terreur l'avait bannie: le procès de l'exécrable Fouquier-Tinville, la dignité, la fermeté avec lesquelles il soutint l'accusation, honorent moins encore M. Judicis, que le courage qu'il mit à solliciter la suppression du tribunal d'exception dont il était membre. Après la révolution du 18 brumaire, il fut appelé à la présidence de la cour criminelle du Lot, et nommé membre de la légion-d'honneur, au moment même de la création de cet ordre; néanmoins il ne fut pas compris dans l'organisation des cours impériales en 1811. Il était alors âgé de 72 ans. Après 40 années de magistrature, réduit à une fortune au-dessous de la médiocrité et voisine du besoin, M. Judicis est

mort l'année dernière ( 1822 ), à l'âge de 84 ans, au sein d'une famille nombreuse et respectable, à laquelle il n'a laissé d'autre hé-

ritage que l'exemple de ses vertus et de son attachement à son pays.

## ERRATA.

*Tom. II<sup>e</sup>, pag. 429.*

**BERTEZÈNE.** De quelque peu d'étendue que soit l'article de M. BERTEZÈNE (et non BERTHEZÈNE, comme nous l'avons écrit), inséré au tome II, page 429, de cet ouvrage, il convient de réparer les erreurs que nous avons commises, faute de matériaux exacts. 1° Dans le procès du roi, M. Bertezène vota pour l'appel au peuple et pour le sursis. Son vote pour la mort fut conditionnel, et d'après la déclaration ultérieure faite par 46 membres, du nombre desquels ce conventionnel se trouvait, ce vote, assimilé aux votes pour la réclusion, compta *non pour la mort*, mais très-positivement *contre*. On peut à cet égard consulter les appels nominaux contenus dans les procès-verbaux de la convention : ces appels sont les seuls authentiques. 2° Il n'est point sorti de France. 3° Enfin M. le général Berthezène n'est point son fils.

*Tom VI<sup>e</sup>, pag. 175.*

**DUMONT (ANDRÉ).** La justice et l'impartialité dont nous faisons profession, après avoir dicté l'article que nous avons consacré au conventionnel André Dumont, nous fait une loi d'opposer à notre propre jugement celui de quelques historiens échos, nous devons le dire, d'une sorte d'opinion publique. Voici comment M. Lacroix jeune, dans son *Précis historique de la révolution française*, s'explique sur André Dumont : « La mission d'André Dumont dans le département de la Somme, est une sorte de phénomène historique. Personne ne parla avec plus de dureté que lui le langage révolutionnaire; il fit de nombreuses et de continuelles arrestations; mais, » j'ose le dire, parce que j'en ai acquis la conviction sur les lieux » mêmes, il sauva la vie de ceux envers lesquels il se montrait si redoutable, et le comité de salut public, le tribunal révolutionnaire et » l'échafaud les réclamèrent en vain. » Nous ajouterons qu'il s'est glissé une erreur de fait dans l'article de la notice où l'on dit que le poète Chénier a immolé, sans pitié, A. Dumont aux mânes de son frère André, attendu que A. Dumont n'a eu de relation qu'avec Sauveur Chénier, qui existe encore.

*Tom. VII<sup>e</sup>, pag. 241.*

**FOUCHÉ (JOSEPH DUC D'OTRANTE).** Il s'est glissé dans cet article une erreur que nous devons réparer, on y dit que *Fouché fut exclu*



*de l'assemblée, et décrété d'accusation sur la proposition de Boissy-d'Anglas* : le fait n'est point exact. Fouché ne fut point décrété d'accusation, et par conséquent un pareil décret ne fut ni sollicité ni obtenu par M. Boissy-d'Anglas, qui ne prit d'ailleurs aucune part au décret d'arrestation dont Fouché de Nantes fut frappé à cette même époque.

*Tom. IX<sup>e</sup>, pag. 295.*

**HUPPÉ.** Différentes inexactitudes existant dans l'article consacré au colonel Huppe (il faut lire Adam HUPPÉ), tome IX de cet ouvrage, il faut lire cet article avec les changemens suivans.

M. Huppé entra au service de Pologne, le 11 mai 1792; il avait alors 14 ans, et fut fait sous-lieutenant d'artillerie, sur le champ de bataille, en 1794, lors de l'expulsion des Russes de Varsovie. En 1796, et non en 1802, il vint en France, où il fut nommé sous-lieutenant de la compagnie d'artillerie légère attachée au régiment de lanciers commandé par le général Roziaescky, et qui y fut incorporée en l'an 10 (1801). En 1814, Huppé ne voulut pas suivre en Pologne l'armée polonaise; il donna sa démission, et resta en demi-solde au service de France. En 1815, après le licenciement de l'armée de la Loire, il se fixa à Paris, et en 1816, il fut, sans en connaître le motif, forcé de quitter la France. Il voulut alors aller à Varsovie, pour y revoir des parens qu'il y avait encore à cette époque; mais en arrivant sur la frontière de Pologne, il apprit qu'une ordonnance de ce gouvernement lui défendait, ainsi qu'à 12 officiers de son ancien régiment, de passer outre, sous peine d'être arrêtés. Obligé de revenir sur ses pas, il resta cinq ans en Autriche, d'où il demanda l'autorisation de rentrer en Pologne; mais il ne put l'obtenir, le gouvernement le considérant comme officier français. Il revint alors à Paris, pour se consacrer définitivement au service de la France, sa véritable patrie.

FIN DES SUPPLÉMENS ET DE L'ERRATA.





**This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.**

**A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.**

**Please return promptly.**



3 2044 098 623 937